



**HAL**  
open science

# Jean Bâtard d'Orléans (1402-1468) : étude d'un bâtard princier dans le royaume de France au XV siècle

Pauline Bord

► **To cite this version:**

Pauline Bord. Jean Bâtard d'Orléans (1402-1468) : étude d'un bâtard princier dans le royaume de France au XV siècle. Histoire. Université de Lille, 2019. Français. NNT: 2019LILUH034 . tel-02509038

**HAL Id: tel-02509038**

**<https://theses.hal.science/tel-02509038>**

Submitted on 16 Mar 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE DE LILLE NORD DE France**

**ECOLE DOCTORALE SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE**  
**Laboratoire IRHIS (Institut de Recherches Historique du Septentrion) –**  
**UMR CNRS 8529**

**Thèse de Doctorat**  
**Histoire, Civilisation, Archéologie et Histoire de l'Art des Mondes Anciens et**  
**Médiévaux**

Soutenue publiquement le 11 janvier 2019

**Jean Bastard d'Orléans (1402-1468), étude d'un Batard princier en**  
**France au XVème siècle**

**Pauline Bord**

*Sous la direction de Monsieur Bertrand Schnerb, Professeur en Histoire Médiévale*

**Jury :**

Madame Elodie Lecupre-Desjardin, Professeur, Université de Lille, Section 21

Monsieur Alain Marchandisse, Directeur de recherche FNRS, Université de Liège

Madame Valérie Toureille, Professeur, Université de Cergy-Pontoise

Monsieur Bertrand Schnerb, Directeur de thèse, Professeur, Université de Lille, Section 21



**Jean Bastard d'Orléans (1402-1468),  
étude d'un Batard princier en  
France au XVème siècle**



# Remerciements

---

Ces six années de recherches ont été intenses et n'auraient pu aboutir sans le soutien de mon entourage. Je tiens à remercier mon directeur de recherche pour ses conseils et sa direction, mes parents sans qui je n'aurais pu accomplir ce doctorat, ma sœur pour son patient travail de relecture, mon fiancé qui « vit » avec Dunois depuis qu'il m'a rencontré.



# Table des matières

---

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>5</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>13</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>23</b>
SOURCES MANUSCRITES.....	23
SOURCES IMPRIMEES.....	57
SOURCES ICONOGRAPHIQUES .....	61
<b>PREMIERE PARTIE : L'ACCOMPLISSEMENT DE SON DEVOIR .....</b>	<b>63</b>
<b>CHAPITRE I ENFANCE ET FORMATION.....</b>	<b>65</b>
I. LA NAISSANCE D'UN « BASTARD NOMME JEAN » .....	65
<i>I.1. De la difficulté à connaître une date exacte.....</i>	<i>65</i>
<i>I.2. Louis d'Orléans et Mariette d'Enghien.....</i>	<i>66</i>
II. UN CONTEXTE POLITIQUE TROUBLE : LA TRAGEDIE DES ORLEANS .....	71
<i>II.1. L'Assassinat d'un père.....</i>	<i>71</i>
<i>II.2. La « maudite guerre ».....</i>	<i>81</i>
<i>II.3. Le « drame d'Azincourt ».....</i>	<i>83</i>
III. UNE FORMATION INTELLECTUELLE ET MILITAIRE .....	87
<i>III.1. Une enfance itinérante.....</i>	<i>87</i>
<i>III.2. Une solide éducation.....</i>	<i>88</i>
<i>III.3. Les premières armes .....</i>	<i>92</i>
<b>CHAPITRE II UN CHEF DE GUERRE AU SERVICE DE CHARLES VII.....</b>	<b>97</b>
I. LE PREMIER SUCCES MILITAIRE : MONTARGIS .....	97
<i>I.1. Une ville assiégée .....</i>	<i>97</i>
<i>I.2. La victoire.....</i>	<i>98</i>
II. DANS LES PAS DE LA PUCELLE .....	103
<i>II.1. L'action du Bâtard à Orléans.....</i>	<i>103</i>
<i>II.2. La « Bataille des Harengs » .....</i>	<i>107</i>



II.3. <i>La rencontre avec Jeanne la Pucelle</i> .....	110
II.4. <i>De Patay à Reims</i> .....	119
III. UN STRATEGUE DE SON TEMPS .....	123
III.1. <i>La prise de Paris</i> .....	123
III.2. <i>La campagne de Normandie</i> .....	130
III.3. <i>La campagne de Guyenne</i> .....	140
<b>CHAPITRE III UNE CARRIERE POLITIQUE AU SERVICE DE CHARLES VII.....</b>	<b>149</b>
I. DES DEBUTS DIFFICILES .....	149
I.1. <i>L'alliance avec Jean Louvet</i> .....	149
I.2. <i>L'affaire du Mont-Saint-Michel</i> .....	151
II. UNE PLACE PREPONDERANTE A LA COUR DU ROI DE FRANCE .....	155
II.1. <i>Les fonctions du Bâtard d'Orléans</i> .....	155
II.2. <i>Le représentant du roi</i> .....	158
III. UN AGENT DE CHARLES VII.....	161
III.1. <i>Le diplomate</i> .....	161
III.2. <i>Un acteur de la propagande royale</i> .....	168
<b>CHAPITRE IV AU SEIN DE LA FAMILLE D'ORLEANS .....</b>	<b>179</b>
I. PARLER AU NOM DU DUC ABSENT .....	179
I.1. <i>L'entretien du Bâtard d'Orléans</i> .....	179
I.2. <i>Administrer les biens de la famille d'Orléans</i> .....	182
I.3. <i>L'exemple de la ville d'Orléans</i> .....	185
I.4. <i>Représenter les Orléans</i> .....	188
II. VERS LA LIBERTE .....	191
II.1. <i>La libération de Charles d'Orléans</i> .....	191
II.2. <i>La libération de Jean d'Angoulême</i> .....	198
III. AU SERVICE DES ORLEANS .....	205
III.1. <i>L'affaire du Milanais</i> .....	205
III.2. <i>Négocier l'union de Jean d'Angoulême</i> .....	208
III.3. <i>Un lien indéfectible</i> .....	212
<b>DEUXIEME PARTIE : L’AFFIRMATION DE SON STATUT PRINCIER .....</b>	<b>215</b>
<b>CHAPITRE V UN PRINCE EN SES DOMAINES .....</b>	<b>217</b>
I. LES DONS DU COMTE DE DUNOIS ET DE LONGUEVILLE.....	217
I.1. <i>Les dons antérieurs</i> .....	217
I.2. <i>L'obtention du comté de Dunois</i> .....	219

1.3. L'obtention du comté de Longueville .....	222
II. BATIR POUR MIEUX S'ETABLIR.....	227
II.1. Des revenus réguliers .....	227
II.2. Beaugency.....	231
II.3. Longueville-sur-scie.....	234
II.4. Châteaudun.....	235
II.5. Notre-Dame de Cléry .....	250
III. VERS UNE « PRINCIPALITE » ? .....	259
III.1. Les alliances du comte de Dunois .....	259
III.2. Ses nouvelles acquisitions .....	267
III.3. Une cour fastueuse ?.....	269
<b>CHAPITRE VI UN ENTOURAGE PRINCIER .....</b>	<b>277</b>
I. PARMIS LES GRANDS DE FRANCE .....	277
1.1. Des liens avec les grandes familles de France .....	277
1.2. Mais aussi avec les serviteurs de l'Etat .....	279
II. CONSTITUTION D'UNE CLIENTELE.....	285
II.1. Une influence orléanaise.....	285
II.2. Une clientèle dunoise.....	290
III. L'HOTEL DU BATARD D'ORLEANS.....	297
III.1. Organisation de l'Hôtel du Bâtard .....	297
III.2. Profil de ses serviteurs.....	298
<b>CHAPITRE VII LE REBELLE INATTENDU.....</b>	<b>301</b>
I. DEUX PROCES .....	301
1.1. L'affaire du comte d'Armagnac.....	301
1.2. La trahison du duc d'Alençon .....	303
II. LA PRAGUERIE.....	307
II.1. Un mécontentement au service du duc d'Orléans .....	307
II.2. La révolte.....	309
II.3. Une fin heureuse.....	310
III. LA LIGUE DU BIEN PUBLIC .....	313
III.1. Louis XI.....	313
III.2. Déroulement de la révolte.....	318
III.3. La restauration du Comte de Dunois.....	322
<b>CHAPITRE VIII VERS L'IMAGE DU « BEAU DUNOIS ».....</b>	<b>325</b>
I. DES OBSEQUES PRINCIERES. ....	325

<i>I.1. La fin du Bâtard d'Orléans</i> .....	325
<i>I.2. Un enterrement pensé par le comte de Dunois</i> .....	331
<i>I.3. Une cérémonie à l'image de son époque</i> .....	334
II. VERS LA CONSTRUCTION D'UN STEREOTYPE.....	343
<i>II.1. Un idéal chevaleresque</i> .....	343
<i>II.2. Dont la mémoire se perpétue</i> .....	346
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>349</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>351</b>
ANNEXE 1 : LE SIEGE D'ORLEANS.....	353
ANNEXE 2 : REVENUS DU BATARD AU SIEGE D'ORLEANS (12 OCTOBRE 1428-8 MAI 1429) .....	355
ANNEXE 3 : LES FRAIS DE LA CAMPAGNE DE NORMANDIE (1449-1450) .....	357
ANNEXE 4 : POSSESSIONS SUCCESSIVES DU BATARD D'ORLEANS. ....	359
ANNEXE 5 : POSSESSIONS DU DUC D'ORLEANS EN 1415. ....	361
ANNEXE 6 : POSSESSIONS DU DUC D'ORLEANS EN 1440 .....	363
ANNEXE 7 : VISITES DU BATARD A ORLEANS DE 1420 A 1456.....	365
ANNEXE 8 : DONS ET PENSIONS OCTROYES PAR CHARLES D'ORLEANS A JEAN DE DUNOIS .....	367
ANNEXE 9 : MOUVEMENTS D'ARGENT POUR LA LIBERATION DE CHARLES D'ORLEANS ET DE JEAN D'ANGOULEME .....	375
ANNEXE 10 : RELATIONS AVEC LA VILLE D'ORLEANS .....	379
<i>Païements et services rendus au Bâtard</i> .....	379
<i>Services rendus aux Orléanais et Correspondance</i> .....	381
<i>Dons et présents faits au Bâtard d'Orléans</i> .....	383
ANNEXE 11 : DONS ET PENSIONS DE CHARLES VII AU COMTE DE DUNOIS .....	385
ANNEXE 12 : POSSESSIONS DE JEAN DE DUNOIS.....	393
ANNEXE 13 : QUELQUES REVENUS DU COMTE DE LONGUEVILLE EN 1449, DISPUTE AVEC LE COMTE DE TANCARVILLE .....	395
ANNEXE 14 : TRAVAUX REALISES PAR JEAN DE DUNOIS DANS SES DOMAINES .....	397
ANNEXE 15 : LOGIS DE DUNOIS, CHATEAU DE BEAUGENCY. ....	401
ANNEXE 16 : CHATEAU DE CHATEAUDUN. ....	403
ANNEXE 17 : LES SAINTS DE LA SAINTE-CHAPELLE DE CHATEAUDUN ET DU LIVRES D'HEURES .....	407
ANNEXE 18 : NOTRE-DAME DE CLERY .....	415
ANNEXE 19 : PORTRAITS CONTEMPORAINS DE JEHAN DE DUNOIS .....	419
ANNEXE 20 : DETAILS DU LIVRE D'HEURES DE JEAN DE DUNOIS. ....	423
ANNEXE 21 : LE PROCES DU DUC D'ALENÇON .....	427
ANNEXE 22 : L'ENTREE DE JEHAN DE DUNOIS, JACQUES CŒUR ET PIERRE DE BREZE DANS ROUEN. ....	429
ANNEXE 23 : EFFECTIFS MILITAIRE DU BATARD D'ORLEANS.....	431
ANNEXE 24 : ENTOURAGE LOCAL DE JEAN DE DUNOIS .....	463
<i>Elite locale</i> .....	463

<i>Le Clergé</i> .....	466
<i>Les Notables</i> .....	467
<i>Autres</i> .....	468
ANNEXE 25 : HOTEL DU COMTE DE DUNOIS .....	469
<i>Conseil du comte de dunois</i> .....	469
<i>Administration</i> .....	472
<i>Offices spirituels</i> .....	475
<i>Chambre du comte du Dunois</i> .....	476
<i>Suite de Marie d'Harcourt</i> .....	477
<i>Service</i> .....	478
<i>Bouche</i> .....	480
<i>Ecurie</i> .....	481
ANNEXE 26 : DETTES DU COMTE DE DUNOIS .....	483
<i>La noblesse</i> .....	483
<i>Les notables</i> .....	485
<i>Le clergé</i> .....	487
<i>Les serviteurs du Comte</i> .....	489
<i>Les marchands et artisans</i> .....	493
ANNEXE 27 : COMPTES DES OBSEQUES DE DUNOIS .....	501
<i>La maladie de Dunois</i> .....	501
<i>Les Obsèques</i> .....	503
<i>Exécution des dernieres volontés</i> .....	521
ANNEXE 28 : ARGENT COLLECTE POUR LES OBSEQUES DE JEAN DE DUNOIS .....	523
ANNEXE 29 : ENTREE DE DUNOIS ET DE JAMET DE SAVEUSES DANS BAYONNE .....	527
ANNEXE 30 : L'ÉVOLUTION ICONOGRAPHIQUE DE JEAN DE DUNOIS .....	529
<i>Au XV<sup>e</sup> siècle</i> .....	529
<i>Au XV<sup>e</sup> siècle</i> .....	531
<i>Au XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	532
<i>Au XIX<sup>e</sup> siècle</i> .....	533
<i>En 1900</i> .....	535
ANNEXE 31 : CHRONOLOGIE .....	537
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>547</b>



# Table des Illustrations

---

Figure 1 : Dame France priant.....	169
Figure 2 : Le miracle du Cerf.....	170
Figure 3 : Le miracle de Bayonne.....	171
Figure 4 : La médaille du miracle de Bayonne.....	173
Figure 5 : Schéma simplifié du siège d'Orléans .....	353
Figure 6 : Carte des possessions de Jean de Dunois.....	359
Figure 7 : Carte des possessions du Duc d'Orléans en 1415.....	361
Figure 8 : Carte des possessions du duc d'Orléans en 1440.....	363
Figure 9 : Carte des possessions de Jean de Dunois.....	393
Figure 10 : Extrait de l'article de David Bontemps.....	401
Figure 11 : Extrait de l'article de David Bontemps.....	402
Figure 12 : Vue actuelle du logis de Dunois.....	402
Figure 13 : Plan du château (c) CMN.....	403
Figure 14 : (c) Vincent Tournaire .....	404
Figure 15 : Sainte Chapelle, Aile Dunois. (c) Pauline Bord.....	404
Figure 16 : Chapelle Basse, (c) Pauline Bord .....	405
Figure 17 : Détails colonnes statues de Châteaudun (c) Pauline Bord.....	405
Figure 18 : Escalier de l'aile Dunois, (c) Pauline Bord et avant-portail de la Cour des Libraires de Rouen ....	406
Figure 19 : Sainte Elisabeth de Hongrie. ....	407
Figure 20 : Sainte Barbe.....	408
Figure 21 : Saint Jean l'Évangéliste.....	409
Figure 22 : Sainte Marie L'égyptienne .....	410
Figure 23 : Sainte Geneviève.....	411
Figure 24 : Sainte Appoline .....	412
Figure 25 : Sainte Marguerite .....	413
Figure 26 : La Vierge de Notre-Dame de Cléry. (c) Pauline BORD.....	415
Figure 27 : Vue de Notre-Dame de Cléry par Louis Boudan en 1699, BNF Gaignières, 5425 .....	416
Figure 28 : JARRY, Louis, Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François II et Louis Ier, ducs de Longueville, leurs petits-fils, Orléans, 1888, p.2: .....	417
Figure 29 : Voûte de la Chapelle Saint Jean à Cléry, armes du comte de Dunois © Pauline .....	418
Figure 30 : Pierre tombale (c) Hervé Serrurier.....	418
Figure 31 : Les Heures de Dunois, ms Yates Thompson 3, British Library, f°22v°, prière Obsecro te. Détails	419
Figure 32 : Portrait présumé de Jean de Dunois, collection particulière .....	420

<i>Figure 33 : Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville d'après un original. Album « Recueil de costumes de Gaignières », xvii<sup>e</sup> siècle, Paris, BnF .....</i>	<i>420</i>
<i>Figure 34 : Statue présumée de Jehan de Dunois, chapelle de Châteaudun. Photographie personnelle .....</i>	<i>421</i>
<i>Figure 35 : Le dîner du comte de Dunois, British Library, ms Yates Thompson 3, f°1 (detail).....</i>	<i>423</i>
<i>Figure 36 : Saint Georges, représentation supposée de Marie d'Harcourt devant Châteaudun, British Library, ms Yates Thompson 3, f°274.....</i>	<i>423</i>
<i>Figure 37 : Armoiries du comte, British Library, ms Yates Thompson 3, f°13 et 157, détails.....</i>	<i>424</i>
<i>Figure 38 : Allégorie de la Paresse, British Library, ms Yates Thompson 3, f°162.....</i>	<i>425</i>
<i>Figure 39 : Le lit de justice de Vendôme.....</i>	<i>427</i>
<i>Figure 40 : Les Vigiles de Charles VII, par Martial d'Auvergne .....</i>	<i>429</i>
<i>Figure 41 : Entrée de Dunois et Jamet de SAveuses dans Bayonne .....</i>	<i>527</i>
<i>Figure 42 : Portrait présumé. Ecole de Provence, collection particulière. ....</i>	<i>529</i>
<i>Figure 43 : Les Heures de Dunois, ms. Yates Thompson 3, Bristish Library, f°22v, prière Obsecro te, détail, vers 1441 .....</i>	<i>530</i>
<i>Figure 44 : Copie d'un portrait du XVe siècle par Gaignières au XVIIe siècle. Gaignières 712. "Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits", Henri Bouchot, Paris, 1891, t.1.....</i>	<i>530</i>
<i>Figure 45 : André Theve, Dunois, les vrais portraits et vies des hommes illustres, Paris, 1584, p.402. Bibliothèque Nationale et universitaire de Strasbourg. ....</i>	<i>531</i>
<i>Figure 46 : Thierry Bellangé (1594-1638), Jean Comte de Dunois, Maison Jeanne d'Arc, Orléans. ....</i>	<i>531</i>
<i>Figure 47 : Daumont, Jean d'Orléans comte de Dunois, gravé rue St Martin, Paris, XVIIIe siècle. ....</i>	<i>532</i>
<i>Figure 48 : Claude Vignon, Abraham Bosse, Dunois devant Paris, 1656, Musée des Beaux-Arts de Nancy..</i>	<i>532</i>
<i>Figure 49 : Carle, Costume de Dunois, interprété par Isambert, dans le vaudeville Jeanne d'Arc, de Michel Dieulafoy, 1812 .....</i>	<i>533</i>
<i>Figure 50 : Octave Tassaert, Jean de Dunois, comte de Longueville dit le Bâtard d'Orléans, Versailles, 1838 .....</i>	<i>533</i>
<i>Figure 51 : Draner, le Beau Dunois, opéra-bouffe de Charles Lecocq, BNF, Paris, 1870. ....</i>	<i>534</i>
<i>Figure 52 : Etiquette de boîte de fil de mercerie Danel, vers 1900, Médiathèque de Roubaix. ....</i>	<i>535</i>

# Introduction

---

« *Noble chevalier, beau, doux, et calme [...]* » tels sont les termes par lesquels, en 1438, un moine de l'abbaye de Saint Martial de Limoges<sup>1</sup> décrivait Jean Bâtard d'Orléans, comte de Dunois (1402/3-1468). Ces qualificatifs ont traversé les siècles. Aujourd'hui, lorsque nous évoquons Dunois, nous pensons au compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, héros de la Guerre de Cent ans, modèle de beauté et de courtoisie.

En premier lieu, il convient de se remémorer la perception que les hommes et les savants ont eue de Jean, Bâtard d'Orléans, comte de Dunois. La première observation que nous relevons c'est que celle-ci diffère de celle de l'époque Moderne et de l'époque Contemporaine.

En effet, du XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle, Dunois conserve encore tout le prestige acquis à la fin de sa vie: il demeure le valeureux guerrier de Charles VII. Sa renommée s'est accrue tout au long du XVII<sup>ème</sup> où ses descendants, la branche Orléans-Longueville, n'ont cessé de se réclamer de leur aïeul. Ainsi, comme l'a précisé l'historien Philippe Contamine<sup>2</sup>, l'acte royal de 1525 par lequel François Ier érigeait le comté de Dunois en duché-pairie, ne manque pas de rappeler les « prouesses et vertueux faits » du lieutenant général de Charles VII, qui, pendant trente-six ans, par sa « bonne conduite », sa « prudence » et sa « grande expérience », a remis dans l'obéissance du roi la Normandie et la Guyenne, a pris Chartres, sauva Montargis et Orléans. Dans cet acte, Jeanne d'Arc n'est pas mentionnée car son personnage est alors quelque peu tombé dans l'oubli. Au cours des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, Dunois, ne cesse d'être gratifié de l'aura d'un des « sauveurs du royaume ». Celle-ci atteint son apogée dans *Le grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sainte et profane*, de Louis Moréri (1643-1680), paru à Lyon en 1674. Dans sa présentation du Bâtard d'Orléans, Moréri le décrit comme un héros antique prêt à forcer le blocus anglais, avant l'arrivée de Jeanne, quitte à réduire la ville de son frère en cendres! Cette image forte, quelque peu écornée par la vision du Moyen Age de l'époque, présente Dunois certes comme un héros, mais surtout comme une brute sanguinaire décidée à anéantir sa ville afin que les

---

<sup>1</sup> A.D de la Haute Vienne, n°prov. H.468, f°218v°-219r

<sup>2</sup> CONTAMINE, Philippe, « Le chef de guerre, l'homme de pouvoir, le prince: le bâtard d'Orléans », in *Art de l'enluminure*, n°25, juin-juillet-août 2008, p.2-12



anglais ne la prennent pas. Le Moyen Age, étant considéré dès la Renaissance comme l'apogée de l'obscurantisme, il fallait bien que ce héros médiéval ait aussi sa part d'ombre.

Au début du XIXe siècle, avec l'avènement du style troubadour, Dunois devient « le beau chevalier ». L'hymne du Second Empire, *Partant pour la Syrie ou le Beau Dunois*, écrit par Alexandre de Laborde (1773-1842) et mis en musique par Hortense de Beauharnais (1783-1837)<sup>3</sup>, est très instructif. Il exprime la représentation répandue à l'époque du Bâtard d'Orléans; à savoir un symbole de courtoisie chevaleresque. Après la perte de l'Alsace-Lorraine en 1870, cette vision s'atténue en raison de l'importance grandissante du personnage de Jeanne d'Arc. Cette héroïne séduit d'abord les milieux anti-cléricaux de la IIIème République qui voit en elle une victime de l'Église. Puis, l'image de la Pucelle est reprise par les milieux catholiques pour devenir le mythe de l'envoyée de Dieu qui sauve le Royaume de France. Sa dévotion conduit à la canonisation de Jeanne en 1920.

Toutefois, quelle que soit la sensibilité religieuse dans laquelle on se place, l'épopée johannique a suscité de la fin du XIXème à nos jours un intérêt chez les historiens qui ne s'est pas démenti. Le Bâtard d'Orléans apparaît dans ces études comme un des compagnons de la Pucelle. Jeanne d'Arc, quant à elle, y devient, telle la légendaire Jeanne Hachette, l'un des points essentiels de la construction du mythe patriotique français propre à la IIIème République. Or, la plupart des travaux concernant le Bâtard d'Orléans et son époque datent de la fin du XIXème et de la première moitié du XXème siècle. Nous pouvons à cet égard citer, entre autres, les travaux d'Edmond Cosneau, Jules Quicherat, Louis Jarry, Eugène Jarry et Pierre Champion. Leurs travaux d'investigation sont remarquables mais souffrent de l'a priori, dû à l'image négative du Moyen Age, persistante depuis la Renaissance, aggravée par les Lumières, la Révolution Française et l'avènement de la République. Par ailleurs, l'un des principaux préjugés a trait au personnage de Jeanne, non dénué d'intérêt, qui éclipse Dunois et attribue à la fin de la Guerre de Cent ans, un aspect miraculeux à la victoire des Français, sauvés par la Providence de Dieu. De tels bagages, pour ne pas dire clichés, ne pouvaient que rebuter les érudits de l'école des Annales. C'est pourquoi, après les deux guerres mondiales, les valeurs incarnées par cette image d'Epinal ont sombré dans

---

<sup>3</sup> JARRY, François, *Hortense de Beauharnais*, Paris, 2009, chapitre II, p.67.

l'oubli, hormis dans le Loiret et en Eure & Loire où Dunois appartient à la tradition populaire.

En 1943, Léon-Louis Martin est le premier à consacrer une biographie relativement romancée du Bâtard d'Orléans. En 1961, Michel Caffin de Mérouville<sup>4</sup> dans *Le Beau Dunois et son temps*, s'appuie sur les archives et présente une biographie fouillée quoiqu'incomplète. L'objectif de l'auteur était d'enrichir l'image d'Epinal au moyen des archives. Enfin, citons la biographie du journaliste Robert Garnier, paru en 1999, qui synthétise ces deux ouvrages.

A la fin du XXe siècle, grâce aux travaux de Philippe Contamine, Colette Beaune et de Jean Thibaut, nous observons un renouveau du sujet. Assurément, le personnage est plus complexe que l'historiographie ne le laissait croire. Il s'intègre parfaitement dans le renouveau des études médiévales. Acteur de premier plan du règne de Charles VII, le Bâtard apparaît alors comme un véritable prince du Sang. Dès lors, émerge un nouveau questionnement: comment le Bâtard d'Orléans peut-il prétendre au rang et au titre de prince ? Quelle est sa place réelle au sein de la société ? Il est donc opportun de réaliser une nouvelle étude biographique.

Afin d'y répondre, nous avons dû constituer un important corpus d'un total de 604 pièces, dont 470 sources manuscrites, 58 imprimées et 76 iconographiques.

A propos des sources manuscrites, nous pouvons les diviser en plusieurs catégories. Pour la première, il s'agit avant tout d'ordonnances royales, de mandements du duc d'Orléans voire du Bâtard lui-même. La seconde catégorie se compose de pièces essentiellement comptables. La troisième comporte plusieurs testaments. Enfin concernant la dernière catégorie, il s'agit de pièces militaires comme des montres d'armes. Constituer ce corpus s'avéra une tâche délicate, en raison de leur extrême dispersion, notamment les 405 documents ayant trait aux maisons d'Orléans et de Longueville. Les ducs d'Orléans avaient en effet choisis d'entreposer leurs papiers à la Chambre des Comptes de Blois. Or, en 1775, celle-ci fut supprimée pour être transférée à la Chambre des Comptes de Paris. Si à la Révolution Française, le baron Joursanvault sauvegarda l'ensemble des papiers des Orléans, il n'en alla

---

<sup>4</sup> CAFFIN DE MEROUVILLE, Michel, *Le Beau Dunois et son temps*, Paris, 1961 (rééd. en 2003)

pas de même après sa mort. Sa collection fut vendue et dispersées. Ce qui fait que pour un même ordre, on peut retrouver le mandement ducal en province, la quittance à la British Library, et le rôle récapitulatif aux Archives Nationales, quand on n'en retrouve pas dans des fonds privés comme l'ordre de vente du comté de Périgord, maintenant en la possession de M. Buffetaud. Retrouver les papiers du Bâtard d'Orléans avait tout du puzzle. Parmi ses papiers nous en avons compté cent vingt-cinq aux Archives Nationales. En consultant les actes et registres du Trésor des Chartres nous avons retiré une trentaine de pièces, une petite dizaine des registres du Parlement de Paris. Mais c'est surtout les actes et registres de la série, dites des Monuments historiques, qui a retenu notre attention. Car nous y avons pu compiler quatre-vingt-et-une pièces en rapport avec le Bâtard d'Orléans. Nos recherches au sein des Archives départementales et municipales furent également fructueuses, car nous avons pu retrouver 141 pièces notamment aux archives du Loiret avec le fond Joursanvault (série 6j), aux archives d'Eure et Loir avec les registres religieux de la collégiale de Saint André de Châteaudun (la série G3387), et aux archives communales d'Orléans où les registres communaux, de 1420 à 1468, sont conservés (série CC). En Eure et Loir, cela s'avéra fort complexe en raison de l'ancienneté de l'inventaire réalisé en 1884 par Lucien Merlet, et bouleversé par les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale. Il nous a été toutefois possible de retrouver des pièces intéressantes comme l'acte de fondation de la Sainte Chapelle de Châteaudun en 1468. Il fut également intéressant de retrouver la trace du comte de Dunois à la Bibliothèque Nationale de France d'où nous avons pu dégager cent-cinquante-quatre pièces, dont quatre-vingt-cinq issues du fond français, seize des nouvelles acquisitions françaises et cinquante-deux des pièces originales. Dans cet ensemble, on y trouve des documents propres à la Couronne comme des montres d'armes ou des registres financiers, mais aussi des papiers propres aux Orléans et aux Longueville, pour la plupart collectés au XVII<sup>e</sup> siècle par le généalogiste François-Roger de Gaignières (Français 20379) ou le mémorialiste Lancelot (NAF 9647). Le fond de l'archiviste Denis Godefroy, conservé à la Bibliothèque de l'Institut est également intéressant, notamment concernant l'acte du mariage du Bâtard d'Orléans avec Marie d'Harcourt en 1439. Le manuscrit du duc d'Aumale au musée Condé de Chantilly est quant à lui instructif, par son éclairage sur la campagne de Guyenne en 1451. Enfin, dans notre quête des papiers de la famille d'Orléans nous sommes allée à la British Library, aux bibliothèques municipales de Blois, Orléans, Nantes et Rouen d'où nous avons pu retirer une trentaine de pièce. Le centre Jeanne d'Arc fut particulièrement

intéressant par notre découverte du manuscrit dit de Gyves<sup>5</sup>. Ce manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle recense les différentes dotations que reçurent Dunois et ses descendants et appartenait à Maître Lecornay, avocat au Parlement. Il est fort probable que cette compilation de copies d'acte fut utilisée dans le cadre des divers procès que connut la famille à l'extinction de la lignée au XVII<sup>e</sup> siècle.

En parallèle de ces recherches, nous nous sommes également attachés à consulter des sources imprimées, au nombre desquelles je compte, 15 éditions de chroniques. Nous nous sommes attachés à ne nous en servir que par le regard qu'elles portent sur leurs époques. Celles des chroniqueurs bourguignons Jacques Duclercq ou Matthieu d'Escouchy nous ont beaucoup intéressée par l'écho qu'elles donnent de la campagne de Guyenne, notamment en ce qui concerne le miracle de Bayonne, dont ils retracent l'événement au moyen des lettres de Charles VII à Taillebourg, et, dont on retrouve l'écho dans les Chroniques du Mont-Saint-Michel. Celles d'Escouchy sont également intéressantes par sa mention de la popularité de Dunois au sein des hommes d'armes, dont il était « *fort aimé [...] autant ou plus que nulz autres seigneurs et cappitaines du Royalme de France. [...]* ». <sup>6</sup> Le récit des entrées solennelles de Paris et de Rouen par Gilles le Bouvier, dit le Héraut Berry nous ont apporté différents éclairages sur la position du Bâtard d'Orléans au sein de la société princière. D'autres mémorialistes, comme Jean Chartier et Thomas Basin nous ont semblé pertinents par la profusion de qualificatifs dont ils couvrent Jehan de Dunois. Et ce, malgré leur caractère partial, Chartier de par ses fonctions d'historiographe royal et Basin par sa rancœur envers Louis XI à qui il ne pardonnait pas de l'avoir disgracié. Afin de compléter notre recherche, nous avons consulté des œuvres littéraires et philosophiques. *L'Arbre des Batailles* d'Honorat Bovet, ou encore *Le Songe du Verger* pour comprendre certaines mentalités du temps. La lecture des *Œuvres* de Blondel et du *Jouvencel* de Jean de Bueil nous a beaucoup apporté quant à la vision du comte de Dunois par ses contemporains. Nous nous sommes aussi servie de l'édition du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc par Quicherat pour étudier la déposition du Bâtard d'Orléans et celle du procès de Jacques Cœur par Guillot. Les lectures des journaux du siège d'Orléans et du Bourgeois de Paris ont été utile, tout comme l'édition de correspondances, comme les dépêches des ambassadeurs milanais instructives quant au regard extérieur et sans complaisance qu'elles portent sur Jean

---

<sup>5</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyves

<sup>6</sup> Escouchy, tome 1, chapitre 34, p.186

de Dunois. Les éditions de comptes royaux ou ducaux comme l'inventaire des papiers de Charles d'Orléans, tout comme celles de texte législatif comme les *Ordonnances des Rois de France de la Troisième Race* m'ont été précieuses.

Enfin, en ce qui concerne les soixante-seize sources iconographiques, nous nous sommes surtout servis d'enluminures, notamment celles des *Vigiles de Charles VII* par Martial d'Auvergne conservée à la Bibliothèque Nationale<sup>7</sup>, mais aussi du *livre d'Heures de Dunois*, conservé à la British Library<sup>8</sup>. La visite approfondie des châteaux du comte de Dunois, Châteaudun et Beaugency, a été également instructive et nous remercions chaleureusement M. Xavier Lelevé et Le Centre des Monuments Nationaux pour ces opportunités.

De ces différentes sources nous avons pu dégager huit chapitres. Ces huit chapitres dépendent de deux axes. Le premier, porte sur ses devoirs envers sa famille, le second sur l'affirmation de son pouvoir princier. Cette division nous a paru pertinente, car, à la lecture de mes sources, il nous apparaît que l'existence du comte de Dunois peut être vue de deux points de vue. Celui du Bâtard fidèle à sa famille, en charge de la libération de ses frères et du duché et celui de Dunois, proche de Charles VII, soucieux d'établir une lignée et un patrimoine durable. Afin de mettre en valeur ces deux axes de recherche, il nous a paru opportun de faire un plan thématique, plutôt que chronologique, accompagné de nombreuses annexes visant à compléter mon propos.

Pour ce qui est du premier axe, quatre chapitres dépendent de lui. Le premier, traite de l'enfance du Bâtard, le second et le troisième de sa carrière militaire et politique au service du roi de France, le quatrième de sa place au sein de la famille d'Orléans. Les thèmes de ces trois premiers chapitres ayant été abordés pendant nos années de master, nous nous sommes attachés à traiter ces sujets de façon différente, afin d'être dans la continuité de ces premiers travaux. Dans le premier, nous avons cru nécessaire d'évoquer le contexte politique de l'enfance du Bâtard. De par son jeune âge, il en est exclu, mais pour comprendre la suite de son parcours, se remémorer les tragédies de sa famille est essentiel. Cela permet d'expliquer pourquoi, en 1420, il est le seul représentant de sa famille encore libre. Retracer son enfance ne fut pas évident, en raison du manque de source. A travers l'inventaire de la bibliothèque du comte de Dunois, nous avons pu évoquer son éducation intellectuelle et religieuse. Pour

---

<sup>7</sup> BNF, ms.fr 5054

<sup>8</sup> Londres, British Library, ms Yates Thompson 3, *Les Heures de Dunois*

ce qui est de son éducation militaire, des mandements du duc d'Orléans, conservés aux archives départementales du Loiret, nous renseigne sur l'évolution de son équipement, tout comme une montre d'armes qui eût lieu à Blois en 1421. De même, localiser le Bâtard à cette période, relevait de la gageure. Nous remercions Mme Toureille, avec qui nous avons eu la possibilité d'échanger sur ce sujet, et qui dans ses travaux a démontré qu'une partie de la jeunesse du fils illégitime de Louis d'Orléans s'était déroulée sous la protection des Sarrebruck, allié des Orléans. Nous remercions également David Fiasson pour nos discussions sur la brève captivité du Bâtard d'Orléans entre 1418 et 1420, et qui nous a permis de démontrer que le Bâtard avait été fait prisonnier par Antoine de Vergy lors de la prise de Paris. Concernant le deuxième chapitre, nous avons retracé la carrière militaire du Bâtard d'Orléans. Dans le cadre de la Reconquête, nous avons mis en exergue ses stratégies militaires qui consistent à s'appuyer sur la complicité de la population locale mais aussi sur l'artillerie des frères Bureau. L'écueil de ce chapitre fut le cas Jeanne d'Arc, à la fois si connu et si méconnu. En nous fondant sur le *Journal du Siège*, les archives communales d'Orléans, les comptes d'Hémon Raguier et la déposition du comte de Dunois, j'ai pu travailler sur l'action du Bâtard à Orléans du 12 octobre 1428 au 28 avril 1429, date de sa rencontre avec Jeanne d'Arc. Nous nous sommes efforcée d'étudier la rencontre et la coopération de ces deux personnages d'après des sources propres à Dunois. La déposition qu'il fit au procès de Réhabilitation de la Pucelle est de ce point de vue majeur. Sa lecture est double, totalement factuel, mais aussi politique. Factuel pour l'étude du siège en 1429, politique dans le contexte de 1456. Aussi nous nous sommes efforcés de traiter ce document à part entière dans mon troisième chapitre, consacrée au caractère politique de Jean de Dunois. Agent de la propagande de Charles VII, il participe au discours d'un roi qui a reconquis son Royaume de par la volonté divine. D'abord en témoignant dans une lettre du miracle de Bayonne en 1451, puis en témoignant au procès de Jeanne d'Arc. Ce procès dont le but est de démontrer que Charles VII ne doit son trône qu'à Dieu, s'attache à faire de Jeanne la personnification de la « guerre juste ». La déposition de Jean de Dunois s'inscrit dans cet objectif. Elle applique les principes du Deutéronome en envoyant une lettre à Talbot pour qu'il cesse tout combat. Elle rend le vent favorable par miracle, afin que les renforts puissent traverser la Loire, elle est vertueuse et sa vertu est contagieuse. Ce qui pour un homme comme le Bâtard d'Orléans est un exploit. Saint Louis et Charlemagne lui apparaissent, et le déposant n'hésite pas à recourir à l'œuvre littéraire des *Prophéties de Merlin* pour justifier la détermination de la mission de la Pucelle. Dans ce troisième chapitre,

nous avons aussi évoqué les missions diplomatiques dont le comte a été chargé, ses fonctions de Grand Chambellan, titre honorifique mais qui témoigne d'une grande proximité avec le roi. Proche, le Bâtard l'est tout autant de sa famille, dont il dépend, et à qui il doit tout. Ce qui fait l'objet de notre quatrième chapitre. Pour cette étude inédite de la vie du Bâtard nous nous sommes beaucoup appuyés sur notre corpus de sources manuscrites, en particulier sur le fond Joursanvault des archives départementales du Loiret, les comptes de la ville d'Orléans aux archives communales, le manuscrit de Gyves au Centre Jeanne d'Arc, les négociations de l'alliance avec les Rohan à la Médiathèque de Nantes, de même que les lettres de Jean d'Angoulême à la British Library. Cela nous a permis d'évoquer l'aide financière que le Bâtard reçoit régulièrement du duc Charles au début de son existence. En contrepartie il assure la représentation de la famille d'Orléans auprès du roi tout en administrant le duché. Une gestion dont il use en fonction des besoins financiers de la captivité du duc d'Orléans et du comte d'Angoulême, et que nous avons illustré au moyen de cartes. Les comptes de la ville d'Orléans sont très éclairants quant aux relations du Bâtard avec les Orléanais. Ainsi que nous l'avons dénombré au moyen d'Excel, il s'y rend en moyenne deux fois par an pour y percevoir des revenus tout en étant soucieux des doléances des habitants. Doléances qu'il continue d'entendre, et ce même après la libération du duc en 1440. Une libération qui obsède toute sa jeunesse, qui lui vaut de participer à la Praguerie, et pour laquelle il accomplit de réguliers mouvements d'argent comme je l'ai dénombré dans ma neuvième annexes. Finalement, si en 1440 le duc doit sa libération à l'influence décisive du duc et de la duchesse de Bourgogne. Il est omniprésent dans celle du comte d'Angoulême en 1446. Ces délivrances faites, les trois frères restent très proches. Le Bâtard participe aux tentatives malheureuses de reconquête du Milanais et, si l'on en croit les dépêches des ambassadeurs milanais, il restera, sa vie durant, un adversaire des Sforza. D'autre part, c'est lui qui négocie le mariage de son frère le comte d'Angoulême avec Marguerite de Rohan, lui qui réussit à diminuer la rançon du comte en capturant la duchesse de Somerset lors de la prise de Rouen en 1449. C'est aussi le Bâtard d'Orléans qui commande les offensives de la première campagne de Guyenne. Campagne à laquelle le comte d'Angoulême participe sous les ordres de son frère. Effectivement, comme nous l'avons démontré dans cet axe, pour veiller aux intérêts de sa famille, le Bâtard a poursuivi avec succès une carrière militaire et politique au service du roi de France. Familier de Charles VII, récompensé par ses frères, il a de nouvelles aspirations qui sont l'objet du deuxième axe de notre thèse.

De ce deuxième axe dépend les quatre derniers chapitres de notre thèse. Le cinquième chapitre porte sur l'établissement de ses domaines. Dans un premier point nous avons évoqué les dons réguliers que le Bâtard perçoit de son frère Charles, mais aussi de son ami Charles VII. Ces dons font l'objet de deux annexes qui permettent de se rendre compte de leur importance et donnent une idée des revenus du Bâtard, fait comte de Dunois par son frère en 1439, et par le roi comte de Longueville en 1449. Ils permettent au Bâtard de restaurer ou bâtir plusieurs édifices, dont trois sont encore visibles de nos jours, à savoir : Beaugency, Châteaudun et Notre-Dame de Cléry. Ces constructions ont pour but d'affirmer son pouvoir. Un pouvoir qu'il consolide au moyen d'alliances, avec la famille d'Harcourt, de Roucy, de la Haye et de Passavant mais aussi en mariant son héritier avec Agnès de Savoie, belle-sœur de Louis XI. Les inventaires après son décès, de même que son codicille retranscrit au XVII<sup>e</sup> siècle par le mémorialiste Lancelot et édité par Louis Jarry en 1888 permettent de s'interroger sur le faste de sa cour, certes opulente mais sans comparaison avec celle du duc de Bourgogne. Qui dit cour, signifie entourage. Aussi nous nous sommes attachés dans un sixième chapitre à étudier la clientèle du comte, de ses liens familiaux avec les grands de France aux membres de son Hôtel. Pour se faire, nous nous sommes servis des archives d'Eure et Loir, des montres d'armes conservées à la Bibliothèque Nationale, et des comptes de ses obsèques. Ces sources sont cependant lacunaires et ne donne qu'une petite idée de ce que l'Hôtel de Dunois devait être. Il y est pourtant possible de voir une influence royale et orléanaise, mais aussi un réseau propre au Bâtard d'Orléans. Pour affirmer son statut princier, il n'hésite pas à se rebeller contre son roi, ce qui fait l'objet de notre septième chapitre et nous permet d'évoquer la relation complexe avec le roi Louis XI. Louis XI qui n'hésite pas à le consulter lors de l'élaboration de l'Ordre de Saint Michel et qui, contrairement à l'usage, assiste à ses obsèques. Des obsèques que nous traitons lors du dernier chapitre, au moyen de sources très complètes, à savoir les testaments du comte, son codicille, les comptes de ses funérailles, son inventaire après décès et les registre synodaux de Miles d'Illiers, évêque de Chartres. Les travaux de Murielle Gaude-Ferragu de ce point de vue nous ont aussi été très utiles. Enfin nous avons cru intéressant d'étudier l'évolution de l'image du Beau Dunois. Comment passe-t-on d'un conseiller de Charles VII renommée à une image certes sympathique du parfait chevalier, soutien indéfectible de la Pucelle d'Orléans ? De ce point de vue, les œuvres littéraires contemporaines du comte sont intéressantes. Blondel dans sa *Reductio Normania* en fait un égal de Pompée et César, et Jean de Bueil lui donne sous les traits du comte de Parvanchères, l'aura du vénérable



chevalier qu'il est avisé d'écouter. Il est donc indiscutable qu'à la fin de son existence, le Bâtard bénéficiait d'une certaine aura, qu'il était en quelques sortes un mentor pour ses pairs.

# Sources

---

## Sources Manuscrites

**A.N, AE II 425**, testament du duc d'Orléans.

**A.N, AE II 450**, lettre de Charles d'Orléans en captivité concernant la gestion de ses domaines.

**A.N, AE II 464**, le 28 Juin 1462, Notre Dame-de-l'île-Barbe. Lettre autographe de Dunois depuis Lyon au duc d'Orléans. Il y est question des projets de mariage de sa fille Marie.

**A.N, J211, n°49**, don du comté de Longueville.

**A.N, J359, n°28**, déclaration de Saint Ouen, soutien des seigneurs lorrains à Charles d'Orléans, 9 octobre 1411.

**A.N, J368, n°1**, lettre explicative du don du comté de Dunois à perpétuité, ratifié par Charles VII, en 1446.

**A.N, J371, n°16**, décision de Louis XI, mention de Dunois au conseil du roi, 1461.

**A.N, J393, n°9**, Ligue du Bien Public, 1465.

**A.N, J396, n°23**, de nouveau don du comté de Longueville.

**A.N, J545, IV, n°2**, achat par Louis d'Orléans de la vidamie de Châlons en 1396. Il achète 48 000 francs au roi de Navarre ses droits sur Provins.

**A.N, J545, IV, n°4**, achat par Louis d'Orléans de la Fère-en-Tardenois, Villiers et la forêt de Ryé en 1394.

**A.N, J545, IV, n°6**, achat par Louis d'Orléans de la Seigneurie de Luzarches en 1392.

**A.N, J647, n°4**, lettre de Charles d'Orléans pour la libération de Jean d'Angoulême (le bâtard y est cité), 1444.

**A.N, J647, n°5**, lettre de Dunois à la Duchesse de Somerset pour la libération de Jean d'Angoulême, 1444.

**A.N, J647, n°6**, nouvelle lettre de Dunois pour la libération de Jean d'Angoulême, 1444.

**A.N, J647, n°7**, lettre de Dunois à la duchesse de Somerset, concernant la libération de Jean d'Angoulême.

**A.N, J647, n°20**, le 24 novembre 1446, Pouvoir de Charles VII au comte de Dunois, à Simon Charles, à Jean Beson et à Jean Herbert, chargés de négocier avec les commissaires d'Henri VI.

**A.N, J647, n°20bis**, le 23 décembre 1446. Confirmation par Henri VI du traité du 15 décembre 1446. (A Rouen, à la relation des commis ordonnés par le roi au gouvernement de France et Normandie.) Il existe également un Vidimus du 12 janvier 1447.

**A.N, J919, n°19**, le 23 décembre 1435, accord avec Emond Beaufort, comte de Mortain, fils et procureur de la duchesse de Clarence concernant la libération du comte d'Angoulême.

**A.N, J1021, n°20**, entrevue de la Roche au Duc, Guerre du Bien Public, 1464.

**A.N, J1039, n°8**, Rouen 1449, Promesse du sire de Talbot, maréchal de France au comte de Dunois de payer les dettes pour la libération de Rouen, 4 novembre 1449.

**A.N, JJ180, n°6**, amnistie du Bâtard aux Argentanais, 1449.

**A.N. JJ180, n°126**, amnistie de Charles VII à l'égard des Bayeusains, 1449.

**A.N, JJ187, f°2**, le Bâtard d'Orléans reçoit du roi à l'occasion de son mariage les terres de Theiss, La Pierre, du Vaine et de Fallavier en Dauphiné, le 31 juillet 1422.

**A.N, JJ187, f°59 à 60**, enregistrement d'un don d'argent de Charles VII à Dunois.

**AN K54 n°16**, promesse de Charles VI en 1392 à Louis d'Orléans de pourvoir au mariage de ses filles et de payer la rançon de ses fils si ceux-ci venaient à être emprisonnés.

**A.N, K57, n°11**, lettre de Charles VI à Charles d'Orléans.

**A.N, K57, n°28**, Traité de Buzançais.

**A.N, K57, n°36**, alliance entre Charles d'Orléans avec l'empereur Sigismond, 12 septembre 1413.

**A.N, K.58, n°2**, instructions à monseigneur de Gaucourt de ce qu'il a à besogner pour monseigneur le duc d'Orléans par devers le Roy des Romains.

**A.N, K58, n°3**, Investiture de la seigneurie d'Asti pour le duc d'Orléans, 18 septembre 1413.

**A.N, K59, n°6**, lettre de Charles VII où il demande à ses officiers des prélever un impôt aux sujets du duc d'Orléans afin de payer neuf mille livres tournois pour la rançon du comte d'Angoulême.

**A.N K62, n°2**, les Astesans, pour éviter une domination plus lourde donnèrent leur ville à Filippo Maria Visconti, qui l'accepta de fait, promettant de restituer l'Astesan au duc d'Orléans, plus tard.

**A.N, K64, n°21**, don de Charles d'Orléans à Dunois par l'intermédiaire de Charles VII, 1437.

**A.N, K64, n°37<sup>14</sup>**, Charles d'Orléans donne pouvoir au comte de Dunois d'engager ou de vendre ses terres pour 42 000 écus, 2 avril 1437.

**A.N, K64, n°37<sup>16</sup>**, promesse du Bâtard de payer à Charles d'Anjou 4000 sous d'or.

**A.N, K64, n°37<sup>18</sup>**, envoi en mars 1431 de Jean le Fuzelier en Angleterre pour négocier l'échange, contre Jean d'Angoulême, du comte William Pole de Suffolk tombé aux mains du Bâtard d'Orléans à Jargeau.

**A.N, K65, n°14**, Charles d'Orléans reçoit un sauf-conduit d'un an et quarante jours pour négocier la paix, 3 novembre 1440.

**A.N, K65, n°15<sup>1</sup>**, le 25 octobre 1439, Charles d'Orléans charge le Bâtard d'une mission auprès du roi, de la reine et du dauphin, leur demandant d'autoriser et de garantir les avances de fonds qu'il sollicitait.

**A.N, K65, n°15<sup>12</sup>**, Louis XI s'engage à verser 30 000 saluts d'or pour la rançon de Charles d'Orléans.

**A.N, K66, n°7**, charte du duc d'Orléans, Dunois y est nommé, 1440.

**A.N, K66, n°9**, document du duc Charles concernant son frère.

**A.N K67, n°22**, le 22 mai 1443, Charles d'Orléans réclame à Filippo Maria la restitution de l'Astesan. Dunois est nommé à vie gouverneur d'Asti.

**A.N K67, n°24**, Charles VII pensionne le duc d'Orléans de 18000 livres.

**A.N K67, n°37<sup>14</sup>**, don de Charles d'Anjou de 4000 saluts d'or pour la rançon de Charles d'Orléans.

**A.N K67, n°37<sup>15</sup>**, sauf-conduit d'Henri VI au duc d'Orléans, 1437.

**A.N K67, n°37<sup>16</sup>**, quittance du Bâtard d'Orléans concernant le don de quatre mille saluts d'Or du comte de La Marche et de Pardiac.

**A.N, K68, n°11**, lettres patentes datées de Limoges, où le roi accorde au duc d'Orléans pour le paiement de sa rançon, une aide extraordinaire de 168 900 écus d'or à répartir sur tout le royaume. 24 mai 1442.

**A.N, K68, n°11bis**, lettres patentes datées de Limoges, où le roi accorde au duc d'Orléans pour le paiement de sa rançon, une aide extraordinaire de 168 900 écus d'or à répartir sur tout le royaume. 24 mai 1442.

**A.N, K68, n° 35**, à Pont-Audemer, 22 août 1449, ordre de Dunois au vicomte de Pont-Audemer de payer à Jean Doucereau, la somme de 2030 lt.

**A.N, K68, n°45**, Caen, 24 juin 1450. Vidimus, délivré le 29 novembre 1480 par May de Houlefort, bailli de Caen, du traité de reddition de la ville et du château de Caen à Charles VII. Capture de la duchesse de Somerset et de son fils Edmond par Dunois. Copie sur papier

**A.N, K72, n°8**, 28 Juin 1462, Notre Dame-de-l'île-Barbe. Lettre autographe de Dunois depuis Lyon au duc d'Orléans. Il y est question des projets de mariage de sa fille Marie.

**A.N, K72, n°56**, Jean de Bourgogne comte de Nevers avance 6000 écus pour la libération de Charles d'Orléans. Juillet 1440.

**A.N, K72, n°56<sup>2</sup>**, la duchesse de Bourgogne, emprunte 15 000 nobles en France pour la libération de Charles d'Orléans. 10 juillet 1440.

**A.N, K72, n°56<sup>5</sup>**, à l'occasion, des trêves de Tours, Charles d'Orléans signe un accord avec le duc de Somerset au sujet de la libération de Jean d'Angoulême.

**A.N, K72, n°56<sup>14</sup>**, relance de la duchesse de Somerset pour le paiement de la rançon de Jean d'Angoulême.

**A.N, K72, n°56<sup>15</sup>**, relance de la duchesse de Somerset pour le paiement de la rançon de Jean d'Angoulême.

**A.N, K500, n°14**, venus du Bâtard d'Orléans et de Jean de Saveuses à Saint Omer pour négocier la libération du duc d'Orléans

**A.N, K534, n°4 à 6**, testament du duc Louis d'Orléans, original et copies.

**A.N, K534, n°33**, dons de Charles d'Orléans au bâtard des châtelainies de Romorantin et de Millançay. 14 décembre 1430.

**A.N, K535, n°24**, le 26 juin 1444, lettre du Bâtard, où il confesse avoir gardé en dépôt la vaisselle d'or et d'argent du duc d'Orléans.

**A.N, K535, n°25**, le 8 septembre 1444, Dunois et sa sœur Marguerite d'Etampes reconnaissent avoir eu en dépôt, des pierres précieuses pour la sauvegarde de Châteaudun.

**A.N, K535, n°27, f°4, pièce 1**, Charles d'Orléans mandate le Bâtard d'Orléans pour négocier le mariage du duc d'Angoulême avec Jeanne de Rohan.

**A.N, K535, n°27, f°4, pièce 2**, pouvoir de Charles d'Orléans au Bâtard d'Orléans d'engager ses terre jusqu'à 42000 écus.

**A.N, K535, n°27, f°4, pièce 3**, don du comte de la Marche et de Pardriac de quatre mille saluts d'or pour le paiement de la venue de Charles d'Orléans en Normandie, le 8 juin 1438.

**A.N, K535, n°27, f°5, pièce 1**, don de Charles d'Anjou de 4000 saluts d'or pour la rançon de Charles d'Orléans.

**A.N, K535, n°27, f°5, pièce 2**, quittance du Bâtard d'Orléans concernant le don de quatre mille saluts d'Or du comte de La Marche et de Pardiac.

**A.N, K535, n°27, f°5, pièce 3**, lettre du comte de la Marche et de Pardriac attestant par le procureur de Blois du don de 4000 saluts d'or.

**A.N, K535, n°27, f°5, pièce 4**, lettre de l'évêque de Saintes en tant que curateur des enfants du seigneur de Mortemart concernant l'achat par le duc d'Orléans de la rançon de l'Anglais Jean Margin.

**A.N, K535, n°27, f°6**, consultation du registre de Pierre Sauvage par le Bâtard d'Orléans, Jean de Saveuses, et Jean le Fuzelier.

**A.N, K535, n°27, f°7**, lettres du Bâtard d'Orléans au duc de Milan demandant la restitution du comté d'Asti au Duc de Milan.

**A.N, K535, n°27, f°8, pièce 1**, Jean de Faignan procureur de Filippo Maria Visconti, duc de Milan, jure d'administrer la seigneurie d'Asti pendant six mois, puis de la restituer au duc d'Orléans, Blois, 30 août 1441.

**A.N, K535, n°27, f°8, pièce 2**, lettre du Duc de Milan du 31 octobre 1441 où il jure de restituer le comté d'Asti.

**A.N, K535, n°27, f°9, pièce 1**, négociations par le duc d'Orléans d'un mariage du comte d'Angoulême avec Jeanne de Béthune, 15 mai 1441.

**A.N, K535, n°27, f°9, pièce 2**, lettres de Charles d'Orléans concernant la gestion de la lieutenance de Luxembourg par le duc de Bourgogne, le 9 mars 1442.

**A.N, K535, n°27, f°9, pièce 3**, tentatives de sauver Asti de la guerre entre Milan et Montferrat en 1431.

**A.N, K535, n°27, f°9, pièce 4**, rente de la seigneurie d'Asti.

**A.N, K535, n°27, f°9, pièce 5**, lettre de Charles VII où il demande à ses officiers des prélever un impôt aux sujets du duc d'Orléans afin de payer neuf mille livres tournois pour la rançon du comte d'Angoulême.

**A.N, K535, n°27, f°11** : sauf-conduit d'Henri VI au duc d'Orléans, 1437.

**A.N, K535, n°27, f°9, pièce 1**, Charles d'Orléans réclame au duc de Milan la restitution du comté d'Asti.

**A.N, K535, n°27, f°9, pièce 2**, le duc de Milan promet de restituer Asti au duc d'Orléans.

**A.N, K535, n°27, f°13**, envoi de 560 écus d'or en 1434 afin de libérer le comte d'Angoulême.

**A.N, K535, n°27, f°14r°, pièce 1**, mort de Philippe de Vertus, administration des biens des Orléans par le bâtard à l'âge de 18 ans.

**A.N, K535, n°27, f°14r°, pièce 2**, mise en dépôt de bijoux pour la négociation du mariage de Monseigneur d'Angoulême.

**A.N, K535, n°27, f°15**, transfert de bijoux sous la responsabilité du Bâtard d'Orléans pour la libération du comte d'Angoulême.

**A.N, K535, n°27, f°16**, lettres recensant les différentes participations financières à la rançon du duc d'Orléans.

**A.N, K535, n°27, f°18**, vente de la châtellenie de Château-Renault au comte de Dunois afin de financer la libération du comte d'Angoulême.

**A.N, K535, n°27, f°19, pièce 2**, don de Louis d'Orléans à Mariette d'Enghien.

**A.N, K535, n°27, f°19, pièce 3**, transfert de vaisselles précieuses sous la responsabilité du Bâtard d'Orléans pour la libération du duc Charles. Blois, 30 août 1437.

**A.N, K535, n°27, f°19, pièce 4**, transfert de vaisselle d'argent au prix 400 royaux sous la responsabilité du Bâtard d'Orléans pour la libération du duc d'Orléans.

**A.N, K535, n°27, f°21, pièce 1**, lettres de Charles d'Orléans au Roi, à la Reine et au Dauphin de France afin qu'ils intercèdent pour sa libération. Ces lettres sont transportées par le Bâtard d'Orléans.

**A.N, K535, n°27, f°21, pièce 2**, message de Charles d'Orléans pour le Roi de France et le duc de Bretagne transporté par le Bâtard d'Orléans.

**A.N, K535, n°27, f°23**, transfert d'une tapisserie du duc d'Orléans sous la responsabilité du Bâtard d'Orléans.

**A.N, K535, n°27, f°25**, transfert d'une tapisserie du duc d'Orléans sous la responsabilité du Bâtard d'Orléans.

**A.N, K535, n°27, f°26**, promesse du Bâtard d'Orléans de payer 12 000 mille saluts d'or pour la rançon du comte d'Angoulême. Tours, 13 mai 1444.

**A.N, K535, n°27, f°27**, transfert des inventaires des lettres de ce registre porté à Paris au duc d'Orléans, par le Bâtard d'Orléans, 9 juin 1445.

**A.N, K553, XII, 1**, signature du contrat de mariage de Charles d'Orléans avec Marie de Clèves, 16 novembre 1440.

**A.N, K553, XII<sup>2</sup>**, dispense papale pour le mariage de Charles d'Orléans avec Marie de Clèves, 16 juillet 1440.

**A.N, K553, XIII**, mandat de Charles d'Orléans au sire de saint Chartier et à Hue de Saint Mars pour négocier le mariage de Jeanne de Béthune, veuve de Jean de Luxembourg, comte de Ligny, avec son frère Jean d'Angoulême.

**AN, K1210**, Le 25 octobre 1440, de Londres, Charles donne l'ordre au Bâtard d'Orléans, à Jean de Saveuses, à Jean le Fuselier, à Guillaume Belier, à Hugues Perrier de trouver par la vente ou l'engagement de ses terres 100000 écus d'or ; 85000 avaient été délivrés par des lombards en Angleterre, au nom du duc de Bourgogne à qui l'on vendait sous la réserve d'un rachat pendant 10 ans, Coucy, Soissons, la Fère et diverses terres en Hainaut.

**A.N, KK43, f°6**, mention de Jeanne du Mesnil, nourrice de Charles VII.

**A.N, KK53, f°75v°**, novembre 1420, le Dauphin offre au Bâtard d'Orléans un cheval valant 800 livres.

**A.N, KK53, f°81v°**, octobre 1421, le Dauphin offre au Bâtard d'Orléans un cheval valant 2000 livres.

**A.N, KK53, f°121v°**, octobre 1421, le Dauphin offre au Bâtard d'Orléans un cheval valant 5200 livres. Puis en mars 1422, le Dauphin offre au Bâtard d'Orléans un cheval.

**A.N KK535 n°27, f°18**, l'achat de Château-Renault servit à payer la rançon du comte d'Angoulême.

**A.N KK897, f°98, r°**, le 21 juillet 1439, le Bâtard d'Orléans jure l'hommage à Charles d'Orléans pour le comté de Dunois, en présence de Jean de Refuges.

**A.N, KK1101, pièce 776**, proclamation de Charles VII de la prise de Montereau en 1437.

**A.N, Q1, 500**, le 27 juillet 1444, Jean de Refuges reçoit le pouvoir d'aliéner Chateaurenault et de le vendre pour la libération de Jean d'Angoulême.

**A.N, Q1/1373**, comptes du Château de Longueville 1458-1459.

**A.N, U821, f°402 à 404**, copie de la déposition de Dunois au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

**A.N, X<sup>IA</sup> 1482, f° 37v°-38r°**, proclamation de Charles VII de la prise de Montereau en 1437.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8602, f°178v**, Paris, 6 mai 1403. Lettres patentes de Charles VI autorisant son frère Louis de France, duc d'Orléans, à tenir dans son comté de Vertus en Champagne, qui lui appartient du fait de sa femme, des Grands Jours qui ressortiront au Parlement de Paris. Enregistré le 21 janvier 1404.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8602, f°179v**, Paris, 22 mai 1404. Lettres patentes de Charles VI érigeant en pairie, en faveur de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, sa femme, la baronnie de



Coucy, le comté de Soissons, les seigneuries et châtelainies d'Ham en Vermandois, Pinon, Montcornet, Origny-en-Thiérache, et le vinage de Laon. Enregistré le 2 juin 1404.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8602, f°211v°**, Paris, novembre 1407. Lettres patentes de Charles VI portant révocation du don fait en augmentation d'apanage à Louis, duc d'Orléans, et réunion immédiate au domaine de la couronne, après le décès dudit duc, des comtés et châtelainies de Dreux, Château-Thierry et autres qui lui avaient été précédemment octroyés. Enregistré le 12 décembre 1407.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8602, f°287v°**, Paris, 3 octobre 1411. Lettres patentes de Charles VI déclarant rebelles les ducs Charles d'Orléans, Jean de Bourbon, Jean d'Alençon, Bernard d'Armagnac, Charles d'Albret et tous leurs alliés et complices, et ordonnant de les traiter comme tels. Enregistré le 1er janvier 1414.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8603, f°3**, Paris, 16 mars 1414. Mandement de Charles VI aux gens du Parlement à Paris de faire publier l'arrêt du Parlement qui condamne le livre composé par Jean Petit pour la justification du meurtre du duc d'Orléans. Enregistré le 4 juin 1416.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8603, f°3v°**, Paris, février 1414. Sentence de Gérard, évêque de Paris, et de Jean Polet, de l'ordre des frères prêcheurs, professeurs de théologie et inquisiteur général de l'hérésie en France, condamnant le livre écrit par Jean Petit pour la justification du meurtre du duc d'Orléans. Enregistré le 4 juin 1416.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8604, f°70v°**, Issoire, 7 décembre 1424. Lettres Patentes de Charles VII octroyant au bâtard d'Orléans, en récompense de ses services et particulièrement pour le dédommager de la prison qu'il a faite, la possession du comté de Gien. Enregistré le 29 décembre suivant.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8604, f°125v°**, Tours, 9 avril 1435. Lettres patentes de Charles VII portant confirmation du don qui avait été fait à Arthur de Richemont, connétable de France, des terres de Parthenay, Vouvant, Mervent, Secondigny, Châtelailon et Mathefelon, pour lui et ses héritiers mâles ; à leur défaut ces terres et seigneuries, provenant de feu messire Jean Larchevêque, deviendront la propriété de Pierre, second fils de Jean, duc de Bretagne.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8605, f°127**, Jumièges, 16 janvier 1450. Lettres patentes de Charles VII octroyant le comté de Longueville à Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, à ses héritiers légitimes mâles, au lieu et place du comté de Mortain qui lui avait été préalablement donné. Enregistré le 10 février suivant.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8605, f°135**, Bernay, mars 1450. Lettres patentes de Charles VII vidimant et confirmant les précédentes octroyant le comté de Longueville à Jean, bâtard d'Orléans, Comte de Dunois. Enregistré le 11 mai suivant.

**A.N, X<sup>IA</sup> 8605, f°204v°**, Vendôme, 22 octobre 1458. Lettres patentes de Charles VII octroyant les terres et seigneuries de Parthenay, Secondigny, Vouvant etc., à Jean Bâtard d'Orléans, comte de Dunois, et à ses héritiers mâles légitimes, attendu qu'Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, à qui elles avaient été données par lettres patentes du 9 avril 1435, et que Pierre de Bretagne sont tous deux décédés sans héritiers mâles. Enregistré le 19 janvier 1460.

**A.N, X<sup>IA</sup> 9198, f°296**, Orléans 1427, Le Bâtard contraint un monnayeur d'Orléans de lui payer sa note de boucherie due à Jean Doulcet.

**A.N, Y4, f°81 v°**, trêves de Tours.

**A.N, Z<sup>2</sup> 337**, Dunois curateur de Marie, fille de Marguerite d'Orléans et de Richard d'Etampes.

**A.D du Nord, B.1518**, mariage du comte de Charolais avec Catherine de France à Saint Omer, parmi la suite figure le Bâtard d'Orléans.

**A.D du Loiret, A40**, Marie d'Harcourt ordonne que l'on fasse réparer le château de Beaugency pour la venue du duc Charles en 1443.

**A.D du Loiret, A45**, charges domaniales : Lettres de provision et gages des capitaines du château de Beaugency, gages de la garnison du château. 46 parchemins (1411-1443).

**A.D du Loiret, A63**, châtellenie de Beaugency : Le comte et la comtesse de Dunois achètent à Perrotin de Chartres le fief de Lestiou. Le 10 janvier 1455.

**A.D du Loiret, A63, f°14** : le comte de Dunois reçoit la terre de Cléry par décret contre Jean de Laire, écuyer, 1455.

**A.D du Loiret, A63, f°42-43** : Les chanoines de l'abbaye de Beaugency fondent une messe pour les parents du comte et de la comtesse de Dunois, puis pour eux après leurs décès, 21 avril 1453

**A.D du Loiret, A2124, pièce 1**, quittance du Bâtard d'Orléans sur le produit de 4 arpens de bois des forêts de Chaumont, le 1<sup>er</sup> décembre 1457.

**A.D du Loiret, A2124, pièce 2**, quittance du Bâtard d'Orléans sur le produit de 4 arpens de bois des forêts de Chaumont, le 15 mai 1447.

**A.D du Loiret, A2124, pièce 4**, acompte de 400 saluts d'or donné au Bâtard d'Orléans sur la pension de 1500 salus d'or que lui versait le duc Charles d'Orléans, 4 janvier 1435 (préparation du paiement de la rançon du duc d'Orléans)

**A.D du Loiret, A2124, pièce 5**, acompte de 20 livres tournois données au Bâtard d'Orléans sur la pension de 1000 livres tournois que lui versait le duc Charles d'Orléans, 6 juillet 1434.

**A.D du Loiret, A2171, pièce 4**, annonce de la délivrance de Charles d'Orléans. Il écrit au Bâtard de mettre en état les châteaux de Beaugency, de Janville, de Chateauneuf et de faire garnir de lits le Châtelet d'Orléans.

**A.D. du Loiret, A2458**, "la monstre de Bloys" recopiée par le Chanoine Hubert à la Chambre des Comptes de Blois.

**A.D. du Loiret, 6J8, pièce 137**, quittance par Jehan, bâtard d'Orléans, à Pierre Renier, trésorier général du duc d'Orléans, du paiement en décembre 1415 par Michellet de Losche, commis à la recette du bailliage de Blois, de 117 s. 6d. t. octroyés par le duc pour acheter des chausses et d'autres objets nécessaires.

**A.D. du Loiret, 6J8, pièce 138**, mandement par le duc d'Orléans aux gens de ses comptes de donner décharge à Pierre Renier de cette somme.

**A.D. du Loiret, 6J8, pièce 155**, quittance par le Dur, conseiller du duc d'Orléans.

**A.D. du Loiret, 6J8, pièce 156**, mandement de Charles, duc d'Orléans, aux gens de ses comptes de donner décharge à son trésorier général Pierre Renier de 6l. 13s. 4d. payées à Jehan, bâtard d'Orléans pour ses menues nécessités depuis octobre 1415.

**A.D. du Loiret, 6J8, pièce 157**, mandement de Charles, duc d'Orléans à son trésorier général Pierre Renier, de payer à son conseiller Nicole Le Dur 45 l.t. pour un cheval pris par le duc et donné au bâtard d'Orléans son frère.

**A.D. du Loiret, 6J8, pièce 161**, quittance de Jean de Trye, écuyer de Jean Bâtard d'Orléans.

**A.D. du Loiret, 6J8, pièce 162**, mandement de Charles, duc d'Orléans, à son trésorier général Pierre Renier, de payer à Jehan de Trye, écuyer, serviteur de Jehan, bâtard d'Orléans, 11 l.t. octroyées sur l'ordre du comte de Vertus afin de l'aider à s'équiper pour son service.

**A.D. du Loiret, 6J9, pièce 21**, quittance du Bâtard d'Orléans.

**A.D. du Loiret, 6J9, pièce 22**, mandement de Charles, duc d'Orléans, aux gens de ses comptes, de donner décharge à son trésorier général Jacques Boucher, de 300 l.t. payées au bâtard d'Orléans au lieu de deux étangs que le duc lui avait précédemment accordés.

**A.D. du Loiret, 6J9, pièce 36**, consentement de Charles, duc d'Orléans, à ce que leurs pensions soient payées à ses frères le comte d'Angoulême et le Bâtard d'Orléans, à sa sœur la comtesse d'Etampes, son neveu le bâtard de Vertus et à son général conseiller et trésorier de ses finances, malgré son ordonnance récente de ne pas payer de gages, de pensions ni de rentes d'église pendant un an. 1p. parch, ms., traces de sc. plaqué.

**A.D. du Loiret, 6J9, pièce 79**, certificat par Hue de Saint-Marc, maître d'hôtel du duc d'Orléans, de plusieurs paiements faits par Jehan Chardon, trésorier et receveur général de

toutes les finances du duc, en particulier à Pierre Quieret, écuyer d'écurie de la duchesse d'Orléans, à Adam Porte Chappe, aux nautoniers qui ont mené le duc, la duchesse d'Orléans et le comte de Dunois sur la Seine et à Notre-Dame de Paris, et à Jehainnet, valet d'étable du bâtard de Vertus (1446 n.st.).

**A.D. du Loiret, 6J10, pièce 27**, mandement de Charles, duc d'Orléans, à Jehan le Prestre, général gouverneur de ses finances, de faire payer par son trésorier Jehan Chardon à Jehan de Baicelles, son valet de chambre, 80 l.t pour un cheval pris par le duc et donné à Jehan de Saveuses son premier chambellan, en dédommagement d'un mulet pris à celui-ci et donné à Jehan Cailleau, médecin du duc, pour les services rendus à ce dernier et à la comtesse de Dunois.

**A.D. du Loiret, 6J10, pièce 33**, quittance de Jean d'Etampes, maître d'Hôtel du comte d'Angoulême.

**A.D. du Loiret, 6J10, pièce 34**, mandement de Jehan le Prestre, gouverneur général des finances du duc Charles d'Orléans de payer Jean d'Etampes pour un cheval donné au comte de Dunois.

**A.D. du Loiret, 6J10, pièce 35**, mandement de Charles, duc d'Orléans, à Jehan Le Prestre, général gouverneur de toutes ses finances, de faire payer par son trésorier Jehan Chardon à Jehan d'Estampes, maître d'hôtel du comte d'Angoulême, 200 écus d'or pour un cheval pris par le duc et donné au comte de Dunois.

**A.D. du Loiret, 6J10, pièce 50**, mandement de Charles d'Orléans, à Jehan Le Prestre, général gouverneur de ses finances, de donner décharge à son trésorier Jehan Chardon d'une donation de 400 l.t. et d'une pension annuelle de 200 l.t. assises sur les recettes de la gabelle du grenier à sel de Janville, octroyées par le duc au comte de Dunois et de Longueville, et consentement donné par Jehan Le Prestre, en 1451. Vid. Par le bailli de Blois.

**A.D. du Loiret, 6J16, pièce 160**, mandement de Charles, duc d'Orléans, à Jehan Le Fuzelier, général conseiller par lui ordonné sur le fait et gouvernement de toutes ses finances, en considération des bons services rendus par Jehan, bâtard d'Orléans, comte de Dunois, de lui donner les revenus du grenier à sel de Châteaudun d'octobre 1442 à septembre 1433, soit 360 l. 7 s. 6 d. t.

**A.D. du Loiret, 6J16, pièce 162**, quittance par l'intéressé, comte de Dunois et de Longueville et Grand Chambellan de France, au duc d'Orléans de (?) 3 s. 8 d. t. payées en 1447 par Jehan Chardon, trésorier général du duc d'Orléans, et de 530 l. 13 s.4d. t. payées

en 1448 par Jehan Soret, grenetier pour le roi à Châteaudun et provenant des revenus de ce grenier à sel (1444 n. st. 1448).

**A.D. du Loiret, 6J24, pièce 65**, quittance de Jehan Boutet, receveur du Bâtard d'Orléans, comte de Périgord à Romorantin, de 20 l.t. de gages.

**A.D. du Loiret, 6J24, pièce 66**, octroi par Jehan, bâtard d'Orléans, comte de Périgord et de Mortain, seigneur de Romorantin et Grand Chambellan de France, en 1431 à Jaques de Milly, dit l'Estandart, de l'office de capitainerie du château de Romorantin.

**A.D. du Loiret, 6J24, pièce 68**, quittance à Jehan Boutet, receveur du Bâtard d'Orléans à Romorantin : par Pierre Des Vignes de 10 l.t. que le Bâtard lui devait et que lui a fait payer son maître d'hôtel Jehan Le Fuzelier.

**A.D. du Loiret, 6J24, pièce 69**, quittance de Jehan Giraut, procureur général dans les châtellenies de Romorantin et de Millançay pour le Bâtard d'Orléans, comte de Vertus, de Périgord et de Mortain, de 10 l.t. de gages.

**A.D. du Loiret, 6J24, pièce 70**, quittance de Denis des Planches, châtelain de Romorantin, de 20 l.t. de gages.

**A.D. du Loiret, 6J24, pièce 71**, quittance de Jehan le Fuzelier, maître d'hôtel, procureur et receveur général des finances du Bâtard d'Orléans, de 10 l.t. payées par Pierre des Vignes sur ce que Jehan Boutet peut devoir à cause de sa recette.

**A.D. du Loiret, 6J24, pièce 72**, quittance de Marguerite de Charnay, abbesse du Lieu-Notre-Dame-lez-Romorantin: à Pierre Tailleboys, receveur ordinaire à Blois, de deux muids de seigle dûs annuellement.

**A.D. du Loiret, 6J24, pièce 73**, quittance du Bâtard d'Orléans du paiement par Jehan Boutet, son receveur à Romorantin, de 30 l.t. sur 55 l.t. de revenu annuel pour leur église.

**A.D de la Manche, série H, n°15357**, ordres du Bâtard à Nicolas Paynel pour le siège du Mont-Saint-Michel.

**A.D de la Manche, série H, n°15357 bis**, destitution du Bâtard d'Orléans, nomination de Louis d'Estouteville pour le siège du Mont-Saint-Michel.

**A.D de la Manche, série H, n°15358**, nomination de Jean Malet, sire de Gravelle, à la défense du Mont-Saint-Michel.

**A.D de la Haute Vienne, n°prov. H.468, f°218v°-219r**, registre de la Chambrière de l'abbaye de Saint-Martial où Dunois est cité.

**A.D. D'Eure & Loir, E2728, f°1**, quittance de Jean Chaillou pour les dépenses faites par le Bâtard d'Orléans dans la ville de Bonneval en juillet et aout 1436.

**A.D. D'Eure & Loir, E2728, f°261**, ordre du Bâtard à Guillaume de Tucé d'avoir à se transporter, « *en compagnie de gentilshommes et gens de train, au lieu de Montigny-le-Ganelon, pour ladite place démolir, abatre et mettre par terre, laquelle place on disoit le capitaine de la Ferté-Bernard, nommé Guillaume Benoît, reparer a puissance pour gaster le pais.* », 1436.

**A.D. D'Eure & Loir, E. 2731, f°1**, signature du Bail de la prévôté de Cloyes par le comte de Dunois en 1447.

**A.D. D'Eure & Loir, E. 2732, f°1**, mention en 1452 de Jamet Autier, capitaine de Fréteval, écuyer d'écurie du comte de Dunois.

**A.D. D'Eure & Loir, E2732, f°3**, quittance de Michel Fennan, procureur du comte de Dunois, juin 1452.

**A.D. D'Eure & Loir, E. 2732, f°9**, acquêt, moyennant 25 écus d'or neufs, de l'office de mesureur du grenier à sel de Falaise, par Michel de Couldre, barbier et valet de chambre du comte de Dunois, 1452.

**A.D. D'Eure & Loir, E2732, f°68-69**, quittance de Michel Fennan, procureur du comte de Dunois, janvier 1453.

**A.D. D'Eure & Loir, E2734, f°45v**, quittance donnée au maçon Martin Brait, après travaux, « *pour avoir enduit et blanchi la basse et la haulte chapelle du chastel de Chateaudun et aussi taillés es assises et levees la greigneur partie des goutières de ladicte chappelle* ». 28 octobre 1454.

**A.D. D'Eure & Loir, E2734, dernier cahier, f°90v**, réalisation de deux cloches et d'un bénitier pour la Sainte Chapelle, 29 avril 1456.

**A.D. D'Eure & Loir, E2734, f°141v**, fin de la construction « du logis des Galeries » à Châteaudun en 1455.

**A.D. D'Eure & Loir, E2735, f°1**, bail de la métairie d'Ouzenain près de Bonneval par Marie de Harcourt, comtesse de Dunois, en 1456.

**A.D. D'Eure & Loir, E2735, f°2**, don en 1456 par Marie de Harcourt à la fabrique du Poislay d'un missel, « *ouquel n'a nulles espistres, au commencement duquel est le kalendier, et après icellui kalendier a escript au commencement du feuillet en lectre rouge Dominica prima in Adventu.* »

**A.D. D'Eure & Loir, E2738, f°3**, transports d'une rente de 14 écus d'or sur le moulin de Choiseau à Beaugency, par Philippe de Vendôme, seigneur de Bourguérin, à Jean, comte de Dunois, et Marie d'Harcourt, sa femme, 1460.

**A.D. D'Eure & Loir, E2739, f°1**, marché avec Etienne Bernaje pour fournir de chairs la comtesse de Dunois, moyennant 22 s. le quartier de bœuf, 11 s. 8 den. le mouton, et 13 s. 9 den. le veau, 1463.

**A.D. D'Eure & Loir, E2739, f°180v°**, lancement de la construction du grand escalier aile nord du château de Châteaudun, 30 juillet 1464. Vente à Colin Duval, maître des maçonneries du château de Châteaudun, de cent milliers de briques moyennant 25 s. le millier, rendus au-dedans du château de Châteaudun.

**A.D. D'Eure & Loir, E2739, f°182**, quittance de 84 écus d'or donnée par Pasquier Trotet, brodeur à Chartres, au comte de Dunois, pour besognes de son état, 1464.

**A.D. D'Eure & Loir, E2739, f°184**, requête du duc de Savoie au comte de Dunois pour obtenir prorogation « *de la rescousse que mondit sieur le comte lui avoit donnée de rachater et ravoit la baronnie, terre et seigneurie de Ges vendue audit comte par le duc de Savoie.* ».

**A.D. D'Eure & Loir, E2740, f°20**, quittance de 296 écus d'or pour la façon des orgues de la Sainte-Chapelle du château de Châteaudun, par Pierre de Montfort, prieur de Saint-Porchaire de Poitiers et de Méré, organiste du Roi, avril 1467.

**A.D. D'Eure & Loir, E2740, f°30**, bail par le comte de Dunois du droit et coutume de harenchage en la ville et faubourgs de Châteaudun, 1467.

**A.D. D'Eure & Loir, E2741, f°87**, obligation de 40 écus d'or par Martin de Versolles, prieur de Patay, au profit de Guillaume de Théligny, seigneur de Lierville, maître d'hôtel du comte de Dunois.

**A.D. D'Eure & Loir, E2742, f°1**, marché du comte de Dunois avec Jean Debray, charpentier, pour « faire le comble d'une chappelle que mondict seigneur a faict faire de massonnerie. », aout 1468.

**A.D. D'Eure & Loir, E2742, f°20**, paiement par Raoul Maunoury, aumônier du comte de Dunois, à Jean Garoust, couvreur, de ce qui lui restait du pour « *la couverture des édifices du chastel de Chasteaudun.* », 1468.

**A.D. D'Eure & Loir, E2742, f°22**, quittance de 10 écus d'or par Pierre André, peintre du duc d'Orléans, pour les peintures et œuvres faites par lui pour le feu comte de Dunois, 1468.

**A.D. D'Eure & Loir, E2743, f°20**, contrat de mariage de Jean, comte de Roucy et de Catherine d'Orléans, sœur du comte de Dunois.

**A.D. D'Eure & Loir, G3387, pièce 1**, bail du doyen du chapitre de l'Eglise Collégiale de Saint André à Châteaudun, 1467.

**A.D. D'Eure & Loir, G3387, pièce 2**, Saint André, titres d'entrées de Monseigneur Jean Comte de Dunois, 28 février 1466.

**A.D. D'Eure & Loir, G3387, pièce 3**, contrat du comte Jean Bâtard d'Orléans avec les Religieux de St Victor de Paris en 1468.

**A.D. D'Eure & Loir, G3387, pièce 4**, acte de fondation de la Sainte Chapelle de Châteaudun.

**A.D. D'Eure & Loir, G5523**, transaction entre Jean comte de Dunois et les gager de Saint-Pierre, au sujet de la cession de la galerie du château pour fonder un prieuré des religieux de Saint-Victor.

**A.D. d'Indre & Loire, C877**, pièces originales provenant de la chambre des comptes des comtes de Blois et relatives à la ville et à la châtellenie de Château-Renault, dont ces princes étaient seigneurs.

**A.D de Meurthe et Moselle, B4679/4680**, les comptes de la seigneurie de Commercy mentionnent en 1412 le passage du jeune bâtard d'Orléans futur comte de Dunois, encore enfant.

**A.D d'Isère, B.3044, f°142**, 9 novembre 1421. Don du Dauphin au Bâtard de la terre de Valbonnais

**A.D de Seine-Maritime, C2807**, comptes des réparations du château de Longueville 1458-1468.

**A.D de Seine-Maritime, C2807, f°211**, venue de Jean de Dunois et de son fils à Longueville en 1467.

**A.D de Seine-Maritime, A8, f°168v°**, délibérations de la ville de Rouen, départ de Nicolas Du Val pour travailler au chantier du Château de Châteaudun. 11 septembre 1459.

**A.D de Seine-Maritime, G52, f°45r°**, Nicolle Duval travaille pour Guillaume d'Estouteville au château de Gaillon, 28 septembre 1454.

**A. M de Lyon, AA20, n°53**, lettre de Louis XI aux Lyonnais où il leur demande une avance de 4750 livres tournois pour l'envoi de renforts au comte de Dunois. A Montlhéry, 19 août 1463.

**A. M. de Lyon, AA23, n°45**, lettre de Louis XI aux Lyonnais, Saumur, 6 avril 1465. Elle contient des promesses de concours faites par diverses villes et par les comtes de Foix et d'Armagnac ; le récit de entrevue de la Roche-au-Duc entre le roi René au nom de Louis XI, d'une part, et les ducs de Berry et de Bretagne et le comte de Dunois, de l'autre ; et la réponse



du roi au manifeste du duc de Bourbon ; arrestation et spoliation par les gens du duc de Bourbon de la Sénéchale de Poitou.

**A.M. de Lyon, AA. 77**, lettre du connétable de Richemont aux Lyonnais, les informant de la libération de Montargis.

**A.Com d'Orléans, CC. 199, n°6**, quittance du Bâtard d'Orléans du 28 décembre 1437, de la somme de 1000 livres que les habitants d'Orléans « ont octroyée au Roy nostre sire pour le fait de Monstargis ».

**A.Com d'Orléans, CC. 199, n°7**, quittance du Bâtard d'Orléans, du 1er mai 1429, de la somme de 600 livres tournois pour payer les gens de guerre en garnison dans la ville.

**A.Com d'Orléans, CC. 199, n°8**, quittance de Regnault, archevêque de Reims, et de Dunois du dernier jour d'août 1438, de la somme de 800 écus d'or, « *pour aider à entretenir le traictié et paier la finance pour la délivrance de Dreux et Chevreuse* ».

**A. Com d'Orléans, CC. 547, f°49**, don de vin des Orléanais au Bâtard d'Orléans, lors de son entrée solennelle à Orléans, aux côtés de l'archevêque de Reims, en 1420.

**A. Com d'Orléans, CC. 548, f°1**, lettre du Dauphin Charles datant de 1419, comme quoi il survient à l'entretien des murailles, ponts et portes d'Orléans. En échange il prélève 1/12e de l'impôt pour l'entretien de la ville d'Orléans.

**A. Com d'Orléans, CC. 548, f°2-3**, lettre de Jean Martin, procureur pour la rançon de Charles d'Orléans.

**A. Com d'Orléans, CC. 548, f°7**, voyage à Blois, auprès du chancelier d'Orléans, « *pour une lettre que monseigneur le Bastart d'Orliens avoit envoyée, pour aller par devers monseigneur le Régent, pour lui parler de la prison de monseigneur le duc d'Orliens...* ».

**A. Com d'Orléans, CC. 548, f°9**, don de 960 l.p. au Bâtard d'Orléans.

**A. Com d'Orléans, CC. 548, f°12**, vin présenté au Bâtard d'Orléans, à Monseigneur de Narbonne, au prévôt de Paris, le 10 septembre 1421.

**A.Com d'Orléans, CC.549, f°11v°**, voyage à Blois, auprès du Bâtard d'Orléans, pour le prier de faire « *vuidier* » les gens d'armes en 1425.

**A.Com d'Orléans, CC.549, f°15v°**, vin présenté au Bâtard d'Orléans le 18 septembre 1425.

**A.Com d'Orléans, CC.549, f°17v°**, voyage à Meung, sur l'ordre du Bâtard, sur le fait de l'abstinence de guerre.

**A.Com d'Orléans, CC.550, f°30**, paiement de 28 livres au Bâtard d'Orléans pour 14 milliers de « traits » amené avec lui de Blois pour lever le siège d'Orléans.

**A.Com d'Orléans, CC.550, f°96-97**, voyage à Beaugency, le 1er octobre 1429, pour savoir si le Bâtard était à Marchenoir.

**A.Com d'Orléans, CC.551, f°14**, la ville d'Orléans envoie son poursuivant Cœur de Lis pour prendre des nouvelles du Bâtard d'Orléans à Saint-Denis (17-29 juin 1435).

**A.Com d'Orléans, CC.551, f°53**, la ville d'Orléans fournit six livres de poudre à couleuvrine au Bâtard d'Orléans.

**A.Com d'Orléans, CC. 556, f°30**, voyage de Jean Pichon valet de la ville auprès du comte de Dunois

**A.Com d'Orléans, CC. 556, f°35**, envoi de couleuvrine d'arbalète et de trait à Verneuil sur la requête de Dunois

**A.Com d'Orléans, CC. 556, f°40**, voyage à Châteaudun auprès du comte de Dunois, pour les affaires de la ville. Saussaye, poursuivant du comte de Dunois.

**A.Com d'Orléans, CC. 556, f°47**, Marie d'Harcourt annonce aux bourgeois d'Orléans la prise de Caen.

**A.Com d'Orléans, CC. 560, chapitre XVII- XVIII**, salut des procureurs de la ville d'Orléans à Louis XI alors à Cléry.

**A.Com d'Orléans, CC. 651, f°11v°**, vin offert au Bâtard d'Orléans le 10 avril 1421.

**A.Com d'Orléans, CC.652, f°13v°**, vin offert au Bâtard d'Orléans le 3 août 1424.

**A.Com d'Orléans, CC.652, f°14v°**, 29 janvier 1425, arrivée du Bâtard d'Orléans à Orléans.

**A.Com d'Orléans, CC.652, f°16v°**, vin présenté au Bâtard d'Orléans.

**A.Com d'Orléans, CC.653, f°12**, le 23 mars 1426, vin offert au Bâtard d'Orléans

**A.Com d'Orléans, CC.653, f°14**, le 25 juin 1425, les Orléanais font porter des lettres au Bâtard d'Orléans alors à Beaugency.

**A.Com d'Orléans, CC.653, f°16v**, passage du Bâtard à Orléans en janvier 1428.

**A.Com d'Orléans, CC.653, f°17**, vin offert au Bâtard d'Orléans et à l'archevêque de Reims.

**A.Com d'Orléans, CC.653, f°18**, vin offert au Bâtard d'Orléans.

**A.Com d'Orléans, CC. 654, f°10**, 26 juin 1435, Regnault Bichète poursuivant du Bâtard d'Orléans apporte des nouvelles de l'armée, alors à Saint-Denis.

**A.Com d'Orléans, CC. 654, f°13-14**, Cœur de Lys est chargé d'aller à Saint-Denis, il part le lundi 4 juillet 1435, avec Denis de Chailli et rencontre le Bâtard ; le Bâtard entre le 7 juillet 1435, aux flambeaux, dans Orléans, par la porte Bourgogne.

**A.Com d'Orléans, CC. 654, f°21v-22**, dons à Raoul de Gaucourt et au Bâtard d'Orléans.

**A.Com d'Orléans, CC. 654, f°22-23**, don de vin au bâtard d'Orléans.

**A.Com d'Orléans, CC. 654, f°26**, le Bâtard revient de la prise de Paris, en compagnie de l'évêque de Paris et de plusieurs bourgeois.

**A.Com d'Orléans, CC. 654, f°28**, « *à Ortye, poursuivant de monseigneur d'Orléans pour sa peine et salaire d'avoir esté jusques à Paris, au devant de meisseigneurs les Bastart d'Orliens, l'evesque de Paris et plusieurs bourgeois de Paris et autres, lesquels venoient devers le Roi, et pour leur signifier qu'ils se gardassent des Angloys qui les guettoient en la forest d'Orliens...* ».

**A.Com d'Orléans, CC. 654, f°37v**, don de vin au Bâtard qui arrive de Chartres.

**A.Com d'Orléans, CC. 654, f°41**, arrivée du connétable, du chancelier, du Bâtard d'Orléans et du parlement.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°37**, le Bâtard d'Orléans emprunte de l'argent à la ville d'Orléans pour aller traiter de la paix à Calais (1439).

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°37v°**, emprunts de 600 saluts d'or donnés au Bâtard d'Orléans pour le voyage de Calais.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°39**, voyage vers le Bâtard d'Orléans.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°47v°-48**, le Bâtard demande 10.000 écus pour le duc d'Orléans, et le roi en demande 4000.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°50**, le 6 octobre 1439, vin offert à Charles d'Anjou, au Bâtard d'Orléans, au duc d'Alençon, à Monseigneur de Bourbon, à la reine de Sicile, à Poton de Xaintrailles, au chancelier de France, à l'évesque d'Orléans pour leur entrée.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°52v**, le Bâtard envoie des lettres à Saint-Omer.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°59**, voyage vers le Bâtard à Blois.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°62**, double voyage vers le Bâtard pour lui faire connaitre que les gens d'armes entouraient Orléans et détroussaient tous.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°67**, voyage vers le Bâtard à Blois. Celui-ci demandait 400 écus pour la rançon du duc d'Orléans.

**A. Com d'Orléans, CC. 655, f°93v**, Monseigneur D'Arbouville et le Bâtard d'Orléans vont en Lombardie, la ville leur donne 20 écus d'or.

**A.Com d'Orléans, CC. 656, f°20**, vin offert à la comtesse de Dunois qui venait d'accoucher.

**A.Com d'Orléans, CC. 656, f°29**, vin offert au Comte de Dunois, le 27 septembre 1441.

**A.Com d'Orléans, CC. 657, f°18**, le comte de Dunois demande des habillements de guerre.

**A.Com d'Orléans, CC. 657, f°19v**, présent à Marie d'Harcourt.

**A.Com d'Orléans, CC. 657, f°25v**, don de vin au Bâtard d'Orléans.

**A.Com d'Orléans, CC. 657, f°35**, dons divers, don de vin à Marie d'Harcourt, escorte du vin de Marie d'Harcourt dans Orléans, don au comte de Dunois de 100 livres tournois valent 80 livres parisis.

**A.Com d'Orléans, CC. 657, f°40v**, le 20 janvier 1443, la comtesse de Dunois passe par Orléans en allant à Montereau-sur-Yonne.

**A.Com d'Orléans, CC. 657, f°43**, Dunois revient de Milan le 22 février 1443.

**A.Com d'Orléans, CC. 658, f°32**, don de 200 l.t au comte de Dunois.

**A.Com d'Orléans, CC. 658, f°47**, au comte d'Angoulême pour sa rançon, 960 livres parisis.

**A.Com d'Orléans, CC.662, f°21**, procession pour le miracle de Bayonne.

**A.Com d'Orléans, CC.665, f°23**, poisson offert à la comtesse de Dunois.

**A.Com d'Orléans, CC.967 f°2 à 4**, lettres royales d'octroi données à Tours le 24 décembre 1435, en présence du Bâtard d'Orléans, du duc de Bourbon, de Charles d'Anjou et de Christophe d'Harcourt, lettres valables pour quatre années de 1435 à 1439.

**BNF, ms.fr 1278, f°34**, lettre de l'ambassadeur bourguignon Hugues de Lannoy au duc de Bourgogne.

**BNF, ms.fr. 2811, n°19**, traité entre le Duc d'Orléans, Dunois, Somerset, et Suffolk pour la libération de Jean d'Angoulême.

**BNF, ms.fr 3876, f°188-198**, procès de Jean IV, puis Jean V d'Armagnac.

**BNF, ms.fr 3876, f°119**, arrêt contre Jean Cambriel.

**BNF, ms.fr. 4054, f°64**, le 23 septembre 1446, Instruction pour Jehan Havart, valet tranchant de Charles VII, et maître Jehan Herbert, notaire et secrétaire du roi, de ce qu'ils auront à traiter concernant l'ambassade de Dunois en Angleterre.

**BNF, ms.fr. 4054, f°66**, lettre de Dunois, Brezé et Beauvau à Mathew Gough et Fouques Eyton.

**BNF, ms.fr. 4054, f°68**, le 18 février 1448, lettres de Thomas Hoo à Pierre de Brézé : le bruit court qu'on va assiéger le Mans; on devrait attendre la venue de l'évêque de Chichester et de Robert Roos qui arrivent en toute hâte, munis de pouvoirs de Henri VI.

**BNF, ms.fr. 4054, f°71**, février 1448, lettres des commissaires français aux ambassadeurs anglais.

**BNF, ms.fr. 4054, f°74**, lettre de Pierre de Brézé et des autres commissaires français à Henri VI, février 1448.

**BNF, ms.fr. 4054, f°81**, Traité de Lavardin : prorogation des trêves jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1450.

**BNF, ms.fr 4054, f°147**, déposition d'Osburn Mundeford sur la prise de Pont-Audemer, 20 août 1449.

**BNF, ms.fr 5037 f°123**, le 3 juin 1449, pouvoir donné par Charles VII à ses ambassadeurs envoyés au duc de Bretagne.

**BNF, ms.fr. 5041, f°86**, août 1466, lettres de Louis XI au maréchal de Bourgogne. Mention du comte de Dunois, dans le cadre de la Guerre du Bien Public.

**BNF, ms. fr. 5738, f°17r**, ouverture des débats du procès du duc d'Alençon, le 26 août 1456 : le comte de Dunois occupait aux pieds du Roi, à droite, la place destinée au connétable de France. Cf. Une liste des membres du conseil tenu à Vendôme.

**BNF, ms. fr. 5738, f°23-35**, l'opinion donnée au Roy par Monseigneur le duc d'Orléans au parlement à Vendôme touchant le fait du seigneur d'Alençon.

**BNF, ms. fr. 6487, f°1**, annonce par Charles VII du miracle de Bayonne.

**BNF, ms. fr. 6487, f°2**, lettre de Dunois et du comte de Foix au roi où il raconte le miracle de Bayonne.

**BNF, ms. fr. 6971, f°290**, lettre de Louis XI au duc de Bretagne où il annonce la venue de Dunois comme ambassadeur, à Tours le 12 octobre.

**BNF, ms fr. 7858, f°42 v°, f°43**, comptes d'Hémon Raguier.

**BNF, ms.fr. 15537, f°102**, lettre de Louis XI dans le cadre de la création de l'ordre de Saint Michel. Accusé de réception de sa lettre et de certains renseignements « *touchant la Toyson* »; prière de compléter ses recherches et d'envoyer l'ouvrage dont lecture avait été donnée, environ un an auparavant, « *en la chambre de feu monseigneur de Dunoys* ».

**BNF, ms.fr 20379, f°24-25**, lettres de Dunois pour la libération de Charles d'Orléans. Copies du XVIIIe et original.

**BNF, ms.fr 20379, f°26-27**, quittance du Bâtard d'Orléans à Charles d'Orléans, pour la rançon de Jean, comte d'Angoulême, original et copie.

**BNF, ms.fr 20379, f°28-30**, participation financière du Bâtard d'Orléans au mariage de son frère Jean d'Angoulême avec Marguerite de Rohan.

**BNF, ms.fr 20379, f°29-30**, quittance de Charles d'Orléans concernant un versement que lui a fait Marie d'Harcourt, original et copie.

**BNF, ms.fr 20379, f°45**, acte daté du 16 et 17 juillet 1427, à Blois. Le Bâtard d'Orléans représenta son frère prisonnier, le comte de Suffolk était commis du roi d'Angleterre et du Régent Bedford.

**BNF, ms.fr 20379, f°128**, confiscation par Charles VI du comté de Longueville.

**BNF, ms.fr 20379, f°129-130**, lettres du roi puis de Dunois à la chambre des comptes concernant la récupération des comptes du duché de Longueville par Dunois et du litige de celui-ci avec le comte de Tancarville.

**BNF, ms.fr 20379, f°131**, exemption d'impôts octroyés au Bâtard par le Dauphin Louis, pour la terre de Valbonnais.

**BNF, ms.fr 20379, f°134-137**, paiement de Charles VII à Dunois pour ses campagnes.

**BNF, ms.fr 20379, f°138**, remboursement de Charles VII d'une dette qu'il devait à Dunois.

**BNF, ms.fr 20379, f°139**, quittances de Dunois, (1459-1461).

**BNF, ms.fr 20379, f°140**, quittance de Dunois pour les années 1463 à 1465.

**BNF, ms.fr 20379, f°141**, quittance de Marie d'Harcourt.

**BNF, ms.fr 20379, f°142**, actes de Louis XI, après le décès du comte de Dunois.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 2**, lettre de Charles VII permettant au comte de Dunois de consulter sa chambre des comptes, afin de reconstituer les archives du comté de Longueville. 22 juillet (vers 1449).

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 3**, vidimus d'une lettre de Charles VII nommant le bâtard d'Orléans capitaine de Sommières, 10 septembre 1433.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 4**, paiement de de Charles VII au Bâtard d'Orléans de 4000 moutons d'or sur sa pension annuelle de 2000 mille livres tournois pour plusieurs voyages qu'il a fait concernant la sauvegarde des frontières d'au-delà de la Loire, le 8 juillet 1435.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 5**, quittance du Bâtard d'Orléans de la réception des 4000 moutons d'or, le 13 octobre 1435.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 6**, quittance du Bâtard d'Orléans à Charles VII pour le paiement de sa pension de 2000 livres tournois, 1er octobre 1438.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 8**, quittance du Bâtard d'Orléans à Charles VII pour le paiement de sa pension de 1200 livre tournois en tant que capitaine de Sommières, le 8 juin 1447.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 9**, vidimus. Impôt levé sur la Normandie le comte de Dunois est commis à cet effet, le 17 juillet 1449.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 10**, lettre de Jean de Dunois, pendant la campagne de Normandie, concernant la reddition de Vernon. Il ordonne aux fermier John Garnier, de verser 109 livres tournois à ses soldats, sur la recette de la vente de quatre fût de vin que le fermier avait vendu à Mantes. 28 août 1449.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 11**, quittance de Jean de Dunois auprès de Jacques Charrier, changeur du trésor du Roy, pour la somme de 1500 livres tournois monnaie de Normandie

soit 1000 écus d'or. Cette somme lui a été versée en compensation de la perte de rivières, prairies et pêcheries Danneville, reprises par le Roi pour les donner à l'abbaye de Jumièges. 29 août 1450.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 12**, quittance de Jean de Dunois auprès de Jean d'Etampes, receveur de l'évêché de Beauvais, pour la somme de quarante et un livres tournois, en paiement d'une partie de ses gages de capitaine du château royal de Sonnevile. 20 mai 1451.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 13**, quittance de Jean de Dunois à Marc de Lannoy, receveur général de Normandie, de 240 livres tournois pour le paiement de trois mois de sa charge de capitaine de 80 lances. 31 juin 1451.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 14**, vidimus d'un ordre de Charles VII concernant la prise en charge du paiement des cent lances commandé par Dunois lors de la campagne de Normandie. Montils-les-Tours, 16 mars 1450.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 15**, quittance de Jean de Dunois à Marc de Lannoy, receveur général de Normandie, de 540 livres tournois en paiement de ses soldats (6 hommes d'armes et 12 archers). 31 juin 1451.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 16**, quittance de Jean de Dunois, alors capitaine de Harfleur, auprès de Marc de Lannoy, receveur général de Normandie de la somme 3000 livres tournois en paiement de ses soldats (50 hommes d'armes et cent archers) d'octobre à décembre 1450. 20 janvier 1451.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 17**, quittance de Jean de Dunois à Marc de Lannoy, receveur général de Normandie, de 540 livres tournois en paiement de ses soldats (6 lances à raison de trente livres tournois par lance chaque mois), le 3 avril 1451.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 18**, quittance du Bâtard d'Orléans à Jehan Beaune receveur général de Languedoc de la somme de 2000 l.t. pour sa levée du siège de Montargis. Le 26 janvier 1427 (ancien style).

**BNF, ms.fr. 20382, pièce n°19**, don de Charles VII de 2000 livres tournois au Bâtard d'Orléans pour la délivrance de Montargis, le 22 octobre 1427.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 20**, ordre de Charles VII à ses gens de la Chambre des Comptes de donner copie au comte de Dunois de tous les comptes touchant au comté de Longueville.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 21**, double de l'ordre de Charles VII à ses gens de la Chambre des Comptes de donner copie au comte de Dunois de tous les comptes touchant au comté de Longueville.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 22**, lettre du comte de Dunois aux gens de la Chambre des comptes, afin d'obtenir une copie de tous les comptes touchant au comté de Longueville. Cette lettre explique pourquoi il est difficile de faire cette copie.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 23**, liste de revenus du comté de Longueville retrouvés dans la Chambre des Comptes Royaux.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 25**, don de Charles VII au Bâtard d'Orléans de mille livres tournois, le 22 août 1424, à Poitiers.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 26**, don de Charles VII au Bâtard d'Orléans du droit d'entrés sur 50 tonneaux de vin, en compensation de ses frais lors des négociations avec Jean V de Bretagne, le 20 octobre 1424.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 27**, quittance du Bâtard d'Orléans auprès de Jean Chevon, secrétaire de Charles VII, de la somme de 1000 livres tournois, le 5 novembre 1424.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 28**, don de Charles VII de 2000 livres tournois au Bâtard d'Orléans, pour l'aider à supporter le siège d'Orléans. Châtellerauld, le 24 mars 1428.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 29**, quittance du Bâtard d'Orléans auprès de Jean Beaune, receveur général de toutes les finances de Languedoc, la somme de 2000 livres tournois, le 24 mai 1429.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 30**, quittance du Bâtard d'Orléans auprès de Guillaume Charrier receveur général des toutes les finances, la somme de six cent livres tournois donnée sur ordre de Charles VII, le 27 avril 1431.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 31**, lettre de Charles VII par laquelle il ordonne que soit versée la somme de mille livres tournois au Bâtard d'Orléans sur la recette des impôts perçues en Dauphiné en paiement de la levée du siège de Lagny sur Marne, le 19 juillet 1432.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 32**, lettre de Dunois au nom du roi, où il ordonne que Poton de Xaintrailles reçoivent le paiement des 8 jours de soldes de ses soldats, le 21 mars 1452.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 33**, quittance de Dunois alors capitaine de Meulant, auprès de Guillaume de Javillac receveur de Mantes et de Meulant, pour la somme de 100 livres Parisiens en paiement de ses gages, le 4 mars 1455.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 34**, quittance de Dunois auprès de Girard de Vauboulon, grenetier du grenier à sel de Vernon de la pension annuelle de 400 livres tournois, le 6 novembre 1458.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 35**, Charles VII donne à Dunois 9000 écus sur la recette de trois années des impôts du duché de Normandie, soit 3000 écus par an, en remboursement des 9000 écus que Dunois lui avait prêtés, le 13 juillet 1459.



**BNF, ms.fr. 20382, pièce 36**, quittance de Dunois auprès de Simon le Boucher notaire et secrétaire de Charles VII, et receveur général des finances du duché de Normandie, de la somme de 400 livres tournois en paiement de sa charge de capitaine de Vernon, le 14 mars 1459 (ancien style).

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 37**, quittance de Dunois auprès de Simon le Boucher notaire et secrétaire de Charles VII, et receveur général des finances du duché de Normandie, de la somme de 10 000 livres tournois, soit la moitié de sa pension annuelle, le 24 mai 1459.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 38**, quittance de Dunois auprès de Girard de Vauboulon, grenetier du grenier à sel de Vernon de la pension annuelle de 400 livres tournois, en récompense de sa charge de capitaine de la Charité-sur-Loire et de celle de Vernon, le 28 mars 1460 (ancien style).

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 39**, quittance de Dunois, alors capitaine de Meulant, auprès de Guillaume de Javailiac receveur de Meulant, pour la somme de 100 livres Parisis, le 26 mars 1461.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 40**, quittance de Dunois, alors lieutenant général du roi par de là les monts, auprès de Glaude Cot, trésorier général du Dauphiné, pour la somme de 2000 écus d'or pour certaines missions effectués pour Louis XI. A Lyon, le 10 septembre 1463.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 41**, quittance de Dunois, alors lieutenant général du roi par de là les monts, auprès de Glaude Cot, trésorier général du Dauphiné, pour la somme de 120 livres tournois afin de payer ses soldats (un homme d'armes et 22 hommes de pied). Arles, le 23 septembre 1463.

**BNF, ms.fr. 20382, pièce 42**, quittance de Dunois auprès de Robert le Gay, receveur général de Normandie la somme de 300 l.t sur ordre du comte Charles de Normandie, en raison de l'hommage fait à son frère Louis XI, le 12 décembre 1465.

**BNF, ms.fr. 20487, f°95**, lettre de Louis XI à Dunois, lui donnant l'ordre de passer en Italie pour secourir Savone, avec avertissement qu'il trouvera des subsides à Lyon. Saint-Macaire, le 14 avril 1462.

**BNF, ms.fr 21495, n°28**, montre d'armes du comte de Dunois à Harfleur, le 28 juin 1451, relaté par Jamet du Tillay.

**BNF, ms.fr 21495, n°39**, montre d'armes du comte de Dunois à Harfleur, le 2 octobre 1451, relaté par Jamet du Tillay.

**BNF, ms.fr 21495, n°51**, montre d'armes du comte de Dunois lors de la campagne de Normandie, le 21 avril 1452.

**BNF, ms.fr 21495, n°54**, montre d'armes du comte de Dunois lors de la campagne de Normandie, le 4 juillet 1452.

**BNF, ms.fr 21495, n°62**, montre d'armes du comte de Dunois à Harfleur lors de la campagne de Normandie, le 8 avril 1453.

**BNF, ms.fr 24136, f°14**, obsèques de Marie d'Harcourt. Enterrement de son cœur dans la Sainte-Chapelle de Châteaudun, le 8 septembre 1464.

**BNF, ms.fr 24136, f°16**, élection de Louis d'Illiers comme abbé de Bonneval, il est nommé prêtre par Miles, le 13 avril 1465.

**BNF, fr 24136, f°16v**, Visite de Miles d'Illiers de la Sainte Chapelle de Châteaudun, le 5 juin 1465.

**BNF, ms.fr 24136, f°23**, récit des obsèques du comte de Dunois du 27 novembre au 2 décembre 1468.

**BNF, ms.fr 24136, f°23v**, inhumation du cœur de Dunois dans la Sainte Chapelle de Châteaudun, le 5 décembre 1468.

**BNF, ms.fr.26089, pièce 290**, envoi d'un message du duc d'Orléans au Comte de Dunois, le 12 mai 1464 à la veille de la Ligue du Bien Public.

**BNF, ms. Fr 26612, quittance 51**, quittance de Jean Boquet, concernant un livre d'heures offert au Bâtard d'Orléans en 1417.

**BNF, NAF 5848, n°312**, Le Bâtard envoie à Jean de Saveuses le héraut Montignac avec des lettres du duc de Savoie touchant la libération de Charles d'Orléans. Hiver 1438.

**BNF, NAF 9647, f°9-12**, description de la Sainte Chapelle de Châteaudun par l'érudit Lancelot au XVII<sup>e</sup> siècle.

**BNF, NAF 9647, f°70**, liste de terres appartenant au comté de Longueville.

**BNF, NAF 9647, f°169**, contrat de Mariage de Jean de Dunois et Marie d'Harcourt.

**BNF, NAF 9647, f°181-183**, don de Charles VII au Bâtard et à sa femme en 1443.

**BNF, NAF 9647, f°191** : constatation par le mémorialiste Lancelot de l'état de la Sainte Chapelle de Châteaudun en 1715.

**BNF, NAF 9647, f°193**, marché passé entre Richart Fé et le Bâtard d'Orléans pour restaurer le comble de la grosse tour, moyennant 700 écus d'or, le 3 décembre 1450.

**BNF NAF 9647, f°247**, dédicace de la Sainte Chapelle le 5 juin 1465 par Guillaume d'Estouteville. Registre des visites de Miles d'Illiers.

**BNF, NAF 9647, f°248-251**, vidimus du 22 août 1469 d'un acte du 14 juin 1464 où le Bâtard d'Orléans déplore le mauvais état du château de Beaugency en 1441.

**BNF, NAF 9647, f°276-283**, inventaire du château Châteaudun.

**BNF, NAF 9647, f° 284-291**, état des dettes et codicille du Bâtard d'Orléans (8 novembre 1468).

**BNF, NAF 9647, f°302-328**, comptes des obsèques du comte Jean de Dunois, 1468.

**BNF, NAF 9647, f°329**, Mise en place du lutrin de la Sainte-Chapelle, sorti des ateliers du fondeur parisien, Jehan Morand, le 11 mai 1469.

**BNF, NAF 14313, f°198-202**, lettres de Prigent de Coetivy, Amiral de France, à Jean de Dunois, le 15 avril 1450.

**BNF, NAF 20028, n°132**, lettre de Charles d'Orléans concernant la captivité du Bâtard d'Orléans après la prise de Paris en 1418.

**BNF NAF 24124**, registre des visites de Miles d'Illiers.

**BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374**, testament de Jean de Dunois.

**BNF, ms. Doat-9, f°303-308**, nomination du seigneur d'Albret et du vicomte de Comminges au poste de conservateurs de la trêve en Guyenne, Agenois, et Quercy.

**BNF, ms. Joly de Fleury-1877, f°279, f°281, f°288**, copies d'Actes de Charles d'Orléans concernant la donation du comté de Dunois.

**BNF, P.O, 914, n°34**, le chancelier Cousinot écrit à Bernart Vilot que le Bâtard d'Orléans a fait détruire les guets entre Orléans et Beaugency, et qu'il doit faire de même à Blois, le 28 aout 1428.

**BNF, P.O, 1034, Dubeuf 2**, Charles d'Orléans nomme Dunois gouverneur et l'envoie avec Andry du Beuf, maître des requêtes du roi, vers le duc de Milan.

**BNF, P.O, 2158, n°524**, quittance autographe du Bâtard d'Orléans en 1423 pour la défense de la seigneurie de Saint Brisson.

**BNF, P.O, 2158, n°525**, lettre de Charles d'Orléans à son maître des eaux et forêts concernant la consommation en bois de chauffage du Bâtard d'Orléans en 1426.

**BNF, P.O, 2158, n°529**, le Bâtard d'Orléans reçoit une pension de 1000 livres du duc d'Orléans en 1430.

**BNF, P.O, 2158, n°530**, lettre de Charles d'Orléans aux gens de ses comptes concernant la consommation en bois de chauffage des gens du bâtard d'Orléans en 1430.

**BNF, P.O, 2158, n°531**, quittance de 1430 du Bâtard d'Orléans pour la somme de mille saluts et de soixante-dix marcs que le duc d'Orléans lui avait envoyé depuis l'Angleterre, afin d'administrer ses biens.

**BNF, P.O, 2158, n°533**, lettre de Charles d'Orléans concernant une dette due au duc de Suffolk et mentionnant sa libération par le Bâtard d'Orléans en 1431.

**BNF, P.O, 2158, n°534**, versement par Charles d'Orléans de vingt acquêts de froment pendant trois ans, en plus de sa pension de mille livres tournois, le 29 octobre 1431.

**BNF, P.O, 2158, n°535**, don de Charles d'Orléans de quatre-vingt-dix écus d'or pour l'aider à soutenir son état, le 29 octobre 1431.

**BNF, P.O, 2158, n°537**, quittance du Bâtard d'Orléans pour la somme de quatre cent royaux d'or acquis sur les moulins de Blois, pour un voyage qu'il a fait en Bretagne sur ordre du duc Charles, concernant Jean d'Angoulême, le 5 novembre 1432.

**BNF, P.O, 2158, n°538**, quittance du Bâtard d'Orléans de sept cent cinquante florins offert par le roi sur l'impôt perçu en Dauphiné, le 8 décembre 1432. Signature autographe.

**BNF, P.O, 2158, n°539**, quittance du Bâtard d'Orléans auprès de Regnault de la Pradelle, maîtres des eaux et forêts des comtes de Blois et de Dunois, pour avoir reçu suffisamment de bois pour son chauffage et celui de ses gens, le 22 mai 1433.

**BNF, P.O, 2158, n°540**, quittance du Bâtard d'Orléans auprès de Pierre Taillebois, receveur du comte de Blois, la somme de « vingt années de froment », afin d'entretenir la présence de « gens de guerre » dans le duché d'Orléans, le 31 juillet 1433.

**BNF, P.O, 2158, n°541**, quittance du Bâtard d'Orléans auprès de Jean de Pré, maître de la Chambre de la Reine pour la somme de XXV M réaulx d'or, prélevé dans les Etats du Languedoc, le 31 janvier 1435.

**BNF, P.O, 2158, n°542**, lettre de Charles d'Orléans par le biais de son conseil présidé par le Bâtard d'Orléans, relatant le transfert de joyaux mis en gages en Avignon à Blois. Le 1er octobre 1436, mention de Jean de Reffuges.

**BNF, P.O, 2158, n°546**, lettre de Jean d'Angoulême ratifiant le premier don du comté de Dunois de Charles d'Orléans au Bâtard d'Orléans, à Cambridge, le 17 mars 1438 (ancien style).

**BNF, P.O, 2158, n°552**, levées d'impôts par Charles d'Orléans sur ses receveurs du roi par grâce royale. Lettres accordées à la requête de Charles d'Anjou, du Bâtard d'Orléans, de l'Amiral et du sire de Gaucourt, le 8 mai 1442.

**BNF, P.O, 2158, n°574**, vidimus d'une grâce accordée par Charles VII au duc d'Orléans le 11 février 1444. Il lui accorde le droit de percevoir les revenus de la gabelle sur ses duchés d'Orléans et de Valois, mais aussi sur les comtés de Blois, d'Angoulême et de Dunois, et sur tout le reste de leurs possessions. Ce droit lui est accordé pendant un an afin de pourvoir à

l'entretien et au paiement de la rançon de Jean d'Angoulême, encore prisonnier en Angleterre.

**BNF, P.O, 2158, n°575**, copie du vidimus précédent.

**BNF, P.O, 2158, n°576**, remboursement de Charles d'Orléans à Jean le Fuzelier de sept cent trente écus d'or qu'il avait prêté au comte d'Angoulême alors captif, le 22 juin 1445.

**BNF, P.O, 2159, n°603**, comptes de Jehan Chardon trésorier et receveur général des finances du duc d'Orléans. Il y est fait mention d'une lettre de Charles d'Orléans porté à Dunois, le 28 mai 1450.

**BNF, P.O, 2159, n°607**, quittance de Jean de Dunois pour 440 livres donnée par Charles VII pendant la campagne de Normandie, le 26 novembre 1450.

**BNF, P.O, 2159, n°609**, lettre de doléances des conseillers du duc Charles au comte de Dunois, alors gouverneur d'Asti, concernant la campagne des Orléans à Milan.

**BNF, P.O, 2159, n°618**, quittance du Bâtard d'Orléans alors capitaine de Blois, le 20 janvier 1450.

**BNF, P.O, 2159, n°619**, comptes de Jehan Chardon trésorier et receveur général des finances du duc d'Orléans. Il y est fait mention d'une lettre de Charles d'Orléans porté à Dunois, année 1450.

**BNF, P.O, 2159, n°622**, quittance du Bâtard d'Orléans, auprès du duc d'Orléans de la restitution de 300 écus d'or qu'il lui avait prêté afin de restaurer la forteresse de Château-Renault, le 4 avril 1450.

**BNF, P.O, 2159, n°625**, quittance du Bâtard d'Orléans à Charles d'Orléans de 100 livres tournois pour ses gages de capitaine de Blois, le 2 octobre 1451.

**BNF, P.O, 2159, n°626**, achat de la châtellenie de Château-Renault par Dunois.

**BNF, P.O, 2159, n°627**, quittance du comte de Dunois auprès de Charles VII du paiement de 287 livres tournois afin de payer ses hommes lors de la campagne de Normandie, le 19 juillet 1452.

**BNF, P.O, 2159, n°63**, quittance de Dunois auprès de Charles VII de 300 livres tournois pour paiement de ses gages de capitaine, le 3 janvier 1452.

**BNF, P.O, 2159, n°651**, monstre d'armes du comte de Dunois, le 8 avril 1453.

**BNF, P.O, 2159, n°655**, quittance de Dunois auprès de Charles VII du paiement de 300 livres tournois qui lui était dus en tant que capitaine de 100 lances de la grande ordonnance royale, le 24 juillet 1455.

**BNF, P.O, 2159, n°661**, quittance de Dunois auprès de Charles VII du paiement de 300 livres tournois qui lui était dus en tant que capitaine de 100 lances de la grande ordonnance royale, le 14 juillet 1456.

**BNF, P.O, 2159, n°663**, comptes de Michel Gaillart trésorier et receveur général du duc d'Orléans où il est fait mention d'une lettre de Charles d'Orléans à Dunois, en 1457.

**BNF, P.O, 2160, n°664**, cadeau de Marie d'Harcourt d'un petit singe au duc d'Orléans, 1457.

**BNF, P.O, 2160, n°667**, chevaucheur du duc d'Orléans, Jean de Mantes va retrouver Dunois, 1457.

**BNF, P.O, 2160, n°670**, quittance du Bâtard d'Orléans de la somme de 200 livres tournois pour ses gages en tant que capitaine de Blois, le 1<sup>er</sup> décembre 1457.

**BNF, P.O, 2160, n°672**, quittance du Bâtard d'Orléans de la somme de 270 livres tournois pour le paiement de 6 hommes d'armes, durant la campagne de Normandie, le 15 octobre 1458.

**BNF, P.O, 2160, n°673**, quittance du Bâtard d'Orléans de la somme de 300 livres tournois, en paiement de ses gages de capitaine de cent lances de la grande ordonnance du Roi pendant la campagne de Normandie, le 24 janvier 1458.

**BNF, P.O, 2160, n°695**, quittance du Bâtard d'Orléans de la somme de 100 livres tournois, en paiement de ses gages de capitaine de Blois, le 20 janvier 1461.

**BNF, P.O, 2160, n°712**, quittance du Bâtard d'Orléans de la somme de 100 livres tournois, en paiement de ses gages de capitaine de Blois, le 20 mai 1462.

**BNF, P.O, 2160, n°718**, quittance de Dunois de la somme de 400 livres tournois de la part du duc d'Orléans pour la garde et sureté du château de Coucy, le 15 novembre 1464, (début de la guerre du bien public).

**BNF, P.O, 2475, n°22**, 1462, Jean de Saveuses est lieutenant du capitaine de Blois, charge occupée par le comte de Dunois.

**BNF, P.O, 2653, Saveuses, 6**, lettres de Charles d'Orléans concernant un voyage fait par Jean de Saveuses pour négocier sa libération.

**BNF, P.O, 2653, Saveuses, 7**, rencontre entre Jean de Saveuses et Jean Bâtard d'Orléans à St Omer en 1439.

**BNF, P.O 2741, n°7**, conseil tenu par le Bâtard en présence de Jean de Saveuses.

**BNF, P.O 2947 n°30**, Jacques du Peschin lève une aide après des châtelainies de Vatan et de Mennetou pour la libération du comte d'Angoulême, 1412.

**BNF, P.O 3022, n°10**, Bernard Vilot demande au Bâtard de secourir Beaugency des pillages par les bandes armées, le 26 juillet 1427.

**BNF RES\_RES-F-1589**, copie imprimée du XVIIe siècle, d'une affaire judiciaire concernant Dunois à Orléans en 1432.

**B.I, ms. Godefroy 13, f°245**, réception du comte de Dunois comme chanoine de Saint Martin de Tours, le 11 septembre 1464.

**B.I, ms. Godefroy 142, f°108**, don par Charles VII à Dunois de la seigneurie de Parthenay et autres terres, à Vendôme en 1458.

**B.I, ms. Godefroy 303, f°10-17**, contrat de mariage de Jean, comte de Dunois, et Marie d'Harcourt, le 26 octobre 1439.

**B.I, ms. Godefroy 482, f°239-240**, « *La relation du voiage de Bordeaulx* ».

**Blois, Bibliothèque municipale, Ms.72, Pièce 1112**, lettres patentes du duc Charles d'Orléans accordant à Guy de Prunelé trois arpents de bois en la forêt de Marchenoir pour les réparations du château de Meung sur Loire. Donné à Beaugency, par le conseil du duc présidé par Philippe de Vertus, 2 avril 1418.

**Blois, Bibliothèque municipale, Ms. 73, Pièce 1180**, lettres patentes au nom de Charles duc d'Orléans autorisant la délivrance faite par le maitre des forêts à Jehan Bastard d'Orliens pour son chauffage au chastel du dit lieu de Blois, de deux arpents de bois en la forest de Ruissy sur le chemin de Sellettes et de 800 portées de bois dont 600 dans la forêt de Blois. Ce Bastard d'Orléans était celui qui fut plus tard le célèbre comte de Dunois. 1426 n.s. [4 janvier].

**Blois, Bibliothèque municipale, Ms. 73, Pièce 1201**, lettre de Jean Bastart d'Orléans comte de Pierregort et de Martaing, Seigneur de Romorantin et de Millençay, grant chambellan de France, par laquelle il autorise Jean Boutet, receveur de son domaine à Romorantin, à retenir sur ses recettes la somme de cent réaux d'or qu'il avait prêtés au dit Bastart d'Orléans (depuis comte de Dunois) pour ses affaires, et que ce seigneur, par une obligation signée de sa main le 4 mars 1431 n.s. avait promis de lui rendre au terme de l'ascension de la même année, mais qu'il n'avait pu payer à l'époque fixée. 1431 [24 août].

**Blois, Bibliothèque municipale, Ms. 73, Pièce 1250**, quittance par quatre archers de Monsieur le bastart d'Orléans (Dunois), de cinq réaulx d'or pour deux voyages qu'ils ont faits de Blois à Chateaudun pour accompagner des officiers du duc d'envoyés au dit lieu pour les besoignes de mondit seigneur le duc. 1437 [24 août].

**Blois, Bibliothèque municipale, Ms.74, Pièce 1326**, quittance par Jehan Bastard d'Orléans célèbre sous le nom de comte de Dunois, de la somme de 200 livres tournois pour une année de ses gages de l'office de capitaine des villes et chastel de Blois. Signature autographe du comte de Dunois. 1444 [8 juillet].

**Blois, Bibliothèque municipale, Ms.74, Pièce 1348**, quittance par Héliot de la Fontaine dit Védille, lieutenant de Monsieur le comte de Dunois, capitaine de Blois, de la somme de 40 livres tournois à-compte sur 50 livres qui lui étaient dues pour ses gages, au terme de Noël. 1447 [15 avril].

**Blois, Bibliothèque municipale, Ms.74, Pièce 1389**, quittance par Héliot de la Fontaine dit Védille, lieutenant de Monsieur de Dunois capitaine de Blois, de 100 livres tournois pour une année de ses gages. 1450 [24 août].

**Blois, Bibliothèque municipale, Ms. 451**, manuscrit de l'abbé Nicolas Jouanneau, *Mémoire des principales sépultures faictes dans l'église des pères cordeliers de la ville de Bloys, recherchées par les soins du révérend père Nicolas Jouanneau durant le temps de son gardianat et quottés par années autant qu'il a peu avec les remarques concernant les dictes sépultures.*

**Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°89**, lettre de Dunois à Charles VII concernant la prise de Blaye, le 23 mai 1451.

**Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°95**, copie du traité de Blaye, mai 1451.

**Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°99**, ordonnance pour le roi Charles VII à Bordeaux, le 24 juin 1451.

**Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°103**, lettre de Dunois à Charles VII concernant le miracle de Bayonne.

**Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°105**, Traité de Bayonne (août 1451).

**Nantes, Espace Patrimoine Médiathèque Jacques Demy, Carton Bizeul, ms. 1687, pièce n°64**, promesse du Comte d'Angoulême d'épouser Marguerite de Rohan avec 60 000 écus d'or de dot, le 30 juillet 1446.

**Nantes, Espace Patrimoine Médiathèque Jacques Demy, Carton Bizeul, ms. 1687, pièce n°65**, contrat de Mariage de Jean Comte d'Angoulême avec Marguerite de Rohan, le 5 août 1446.

**Nantes, Espace Patrimoine Médiathèque Jacques Demy, Carton Bizeul, ms. 1687, pièce n°66**, quittance de 12 000 saluts donnée par le Comte d'Angoulême au vicomte de Rohan, le 10 août 1446.



**Nantes, Espace Patrimoine Médiathèque Jacques Demy, Carton Bizeul, ms. 1687, pièce n°72**, ratification des conditions du mariage de Jean d'Angoulême avec Marguerite de Rohan par le comte et la comtesse d'Angoulême, le 9 octobre 1449.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°683**, don par le Régent Charles au Bâtard d'Orléans de la terre de Valbonnais en Dauphiné en novembre 1421; don par le Régent Charles au Bâtard d'Orléans des terres de Theys et Sallebris en Dauphiné en juillet 1422 ; Don de Charles VII au Bâtard d'Orléans de l'apanage de Gien le 29 décembre 1429 ; Don de Charles duc d'Orléans au Bâtard du comté de Porcien le 29 mars 1427.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°683-684**, don par Charles d'Orléans au Bâtard d'Orléans du manoir de Champ le Roy en Hainaut, le 19 mars 1427.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°684**, le duc d'Orléans reprend au Bâtard d'Orléans le comté de Porcien afin de lui donner le comté de Périgord, le 14 décembre 1430.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°684-685**, Charles d'Orléans donne le comté de Romorantin au Bâtard d'Orléans en 1430.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°685-687**, Charles d'Orléans reprend au Bâtard d'Orléans les comtés de Romorantin et de Vertus en échange du comté de Dunois, le 21 juillet 1439.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°687-688**, don à titre perpétuel du comté de Dunois par Charles d'Orléans, août 1441.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°688-689**, don à titre perpétuel du comté de Dunois par Charles d'Orléans.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°689-693**, consentement de Jean d'Angoulême au don du comté de Dunois au Bâtard d'Orléans, 1445.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°693-694**, don du comté de Longueville par Charles VII, le 16 janvier 1449.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°694-695**, don des « hallois de Bonneval » par Charles d'Orléans au Bâtard.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°695-697**, don de la seigneurie de Parthenay par Charles VII au Bâtard, 1458.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700,** testament du comte de Dunois et de son épouse, 1464.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°700,** ordre du comte de Dunois de substituer la chapelle Saint Nicolas de Beaugency en paroisse en 1467 ; fondation d'un prieuré de treize augustins selon la tradition forme et observance régulière du monastère de Saint Victor près Paris, en la sainte chapelle de Châteaudun.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°702,** mention du mariage de François de Longueville avec Agnes de Savoie en 1466.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°705-707,** Louise de Savoie transforme les comtés de Dunois et de Longueville en duché et Pairie, juillet 1525.

**Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°708-709,** légitimation des Longueville par Charles IX, 1571.

**Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam, doc.515,** construction d'un mur « traversin » dans la chambre basse du château de Beaugency, le 23 décembre 1442.

**Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam, doc.505,** Jean d'Harcourt, archevêque de Narbonne, oncle de Marie d'Harcourt, achète la seigneurie de Beaugency à Charles d'Orléans pour 1600 écus d'or.

**Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam doc.3075,** Marché de couverture avec Simon Delaveau pour refaire la charpente du logis de Beaugency, 4 mai 1459, puis du 4 avril 1461.

**Rouen, Bibliothèque publique François Villon, fonds Leber 5695-Chart. Carton 7, Inv. 3181,** quittance du Bâtard au duc d'Orléans.

**Rouen, Bibliothèque publique Villon, Fonds Leber 5696. Inv. 3182,** don de Charles d'Orléans au comte de Dunois.

**Londres, British Library, additional Charters, 3818, 4405,** vente par le Bâtard d'Orléans du comté de Périgord en 1437 à Jean de Châtillon.

**Londres, British Library, additional Charters, 3820, 4411, 4412,** vente par le Bâtard d'Orléans du comté de Porcien en 1437 à Jean de Luxembourg.

**Londres, British Libray, add. Charters 1-168,169-208,** documents provenant des archives des Comptes de Blois et de Paris (1189-1568); actes émanant des ducs Louis et Charles d'Orléans et de leur administration, et concernant aussi le bâtard d'Orléans (1412-1481).

**Vatican, Bibliothèque Vaticane, Fonds de la reine de Suède, 868,** *Histoire manuscrite de Barthélémy de Loches.*

**Maison Osenat, vente du dimanche 26 mars 2017**, lettre du duc d'Orléans, adressée au gouverneur général de ses finances Jean le Prestre. Château de Blois, 19 mars 1451 (1450 v.s.). Mandement de paiement destiné à défrayer son chambellan Antoine de Coignat pour deux voyages effectués par celui-ci auprès du roi Charles VII et de Jean de Dunois en février et novembre-décembre 1450 (n.s).

**Collection privée**, ordre de vente du comté de Périgord par Charles d'Orléans, 1435. Document qui appartenait à l'étude Charavay. Vendu au XIXe à un particulier anglais, revendu dans les années 2010 au commissaire-priseur Eric Buffetaud.

## Sources Imprimées

*Les Grandes Chroniques de France*, éd. Jules VIARD, Paris, 1920-1953.

*Le Pastoralet*, édité par Joël Blanchard, Paris, 1983.

BAUDE Henri, *Eloge ou Portrait historique de Charles VII*, éditée par Vallet de Viriville, in *Chroniques de Charles VII*, t.3, Paris, 1858.

BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, éditée et traduite par Charles Samaran, Paris, 1945 (2ème édition en 1964).

BASIN, Thomas, *Histoire de Louis XI*, éditée et traduite par Charles Samaran, 3 vol., Paris, 1963.

BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, *Extrait du catalogue des actes de Charles VII du siège d'Orléans au sacre de Reims (1428-1429)*, Besançon, 1896.

BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, « Rôles de dépenses du temps de Charles VII (1450-1451) », *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2 (1864), p.123-153.

BLONDEL, Robert, *Œuvres*, publiées par A. Héron, Rouen, 1891, (reed. 1974).

BONNET, Honoré, *L'Arbre des Batailles*, publié par Ernest Nyst, Anvers, 1883.

BOUCHARD, Alain, *Les grandes chroniques de Bretagne*, Paris, 1514, rééd. Par le Meignen, Paris, 1886.

BOVET, Honorat, *L'Arbre des Batailles*, éd. E. Nys, Bruxelles, 1883.

LE BOUVIER, Gilles dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, éditées par Courteault, Celier, Pommerol, Paris, 1979.

*Les Cent nouvelles nouvelles*, éditées par P.L Jacob, Paris, 1861.

CHAMPION, Pierre, *Un inventaire des papiers de Charles d'Orléans*, Paris, 1912.

CHARPENTIER, Paul, CUISSARD, Charles, *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, Orléans, 1896.

CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858.

*Chroniques de l'Annonciade. Vies de la Bienheureuse Jeanne de France et du Bienheureux Gabriel-Maria*, éd. J.Fr. Bonnefoy, Paris, 1937.

*Chroniques du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, éd. Siméon Luce, Paris, 1879-1883, rééd. 2006.

- COMMYNES, Philippe de, *Mémoires de messire Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, où l'on trouve l'histoire des rois de France Louis XI et Charles XVIII*, éd. Godefroy et l'Abbé Lenglet Du Fresnoy, 1747.
- COMMYNES, Philippe de, *Mémoires*, 3 vol., éditées par Mlle Dupont, Paris, 1840-1843.
- COURGIBET, Alexandre, *Essay de l'Histoire générale et particulière du comté et baillage de Dunois, mis en prose suivant les auteurs et les titres du pays*, manuscrit, bibliothèque municipale de Châteaudun, non daté.
- DAUVET, Jean, *Les affaires de Jacques Cœur : journal du procureur Dauvet : procès-verbaux de séquestre et d'adjudication* / éd. par M. Mollat, Paris, 1952-1953, 2 vol.
- DURAND, Guillaume, *Rational des divins offices*, trad. De Ch. Barthelemy, Paris 1854, livre VII, chapitre XXXV, *De l'office des morts*.
- DE BUEIL, Jean, *Le Jouvencel*, éd. Camille Favre et Léon Lecestre, Paris 1887-1889, 2 vol.
- DE MONTREUIL, Jean, *L'œuvre historique et polémique*, édition critique par Nicole Grévy-Pons, Ezio Ornato et Gilbert Ouy, Turin, G. Giapichelli, 1975.
- DELISLE, Léopold, « Deux lettres de Bertrand du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême, 1368 et 1444 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, vol. 45, 1884, p. 300-304.
- DESCHAMPS, Eustache, *Œuvres*, éditées par le marquis de Gueux de Saint-Hilaire et M.G Raynaud, Firmin-Didot, Paris, 1878-1903.
- Distpatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483*. Editées avec traductions par Paul M. Kendall and Vincent Ilardi, 1970/1971, 3 vol.
- DOM LENOIR, Jacques-Nicolas, *Mémoriaux de la Chambre des comptes de Normandie (XIVe-XVIIe)*, édités par Bertrand Pâris, Paris, 2012, 7 vol.
- DOUET-D'ARCQ, Louis, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, 2 vol., Paris, 1863-1864.
- DOUËT-D'ARCQ, Louis, *Comptes de l'hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1865.
- DU CLERCQ, Jacques, *Mémoires*, éditée par J.-A.-C. Buchon, Orléans, 1875.
- ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, 3 vol.
- FAUQUEMBERGUE, Clément de, *Journal*, A. Tuetey éd., 3 vol., Paris, 1903-1915.

*Journal d'un Bourgeois de Paris, de 1405 à 1449*, édité et commenté par Colette Beaune, Paris, 1990.

GRUEL, Guillaume, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éd. Achille Le Vavas seur, Paris, 1890.

JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, 1890.

*Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture, 1437-1469*, publié par Gustave Fagniez, Paris, 1878.

JUVENAL DES URSINS, Jean, *Histoire de Charles VI*, ed. Godefroy, Paris, 1614.

LEFEVRE DE SAINT-REMY, Jean, *Chronique*, éd. François Morand, Paris, 1876.

*Lettres de Louis XI*, éd. Joseph Vaesen et Etienne Charavay, 10 vol., Paris 1883-1909.

LEGRAND D'AUSSY, Pierre Jean-Baptiste, *Fabliaux ou contes, fables et romans du XIIe et du XIIIe siècles*, Paris, tome 4, 1779.

L. MERLET, L. JARRY, *Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun*, Châteaudun, 1896.

MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, éd. J.A.C Buchon, Orléans, 1861.

*Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publiées d'après les manuscrits avec variantes et fragments inédits pour la Société de l'histoire de France par Ludovic Lalanne*, Paris, tome IX, 1875.

*Ordonnances des Rois de France de la troisième race, t.XIII-XIV*, éditées par De Vilevault, et De Bréquigny, Paris, 1782.

*Ordonnances des rois de France de la troisième race,.... Seizième volume, Contenant les ordonnances rendues depuis le mois de juin 1463 jusqu'au mois de juin 1467 / par M. le comte de Pastoret*, Paris, 1814.

ORLEANS, Charles d', *Poésies*, P. Champion éd., 2.vol, Paris 1923-1927.

ORLEANS, Charles d', *Ballades et rondeaux*, J.-C. Mühlethaler éd., Paris, 1992.

PINTOIN, Michel, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422*. Tome III et IV, publié en latin et traduite par M. L. Bellaguet, Paris, 1842, réédité en 1994.

*Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. Pierre Duparc, Paris, 1977-1979  
*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, éd. Jules Quicherat, Paris, 1841-1849, 5 vol.

RYMER, Thomas, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica inter Reges Angliae*, Londres 1735.

RYMER, Thomas, *Abrégé historique des XX volumes des Actes publics d'Angleterre recueillis par Thomas Rymer*, par Jean Leclerc et Paul Rapin de Thoyras, La Haye, 1733  
*Songe (Le) du vergier*, M. Schnerb-Lièvre éd., 2 vol., Paris, 1982.

STEIN, Henri, *Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII*, Paris, 1908.

STEVENSON, Joseph, éd. *Letters and Papers Illustrative of the Wars of the English in France during the Reign of Henry VI*, 3 vol, Londres, 1861-1864.

VALLET DE VIRIVILLE, Auguste, « Comptes royaux appartenant à la période de Charles VI, roi de France », *Bulletin de la Société des Historiens de France*, 11 (1857), p.163-171.

## Sources Iconographiques

Archives Charmet, collection privée, Portrait de Jean de Dunois.

B.N ms Fr. 606, f°1: enluminure représentant Louis d'Orléans et Christine de Pisan.

BNF, ms.fr 2691, f°17v, f°38, f°54.

B.N, ms Fr. 5054, f°5, f°11, f°24v, f°51, f°53, f°53v, f°54v, f°55, f°57v, f°58, f°58v, f°62, f°63, f°88, f°101, f°134, f°157v, f°158, f°168v, f°173v, f°177, f°182, f°195v, f°196, f°199, f°207v, f°209, f°211v, f°212, f°213, f°213v, f°215, f°216, f°216v, f°221, f°223, f°224, Enluminures des Vigiles de Charles VII.

Londres, British Library, MS Royal, 16, f°73: Enluminure représentant Charles d'Orléans en captivité.

Londres, British Library, ms Yates Thompson 3, Les Heures de Dunois, f°1, f°13, f°22v, f°32 v°, f°37, f°157, f°162, f°211, f°263, f°274, f°281, f°282, f°283, f°284, f°286, f°287, f°289.

Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cod.Gall. 6, fol.2v, Boccace, Des cas des nobles hommes et femmes, enluminure de Jean Fouquet représentant le procès du duc d'Alençon.

Paris, Musée des Arts décoratifs, XVème siècle, tapisserie représentant Charles d'Orléans et son épouse Marie de Clèves.

La Hague, Koninklijke Bibliotheek, 76E10, f°57r, représentation de Charles d'Orléans dans les Statuts, Ordonnances et Armorial de la Toison d'Or.

Rouen, Bibliothèque municipale François Villon, U.94, f°1, enluminure d'un manuscrit de Jean Chartier représentant Charles VII et sa cour.

Saint-Pétersbourg, Bibliothèque nationale de Russie, ms.fr, F.p.XIV, f°4 et 6, joutes de l'Emprise de la Joyeuse Garde.

BELLANGE, Thierry, *Jean, comte de Dunois*, Maison Jeanne d'Arc, Orléans.

CARLE, *Costume de Dunois*, interprété par Isambert, dans le vaudeville *Jeanne d'Arc*, de Michel Dieulafoy 1812.

DAUMONT, *Jean d'Orléans comte de Dunois*, gravé rue St Martin, Paris, XVIIIe siècle.

DEVREZ, *Aile Dunois*, médiathèque du patrimoine, Paris, 1878.

DRANER, *le Beau Dunois*, opéra-bouffe de Charles Lecocq, BNF, Paris, 1870.

MALOUËL, Jean, *Portrait de Jean Sans Peur*, Musée Condé, Chantilly.

GUIZOT, François, *l'Histoire de France*, Paris, 1875, mort de Valentine Visconti.



TASSAERT, Octave, *Jean de Dunois, comte de Longueville, dit le Bâtard d'Orléans*, Versailles, 1838.

THEVET, André, *Dunois, Les vrais portraits et vies des hommes illustres*, Paris, 1584, p.402.

VIGNON, Claude, BOSSE, Abraham, *Dunois devant Paris*, 1656, Musée des Beaux-Arts de Nancy.

Première Partie :  
L'Accomplissement de son devoir

---



# Chapitre I

## Enfance et formation

---

### I. La naissance d'un « bastard nommé Jean »<sup>9</sup>

#### I.1. De la difficulté à connaître une date exacte.

La date de naissance de Jean Bâtard d'Orléans, n'est attestée, à notre connaissance, par aucun texte. Les historiographes, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle, ont longuement débattu sur une période assez large allant de la fin des années 1390 à 1405. Ainsi l'historien Vergnaud-Romagnesi,<sup>10</sup> se fondant sur un document établissant le Bâtard comme écuyer banneret en 1421<sup>11</sup>, considérait que le futur comte de Dunois serait né vers 1398, arguant du fait que les écuyers n'accédaient au titre de chevalier qu'au moment de leur majorité, à savoir celle du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire 21 ans. La majorité civile étant très mal définie au XV<sup>e</sup> siècle, son hypothèse ne pouvait qu'être invalidée et d'autres dates furent suggérées, telle celle très précise de 1405. Cette année se justifiait par la mention de l'âge du Bâtard, à l'occasion du procès en réhabilitation de la Pucelle en 1456<sup>12</sup> :

« [...] *dominus Johannes, comes Dunensis et de Longavilla, locum tenens generalis domini nostri regis in facto guerrae, aetatis LI annorum vel circa;* [...] »<sup>13</sup>.

Toutefois, cette hypothèse fut réduite à néant en raison de l'imprécision de cet âge. En effet, le seigneur déposant précise bien qu'il est âgé de 51 ans environ. Or en 1456, il n'est guère d'usage de fêter son anniversaire, tant et si bien que les personnes n'en ont qu'une vague idée. En outre, lorsque l'âge est requis, la coutume est de se rajeunir un tant soit peu ne

---

<sup>9</sup> JUVENAL DES URSINS, Jean, *Histoire de Charles VI*, ed. Godefroy, Paris, 1614, année 1407.

<sup>10</sup> VERGNAUD-ROMAGNESI, Charles-François, *Document inédit relatif au bâtard d'Orléans et à l'époque de sa naissance*, Orléans, 1859

<sup>11</sup> A.D. du Loiret, A2458.

<sup>12</sup> A.N, U821, f°402 à 404

<sup>13</sup> « [...] le seigneur Jean, comte de Dunois, et de Longueville, lieutenant général de notre seigneur le roi pour le fait de guerres, âgé d'environ cinquante et un ans. [...] »

serait-ce que par vanité... C'est pourquoi, en 1882, se référant aux différentes chroniques et actes spécifiant que le Bâtard d'Orléans est très proche en âge du roi Charles VII l'historien Léon Lecestre<sup>14</sup> détermine la naissance du fils naturel du duc Louis d'Orléans vers 1403. Faute de preuves affirmant le contraire cette date a été retenue, et sans aller aussi loin que Michel Caffin de Mérouville<sup>15</sup> qui affirme que le Bâtard serait né le 18 avril 1402, au château de Beauté-sur-Marne, nous nous contenterons de l'approximation de Lecestre.

## I.2. Louis d'Orléans et Mariette d'Enghien

Si la date de naissance du Bâtard d'Orléans nous est inconnue, il n'en est pas de même concernant la liaison de ses parents. Le goût du duc d'Orléans pour le beau sexe était de notoriété publique, et même le chroniqueur Thomas Basin<sup>16</sup>, pourtant favorable au parti d'Orléans, s'en fit l'écho :

« [...] *Aurelianensium dux, qui [...] ad omnem ferme speciosam mulierem, velud equus aliquis emissarius adhiniebat [...]* ». <sup>17</sup>

Le frère de Charles VI ne cachait pas ses conquêtes féminines et même en tirait une certaine fierté comme le prouve cette lettre qu'il écrivit à Henry de Lancastre éditée par Eugène Jarry :

« [...] *Je tiens de la plus grande jusques à la plus petite qui soit au monde, que elle ne se plaint de moy. Si j'ay aimé et on m'a aymé, ce a fait Amours, je l'en mercie, je m'en repute bien eueux. [...]* ». <sup>18</sup>

---

<sup>14</sup> LECESTRE, Léon, *les Positions de thèse de l'Ecole des chartes*, Paris, 1882, p. 29.

<sup>15</sup> CAFFIN DE MEROUVILLE, Michel, *Le Beau Dunois et son temps*, Paris, 1961 (réédition, en 2003), p.22

<sup>16</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, Livre I, Chapitre II

<sup>17</sup> « [...] le duc d'Orléans, qui hennissait comme un cheval étalon après presque toutes les belles femmes [...] »

<sup>18</sup> JARRY, Eugène, *La vie politique du duc d'Orléans, 1372-1407*, Paris, 1889, p. 295.

Jusqu'au peuple, comme en témoigne cet extrait d'une lettre de rémission d'un bourgeois de Chartres en date de 1398 :

« [...] *mons. le duc d'Orléans est jeunes, et jeue volentiers aux dez et ayme les putains. »*  
*Après lesquelles parolles ils s'en départirent. »*<sup>19</sup>

Il est vrai que séparé géographiquement de son épouse Valentine Visconti, en résidence à Blois depuis 1396, le duc était connu pour ses largesses et ses fêtes en ses hôtels parisiens de Tonnerre et de Bohême, ou encore en celui de la Poterne dans le quartier Saint Paul.<sup>20</sup> C'est dans ce contexte qu'il rencontra Mariette d'Enghien. Issue d'une importante famille de Brabant et de Hainaut<sup>21</sup>, elle était l'épouse d'Aubert le Flamenc, seigneur de Canny, chambellan du Roi, fait seigneur de Varesnes en 1389, puis chambellan du duc d'Orléans. De cette femme, les sources parlent peu si ce n'est pour mentionner sa liaison avec le duc d'Orléans. Ainsi dans le poème satyrique bourguignon du *Pastoralet* elle est décrite comme

« [...] *Maret*<sup>22</sup> *qui le miex dansoit* [...] »<sup>23</sup>.

---

<sup>19</sup> A.N. JJ. 153, n°430. Cette lettre a été éditée par Douët d'Arcq à la page 153 du tome I, *Choix de pièces inédites du règne de Charles VI*, Paris, 1863.

<sup>20</sup> ALEXANDRE, Arnaud, « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui ». Présence de Louis d'Orléans à Paris : résidences et chapelles privées », dans Werner Paravicini et Bertrand Schnerb (dir.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2007, p. 373-388

<sup>21</sup> Sur la famille d'Enghien, voir GOETHALS, Félix-Victor, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du Royaume de Belgique*, T.2, Bruxelles, 1849, pp. 263-274 ; J. Le Roux, *Recueil de la Noblesse de Bourgogne, Limbourg, Luxembourg, Gueldres, Flandres, Artois, Haynau, Hollande, Zeelande, Namur, Malines, Et autres Provinces de Sa Majesté Catholique.*, Douay, Imprimerie Derbaix, 1784, pp. 151-171 ; Max Servais, *Armorial des Provinces et communes de Belgique*, Bruxelles, 1955, pp. 602-611.

<sup>22</sup> Mariette d'Enghein

<sup>23</sup> *Le Pastoralet*, édité par Joël Blanchard, Paris, 1983, vers 279 à 296.

Selon l'homme de lettres, Brantôme<sup>24</sup> (1537-1614), la première des *Cent Nouvelles Nouvelles*, écrites en 1462, relate un épisode de l'aventure du duc d'Orléans avec Mariette d'Enghien. L'épisode est suffisamment savoureux pour être raconté :

« *La première nouvelle traicte d'ung<sup>25</sup> qui trouva façon de jouyr de la femme<sup>26</sup> de son voisin, lequel<sup>27</sup> il avoit envoyé dehors pour plus aisement en jouyr; et luy, retourné de son voyage, le trouva qui se baignoit avec sa femme. Et non saichant que ce fust elle, la voulut veoir; et permis luy fut de seulement en veoir le derrière : et alors jugea que ce luy sembla sa femme, mais croire ne l'osa. Et sur ce, se partit et vint trouver sa femme à son ostel, qu'on avoit boutée hors par une poterne de derrière; et luy compta l'imaginacion qu'il avoit sur elle, dont il se repentoit.* »<sup>28</sup>

Compte tenu de l'attribution tardive des protagonistes de cette histoire, dont le sujet est identique à un fabliau du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>, on ne peut qu'avoir des doutes sur la véracité de cette anecdote. Ce qui est véridique en revanche c'est la colère du sire de Canny, rapporté par Michel Pintoin<sup>30</sup>, dans le cadre de l'assassinat du duc Louis :

« [...] *Ad mortem iterum hujus ducis rediens generosi, sermo unus in ore fere omnium regnicolarum vertebatur, eum non sine domini Roberti de Canniaco consensu extinctum fuisse, cum odium inexpiabile, quod adversus ipsum ducem propter uxorem propriam, quam diu adamaverat, non immerito conceperat, daret evidens argumentum.* [...] »<sup>31</sup>.

---

<sup>24</sup> *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publiées d'après les manuscrits avec variantes et fragments inédits pour la Société de l'histoire de France par Ludovic Lalanne*, Paris, tome IX, 1875, p.67

<sup>25</sup> Il s'agirait de Louis d'Orléans

<sup>26</sup> Il s'agirait de Mariette d'Enghien

<sup>27</sup> Il s'agirait d'Aubert le Flamenc

<sup>28</sup> *Les Cent nouvelles nouvelles*, éditées par P.L Jacob, Paris, 1861, p.3

<sup>29</sup> Il s'agit du fabliau des *Deux Changeurs*, voir Legrand d'Aussy, Pierre Jean-Baptiste, *Fabliaux ou contes, fables et romans du XIIe et du XIIIe siècles*, Paris, tome 4, 1779, p.204

<sup>30</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422.*, livre 28, chapitre XXXI.

<sup>31</sup> « [...] C'était un bruit généralement répandu dans le royaume que Robert de Canny n'était pas étranger à l'assassinat commis sur sa personne. On fondait cette accusation sur ce qu'il avait conçu une haine implacable contre le duc, qui avait séduit sa femme. »

Enfin, auteur postérieur aux événements, Juvénal des Ursins, écrivant sous le règne de Charles VII, fait mention des soupçons pesant sur l'époux de Mariette d'Enghien. C'est cependant son contemporain Monstrelet qui seul évoque la naissance du Bâtard :

« [...] *Et de prime face fut aucunement sospeçonné que messire Aubert de Chauny n'en feust coupable, pour la grant hayne qu'il avoit audit duc à cause de ce que audit messire Aubert avoit sa femme soustraicte, et emmenée avecques lui. Et tant avoit tenu icelle dame en sa compaignie qu'il en avoit ung filz [...]* ». <sup>32</sup>

---

<sup>32</sup>MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, chapitre XXXVI.





## II. Un contexte politique troublé : la tragédie des Orléans

### II.1. L'Assassinat d'un père

Qu'il soit né en 1402 ou 1403, le Bâtard d'Orléans vint au monde dans un contexte fort troublé. Déclaré fou depuis 1392, Charles VI était selon l'expression du temps « absent », et le pouvoir se partageait entre son frère Louis d'Orléans et son oncle Philippe le Hardi duc de Bourgogne. Portés par des intérêts contraires, les deux hommes, comme l'a démontré Bertrand Schnerb<sup>33</sup>, suivent une politique opposée.

Tout d'abord concernant la résolution du Grand Schisme d'Occident, Philippe de Bourgogne, soucieux de ses intérêts flamands, est partisan de la voie de cession. A l'inverse, Louis d'Orléans favorise la voie de fait en raison de l'obtention du comté d'Asti, dû à son mariage en 1387 avec la fille du Duc de Milan, Valentine Visconti. Outre cette affaire qui dura de 1395 à 1403, les deux princes s'opposent sur la conduite à tenir face aux Anglais. Le prince Louis, les dénonçant comme ennemi héréditaire, souhaite reprendre la guerre et favorise Henry de Lancastre contre le roi Richard II, avant de s'opposer violemment à lui, une fois Lancastre monté sur le trône sous le nom d'Henry IV.<sup>34</sup> Philippe le Hardi, quant à lui, préfère la trêve afin de sauvegarder le commerce de ce pays avec son comté de Flandres.

Mais ce qui semble avoir été le point de discorde le plus important reste l'intervention du duc d'Orléans dans les affaires allemandes du duc de Bourgogne. Dès son arrivée aux affaires, et ce, avant même l'obtention de son duché d'Orléans en apanage,<sup>35</sup> le duc Louis poursuit une politique expansionniste afin de se composer une principauté des plus composite.<sup>36</sup> Outre des acquisitions par dons royaux, mariage, ou héritages, il n'hésite pas à acheter des biens à proximité de la sphère d'influence bourguignonne. Ainsi en 1401, il

---

<sup>33</sup> SCHNERB, Bertrand, *Armagnacs et Bourguignons, la Maudite guerre, 1407-1435*, Paris 1988, réédité en 2009.

<sup>34</sup> Sur la politique du duc d'Orléans, voir JARRY, Eugène, *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, 1372-1407*, Paris, 1889

<sup>35</sup> En 1392

<sup>36</sup> Sur les possessions du duc d'Orléans, voir CIR COURT (de), Albert, « Documents luxembourgeois à Paris, concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans, copiés et rassemblés par le comte Albert de Circourt », publié par le docteur N. Van Wervecque, dans *Publications de l'Institut grand-ducal*, 1889, XL, pp. 53-148.

obtient le comté de Porcien, qui s'étend de l'Aisne à l'Oise, de même que le comté de Soissons et la baronnie de Coucy.

En réalité, c'est surtout l'acquisition de la lieutenance du duché de Luxembourg en 1402<sup>37</sup>, qui causa le plus d'inquiétudes à Philippe le Hardi. En effet, le duché du Luxembourg, possession de la famille impériale de Luxembourg-Bohême, est engagé en 1388 par l'empereur Wenceslas au marquis Josse de Moravie. Concrètement, cela signifiait que moyennant finance le roi des Romains céda ses droits sur le duché au marquis. Mais, en 1401, Josse de Moravie, tout en gardant ses droits, céda à son tour la lieutenance du Luxembourg au duc de Bourgogne. Celui-ci était donc en droit d'espérer la prochaine acquisition de ce duché. Or, à force de négociations et moyennant 110 000 ducats, le duc d'Orléans réussit à obtenir, non seulement la gouvernance du duché, mais aussi les droits de Josse de Moravie.<sup>38</sup>

« [...] *Et lors, Loys, duc d'Orléans et frère du Roy, ala prendre la possession de la duchié de Luxembourg, par le consentement du roy de Boesme, à qui elle appartenoit, avec lequel il avoit eu espéciales convenances. Si mist garnison de ses gens en plusieurs villes et forteresses d'icelle duchié, et après s'en retourna en France [...]* ».<sup>39</sup>

A cela, il s'adjoint, moyennant finances, divers soutiens de nobles allemands et lorrains<sup>40</sup> tels celui du duc de Gueldre.<sup>41</sup> Une telle prodigalité financière est possible grâce à l'apport de la dot de Valentine Visconti ainsi qu'aux dons de Charles VI qui, le 24 août 1402, autorise le duc à prélever 60 000 francs sur les impôts de son duché d'Orléans et de ses comtés de Valois, Blois, Beaumont et en ses terres de Champagne, de Brie de Normandie.<sup>42</sup> De telles mesures ne pouvaient que susciter la rancune populaire à l'égard du duc d'Orléans, tandis

---

<sup>37</sup> YANTE, J-M, « Louis d'Orléans, mainbour et gouverneur du Luxembourg (1402-1407). Dessein politique et action extérieure », *Entre royaume et empire : frontières, rivalités, modèles. Rencontres de Porrentruy, 27-30 septembre 2001*, Publications du centre européen d'études bourguignonnes, 2002, p.35-53.

<sup>38</sup> SCHNERB, Bertrand, *Armagnacs et Bourguignons, la Maudite guerre, 1407-1435*, Paris 1988, réédité en 2009, p.60-61

<sup>39</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, livre I, chapitre V.

<sup>40</sup> Il y'a également dans son entourage proche des familles de Brabant et de Hainaut comme celle des Enghien dont est issue la mère du Bâtard d'Orléans.

<sup>41</sup> CIR COURT (de), Albert, « Documents luxembourgeois à Paris, concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans, copiés et rassemblés par le comte Albert de Circourt », publié par le docteur N. Van Wervecke, dans *Publications de l'Institut grand-ducal*, 1889, XL, pp. 53-148.

<sup>42</sup> *Ibid* p.84.

que son oncle Bourgogne, encore auréolé de ses faits d'armes à Poitiers, paraît favorable à une diminution des taxes. En 1404, le successeur de Philippe le Hardi, Jean sans Peur saura d'ailleurs en tirer parti. En effet, le nouveau duc de Bourgogne ne souhaite guère s'effacer devant le prince Louis. Il est affligé néanmoins d'un handicap majeur : il n'est que le cousin germain du roi et ne peut en toute légitimité s'opposer à la suprématie du frère de celui-ci. Nous ne reviendrons pas sur les différentes étapes de l'antagonisme croissant entre Bourgogne et Orléans<sup>43</sup>, mais leurs ambitions et leurs intérêts contraires menèrent le Conseil dans l'impasse comme nous l'explique Michel Pinton : <sup>44</sup>

« [...] *Summa auctoritas, consortis impaciens, ut semper accidit, viam unam tenere principes in regimine non est passa; sed, ut novi relacione quorundam aulicorum, sicut moribus dissimiles erant, nec semper conveniebant in unum, sed quod unus dignum ducebat agendum, alter calumpniabatur aut saltem impacienter perferebat, sic scintilla displicencie in odium excrevit inextinguibile, ut in necem mutuam diu visi fuerunt publice aspirare. Amborum in consiliis publicis oppiniones dissonae, iterati armorum apparatus velud bellorum hostilium evidentissimum signum dabant, et revera in regnicolarum dampnum et scandalum, displicenciam [...] »<sup>45</sup>.*

A cela s'ajoute la croissante impopularité du duc d'Orléans au profit du duc de Bourgogne. D'autant que le duc de Bourgogne se pose avec succès comme le champion du peuple à l'égard des impôts royaux, contrôlés par le duc d'Orléans. Jean Sans Peur, conscient de cela, n'hésite pas alors à promettre d'abolir toutes les pressions fiscales promulguées par le conseil royal, et de se consacrer uniquement à ce but, afin de soulager les sujets de Charles VI.

---

<sup>43</sup> SCHNERB, Bertrand, *Jean Sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005, p.163-205

<sup>44</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VII 1380-1422*. Tome III et IV, publié en latin et traduit par M. L. Bellaguet, Paris, 1842, réédité en 1994, Livre 28, Chapitre 30.

<sup>45</sup> « [...] Pendant les intervalles de la maladie du roi, le gouvernement du royaume étant remis entre les mains de son frère bien aimé et de son cousin, les deux princes, qui ne pouvaient se résigner à partager entre eux l'autorité souveraine, étaient rarement d'accord sur la direction des affaires. La différence de leur caractère se faisait sentir dans toutes leurs opinions. Suivant ce qui m'a été rapporté par des gens de la cour, tout ce que l'un jugeait utile de faire, l'autre le condamnait ou s'en montrait irrité. Cette rivalité finit par allumer entre eux une haine implacable, et on les vit longtemps conspirer ouvertement l'un contre l'autre. Leurs divisions dans le conseil et les préparatifs de guerre qu'ils avaient faits à plusieurs reprises semblaient présager que de terribles hostilités allaient éclater au détriment et au scandale du royaume. [...] »

Bourgogne disposant du pouvoir de la rue, le gouvernement du duc d'Orléans ne pouvait donc qu'être fragilisé, comme l'écrit Thomas Basin pourtant favorable au camp orléanais :<sup>46</sup>

« [...] *Cum enim, ut premisimus, disseminatum fuisset per omnes pene civitates et provincias regni quod auctor imponendorum vectigalium et tributorum in regno dux Aurelianensem extitisset, dux vero Burgundionum ea abolere atque de regno tollere et populos ad antiquam libertatem restituere pro viribus procurasset atque institisset, [...] »<sup>47</sup>.*

La suprématie ascendante du frère du roi, au sein du conseil royal, notamment son accaparement des finances en avril 1407, par la réorganisation d'un gouvernement où ses partisans étaient majoritaires, comme l'analysa Bertrand Schnerb<sup>48</sup>, finit par exaspérer le duc de Bourgogne qui prit la décision d'éliminer son rival politique. C'est pourquoi, le 23 novembre 1407, alors qu'il quitte l'Hôtel Saint-Pol, où réside la reine Isabeau de Bavière, Louis d'Orléans est sauvagement agressé par un certain Raoul d'Ocquetonville<sup>49</sup> :

« [...] *Media via a septemdecim insidiatoribus divina et temporalis animadversione dignis repente circumventus est; eodem quoque instanti, Radulfus, sceleris principalis minister, ausu dyabolico piaculare committens flagicium, vibratam asciam solo ictu sinistro pugno absciso, ipsam fixit in cerebrum, ex quo ictu insignissimi ducis processit, pro dolor! Finis vite. Nec relinquit in vulnere ferrum cruentissimus homicida, sed reiterato ictu a posteriori parte, dum ex letali vulnere ad terram corrueret, super stratam regiam ejus cerebrum effudit. Unde territi socii aufugerunt, dumtaxat quodam Flamingo excepto, qui prostratus super corpus exanime, et reiterans : « Parcite domino Aurelianis, fratri regis, » cum inde avelli nequiret, gladiis indifferenter seviencium tandem occubuit moribundus. [...] »<sup>50</sup>*

---

<sup>46</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, livre I, chapitre IV.

<sup>47</sup> « [...] Le duc d'Orléans passait, en effet, on l'a vu, selon le bruit répandu dans presque toutes les villes et provinces, pour l'instigateur des droits et impôts nouveaux qui devaient frapper le royaume; le duc de Bourgogne, au contraire, était censé travailler sans relâche, et de toutes ses forces, à les abolir et supprimer partout et à rendre aux peuples leur ancienne liberté [...] »

<sup>48</sup> SCHNERB, Bertrand, *Armagnacs et Bourguignons, la Maudite guerre, 1407-1435*, p.87 à 91.

<sup>49</sup> GUENEE, Bernard, *Un meurtre, une société, l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992

<sup>50</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422*. t.III et IV, Livre 28, Chapitre 30. « [...] A peine le duc fut-il dans la rue, qu'il se vit enveloppé tout à coup par dix-sept assassins, dignes de toute l'animadversion divine et humaine. Au même instant, Raoul, leur chef, transporté d'une rage vraiment diabolique, lui abattit la main gauche d'un seul coup de hache, puis lui assena sur le crâne un autre coup, qui donna la mort à cet illustre prince. L'impitoyable meurtrier retirant de la blessure son arme toute sanglante, l'en frappa une troisième fois par derrière, pendant qu'il tombait à terre et fit jaillir sa cervelle sur le pavé. Les gens de la suite du duc, épouvantés, prirent tous la fuite, à l'exception d'un Flamand, qui se jeta sur le corps

Le rapport de l'enquête de police mené par le prévôt Guillaume de Tignonville ne laisse aucune place à l'imagination quant à l'état du duc d'Orléans :

« [...] nous trouvâmes le corps du dit feu Mons. d'Orléans, tout mort et tout seignant, estendu sur une table, vestu d'une robe de damas noir, navré de plusieurs plaies, c'est assavoir de deux plaies en la teste, l'une prenant de l'œil senestre et alant jusques au-dessus de l'oreille destre et l'autre prenant de l'oreille senestre et alant jusques près de l'autre oreille. Lesquelles plaies estoient telles et si énormes que le test estoit tout fendu et que toute la cervelle en sailloit. Item que son poing senestre estoit coupé tout hors du bras entre le pouce et la première jointe du bras. Item que son bras destre estoit rompu tant que le maistre os sailloit dehors au droit du coude, ouquel bras avoit avecques ce une grande plaie. Item trouvâmes ou dit hostel le corps du page dudit Mons. d'Orléans, tout mort et tout seignant, navré de plusieurs plaies en la teste et ailleurs, appelé ycelui page Jacob de Merré. [...] »<sup>51</sup>

Selon ses volontés<sup>52</sup>, le duc est enterré le lendemain avec tout le faste princier dans le couvent des Célestins où Philippe de Mézières<sup>53</sup>, son mentor spirituel reposait depuis 1405 :

« [...] *Ex tunc dolenti similem se fingens, et vestem lugubrem, sicut ceteri, assumens, cum eisdem absque erubescencie velo interfuit, quando corpus ad ecclesiam Celestinorum Parisiensium, ubi et ipse vivens sepeliri optaverat, detulerunt. Ubi cum duobus diebus exactis cruentas exequias funerales multo cum gemitu decentissime persolvissent, mutuo consuluerunt, cum cordis amaritudine sciscitantes quis actor tanti criminis exitisset.* »<sup>54</sup>

---

inanimé de son maître en s'écriant à diverses reprises : « Épargnez monseigneur d'Orléans, frère du roi ». Les assassins, ne pouvant le séparer de leur victime, le percèrent de mille coups et le laissèrent mort sur place. [...]»

<sup>51</sup> RAYMOND, Paul, « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (1407), in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1865, volume 1, n°1, p.217

<sup>52</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, « Le corps du prince. Le testament de Louis d'Orléans (1403), miroir de sa spiritualité », dans *Il cadavere. The corpse, Actes du colloque international tenu à Lyon en novembre 1996, Micrologus, Natura, Scienze e Società Medievali*, Brepols, t. VII, 1999, p. 319-344.

<sup>53</sup> SCHNERB, Bertrand, *Jean Sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005, p.217.

<sup>54</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422*. Tome III et IV, livre 28, chapitre 30. « [...] La reine et les princes du sang furent atterrés par la nouvelle d'un crime si atroce; quant au duc de Bourgogne, il n'y crût pas d'abord et refusa même d'ajouter foi au récit du meurtrier. Il se rendit avec ses serviteurs en appareil militaire à l'église de Saint-Guillaume, et y trouva le corps qui y avait été déjà déposé. Alors feignant une grande affliction, il prit des habits de deuil, comme les autres princes, et n'eut pas honte d'assister au convoi, qui se fit en l'église des Célestins de Paris, où le duc, avant, de son vivant ordonné qu'on l'enterre. Ces tristes funérailles durèrent deux jours, et furent célébrées en grande pompe au milieu des larmes

Les derniers hommages au duc Louis accomplis, le pouvoir en place se devait de punir l'assassinat d'un prince du sang. Le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, ancien chambellan du duc d'Orléans, fut chargé de l'enquête. Selon les témoignages, c'est le seigneur de Canny, le mari trompé qui est soupçonné :

« [...] *Requis lui qui parle*<sup>55</sup> *se il scet point qui furent ceulx qui ainsi mistrent à mort ledit feu Mons. d'Orléans, dit que non, excepté qu'il est commune renommée que ce a fait ou fait faire messire Aubert de Cauny, capitaine de Gant ; [...] »*<sup>56</sup>

Mais les enquêteurs découvrent que l'infortuné cocu et ses serviteurs n'étaient pas à Paris au moment du meurtre, et donc Aubert de Canny est innocenté :

« [...] *A esté actaint en jugement ledit Jehan de la Beue, lequel après serement fait de dire vérité, interrogué se il congnoissoit Messire Aubert de Cauny, chevalier dist que oil, et qu'il avoit aucunes foiz esté logié en son hostel avecques Mons. d'Aufemont ; interrogué puis quant ledit Messire Aubert ne fu en sa maison, dit qu'il n'y fut passé a un an ; interrogué se nulz des gens dudit Messire Aubert y estoient point logiez le jour que ledit Mons. d'Orléans fu tué, dit que non, mais il dit que la veille de la Saint Martin derrière passée, un appelé Watier, qui fu queux de Mons. d'Aufemont et est à présent audit messire Aubert, vint en sa maison et y fut logié un jour ou deux et s'en party par nuit avecques ledit Mons. d'Aufemont, mais il dit que depuis ledit queux ne autres des gens dudit Messire Aubert ne furent en sa maison ; interrogué se il scet par ou dire ne autrement qui estoient ceulx qui avoient tué ledit feu Mons. d'Orléans, dit que non et plus n'a confessé. [...] »*<sup>57</sup>

---

de tous les assistants. Les princes se réunirent ensuite, pour délibérer dans l'amertume de leur cour sur les moyens de découvrir l'auteur de cet horrible attentat. »

<sup>55</sup> Il s'agit du témoignage de Drouet Prieur, valet et serviteur de Henry du Chastelier, écuyer et échanson de Louis d'Orléans.

<sup>56</sup> RAYMOND, Paul, « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (1407), in *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1865, volume 1, n°1, p.226

<sup>57</sup> *Ibid* p.244.

Le prévôt soupçonnant que l'assassinat de Louis d'Orléans avait un lien avec sa querelle avec le duc de Bourgogne<sup>58</sup>, demanda aux princes, le 25 novembre 1407, la permission d'inspecter leurs hôtels. Jean sans Peur, acculé n'eût d'autres choix que de dire la vérité :

« [...] *Sed cum jam ipsum, et quotquot suspectos habebant, domini de regio sanguine procreati inquiri et capi deliberassent, prefatus dux Burgundie sibi conscius, ne forte culpa propria innocentibus penas daret, mox procedens in medium eorum, et accitis rege Sicilie Ludovico atque duce Biturie, sera penitencia ductus, crimen patefecit, et alienis manibus pessimum facinus se fecisse, instigante dyabolo, proc dolor! Libere professus est. [...]* ».<sup>59</sup>

Après cet aveu, le duc de Bourgogne, inquiet pour sa vie, quitta Paris, dès le 26 novembre, et se réfugia dans ses États. Afin de ne pas être poursuivi et de garder la mainmise sur le conseil royal en toute quiétude, sa principale préoccupation fut de justifier son acte. Cette justification eût lieu le 8 mars 1408, où, revenu à la Cour, le duc, devant une assemblée solennelle présidée par le roi, expliqua le meurtre de son cousin au moyen d'un discours prononcé par le maître en théologie Jean Petit. Dans cette *Apologie du Tyrannicide*, qui, une fois dite, fut largement diffusée, il s'agissait pour le duc de Bourgogne de dénoncer la conduite tyrannique qu'avait eue, de son vivant, le duc d'Orléans, sans compter ses tentatives d'assassinat sur la personne du roi avec la complicité de son épouse italienne, tel l'épisode du « *bal des ardents* ». C'est pourquoi se référant à la Bible et aux textes de Saint Augustin, Jean Petit expliquait que, parce qu'il est légitime d'éliminer les tyrans, Jean Sans Peur avait rendu un grand service au royaume en commettant ce tyrannicide et devait être récompensé en conséquence.

---

<sup>58</sup> SCHNERB, Bertrand, *Jean Sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005, p. 214-215.

<sup>59</sup> *Ibidem*. « [...] Alors le duc de Bourgogne, qui avait la conscience de son crime, ne voulant pas que la punition retombe sur des innocents, et poussé par un repentir tardif, se leva, prit à part le roi de Sicile Louis et le duc de Berri, et leur avoua sans détour qu'il était l'auteur de cet affreux attentat, qu'il l'avait fait commettre par des mains étrangères, à l'instigation du diable. Cet aveu les fit trembler et frémir d'horreur. Ils gardèrent quelque temps un morne silence, qu'ils n'interrompirent que par de profonds soupirs. [...] »



Pour les Orléans s'en est trop ; conscients que le soutien populaire dont bénéficie le duc de Bourgogne, peut éviter à Jean Sans Peur le châtiment, Valentine Visconti, anéantie par la mort de son mari, se rend à Paris, en grand deuil, comme en témoigne cette pièce retrouvée au XIXème siècle par Douët d'Arcq :

« [...] *Cedit jour*<sup>60</sup> *entra à Paris la duchesse d'Orléans, mère du duc d'Orléans qui à présent est, et la Royne d'Angleterre, femme dudit duc et fille du Roy oncle dudit duc, en une litière couverte de noir à IIII chevaulx couvers de draps noirs, à heure de vespres, accompaignede de plusieurs charios noirs pleins de dames et femmes, et de plusieurs ducs et contes et gens d'armes.* ». <sup>61</sup>

Soucieuse d'assurer ses arrières, elle avait auparavant consolidé les alliances qu'avait faites son défunt époux avec les grands seigneurs, notamment le duc de Bretagne :

« *Nous Jehan, duc de Bretaygne, conte de Montfort et de Richemont. [...] Nous, volant continuer l'amour et aliance dessusdites avecques belle tante d'Orliens et avecques beau frère son filx, prometons loyaument en bone foy les parayllement tenir avecques ladite belle tante et beau frère le duc d'Orliens et de Valoys son filx, tout par le forme et manière que nous avons avecques trescher sirez et onclez, dont Dieux ayt l'arme. [...] Et en tesmoing de vérité nous avons signée ceste cédulle de nostre main, et fait céeller de nostre séel. Et fut fait à Vennes, le premier jour de may, l'an mil IIIIC et huyt. [...]*»<sup>62</sup>

Une fois à Paris, elle est reçue par le roi. Charles VI, lucide, lui promet de châtier l'assassin de son frère, mais une nouvelle crise de démence l'empêche de mener ce projet à bien, et la duchesse est de nouveau<sup>63</sup> accusée par les bourguignons d'avoir envouté son souverain:<sup>64</sup>

« *Cum insigni deinde comitiva et apparatu funerali veniens Parisius et regem adiens, ad pedes ipsius humiliter se provolvit cum suis liberis, et ut plus ipsum ad pietatem*

---

<sup>60</sup> Elle entra à Paris le 28 août 1408.

<sup>61</sup> Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites du règne de Charles VI*, Paris, 1863, I, p 310-311.

<sup>62</sup> A.N, K5, n°1

<sup>63</sup> Ses accusations n'étaient pas nouvelles, et le duc pour protéger son épouse l'avait envoyé en résidence à Blois en 1396.

<sup>64</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422*. Tome III et IV, livre 28, chapitre 33.

*commoveret [...] Addidit et veneranda ducissa in calce persuasionis prolixè, ut nepotes proprios tunc presentes sibi sineret educari, donec pubertatis annos attigissent, utque paternis opibus potirentur et dominiis, eciam que regali munificencia aut empcionis titulo pater vivens possederat. Quod rex dulciter annuit, et egram animo benigne consolatus est. Responsione contenta, quia cum summa displicencia audiebat in proximo venturum ducem Burgundie, mox regi cum pacis osculo vale dicto, recessit, qui, luce non expectata sequente, in infirmitatem incidit consuetam. Accidisset quam sentenciam, quamvis eciam hoc nunquam tenuerim pro comperto. [...] »<sup>65</sup>*

Toutefois, le roi étant, selon l'expression du temps « absent », le duc de Bourgogne régnant sur le conseil, continue à discréditer son ennemi défunt, tout en bénéficiant du soutien populaire. Les grands nobles, quant à eux, soutiennent la duchesse d'Orléans. Celle-ci qui après une autre entrevue avec le roi, parvint à réunir une assemblée solennelle afin de restaurer la mémoire de Louis d'Orléans, le 11 septembre 1408. A cette date, suivant le moyen utilisé par son adversaire, l'abbé de Cerisy fit un discours au nom de Valentine Visconti, son but étant de rappeler l'illégitimité de Jean Sans Peur à se substituer à la Cour des Pairs, et le crime qu'il avait commis pour y parvenir.<sup>66</sup> Malgré la prise de position des princes contre Bourgogne, alors, dans l'incapacité de se défendre, puisqu'il était occupé à secourir son beau-frère, l'évêque de Liège, assiégé par ses ouailles; la situation s'enlise.

---

<sup>65</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422*. Tome III et IV, livre 28, chapitre 33. « Elle se rendit en toute hâte à Paris avec une suite nombreuse et en appareil de deuil, alla se jeter humblement aux pieds du roi avec ses deux fils, et lui parla en ces termes, afin d'exciter sa pitié [...] L'auguste duchesse termina cette requête en priant le roi de lui permettre de garder ses enfants auprès d'elle, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de puberté. Elle le conjura aussi de leur accorder la jouissance des biens et des domaines de leur père, tant de ceux qu'il tenait de la munificence royale que de ceux qu'il possédait à titre d'achat. Le roi accéda volontiers à sa demande, et lui adressa de douces paroles de consolation. Elle parut satisfaite de cet accueil; mais ayant appris, à son grand déplaisir, que le duc de Bourgogne allait bientôt arriver, elle prit congé du roi, qui lui donna le baiser de paix. Le jour même de son départ, le roi eut une rechute, dont on attribua la cause à la duchesse; je ne puis rien affirmer à cet égard.»

<sup>66</sup> FAVIER, Jean, *La Guerre de Cent ans*, Paris, 1980, p.421.

Les tensions entre les deux factions augmentent, Valentine Visconti, de plus en plus affaiblie physiquement, continue la lutte depuis son château de Blois :

« [...] *Ducissa vero recedens, et apud Blesis moram facere statuens, villam cum municipio restaurari, victualibus et armis muniri fecit, portasque continue viris armatis custodiri, ac si adversarios haberet in vicino.* »<sup>67</sup>

La fatigue et le chagrin eurent néanmoins raison de la veuve du duc d'Orléans qui s'éteignit à Blois le 4 décembre 1408. Entourée de ses enfants, ses dernières pensées, à en croire Jean Juvénal des Ursins, étaient pour Jean, son beau-fils :

« *Le quatriesme jour de Décembre, au dict an, mourrut de courroux et de dueil, la Duchesse d'Orléans, fille du Duc de Milan et de la fille du Roy Jean. Et estoit grand pitié, d'ouir avant sa mort, les regrets, et les complainctes. Et piteusement regretoit ses enfans, et un bastard nommé Jean [...] et qu'il n'y avoit à peine des enfans, qui feust si bien taillé de venger la mort de son père, qu'il estoit.* »<sup>68</sup>

Cette histoire de la duchesse mourante, qui prédit avec succès le destin du Bâtard d'Orléans, est certes belle; cependant nous pouvons émettre quelques réserves sur ce récit. En effet, Jean II Juvénal des Ursins, partisan de Charles VII, écrivit, aux alentours de 1430, son *Histoire de Charles VI. Roy de France, et des choses mémorable advanues durant quarante-deux année de son regne depuis 1380 jusque en 1422*. C'est pourquoi, prenant les événements d'assez loin, il ne pouvait que mettre en valeur le fils naturel du duc d'Orléans, celui-ci, alors, auréolé du prestige de ses victoires militaires, n'était pas un personnage à négliger à la cour. Le récit de la mort de Valentine Visconti par le Religieux de Saint-Denis, tend à confirmer cette idée même si celui-ci, plutôt partisan des Bourguignons, n'assista pas au décès de la dame et conta par ouï-dire :

---

<sup>67</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422*. tome III et IV, livre 28, chapitre 33. « [...] La duchesse retourna à Blois, et comme son dessein était d'y demeurer, elle fit restaurer la ville et le château, les approvisionna de vivres et d'armes, et mit bonne garde aux portes, comme si ses ennemis avaient été dans le voisinage. »

<sup>68</sup>JUVENAL DES URSINS, Jean, *Histoire de Charles VI*, année 1408: Mort de la duchesse d'Orléans.

« *In castro ville Blesensis, mensis decembris quarta die, domina Valencia, Aurelianensis ducissa, ex duce Mediolani et filia quondam regis Francie Johannis procreata*<sup>69</sup>, *que ab infausto interitu viri sui vitam duxerat in continuis lamentis, unde et quidam asserunt quod pre cordis amaritudine languorem insanabilem incurrerat, ab hac luce substracta mundiali, in ecclesia dicte ville sepulta est.* »<sup>70</sup>

## II.2. La « maudite guerre »<sup>71</sup>

Valentine Visconti morte, c'est à Charles duc d'Orléans de reprendre la lutte contre le meurtrier de son père. Pour ce faire, ce jeune homme de 17 ans bénéficie d'un allié puissant en la personne du comte Bernard VII d'Armagnac, dont il avait épousé la fille, Bonne, en 1410, après le décès de sa première femme, Isabelle de France.<sup>72</sup> Sous l'influence prépondérante de ce seigneur énergique, à la fleur de l'âge, Charles, las de réclamer au monarque la tête de Jean Sans Peur, décide d'engager la guerre contre le duc de Bourgogne, et avec ses frères légitimes le défia officiellement, en 1411<sup>73</sup> :

« [...] « *Karolus, Aurelianensis et Valesii dux, de Blesis, de Bellomonte comes, et Couciaci dominus, Philippus et Johannes, Virtutum et Engolesime comites, tibi Johanni, qui te dicis ducem Burgundie. Propter homicidium horribile per te proditorie, concomitantibus premeditatis insidiis, et per assuetos homicidas commissum in persona metuendissimi domini genitoris Ludovici, ducis Aurelianensis, regis unici fratris germani, nostri et tui metuendissimi et summi domini, non obstantibus juramentis, confederacionibus, fidelique societate armorum cum eo habitis, nec non et propter prodiciones, dedecora, et malignitates alias in dictum dominum nostrum et nos modis pluribus perpetratas, notum facimus quod ab hac hora et deinceps modis omnibus et ex toto nostro conamine tibi nocebimus, et contra*

---

<sup>69</sup> Isabelle, sœur de Charles V, mariée à Jean Galéas Visconti en 1360.

<sup>70</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422*. Tome III et IV, livre 29, chapitre 22. Traduction : « Le 4 décembre mourut à son château de Blois madame Valentine, duchesse d'Orléans, fille du duc de Milan et d'une fille du roi de France. Depuis la fin tragique de son mari, elle avait passé tous les jours de sa vie dans les larmes; quelques-uns même assurent que son chagrin l'avait jetée dans une langueur incurable. Elle fut enterrée dans l'église de la ville. »

<sup>71</sup> Citation de Monstrelet et du Bourgeois de Paris utilisée par Bertrand Schnerb dans *Armagnacs et Bourguignons, la Maudite guerre, 1407-1435*, Paris 1988, réédité en 2009

<sup>72</sup> Charles d'Orléans avait épousé sa cousine germaine, veuve du roi Richard II, en 1406.

<sup>73</sup> Ce défi du duc d'Orléans au duc de Bourgogne fut largement diffusé afin d'obtenir un soutien plus populaire envers la cause défendue par les Armagnacs, d'où sa reproduction par le Religieux de Saint-Denis au chapitre XI du Livre XXXII de ses chroniques.

*infidelitatem tuam et prodicionem Deum et omnes probos homines mundi in nostrum auxilium invocamus. [...]*»<sup>74</sup>

Bourgogne, soucieux d'en finir avec les Orléans, répondit au duc Charles sur le même ton le 13 août de la même année. La guerre civile avait commencé :

« *Que res bellorum civilium primum, deinde etiam externorum atque hostilium inicium fuit et origo, que non modo totum regnum ipsum, sed etiam vicinas quamplures terras innumeris pene et inerrabilibus erumpnis atque calamitatibus adimplerunt. [...] Et quia ea tempestate ex partibus Aurelianensium dux atque princeps milicie regie, quem constabularium vulgo appellant, erat comes Arminiaci, qui de terris suis et de Vasconia magnam aggregarat miliciam, Burgundiones omnes adverse factionis, cujuscumque status atque ordinis essent, Arminiacos quasi probose appellaverunt, eosdem, licet sub regia dignitate atque in ejus obediencia manerent, Gallicos seu Francos nominare non dignantes. Videre erat tunc rerum faciem et statum toto regno miserabiliter turbatos, civitates adversum sese invicem arma capere, tumultuare in una civitate, opido seu villa, vicinos contra vicinos, immo in eadem domo ac familia fratres adversum fratres et filios contra parentes et vice et versa sevir, probris et contumeliis sese afficere, aliis ad alios vel Burgundionis nomen vel Armeniaci exprobrantibus et pro maxima injuria atque contumelia reputantibus, inde ad verbera et cedes prosilire [...].* »<sup>75</sup>

---

<sup>74</sup> « Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, et sire de Coucy, Philippe, comte de Vertus, et Jean, comte d'Angoulême, à toi Jean, qui te dis duc de Bourgogne. En raison de l'exécrable homicide que tu as commis traîtreusement, par guet-apens et par l'entremise d'infâmes assassins, sur la personne de notre très redouté seigneur et père Louis, duc d'Orléans, frère unique du roi, ton très redouté et souverain seigneur et le nôtre, nonobstant les serments, alliances et fraternité d'armes qui vous unissaient; en raison des trahisons, perfidies et autres machinations que tu as ourdies de mille manière contre notre dit seigneur et contre nous-mêmes, nous te faisons savoir que dorénavant nous te nuirons de toutes nos forces et par tous les moyens possibles; et nous appelons à notre aide contre ta déloyauté et ta trahison Dieu et tous les gens de bien de ce monde. [...] »

<sup>75</sup>BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, livre I, chapitre IV.

Traduction: « [...]Ce fut là l'origine et le début, d'abord de guerres civiles, ensuite de guerres étrangères, qui accablèrent non seulement tout le royaume, mais aussi la plupart des pays voisins, de maux et de calamités sans nombre. [...] En ce temps-là, dans le parti du duc d'Orléans, le capitaine et le chef de l'armée royale, vulgairement appelé connétable, était le comte d'Armagnac, qui avait recruté dans ses terres et en Gascogne et rassemblé une nombreuse chevalerie. Les Bourguignons donnèrent, comme en signe de mépris, à tous ceux de la faction adverse, à quelque état et ordre qu'ils appartenissent, le nom d' « Armagnacs », ne daignant pas les appeler Français, bien qu'ils restassent sous le titre et l'obéissance du roi. Que de tristes bouleversements alors dans tout le royaume! On voyait des villes prendre les armes les unes contre les autres, des troubles agiter telle ville, telle place forte, telle bourgade; des voisins se dresser contre leurs voisins; que dis-je, dans la même maison et dans la même famille, des frères lutter contre leurs frères, des fils contre leurs parents et

A la suite du défi fait au duc de Bourgogne, le 18 juillet 1411, les Armagnacs, acculés par les armées bourguignonnes, en appellent aux Anglais. Henri IV, séduit par la proposition des duc de Berry et d'Orléans, de restituer l'Aquitaine, reconstituée dans son ancienne extension, à l'Angleterre, accepte d'envoyer mille hommes d'armes et trois mille archers aux princes confédérés. Les clauses de leur alliance conclues, le traité fut signé à Eltham le 8 mai 1412<sup>76</sup>. Cependant, le roi d'Angleterre tarde à envoyer ses hommes au duc d'Orléans, de son côté le duc de Bourgogne peine à prendre Bourges, et les bourgeois grondent contre le coût de ces opérations. La crise s'enlisant, les deux partis se réunissent à Auxerre, en présence du monarque, afin de régler la paix; c'est chose faite le 22 août. Seulement, peu de temps après, les renforts promis par Henri IV débarquent enfin dans le Cotentin, et dévastent l'Anjou et la Basse-Normandie. Afin de les arrêter, Charles d'Orléans doit promettre par le traité de Buzançais<sup>77</sup>, de payer aux Anglais une somme considérable. Comme le jeune seigneur ne peut s'acquitter de cette dette, les troupes du duc de Clarence prirent en otage son frère, le comte Jean d'Angoulême :

« [...] *Si chevaucherent les Anglois et passerent la riviere de Loire, et vindrent logier à Beaulieu pres de Loches, lequel ilz brulerent et ville et abbaye et emmenerent l'abbé prisonnier, et si destruirent Burençois. Et firent ce dommaige pour le despit qu'ilz eurent de la paix faicte entre les ducs d'Orleans et de Bourgoingne. Et pour estre paieez et asseurez de leurs gaiges en enmenerent le conte d'Angolesme, frère du duc d'Orleans prisonnier en Angleterre pour la somme de cent mille escus d'or. [...].*»<sup>78</sup>

### II.3. Le « drame d'Azincourt »<sup>79</sup>.

Jean d'Angoulême captif, la fatalité s'acharne sur la famille d'Orléans lors de la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415. Henri V, devenu roi le 20 mars 1413, reprend une lutte plus agressive contre les Français, afin de se placer dans la continuité des Plantagenet; et donner plus de légitimité aux Lancastre, en ceignant la couronne de France de façon effective. Ainsi,

---

récioproquement, se couvrant à l'envie d'injures et de reproches, se traitant, pour comble d'outrage, de Bourguignons ou d'Armagnacs, pour en venir finalement aux voies de fait et aux effusions de sang. [...] »

<sup>76</sup> FAVIER, Jean, *La Guerre de Cent ans*, p.426.

<sup>77</sup> Il fut conclu le 14 novembre 1412, A.N, K57, n°28

<sup>78</sup> LE BOUVIER, Gilles dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, p.51.

<sup>79</sup> TOUREILLE Valérie, *Le drame d'Azincourt, histoire d'une étrange défaite*, Paris, 2015

le souverain débarque en Normandie à la tête d'une armée de conquête, qui prend Harfleur le 22 septembre 1415. La guerre civile oubliée, la fine fleur de la chevalerie se rassemble, et tente de stopper l'avancée ennemie, en Artois, près d'un bois du nom d'Azincourt. Cette rencontre est catastrophique pour les Français. Outre de mauvaises conditions météorologiques, l'armée du roi de France perd près de 6000 de ses chevaliers, leur supériorité en nombre demeurant insuffisante face à l'adresse des archers anglais<sup>80</sup>. Le duc Charles d'Orléans, âgé de 21 ans, est trouvé sous les cadavres et capturé :

« [...] et là archiers ne firent, depuis la desconfiture, que deschausser gens mors et désarmer. Soubz lesquelz trouvèrent pluseurs prisonniers en vie, entre lesquelz le duc d'Orléans en fut ung, et pluseurs aultres. [...] »<sup>81</sup>

Conscient de l'importance de cette prise, Henri V choisit de garder Charles d'Orléans prisonnier :

« [...] *Ceciderunt in eo prelio dux Allenconii, comes d'Albret et aliorum comitum, baronum, militum atque nobilium magna multitudo. Cesus est et dux Brabancie Anthonius cum gente sua, qui superveniens cum suis, prelio jam pene confecto, occasionem dedit ut Anglici plures ex his, quos ceperant captivos, perimerent. Capti sunt ibi dux Aurelianensis, filius illius quem Parisius peremptum fuisse supra retulimus, et dux Borbonii, Karolus, comes de Augo, et quamplures alii comites, barones et nobiles, qui ad opidum Calisii, inde vero trans fretum, per ipsum regem victorem in Angliam abducti sunt. [...] ».*<sup>82</sup>

Pour le camp Orléanais c'est une catastrophe. Outre la liberté, Charles d'Orléans a perdu dans cette bataille de nombreux soutiens, tels le connétable de France<sup>83</sup>, tué au combat, ou encore le duc de Bourbon, les comtes d'Eu, de Richemont, et de Vendôme, tous

---

<sup>80</sup> CURRY, Ann, *Agincourt, a New History*, The History Press, 2005

<sup>81</sup> Chronique de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy, publié par François Morand, Paris, 1876, tome 1, chapitre LXXII, pp. 259-264

<sup>82</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, livre I, chapitre IX.

Traduction: « [...] Tombèrent dans cette bataille le duc d'Alençon, le comte d'Albret et une foule d'autres comtes, barons, chevaliers et nobles. Tués Antoine, duc de Brabant, et son escorte, qui, survenant au moment où la bataille était près de finir, fournit aux Anglais l'occasion de mettre à mort un certain nombre de prisonniers. Prisonniers le duc d'Orléans, fils de celui dont nous avons raconté plus haut la mort violente à Paris; le duc de Bourbon, Charles, comte d'Eu, et de nombreux comtes, barons et nobles. Le roi victorieux les emmena à Calais, puis, par-delà le détroit, en Angleterre. [...] »

<sup>83</sup> Charles d'Albret

prisonniers.<sup>84</sup> L'ainé de Louis d'Orléans ne laisse derrière lui que son frère Philippe de Vertus âgé de dix-neuf ans, sa sœur Marguerite<sup>85</sup>, âgée de neuf ans, et son frère naturel Jean, âgé de treize ans. Ce dernier n'avait cessé de voyager depuis sa naissance.

---

<sup>84</sup> TOUREILLE Valérie, *Le drame d'Azincourt, histoire d'une étrange défaite*, Paris, 2015, p.59.

<sup>85</sup> Elle épousa en 1423, le fils du duc Jean IV de Bretagne, Richard.





### III. Une formation intellectuelle et militaire

#### III.1. Une enfance itinérante

En ces temps troublés, reconstituer l'enfance du Bâtard d'Orléans n'est guère aisé. Remis dès sa naissance à son père, il semble que celui-ci accaparé par ses affaires, laissa son fils aux soins des nourrices des enfants royaux. Dans un premier temps il aurait donc été élevé par Jeanne du Mesnil<sup>86</sup>, alors nourrice du jeune Charles de Ponthieu. Ces liens dès l'enfance avec le futur Charles VII expliqueraient l'importante proximité que le Bâtard eût par la suite avec le roi de France :

« [...] *rex, [...] eum, utpote una nutritum et educatum, multum amans*[...] »<sup>87</sup>

Mais, après l'entrée de Jean sans Peur dans Paris le 19 août 1405, il semblerait que Louis d'Orléans aurait remis son fils naturel à sa femme, Valentine Visconti.<sup>88</sup> Celle-ci, pour des raisons politiques<sup>89</sup>, résidait alors à Blois avec ses enfants. A en croire Jean Juvénal des Ursins, elle éleva le fils de Mariette d'Enghien sans le distinguer des enfants qu'elle avait eu de son mari :

« [...] *un bastard nommé Jean, lequel elle veoit volontiers, en disant qu'il luy avoit esté emblé* [...] »<sup>90</sup>

A la mort de la duchesse, il semblerait que le petit Bâtard fut alors confié à une famille lorraine, alliée des Orléans, les Sarrebruck.

En effet, à la suite de l'acquisition des droits sur le Luxembourg en 1402, Louis d'Orléans s'était patiemment constitué un réseau d'alliés lorrains. Moyennant finances, il avait fait Philippe de Nassau-Sarrebruck son vassal, et nommé Amé de Sarrebruck à l'office de

---

<sup>86</sup> CAFFIN DE MEROUVILLE, *Le Beau Dunois et son temps*, Paris, 1961 (réédition, en 2003), p. 31. D'autre part cette femme est mentionnée dans les registres royaux KK43, f°6

<sup>87</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, livre II, chapitre V.

Traduction : « [...] le roi, [...] l'aimait beaucoup, parce qu'ils avaient été nourris et élevés ensemble [...] »

<sup>88</sup> CAFFIN DE MEROUVILLE, *Le Beau Dunois et son temps*, Paris, 1961 (réédition, en 2003), p. 32

<sup>89</sup> Elle avait dû quitter Paris en 1396 à la suite de rumeurs sur l'envoûtement qu'elle aurait fait sur Charles VI.

<sup>90</sup> JUVENAL DES URSINS, Jean, *Histoire de Charles VI*, année 1408: Mort de la duchesse d'Orléans.

chambellan.<sup>91</sup> Après l'assassinat du duc en 1407, les Sarrebruck maintinrent leur fidélité aux Orléans, et l'épouse d'Amé, Marie de Chateaufvillain recueillit le Bâtard.<sup>92</sup> Ainsi Robert de Sarrebruck se chargea de parfaire son éducation. Ceci expliquerait la proximité de ces deux chefs de guerre eurent plus tard. A ses souvenirs d'une enfance commune, s'ajoutèrent des liens familiaux, puisqu'en 1417, Robert épousa Jeanne de Roucy, parente du Bâtard d'Orléans.<sup>93</sup> Ces liens semblent avoir duré tout au long de leur vie, puisqu'en 1468, une des filles du comte de Dunois s'unit avec le fils du Damoiseau de Commercy, Jean de Roucy.<sup>94</sup> Même s'il termine ses années de jeunesse auprès des Sarrebruck, les Orléans n'oublièrent jamais d'entretenir le Bâtard comme en témoigne ce mandement du duc Charles en 1416 :

« Charles duc d'Orléans & de Valois, comte de Blois, de Beaumont, seigneur de Coucy. A noz amez & feaulx gens de noz comptes Salut & Dileccion. Nous voulons et vous mandons que la somme de cent dix sept solz six deniers tournois laquelle notre très amé & féal trésorier général Pierre Renier anous fait délivrées a Jehan Bastart d'Orléans par les mains de [note amé] Michelet de Losche commis à la recette générale de notre domaine de notredit comté de Blois, le mois de décembre deument passé pour avoir & quérir chausses & autres de mesmes nécessaires [...] »<sup>95</sup>

### III.2. Une solide éducation

Malgré les temps troublés, il est fort probable que le Bâtard d'Orléans reçut une éducation soignée tant dans le domaine des armes que celui de l'esprit. La cour de Louis d'Orléans était brillante, et le prince aimait s'entourer d'artistes tels Christine de Pisan et Eustache Deschamps.<sup>96</sup>

---

<sup>91</sup> TOUREILLE Valérie, *Robert de Sarrebrück ou l'honneur d'un Ecorcheur (v.1400-v.1462)*, Rennes, 2014, p.47-48. L'acte de l'hommage se trouve aux Archives Nationales, AN, K57 A, n°12.

<sup>92</sup> Ibid, p. 50. DUMONT, Charles-Emmanuel, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, tome premier, Bar-le-Duc, 1843, p.202. On retrouve trace du passage du Bâtard au château de Commercy dans les comptes de la Seigneurie, A.D de Meurthe et Moselle, B4679/4680.

<sup>93</sup> La grand-mère maternelle du Bâtard d'Orléans était une Roucy, TOUREILLE Valérie, *Robert de Sarrebrück ou l'honneur d'un Ecorcheur (v.1400-v.1462)*, Rennes, 2014, p.38.

<sup>94</sup> Ibid p.40

<sup>95</sup> AD du Loiret, 6J8, Pièce 137-138.

<sup>96</sup> ALEXANDRE, Arnaud, «Louis d'Orléans, bâtisseur et amateur d'art», *Catalogue de l'exposition: Paris-1400, les arts sous Charles VI*, Paris, Musée du Louvre, 22 mars-12 juillet 2004.

Le duc d'Orléans était également renommé pour sa culture et ses qualités d'orateur :

« [...] *Cui et precipue, inter dotes quas natura illum dotaverat, sponte fluentis eloquii sibi inerat prerogativa quedam singularis, qua reliquos sui temporis principes superabat. Certum est et in hoc sepe vincisse plures prestantissimos oratores, quamvis de gremio alme Universatis Parisiensis, dyalectis argumentis, hystoriam exemplis vel regulis theologicæ veritatis muniti, mitterentur. Nam persepe ipsum vidi eleguanciozem respondendo ad singula, quam fuerant proponendo. [...]* »<sup>97</sup>

Quant à Valentine Visconti, issue du duché de Milan où les courants humanistes s'éveillaient, elle devait être dotée d'une éducation brillante. Il ne fait aucun doute, qu'ils dispensèrent à leurs enfants la culture de leur temps, l'exemple le plus frappant étant les qualités de poète de leur aîné, Charles d'Orléans. Il semble tout à fait certain que Jean Bâtard d'Orléans bénéficia du même enseignement que ses frères et sœurs, et ce même après l'assassinat de son père et le décès de sa belle-mère. Enfin, conformément aux mœurs de l'époque, les Orléans dispensèrent au Bâtard d'Orléans une éducation religieuse. Par exemple, dès 1417, on retrouve trace d'une quittance de Jean Boquet, concernant un livre d'heures offert au Bâtard.<sup>98</sup> Cet attrait pour la religion ne se démentit pas comme en témoigne l'inventaire de la bibliothèque du comte de Dunois en 1468<sup>99</sup> :

« [...] *Item, ung grant livre appellé la Phelipine autrement l'Appocalice, avecques l'Ologe de sapience [...]* *Item, ung livre des Euvangiles en françoys [...]* *Item, une passion de Nichodemus, avecques le livre des Vices et des Vertuz [...]* *Item, ung psaultier en françoys [...]* *Item ung autre petit livre des saintes auctoritez de saint Bernard, [...]* *Item ung autre petit livre des traictiez de pénitance. [...]* *Item ung traictié qui parle de la vie saint Anthoine abbé et confesseur [...]* *Item ung autre livre en papier appelle : « Compositcion de la sainte*

---

<sup>97</sup> Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique du règne de Charles VI, 1380-1422*. Tome III et IV, publié en latin et traduit par M. L. Bellaguet, Paris, 1842, réédité en 1994, chapitre XXXI. « [...] Entre autres qualités dont la nature l'avait doué, il avait surtout une merveilleuse facilité d'élocution, qui le distinguait parmi tous les seigneurs de son temps. En effet, on l'avait vu dans plus d'une occasion surpasser par son éloquence les plus fameux orateurs, sans en excepter même ceux de la vénérable Université de Paris, quelques versés qu'ils fussent dans les subtilités de la dialectique, dans la connaissance de l'histoire et dans la science théologique. Je l'ai vu souvent moi-même se montrer plus élégant dans ses réponses que ne l'avaient été ceux qui le haranguaient. [...] »

<sup>98</sup> BNF, ms. Fr 26612, quittance 51

<sup>99</sup> BNF, NAF 9647, f°276-283.

*escripture, ». Item ung autre livre en pappier appellé « le vieil testament » [...] Item ung autre livre en pappier qui parle de sainte Patrasse et de l'Apocalipse. Item ung autre livre en latin, couvert d'es : De omni potencia divine majestatis. Item ung autre en parchemin, de latin, où sont les explanacions sur le livre de Lévitique, autrement appellé Radulphus super Levitiquin. Item ung autre livre en parchemin appellé : Cantica canticorum, couvert d'ees à boillons de cuivre. [...] »<sup>100</sup>*

En outre, cet inventaire dévoile les goûts éclectiques de Jean de Dunois ; les thèmes des ouvrages y sont assurément fort variés. On y mentionne des ouvrages philosophiques :

*« [...] Item, ung autre grant livre appelle la première partie principal du livre de Saint Augustin : de la Cité de Dieu [...] Item, ung autre livre de la seconde partie principal dudit livre Saint Augustin : de la cité de Dieu [...] Item, ung autre livre appellé Ethiques et Politiques [...] Item, ung autre livre de la Propriété des choses [...] Item ung petit livre des philozophes, en francoys. Item le livre de la créacion d'Adan, et de plusieurs philozophes. [...] Item ung autre livre en pappier appellé « le livre du Trézor », qui parle de la nessence de toutes choses. [...] »<sup>101</sup>*

Mais aussi un goût pour les traités politiques, tels les ouvrages de Philippe de Mezières, dont son père fut un admirateur :

*« [...] Item, le livre du Songe du Vergier [...] Item ung autre livre appellé : Institute, en francoys, couvert d'es blancs [...] Item ung petit livre couvert de roige, qui se nomme les grans droiz de France. [...] »<sup>102</sup>*

A cela s'ajoute un attrait pour l'Histoire :

*« [...] Item, ung autre gros livre appellé Titus Livius, [...] Item, les croniques Martiniennes, avecques la vie du Roy Challemaine. [...] Item ung autre petit livre appellé Charles Martel, escript dessus le Vie en francoys. Item ung livre de la vie du Roy Charlemaine. [...] Item*

---

<sup>100</sup>BNF, NAF 9647, f°276-283.

<sup>101</sup>Ibid.

<sup>102</sup>Ibid.

*ung autre livre en parchemin de la Destruccion de Troye. [...]Item ung autre livre en latin, appellé la Cronologie des Dieux paiens, couvert d'es. Item le livre d'Alexandre, à boillons de cuivre. Item ung livre appellé Godefroy de Billon [...]. »<sup>103</sup>*

Un intérêt pour la littérature et la poésie :

« [...] *Le livre du romant de la Rose, avecques Boesse : de consolacion, couvert de velours gris et tanné, à dix boillons d'argent doré et les fermouers de mesmes, en l'un desquelz sont les armes de monseigneur. [...] Item, la Légende dorée, en deux volumes, couvers de cuirs rouge sans fremouers [...] Item ung livre en parchemin, de la Doctrine de cueur [...] Item ung livre de Méluzine, [...] Item, le livre appellé Policraticum, [...] Item, ung livre de maistre Alain Chartier, couvert de rouge sans fremouers [...] Item, ung autre livre appellé le Livre de Machault [...] Item, ung livre appellé Bocasse [...]. »<sup>104</sup>*

Enfin le Bâtard d'Orléans semble avoir fait montre d'une certaine curiosité, puisqu'il possédait un ouvrage sur le gouvernement du grand Khan, et un autre sur la médecine :

« [...] *Item, ung aultre livre de la gouvernance du grant Cam de Catay. Item ung autre livre venu de Haignault, [...] où est traictié des cinq sens corporelz, de six désirs de créature humaine et autres plusieurs traictiez. [...] »<sup>105</sup>*

Ainsi la richesse de cette « librairie » de Jean de Dunois, ne peut que résulter d'une éducation intellectuelle soignée. Comme il était destiné à une carrière militaire, il est fort probable qu'il reçut un enseignement classique en ce domaine, de l'équitation aux armes. Les comptes nous informent de cette préoccupation. Dès 1417, le duc Charles et le comte Philippe se soucient de l'équipement militaire de leur frère :

« *Charles duc d'Orléans & de Valois, comte de Blois, de Beaumont, seigneur de Coucy, à notre amé & féal trésorier général Pierre Rénier salut & dileccion. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances que vous recevez ou à recevoir vous paieez, bailliez*

---

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> *Ibid.*

*et delivrez à notre amé et féal conseiller conseiller maistre Nicole le Dur la somme de quarante cinq livres tournoys en quoy nous lui sommes tenus pour ung cheval bay à longue queue. Lequel cheval, nous par l'avis & déliberacion de noz amez & feaulz les gens de notre conseil, avons fait prendre et acheter de lui ledit prix. Et icelui donne au Bastard d'Orléans nostre frère. [...].»<sup>106</sup>*

De même, les deux princes d'Orléans veillent à l'engagement des écuyers de leur frère naturel :

*« Charles duc d'Orléans & de Valois, comte de Blois, de Beaumont, seigneur de Coucy, à notre amé et féal trésorier général Pierre Renier salut & dileccion nous voulons & vous mandons que des deniers de noz finances vous bailliez & délivrez à notre amé & féal Jehan de Trye, escuier, serviteur de Jehan Bastart d'Orléans nostredit frère la somme de onze livres tournois laquelle nous par l'avis & deliberacion de nostre amé & féal frère Philippe, comte de Vertuz & des gens de nostre conseil avons ordonné & voulons que [...] bailiez ladite somme [pour] des chausses & aultres mesmes necessitez pour estre plus [...] au service dudy bastart d'Orléans.[...]»<sup>107</sup>*

C'est effectivement à cette époque que la carrière militaire du Bâtard d'Orléans débuta.

### III.3. Les premières armes

Après le désastre d'Azincourt, le Bâtard d'Orléans dépend de son seul frère encore en liberté, Philippe, comte de Vertus. Celui-ci se lançant dans le conflit contre le duc de Bourgogne et ses partisans, laisse le jeune homme s'initier à l'art de la guerre sous le commandement du prévôt de Paris, Tanguy du Chastel. Au cours de ce service, il semble, selon les divers historiens, que le Bâtard ait été fait prisonnier des Bourguignons lors de la sanglante prise de Paris, le 29 mai 1418. En effet, d'après Michel Caffin de Mérouville<sup>108</sup>, le jeune homme avait reçu l'ordre de garder avec ses hommes la porte de Saint-Germain-des-Prés, tandis que d'autres compagnies protégeaient diverses enceintes. Un renforcement militaire de la

---

<sup>106</sup> A.D. du Loiret, 6J8, pièce 157

<sup>107</sup> A.D. du Loiret, 6J8, pièce 162

<sup>108</sup> CAFFIN DE MEROUVILLE, Michel, *Le Beau Dunois et son temps*, p.101

capitale, qui s'expliquait par la situation politique instable, où les Armagnacs tenaient certes Paris, mais non les Parisiens, favorables à Jean-Sans-Peur. Ce dernier, conscient de l'impopularité croissante des Armagnacs, due, entre autre, à l'échec des négociations avec l'empereur Sigismond et au maintien d'impôts lourds, s'était rallié au souverain anglais en 1417. Son geste, plus symbolique qu'effectif, ne lui aliéna pas la faveur populaire, même s'il permit au roi d'Angleterre de s'emparer de la Normandie. Cette contradiction pourrait étonner si on ne gardait à l'esprit l'état de l'opinion parisienne à cette époque, où l'idée de nation est inexistante. En effet, si le duc de Bourgogne soutient l'Anglais, il garantit, la paix et la prospérité dans ses Etats, à l'inverse du connétable Bernard d'Armagnac, qui pressure d'impôts les sujets de Charles VI, tout en se révélant incapable de maintenir l'envahisseur hors du royaume. C'est pourquoi, Jean Sans Peur apparaît de plus en plus aux yeux des parisiens comme le seul parti à suivre, d'autant qu'il continue de promettre la suppression des taxes. En revanche, si le duc est parvenu à s'octroyer l'appui de la reine Isabeau ; le comte d'Armagnac dispose, lui, de la présence du Dauphin Charles à Paris. Après l'échec d'une tentative de négociations avec les Armagnacs, les Parisiens se rapprochent donc des Bourguignons :

*« Vous avez bien oy cy-dessus recorder comment les Parisiens n'estoient point bien contens du conte d'Armaignac, connestable de France, et des autres gouverneurs du Roy, pour ce principalement qu'ilz n'avoient point voulu entretenir le traictié derrenièrement fait avecques le duc de Bourgogne, comme cy-dessus est plus à plain déclairé. Lequel duc et sa puissance iceulx Parisiens doubtoient moult, et bien veoient que s'ilz n'estoient réconsiliez avecques le Roy et le Daulphin, ilz demourroient long temps en la tribulacion où ilz estoient, et aussi y en avoit grant partie qui fort souhaitoient et désiroient qu'il eust le gouvernement, [...] ».*<sup>109</sup>

Une conspiration se mit en place pour ouvrir les portes au seigneur de l'Isle-Adam, spécialement celle de Saint-Germain des Prés, gardé par le tout jeune Bâtard d'Orléans :<sup>110</sup>

---

<sup>109</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, livre I, chapitre CLXXXIX.

<sup>110</sup> Il était âgé de 16 ans.



« [...] Mais néanmoins il y eut aucuns jeunes compaignons de moien estat et de légère voulenté, qui autrefois avoient esté punis pour leurs démérites, lesquelz s'aventurèrent d'aler secrètement parler au seigneur de l'Isle-Adam, qui se tenoit à Pontoise en garnison. Desquelz compaignons estoient les principaulx ung nommé Perrenet Leclerc, filz Jehan le Clerc, ferron, Jehan Thibert, boucher, Perrin Bourdechon et aucuns autres jusques à six ou huit. Et tant traictèrent avec ledit seigneur de l'Isle-Adam, qu'il leur promist d'assembler gens de guerre le plus grant nombre que faire se pourroit, et de les mener le XXIXème jour de may ensuivant devant la porte Saint-Germain des Prez, pour entrer dedens Paris. Laquelle porte ilz lui promirent ouvrir et délivrer, et sur ce partirent. [...] »<sup>111</sup>

A en croire le Bourgeois de Paris, les hommes de Perrenet Leclerc semble avoir très vite maîtrisé le jeune homme :

« [...] Adonq prirent cœur et hardement, et vinrent à la porte Saint-Germain entre une heure et deux devant le jour, et en était chef le seigneur de l'Isle-Adam et le beau sire de Bar, et entrèrent dedans Paris, le 29<sup>ème</sup> jour de mai, criant : « Notre-Dame! La paix! Vive le roi et le dauphin et la paix! »<sup>112</sup>

Une fois la ville prise, des violences éclatent, les émeutiers, sous la conduite du bourreau Capeluche, éliminent les prisonniers et les Armagnacs supposés. Le connétable, le chancelier et l'évêque de Coutances n'échappent pas au massacre et sont exterminés le 12 juin 1418, puis ensevelis dans un fumier près de l'église Saint-Martin-des-Champs. Le Bâtard d'Orléans ne dut sa survie qu'au fait d'avoir été capturé et emmené à Saint Germain en Laye comme en témoigne cette lettre de Charles d'Orléans :

« Charles duc d'Orléans & de Valois, conte de Blois et de Beaumont, et seigneur de Coucy. A nostre très amé et féal trésorier général Pierre Renier, Salut et Dileccion. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances, vous baillez & delivrez & portez deux mille livres parisis, naguères par nous envoyez en France. De Jehan le Bastart nostre frère estant prisonnier à Saint Germain en Lay, ès mains dommes tenans le party du duc de

---

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Journal d'un Bourgeois de Paris, de 1405 à 1449*, édité et commenté par Colette Beaune, Paris, 1989, réédité en 1990, p.108, §190.

*Bourgogne, la somme de soixante livres tournois. Laquelle nous, par ladicte deliberacion de nostre trèschier et trèsamé frère, Philippe conte de Vertuz, et des gens de nostre conseil, avons ordonné, & voulons lui estre présentement par vous baillé et délivrez pour icelle porter audit bastard nostre frère, pour convenir et employer par icellui Bastard en ses affaires et menues necessitez. [...] Donné à Orléans, le VIII<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil CCCC & dixhuict. »<sup>113</sup>*

Cette capture, pour laquelle la famille d'Orléans a dû sans doute verser une rançon, mais aussi, comme nous venons de le voir, payer l'entretien du prisonnier, aurait pu être une catastrophe. Par chance, il semble que le Bâtard ne soit pas resté captif longtemps. Libéré par un écuyer du Régent<sup>114</sup>, il semblerait qu'il ait été retenu pendant deux ans au château de Saint Germain.<sup>115</sup> Le premier document attestant de la liberté du Bâtard est un texte, daté du 15 avril 1421, retranscrit par le chanoine Hubert, au XVII<sup>e</sup> siècle, à la chambre des Comptes de Blois. Il s'agit d'une liste de paiements effectués pour une « monstre » c'est-à-dire, une revue militaire à laquelle le fils de Mariette d'Enghien participa :

*« Les mareschaux de France à messire Amé-Hémon Ragulier, thrésorier des guerres du Roi nostre sire et de Monseigneur le régent le royaume de France, daufin de Viennois, salut : Nous vous envoyons attaché à ces présentes sous le seel de la mareschaussée, la monstre de Jean Bastard Dorléans, escuier banneret, son estendart et trompette pour une paye quatre chevaliers bacheliars et vingt-sept escuiers et dix-huit archers de sa compagnie rendue à monstre à Blois le XV<sup>e</sup>me jour d'avril MCCCCXXI, suffisamment monstrez et armez pour servir aux gages de Monseigneur à leurs présentes guerres à l'encontre des Anglois [...] et partout ailleurs où il leur plaira ordonner en la compagnie et soubz le commandement de messire Tanneguy-du-Chastel, maréchal des guerres de mondict seigneur le Régent, de certain nombre de gendarmes et de traitz à luy ordonnez pour ladicte cause. Si, vous mandons que audit bastard d'Orléans des gages de luy et des autres contenus en la dicte*

---

<sup>113</sup> BNF, NAF 20028, n°132. Je tiens à remercier M. David Fiasson pour cette découverte

<sup>114</sup> *Catalogue Analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, Paris, 1838, t.1 p.18 n°126.

A Jargeau, le 13 août 1420, Philippe de Vertus fait payer 1000 livres tournois à Perreau de Montjean, écuyer du Régent, pour le récompenser de ce qu'il a délivré son frère le Bâtard d'Orléan, des mains d'Antoine de Vergy, qui le retenait prisonnier au comté de Bourgogne.

<sup>115</sup> BNF, NAF 20028, n°132

*monstre vous faictes prest, compte et payement pour VII mois en la manière accoustumée, donné audict lieu, soubs ledict sel, l'an et jour dessus dicts.*

*Rolle de la monstre de Jean bastard d'Orléans, escuier banneret, rendue à Blois, le XV avril MCCCCXXI.*

*Ledict bastard d'Orléans, son estendart et trompette. [...] »<sup>116</sup>*

Cette libération rapide s'avéra une chance à bien des égards. En effet, à la mort de Philippe de Vertus en 1420, Jean Bâtard d'Orléans reste le seul représentant encore en liberté de la famille d'Orléans.

---

<sup>116</sup> A.D du Loiret, A2458.

## Chapitre II

### Un chef de Guerre au service de Charles VII

---

#### I. Le premier succès militaire : Montargis

##### I.1. Une ville assiégée

Seul représentant encore en liberté de la famille d'Orléans, le Bâtard se devait d'exister à la cour de Charles VII. Son éducation le porta tout naturellement vers une carrière d'homme de guerre, dont nous allons suivre l'évolution dans ce chapitre.

En 1421, le Bâtard d'Orléans était écuyer banneret sous les ordres de Tanguy du Châtel<sup>117</sup>. Après avoir défendu la seigneurie de Saint-Brisson<sup>118</sup> en 1423<sup>119</sup>, et un bref commandement au Mont-Saint-Michel en 1424<sup>120</sup>, nous le retrouvons trois ans plus tard, comme chef de guerre, combattant sous les ordres du connétable de Richemont :

« [...] *Alors le bastart d'Orléans, qui tousjours estoit le chef des gens d'armes qui tenoient les frontières [...]* »<sup>121</sup>

Il est avec les troupes que le connétable a rassemblé à Jargeau pour secourir la ville de Montargis. Place stratégique, à la frontière du territoire fidèle à Charles VII, cette ville représente un atout considérable aux yeux des Anglais. Ceux-ci, dans une logique de conquête, assiégeaient la ville depuis le mois de juillet 1427 :

« *Item, en cest an le duc de Bethfort, qui se nommoit régent de France de par le roi Henry, fist assiéger la ville et forteresse de Montargis par les contes de Warewich et de Suffort,*

---

<sup>117</sup> A.D du Loiret, A2458.

<sup>118</sup> Dans la Nièvre

<sup>119</sup> BNF, P.O, 2158, n°524,

<sup>120</sup> Dont nous parlerons au chapitre suivant.

<sup>121</sup> *Chronique de Jean Raoulet*, dans CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, t.3, p. 190-193.

*avec lesquelz estoit le seigneur de la Poulle, frère dudit conte de Suffort, messir Henry Bisset et autres capitaines, qui povoient avoir avec eux trois mille combatans. Lesquelz venus audit lieu de Montargis, la avironnèrent. [...] »<sup>122</sup>*

Selon leur stratégie habituelle, ils avaient environné la ville de plusieurs bastides :

*« [...] Laquelle ville siet en assez fort lieu. Si qu'il leur convenoit faire trois sièges, lesquelz povoient baillier souscours l'un à l'autre. Et nient mains ilz se logièrent tout entour et fortifièrent leur dit logis en aucuns lieux. [...] Et ce fait commencèrent viguerusement à approucher ycelle ville de Montargis et la forteresce, et très fort combatre et adommager de plusieurs engiens. Mais non obstant ce, les asségiés se defenddirent très puissamment. Et continuèrent les asségans en ceste besongne l'espace de deux mois ou environ. [...] »<sup>123</sup>*

Afin de secourir les assiégés, Richemont, sur ordre de Charles VII, rassembla ses chefs de guerre, dont le Bâtard, près de Jargeau. A la lecture de différentes chroniques, il semble qu'il y eût un désaccord quant au plan d'action. La Hire mesurait l'importance de lever le siège de Montargis, alors que Richemont ne voyait pas l'intérêt de concentrer toutes les forces sur la délivrance de cette petite place forte :

*« [...] Et y estoit le connestable, lequel n'y voloit pas aler doubtant les dangers, ains deffendit à la Hire qu'il n'y alast, car ils mectroient en danger les gens d'armes et le royaume de France. [...] ».<sup>124</sup>*

## I.2. La victoire

Malgré cette défense de secourir Montargis, Etienne de Vignolles, le Bâtard d'Orléans et quelques autres partent défendre la ville assiégée :

*« [...] Alors le bastart d'Orléans [...] passa les ponts de Gergueau. Et Guillaume de Lebret, chevalier, et le seigneur de Gaucourt, et le seigneur Deruele, conestable des Escoçois estans*

---

<sup>122</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, Chronique, livre II, chapitre XLI

<sup>123</sup> *Ibid*

<sup>124</sup> *Ibid*

*en France, disdrent tous ensemblement à la Hire qu'ils iroient et chevaucheroient toute nuyt avec environ deux mille combatans. Tellement que au matin ils furent à deux lieues de Montargis et seurent par leurs chevaucheurs, qu'ils avoyent envoyés devant, que les escoutes des Anglois s'estoient retrais audit siège. [...] »<sup>125</sup>.*

Le chroniqueur Guillaume Gruel explique le départ hâtif du Bâtard et de La Hire par l'ordre que le connétable de France avait donné de ravitailler la ville, sans pour autant lever le siège :

*« [...] Et y vindrent le connestable d'Escoce et le bastard d'Orleans, Poton, et La Hyre, monseigneur de Gaucourt, monseigneur de Guitri, Giraud de la Pailliere, Alain Giron et pluseurs autres ; et ne vouloit tirer en avant sans argent, et convint que mon dit seigneur le connestable leur en baillast. Et pour trouver finances mist une coronne d'or bien garnie de pierrerie en gaige, laquelle on prisoit dix mille escus et la bailla à un homme de Bourges nommé Jehan Besson, et print de l'argent desus pour bailler aux gens d'armes pour avitailler Montargis. [...] ».<sup>126</sup>*

Une fois sur place, les capitaines font le choix d'attaquer sur deux côtés les bastides anglaises :

*« [...] Et quant ilz furent venus à une demie lieue près, le plus secrètement qu'ilz porent, ilz prinrent conseil ensamble et conclurent de férir sur aucuns logis des Anglois par deux costés. Et avoient avec eulx gens de la garnison dudit lieu de Montargis qui les menoient, [...] ».<sup>127</sup>*

La Hire mène l'attaque d'un côté :

*« [...] Si fut La Hire ordonné à conduire l'une des compagnies, et comme ilz avoient conclud le firent. Si férèrent vaillamment et de grand volenté sur les logis des Anglois, qui de ce ne se donnoient garde, criant Montjoie et Saint-Denis! et commencèrent à bouter les*

---

<sup>125</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, t.3, p. 190-193, extrait de la *Chronique de Jean Raoulet*

<sup>126</sup> GRUEL, Guillaume, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, Chapitre XLII.

<sup>127</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, livre II, chapitre XLI.

*feux asprement en maint logis et à tuer, prendre et mettre à meschief aucuns Anglois. Et tellement et si vaillamment se y portèrent, que le logis du seigneur de la Poulle fut en assez briève espace du tout tourné à desconfiture. [...] Et adonc avoient ceulx de la ville tenues les yaues si grandes et si grosses, que les pons que lesdiz Anglois avoient fais estoient couvert d'yaue, par quoy quant ilz se cuidoient sauver, ilz cheoient de costé des pons et se noyoient. [...]. »<sup>128</sup>*

Le Bâtard d'Orléans combat de l'autre :

*« [...] Et en tant que ce se faisoit, le bastard d'Orléans se combatoit viguerusement de l'autre costé [...] »<sup>129</sup>*

Les assiégés viennent leur prêter main forte :

*« [...] Et alors lesdiz Anglois, percevans que la force n'estoit point à eux, se commencèrent à retraire pour aler au logis du conte de Warwick, et passoient par ung pont à si grand haste et à si grand presse, que du grand fais le pont rompy soubz eux, et là furent mors et desconfis laidement et en très grand nombre. Car avecques ce, ceulx de la ville de Montargis saillirent fièrement hors, en l'ayde de leurs gens, et sans espargnier en occirent et prirent plusieurs. [...] Et lors les François, qui furent fort travaillés de ceste besongne, entrèrent dedens Montargis. [...]»<sup>130</sup>*

La ville délivrée, Charles VII récompense le Bâtard d'Orléans :

*« [...] Nous voulons et mandons que [...] faites paier et délivrer à nostre amé et féal cousin, conseilliez et chambellan, le bastard d'Orléans, la somme de 2000 liv. tournois, laquelle nous lui avons donnée et donnons de grâce especial pour considération de ses bons services que le temps passé il nous a faiz en maintes manières, et mesmement au fait de la guerre à lever le siège de devant nostre ville de Montargis, que naguaires les Anglois, antiens ennemis et adversaires de nous et de nostre royaume, y tenoient, à quoy il a mis grant peine*

---

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, livre II, chapitre XLI.

*et diligence, en y employant sa personne, et tant a que, partie par son grant travail le siège fut levé au grant désavantage et dommage desdits ennemis[...].»<sup>131</sup>*

Cette histoire de la prise de Montargis est intéressante, car elle révèle l'une des tactiques qu'utilisera le Bâtard d'Orléans lors de la campagne de 1449<sup>132</sup>, à savoir une attaque rapide avec le soutien de la population. Elle affiche également, une certaine rivalité avec Richemont, qui aux dires du Héraut Berry<sup>133</sup>, montra un certain désappointement quand il apprit la libération de la cité. Il envoya une lettre aux habitants de Lyon pour les informer de la nouvelle, mais sans citer les noms du Bâtard et de La Hire :

*« [...] Très chiers et bons amis, des nouvelles de par deça hi environ une heure après midy, nos gens frappèrent sur le siège de Montargis, où la mercy notre Seigneur ilz beisongnèrent très bien, car ilz desconfirent troys des sièges, et y ont esté mors ou prins grant nombre d'Angloys, entre lesquelx estoient le conte Warwich et La Poule, et ne scet l'on encore qu'il sont devenuz, et ont nosdites gens mis grant quantité de vivre dedens ledit lieu de Montargis, [...] Si nous prions que vueillez remercier notre Seigneur de la grace que par ce il a fete à Monseigneur le Roy, à vous et à tout son royaume. Très chiers et bons amis notre Seigneur soit garde de vous. Escrip à Jargueau, le Vie jour de septembre.*

*Le conte de Richemont, connestable de France.*

*ARTUR. »<sup>134</sup>*

Malgré ces difficultés avec le connétable, la victoire de Montargis apporta beaucoup au Bâtard d'Orléans. Outre l'octroi de ces 2000 livres tournois, il fut nommé lieutenant général pour le roi sur le fait de la guerre, en avril 1428. Fort de cette nomination, il put alors s'imposer sans conteste dans la défense de la ville d'Orléans, l'année suivante.

---

<sup>131</sup> BNF, ms. fr. 20382, pièce 19; ms.fr. 20379, f°134.

<sup>132</sup> Mais aussi à Chartres en 1432

<sup>133</sup> LE BOUVIER, Gilles dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, p. 125-126.

<sup>134</sup> Archives de la ville de Lyon, AA. 77





## II. Dans les pas de la Pucelle

### II.1. L'action du Bâtard à Orléans

Orléans, tout comme Montargis, représente un atout stratégique considérable, pour qui veut en finir avec le royaume de Charles VII. Sur la frontière, elle commande un pont permettant d'accéder au Berry, et Bourges n'est qu'à une centaine de kilomètres! Que les Anglais décident de l'attaquer était donc prévisible. Et dès juillet 1427, on trouve trace d'un accord de non agression entre le Bâtard d'Orléans<sup>135</sup> et le duc de Suffolk<sup>136</sup> :

*« Lettres de Jean Bastard d'Orleans seigneur de Vaubonnois lieutenant, commis enicelle partie par tres haut et puissant prince etsonlouable seigneur Monseigneur leDuc d'Orleans, données a Blois le 17 juillet 1427, auxquelles sont insérées autres lettres dudit seigneur de Vaubonnois données audit Blois lejour precedent portans l'acceptation qu'il fait avec le Comte de Suffolk commis par le Roy d'Angleterre et par le duc de Bedford d'abstinence de guerre pour le país duché et comté d'Orléans, Blois et Dunois pourlesterres enclavées etsortissant.»*<sup>137</sup>

Malgré ce pacte et le fait que les lois chevaleresques interdisent que l'on s'attaque à la terre d'un seigneur captif, Salisbury, avec une troupe de 6000 hommes, arriva devant Orléans le 12 octobre 1428.<sup>138</sup> Il avait auparavant pris le temps de nettoyer au passage les routes de l'arrière et d'occuper les places les plus proches : Jargeau, Meung, et Beaugency. Bedford avait organisé le ravitaillement en blé et en viande, puis s'était établi à Chartres au cœur du dispositif. Les Orléanais, quant à eux, avaient commencé à détruire les faubourgs de la ville ce que le Bâtard fera terminer.<sup>139</sup> Selon leur tactique habituelle, les Anglais s'emploient à construire un réseau de fortifications.<sup>140</sup> Bien que ce réseau de bastilles ait fait ses preuves,<sup>141</sup> il est d'une certaine inefficacité ici, en raison de l'étendue conséquente et marécageuse du

---

<sup>135</sup> Il représentait Charles d'Orléans.

<sup>136</sup> Il représentait le Régent d'Angleterre, le duc de Bedford.

<sup>137</sup> BNF, ms.fr 20379, f°45. Il s'agit d'une note de Gaignières, l'acte en lui-même semble avoir été perdu

<sup>138</sup> CHARPENTIER, Paul, CUISSARD, Charles, *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, Orléans, 1896. p 1 à 4.

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> Voir l'Annexe 1

<sup>141</sup> Lors de la prise de Rouen en 1419.

terrain. Tout au long du siège, les Anglais ne peuvent empêcher les sorties des assiégés, comme nous le prouve cette trace d'une sortie du Bâtard d'Orléans pour aller trouver le roi à Chinon :

« [...] *A Monseigneur le bastard d'Orliens pour despense par luy faite à Chinon, Selles et Remorantin, à venir par devers ledit seigneur dudit lieu de Orliens IX.XX.XXIII l. V s. tours[...]* »<sup>142</sup>

A cela s'ajoute une déconvenue importante pour les Anglais. Salisbury est tué dès le premier mois du siège.<sup>143</sup> Le comte de Suffolk et le seigneur de Talbot le remplacèrent. A ce changement d'organisation s'ajoute les renforts amenés par le Bâtard d'Orléans, qui arrive dans la cité de son frère le 25 octobre :

« *Le lundy ensuyvant, vingt cinquiesme jour d'icelluy moys d'octobre, arrivèrent dedens Orléans pour la conforter, secourir et ayder, plusieurs nobles seigneurs, chevalliers, capitaines et escuyers fort renommez en guerre, desquelz estoient les principaulx : Jehan bastard d'Orléans [...]*, »<sup>144</sup>

En tant que lieutenant général du roi sur le fait de la guerre, il prend le commandement de la cité<sup>145</sup>, et y organise la défense :

« [...] *et quia ipse dominus deponens habebat custodiam dictae civitatis, eratque locum tenens generalis regis in facto guerrae [...]* »<sup>146</sup>

---

<sup>142</sup> BNF, ms.fr 7858 f°42, comptes d'Hémon Raguier

<sup>143</sup> *Ibid* p. 10.

<sup>144</sup> *Ibid* p. 10-11.

<sup>145</sup> Nous verrons dans un prochain chapitre les relations particulières du Bâtard avec Orléans.

<sup>146</sup> A.N, U821, f°199-210v, « Et parce que le seigneur déposant avait la garde de ladite cité, et qu'il était lieutenant général du roi en fait de guerres »

Il commence par achever de faire détruire les faubourgs le 8 novembre 1428 :

« [...] *Et oultre plus brulèrent et démolirent tous les forsbourgs d'entour leur cité, [...] et ce par le vouloir et ayde des citoyens d'Orléans, afin que les Anglois ne s'y peussent loger, parce qu'ilz eussent été fort préjudiciable à la cité.* »<sup>147</sup>

Et n'hésite pas à maintenir une discipline stricte au sein de ses combattants, comme en témoigne cette pendaison en date du 10 mars 1429 :

« *Le jour d'aprez, qui fut jeudy, feist le bastart d'Orléans pendre à ung arbre, ès forsbourgs et masures de la porte de Bourgongne, deux hommes d'armes françois estans au Gallois de Villiers, parce qu'ilz avoient rompu son sauf conduit; mais si tost qu'ilz furent mors, ilz les feist despendre et enterrer ès fauxbourgs meismes.* »<sup>148</sup>

Pour se faire, il dispose du soutien financier du « roi de Bourges » et des habitants de la ville assiégée. Les documents comptables<sup>149</sup> nous informent que le Bâtard touche en moyenne 7% des sommes destinées à la levée du siège.<sup>150</sup> Ce faible pourcentage, lui permet de payer ses hommes et, selon l'expression du temps, « d'assurer son état ». Les sommes qu'il touche de la cité d'Orléans semblent plus substantielles mais moins régulières.<sup>151</sup> Il est vrai que les échevins de la ville avaient tout intérêt à financer leurs défenseurs. Très impliqués, les Orléanais n'hésitent pas à prendre part aux « escarmouches » :

« *Le jeudy suivant, feste de la Tiphaine, c'est des Rois, saillirent d'Orléans, les seigneurs de Saint Sévère et de Culan, messire Théaulde de Valpargue, et plusieurs autres gens de guerre et cytoyens; et feirent une grant escarmouche, où ilz se portèrent très grandement contre les Angloys* ».<sup>152</sup>

---

<sup>147</sup> CHARPENTIER, Paul, CUISSARD, Charles, *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, p.13 à 15.

<sup>148</sup> CHARPENTIER, Paul, CUISSARD, Charles, *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, p 57.

<sup>149</sup> Il s'agit des comptes d'Hémon Raguier (BNF, ms.fr 7858) et des archives communales d'Orléans (série CC)

<sup>150</sup> Annexe 2 : Revenus du Bâtard au siège d'Orléans

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> CHARPENTIER, Paul, CUISSARD, Charles, *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, p. 23.

De par la proximité des bastides anglaises, les ennemis ne peuvent que se côtoyer en permanence. Ils se battent certes, mais on a trace de moments conviviaux, notamment au moment de Noël :

*« Le jour de Noël ensuivant, furent données et octroyées trèves d'une partie et d'autre, durées deppuis neuf heures au matin jusques à trois heures apprez midy. Et ce temps durant, Glacidas et autres seigneurs du pays d'Angleterre requisdrent au bastard d'Orléans et au seigneur de Saint Sévère, mareschal de France, qu'ilz eussent une note de haulx menestriers, trompettes et clarons : ce qui leur fut accordé; et jouèrent les instrumens assez longuement, faisans grant mélodie. Mais si toust que les trèves furent rompues, se print chacun garde de soy. [...] ».*<sup>153</sup>

En effet, de bons chrétiens ne peuvent se combattre au moment de la naissance du Christ. Une omniprésence de la religion que nous pouvons retrouver tout au long du siège, non seulement avec l'action de la Pucelle mais aussi lors de la délivrance de la ville, ce qui, en soit, n'est pas originale. Toutefois l'ennemi reste l'ennemi, et celui-ci n'hésite pas à railler les Français, par l'envoi de figues au Bâtard d'Orléans, dix jours après la bataille de Rouvray Saint-Denis. Le Bâtard y répond avec un humour similaire :

*« Le mardy prouchain ensuivant, vingt deuxiesme de février, le conte de Suffort et les seigneurs de Talbot et d'Escalles envoyèrent par ung hérault pour présent au bastart d'Orléans un plat plain de figues, roisins et dattes, en lui priant qu'il lui pleust envoyer à celluy conte de Suffort de la pane noire pour fourrer une robbe. Ce qu'il feist volentiers, car il lui envoya par le hérault mesmes; de quoy le conte luy seut très grant gré. »*<sup>154</sup>

Cet échange de bons procédés met en évidence le sentiment d'appartenance à un même groupe social.<sup>155</sup> Un état d'esprit qui s'explique par leur nombre restreint, d'autant plus réduit parmi les membres de la grande noblesse. En réalité, ils se connaissent tous, participent à des joutes et à des festivités, formant ainsi leur propre « caste<sup>156</sup> ».

---

<sup>153</sup> *Ibid* p.17-18.

<sup>154</sup> *Ibid* p.53.

<sup>155</sup> FLORI, Jean, Chevaliers et chevalerie au Moyen Age, Paris, 2008, p. 175.

<sup>156</sup> *Ibid*.

## II.2. La « Bataille des Harengs »

Des différentes « *escarmouches* » du siège d'Orléans, une seule se dégage; c'est la bataille de Rouvray Saint-Denis, plus connue sous le nom de « Bataille des Harengs ». Elle se déroula le 12 février 1429. Quelques jours auparavant, les assiégés avaient appris la venue d'un important convoi de vivres mené par John Falstaff, et le prévôt de Paris. Les deux camps adverses souffrant tout deux de problèmes de ravitaillement<sup>157</sup>, l'idée des capitaines de Charles VII est de s'en emparer. Pour ce faire, une stratégie se met en place. Le 10 février 1429, le Bâtard se rend à Blois pour rejoindre les renforts menés par le comte de Clermont et John Stuart :

*« Le lendemain qui fut jeudy, se partit d'Orléans le bastart d'Orléans, et deux cens combatans avecques lui, pour aler à Blois devers le conte de Clermont, et messire Jehan Estuart, connestable d'Escoche<sup>158</sup>, le seigneur de la Tour, baron d'Auvergne, le vicomte de Thouars, seigneur d'Amboise, et autres chevaliers et escuiers, acompaignez, comme on disoit, de bien quatre mil combattans, tant d'Auvergne, Bourbonnois, comme d'Escosse, pour sçavoir d'eulx l'eure et le jour qui leur plairoit mectre d'assaillir les Angloys et faux François, amenans de Paris vivres et artillerie à leurs gens tenans le siège. »*<sup>159</sup>

Les deux armées se rejoignent le 11 février :

*« [...] Et celluy meisme jour se partit pareillement celluy conte de Clermont, et fit tant qu'il vint à tout sa compaignie en Beausse, à ung village nommé Rouvroy de Saint Denis, qui est à deux lieues d'Ienville. Et quand ilz furent tous assemblez, ils se trouvèrent de trois à quatre mil combatans, et ne s'en partirent jusques à lendemain environ trois heures après midy. ».*<sup>160</sup>

Mais les divergences d'opinion quant à la stratégie à adopter entre le connétable d'Ecosse, qui voulait combattre à cheval, et le futur Dunois qui préférait battre à pied, font perdre du

---

<sup>157</sup> JARRY, Louis, *Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans, 1428-1429*, Orléans, 1892

<sup>158</sup> A ne pas confondre avec son homonyme John Stuart, comte de Buchan, lequel fut fait connétable de France en 1424. Le connétable d'Ecosse ne commande qu'aux Ecosseis.

<sup>159</sup> *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, p. 36.

<sup>160</sup> *Ibid* p. 37.

temps aux Français. Et, Falstaff a vent du projet comme nous le rapporte le bourgeois d'Orléans :

« [...] Mais quand ilz sceurent par leur espies la contenance des François, et congurent que leur intencion estoit de les vouloir assaillir : ilz s'encloyrent et feirent ung parc de leur charroy et de paulx aguz, en manière de barrières, lessant une seule longue et estroicte issue ou entrée, car le derrier de leur parc, ainsi clous de charroy, estoit large et le devant long et estroit : ouquel celle yssue ou entrée estoit tellement, que par là convenoit entrer, qui les vouloit assaillir. [...] ».<sup>161</sup>

Entretemps les capitaines parviennent à un accord, quant à la manière de procéder :

« [...] des François, qui tous assemblez d'un commun accord, conclurent que nul ne descenderoit des chevaulx, sinon les archiers et gens de traict, qui en leur venue faisoient devoir de tirer. [...] »<sup>162</sup>

Mais les nouvelles concernant la disposition de l'armée anglaise sont confuses. Le comte Charles de Clermont, dont l'armée était restée en retrait derrière celle de John Stuart et du Bâtard d'Orléans, demande des informations supplémentaires. Le connétable d'Écosse perd patience et lance l'attaque, s'ensuit une mêlée désordonnée qui tourne à l'avantage des Anglais, pourtant inférieur en nombre :

« [...] Pour quoy et lors quant le connestable d'Escosse veit qu'ilz se tenoient serrez et rangez, sans monstrer semblant d'yssir, il fut par trop grant chaleur tant désirant de les vouloir assaillir qu'il despeça toute l'ordonnance qui avoit esté faicte de tous, que nul ne descendist. Car il se mist aprez, sans actendre les autres; et à son exemple, et pour luy ayder, descendirent aussi le bastart d'Orléans, le seigneur d'Orval, messire Guillaume Estuart, messire Jehan de Mailhac, seigneur de Chasteaubrun, viconte de Bridiers, messire Jehan de Lesgot, seigneur de Verduran, et messire Loys de Rochechouart, seigneur de Monpipiau, et plusieurs autres chevalliers et escuiers, avecques environ quatre cens combatans sans les

---

<sup>161</sup> *Ibid* p.38 à 45.

<sup>162</sup> *Ibid*.

*gens de traict, qui jà s'estoient mis à piet, et avoient reboutez les Angloys, et fait moult vaillamment; mais peu leur valut : car quant les Anglois virent que la grant bataille, qui estoit assez loing, venoit lachement et ne joingnoit avecques le connestable et les autres de piet, ilz saillirent hastivement de leur parc, et frappèrent dedans les François estans à piet, et les mirent en desarroy et en fuite, non pas toutes fois sans grant tuerie [...] »<sup>163</sup>.*

Le comte de Clermont voyant la déroute de l'armée du connétable et du Bâtard, quitte avec ses hommes le champ de bataille sans combattre en direction d'Orléans. Les survivants de la défaite battent en retraite. Dans ce massacre, l'impétueux John Stuart et son frère Guillaume trouvèrent la mort, ainsi que Guillaume d'Albret, et d'autres grands noms de la noblesse, tel Louis de Rochechouart. Poton de Xaintrailles et La Hire dirigent la retraite, quant au Bâtard, il en réchappe de justesse comme nous le raconte *le Journal du Siège* :

*« De ceste bataille eschappa entre autres le bastart d'Orléans, obstant ce que dès le commencement avoit esté blecié d'un traict au piet : par quoy deux de ses archiers le tirèrent à très grant peine hors de la presse, le montèrent à cheval et ainsi le sauvèrent. ».*<sup>164</sup>

Ce combat qui marqua les esprits et sapa le moral des assiégés, fut ensuite appelé par les contemporains : « *Bataille des Harens* » ou « *Journée des Harens* », en raison du chargement des vivres anglaises, qui à cause de la période du Carême, transportait ce poisson. Enfin pour achever le peu d'optimisme des Orléanais et de leur lieutenant général, le comte de Clermont quitte Orléans le 18 février 1429 :

*« Le vendredy, dix huistiesme jour de février, se partit d'Orléans, le conte de Clermont, disant qu'il vouloit aler à Chinon devers le roy, qui lors y estoit; et emmena avecques luy le seigneur de la Tour, messire Loys de Culan, admiral, messire Regnault de Chartres, archevesque de Rains, et chancelier de France, messire Jehan de Saint Michiel, évesque d'Orléans, natif d'Escosse, La Hire et plusieurs chevaliers et escuyers d'Auvergne, de Bourbonnoys et d'Escosse, et bien deux mil combatans. Dont ceulz d'Orléans les voyant partir ne furent pas bien contans; mais ilz les secourroient de gens et de vivres. Aprez lequel*

---

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, p. 38 à 45.



*departement de demoura dedans Orléans sinon le bastart d'Orléans, le mareschal de Saint Sevère, et leurs gens. [...]* ».<sup>165</sup>

Le moral est si bas, qu'un instant la reddition est envisagé. Au final, Xaintrailles fut envoyé vers le duc Philippe le Bon, afin que celui-ci apporte des renforts aux assiégés. Sans succès.

### II.3. La rencontre avec Jeanne la Pucelle

La journée des Harengs ayant porté un coup fatal au moral des Orléanais, la lassitude gagne les deux camps. Un désespoir, dont les assiégeants tirent parti, en intensifiant leurs attaques, sans pour autant pouvoir, du fait de leur installation, assiéger totalement la cité. Les mois passent, jusqu'au jour, où le futur Dunois entend parler d'une Pucelle, comme il le dit lui-même au cours de sa déposition de 1456 :

« [...] *Et primo, asserit quod, ipso existente in civitate Aurelianensi, tunc obsessa ab Anglicis, venerunt nova seu rumores quod per villam de Gyen transierat quaedam juvencula, vulgariter dicta Puella, asserens se accedere ad nobilem Delphinum, pro levando obsidionem Aurelianensem et pro conducendo ipsum Delphinum Remis, ad sacrandum;*[...] »<sup>166</sup>.

Comme ces rumeurs devenant de plus en plus persistantes, et sans doute pour galvaniser ses troupes ainsi que les habitants de la cité, il se renseigne sur la Pucelle en envoyant des messagers à Charles VII, alors au château de Chinon :

« [...] *et quia ipse dominus deponens habebat custodiam dictae civitatis, eratque locum tenens generalis regis in facto guerrae, ut amplius informaretur de facto illius Puella, misit*

---

<sup>165</sup> *Ibid* p. 51 à 53.

<sup>166</sup>A.N, U821, f°199-210v « Et premièrement, il assure que, alors qu'il était dans la cité d'Orléans, à ce moment-là assiégée par les Anglais, vinrent des rumeurs ou une nouvelle qui racontaient que passait par la ville de Gien cette jeune fille, vulgairement appelée la Pucelle, et assuraient qu'elle accéderait au noble Dauphin, pour lever le siège d'Orléans, et conduire le Dauphin à Reims afin de le sacrer. »

*ad regem dominum des Villars, senescallum de Beaucaire, et Jametum de Tillay, qui postea fuit baillivus Veromandensis; [...] »<sup>167</sup>.*

La façon, dont le seigneur de Villars et Jamet du Thillay lui rapporte ce qu'ils ont appris, conforte cette idée :

« [...] *qui revertentes a rege retulerunt domino deponenti et dixerunt publice, in praesentia totius populi Aurelianensis, multum desiderantis scire veritatem adventus ejusdem Puella, quod ipsi viderant ipsam Puellam applicari apud regem, in villa de Chynon. [...] »<sup>168</sup>.*

De même l'insistance que le Bâtard déploie, lors de sa première rencontre avec Jeanne, pour qu'elle se montre aux Orléanais nous en assure :

« [...] *sibique tunc supplicavit quod ipsa vellet transire fluvium Ligeris, et intrare villam Aurelianensem, ubi plurimum erat desiderata. [...] »<sup>169</sup>.*

De fait, il semble bien que ce soit d'abord plus par souci politique que par conviction personnelle que le Bâtard accepte la présence de la Pucelle : d'une part elle est envoyée par son roi, d'autre part, elle se présente, comme une envoyée de Dieu ce qui a été attesté par les théologiens de Poitiers. A défaut de la croire, la recevoir c'est donc disposer d'un atout stratégique et redonner l'espoir à la population assiégée depuis près de huit mois, comme en témoigne l'accueil des Orléanais :

« *Elle ainsi, entrant dedans Orléans, avoit à son cousté senestre le bastart d'Orléans, armé et monté moult richement. Et aprez venoyent plusieurs autres nobles et vaillans seigneurs, escuyers, cappitaines et gens de guerre, sans aucuns de la garnison, et aussy des bourgoys d'Orléans, qui luy estoient allez au devant. [...] lesquelz l'accompaignèrent au long de leur*

---

<sup>167</sup> *Ibid* « Et parce que le seigneur déposant avait la garde de ladite cité, et qu'il était lieutenant général du roi en fait de guerres, il envoya au roi, pour plus d'informations sur cette Pucelle, le seigneur de Villars, le sénéchal de Beaucaire et Jamet du Thillay, qui par la suite fut bailli de Vermandois. »

<sup>168</sup> *Ibid* « Ceux-ci s'en retournant de chez le roi, rapportèrent au seigneur déposant, et dirent publiquement en présence de tout le peuple d'Orléans, beaucoup désirant savoir la vérité à propos de l'arrivée de cette Pucelle, qu'eux-mêmes avaient vu la Pucelle auprès du roi quand elle l'aborda, dans la ville de Chinon. »

<sup>169</sup> *Ibid* « Il la supplia de bien vouloir traverser le fleuve de Loire et entrer dans la ville d'Orléans, où elle était fort réclamée. »

*ville et cité, faisans moult grant chière, et par très grant honneur la conduisrent tous jusques auprez de la porte Regnart, en l'ostel de Jacques Boucher, pour lors trésorier du duc d'Orléans, où elle fut receue à très grant joye, avecques ses deux frères, et les deux gentilzhommes et leur varlet, qui estoient venuz avecques eulx du pays de Barroys. »<sup>170</sup>*

En outre, la rencontre entre le futur Dunois et la Pucelle révèle comment le lieutenant général du roi et ses capitaines avaient prévu de se servir de la demoiselle : plus comme un élément apte à galvaniser les troupes que comme une de leur semblable. Ceci explique qu'ils ne la consultent pas lors de décisions importantes, et ce dès son arrivée. En effet, afin de se prémunir des Anglais, l'escorte de la Pucelle ne cesse de faire des détours à une Jeanne de plus en plus impatiente, avant de tenir leur position aux alentours de l'église Saint Loup où ils devaient attendre le Bâtard. Celui-ci devait les escorter par bateaux jusqu'à la cité, comme l'a raconté Jean d'Aulon en 1456 :

*« [...] Dit que tantost après qu'il vint à la congnoissance de monseigneur de Dunoys, qui pour lors on appelloit monseigneur le bastard d'Orléans [...] que ladicte Pucelle venoit celle part, tantost feist assembler certaine quantité de gens de guerre pour luy aller audevant, comme La Hire et aultres. Et pour ce faire et plus seurement l'amener et conduire en ladicte cité, se misdrent iceluy seigneur et sesdictes gens en ung bateau, et par la riviere de Loire allèrent audevant d'elle environ ung quart de lieue, et là la trouvèrent [...] »<sup>171</sup>*

C'est pourquoi lors de leur premier entretien, Jeanne d'Arc, qui n'avait pas été écoutée, lui parut sous les traits d'une demoiselle irascible :

*« [...] « Estis vos Bastardus Aurelianensis? » Qui respondit : « Ita sum, et laetor de adventu vestro. » Tunc ipsa dixit eidem domino deponenti : « Estis vos qui dedistis consilium quod venerim huc, de isto latere ripariae, et quod non iverim de directo ubi erat Tallebot et Anglici? Qui deponens respondit quod ipse et alii sapientiores eo dederant illud consilium, credentes melius facere et securius. Tunc ipsa Johanna dixit in isto modo : « En nom Dieu, consilium Dei Domini nostri est securius et sapientius quam vestrum. Vos credidistis me*

---

<sup>170</sup> *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, p. 74.

<sup>171</sup> A.N, U821, f°398-404

*decipere, et vosmet ipsum plus decipitis, quia ego adduco vobis meliorem succursum quam venerit unquam cuicumque militi aut civitati, quia est succursus a Rege coelorum. Non tamen procedit amore mei, sed ab ipso Deo, qui, ad requestam sancti Ludovici et sancti Karoli Magni, habuit pietatem de villa Aurelianensi, nec voluit pati quod inimici haberent corpus domini Aurelianensis et villam ejus. »[...]».<sup>172</sup>*

La suite des événements prouvent que les capitaines expérimentés continuent à se méfier de la jeune fille, qu'ils ont pu prendre pour une exaltée. Ce qui est significatif de cela est, qu'à chaque fois, ils tentent d'éloigner la Pucelle du conseil de guerre comme le raconte de façon ambiguë, l'historiographe de Charles VII, Jean Chartier :

*« [...]Et le landemain fut tenu conseil pour savoir que on avoit affaire pour endonmager et grever iceulx Angloiz tenant le siège d'un costé et d'autre icelle ville d'Orléans, et fut tenu icellui conseil en l'ostel du chancellier d'Orléans.[...] Et n'estoit point icelle Jehanne à ce conseil, maiz estoit en l'ostel du chancellier d'Orléans avec la femme d'icelluy chancellier. »<sup>173</sup>*

Il est vrai que la stratégie de la Pucelle, qui consistait à aller droit sur les Anglais afin de les attaquer de front, avait, outre son sexe, de quoi heurter la sensibilité d'hommes aguerris qui tenaient le siège depuis plusieurs mois. Mais que penser des dépositions lors du procès en réhabilitation de 1456, où les témoignages ne cessent de présenter une envoyée de Dieu, en qui tous les capitaines et soldats ont fait confiance de prime abord ? Pour bien les comprendre, il faut garder à l'esprit qu'elles se tiennent en 1456. La situation du roi Charles VII, à ce moment là, est assurée, et le monarque, dont le prestige est rétabli, se souvient que, selon le procès de 1431, il a été sacré grâce à une hérétique relapse. C'est pourquoi afin de

---

<sup>172</sup> A.N, U821, f°199-210v « [...] « Êtes-vous le bâtard d'Orléans ? » Il répondit : « Oui, je le suis, et je me réjouis de votre arrivée ». Elle reprit : « Est-ce vous qui avez donné le conseil de me faire venir ici, de ce côté de la rivière, et de ne pas aller directement où se trouvent Talbot et les Anglais ? Il répondit que lui, et d'autres plus sages encore, avaient donné ce conseil, croyant agir au mieux et plus sûrement. Jeanne reprit alors en ces termes : « En nom Dieu, les conseils de Dieu, mon Seigneur, sont plus sûrs et plus sages que les vôtres. Vous avez cru m'abuser, et vous vous êtes bien plus abusés vous-mêmes, car je vous apporte le meilleur secours qui n'aura jamais été donné à un combattant ou à une cité, c'est le secours du Roi des cieux. Il ne vient pas cependant pour l'amour de moi : il vient de ce Dieu qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, eut pitié de la ville d'Orléans, et ne souffrit pas que les ennemis eussent et le corps du seigneur d'Orléans et sa ville. [...]»

<sup>173</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, chapitre 37.

redorer son blason, légitimer la dynastie des Valois, et éliminer toute souillure du sacre du 17 juillet 1429, le souverain a besoin que l'Église réhabilite Jeanne d'Arc. Ainsi, si le procès de condamnation fut empli d'accusations destinées à charger au maximum l'accusée, celui de 1456 ne comportent que des témoignages où le caractère de la mission divine de la Pucelle d'Orléans est établi, à défaut de sa sainteté. Quel a pu être le ressenti du futur Dunois lors de sa rencontre avec Jeanne et de la suite de leur relation? Pour nous éclairer nous disposons d'une source essentielle, la déposition de l'intéressé lui-même, malgré sa partialité. De celle-ci, nous pouvons retenir une chose, malgré des éclats, le Bâtard a vraisemblablement entretenu des rapports courtois avec Jeanne la Pucelle. Plusieurs petits détails de son témoignage permettent de le penser, et ce, dès le discours de la jeune fille au chef de guerre, lors de leur première entrevue.<sup>174</sup> En effet, rappeler au jeune homme la captivité de son frère, était un moyen sûr pour la Pucelle de s'attirer la sympathie du Bâtard à défaut d'un appui complet. En outre, Dunois se remémore vingt-sept ans plus tard, qu'à ce rappel, le vent devint par miracle favorable. Ce souvenir montre d'une certaine manière l'impact que la mention de son frère prisonnier eût sur lui. Car même s'il se devait, compte tenu des conditions du procès de 1456, d'appuyer les déclarations de Jeanne, rien ne l'obligeait à mêler le divin aux conditions météorologiques d'alors.

Dès lors, il affirme dans cette déposition qu'il croyait qu'elle agissait de par Dieu :

« [...] *Ex quibus jam recitatis, videtur dicto domino deponenti quod dicta Johanna, et ejus facta in exercitu bellico, potius erant a Deo quam ab homine, attentis mutatione venti subito facta, [...] »*<sup>175</sup>

---

<sup>174</sup> *Ibid* f° 199-210v « [...] Jeanne reprit alors en ces termes : « En nom Dieu, les conseils de Dieu, mon Seigneur, sont plus sûrs et plus sages que les vôtres. Vous avez cru m'abuser, et vous vous êtes bien plus abusés vous-mêmes, car je vous apporte le meilleur secours qui n'aura jamais été donné à un combattant ou à une cité, c'est le secours du Roi des cieux. Il ne vient pas cependant pour l'amour de moi : il vient de ce Dieu qui, à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne, eut pitié de la ville d'Orléans, et ne souffrit pas que les ennemis eussent et le corps du seigneur d'Orléans et sa ville. » Dit en outre ledit déposant qu'aussitôt, comme à l'instant, le vent qui était contraire, et très opposé à la montée des bateaux chargés de ravitaillement pour Orléans, changea et devint favorable ; [...] Dès lors le déposant eut grand confiance en Jeanne plus qu'auparavant [...] »

<sup>175</sup> *Ibid* « [...] De toute cette relation il paraît audit sire déposant que Jeanne, dans sa conduite de la guerre, était plus menée par Dieu que par un esprit humain, attendu le changement de vent arrivé subitement après ses paroles [...] »

Que cela ait été vrai ou non, rien ne nous permet de l'affirmer, gardons seulement à l'esprit que, suivant son époque, le Bâtard était un homme pieux, et qu'il se trouvait à ce moment dans une situation difficile où toute aide, même divine était la bienvenue. Toujours est-il que, à la lumière des diverses sources, « *Monseigneur le Bastart d'Orliens* » apparaît presque toujours comme une sorte de médiateur entre la Pucelle et les capitaines, notamment dans la *Chronique* de Jean Chartier :

« [...] *Et en yot aucuns qui dirent qu'il n'estoit point de neccessité de luy<sup>176</sup> dire le passage que on avoit intencion de faire de l'autre part de la rivière, du costé de la Soloigne, pource c'om le devoit tenir segret, et en doubtant que par icelle Jehanne ne fust révélé; que on ne luy dist sinon qu'il avoit esté conclud à ce conseil de assaillir et prendre la grand bastille.[...] Et après ce qu'elle out ouy et entendu ledit chancellier, respondi telles paroles ou semblables comme personne courroucée : « Dicter ce que vous avez conclud et appointé; je séleroye<sup>177</sup> bien plus grant chose que ceste cy »; et alloit et venoit par la place sans soy seoir. Et tantost le bastard d'Orléans luy dist telles parolles ou semblables en substance : « Jehanne, ne vous courroucez pas, on ne peult pas tout dire à une foiz; ce que le chancellier vous a dit est ce qui a esté conclud et appointé. Mais se ceulx de l'autre costé de la rivière de la Solongne se désespèrent pour venir aider à la grant bastille et à ceux de par deçà, nous avons appointé de passer de de là la rivière de l'autre costé pour besongner ce que nous pourrons sur ceux de par delà, et nous semble que ceste conclusion est bonne et proufitable ». Et lors respondi Jehanne la Pucelle qu'elle estoit contente et qu'il luy sembloit que celle conclusion estoit bonne [...] ».*<sup>178</sup>

De fait, même s'il use parfois de diplomatie pour concilier les deux partis, il partage souvent les avis des autres chefs de guerre, contre lesquels, la Pucelle manifeste son désaccord, avec sans doute une certaine énergie :

« [...] *Et touteffoiz de celle conclusion ne fut riens fait ne exécuté, et bien souvent estoient ledit bastard et autres cappitaines ensamble pour conseiller ce qui estoit à faire. Et quelque conclusion qu'ilz prinssent, quant icelle Jehanne la Pucelle venoit, elle concludoit aucune*

---

<sup>176</sup> Jeanne d'Arc

<sup>177</sup> « Je tiens en secret. »

<sup>178</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, chapitre 37

*autre chose ou contraire et contre l'opinion de tous les cappitaines, chiefs de guerre et autres qui là estoient. [...] ».*<sup>179</sup>

Cependant, il reste au cours du siège l'un des interlocuteurs favoris de la Pucelle comme en témoigne Jean d'Aulon, quand celui-ci relata une de leur conversation peu de temps après le retour du Bâtard de Blois, où il s'était rendu afin de récupérer le convoi de ravitaillement qui accompagnait Jeanne :

*« [...] Et en parlant il qui parle et elle avoient disné ensemble. Et en parlant à elle lui dist icelluy seigneur de Dunoyz qu'il avoit sceu pour vray par gens de bien que ung nommé Ffastolf, capitaine desdits ennemis, devoit brief venir par devers iceulx ennemis estans oudit siège, tant pour leur donner secours et renforcer leur ost, comme aussi pour les advitailler; et qu'il estoit déjà à Yinville. Desquelles paroles ladicte Pucelle fut toute resjoye, ainsi qu'il sembla à il qui parle; et dist à mondit seigneur de Dunoyz telles paroles ou semblable : « Bastart, Bastart, ou nom de Dieu, je te commande que tantost que tu sçauras la venue dudit Ffastolf, que tu me le faces sçavoir; car, sil passe sans que je le sache, je te prometz que je te feray oster la teste. » A quoy luy respondit ledit seigneur de Dunoyz que de ce ne se doubtabt, car il le luy feroit bien sçavoir.[...] »*<sup>180</sup>

Même si, comme le rappela d'Aulon, il ne tint pas sa promesse, preuve encore de la méfiance du Bâtard et des capitaines à l'égard de Jeanne d'Arc, celle-ci continue à négocier avec lui au cœur du combat :

*« [...] duravitque insultus ab hora matutina usque ad octavam de vespere, sic quod non erat spes quasi de victoria illo die : propter quod exercitus retraheretur ad civitatem. Et tunc dicta Puella venit ad eum, et requisivit quod adhuc paulisper exspectaret, [...] »*<sup>181</sup>

Ainsi, il semble bien, qu'à défaut de croire d'emblée la Pucelle et de la suivre avec une foi aveugle, le futur Dunois et ses capitaines tachèrent d'abord de l'écarter, puis de composer

---

<sup>179</sup> *Ibid.*

<sup>180</sup> A.N, U821, f°398-404

<sup>181</sup> *Ibid* f°199-210v « [...] L'assaut cependant dura depuis matines jusqu'à la huitième heure du soir, si bien qu'on n'espérait plus une victoire ce jour là; aussi ledit sire déposant en avait assez et voulait que l'armée remonta vers la ville. Alors la Pucelle s'approcha, lui demandant d'attendre encore un peu ; [...] »

avec elle. Pourtant, avec l'arrivée de Jeanne d'Arc, la situation se débloque et les événements se précipitent en faveur des Français : le 29 avril 1429, la Pucelle fait son entrée dans Orléans, avec à sa droite, La Hire, à sa gauche, le Bâtard. Le lendemain, elle envoie une lettre au sire de Talbot, le sommant de lever le siège et de quitter le pays. La nuit du 30 avril, elle s'occupe avec le Bâtard du sort du héraut qui avait porté la sommation à Talbot, et qui contre les coutumes du temps avait été retenu par les Anglais :

« [...] *La nuyt venue, envoya la Pucelle deux héraultx devers les Angloys de l'ost, et leur manda qu'ilz lui renvoyassent le hérault par lequel elle leur avoit envoyé ses lettres de Bloys. Et pareillement leur manda le bastart d'Orléans que s'ilz ne renvoyaient, qu'il feroit mourir de male mort tous les Angloys qui estoient prisonniers dedans Orléans, et ceulx qui par aucuns seigneurs d'Angleterre y avoient esté envoyez pour traicter de la rençon des autres. [...]* ».<sup>182</sup>

Puis, du 1<sup>er</sup> mai au 3 mai, le futur Dunois quitte la cité pour récupérer les vivres à Blois. Durant son absence, il ne se passe rien de notable, ce qui tend à démontrer que sans lui, Jeanne d'Arc n'avait pas toute liberté de mener à bien sa mission, et se devait de composer avec les lieutenants de Charles VII. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles elle continue de dialoguer principalement avec le Bâtard, celui-ci étant le plus à même de diriger les opérations à Orléans. A son retour, le 4 mai 1429, les renforts rejoignent l'armée dans la cité assiégée, pendant que le fils naturel du duc Louis d'Orléans se rend auprès de Jeanne pour l'informer de la présence de John Falstaff dans le camp ennemi. Puis, le même jour, sans prévenir la Pucelle, les capitaines et leurs hommes attaquent la bastide Saint-Loup, ils sont rejoints par Jeanne d'Arc, et la prise de la bastille ne se fait pas sans mal :

« [...] *Se partirent de la cité la Pucelle et le bastart d'Orléans, menans en leurs compagnies grans nombre de nobles, et environ quinze cens combatans, et s'en allèrent assaillir la bastille Sainct Loup, là où ilz trouvèrent très forte résistance, car les Angloys, qui l'avoient moult fortifiée, la deffendirent très vaillamment l'espasse de trois heures que l'assault dura trez aspre, combien qu'en la fin la prindrent les François par force, et tuèrent cens et*

---

<sup>182</sup> *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, p. 78.



*quatorze Angloys, et en retindrent et amenèrent quarente prisonniers dedans leur ville [...] ».*<sup>183</sup>

Outre le regain d'espoir, la prise de cette bastide libère totalement Orléans du côté de la Porte de Bourgogne, et en amont de la Loire, les communications redeviennent possibles. Le lendemain de cette première victoire, un conseil de guerre se tint où cette fois-ci la Pucelle est acceptée, il y est conclu que les Tourelles doivent être prises :

*« [...] Le jedy d'après, qui fut l'Ascension Nostre Seigneur, tindrent conseil la Pucelle, le bastart d'Orléans, le mareschal de Saint Sevère et de Rays, le seigneur de Graille, le baron de Coulonces, le seigneur de Villars, le seigneur de Sainctes Trailles, le seigneur de Gaucourt, La Hire, le seigneur de Coarrazze, messire Denis de Chailly, Thibault de Termes, Jamet de Tilloy et ung cappitaine escossois, appelé Canede et autres cappitaines et chiefz de guerre, et aussi les bourgeois d'Orléans, pour adviser et conclure ce qui estoit de faire contre les Angloys qui les tenoient assiegez. Pour quoy fut conclud qu'on assauldroit les Tournelles et boulevarts du bout du pont, combien que les Angloys les avoyent merueilleusement fortifiées de choses deffensables, et de grant nombre de gens bien usitez en guerre [...] ».*<sup>184</sup>

C'est chose faite le 6 mai. Au cours de ce combat, Jeanne d'Arc est blessée, et le *Journal* précise que le Bâtard d'Orléans en fut particulièrement attristé :

*« [...] Et entre les autres y fut blecée la Pucelle et frappée d'un traict entre l'espaule et la gorge, si avant qu'il passoit oultre : dont tous les assaillans furent mout dolens et courrouchez, et par expécial le bastart d'Orléans, et autres cappitaines qui vindrent devers elle, et luy dirent qu'il valloit mieulx laisser l'assault jusques au lendemain; mais elle les reconforta par moult belles et hardies parolles, les exortans d'entretenir leur hardiesse. ».*<sup>185</sup>

Un épisode qui peut témoigner qu'au fur et à mesure des victoires, la méfiance du Bâtard et des autres capitaines s'étaient muées en respect, même s'il faut garder à l'esprit que le

---

<sup>183</sup> *Ibid* p. 81.

<sup>184</sup> *Ibid* p. 82.

<sup>185</sup> *Ibid* p. 84.

*Journal* a été remanié à l'époque du procès de réhabilitation, et était donc imprégné d'une certaine partialité. Le 7 mai, les deux armées quittent leurs fortifications et se font face en bataille rangée, elles s'observent sans attaquer pendant une heure environ, puis les Anglais se replient sur Meung sur Loire. Le 8 mai, après les fêtes et les *Te Deum* données à Orléans, Jeanne d'Arc, accompagnée, entre autres, de Gilles de Rais et du baron de Coulonces, quittent la ville. Le Bâtard d'Orléans et le reste de l'armée s'en retournent vers le roi le 9 mai, en passant par Jargeau qu'il tente d'attaquer :

« [...] *Peu de temps aprez, le bastart d'Orléans, le mareschal de Sainct Severe, le seigneur de Graville, le seigneur de Courraze, Poton de Sainctes Trailles, et plusieurs autres chevalliers, escuiers et gens de guerre, dont il y en avoit partie portans guisarmes, là venuz de Bourges, Tours, Angiers, Bloys, et autres bonnes villes de ce royaume, se partirent d'Orléans, et alèrent devant Jargueau, où ilz firent plusieurs escarmouches, qui durèrent plus de trois heures, pour veoir s'ilz le pourroyent assieger. Lesquelz congneurent qu'ilz n'y pourroyent aincoires rien gangnier, pour l'eaue qui estoit haulte, qui remplissoit les foussez. Et pour ce s'en retournèrent sauvement [...] ».*<sup>186</sup>

La délivrance d'Orléans constitue ainsi une étape importante pour la reconquête du royaume par Charles VII, en contribuant à galvaniser les troupes armagnacs. Impressionnés par cette rapide victoire, les capitaines, le Bâtard d'Orléans y compris, respectent Jeanne d'Arc et la soutiennent afin de convaincre le roi d'ouvrir la route de Reims.

#### II.4. De Patay à Reims

Une fois la ville délivrée, la Pucelle, le Bâtard et les capitaines rejoignent le roi. Charles VII, sous le coup de cette victoire rapide, accepte de lancer ses troupes sur Jargeau, Beaugency et Meung-sur-Loire, où les troupes anglaises du siège d'Orléans s'étaient repliées. Le commandement des troupes est confié au duc d'Alençon, libéré depuis peu. Le Bâtard d'Orléans les suit et s'inscrit dans l'histoire comme un compagnon de Jeanne.

---

<sup>186</sup> *Ibid* P. 92.

Ils passent par Orléans, puis s'arrêtent devant Jargeau afin de soustraire la cité de l'obédience anglaise :

« [...] *Et faisans porter et mener assez grant artillerie, s'en alèrent mettre le siège devant la ville de Jargeau tenant le party angloys; en laquelle estoient messire Guillaume de la Poule, conte de Suffort, et messire Jehan et messire Alixandre de la Poule, ses frères, et avecques eulx de six à sept cens combatans angloys, garniz de canons et aultres artillerie, bien vaillans en guerre, et aussi le monstrèrent ilz bien aux assaulx et escarmouches qui là furent faictes, durant celluy siège; [...] ».*<sup>187</sup>

La prise de la ville le 12 juin et se solda par une capture de choix en la personne du comte de Suffolk<sup>188</sup>, dont la garde échoit au Bâtard d'Orléans :

« [...] *Dicit denique quod, post quindecim dies a tempore quo dominus comes de Chuffort effectus est prisionarius ejus, in captione de Jargau, [...] »*<sup>189</sup>.

L'événement pourrait avoir peu d'importance, le comte n'étant pas le premier prisonnier que le Bâtard rançonna, mais William de la Pole appartient à l'une des familles les plus influentes d'Angleterre. Outre le fait qu'il est, depuis longtemps, le premier grand seigneur à être pris par les Français, il constitue, pour le Bâtard (dont le but reste la libération de ses frères), un atout de choix pour tisser des liens à la cour du jeune roi Henri VI. Après Jargeau, c'est la prise de Beaugency le 16 juin.<sup>190</sup> Cette victoire est surtout marquée par l'arrivée du connétable de Richemont, qui rejoint l'armée, sa disgrâce ne l'ayant pas démis de ses fonctions de connétable.<sup>191</sup> Accepté, il se joint à la poursuite des Anglais jusqu'aux abords du village de Patay.

---

<sup>187</sup> *Le Journal du Siège d'Orléans*, p. 96.

<sup>188</sup> *Ibid* p.97.

<sup>189</sup> A.N, U821, f°199-210v « Dit enfin que quinze jours après qu'il eût fait prisonnier le comte de Suffolk, lors de la reddition de Jargeau »

<sup>190</sup> Jean Chartier, *Chronique*, chapitre 43.

<sup>191</sup> *Journal du siège d'Orléans*, p. 101.

Les combats se soldent par une défaite anglaise, le 18 juin 1429, à laquelle le Bâtard d'Orléans participa, ce qui lui permit vingt-sept ans plus tard de rapporter cet amusant échange entre le connétable, le duc d'Alençon, la Pucelle et lui-même :

« [...] *Tunc dominus dux Alenconii, in praesentia domini constabularii, dicti domini deponentis et aliorum plurium, petiit a dicta Johanna quid ipse deberet facere. Ipsa vero respondit praefato domino alta voce sic : « Habeatis omnes bona calcaria. » Quo audito, assistentes petierunt eidem Johanna : « Quid dicitis? Nos ergo terga vertemus? ». Tunc ipsa Johanna respondit : « Non; sed erunt Anglici qui se non defendent sed devincentur, eruntque vobis necessaria calcaria ad currendum post eos. » [...]* ».<sup>192</sup>

Que ce dialogue soit une vérité ou une légende propice à la propagande de Charles VII le Victorieux, le coup est rude pour l'armée anglaise. En effet, sans compter le nombre de morts, d'autres grands noms de la noblesse anglaise, dont Talbot, sont faits prisonniers.<sup>193</sup> Après ces victoires, les troupes menées par le duc d'Alençon, le connétable de Richemont, la Pucelle, le Bâtard d'Orléans et les autres capitaines rejoignent le roi, alors au château de Loches. Là, Richemont est remercié et Charles VII, préférant centrer la reconquête de son royaume sur la Normandie semble avoir voulu freiner les opérations militaires sur Reims.

Ainsi le roi se montre réticent à profiter des récentes victoires en lançant son armée sur la route de Reims le Bâtard et les autres capitaines durent le persuader du bien-fondé du projet de Jeanne :

« [...] *Item, dixit et recordatur dictus deponens interrogatus, quod, post praedictas victorias, domini de sanguine regis et capitaneis volebant quod rex iret ad Normanniam et non Remis; sed dicta Puella semper fuit opinionis quod oportebat ire Remis, ad consecrandum regem, addebatque rationem suae opinionis, dicens quod, dum rex esset coronatus et sacratus,*

---

<sup>192</sup> A.N, U821, f°199-210v « [...] Alors le sire duc d'Alençon, en présence du seigneur connétable, du sire déposant et de plusieurs autres, demanda à Jeanne ce qu'il devait faire. Elle lui répondit à haute voix : « Avez-vous de bons éperons ? » A ces mots les assistants demandèrent à Jeanne : « Que dites-vous ? Devrions-nous tourner les talons ? » Alors Jeanne répondit : « Non ! Ce seront les Anglais qui ne se défendront pas et seront vaincus et il vous faudra des éperons pour leur courir sus ». [...] »

<sup>193</sup> *Journal du siège d'Orléans*, p. 102.

*potentia adversariorum diminueretur semper, nec possent finaliter nocere sibi neque regno. Cujus opinioni omnes consenserunt. [...] »*<sup>194</sup>

Convaincu par la Pucelle et son conseil, le roi cède et lance une expédition afin de lui ouvrir la route du sacre. Celle-ci se dégage peu à peu au rythme des batailles. Après la reddition de Troyes, puis celle sans combat de Châlons-sur-Marne, le « roi de Bourges » et son armée prennent possession de la ville de Reims où le souverain se fit sacrer le 17 juillet 1429. Une fois sacré et oint du Saint-Chrême, le monarque récompense ses fidèles. Le Bâtard fait parti des rémunérés et entre au grand conseil le 27 août 1429 :

« [...] A Monseigneur le Bastard d'Orléans et a Messire Fleurens d'Illiers chevaliers six vingt cinq<sup>195</sup> livres tournois, c'est assavoir audit Monseigneur le Bastard soixante quinze livres tournois, et audit Messire Fleurens cinquante livres tournois, pour tout ladite somme de VI. XX. V l. tour [...] ».<sup>196</sup>

Après ces victoires soldées par le sacre de Reims, la mission de la Pucelle est terminée. L'armée suit un chemin désordonné ; l'objectif est de prendre Paris. C'est un échec, d'autant que les troupes du Régent Bedford tentèrent, en riposte, de prendre la ville de Lagny-sur-Marne. Le retour de la ville de Reims vers les résidences de Charles VII marque la fin de l'épopée Johannique pour le Bâtard. Ses récents succès permettent peu à peu au jeune homme de s'affirmer à la cour comme l'un des meilleurs chefs de guerre du « Bien Servi ».

---

<sup>194</sup> A.N, U821, f°199-210v « [...] De même le déposant, interrogé, déclare se rappeler qu'après lesdites victoires les princes du sang royal et les capitaines voulaient que le roi allât en Normandie et non à Reims; mais la Pucelle fut toujours d'avis qu'il fallait aller à Reims pour faire sacrer le roi; et elle en donnait la raison, disant que, une fois le roi couronné et sacré, la puissance de ces ennemis irait toujours en diminuant, et que ceux-ci à la fin ne pourraient plus nuire ni au roi, ni au royaume. Tous se rallièrent à cet avis. [...] »

<sup>195</sup> 125 livres tournois.

<sup>196</sup>BNF, mn. fr. 7858, f°37-38.

### III. Un stratège de son temps

#### III.1. La prise de Paris

Après le sacre de Reims, Charles VII profitant de sa nouvelle notoriété, et du regain d'espoir qu'avait suscité l'épopée Johannique, choisit la voie diplomatique afin de se concilier de nouvelles forces contre le roi Henri VI. C'est pourquoi, peu de temps après la chute de Georges de La Trémoïlle, le souverain se rapprocha du duc de Bourgogne. A la suite de négociations, le monarque et son cousin parvinrent à un accord qui se conclut avec la signature du traité d'Arras. La guerre civile terminée, les ennemis d'hier pouvaient unir leurs forces contre celui redevenu l'ennemi commun : l'Anglais. Leur première action fut la reconquête de la capitale. Une action facilitée par les combats constants en Ile de France, qu'avaient menés les capitaines de Charles VII, notamment le Bâtard d'Orléans, et ce dès 1432. En effet, des combats pour ouvrir la route de Reims à la paix signée entre Charles VII et Philippe le Bon, le Bâtard n'était pas resté inactif, loin de là ! Ainsi, après quelques escarmouches à la suite du sacre, le lieutenant général et ses hommes prenaient la ville de Chartres, le 20 avril 1432,<sup>197</sup> suivant une stratégie plutôt cocasse, auparavant utilisée par Du Guesclin.

A la lecture des *Chroniques* de Jean Chartier, cette prise de la cité mérite que l'on s'y arrête. En effet, comme nous raconte l'extrait qui suit, deux marchands se présentent à la porte Saint-Michel. Ils s'engagent avec trois charrettes de sel, bloquant la fermeture du pont :

« [...] le bastard d'Orléans fist une entreprinse sur la ville de Chartres, laquelle estoit tenue par les Angloiz, et fist aller par ung matin plussieurs charroiz à la porte d'icelle ville, et entre les autres choses avoit en aucunes d'icelles charettes des alozes, lesquelles avoient esté promises aux portiers d'icelle affin de faire ouvrir bien matin la porte, et d'aucuns en y avoit qui savoient bien l'entreprinse, lesquelz disoient : « il faut ouvrir hastivement; si aurons des alozes. » Si firent grant diligence d'aller quérir les clefs et de ouvrir la porte Saint-Michiel. [...] »<sup>198</sup>

---

<sup>197</sup> Selon Monstrelet, livre II, chapitre CXVII.

<sup>198</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, tome 1, chapitre 80.

Les soldats, déguisés en valet se saisissent alors des armes dissimulées dans les tonneaux, puis se précipitent sur les gardes. Surgissent alors quelques centaines d'hommes, que le Bâtard d'Orléans et Florent d'Illiers avaient dissimulés dans les environs. Profitant de l'effet de surprise, ils pénètrent sans mal dans la ville :

« [...] *Près de laquelle porte étoit en ambusche Messire Florent d'Illiers à bien cent ou six vingtz homme à pié, et ung pou plus loing avoit une autre embusche de gens à pié de environ deux ou trois cens combatans. Et à une lieue de là ou environ estoient à cheval ledit bastard d'Orléans, La Hire et autres cappitaines à bien cinq cens combatans. Et d'icelle porte se saisirent aucuns qui estoient dedens de ladite porte et du pont levys. Et donc saillit ledit Messire Florent d'Illiers de son embusche, tenant en sa main la banière du roy de France, et entra dedans icelle ville, et l'autre embusche le poursuivit de bien près; [...]* »<sup>199</sup>

Leur entrée fut d'autant plus facilitée que la garnison ennemie suivait alors à la cathédrale le sermon d'un cordelier, qui appartenait au complot. Les soldats, surpris, ne peuvent opposer aucune résistance. Ceux qui tentent de s'interposer, tel l'évêque, Jean de Frétigny, sont immédiatement tués :

« [...] *et envoya plussieurs de ses gens parmi icelle ville ès lieux où on lui rapportoit qu'il avoit aucune résistance de ceulx de ladite ville, donc il en y ost plussieurs mors, entre lesquelz fut mort messire Jehan de Flectigny, evesque de ladite ville, natif de Bourguongne, auquel lieu se porta moult vaillamment ledit Flourent d'Illiers. Et tantost après ariva ledit bastard d'Orléans et autres dessus nommez, en ladite ville, laquelle fut mise du tout en la subjection et obéissance au roy de France. [...]* »<sup>200</sup>

La prise étant d'importance, le roi se montra magnanime en accordant son pardon aux Chartrains. La conclusion de cet épisode permet dès à présent de dégager la stratégie de reconquête qu'employa Charles VII ; à savoir un pardon aux conditions minimales aux villes reconquises. Cette politique de clémence facilita quelque peu les entreprises guerrières du connétable Arthur de Richemont et de Jean Bâtard d'Orléans. Quelques mois plus tard, ce

---

<sup>199</sup> *Ibid*

<sup>200</sup> *Ibid*

dernier se distingua à la levée du siège de Lagny sur Marne<sup>201</sup>, pour laquelle il reçut 1000 livres du roi :

« [...] *Nous voulons et vous mandons que nostre amé & féal secrétaire maistre Hélie de Ligny receveur de ladite Daulphiné, à nous derrement octroie en nostredit Daulphiné pour la conduite et pour autres de noz affaires vous faites paier et bailler les deniers dudit aide à nostre cher & féal cousin le Bastard d'Orléans ou à son estant mandement la somme de mil livres tournois laquelle nous lui avons ordonnée et ordonnons par ces présentes pour partie de la grant despense et soustenue ou voiaige & armée que au moys de may deurement passé avons fait faire pour la levée du siège que tiennent les anglois noz ennemis de nostre ville de Lagny [...] »<sup>202</sup>*

Ces victoires justifiaient le maintien du fils illégitime du duc d'Orléans au poste de lieutenant général de Charles VII. Une fonction qu'il remplissait depuis le mois d'avril 1428, et qui du temps de la disgrâce de Richemont l'avait presque mis au commandement des armées du Roi de France. Au retour en grâce du connétable, en 1433, le Bâtard d'Orléans fut maintenu par le roi dans ses fonctions, afin de contrebalancer l'influence du seigneur breton. Les deux hommes travaillèrent de concert à la reconquête du royaume, comme nous le montre cet extrait des *Chroniques* de Gruel, lors d'opérations militaires effectuées par les deux hommes au début des négociations entre la France et la Bourgogne :

« *L'an mil IIIIC XXXIII, monseigneur le connestable alla devers le Roy, qui luy fist bonne chière ; [...] et fut apointé que mon dit seigneur iroit en Champaigne, qui pour lors estoit bien maltraitée tant des ennemis que des gens du Roy. Et [...] convint que mon dit seigneur le connestable alast là pour avoir son expédition de son voyage. Et lui fut ordonné CCCC lances, dont monseigneur le bastard d'Orléans en avoit la charge de cent ; [...] »<sup>203</sup>*

Ces négociations conclues en 1435 par le Traité d'Arras, apportèrent au connétable et à son principal collaborateur le soutien non négligeable de l'armée bourguignonne. Leur objectif

---

<sup>201</sup> 10 au 19 août 1432

<sup>202</sup> BNF, ms.fr 20382, pièce 31

<sup>203</sup> GRUEL, Guillaume, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éd. Achille Le Vavasseur, Paris, 1890, Chapitre LVI.



premier fut donc la reprise de Paris. Cette ville, depuis la réconciliation de Charles VII avec le duc de Bourgogne, nourrissait une hostilité grandissante à l'égard de l'Anglais. Paris ayant toujours été plus bourguignonne qu'anglaise la volte-face du duc Philippe le Bon avait à juste titre de quoi inquiéter le gouvernement du jeune roi Henri. Devant tenir Paris coûte que coûte, les Anglais appliquent alors la tactique de la terre brûlée aux alentours de la capitale. Cette mesure, certes, compliquent l'offensive des armées françaises, mais surtout exaspèrent les habitants. La présence des troupes anglaises devient de plus en plus intolérable aux Parisiens, qui commencent à espérer une délivrance par l'armée du connétable, d'autant qu'au cours du mois de juin de 1435 le bâtard d'Orléans avait failli prendre le bastion de la ville de Saint-Denis. Une entreprise, qui, pourtant de prime abord avait été couronné de succès :

« [...] *En cel an, monseigneur le bastart d'Orleans fist l'entreprinse de prandre Saint Denis en France par l'advertissement d'un chevalier nommé messire Regnault de Saint Jehan, qui estoit de l'isle de France, et avoit acompaigné avecques lui messire Denis de Chailly. [...] Et au jour dit, pour leur ayder et conforter, leur envoya le cappitaine de Janville, nommé le Bourgeois<sup>204</sup>, bien et grandement acompaigné de gens d'armes. Les deux chevaliers dessusdiz et ledit Bourgeois et ses gens vindrent et prindrent ladite ville de Saint Denis [...] »<sup>205</sup>*

A la suite de cette victoire, les Anglais, alors encore soutenu des Bourguignons, avaient pu récupérer la cité et son abbaye, et ce malgré les efforts que le Bâtard déploya pour sauvegarder la ville :

« [...] *Et après s'assemblèrent lesdits Angloiz à grant ost et vindrent mettre le siège devant icelle ville de Saint-Denis, en laquelle estoit demeuré ledit mareschal, à bien de mil à douze cens combatans françois [...]. Lesquelz Angloiz tenans icellui siège approuchèrent et guerroièrent moult vaillamment et par long temps icelle ville de Saint-Denis. [...] Et cependant le bastart d'Orléans pourchassoit le cours des assiégez et vint à grant ost jucques au pont de Meulenc-sur-Saine, [...] Parquoy fist ledit mareschal et autres de sa compaignie*

---

<sup>204</sup> Il s'agit de Tugdual de Kermoisan.

<sup>205</sup> *Les Chroniques du roi Charles VII par le Héraut Berry*, p.164-171.

*composicion avecques les Angloiz, par laquelle ilz devoient avoir trois sepmaines de trèves pour actendre secours. »*<sup>206</sup>

Une fois le traité d'Arras signé et la paix jurée, les deux armées s'unifièrent dans l'objectif d'éradiquer la présence anglaise de la capitale :

*« Au commencement de cest an, s'assablèrent le conte de Richemont, connestable de France, le bastard d'Orleans, les seigneurs de la Suse, de la Roche, de l'Isle-Adam, de Ternant, et avec eulx messire Simon de Lalain, et Sansse son frère, et pluseurs aultres capitaines de la partie des François et Bourguignons, acompaigniés de cinq à six cens combatans ou environ. Lesquelz, eulx partans de Pontoise, vinrent devers Paris, espérans de y entrer par certains moyens que y avoit le seigneur de l'Isle-Adam et aultres favourisans la partie de Bourgongne. »*<sup>207</sup>

Une fois à Pontoise, le connétable, accompagné du Bâtard d'Orléans et de ses troupes, prirent de façon définitive la ville de Saint-Denis. Cette cité était alors défendue par Thomas de Beaumont. Celui-ci, décidé à opposer une farouche résistance, alla avec ses hommes à la rencontre des soldats de Richemont, près d'Epinay sur Seine.

*« [...] Et lendemain, qui estoit joesdy, messire Thomas de Beaumont, qui nouvellement estoit venu à Paris, à tout six cens Anglois qu'il avoit amenés de Normendie, ala dudit lieu de Paris, tout à yceulx, vers ladicte ville de Saint-Denis, pour sçavoir et enquerre de l'estat des Francois. Desquelz il fut apperceu; et saillirent hors à grand puissance contre luy. Si furent assés tost mis à grand meschief et tournés à desconfiture. Et en demoura de mors en la chace bien trois cens, et quatre vins prisonniers. Desquelz fut l'un ledit messire Thomas; et les aultres se sauvèrent en fuiant à Paris, et furent chaciés jusques aux portes de la ville. [...] »*<sup>208</sup>

Après ce succès, comme les habitants de Chartres, ceux de Paris, soucieux de se concilier Charles VII, complotèrent avec son armée afin de faire entrer les soldats dans la cité. Fort

---

<sup>206</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, vol.1, chapitre 101.

<sup>207</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, éd. J.A.C Buchon, Orléans, 1861, chapitre CLXXXVIII

<sup>208</sup> *Ibid.*

du soutien de la population parisienne, les chefs de guerre se présentèrent aux portes de Paris, le vendredi 13 avril 1436 :

*« Item, en celui vendredi d'après Pâques, vinrent devant Paris les seigneurs de la bande devant dite, c'est à savoir, le comte de Richemont qui était connétable de France de par le roi Charles, le bâtard d'Orléans, le seigneur de L'Isle-Adam et plusieurs autres seigneurs droit à la porte Saint-Jacques, et parlèrent aux portiers, disant : « Laissez-nous entrer dedans Paris paisiblement, ou vous serez tous morts par famine, par cher temps ou autrement. » Les gardes de la porte regardèrent par-dessus les murs et virent tant de peuple armé qu'ils ne cuidaient mie que toute la puissance du roi Charles pût finer de la moitié d'autant de gens d'armes comme ils pouvaient voir. Si eurent paour, et doutèrent moult la fureur, si se consentirent à les bouter dedans la ville. »<sup>209</sup>*

De là, tout s'enchaîne très rapidement ; un assaut des plus symboliques commence :

*« [...] Et de fait, sans délai, furent dréciés eschielles contre la muraille, par lesquelles ycelui seigneur de l'Isle-Adam monta et entra dans ladite ville, et avec lui le bastard d'Orléans et grand foison de leurs gens [...] ».<sup>210</sup>*

En effet, quoi de plus marquant qu'un seigneur Bourguignon et qu'un membre de la famille d'Orléans combattant côte à côte pour le compte du roi Charles VII ? D'autant que le sire Jean de Villiers de l'Isle-Adam avait sûrement arrêté Jean Bâtard d'Orléans, lors de la prise de la capitale par les troupes du duc de Bourgogne en 1418. Que deux anciens ennemis prennent ensemble la ville de Paris, témoigne bien de la réconciliation qui s'opérait au sein du Royaume depuis la paix d'Arras. Une fois les deux seigneurs entrés, la population se rallie à leurs hommes, les Anglais et leurs partisans sont rapidement vaincus. La ville prise ; le connétable, suivant la politique employée par Charles VII à l'égard des villes conquises, promet l'amnistie aux sujets les moins impliqués dans l'entente avec l'Anglais. Quant aux plus compromis qui avaient trouvé refuge à la Bastille, ils négocièrent avec Richemont qui accepta de leur laisser la vie sauve, sous condition qu'ils quittent la cité. A la suite de la prise

---

<sup>209</sup> *Journal d'un Bourgeois de Paris, de 1405 à 1449*, § 692.

<sup>210</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, chapitre CLXXXVIII

de Paris, Charles VII entra de façon officielle dans sa capitale, le 12 novembre 1437. Une entrée plutôt tardive, due entre autres au renouveau de l'offensive anglaise en Ile-de-France. Une offensive qui avorta notamment par la victoire de Montereau, à laquelle le Bâtard d'Orléans, prit part :

« [...] *Et ce jour meismes que le Roy arriva, vindrent du costé de Gastinois messeigneurs le connestable de France, le conte de la Marche, le bastart d'Orleans, le bastart de Bourbon, le bastart de Vertuz<sup>211</sup>, messire Jaques de Chabannes et plusieurs aultres cappitaines du costé de la Champaigne. Entre les deux rivières fut le bailly de Victry, nommé messire Hincellin de la Tour, messire Charles, seigneur de Cullant, et le bastart de Beaumanoir, avecques plusieurs autres cappitaines. Et ainsi fut fermé le siege de toutes pars; et fut fait du costé de Gastinoys plusieurs approchemens jusques dedans les fossez. [...] lequel assault commença a heure de midi, et la furent veuz et congneuz les vaillans hommes qui la furent pour ce jour; et ne povoient estre en lieu ou ilz deussent mieulx faire, car le Roy y estoit en personne, faisant son devoir comme les autres. [...] Et les François tirerent droit au bout de leur pont et leur copperent chemin, et ainsi en y ot, que prins que tuez que noyez, bien cent; et la plus part de ceulx qui furent prins furent pendus, pour ce qu'ils estoient de la langue de France. [...]* »<sup>212</sup>

A la suite de cette bataille, le roi nomme son lieutenant général capitaine de Montereau. Il s'agit d'une décision lourde de sens, puisque ce fut en cette ville qu'avait été assassiné Jean Sans Peur, en 1419 :

« [...] *Le Roy fist monseigneur le bastart d'Orleans cappitaine de ladite ville et chastel, lequel le trouva bien garny de blé, de farine, de foing, de vin et d'artillerie.* [...] »<sup>213</sup>

Autre marque d'estime royale, le Bâtard d'Orléans fut mis à l'honneur au sein du cortège de l'entrée solennelle de Charles VII à Paris, le 12 décembre 1437.

---

<sup>211</sup> Sans aucun doute un neveu de Jean, Bâtard d'Orléans.

<sup>212</sup> *Les Chroniques du roi Charles VII par le Héraut Berry*, p.182-186.

<sup>213</sup> *Ibid.*

En effet, il y paraît seul, juste derrière l'escorte du dauphin Louis, avec tout l'apparat que nous pouvons attendre d'un prince du Sang :

« [...] *Après venoit monseigneur le bastart d'Orleans armé de toutes pieces, sur ung coursier couvert de moult riche drap d'or jusques aux piez, tenant en son poing ung gros baston; et sur les espaules avoit une grosse chesne d'or faicte a grans feuilles de chaisne, qui pesoit L marcs [...]* ». <sup>214</sup>

Monstrelet se fait également l'écho de la richesse de sa mise, mais aussi de ses responsabilités militaires :

« [...] *Et tout derrière sievoit le bastard d'Orléans, armé de plain harnas, tout couvert d'orfaverie, lui et son cheval. Et avoit une moult riche escherpe d'or qui aloit par derrière jusques sur le dos de son cheval; et menoit la bataille du Roy, où il y pavoit avoir environ mil lances, fleur de gens d'armes, et habillés eulx et leurs chevaulx. [...]* » <sup>215</sup>

Ainsi, par ses actions guerrières teintées de succès, par la prise de Paris, et par sa fidélité au Roi de France, le Bâtard d'Orléans acquiert de plus en plus de renommée. Ainsi sa qualité de personnage influent de la Cour de France favorise la libération de ses frères, le duc d'Orléans en 1441, puis le comte d'Angoulême en 1445. Enfin sa position de grand noble, chef militaire prestigieux de surcroît, favorisa son action dans la réforme de l'armée, mais aussi dans la reconquête de la Normandie, puis de la Guyenne.

### III.2. La campagne de Normandie

A la suite de la prise de Paris, la guerre s'éternisa tant par l'échec de Talbot devant la ville de Dieppe, défendue par le Dauphin sous la tutelle du Bâtard, que par les vaines chevauchées de Somerset en 1443. Or Charles VII, avait besoin de paix afin de mettre au point ses réformes militaires, auxquelles le Bâtard participa, alors qu'Henri VI était soucieux de préserver ses territoires français, sans compter sa popularité en Angleterre. C'est pourquoi,

---

<sup>214</sup>*Ibid* p. 190 à 194.

<sup>215</sup>MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, chapitre CCXIX

en 1444, les trêves de Tours furent conclues. Toutefois, comme le démontra l'historien Jean Favier<sup>216</sup>, le ton monta très vite entre la France et l'Angleterre. En effet, ainsi que le stipulait l'accord de 1444, les Anglais afin de garantir leur autorité, se devaient de restituer la ville du Mans au roi de France. Cependant cette restitution ne se fit pas sans mal, puisque quatre ans plus tard, cette clause du traité était restée lettre morte ; à tel point qu'au printemps 1448, Dunois et Pierre de Brézé, à la tête d'une petite armée, menacèrent de prendre la ville d'assaut :

« [...] *Sy fut à ce commis, comme chiefs, le comte de Dunois, le seigneur de la Varenne*<sup>217</sup> *et aultres cappitainnes, atout leur gens d'armes, qui hastivement furent mandez par les bonnes villes du Royalme, où ilz estoient en garnison. Et eulx tous ensamble, se turrèrent à puissance devers icelle ville du Mans, et se logèrent tout à l'environ. [...]* »<sup>218</sup>

Le capitaine anglais, Mundeford tint tête quelques temps, puis finit par évacuer la place, avant d'aller occuper Mortain et Saint-James-de-Beuvron.<sup>219</sup> Se faisant, l'Angleterre s'aliène le nouveau duc de Bretagne, François Ier. Celui-ci, considérant que son duché était menacé, protesta immédiatement après l'affaire du Mans. La trêve excluant que de nouvelles places sur la frontière soient fortifiées, crier à sa violation était chose aisée. Aussi Charles VII, qui souhaite reconquérir la totalité de son royaume ne s'en prive-t-il pas. Le 24 mars 1449, l'attaque de Fougères par François de Surienne<sup>220</sup> déclenche le début des hostilités. François Ier s'allie au Roi de France. En réponse à Fougères, la place forte de Pont-de-L'arche est enlevée par Jean de Brézé et Robert Floques, au cours de la nuit du 15 au 16 mai 1449. Deux mois plus tard, le 17 juillet, Charles VII déclara officiellement la guerre, en raison de la violation des trêves par l'armée anglaise. Ce même jour, Dunois était nommé « lieutenant général des marches au-delà des rivières de Somme et d'Oise jusqu'à la mer.

---

<sup>216</sup> FAVIER, Jean, *La Guerre de Cent ans*, p. 597 à 605.

<sup>217</sup> Il s'agit de Pierre de Brézé.

<sup>218</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, tome 1, Chapitre XXIII, p. 128-131.

<sup>219</sup> *Ibid.*

<sup>220</sup> Alors au service des Anglais

Il est également nommé capitaine de 100 lances :

*« Charles par la grace de Dieu, Roy de France, a noz généraulx de noz finances, Salut. Comme par noz autres lettres nous ayons baillé la charge de 100 lances fournies a notre chier et feal cousin le conte de Dunois, notredit cousin nous a remonstré que pour le compaignes et pour le service de sa personne, il lui est besoing mener et tenir avec lui continuellement 6 gentilz hommes d'armes et 12 archiers de son nombre aveclui octroions qu'il puisse tenir avec lui jusques a six hommes d'armes et 12 archiers de son nombre pour lui acompaigner et servir et qu'ilz soient payez par notre tresorier de guerres sans qu'ilz soient passez a monstre. Donné aux Montilz les Tours le 16 mars 1450. »<sup>221</sup>*

Cela lui permet d'obtenir des revenus réguliers même s'il ne garde pour lui que 10% des sommes alloués, le reste étant réservé à ses hommes<sup>222</sup>. En outre, du fait de sa nomination de lieutenant général, le Bâtard d'Orléans, se retrouve presque sur un pied d'égalité avec le connétable de France. En effet, comme à son habitude, Charles VII partage le commandement de ses armées entre les deux hommes. Nous pouvons également dégager la stratégie employée, l'un attaquera par la Somme, l'autre par le duché de Bretagne, de façon à encercler les Anglais dans leur retranchement. Comme pour Paris, on remarque qu'avant d'attaquer, le Bâtard s'assure des complicités au sein de la ville assiégée. Cette complicité peut s'acquérir aux moyens d'espions :

*« Nous Jehan, conte de Dunois et de Longueville, grant chambellan de France et lieutenant general du Roy, certiffions que pour faire aucunes dilligences secrettes pour la reduction et recouvrance de Vernon et d'autres places d'environ, nous ordonnasmes [...] paier a plusieurs gens de guerre mariniers et autres 109 livres tournois qu'il devoit de ladite ferme. 28 d'aoust 1449. »<sup>223</sup>*

---

<sup>221</sup> BNF, ms.fr 20379 f°134-137

<sup>222</sup> Annexe 3, frais de la campagne de Normandie

<sup>223</sup> BNF, M.fr 20379 f°134-137

La ville de Verneuil, prise grâce à l'ouverture des portes par un guetteur complice. Dunois marcha au-devant de l'armée de secours qui venait de Rouen, après avoir laissé la garnison anglaise retranchée dans une tour :

*« Le vingtiesme jour de juillet, lendemain prinse de Verneul, arriva Monseigneur le conte de Dunois, lors nouvellement institué et fait général lieutenant du roy en ses guerres, accompagné [...] de plusieurs autres chevaliers et escuyers, gens d'armes et de traict. Lesquels formèrent le siège de tous costez devant ladite tour;et incontinent après ledit siège mis, leur vint nouvelles que le sire de Talbot estait venu jusques à Verneul pour aider et secourir les assiégez qui estoient dedens icelle tour. Si se partirent tous dudit siège [...]»<sup>224</sup>*

Talbot, aux commandes de cette armée, s'empessa de sonner la retraite dès qu'il sut les Français à sa recherche. Dunois, désormais tranquille, s'établit à Évreux.<sup>225</sup> Il y fit sa jonction avec l'armée que le comte de Saint-Pol amenait de Picardie. De là, sa campagne se déroula très rapidement, la plupart des villes Normandes cédant après quelques résistances, telle Pont-Audemer, le 12 août 1449. A cette occasion, le comte de Dunois et de Longueville, fort de l'autorité royale, distingue un certain Jean Doucereau, celui-ci ayant préservé les archives de la cité lors de l'attaque :

*« Nous, Jehan, bastart d'Orléans, conte de Dunois et de Longueville, grant chambellan de France, et cappitaine general sur le fait de la guerre pour le Roy monseigneur. Au viconte du Pontauber et du Pontaudemer, Salut. Nous vous mandons par ces présentes que des deniers de vie recepte, vous paieez, baillez et délivrez à Jehan Doucereau alors esquier de monseigneur le seneschal, la somme de trente livres tournois, laquelle nous luy avons faix et ordonnons fairent roidement par ces présentes pour ses peines et travaulx davons quil receulx et garde du feu alassault et proinse dudit lieu de ponte audemer sont les papiers registres estans et [...] touchans le fait et [...] de la seigneurie dudit lieu du pontaudemer lesquels il a baillez et delivrez en ses mains. [...] Donné au pontaudemer soubz le seel de noz armes le XXIIème jour d'aoust l'an mil CCCC quarante et neuf.*

Signé : le Bastard d'Orleans. »<sup>226</sup>

---

<sup>224</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, t.2, chapitre 175.

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> A.N, K68, n° 35



Effectivement, posséder les archives d'une ville était capital pour pouvoir l'administrer. D'autant, que, Dunois comme représentant du roi devait prélever l'impôt sur les nouveaux sujets de Charles VII.<sup>227</sup> Cela pouvait donner lieu à des mésaventures amusantes. Ainsi le 28 août 1449, il ordonne au fermier John Garnier, de verser 109 livres tournois à ses soldats, sur la recette de la vente de quatre fût de vin que le fermier avait vendu à Mantes. Vin, qui auparavant, avait été spolié par les Français prenant la ville :

*« Nous Jehan, conte de Dunoys et de Longueville, grant chambellan de France et lieutenant général du Roy sur le fait de sa guerre. Certiffions à tout ce à qui il appartient que pour faire [...] diligence, seureté pour le fait de la rediccion et recouvrance de la ville de Vernon et d'autres places [...]. Nous ordonnassions à John Garnier, fermier, de quatre fûts de vin vendu à destail en la ville de Mante pour lors que ladite ville fut reduicte en l'obeissance du Roy, payer et bailler à plusieurs personnes tant de gens de guerre, manière que d'autres, la somme de cent neuf livres tournois qu'il devoit à cause deladite ferme. [...] »<sup>228</sup>*

Après la chute de Pont-Audemer, les succès s'enchaînent, notamment avec la prise de Pont l'Evêque et de Bernay, mais aussi celle de Lisieux que Dunois prit le 15 août par négociation avec l'évêque de la cité, Thomas Basin.<sup>229</sup> Une fois Lisieux tombé, Dunois se fixa dans la cité où il noua des relations avec des partisans normands en vue d'assiéger Caen. Fier de ces succès, Charles VII vint à Louviers, le 30 août 1449, et y tint pour la première fois depuis longtemps son Conseil en Normandie. Après les prises de Mantes et de Vernon, tandis que le comte de Saint-Pol réduisait les dernières résistances anglaises dans le pays de Bray, Dunois faisait de même sur la rive gauche de l'Orne, avec la prise d'Argentan. A cette occasion, suivant la politique de Charles VII à l'égard des villes reconquises, il accorda l'amnistie générale aux Argentanais :

*« Jehan Batiard d'Orléans, [...] à tous ceulx que ces présentes Lettres verront ou orront : Salut. Savoir faisons que en faisant le traictié et composicion de la rendue de la ville d'Argentan, par nous assiagée et à nous rendue ou nom de mondit Seigneur le Roy, a esté accordé aux Nobles, Officiers, Bourgeois, manans, habitans et retraiz de ladicte ville et*

---

<sup>227</sup> BNF, ms.fr 20382, Pièce 9

<sup>228</sup> BNF, ms.fr. 20382, pièce 10

<sup>229</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, livre III, chapitre I.

*bourgeoisie d'Argentan, renduz et receuz hommes liges et subgiez du Roy nostredict Seigneur, que ilz et chascun d'eulx auront leurs corps saufs, leurs biens meubles et tous leurs héritaiges, rentes et revenues quelque part qu'ilz soient, à eulx appartenans lors de ladicte redduccion, par conquest, succession ou autrement, pour en joïr, eulx, leurs hoirs et ayans cause, tout ainsi et par la forme et manière qu'ilz eussent pu faire au précédent de la descente faite à Touques par le Roy d'Angleterre, ensemble des Dignités, franchises, et libertés, telles qu'ilz les avoient lors d'icelle descente; sans pour cause de la résidence, support, faveur ou alliance par eulx faicte aux Anglois, estre empeschiez ou joyissement d'iceulx, ne en estre reprouchez pour le tems à venir; [...] »<sup>230</sup>*

Afin de remédier au blocage de la Seine par les Anglais, il restait à conquérir Rouen. Un objectif, facilité par l'entrée en campagne du duc de Bretagne. Sûre du soutien breton, et de la coopération normande, l'armée royale se présenta devant Rouen le 9 octobre. Charles VII commandait en personne, accompagné du roi René, du comte du Maine, des maréchaux de la Fayette et de Jalognes. Toutefois, montrer sa force ne suffisait pas, car Dunois dut songer à l'assaut :

*« [...] après vindrent nouvelles au roy, estant en ladite ville de Pont de l'Arche, que aulcunes gens de ladite ville de Rouen, tant bourgeois qu'aultres habitans, s'estaient mis sur la muraille d'icelle ville dedens deux grosses et fortes tours, et que là ils gardoient un pan de mur, en telle manière et façon que les François pourraient bien entrer par là en cette ville. Si fut envoyé en icelle par ledit conte de Dunois avec l'armée dessus dite, et autres gens d'armes, tant à pied qu'à cheval, pour entreprendre icelle besongne. [...] »<sup>231</sup>*

C'est pourquoi le lieutenant général reparut devant Rouen le 16. Tenant compte des Rouennais, qui à l'instar des Parisiens et des Chartrains souhaitent coopérer, le Bâtard d'Orléans fait opérer une diversion au nord devant la porte Beauvoisine. Profitant de la manœuvre, il lance ses troupes un peu plus à l'est contre la porte Saint-Hilaire que des bourgeois complices ouvrirent à l'instant même :

---

<sup>230</sup> Original, A.N, JJ180, n°6. Copie publiée dans *Ordonnances des Rois de France de la troisième race, t.XIV*, éditées par De Vilevault, et De Bréquigny, Paris, 1782, p.73.

<sup>231</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles*, t.2, chapitre 202.

« [...] *Laquelle se partit tout ensemble le jedy seiziesme jour du mois d'octobre ; lesquels chevauchèrent et se misdrent en fort belle ordonnance sur les champs ; puis chevauchèrent tant qu'ils arrivèrent devant ladite ville de Rouen, où ils se misdrent en bataille du costé de devers le Neufchastel. De laquelle compagnie et armée firent et ordonnèrent lesdits seigneurs François deux corps, dont l'ung d'iceux estoit entre la porte des Chartreux et la porte de Beauvoisine. Et en estoient conduis Monseigneur le conte de Dunois, lieutenant général du roy, [...] et plusieurs aultres chevaliers et escuyers. Et l'autre partie estoit entre la justice et la cité d'icelle ville, où estoient les contes de Clermont et de Castres, [...] Et là furent tous en bataille jusques à deux heures après midy. Et à celle heure mesme saillit ung homme de ladite ville, à cheval, qui vint dire aux dits seigneurs tenans lesdites batailles qu'il y avoit des gens de la ville qui tenaient de faict et de force deux tours sur ladite muraille, pour bouter les gens du roy dedens. Et incontinent icelluy conte de Dunois et aultres seigneurs tenans une bastille devant la susdite porte des Chartreux firent marcher promptement des gens de trajet pour venir joindre à ce pan de mur, qui estoit entre ces deux tours que tenoient iceux bourgeois et habitans. Et en mesme temps descendit à piéledit contede Dunois, et ceulx de sa compagnie, qui s'avancèrent jusques à la muraille de la ville, contre laquelle ils dressèrent tout peu d'eschelles qu'ils avoient entre icelles deux tours; en faisoit ung chacun grant diligence pour monter contremont la muraille d'icelle ville. »<sup>232</sup>*

Talbot eut le temps de réagir, et réussit à repousser les troupes françaises. Le vieux capitaine eut cependant le tort de massacrer sur-le-champ les bourgeois suspectés d'avoir trempé dans le complot. Aussi, Somerset, ne put empêcher l'alliance des Rouennais aux Français, même s'il tenta de se mêler à la négociation. Charles VII voulut bien promettre de laisser les occupants partir librement, pourvu qu'ils ne s'opposent pas à la remise de la ville. Mais le duc de Somerset refusa de capituler, et le 19 octobre au matin, une insurrection éclata. Le soir même, Dunois faisait son entrée dans Rouen par la porte Martainville :

« [...] *Et vindrent Monseigneur le conte de Dunois, le conte de Nevers, Monseigneur d'Orval, le seigneur de Blainville, le seigneur de Maulny, avec toutes leurs compagnies à ladite porte de Rouen, du costé devers Paris, nommée la porte de Martinville, à tout les bannières du roy de France, lesquelles ils déployèrent : et là se misdrent tous en bataille au plus près du boulevard de ladite place , où aussitost vindrent les bourgeois manans et habitans de la ville de Rouen*

---

<sup>232</sup> *Ibid.*

*eux présenter et apporter les clefs d'icelle audit conte de Dunois, en luy disant et le requerant qu'il luy pleust bouter dedens leur ville tel et si grant nombre de gens d'armes qu'il luy plairoit. Ce à quoy. leur respondiit que à leur gré et voulenté se ferait. [...] Et des gens de Monseigneur le conte de Dunois y entrèrent autres cent lances et les archiers. Lesquels [...] se logèrent tout le plus près des Anglais qu'ils peurent, pour plus fortement leur résister et empescher leurs entreprises : c'est assçavoir, les gens dudit conte de Dunois droit devant le palais; où estoient dedens le susdit duc de Sombrecet et le sire de Talebot, ayans en leur compaignie environ douze cent combatans Angloys; [...] Cette journée mesme, vers le soir, les Anglais rendirent aux Francois le pont d'icelle ville de Rouen, [...] »<sup>233</sup>*

La ville prise, le 19 octobre 1449, le roi de France entra solennellement dans Rouen. A cette entrée, le Bâtard d'Orléans fit une apparition remarquée. En effet, lors de la cérémonie de la remise des clés de la cité, il parut aux cotés du cortège de bourgeois venant à la rencontre de l'escorte royale. Pierre de Brézé et Jacques Cœur marchaient à ses cotés :

*« [...] Après vint le seigneur de Dunoys, lieutenant general, monté sus un cheval couvert de veloux vermeil a une grant croix blanche, vestu d'une jaquette pareille, forree de fines martres sebelines, en sa teste ung chapel de veloux noir et une espee a son costé garnie d'or et de pierrerye, prisee XXXM escus; en sa compaignie, le senechal de Poitou, sire Jaques Queur, argentier, et le sire de Gaucourt, montés et vestus comme ledit conte de Dunoys. [...] »<sup>234</sup>*

D'une certaine manière, ce trio représente l'élite des serviteurs de Charles VII, la puissance armée s'unissant à celle de la finance. L'illustrateur du manuscrit de Martial d'Auvergne ne s'y trompa pas, puisqu'il représenta ces hommes tels qu'ils défilèrent lors de cette cérémonie.<sup>235</sup>

Autre signe de l'importance conséquente du Bâtard tant dans l'entourage royal qu'au sein de l'armée de Charles VII, c'est avec lui que Talbot traita de l'indemnité que l'autorité anglaise devrait payer pour quitter Rouen librement. En effet, ce redoutable adversaire

---

<sup>233</sup> *Ibid* chapitre 206.

<sup>234</sup> *Les Chroniques du roi Charles VII par le Héraut Berry*, p.323 à 329

<sup>235</sup> BNF, ms fr. 5054, f°182v. Annexe 23.

assista à la fête que donna Charles VII, en tant qu'otage, puis envoyé en résidence surveillée à Dreux, il transmit au comte de Dunois, le document suivant :

*« Jehan [seigneur de] Shrewsbery Wexford et de Waterford, dux de Talbot et baron de Furnival mareschal de France. Ahault et puissant seigneur le comte de Dunoys [...] par les apointemens fais touchans la reddition du palais et du chastel de Rouen ait esté aux choses [...] arrêté [...] que soient rendues les livres qui sont deues aulx gens du party [...] du Roy mondit seigneur. Aulx bourgeois, manans et habitans deladite ville de Rouen ceux sont payés ou quilz seront [...] Donné au palais de Rouen, le quart jour de novembre l'an mil CCCC quarante et neuf.»<sup>236</sup>*

Puis, tandis qu'à Jumièges, Charles VII prenait ses quartiers d'hiver, Dunois, profitant de ses victoires, poursuivit les hostilités. A la suite de trois semaines de siège, il prit Harfleur le 1<sup>er</sup> janvier 1450, mais s'illustra surtout à la prise d'Honfleur. Effectivement, le 18 février, après un mois de siège, ce port tombait aux mains des Français :

*« Le dix-septiesme jour de janvier audit an mille quatre cent quarante-neuf, fut mis le siège devant Honnefleu ou Honfleur, [...] par Monseigneur le conte de Dunois, son lieutenant général, et les autres seigneurs dessus nommez, lesquels s'y gouvernèrent fort vaillement et chaleureusement, [...] Et tant tost après ceulx qui estoient à ce siège firent de vans aproches, tranchées, fossez et mines, et disposèrent de grosses bombardes, canons et autres engins volans, avec grande quantité d'autre artillerie, qui moult esbahit ceux de dedens cette ville assiégée, [...] Et après furent tellement pressez lesdits Anglois que peur et nécessité les contreignit de eulx rendre, et prendre appointement et composicion portant qu'ils rendoient cette place le dixhuitiesme jour de février ensuivant, ou cas qu'ils ne fussent secourus, et ne combatissent et deffissent les François. Et de ce baillèrent octages ; moyennant aussi qu'ils s'en iroient leurs corps et biens saufs. [...]. »<sup>237</sup>*

Enfin, après l'éclatante victoire française de Formigny, le 15 avril 1450, les garnisons anglaises n'ayant plus de secours à attendre, Dunois retrouva les soldats du comte de

---

<sup>236</sup> A.N, J1039, n°8

<sup>237</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, t.2, chapitre 215.

Clermont. Une fois les troupes de Clermont rejointes, les deux armées firent leur jonction pour entrer dans Bayeux. Après Bayeux, la dernière étape majeure de la reconquête était Caen, où Charles VII arriva le 5 juin 1450. Le monarque présent, le siège s'organisa : Dunois se posta au sud-est du côté de Vaucelles, Richemont et Clermont à l'ouest vers l'abbaye aux Hommes, tandis qu'Eu et Nevers s'installaient au nord-est par l'abbaye aux Dames :

*« Le cinquiesme jour de juin audit an mille quatre cent cinquante, se desloga le connestable et sa compaignie dudit lieu de Cheux, et s'en alla loger ès faulxbourgs de la ville de Caen, du costé de devers Bayeulx, dedens l'abbaye de Saint-Estienne, près de la muraille d'icelle ville. Ce mesme jour partit de Vernueil Monseigneur le conte de Clermont, [...] et plusieurs autres seigneurs, chevaliers et escuyers, qui se vinrent tous loger avec ledit connestable en ce lieu de Saint-Estienne. Alors Monseigneur le conte de Dunois, lieutenant général du roy, se desloga de demie lieue près de ladite ville de Caen, et se vint camper ès faulxbourgs de Vausselles du cousté de devers Paris, [...] Ainsi fut assiégée ladite ville de Caen de deux costez. Puis firent faire diligemment ung pont au dessus d'icelle afin de pouvoir passer librement la rivière d'Orne d'ung costé et d'aultre par dessus. Sur lequel pont passèrent, le quatriesme jour après, les contes de Nevers et d'Eu, le seigneur de Bueil, le seigneur de Montenay, Joachim Rouaut ou Rouhault de Gamaches, et avec eulx grant compaignie de fens d'armes et de traict ; lesquels s'en allèrent loger ès faulxbourgs de la susdite ville, du costé de devers la mer, en une abbaye de dames nommée la Trinité. [...] »<sup>238</sup>*

Mesurant l'ampleur de l'assaut, le duc de Somerset offrit de capituler, et le 1<sup>er</sup> juillet, le connétable, accompagné de Dunois recevait les clés de la ville :

*« [...] Or, pource qu'ils ne furent secourus en aucune manière, le sudit premier jour de juillet, comme cette composicion portoit, ce dit jour rendirent la ville, le chastel et le donjon. Et aporta les clefs aux champs par le donjon dudit chastel le bailly dessus nommé, là où il les mit ès mains d'iceluy connestable de France en la présence dudit conte de Dunois, lieutenant général, auquel dès incontinant les délivra ce connestable, comme au cappitaine et gouverneur d'icelle ville et chastel pour le roy de France, ainsi que les octages qui avoient esté baillez à ce sujet. Cela estant fait, ledit connestable demoura au*

---

<sup>238</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, t.2, chapitre 227.

*milieu des champs, pour faire tirer et avancer les Anglois droit à Estreham. Et tant tost après leur département, le conte de Dunois, accompagné du mareschal de Jallongnes, ayant devant luy deux cents archiers à pié avec les trompettes, portant les bannières du roy, et derrière eux cent hommes d'armes à pié, entra par ledit donjon dedens icelle ville et chastel, où il fit mettre lesdites bannières sur les donjon et porte. »<sup>239</sup>*

Puis les dernières villes anglaises, telles Falaise et Domfront tombèrent au cours du mois de juillet ; mais c'est avec la prise de Cherbourg le 12 août 1450, que toute la Normandie, à l'exception de Calais, redevint française. A nouvelle obédience, nouvelle administration, Richemont fut nommé gouverneur du duché tandis que Pierre de Brézé obtint la charge de grand sénéchal. Dunois, quant à lui, reçut l'ordre de commander une nouvelle offensive en Guyenne.<sup>240</sup> Cette fois, il agissait libéré de la tutelle du connétable.

### III.3. La campagne de Guyenne

Suite logique de la reconquête de la Normandie, la reprise de la Guyenne permettait à Charles VII de reprendre en main la totalité de son royaume, et plus encore. En effet cet immense duché était maintenant possession anglaise depuis près de trois siècles. Toutefois, en Guyenne, la situation était plus complexe qu'en Normandie, en raison du peu de soutien de la population, nullement complice. Effectivement, ainsi que l'a démontré Jean Favier<sup>241</sup>, les Aquitains craignaient de tout perdre en changeant d'allégeance. De plus, Bordeaux se sentait quelque peu capitale. Ses habitants n'entendaient pas y renoncer, d'autant qu'ils maintenaient leurs relations de commerce privilégiées avec l'Angleterre. C'est pourquoi, l'arrivée de Dunois en terre aquitaine, au printemps 1451, donna le signal de l'assaut véritable contre la seigneurie des Lancastres. Le Bâtard d'Orléans, afin de mener à bien l'opération, suivit une stratégie astucieuse. En effet, aux troupes terrestres, accompagnées de l'indispensable artillerie de Jean Bureau, s'ajoute une flotte de navires, commandée par Jean Le Bouchier. Celui-ci, receveur général des Finances, a pour instruction de conduire ses bâtiments dans la Gironde ; l'attaque française étant ainsi menée sur tous les fronts. L'entreprise étant bien organisée, le lieutenant général du roi de France prit sans mal la ville

---

<sup>239</sup> Jean Chartier, chapitre 227.

<sup>240</sup> DU CLERCQ, Jacques, *Mémoires*, éditée par J.-A.-C. Buchon, Orléans, 1875, livre I, chapitre XXXIX.

<sup>241</sup> FAVIER, Jean, *La Guerre de Cent ans*, p. 605 à 610.

de Montguyon :

« [...] et se partit ledict comte de Dunois audict moys de may, et s'en alla mettre le siège devant un chasteau nommé Montguyon. [...] lequel siège y feut l'espace de huict jours; et en estoit capitaine pour les Anglois Regnault de Saint-Jehan, escuyer gascon et serviteur du capitaine de Beuil, avecques certain nombre de gents d'armes. Lequel voyant ne pouvoir résister à la puissance quy estoit debvant luy, fait appointement aux François, par lequel la place feut rendue en l'obéissance du roy. [...] »<sup>242</sup>

Attaquée par terre et bloquée par mer, Blaye céda peu après comme en témoigne cette lettre du Bâtard d'Orléans à son souverain :

« Mon souverain & tresredoubté Seigneur. Je me recommande à vostre bonne mémoire & grace & humblement par guyenne le herault avez sceu comment ceste ville de Blaye, sabmedy apres soleil couchié fu par assault prise. [...] Le lendemain ledit manent et iceulx qui estoient restiant au chastiau firent obeissance en la somme qu'il vous plaire a veoir par l'appointement fait. [...] En ce vous povez dire et aprésent que la nostre cher Seigneur avez acquist la place de tout guyenne après Bordiaux plus meressance pour vous et à vous avenir préjudiciable de présent ale possessieux de par-dessus de la conquete de Guyenne somme en présente seureté. [...] »<sup>243</sup>

Suivant la politique habituelle de Charles VII, il accorda un pardon généreux aux Blayais, seuls furent prisonniers les hommes d'armes de la cité :

« Premièrement a esté ordonné & appointé entre les dessusdits, que lesdits manants de Bourdiaux et aultre de sadite garnison du chastel de Blaye dessusdits, mettront et rendront et defait lesdits chastel & donjon es mains de monseigneur le conte de Dunois ou de ses hommes pour le Roy nostreditseigneur dedens le jourd'huy.

---

<sup>242</sup> DU CLERCQ, Jacques, *Mémoires*, livre I, chapitre XXXIX.

<sup>243</sup> Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°89



*Item, et laisseront en icellui chastel et dongon tous leurs biens quelzqu'il soient, or, argent, artillerie estans en icellui chastel & donjon. Et iceulx mettront et feront mettre que bon et léal junctore audit parti sans les degaster ou en reveler aucune chose.*

*Item, et demor tous iceulx estant audit chastel & donjon prisonniers à la volonté du Roy sauf leurs biens. Et s'il plaist au Roi ou à monditseigneur le conte de délivrez les dessusdits ou les aucun d'eulx plus tôt que leur temps et que de IIII moys prouchain venus soubz les moys & traittiez qui vont advisez, ils ne se poront armez à l'encontre du Roy & ne aucun d'eulx [...]*»<sup>244</sup>

Une fois, la flotte de secours envoyée par les Bordelais dispersée et pourchassée jusqu'au large de Royan. Bourg, Libourne, Castillon et Saint-Emilion ouvrirent leurs portes autour du 1<sup>er</sup> juin. Puis ce fut le tour de Fronsac, qui capitula après négociations :

*« Le second jour de juing, audict an cinquante et ung, le comte de Dunois envoya mectre le siège, par mer et par terre, debvant une place appelée Fronsacq[...] Toutefois, voyants la noblesse et la grande multitude de gents de guerre debvant eulx, [...] ceulx de la place traictèrent avecques le comte de Dunois, qesy, en dedans la veille de Saint-Jehan-Baptiste ensuivant ce jour, les François n'estoient combattus devant ladicte place par les Anglois, qu'ils rendroient la place en la main du roy de France. [...] »*<sup>245</sup>

Il est du reste amusant de constater, l'esprit tranquille des Français, puisqu'en attendant une possible attaque anglaise, Dunois adouba des capitaines de ses armées :

*« [...] Et feut la journée haultement et honnorablement tenue en riches et grands habillements; et là feurent faicts chevalliers le comte de Vendosme, le vicomte de Turenne, le seigneur de la Rochefoucault, le fils du seigneur de Couvran, messire Jehan de Rocencourt, le seigneur de Gounault, messire Pierre de Bar, messire Pierre de Motengam, messire Ferry de Grancourt, messire Jehan de Bordelles, le sieur de Fontenelles, le bastard de Vendosme, messire Jehan de la Haye, messire Tristan L'Hermitte, messire Jehan de l'Estrange, messire Pierre de Louvain, et plusieurs aultres, jusqu'au nombre de soixante*

---

<sup>244</sup> Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°95

<sup>245</sup> Jacques Du Clerq, chapitre XLI.

*chevalliers. Et le lendemain, quy feut la veille de Saint-Jehan-Baptiste, rendirent les Anglois la place de Fronsacq, car aulcun secours d'Anglois ne leur feut baillé; et la baillèrent ès mains du comte de Dunois, [...] »<sup>246</sup>*

D'autre part, cette capitulation eût l'intérêt d'amener les Bordelais à négocier :

*« [...] Pareillement traictèrent ceulx de Bourdeaulx, eulx faisantz forts de faire rendre toutes les places de Guyenne estants en l'obéissance du roy d'Angleterre; et pour seureté de ce faire, baillèrent hostaiges, affin d'entretenir ce que dict est. [...] Et envoya icelluy comte de Dunois ung héraut vers le comte d'Arminacq, quy tenoit siège devant la ville de Riom, lequel luy bailla le double du traictié de Bourdeaulx, et lors se rendit icelle ville en l'obéissance du roy de France [...] »<sup>247</sup>*

Ne pouvant espérer d'aide d'Henri VI, paralysé par les intrigues à la cour d'Angleterre, Bordeaux n'avait d'autre choix que la reddition, ne serait-ce que pour éviter le pillage et conserver quelques privilèges. Gaston de Foix, captal de Buch, servit d'intermédiaire, celui-ci étant un personnage à ne pas négliger. Effectivement, si son frère, le comte de Foix, s'était rallié au roi de France, il n'en allait pas de même pour lui. Il avait été fait comte de Longueville par Henri V, comte de Benauges par Henri VI. Il était en outre chevalier de l'ordre de la Jarretière, et captal de Buch par héritage. Ainsi, fort engagé dans les intérêts anglais, cette dernière fonction de captal mettait entre ses mains la clé de la Gironde. Au cours des négociations pour la reddition de Bordeaux, Dunois tenta de retirer cette clé des mains de Gaston de Foix, comme en témoigne cet acte :

*« Nous Jehan, bastard d'Orléans, conte de Dunois et de Longueville, Poton de Saintrailles, [...] et Jehan Bureau, [...] affermons pour vérité que par le traictié aujourd'huy fait entre nous et monseigneur Gaston de Foix, conte de Benauges, captal de Buch, luy a esté par nous promis et enconvenancé lui faire paier, bailler et délivrer en content, réaulment et de fait, de bon or, et de poix, par le Roy nostre sire, la somme de quinze mil escus d'or, tantost et incontinent que la ville de Bordeaux sera réduite en l'obéissance du Roy et que les*

---

<sup>246</sup> Jacques Du Clerq, chapitre XLI.

<sup>247</sup> *Ibid.*

*habitans d'icelle auront fait le serment audit seigneur, et aussi qu'il aura baillé toutes ses places ès mains de Monseigneur le conte de Foix, selon le contenu de son traictié. Laquelle somme de quinze mil escus d'or nous lui promettons et jurons par la foy de noz corps et sur nos honneurs luy faire par le Roy, bailler et paier content en la cité de Bordeaux, et illec les porter à ses despens, tantost et incontinent que ladite ville sera réduite en l'obéissance du Roy et les habitans d'icelle fait le serement au roy en tel cas acoustumé, et aussi qu'il aura baillé et mis ès mains de mon dit seigneur le conte de Foix toutes ses dites places, selon le contenu de son dict traictié. [...] »<sup>248</sup>*

Puis, les Bordelais mirent officiellement le roi d'Angleterre en demeure de les secourir, faute de quoi ils traiteraient avec Charles VII, en règle avec leur conscience puisque leur seigneur manquerait à son devoir de protection :

*« [...] Néanmoins, contre les promesses faictes par ceulx de Bourdeaux, eulx confians toujours d'avoir secours, requirent jour de bataille. Lequel jour fut octroyé au quatorzième jour de juing, pour illecq leur deffendre sy secours leurs venoit par le roy d'Angleterre, ou sinon ils promirent eulx rendre ledict jour. Auquel jour comparurent les dessus nommés pour cuider combattre les Anglois, ou réduire la ville en l'obéissance du roy de France. Auquel jour ils feurent attendants la bataille jusques au soleil couchant; et à celle heure ceulx de Bourdeaux, véants avoir faulte de secours, feirent cri par ung hérault, lequel crioit : Secours de ceulx d'Angleterre pour ceulx de Bourdeaux! Auquel cri ne feut aucunement respondu, ne donné secours. Parquoy se partirent d'illecq icelles parties, et s'en allèrent logier, sans aultre chose faire pour icelle heure. Et le lendemain, le chancelier et le thrésorier de France avec plusieurs aultres retournèrent par devers ceulx de Bourdeaux; lesquels appointèrent que, le mercredy ensuivant, ils seroient tout prests de rendre la ville et bailler les clefs de tous chasteaux, havres, ports et barrières de la ville, et faire le serment d'estre bons et loyaulx subjects dès-ores-en-avant du roy de France, selon les promesses par eulx faictes. [...] »<sup>249</sup>*

---

<sup>248</sup> Vallet de Viriville, « Documents inédits pour servir à la biographie de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville », in Cabinet historique, Paris, 1857, rééd. In recueil d'écrits sur le quinzième siècle 1846-1859, du même auteur, Paris, 1992.

<sup>249</sup> DU CLERCQ, Jacques, *Mémoires*, livre I, chapitre XLII.

Le 30 juin, Dunois y fit donc son entrée solennelle, aux côtés d'Armagnac, Nevers Angoulême et Vendôme. L'événement revêtit tout le faste et la rigueur nécessaire :

« [...] *Le mercredy bien matin arrivassent à veoir et veudrent ceulx de la ville [...] c'estassavoir Geuffroy de Sains Belin et monseigneur de la Bessre que conduyrent de IIIIC à IIIIX archiers. Après venoit monseigneur de nemours et monseigneur darmagnacs qui conduyrent ainsi IIIIC hommes d'armes apres. Et avoit devant eulx messire Jehan de Bar [...] Après venoit messire Theaulx Jonathan Revaulx et maistre Jehan Bureau qui conduyrent les [...] archiers [...] apres eulx le prevost des mareschaulx. Après venoient messire lavesque Dalès [...] et ceulx du conseil. Après venoit les heraulx et trompettes. Après estoit le sceau du Roy [...] Après Poton et monseigneur de Montagu [...] Après monseigneur de Dunoys tout seul. Après messires Dangelesuit de Cheaumont [...] et autres. Après toust la grosse seste des gens d'armes. [...] Et presentèrent les clefz et furent baillees au maire. Et puis on visa en alant jusques à lui. Et après les oraisons faictes au ala jusques au bout de ladite eglise il y a ung lieu hault en point et juge adroit leuvangile. Et la parla lavesque plus les gens d'Église nobles bourgeois et austres requerant que monseigneur de Dunoys feist le sermment. Et fist monseigneur de Dunoys le sermment et nons autres et lavesque et autres. Et apres on leur monstra le bon vouïon du Roy. Et furent tout le peuple le benirent et crièrent noël. Le jeudy preimier jour de juillet on manda ceulx qui avoient les seaulx pour les avoir. Vendredy samedy dimanche et autres jour en fut a besoignier ou chasteau de Bourdeaulx [...]. Et furent deppuis douze du roy et douze des jurez et parl ville pour recevoir les sermmments. [...] Le lundy Vème furent rompuz les seaulx et proposa devant lesdits du conseil le prevost [...] »<sup>250</sup>*

Une fois Bordeaux prise, les troupes de Dunois n'eurent plus qu'à se présenter devant les autres pour obtenir leur soumission. Le dernier temps de cette reconquête fut Bayonne où le Bâtard d'Orléans pénétra le 21 août. Il avait préalablement signé un traité similaire à celui de Blaye.<sup>251</sup> Lors de cette entrée, le peuple s'émerveilla d'un nuage qui montait dans le ciel; il était en forme de croix blanche, l'emblème du parti de Charles VII. Le nuage se déforma. On y vit une couronne, puis une fleur de lis. Le vent dispersa le tout. Dunois lui-même témoin

---

<sup>250</sup> B.I, ms. Godefroy 482, f°239-240. Copie dans Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°99

<sup>251</sup> Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°105

de l'événement, conta le miracle à Charles VII, alors à Taillebourg :

« [...] *Et comme l'eure de sept heures du matin, ainsy qu'ilz entroient dedens ladicte ville, le ciel à celle heure fut veu cler et l'air bien puriffié, ouquel se apparut dedens une nuée, une croie blanche, au droit de ladicte ville, au lez vers les parties d'Espaingne, laquelle crois, sans mouvoir, demoura bien l'espace d'une heure. Aucuns disoient que au commencement, sur icelle avoit la semblance de ung crucifix couronné d'une couronne sur le chief, laquelle se mua en une fleur de lis; dont chaiscun fust bien esmerveillez, mesmement ceux de ladicte cité de veoir telle merveille; et incontinent prinrent les enseingnes qui portoient des crois rouges, estans sur leurs tours et portes et, ou lieu d'icelles, mirrent les bannières de France. De ceste merveille ay icy fait ung petit de mémoire, selon la coppie d'une certificacion qui m'a esté envoiée; laquelle ledit comte de Dunois avoit envoyé au roy Charles, signé de sa main, et scellée de son seel armoyé de ses armes, escripte du XXIe jour d'aoust, l'an mil CCCC cinquante et ung, et y avoit : ainsi signé, le Bastard d'Orléans. [...]* »<sup>252</sup>

Comment expliquer cette source ? D'un point de vue rationnel, deux éléments sont à prendre en considération : premièrement, la chaleur qui devait régner dans cette cité du sud, au cœur de l'été, deuxièmement le vin qui devait y couler à flots. En effet, comme le précise tous les récits d'entrée solennelle de l'époque, il était habituel d'installer des points de boisson pour la foule et les troupes, lors de la fête.

Le manuscrit 482 de l'Institut donne à ce sujet plus de détails :

« *Et [...] largement chaleur qu'il faisoit et comment monseigneur de Baryy fit droisse ung tonneau de vin devant lesquels pour y beoirs et roinquions que estouffoient de chaleur [...]* »<sup>253</sup>

Néanmoins, d'un point de vue spirituel et symbolique, l'affaire était d'importance. Dieu était aux côtés du roi de France, ce qui méritait d'être largement diffusé, afin que la propagande royale puisse en bénéficier. Dunois en envoyant cette missive devait en avoir conscience.

---

<sup>252</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, tome 1, chapitre LVII, p. 361-367. Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°103

<sup>253</sup> B.I, ms. Godefroy 482, f°239-240.

Devenu un chef de guerre reconnu et respecté, gardant l'esprit chevaleresque, il parvint également à gagner une certaine popularité, qui lui valut le titre de « Sauveur du Royaume ». Cette appellation lui offrait une place de choix dans la campagne de propagande qu'opéra Charles VII à cette époque.



# Chapitre III

## Une carrière politique au service de Charles VII

---

### I. Des débuts difficiles

#### I.1. L'alliance avec Jean Louvet

Des deux rois que Jean de Dunois servit, celui dont il fut le plus proche, est sans aucun doute Charles VII. A peu près du même âge, les deux hommes se connaissaient depuis l'enfance, et avaient noué de solides liens d'amitié :

*« Cum enim rex, [...] eum, utpote una nutritum et educatum, multum amans [...] »<sup>254</sup>*

Ne se bornant pas à une position de favori, il dispose à la cour d'alliés puissants, notamment en la personne du grand président de Provence, Jean Louvet. Personnage essentiel du début du règne de Charles VII, véritable favori, il a la haute main sur les finances du monarque ; sa femme est une amie de la reine Marie d'Anjou, tandis que sa fille aînée serait la maîtresse du roi. S'allier avec un tel favori, permet au Bâtard de mieux plaider la cause de ses frères captifs, tout en favorisant son propre avancement. Pour Louvet, unir sa famille avec un membre<sup>255</sup> d'une des premières familles de France ne peut que consolider sa position. Aussi, le Bâtard concrétise cette entente en épousant la fille cadette de Louvet, Marie. Le mariage est célébré le 21 juin 1422, avec la bénédiction du Dauphin, qui offrit des terres au jeune marié :

*« Charles filz du Roy, Régent du Royaume, dauphin du Viennois donne son chastiaux et chastellenies de Theyr, de la pierre de domaine près de Sallauriz en Dauphiné, à Jean son*

---

<sup>254</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, livre II, chapitre V. « Comme en effet le roi [...] l'aimait beaucoup, parce qu'ils avaient été nourris et élevés ensemble [...] »

<sup>255</sup> Que ce membre soit un bâtard ne pouvait que faciliter cette alliance. Comme l'a démontré Michael Harsgor, il était d'usage que la grande noblesse marie ses bâtards à des clients ou favoris susceptibles de sauvegarder l'intérêt de la famille. HARSGOR, Mikhaël, « L'essor des Bâtard nobles au XV<sup>e</sup> siècle », in *Revue Historique*, t. 253, Fasc. 2 (514) (AVRIL-JUIN 1975), pp. 319-354.



*cousin filz naturel de Louys duc d'Orléans son oncle par lettres données à Meung sur Loire le dernier juillet 1422. »*<sup>256</sup>

Il est fort probable que les Orléans donnèrent leur assentiment à cette alliance qui ne pouvait que leur être profitable, comme nous le prouve cette quittance concernant un présent que Jeanne d'Orléans<sup>257</sup> fit à son jeune oncle :

*« [...] pour la vente et délivrance d'ung anel d'or garny d'un dyament, prins et acheté de lui ou moys d'avril derrain passé, pour mademoiselle Jehanne d'Orléans, fille de monseigneur le duc, pour donner et présenter aux noces de monseigneur le bastart d'Orléans, frère de mondit seigneur le duc [...] »*<sup>258</sup>

Même si cette alliance est prestigieuse, elle comporte quelques risques. Si Louvet bénéficia de la protection du monarque, dont il est l'un des compagnons de la première heure, il n'en demeure pas moins que le personnage reste peu recommandable. Favori du roi, détenant les pleins pouvoirs sur les finances royales, il est détesté par tous les échelons de la société :

*« [...] le grand président de Provence, l'un des mauvais chrétiens du monde [...] »*<sup>259</sup>

De plus, en 1420, il s'était fait un ennemi sérieux en la personne de Jean V duc de Bretagne. En effet, il fut à l'origine du projet d'enlèvement du duc par les Penthièvre, mené par Marguerite de Clisson et ses quatre fils. Ceux-ci, forts du soutien du Régent de France, kidnappèrent Jean V en son nom, en février 1420. A la suite de cela, l'épouse du duc, la propre sœur du Dauphin, Jeanne de France, demanda des explications au prince Charles, et prit d'importantes mesures pour libérer son époux, dont le rappel des mercenaires bretons combattant en France, et l'obtention de la libération de son beau-frère, Arthur de Richemont<sup>260</sup>. Une fois libre, Richemont pris sous son commandement les troupes bretonnes

---

<sup>256</sup> A.N JJ187, f°32 ; Centre Jeanne d'Arc de la Bibliothèque publique d'Orléans, ms. 550 dit de Gyvès, f°683.

<sup>257</sup> Il s'agit de la fille que Charles d'Orléans eût avec Isabelle de France en 1409. Elle épousa le duc d'Alençon en 1424. Elle meurt en 1432

<sup>258</sup> Cité par Vallet de Viriville, « *Documents inédits pour servir à la biographie de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville* », in Cabinet historique, Paris, 1857, ce document, dont les cotes de la BNF étaient obsolètes, fait partie de nos nouvelles recherches, cette source étant exploitable dans le cadre du M2.

<sup>259</sup> Journal d'un Bourgeois de Paris, de 1405 à 1449, p.108, §196.

<sup>260</sup> Captif depuis Azincourt

et attaqua victorieusement les places fortes des Penthièvre, ce qui entraîna la libération de Jean V au mois de juillet de la même année. Celui-ci, une fois délivré, tourna derechef son alliance contre le Dauphin en favorisant en 1423, le mariage d'Arthur de Richemont avec l'une des sœurs du duc de Bourgogne.

## I.2. L'affaire du Mont-Saint-Michel

Après la défaite de Verneuil en 1424, le « Roi de Bourges », plus isolé que jamais, rechercha l'alliance du puissant duché. Pour y parvenir, il disgracia Louvet, suivant l'exigence de Jean V :

« [...] En l'an mil CCCXXV, alla messire Tanneguy du Chastel devers le duc Jehan de Bretagne pour avoir secours de gens a resister contre les Englois. Si respondi le duc de Bretagne que il ne porroit aider ne donner secours au Roy, se ceulx qui avoient conseillé au conte de Pointyevre le prandre, lesquieulz estoient du conseil et en l'ostel du Roy, ne s'en alloient hors de son hostel. [...] »<sup>261</sup>

Comme gendre du Président de Provence, le Bâtard d'Orléans, est aussi touché par cette disgrâce. Pourtant, en 1424, tout semblait sourire au jeune homme : le roi lui avait offert le comté de Mortain, la vicomté de Saint-Sauveur, ainsi que la capitainerie du Mont-Saint-Michel. Si les dons de ces titres restent nominatifs, puisque ces terres sont sous la domination anglaise qui détient, alors toute la Normandie, il n'en reste pas moins que la fonction de capitaine du Mont-Saint-Michel est importante. Pour le Bâtard, cette nouvelle charge pourrait lui permettre de s'affirmer en tant que chef de guerre, mais pris à parti dans le rapprochement avec Jean V et son frère Arthur de Richemont, il ne mit jamais les pieds au Mont<sup>262</sup>, hormis pour prendre ses fonctions. Toutefois, il semble qu'il prit sa charge à cœur<sup>263</sup> en nommant lieutenant, en son lieu et place, Nicole Paynel, baron de Bricqueville, client de

---

<sup>261</sup> LE BOUVIER, Gilles dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, p.120-122

<sup>262</sup> Qui alors subissait un très lourd siège.

<sup>263</sup> Deux ouvrages surtout retiennent l'attention, l'article de Siméon LUCE: « Louis d'Estouteville, le bâtard d'Orléans et la défense du Mont-Saint-Michel », in *Mémoires sur l'Histoire des XIV<sup>e</sup> & XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1860. Ainsi que les *Chroniques du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, publiées avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, par le même auteur, Paris, 1879

la famille d'Orléans.<sup>264</sup> Le baron de Bricqueville porta tout le poids du commandement pendant la période la plus difficile de la défense du Mont, assiégé à la fois par terre et par mer ; il parvint, néanmoins, à repousser toutes les attaques. Pendant ce temps, le Bâtard était otage du duc de Bretagne, pendant les négociations du roi avec Arthur de Richemont :

*« Puis après le Roy vint à Angiers, et là alla le dit seigneur de Richemont bien acompagné, [...] Et vindrent au devant de mon dit seigneur pluseurs grans seigneurs ; et demorerent en ostages le bastard d'Orleans et missire Guillaume d'Albret. »<sup>265</sup>*

A la suite de cette rencontre, un traité est conclu, et Richemont est institué connétable de France, le 7 mars 1425. Le pouvoir ayant ainsi changé de main, la présence à la cour des anciens favoris n'est plus souhaitée :

*« Puis après fut fait l'apointement, et fut dit que ceulx qui s'en devoient aller s'en iroient. [...] Puis s'en alla le dit du Chastel à Beaucaire, et le president de Provence en Provence, qui bien fut courroucé et mal content de s'en aller, et madame de Joyeuse, sa fille, et la femme du bastard d'Orleans, son autre fille, qui gueres ne vesquit après. »<sup>266</sup>*

Si le Bâtard est prié de suivre son beau-père, il n'en reste pas moins capitaine du Mont-Saint-Michel. Cette position pourrait nuire au nouveau pouvoir en place, d'autant que le jeune homme a perdu son titre de comte de Mortain, offert à Charles d'Anjou, ainsi que son office de grand chambellan, donné à Alain de Rohan.<sup>267</sup> C'est pourquoi Nicole Paynel reçu par lettres closes l'ordre de fermer les portes de la forteresse normande au Bâtard d'Orléans et ses gens, au cas où il se présenterait devant le Mont-Saint-Michel, ainsi qu'en témoigne ce vidimus, en date du 20 novembre 1425 :

*« [...] vous mandons et deffendons, sur tant qu'envers nous doubtiez faillir et mesprendre, que, jusquez vous aiez aultres nouvelles de nous et bien certaines, vous ne lessiez ne souffriez*

---

<sup>264</sup> A.D de la Manche, série H, n°15357 ; Chroniques du Mont-Saint-Michel (1343-1468), publiées avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, par Siméon LUCE, p. 195.

<sup>265</sup> GRUEL, Guillaume, Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458), éd. Achille Le Vavas seur, Paris, 1890, chapitre XXIV.

<sup>266</sup> *Ibid* chapitre XXVIII.

<sup>267</sup> Le Bâtard récupéra cette charge en 1436.

*entrer en la place du Mont Saint Michiel, soubz umbre d'aucune puissance par nous donnée ne aultrement, a quelque colour que ce soit le bastard d'Orleans ne aucuns des siens. [...] »<sup>268</sup>*

Dans le même temps, Richemont nomma Louis d'Estouteville au poste de capitaine du Mont-Saint-Michel :

*« [...] Charles, par la grace de Dieu roy de France, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que confiens entierement des sens, loyaulté, vaillance et bonne diligence de nostre chier et feal cousin, conseiller et chambellan Loys d'Estouteville, chevalier, seigneur d'Auseboch, et considerans les grans et notables services que lui et les siens nous ont faiz, tant en noz guerres que autrement, en plusieurs manieres, nous, de nostre certaine science, avons icellui nostre cousin fait, ordonné et establi, faisons, ordonnons et établissons par ces presentes cappitaine de par nous de la place et forteresse du Mont-Saint-Michiel en lieu du bastard d'Orleans [...] »<sup>269</sup>*

Ancien client des Orléans, Louis d'Estouteville dépend de la sphère d'influence du comte de Richemont. Il est alors mal reçu au Mont et se heurte à Nicole Paynel. En effet, outre leurs allégeances diverses, les deux hommes ont un contentieux, car ils briguent tous deux l'héritage de la branche ainée des Painel.<sup>270</sup> Aussi, le lieutenant du Bâtard se sert-il du fait que les troupes n'ayant pas prêté serment à son prédécesseur, ne peuvent reconnaître ce nouveau capitaine. D'autre part, le Bâtard, du fait de sa proximité avec Charles VII, conserve des intelligences dans le Conseil et il oppose au choix d'Estouteville, celui de Jean Malet, sire de Graville, maître des arbalétriers de France.<sup>271</sup>

---

<sup>268</sup> A.D de la Manche, série H, n°15357 bis ; Chroniques du Mont-Saint-Michel (1343-1468), publiées avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, par Siméon LUCE, p.223.

<sup>269</sup> A.D de la Manche, série H, n°15358 ; Chroniques du Mont-Saint-Michel (1343-1468), publiées avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, par Siméon LUCE, p.208.

<sup>270</sup> Louis d'Estouteville avait épousé une Painel. PIEL, Christophe, « Clientèles Nobiliaires et Pouvoir Royal. Les Estouteville, de l'occupation anglaise à la Ligue du Bien Public », *Hypothèses*, 1998, p.137 à 144.

<sup>271</sup> LUCE, Siméon « Louis d'Estouteville, le bâtard d'Orléans et la défense du Mont-Saint-Michel », in *Mémoires sur l'Histoire des XIV&XVème siècles*, Paris, 1860.

Soucieux de compromis, le roi finit par intervenir en abolissant le serment prêté au Bâtard d'Orléans, tout en nommant Jean Malet au poste d'Estouteville, si celui-ci ne parvenait pas à se faire respecter :

*« Charles, par la grace de Dieu roy de France, [...] nous eussions commis et ordonné Jehan, bastard d'Orliens, cappitaine et garde de la place et forteresse du Mont Saint Michiel a laquelle garde il eust esté receu par les religieux, chevalliers et escuiers de la garnison du dit lieu, et par aucun temps eust joy et usé du dit office, et depuis, pour aucunes causes et consideracions qui ad ce nous ont meu, l'en aions deschargé et y commis nostre amé et feal chevalier Jehan, seigneur de Graville, maistre des arballestriers de France et mandé aus diz religieux, chevaliers et escuiers icelui de Graville recevoir et lui obeir comme cappitaine et non desormais recevoir en la dicte place ne donner obeissance au dit bastard d'Orliens; [...] Pour quoy, nous, ces choses considérées, qui ne voudrions les dessus dis cheoir en aucun inconvenient, reprouche ou dommage a cause de nostre service et de la bonne garde de la dicte place, iceulx religieux, chevaliers et escuiers avons deschargez et deschargeons par ces presentes, des dictes promesses et autres obligacions que ilz ont faictes au dit bastard par leur seillez et seremens ainsi faiz, comme dessus est dit. [...]»<sup>272</sup>*

A la suite de cette levée de serments, Louis d'Estouteville est enfin accepté par sa garnison, la nomination de Jean Malet reste lettre morte. Le Bâtard avait perdu cette bataille politique mais pas la guerre, compte tenu de son rapide retour en grâce après ses événements. Effectivement, peu de temps après leur exil, Marie Louvet décéda. Le jeune veuf, délivré de sa compromettante alliance, put revenir aux affaires. Ses succès militaires lui assurèrent une solide place au Conseil.

---

<sup>272</sup> A.D de la Manche, série H, n°15364; Chroniques du Mont-Saint-Michel (1343-1468), publiées avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, par Siméon LUCE, p.233.

## II. Une place prépondérante à la Cour du roi de France

### II.1. Les fonctions du Bâtard d'Orléans

Afin de définir au mieux la place du Bâtard d'Orléans à la cour du roi de France, il convient en toute logique de rappeler les fonctions qu'il y exerça. Elles s'articulèrent en plusieurs étapes, et semblent, du moins pour le début, avoir été inspirées par l'affection que le Dauphin Charles portait au Bâtard. En effet, en 1421, le Bâtard d'Orléans est nommé chambellan du Régent. Titre honorifique, il souligne simplement qu'il jouit d'une faveur particulière auprès du souverain. Mais, en raison, des événements d'Orléans, le fils naturel du duc Louis prend à la cour une importance d'abord militaire : en avril 1428, il est nommé lieutenant général pour le roi sur le fait de la guerre. Il est effectivement primordial de garder à l'esprit que le Bâtard n'accéda à la sphère politique que grâce à son statut de brillant capitaine. En effet, ses nominations au sein du gouvernement de Charles VII suivent ou précèdent ses victoires militaires. Ainsi le 27 août 1429, le Bâtard d'Orléans fit son entrée au grand conseil, avant d'y siéger de façon permanente, de par sa nomination au poste de grand Chambellan de France en janvier 1436.

La reprise de la guerre, le 17 juillet 1449, ne stoppa en rien les fonctions du comte de Dunois à la cour. Nommé «*lieutenant général des marches au-delà des rivières de Somme et d'Oise jusqu'à la mer.* », il continuait à siéger au conseil du monarque, et ce, jusqu'à sa disparition en 1468. Du fait de la reconquête du royaume et de sa carrière militaire, indissociable de son statut à la cour du Roi de France, c'est tout d'abord avec les capitaines qu'il donne son conseil à Charles VII, notamment lors de l'épopée Johannique, ainsi qu'il le rappela lui-même lors du procès en réhabilitation de 1456 :

« [...] *Item, dixit et recordatur dictus deponens interrogatus, quod, post praedictas victorias, domini de sanguine regis et capitaneis volebant quod rex iret ad Normanniam et non Remis; sed dicta Puella semper fuit opinionis quod oportebat ire Remis, ad consecrandum regem, addebatque rationem suae opinionis, dicens quod, dum rex esset coronatus et sacratus,*

*potentia adversariorum diminueretur semper, nec possent finaliter nocere sibi neque regno. Cujus opinioni omnes consenserunt. [...] »<sup>273</sup>*

Il n'hésite pas également à conseiller seul le roi quant aux affaires militaires, comme nous le rappelle Gilles le Bouvier, concernant la prise de Saint Denis en 1435 :

*« Si vint mondit seigneur le bastart en la ville de Tours, ou estoit le Roy, pour savoir a lui se il vouloit bien que ladite ville de Saint Denis feust prinse; et lui compta la maniere comment il pavoit avoir ladite place. Le Roy de la prendre ot la manoere tres agreeable et conclut en deliberacion de son conseil que mondit seigneur le bastart executast la chose. Si envoya mondit seigneur le bastart ses messages aux deux chevaliers dessus diz pour savoir le jour que il seroit temps de prendre et entrer en ladite place et ville. [...] Ledit monseigneur le bastart sceut les nouvelles que Saint Denis estoit prins de ses gens; et incontinent ces nouvelles oyes, vint devers le Roy, lequel estoit a Saint Aignein en Berry. Si ot le Roy conseil que ledit bastart iroit a Saint Denis avecques grant nombre de gens d'armes et ainsi le fist. [...] »<sup>274</sup>*

Aussi, quoi de plus naturel qu'il participe aux réformes du règne de Charles VII, notamment celle de l'armée, de 1444 à 1449. Comme en témoigne Matthieu d'Escouchy, il fait partie des chefs militaires consultés, quant à la meilleure manière de réformer l'armée du roi, en vue de la reconquête du royaume :

*« [...] Sy estoient là avec lui audit conseil, moult souvent, son filz le Daulphin, le Roy de Secile, le duc de Callabre son filz, messire Charles d'Anjou, le comte de Richemont, connestable de France, les comtes de Clermont, de Foix, de Saint-Pol, de Tancarville et de Dunois, et avec eulx aultre bon nombre de conseillers, tant ecclesiasticques comme seculliers. Et pour le mieulx, furent chargiez aucuns d'iceulx seigneurs, de par le Roy, de parler secrettement à aucuns des principaulx qui avoient les gens de guerre à conduire, et*

---

<sup>273</sup> A.N, U821, f°199-210v « [...] De même le déposant, interrogé, déclare se rappeler qu'après lesdites victoires les princes du sang royal et les capitaines voulaient que le roi allât en Normandie et non à Reims; mais la Pucelle fut toujours d'avis qu'il fallait aller à Reims pour faire sacrer le roi; et elle en donnait la raison, disant que, une fois le roi couronné et sacré, la puissance de ces ennemis irait toujours en diminuant, et que ceux-ci à la fin ne pourraient plus nuire ni au roi, ni au royaume. Tous se rallièrent à cet avis.[...] »

<sup>274</sup>LE BOUVIER, Gilles dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, éditées par Courteault, Celier, Pommerol, Paris, 1979, p.164-171

*dont la plus grant partie estoient audis seigneurs, affin de savoir leur intencion sur les cas dessusdis, et aussy qu'ilz en exortassent et introduisent leurs compaignons à condescendre de faire le bon plaisir du Roy et de son grant conseil. [...] »<sup>275</sup>*

A cela s'ajoute ses relations avec les officiers de Charles VII, tel le chancelier Guillaume des Ursins mais aussi Jacques Cœur. Concernant ce dernier, l'historien Robert Guillot, dans son étude du procès de l'Argentier du roi<sup>276</sup>, apporte des précisions quant à ses rapports avec le comte de Dunois-Longueville. Les deux hommes étaient effectivement liés par des intérêts financiers. D'après l'étude du *Journal* du Procureur Dauvet<sup>277</sup>, dont se servit abondamment Guillot, Dunois, en 1453, devait à Jacques Cœur, 6 686 livres tournois.<sup>278</sup>

En outre, le Bâtard d'Orléans était pour les  $\frac{3}{4}$  en association avec le Grand Argentier sur la rançon d'un prisonnier Anglais.<sup>279</sup> A défaut d'amitié, qu'il y ait eu une entente entre le frère naturel du duc d'Orléans et le financier est probable. Enfin, si Jean de Dunois entretient de bonnes relations avec la cour, il reste néanmoins à l'écart des favoris qui gravitent autour du monarque. A la suite de sa disgrâce due à la chute du Président de Provence en 1424, il semble se garder des intrigues de cour, tout en se rendant indispensable par ses aptitudes militaires et son rôle au Conseil :

*« [...] Item le Roy aime très fort monseigneur le bastard et a plus de fiance particulière en sa personne que en nul autre. Mais il se vuelt du tout employer à la guerre, et ne se vuelt point, pour les envies et malveillances que il an a eu autresfoys [...] »<sup>280</sup>*

De par ses fonctions et ses relations, le comte de Dunois sut se ménager une place de choix dans le gouvernement de Charles VII. Ce dernier n'hésite pas à lui confier la gestion d'affaires délicates, notamment en 1457, lors de la chute d'Otto Castellani, accusé de

---

<sup>275</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, tome I, chapitre VI, p.51-60.

<sup>276</sup> GUILLOT, Robert, *La chute de Jacques Cœur, une affaire d'état au XVe siècle*, Paris 2008.

<sup>277</sup> DAUVET, Jean, *Les affaires de Jacques Coeur : journal du procureur Dauvet : procès-verbaux de séquestre et d'adjudication* / éd. par M. Mollat, Paris, 1952-1953, 2 vol.

<sup>278</sup> GUILLOT, Robert, *La chute de Jacques Cœur, une affaire d'état au XVe siècle*, p. 122.

<sup>279</sup> *Ibid* p. 118 ; DAUVET, Jean, *Les affaires de Jacques Coeur : journal du procureur Dauvet : procès-verbaux de séquestre et d'adjudication*, p. 384.

<sup>280</sup> Mémoires de Jean Louvet, conservé aux Archives Camérales de Turin, citées par BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1881-1891, tome 3, p.41-43.



sorcellerie envers le souverain. L'ambassadeur du duc de Milan, Tommaso Tebaldi da Bologna, nous a laissé, dans une dépêche, envoyée depuis Lyon à son maître<sup>281</sup>, un témoignage :

« [...] *Ala Corte qui se fa a modo usato, except lo Argentero del Re*<sup>282</sup> *e, principale Camerlengho*<sup>283</sup> *e gratissimo al Re, chi sono in presone; e [si dice?] dicto Argentero facea fare statue e caracte per farse volere bene [...] a suo modo, e ha dicto haverne participato col dicto Gouffier; e cussi s'é [facto] male y facti suy, ma spetialmente l'Argentero, [...] ultra il primo delicto. Fu dicto che Madamoysella de Villichiere*<sup>284</sup>, *dele principale [...] Re, era ancora ley messa in presone; ma non é vero, anzi é in gratia [...]. Bene è vero che l'é stata molto dolente del cas de Gouffier perché erano una cosa medesima. Il Conte Dammartino fa pur a modo usato, ma luy, né li altri, non pareno più cussi grandi, como soleano, perché Monsignore de Dunoyse vole fare tutto. [...] »*<sup>285</sup>

## II.2. Le représentant du roi

En outre, véritable représentant du souverain, s'attaquer au comte de Dunois pouvait coûter très cher, comme en témoigne l'échec d'un complot, survenu lors du siège de Caen, à l'été 1450.

---

<sup>281</sup> Dispatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483. Edited with translations by Paul M. Kendall and Vincent Ilardi, 1970/1971, vol. 1, p. 258-265.

<sup>282</sup> Otto Castellani

<sup>283</sup> Guillaume Gouffier

<sup>284</sup> Antoinette de Maignelais, favorite de Charles VII.

<sup>285</sup> « [...] Ici à la cour, les choses continuent de la façon habituelle, sauf que l'Argentier du roi et le premier Chambellan du Roi et la favorite sont en prison, on dit que l'Argentier avait des figures magiques et des talismans faits pour influencer le Roi. Castellani a dit qu'il y a participé avec Gouffier et ainsi ils sont tous les deux dans de grands ennuis, mais particulièrement l'Argentier [...] en plus du premier crime, il a été dit que la Madame de Villequier, qui est parmi les principales dames du Roi, a été aussi mise en prison, mais ce n'est pas vrai. Au contraire, elle bénéficie de la faveur du Roi. La vérité c'est qu'elle a été la plus malheureuse à cause du cas de Gouffier car ils ont été des amis très proches. Le Comte de Dammartin agit dans sa façon habituelle, mais ni lui ni les autres semblent aussi puissants qu'autrefois parce que monseigneur de Dunois veut tout traiter. [...] »

Impliquant des soldats de la garde écossaise, cette conjuration était fort simple; il s'agissait d'enlever le Bâtard d'Orléans, alors qu'il commandait l'assaut, de même que le seigneur de Villequiers, Jacques Cœur et Jean Bureau, tout en favorisant la sortie de 1500 soldats anglais :

*« [...] Veu par la Cour le proces faict alencontre de Robin Cambre natif du royaume d'Escosse lieutenant de Robert Congam capitaine de gendarmes et de traict pour le roy nostre sire prisonnier pour raison deceque [...] ledit Robin Cambre, Guillaume Congam, Robert Joueston et James Aliberston natifs dudit royaume d'Escosse estans des gaiges et solde du roy, machinèrent, conspirèrent, entreprendrent et promirent audit duc de Sombrisset et au moyen de ce quil promit a Icelluy Robin Cambre et autres de ses complices 4000 escus d'or et cinquante livres en l'assiette et coustume du pays d'Angleterre de prendre a l'aide de quatre Anglois cinq des quatres denommés cy après qui estoient audit siege en la compagnie du roy, c'est a scavoir le comte de Dunois, le feu seigneur de Villequier, Jacques Cueur lors argentier, et messire Jean Bureau lors tresorier de France, et aussy de conduire et mener deladite ville de Caen 1500 combatans anglois cest a scavoir 500 a cheval entre les deux sieges sur le logis du roy afin de le prendre et mener a Chierbourg et les mettre en fuite et les mille autres combatans a pied sur l'artillerie du roy estant devant ladite ville de Caen pour mettre le feu et poudres et melouer les bombardes. [...] »<sup>286</sup>*

Pris, ces hommes furent condamnés à la peine capitale pour crime de lèse-majesté, le 8 août 1455 :

*« [...] Tout considéré, la cour a déclaré ledit Robin Cambre crimineux de lese majesté et pour raison d'icelluy crime condamné a estre traisné sur une claie depuis ladite conciergerie jusques en halles de Paris et a estre décapité et mis en quatre quartier qui seront attachés aux quatre potences des quatres principales portes, et sa teste mise au bout d'une lance sur le pilory et son corps pendu au gibet de Paris, tous et chascuns de ses biens estans en ce royaume déclarés confisqués et appartenir au roy.»<sup>287</sup>*

---

<sup>286</sup> BNF, Ms. Fr.3876, f°199.

<sup>287</sup> *Ibid.*

Il en alla de même pour leur complice, l'archer Jean Cambriel :

*« La Cour condamne ledit Cambrel comme crimineux de lese majesté a estretrainsé sur une claie depuis la Conciergerie jusques en halles et illec estre decapité, et mis en quatre quartiers qui seront attachés aux quatres potences des quatres principales portes de Paris ; et la teste mise sur une lance au pillory, et son corps pendu au gibet de Paris et tous ses biens estans en ce royaume confisqués et appartenir au roy. »<sup>288</sup>*

Même s'il convient de garder à l'esprit que dans une affaire de trahison telle que celle-ci, attenter au bien du royaume revient à attaquer le roi lui-même, d'où le crime de lèse-majesté, la portée de cette conjuration demeure intéressante. En effet, ces deux arrêts montrent combien s'attaquer au comte de Dunois, au seigneur de Villequiers, à l'Argentier et à Jean Bureau équivalait à agresser le roi lui-même, ce qui renforce l'idée que le Bâtard d'Orléans comptait parmi les représentants du souverain.

---

<sup>288</sup> *Ibid.*

## III. Un agent de Charles VII

### III.1. Le diplomate

Dès sa jeunesse, la diplomatie fait partie intégrante de l'existence de Jean de Dunois. Comme nous le verrons dans un prochain chapitre, il est, à partir de 1420, très actif dans les négociations de la libération de ses frères légitimes. Ainsi que nous l'avons vu au début de ce chapitre, il sert d'otage, lors du rapprochement du jeune Charles VII avec Arthur de Richemont, en 1424.

#### *III.1.1. Négocier les redditions des cités*

En outre, devant tout au long de sa carrière militaire négocier la reddition de villes pour le compte du roi, il parfait ses talents de médiateur. Un certain nombre de ses traités nous sont parvenus, par le biais des archives, mais aussi des chroniques. C'est le cas de la reddition de Bayeux en 1450, inséré dans les chroniques de Chartier qui témoigne de la diffusion de cet acte :

*« Appoinctement fait par Monseigneur le conte de Dunois, lieutenant général du roy de France sur le fait de la guerre, et les autres seigneurs du sang royal et gens du grand conseil du roy estans au siège devant Baieulx, avec Mathago, cappitaine des gens d'armes et de traict et estans dedens ladite ville, pour et au nom d'eulx et des gens d'Eglise, nobles, bourgeois et aultres habitans d'icelle, en la manière qui s'ensuit.[...] Toutes lesquelles choses devant dictes, et chacune d'icelles, nous, conte de Dunois, lieutenant général du roy, devant nommé, promectons, par la foy et le serment de nostre corps et sur nostre honneur, tenir, actendre et acomplir de poinct en poinct, sans fraude, barat, ne malengin. [...]»<sup>289</sup>*

---

<sup>289</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, chapitre 224.

Ou encore, la même année, celui de la ville de Caen, comme l'atteste ce *vidimus*, délivré le 29 novembre 1480 par le bailli de la cité :

« [...] Toutes lesquelles choses et chacune d'icelles de point en point et d'article en article, nous, Jehan, comte de Dunois et de Longueville, lieutenant general du Roy sur le fait de sa guerre, promettons par la foy et serment de notre corps faire avoir agreables au Roy et en baillier ses lettres à mon dit seigneur le duc, dedens le jour de demain, en baillant et delivrant par mon dit seigneur le duc le sourplous des hostages qui restent à bailler du nombre dessus dit ; en baillant aussi par mon dit seigneur le duc [promesse] de tenir, attendre et acomplir ce que dessus est dit de point en point et tout sans fraulde, barat ne mal engin. En tesmoing de ce avons signées ces présentes de nostre main le XXIIIe jour de juing, l'an mil IIIIC cinquante. [...]»<sup>290</sup>

Si, de 1449 à 1453, les villes se rendent rapidement à Charles VII en raison de l'importance de ses forces armées, il est possible également de supposer que l'une des autres causes était que le comte de Dunois avait su traiter avec elles. Jean Chartier se montre en effet très élogieux quant aux qualités d'orateur du Bâtard d'Orléans, lors de la capitulation de Vernon :

« [...] Adonc, le dit Monseigneur de Dunois, pour le roy, comme froid et attempé seigneur, leur commença à dire et à exposer [...] que ladite ville et le chastel, tant dedens comme de dehors, compétoient et appartenoient au roy, son souverain seigneur et le leur, par raison de son droict, demaine et héritage, lesquelz avoient esté soustraits à feu de bonne mémoire son père avecques aultre grant partie de son dit royaulme, et plus par force et violence que par raison, justice, ou autrement. Et leur récita en beau stille et aussi prudemment qu'eust quasi sceu faire un docteur en théologie le faict et l'estat de la guerre qui avoit esté entre le roy de France et celui d'Angleterre [...] Et ainsi retournèrent devers Monseigneur de Dunois, avecques lequel ils firent et arrestèrent un traictié et appoinctement, par le conseil des seigneurs estans en sa compaignie. [...]»<sup>291</sup>

---

<sup>290</sup> A.N, K68, n°45

<sup>291</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, chapitre 184.

### III.1.2. Traiter avec l'Angleterre

Ayant fait ses preuves, le Bâtard est nommé conservateur général des trêves de Tours, conclues le 22 mai 1444<sup>292</sup>. Aussi rien d'étonnant à ce que le Bâtard d'Orléans soit nommé principal ambassadeur du roi, lors des négociations avec l'Angleterre afin de prolonger la trêve, achevée le 1<sup>er</sup> avril 1446 :

«[...] Confians entierement & à plain des grands Sens, Loyaulté, Preudommie, bonne diligence, & expérience de, nostre Amé & Féal cousin, Jehan Bastard d'Orléans, conte de Dunois, grant chambellan de France, & de noz Amez & Feaulx conseillers, le Sire de la Varenne nostre Chambellan & Seneschal de Poictou, Bertrand de Beauveau Chivalier Sire de Pressigny aussi nostre Chambellan & Bailli de Touraine, Maistre Guillaume Cousinot Maistre des requestes de nostre Hostel, & Jehan Havart nostre Varlet Trenchant. Iceulx, & les Quatre, ou Trois d'eulx, avons Fait, Ordonne, Commis & Deppute, Faisons, Ordonnons, Commettons, & Depputons par ces dites Presentes, noz Commissaires, Procureurs & Messaiges especiaulx pour Assembler, Communiquer, & Adviser avecques lesdites Ambaxadeurs de nostre dit Nepveu, touchant les dites Matières. [...] ». <sup>293</sup>

Le contexte est cependant plus délicat qu'à Tours, deux ans plus tôt. En effet, le royaume d'Henri VI connaît des troubles politiques importants, et met peu d'empressement à remplir les clauses des trêves de 1444, tel que la restitution du Mans<sup>294</sup>. Toutefois, compte tenu des tensions que connaissaient l'Angleterre à cette époque, les dirigeants anglais ne sont pas hostiles à faire des trêves de Tours une paix définitive. Conclure cette affaire s'avérait cependant complexe, chacun des deux parties refusant de céder, comme en témoigne ces instructions énergiques de Charles VII :

« [...] Et pour ce que le Roy nostre dit seigneur envoie de present ses ambaxeurs en Angleterre devers son dit nepveu, au retour desquelz il espere provision estre mise sur toutes les choses dessusdictes, mais se ce pendant la chose demouroit impourvue, pourroit ensuir grant inconvenient, par ce que, de la part du Roy nostre dit seigneur, se pourroient faire

---

<sup>292</sup> CAFFIN DE MEROUVILLE, Michel, *Le Beau Dunois et son temps*, Paris, 1961 (rééd. en 2003), p.303.  
BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, *Histoire de Charles VII*, tome 4, p.18.

<sup>293</sup> RYMER, Thomas, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunq[ue] generis acta publica inter Reges Angliae*, Londres 1735, tome V, p.167-168.

<sup>294</sup> FAVIER, Jean, *La Guerre de Cent ans*, Paris, 1980, p. 597 à 605

*plusieurs courses et excès sur les subgetz de sondit nepveu, par plusieurs qui ne demandent que avoir occasion d'eulx pouver revengier, et en ont plusieurs foiz requis le Roy nostre dit seigneur [...]»<sup>295</sup>*

Ne parvenant pas à un accord, les ambassadeurs prolongent la trêve d'un an, le 22 février 1446 :

*« [...] Et sans riens innover ou revocquer des Pactions, Advisemens, Conclusions, Promesses, & Ordonnances des dites Princes [...] Avons prorogées & continuées, prorogons & continuons, & en tant que besoin est, les prenons, faisons, & acceptons, de Nouvel, depuis le premier jour d'Avril prouchain venant, que l'en comptera, selon les dit usage de France & d'Angleterre, mille, quatercens, quarante septiesme, à semblable Heure de Soleil Levant. Afin que, pendant ledit Temps, les dites Princes puissent personnellement convenir ensemble, en aucun Lieu dedens le dit Royaume de France, au jour qui entre eulx ou leur Commis & Depputez, d'une part & d'autre, sera accordé, limité & ordonné. »<sup>296</sup>*

Une nouvelle ambassade, menée par le Bâtard se rend à Londres en juillet 1447. Il est conclu de prolonger la trêve de novembre 1447 à mai 1448, afin qu'Henri VI et Charles VII puissent se rencontrer :

*« [...]pour certaines grans, justes, & raisonnable causes servantes à la dite matière de Paix, [...] qu'il seroit bien expédient de Proroger le temps, dedens lequel le dit Prince nepveu estoit tenu de faire son passaige de la Mer en aucun part du Royaume de France, pour faire & tenir la Convention autrefois advisée, promise, & accordée entre le diz Princes. Le quel temps estoit limité au preimer jour de novembre prochain venant jusques au preimer jour de May prochain après ensuivant. Pendant le quel temps feroit le dit Prince Nepveu son passage dela Mer, ou dite Royaume de France, pour les causes dessusditz, [...] »<sup>297</sup>*

Il y est convenu que le Mans sera restitué au roi de France à ce moment-là.

---

<sup>295</sup> BNF, ms. fr. 4054, f°64.

<sup>296</sup> RYMER, Thomas, Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica inter Reges Angliae, tome V, p.168-169.

<sup>297</sup> *Ibid* p.180-181

« [...] Pourveu aussi que le dit Treshault & Puissant Prince Nepveu fera, ou fera faire reaulment & de fait, la délivrance des Cité, Ville, & Chastel du Mans, & autres Villes, Chasteaulx, Places, Lieux, & Fortresses, & generalement de tout ce que icelui Prince tient en ses Mains, & est en son obéissance en la Conté du Mans, [...] »<sup>298</sup>

Dans le même temps ils réussissent à se mettre d'accord sur la gestion des bénéfices des églises et universités relevant des obéissances anglaises et françaises :

« [...] Item, comme il ait esté dit, & expressement enconvenance & accordé, que les Fruiz des ditz bénéfices devoient eschoir depuis l'appointement dessusdiz, qui fut donné le XVIIIe jour du mois de décembre derreinement passé, par quoy tous les Termes, qui depuis sont escheuz en chascune desdites deux obeissances, raisonnablement doyvent appartenir aux gens d'Esglise, capables de la Grace & Concession dessusdiz Ottroyez, par les diz Princes, voulant l'Appoinctement dessusdit estre entretenu.»<sup>299</sup>

Pourtant cette dernière grande ambassade avec l'Angleterre s'achève par l'obtention d'un délai supplémentaire quant à la restitution du Mans et du Maine. Comme, l'atteste cette lettre de Dunois, Brézé et Beauvau aux ambassadeurs d'Henri VI, le temps n'est plus à la patience :

« [...]touchant le delay que demandiez de faire la delivrance du Mans et des autres places qui sont en l'obeissance de vostre prince ou conté du Maine, [...] avons parlé au Roy bien au long, lequel se merveille fort, et aussi font tous ceulx de son conseil, des termes que vous tenez en ceste partie, attendu les promesses que savez qui ont esté faictes par vostredit prince touchant ceste matière [...] Toutesvoyes, pour honneur et reverence de Dieu nostre createur principalement, et monstrar par effect la bonne amour et affection que le Roy a tousjours eu et a à la personne de vostre prince sondit nepveu, en faveur aussi et contemplacion de la requeste que les gens d'eglise, bourgeois, manans et habitans de ladicte ville du Mans lui ont faicte pour obtenir aucun delay en la matière dessusdicte, lui suppliant et requerant qu'il luy pleust avoir pitié et compassion d'icelle et des habitans et pouvre peuple du païs du Maine [...] a esté et est content ledit seigneur que le terme par avant requis par vous, Heton,

---

<sup>298</sup> *Ibid*

<sup>299</sup> *Ibid* p.181-182



*de faire ladicte delivrance, c'est assavoir jusques à ladicte feste de Chandeleur, vous soit baillé, et que les treves, d'une part et d'autre, soient entretenues jusques audit temps [...]»<sup>300</sup>*

Malgré le délai accordé, les Anglais ne parviennent pas à rendre le Mans en temps voulu. Aussi, Charles VII finit-il par envoyer une armée de 7000 hommes aux portes de la cité. De diplomates à chefs militaires, ce sont Jean de Dunois et Pierre de Brézé qui prirent avec succès le commandement des opérations. Même si cette affaire du Mans ne relance pas les hostilités avec l'Angleterre et que la trêve est prolongée jusqu'en 1450, la reprise du conflit n'est plus très loin. Aussi, après la prise de Fougères le 24 mars 1449, Charles VII cherche à s'assurer de l'appui de François Ier, duc de Bretagne. Le Bâtard d'Orléans de par ses liens avec le duché est envoyé auprès du duc comme ambassadeur :

*« [...] Et lors furent commis à faire ceste ambassade, de par le Roy, le comte de Dunois, le seigneur de Pressigny, et aucuns autres, qui tous ensemble, par pluseurs journées, se turrèrent en Bretaingne devers le duc, duquel ilz furent receus très honnourablement, et aussy des seigneurs et barons du pays [...]»<sup>301</sup>*

De là s'ensuivit avec succès la reconquête du royaume de 1449 à 1453.

### *III.1.3. Résoudre un Schisme*

Ses qualités de diplomates avérées, le roi confie à Jean de Dunois d'autres ambassades d'importance sans caractère militaire, telle que la résolution du schisme de Félix V de 1447 à 1449. En effet, malgré la Pragmatique Sanction, promulguée en 1438<sup>302</sup>, où Charles VII selon l'expression de Delaruelle « reste fidèle au pape en même temps qu'il proclame l'indépendance religieuse de la France »<sup>303</sup> ; le roi victorieux sert peu à peu d'arbitre au sein des conflits en Occident. Le trouble que connaît la papauté depuis 1439 en est un bon exemple. La résolution du Grand Schisme d'Occident en 1417, par le concile de Constance (1414-1418), et la promulgation du décret *Fréquens* avait effectivement ouvert la voie à une

---

<sup>300</sup> BNF, ms. fr. 4054 f°66.

<sup>301</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, tome I, chapitre XXX, p.159-167.

<sup>302</sup> CHELINI, Jean, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris, 1991, p.560-567.

<sup>303</sup> E. DELARUELLE, *L'Eglise au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, 2 vol., Paris, 1962-1964, p.360.

nouvelle crise. La prévision de la tenue régulière de conciles, qui justifia l'ouverture de celui de Bâle en 1431, donnait du crédit aux conciliaristes qui estimaient l'autorité d'un concile œcuménique supérieure à celle du pape. D'où un antagonisme croissant avec le Saint-Siège, qui connut son paroxysme lors du concile de Bâle (1431-1441), sous Eugène IV (1431-1447) ; avec en 1439, l'élection d'un nouveau pontife, le duc Amédée VIII de Savoie qui prit le nom de Félix V<sup>304</sup>. La mort d'Eugène IV, en 1447, n'arrangea en rien la situation, ses partisans s'étant empressés de lui choisir un successeur en la personne de Nicolas V.

Toutefois le décès de l'un des principaux belligérants avait donné lieu à de nouvelles négociations sous l'égide de Charles VII, resté fidèle à la cause du pape Eugène. Aussi, pour mener à bien ces tractations le souverain désigne le comte de Dunois. Cela pouvait effectivement s'avérer un bon choix stratégique, la place de ce dernier à la cour de France étant connue, de même que ses qualités appréciées. C'est pourquoi, à la fin du mois d'octobre 1447, le Bâtard d'Orléans se rend à Lyon, en qualité de représentant personnel du roi. De là, ainsi que nous le relate Jean Chartier, il se rend auprès de Félix V, à Genève, en compagnie des ambassadeurs du roi d'Angleterre :

*« [...] Et cependant vint Monseigneur le conte de Dunois, envoyé de par le roy, à Lyon, qui amena les ambassadeurs du roy d'Angleterre [...] Quant les dessusdits embaxadeurs furent tous arrivez à Genève, ilz oulrent plusieurs devis, entretiens et conclusions avec le seigneur nommé en les terres de son obbéissance pape Félix, ses cardinalx et autres conseillers. Et finalement furent faiz certains articles, moiennant lesquelz il estoit content de accepter ladicte passificacion que poursuivoient lesdits ambaxadeurs, ou cas que le pape Nicollas se vouldroit consentir en iceulx articles. [...] »<sup>305</sup>*

Cette première ambassade fut concluante, le roi René et le Dauphin se rendirent auprès de Nicolas V, pour lui proposer le compromis que Dunois et les autres délégations avaient obtenu de l'antipape. Ils parviennent, non sans mal, à trouver un accord avec le pape romain.

---

<sup>304</sup>CHELINI, Jean, Histoire religieuse de l'Occident médiéval, p.543-557

<sup>305</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, chapitre 163.

Aussi en septembre 1448, le Bâtard d'Orléans fut-il de nouveau choisi pour négocier avec Félix V :

« [...] Sur quoy le roy assembla son grant conseil. Et après, par meure déliberacion d'icellui, envoya en Savoye, avec lesdits ambassadeurs, une autre ambassade de par lui, c'est assavoir, Monseigneur le conte de Dunois, Messire Jehan le Boursier, chevallier, pour labourer encores en ladite paix, avec l'archevesque de Rains et ses autres ambassadeurs qui estoient demourez à Genève. »<sup>306</sup>

Cette deuxième ambassade fut un succès, puisque, après d'ultimes négociations, le 4 avril 1449, Félix V renonça enfin à la tiare. Jean de Dunois présent fit parvenir la nouvelle au roi de France :

« [...] Lesquelles choses faictes, se départirent les ambassadeurs du roy et des autres princes dessusdits. Et le patriarche d'Antioche, l'évesque de Lect et Messire Jehan le Bourssier prindrent leur chemin pour aller à Romme avec les ambassadeurs du pappe dessus nommez, affin de confirmacion de l'appoinctement fait à Lausanne; et Monseigneur le conte de Dunois, Maistre Guy Bernard, arcediacre de Tours et Maistre Thonmas de Courcelles s'en retournèrent devers le roy, et lui portèrent les lectres et bulles des choses dessus dictes faictes audit Lozenne. [...]»<sup>307</sup>

Fin diplomate, utilisé avec succès par Charles VII, le Bâtard d'Orléans se révèle un très bon vecteur de la politique royale de la Reconquête.

### III.2. Un acteur de la propagande royale

Intrinsèquement liées, guerre et religion font partie intégrante de la France du XV<sup>e</sup> siècle. En effet, les troubles qui agitèrent le pays à cette période, amenèrent les contemporains à s'interroger sur la nature de la guerre. Ainsi, pour Honorat Bovet<sup>308</sup>, dans son *Arbre des Batailles*, rédigé en 1390, la guerre appartient aux structures fondamentales de l'univers.

---

<sup>306</sup> *Ibid* Chapitre 165.

<sup>307</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, chapitre 166.

<sup>308</sup> BOVET, Honorat, *l'Arbre des Batailles*, éd. E. Nys, Bruxelles, 1883.

Au-delà même du péché originel, tout repose sur un affrontement : Lucifer contre Dieu, les démons contre les anges, le Mal contre le Bien, le froid contre le chaud... Tout n'est que combat et opposition. Restait à démontrer qui symbolisait le Bien des Anglais ou des Français, en lutte depuis 1337. Pour les partisans des Anglais, le traité de Troyes avait été ratifié par Jésus prince de paix. Ceci s'explique par le mariage du roi d'Angleterre et de Catherine de France qui consacre le triomphe de la justice, puis par la naissance d'un garçon que le secrétaire du roi Henri V, Laurent Calot<sup>309</sup>, qualifie de « *hoir de paix* ». A l'inverse les partisans du Dauphin Charles, sont influencés par le *Traité contre les Anglais*, écrit par Jean de Montreuil<sup>310</sup> entre 1413 et 1416. Pour eux, le roi de France est battu, non pas en raison de l'injustice de sa cause, mais pour punir les Français de leurs péchés<sup>311</sup>. Il faut donc avant tout se repentir, pour vaincre l'Angleterre, comme en témoigne cette allégorie de « Dame France priant », extraite du manuscrit de Martial d'Auvergne<sup>312</sup>, créé plus tardivement en 1483, mais qui a l'avantage de bien dépeindre l'état d'esprit de 1420.

Figure 1 : Dame France priant



Or après l'aventure de Jeanne d'Arc, qui donna quelques crédits à l'idée que Dieu est du côté des Français, Charles VII ne tarda pas à exploiter ce thème au fur et à mesure des victoires. En 1442, avec la fondation d'une messe perpétuelle pour la levée du siège de Tartas, et le 12 août 1451, avec la mise en place de la messe annuelle commémorant la reprise de la Normandie. Cette alliance entre la patrie, le roi et Dieu est mise également en scène

<sup>309</sup> CONTAMINE, Philippe, *Charles VII, une vie, une politique*, Paris, 2017, p.112.

<sup>310</sup> DE MONTREUIL, Jean, *L'œuvre historique et polémique*, édition critique par Nicole Grévy-Pons, Ezio Ornato et Gilbert Ouy, Turin, G. Giapichelli, 1975.

<sup>311</sup> GREVY-PONS, Nicole, « Propagande et sentiment national : Jean de Montreuil », *Francia* 8, 1980, p. 127-145.

<sup>312</sup> *Les Vigiles de Charles VII de Martial d'auvergne*, BNF ms.fr 5054, f°35v

lors d'entrées solennelles, telle celle de Rouen, le 10 novembre 1449. En effet, alors que le roi se rendait à l'église pour entendre les *Te Deum*, un cerf, avec une couronne autour du cou s'agenouilla devant le roi :

« [...] En allant a la grant eglise en icelle rue plus avant avoit un tigre grant et les petitz qui se miroient en mirouers; et au carrefour de la dicte eglise avoit un serf Volant bien pourtrait vivement, lequel portait en son col une couronne, et se agenouilla devant le Roy par mistere quant il passa par la pour aller a l'Eglise, et la endroit estoient avec la femme du conte de Dunois, le sire de Tallebot et les autres Englois ostagez, pour veoir l'entree. [...] »<sup>313</sup>

Cette image, illustrée dans les Vigiles de Charles VII, peut nous paraître incongrue.<sup>314</sup>

Figure 2 : Le miracle du Cerf



Pourtant, elle s'explique par les diverses animations au coin des rues lors d'entrées royales dans les villes. Ces animations, ces saynètes ou ces « mystères » sont commandées par le roi lui-même, et ont toutes une valeur allégorique. Ainsi le choix d'un cerf portant couronne à genoux devant le souverain n'est pas anodin. Dans la tradition chrétienne, le cerf symbolise le Christ. Il figure dans l'emblématique royale de France depuis le XV<sup>e</sup> siècle, grâce à Charles VI qui en fit son symbole de prédilection. Charles VII, en hommage à son père choisit cet animal comme support de ses armes. Cette figure royale qui s'agenouille devant le roi est

<sup>313</sup> *Les Chroniques du roi Charles VII par le Héraut Berry*, publié par Henri Courteault et Léonce Celier, Paris, 1979, p.329

<sup>314</sup> « Le miracle du cerf », *les Vigiles de Charles VII* de Martial d'auvergne, BNF ms.fr 5054, f°185

une reconnaissance manifeste de sa légitimité<sup>315</sup>. Reconnaissance d'autant plus importante que cela eût lieu sous la fenêtre d'où Talbot, le chef anglais prisonnier, regardait passer le cortège royal. Au côté de Talbot se tenait, à en croire le Héraut Berry, une dame de haute naissance du nom de Marie d'Harcourt. Elle était là en qualité d'épouse Jean Bâtard d'Orléans, vainqueurs de la campagne de Normandie. En effet, ne se bornant pas à la chose militaire, le Bâtard prit une part active à la politique de commémoration lors de deux événements importants.

### *III.2.1. Le Miracle de Bayonne*

Le premier est sans conteste ce qui restera dans l'histoire comme le « miracle de Bayonne ». Cette ville, dernier bastion de l'occupation anglaise en Aquitaine, avait été assiégée par les Français du 12 au 19 août 1451. Dunois y entra solennellement le 20 août de la même année. A l'occasion de cette entrée de l'armée française, une croix blanche serait apparue dans le ciel pendant une heure. A son sommet il y aurait eu une couronne qui au bout d'une demi-heure se transforma en fleur de lys. Ce « miracle », réel ou supposé, est tout en symbolique. En effet, outre sa dimension religieuse, la croix blanche est le signe de ralliement des Armagnacs, puis du camp de Charles VII. Y apposer une couronne, puis la fleur de lys c'est cautionner divinement la victoire de la France.<sup>316</sup>

Figure 3 : Le miracle de Bayonne



<sup>315</sup> Ce n'est pas non plus un hasard qu'un cerf apparaisse devant l'armée de Jeanne d'Arc avant la victoire de Patay...

<sup>316</sup> « Le miracle de Bayonne », BNF, Ms.fr 5054, f°221

Enfin, le lieu où le miracle se produisit est également intéressant, puisqu'il intervient à Bayonne, tout juste redevenue française après deux siècles d'occupation. Le Bâtard d'Orléans ne s'y trompe pas, puisqu'il prend soin de relater cet événement au roi de France. Pour ce faire, il écrivit deux missives, la première signée de sa main, la seconde écrite en commun avec le comte de Foix, autre témoin de l'apparition céleste. Nous pouvons retrouver trace de ces écrits. La première lettre, recopiée par Matthieu d'Escouchy dans ses chroniques, témoigne de sa diffusion :

*« Et comme l'eure de sept heures du matin, ainsy qu'ilz entroient dedens ladicte ville, le ciel à celle heure fut veu cler et l'air bien puriffié, ouquel se apparut dedens une nuée, une croie blanche, au droit de ladicte ville, au lez vers les parties d'Espaingne, laquelle crois, sans mouvoir, demoura bien l'espace d'une heure. Aucuns disoient que au commencement, sur icelle avoit la semblance de ung crucifix couronné d'une couronne sur le chief, laquelle se mua en une fleur de lis; dont chaiscun fust bien esmerveillez, mesmement ceux de ladicte cité de veoir telle merveille; et incontinent prinrent les enseingnes qui portoient des crois rouges, estans sur leurs tours et portes et, ou lieu d'icelles, mirrent les bannières de France. [...] ainsi signé, le Bastard d'Orléans. »<sup>317</sup>*

Quant à la deuxième, co-signée avec le comte de Foix, elle est aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale de France :

*« [...] Nous a samblé à tous très merveilleuses et mesmement à ceux de la ville de Baionne, lesquels, quand ils la choisirent, comme esbaïz, faisant le signe de la croix, incontinent toutes les enseignes estans sur les pourlaulx et tours, où estoit la croix rouge, ostèrent et mirent jus. [...] »<sup>318</sup>*

Charles VII était en résidence à Taillebourg, quand il reçut les deux missives. Heureux de cette nouvelle légitimation de son pouvoir, il fit cadeau aux Bayonnais de 20 000 écus sur les 40 000 prévus par le traité de capitulation de la ville. Soucieux de diffuser la nouvelle du

---

<sup>317</sup> ESCOUCHY, Mathieu, Chronique, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, t. 1, p.361-367. Il existe également une copie conservée à Chantilly, bibliothèque de Condé, ms.885, f°103

<sup>318</sup> BNF, ms.fr. 9669.

« miracle de Bayonne », il envoya une lettre à ses bonnes villes, accompagnée de copies des deux missives de Dunois et du comte de Foix :

« [...] Et avec ce, nous ont iceulx nos cosins escriptez certainnez lettres closes, touchants ces matières et autres, signées de leurs mains, **DESQUELLES VOUS ENVOYONS LE DOUBLE**. Lesquelles choses vous signifions, tant pour ce que bien savons que, à oïr en bien de noz nouvelles, serés joyeux, comme aussi afin que facez faire procession, et autrement rendrés prières et louenges à Nostre Seigneur, ainsi que on a coustume faire en pareil cas, quand Nostre Seigneur fait de telles et si grandes grâces à nous et à nostre royaulme. »<sup>319</sup>

Dans la même logique, le roi fit frapper une médaille en or commémorant l'événement. Elle fut étudiée en 1867 par l'historien Vallet de Viriville<sup>320</sup> qui la fit reproduire. Le champ droit est occupé par un écu de France en ogive renversée à trois fleurs de lis, surmonté d'une couronne royale. Cet écu est entouré de l'emblème propre de Charles VII, à savoir deux branches de rosier croisées en guise de palmes. Un K gothique surmonte le tout dans un carré ou un rectangle qui divise l'exergue. L'initiale latine du nom du monarque en latin, était transmise depuis le roi Charles V, comme chiffre royal.

Sur l'avvers de la médaille, dans un double cercle concentrique, on peut lire ce quatrain :

Figure 4 : La médaille du miracle de Bayonne



<sup>319</sup> Par exemple celle envoyée à la ville de Mâcon, BNF, ms. fr. 6487, f. 1

<sup>320</sup> VALLET DE VIRIVILLE, Auguste, Notice historique sur la médaille frappée à la monnaie de Paris, en souvenir de l'expulsion des Anglais, de 1451 à 1460, Paris, 1867



*« Quant je fait sans diferance  
Au prudent roi ami de Dieu  
On obeissoit partout en France  
Fort a Calais qui est fort lieu»*

Sur le revers une croix vidée et fleuronée symbolise aussi bien l'apparition de Bayonne que l'emblème armagnac. Elle est cantonnée de quatre fleurs de lis couronnées. Au sommet le K est répété à l'identique de l'avvers. On lit dans un nouveau double cercle :

*« Dor fin suis extrait de ducas  
Et fut fait pesant VIII caras  
En lan que verras moi tournant  
Les lettres de nombres prenant. »*

Selon Vallet de Viriville, ces quatrains sont des chronogrammes, chargés de commémorer le « miracle » de Bayonne. On y compte un M, trois C, deux L, huit V et onze I. L'addition de ces chiffres romains donne l'année de 1451, date de la délivrance de Bayonne et de la frappe de l'écu. Tous ces moyens de diffusion expliquent pourquoi quinze jours après l'entrée de Dunois dans Bayonne, les rédacteurs des chroniques du Mont Saint Michel mentionnèrent le miracle :

*« [...] Et fut la ville de Baionne la derreniaire recouverte, ou il advint ung biau miracle. C'est assaver que, le jour que il se rendirent, une nue noire y vint entour l'eure de my jour, en laquelle avoit une grande croix blanche qui se tint sur la ditte ville par l'espace d'un grand quart d'eure, qui estoit signifiante que Dieu vouloit que yceluy pais fust rendu a celuy qui portoit la croix blanche, a qui il estoit de droit et de rayson, puysque Dieu y envoiet les ensaignes de France. [...] »<sup>321</sup>*

---

<sup>321</sup> Chroniques du Mont-Saint-Michel (1343-1468), publiées avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise, par Siméon LUCE, Paris, 1879, tome 1 p.59.

Ainsi cette affaire de Bayonne, à laquelle Dunois prit part, permit au roi de célébrer mais surtout de légitimer sa victoire. Il eut la même attitude quand il fut question de réhabiliter la mémoire de la Pucelle d'Orléans.

### *III.2.2. Le procès en réhabilitation de Jeanne d'Arc*

Au milieu des débats franco-anglais sur le thème de « la guerre juste », l'affaire Jeanne d'Arc est essentielle en raison de son caractère religieux, d'où la passion des procès de condamnation et de réhabilitation, dirigés avec toute la partialité possible des deux côtés. En 1431, le jugement du tribunal de Rouen était inévitable. Assurément, si les Anglais mènent une « guerre juste », leurs ennemis sont automatiquement injustes, et s'ils se réclament de Dieu, c'est que les autres viennent du Diable. On retrouve la même démarche pour le procès de 1456. Il est remarquable de constater à quel point les juges s'attachent à démontrer que, par ses actions, Jeanne d'Arc personnifie « la guerre juste ». Elle interdit les blasphèmes dans l'armée, y chasse les prostituées, et enfin combat les rapines et les violences faites aux civils. La déposition que Jean de Dunois fit au cours de ce procès de 1456 s'inscrit dans cet objectif. Ainsi cette envoyée de Dieu applique les principes du *Deutéronome*<sup>322</sup> en envoyant une lettre à Talbot, le priant de lever le siège d'Orléans afin d'éviter tout combat inutile :

«[...] ipsa Johanna vix volebat exspectare, et dare consensum eidem deponenti ut iret ad eos; imo volebat summare Anglicos obsidentes illam civitatem, antequam intentarent levare illam obsidionem, aut dare eis insultum; quod et fecit, quia summavit dictos Anglicos, per unam litteram suo materno idiomate confectam, verbis bene simplicibus, continentem in substantia quod ipsi Anglici recedere vellent de obsidione, et irent ad regnum Angliae alias ipsa daret eis ita magnum insultum quod cogarentur recedere. [...] »<sup>323</sup>

---

<sup>322</sup> *Deutéronome* chapitre 20. Verset 10 « lorsque tu t'approcheras d'une ville pour l'attaquer, tu lui proposeras la paix. »

<sup>323</sup> Déposition de Dunois, A.N, U821, f°199 à 210 v. *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, éd. Jules Quicherat, Paris, 1841-1849, 5 vol. « [...] Jeanne ne voulut plus attendre et donner au déposant son accord pour le départ; elle voulait au contraire soit faire sommation aux Anglais assiégeant la cité pour la levée du siège, soit donner l'assaut. Ce qu'elle fit. Elle somma les Anglais, par une lettre rédigée en sa langue maternelle, en des termes très simples, dont la substance était qu'ils eussent à lever le siège et à partir pour le royaume d'Angleterre; sinon elle leur ferait si grand assaut qu'ils seraient forcés de partir. [...] »

Dunois affirme plusieurs fois sa conviction de la sainteté de Jeanne, avec l'évocation de plusieurs miracles, tel celui de sa rencontre avec la Pucelle, où à l'évocation de la captivité de Charles d'Orléans, elle rendit le vent favorable afin de pouvoir traverser la Loire. Certains arguments de la déposition prêtent à sourire, tel celui où il avoua avoir perdu tout appétit charnel au contact de Jeanne d'Arc :

« [...] *Affirmat praeterea dictus deponens quod similiter ipse et alii, dum erant in societate ipsius Puellae, nullam habebant voluntatem seu desiderium communicandi seu habendi societatem mulieris; et videtur ipsi deponenti quod erat res quasi divina. [...]* »<sup>324</sup>

Il est vrai que le « Beau Dunois », comme on l'appela plus tard, était très porté sur le beau sexe, et qu'il a pu considérer cette période de sa vie comme incroyable, mais de là à y voir un miracle... Plus sérieusement, il est probable qu'il s'agissait ici de répondre aux accusations qui avaient été faites contre une jeune fille partageant la vie quotidienne d'hommes de guerre. En effet, afin d'être une envoyée de Dieu venue au secours du roi légitime, Jeanne se devait d'être pure de toutes souillures tant physiques que morales.

Outre les considérations sur la vertu de la Pucelle, le Bâtard d'Orléans donne d'autres arguments qui montrent bien la construction d'une propagande en faveur de Charles VII. Le premier concerne les saints qui apparaissent à la jeune fille. En effet dans sa réponse au Bâtard d'Orléans, Jeanne n'évoque que des saints ayant régné sur la France, à savoir Charlemagne et saint Louis :

« [...] *considerato praeterea quod illa juvencula asserebat in visione habuisse quod sancti Ludovicus et Karolus Magnus orabant Deum pro salute regis et illius civitatis. [...]* ».<sup>325</sup>

Que ces derniers prient pour la victoire du roi Charles, est équivoque et apte à favoriser le monarque. Enfin, à tout cela s'ajoute un énigmatique billet, remis au comte de Suffolk, après sa capture à Jargeau, en 1429, où, d'après le Bâtard d'Orléans, il est dit ceci :

---

<sup>324</sup> *Ibid* « [...] *Affirme en outre ledit déposant que lui et d'autres de même, se trouvant en la compagnie de cette Pucelle, n'avaient aucune intention ni désir d'avoir commerce avec une femme ou d'en fréquenter une; ce qui paraît au déposant comme chose venant de Dieu. [...]* »

<sup>325</sup> *Ibid* « [...] compte tenu en outre que cette jeune fille affirmait avoir eu la vision de saint Louis et de Charlemagne priant Dieu pour le salut du roi et de cette cité. [...] »

« [...] una Puella ventura est du Bois-Chanu, et equitaret super dorsum arcitementium [...] ». <sup>326</sup>

Si l'expression d'archers désigne les Anglais qui devaient leur supériorité à leurs gens de trait, cette prophétie pose question. Selon Quicherat, Dunois semble en effet avoir considérablement paraphrasé le texte d'une des prophéties de Merlin :

« *Descendet virgo dorsum sagittarii et flores virgineos obscultabit.* » <sup>327</sup>

En fin lettré, Jean de Dunois ne pouvait que connaître Les prophéties de Merlin <sup>328</sup>. Ce livre, parmi les nombreux ouvrages ayant pullulé sur le cycle arthurien, à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, contenait des prophéties prêtées au magicien, intercalées d'épisodes relatant les faits et gestes de Merlin, et diverses aventures chevaleresques dans lesquelles l'enchanteur n'apparaissait pas. A l'instar des autres romans consacrés au roi Arthur, cette œuvre connut un grand succès, beaucoup se prêtant au jeu d'élucider certaines prédictions par rapport à des événements de leur temps. Le Bâtard d'Orléans ne fait donc ici pas exception, et cherche par cet extrait de son témoignage à accroître le caractère déterminé de la victoire de Charles VII. Cette déposition est emblématique de la mise en place d'une commémoration de Jeanne d'Arc et à travers elle du roi. Derrière l'histoire d'une jeune fille, sauvant tout un royaume par sa foi, se cachent des considérations en lien avec la politique du temps ; celle d'un roi désirant prouver qu'il avait recouvré son pays par la grâce de Dieu.

Le Bâtard d'Orléans, en bon serviteur de l'Etat, participe ainsi à l'élaboration de cette propagande. Il est vrai que bien servir le roi, lui permet de favoriser les intérêts de ses frères légitimes.

---

<sup>326</sup> *Ibid* « [...] on envoya à ce comte un petit papier contenant quatre vers : ils faisaient mention d'une Pucelle devant venir du Bois-Chenu, chevauchant sur le dos des archers et contre eux. [...] »

<sup>327</sup> « Il descendrait une vierge sur le dos du sagittaire, et elle éclipserait les fleurs virginales ».

<sup>328</sup> DANIEL, Catherine, « L'audience des prophéties de Merlin : entre rumeurs populaires et textes savants », *Médiévales*, numéro 57, automne 2009.



# Chapitre IV

## Au sein de la famille d'Orléans

---

### I. Parler au nom du duc absent

Depuis les années 1970, de multiples recherches, comme celles de Mickael Harsgor<sup>329</sup>, ont démontré que, pour les chefs des grandes familles nobiliaires, avoir des enfants illégitimes loin d'être déshonorant, était un moyen d'affirmer sa puissance et d'exercer son influence. En effet les bâtards se doivent de servir les intérêts de la famille dont ils dépendent. Ils constituent un intermédiaire idéal entre le seigneur et ses vassaux, et restent un excellent moyen d'alliance. Ils eurent un tel essor au XV<sup>e</sup> siècle qu'Harsgor alla jusqu'à parler de « bâtardocratie », dont Jean Bâtard d'Orléans demeure un parfait exemple.

#### I.1. L'entretien du Bâtard d'Orléans

En tant que chef de famille, le duc d'Orléans se devait de subvenir aux besoins des siens. L'emprisonnement en Angleterre ne l'empêcha pas de s'acquitter de cette tâche tout en gérant ses biens notamment depuis Amptill ou Londres, ses principaux lieux de résidence. De nombreuses sources, vestiges de la Chambre des Comptes de Blois<sup>330</sup>, en font état. Concernant l'entretien du Bâtard par le duc d'Orléans, nous observons trois genres de dons<sup>331</sup>. Tout d'abord ceux destinés aux besoins matériels du bâtard, comme les vêtements, l'équipement militaire, ou encore le bois de chauffage :

*« Charles duc d'Orléans & de Valois, comte de Blois, de Beaumont, seigneur de Coucy. A noz amez & feaulx gens de noz comptes Salut & dileccion. Nous voulons et vous mandons que la somme de cent dix sept solz six deniers tournois laquelle notre très amé & féal*

---

<sup>329</sup> HARSGOR, Mikhaël, « L'essor des Bâtard nobles au XV<sup>e</sup> siècle », in *Revue Historique*, t. 253, Fasc. 2 (514) (avril-juin 1975), pp. 319-354.

<sup>330</sup> Disparue en 1775, les archives de la chambre des comptes ont été dispersées. Nous en avons retrouvé une partie à la Bibliothèque Nationale de France, aux archives départementales du Loiret, à la bibliothèque de Blois et à la British Library de Londres.

<sup>331</sup> Annexe 8, Dons et pensions octroyés par Charles d'Orléans à Jean de Dunois

*trésorier général Pierre Renier anous fait délivrées a Jehan Bastart d'Orléans par les mains de [note amé] Michelet de Losche commis à la recette générale de notre domaine de notredit comté de Blois, le mois de décembre deument passé pour avoir & quérir chausses & autres de mesmes nécessaires [...] »<sup>332</sup>.*

Auxquels s'ajoutent divers revenus financiers :

- le versement d'une pension annuelle de 1000 livres tournois afin que le Bâtard puisse « tenir son état ».

*« Charles duc d'Orléans et de Valois, conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy. A tous ceulx que ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour considération des bons et agréables services que nostre treschier et feal frère messire Jehan Bastard d'Orléans, chevalier nous a faiz sur chascun jour et esperons qu'il fera le temps avenu ; et afin que en nostre bien il ait mieulx de quoy vivre & soustenir son estat, et pour autre regard, confort et considération [...] ; à icellui nous donne et donnons de grace especial par ces presentes, la somme de mil livres tournois de gaiges en pension par an. [...] »<sup>333</sup>*

- divers paiement en salaire de différentes charges au nom du duc comme celle de capitaine de Blois à partir de 1444.

*« Nous Jehan Bastart d'Orléans, cappitaine des villes et chastel de Blois, confessons avoir receu de Pierre Taillebois, receveur ordinaire à Blois, la somme de deux cents livres tournois pour noz gaiges dessus dits office en l'an fini à Saint Jehan Baptiste deument passé. De laquelle somme de deux cents livres tournoiz dessusdites, nous nous tenons pour content et en quictons ledit receveur et tout aultres. Tesmoing nostre seing manuel cy mis, le VIIe jour de juillet l'an mil CCCC quarante quatre. »<sup>334</sup>*

---

<sup>332</sup> Archives Départementales du Loiret, Collection Joursanvault 6J8, Pièce 137.

<sup>333</sup> BNF, P. Orig, 2158, Orléans, 529

<sup>334</sup> Blois, Bibliothèque municipale, Ms.74, 1326

- des dons afin qu'il puisse assumer financièrement son train de vie et la représentation de la famille d'Orléans.

« Saichent tous que Nous Jehan Bastart d'Orléans, conte de Porcien, de Mortaing et grant chambellan de France congnoissons [...] avoir eu & receu de Jaques Bouchier trésorier général de monseigneur le duc nostre frère la somme de trois cens livres tournois [...] deux des estangs de monditseigneur [...] nous luy avions requis de ce moys d'octobre deument passé pour la despense de nostre hostel aux jours [...] de laquelle presente somme de trois cens livres tournois nous nous tenons pour bien contens & paieez et en quictons monditseigneur le duc pour ces despences à nous [...] En tesmoing nostre seel[...] le XXIIIe jour de mars mil CCCC trente avans jusques. »<sup>335</sup>

Enfin, dernier cas de revenus octroyés au Bâtard d'Orléans par les siens : les biens fonciers. Nous pouvons observer cela à partir de 1427, avec le don du comté de Porcien, et du manoir de Champ le Roy en Hainaut.<sup>336</sup> Jusqu'en 1439, date à laquelle il obtient le comté de Dunois, ces biens fonciers ont tous un caractère révocable et servent soit les intérêts du Bâtard, soit ceux du duc d'Orléans. En effet, le Bâtard d'Orléans fut tour à tour fait<sup>337</sup> : comte de Vertus de 1420 à 1439 ; comte de Porcien de 1427 à 1430<sup>338</sup> ; comte de Périgord de 1430 à 1437<sup>339</sup> ; et enfin comte de Romorantin et de Millançay de 1430 à 1439<sup>340</sup>.

Dans certains cas, comme celui du comté de Périgord, le duc Charles ne nomme le Bâtard qu'en vue de réaliser la vente dudit comté. Effectivement, à compter de la mort de Philippe de Vertus en 1420, c'est à Jean Bâtard d'Orléans qu'il revenait d'administrer les biens du duc et ceux du comte d'Angoulême, alors captifs.

---

<sup>335</sup> A.D du Loiret 6J9, pièces 21

<sup>336</sup> Orléans, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 f°683-684

<sup>337</sup> Annexe 4 : Carte des possessions successives de Jean de Dunois

<sup>338</sup> Bibliothèque publique d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, ms. 550 de Gyvès, f°683

<sup>339</sup> *Ibid* f°684

<sup>340</sup> A.N, K534, n°33.



## I.2. Administrer les biens de la famille d'Orléans

L'héritage de Louis d'Orléans était considérable<sup>341</sup>. Avantageusement apanagé par les duchés de Touraine, d'Orléans, et des comtés de Valois et de Beaumont, le frère de Charles VI, par son mariage avec Valentine Visconti en 1389, avait reçu les comtés de Vertus<sup>342</sup> et d'Asti. Soucieux d'agrandir son patrimoine il avait acquis les comtés d'Angoulême<sup>343</sup>, de Blois, de Dunois, et de Chartres<sup>344</sup>, de Périgord, de Coucy<sup>345</sup>, de Porcien<sup>346</sup>, la lieutenance du duché de Luxembourg<sup>347</sup> et les seigneuries de Luzarches<sup>348</sup>, Crécy, Sedan, Sablé de Grandelin et Châlons-en-Champagne<sup>349</sup>. A sa mort le 23 novembre 1407, ses possessions avaient été léguées à son fils Charles<sup>350</sup>. Après Azincourt, administrer ces biens n'est guère aisé, d'autant qu'à partir de 1422, à la mort d'Henri V, le Régent d'Angleterre, Gloucester, ordonne que Charles d'Orléans et Jean d'Angoulême payent les frais de leur captivité. Leur emprisonnement promettait d'être long puisque Henri V, sur son lit de mort, avait ordonné que le duc et son frère ne soient libérés qu'à la majorité de son successeur, alors nouveau-né :

« [...] Sy, ne délivrez pas de prison beau cousin d'Orléans, les contes d'Eu et d'Angolesme, jusques à tant que beau filz Henry aura son eage compétent ; et des aultres faictes comme bon vous semblera. »<sup>351</sup>

Aussi, pour administrer l'ensemble des possessions des captifs, un collège de douze officiers de la maison d'Orléans fut créé. Lieutenant du duc<sup>352</sup>, le Bâtard en avait la présidence *de*

---

<sup>341</sup> Annexe 4 : Possessions du duc d'Orléans en 1415.

<sup>342</sup> A.N, XIA 8602, f°178v, Paris, 6 mai 1403. Lettres patentes de Charles VI autorisant son frère Louis de France, duc d'Orléans, à tenir dans son comté de Vertus en Champagne, qui lui appartient du fait de sa femme.

<sup>343</sup> En 1395

<sup>344</sup> Ces trois comtés ont été achetés en 1391, il acheta également en 1394, la Fère-en-Tardenois, Villiers et la forêt de Ryé, A.N, J545, IV, n°4.

<sup>345</sup> Ergée en pairie par Charles VI en 1404, A.N, XIA 8602, f°179v

<sup>346</sup> Ces trois comtés ont été achetés en 1401

<sup>347</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, livre I, chapitre V.

<sup>348</sup> A.N, J545, IV, n°6 : achat en 1392

<sup>349</sup> A.N, J545, IV, n°2 : Cet ensemble fut acheté en 1396, le duc avait en outre acheté 48 000 francs au roi de Navarre ses droits sur Provins.

<sup>350</sup> Comme nous le montre le testament de 1403 du duc Louis (A.N, AEII425), hormis les comtés d'Angoulême et de Vertus qui passèrent à ses fils Jean, et Philippe, le reste passait à son aîné Charles.

<sup>351</sup> *Chronique de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy*, publié par François Morand, Paris, 1876, tome 2, chapitre CXXVI.

<sup>352</sup> THIBAUT, Jean, « Fête et renouveau de la vie sociale à Orléans après 1429 », *Le Moyen Age*, 2010/2-Tome CXVI, p. 385 à 406.

*facto*. Il était secondé par des officiers, parmi lesquels se trouvaient Jean de Saveuses, Jean Le Fuselier et Pierre Sauvage<sup>353</sup>. Ce dernier fut tour à tour secrétaire, argentier et garde des sceaux du duc d'Orléans. Il tint un registre<sup>354</sup> qui a l'avantage de montrer les soucis financiers que rencontrèrent Charles d'Orléans et Jean d'Angoulême. Ils ne cessent d'emprunter, de vendre et de gager leurs possessions. Les possessions successives du Bâtard d'Orléans en constituent un bon exemple, puisque dans certains cas comme pour le don du comté de Périgord, le duc Charles ne nomme le Bâtard qu'en vue de pourvoir à la vente dudit comté :

« [...] *la comté de Perigort avecques toutes ses appartenances que preta dument donné et pris à notre féal frère messire Jehan Bastard d'Orléans chevalier ; laquelle comté avecques toutes ses appartenances et deppendances, voulons que par notredit frère soit vendues au plus offrant pardevant successeur pour nous et au bien estre et prouffit de nous. [...] »*<sup>355</sup>

Charles d'Orléans prit effectivement l'habitude de vendre ses biens afin de subvenir aux frais de sa captivité. Toutes ses terres pouvaient être vendues hormis son duché d'Orléans et son comté de Blois :

« *Ung vidisse d'une lectre de monseigneur le duc d'Orleans contenant certain pouvoir de vendre ou engager ses terres et seigneuries etc. , excepté la conté, ville et chastellenie de Blois et la duché, cité et chastellenie d'Orleans, icellui pouvoir donné à monseigneur le bastar d'Orléans et aussi à Hue de Saint Mars, messire Jehan du Reffuge, maistres Jehan le Fuzellier et Hugues Perrier jusques à la somme de quarante deux mille escuz ou saluz d'or, icelle lectre dudit pouvoir donnée à Londres, le second jour d'avril mil CCCC XXX VII après Pasques, signées par le mandement exprés de monseigneur le duc, [...] »*<sup>356</sup>

Nous observons une accélération des ventes à partir des années 1437, époque où les négociations pour la libération du duc d'Orléans se précisent. Ainsi en 1437, le Bâtard vendit

---

<sup>353</sup> A.N. K535, n°27, f°14r°

<sup>354</sup> A.N. K535, n°27

<sup>355</sup> Collection privée.

<sup>356</sup> A.N. K535, n°27, f°4-5, CHAMPION, Pierre, *Un inventaire des papiers de Charles d'Orléans*, Paris, 1912.

le Périgord à Jean de Châtillon<sup>357</sup> et le comté de Porcien à Jean de Luxembourg<sup>358</sup> ; les terres de Coucy, Soissons et la Fère au duc de Bourgogne en 1440, sous réserve d'un droit de rachat pendant dix ans.<sup>359</sup> D'autres biens, éloignés de la sphère d'influence du Bâtard, furent, quant à eux, repris de façon plus ou moins légale au duc d'Orléans. Ce fut le cas non seulement de la lieutenance du duché de Luxembourg qui fut reprise en 1411 par Jobst de Moravie, arguant de la mort du duc d'Orléans pour annuler la vente en gagère de 1402, mais aussi, comme nous le constaterons, du comté italien d'Asti. En plus de ces différentes soustractions<sup>360</sup>, les domaines du duc sont également en mauvais état :

« [...] Comme de présent par le fait [...] de guerres, noz receptes et demaines soient de très petite valeur, et nous ayans entendu que en noz chasteaulx et place de Baugency, Yanville et Chasteauneuf soyent plusieurs ouvraiges très chière assavoir pour le soustenement d'yeulx, et aussy soit besoing de pourveoir nostre Hostel estant en nostre ville d'Orléans d'aucune quantité de liz garniz parce qu'il est du tout desgarni. [...] Savoir vous faisons que par l'advis et deliberacion de nostre amé et féal frère le Bastard d'Orléans et des gens de nostre conseil avons ordonné et délibéré et veoir maintenant par ces présentes que du bien de noz devis esciptz, vous faictes apposer et mettre en vente au plus proffitablement si vous le pouvez à nostre prouffit en une ou plusieurs des gardes d'icelles forest selon les plus aisément fournierz marchands à ce que mène de vente ordinaire ou aultres jusques à la valeur de quatre cents livres par forêts. [...] »<sup>361</sup>

C'est un fait : la captivité du duc Charles et du comte Jean ont ruiné le domaine orléanais. Faire prospérer les biens de la famille, n'était donc pas le but premier du Bâtard d'Orléans. Il fallait d'abord subvenir aux besoins des prestigieux prisonniers et veiller à leur délivrance.

---

<sup>357</sup> British Library, add. Charter 3818, 4405

<sup>358</sup> British Library, add. Charter 4419, 4420, 3820, 4411, 4412

<sup>359</sup> A.N K1210

<sup>360</sup> Annexe 5 : Carte des possessions du duc en 1440.

<sup>361</sup> Archives Départementales du Loiret, A2171, Pièce 4.

Toutefois, le Bâtard veille à l'intérêt des sujets du duc, c'est pourquoi il n'hésite pas, en 1436, à châtier un routier du nom de Guillaume Benoit qui opprimait les populations de Montigny-le-Gannelon :

*« en compagnie de gentilshommes et gens de train, au lieu de Montigny-le-Gannelon, pour ladite place démolir, abatre et mettre par terre, laquelle place on disoit le capitaine de la Ferté-Bernard, nommé Guillaume Benoît, reparer a puissance pour gaster le pais. »*<sup>362</sup>

Ses rapports avec la ville d'Orléans en sont un autre exemple.

### I.3. L'exemple de la ville d'Orléans

Grâce aux comptes de la ville<sup>363</sup>, nous avons une bonne connaissance des relations du Bâtard avec les Orléanais. De 1420 à 1439, période où il gère les affaires de ses frères, il s'y rend en moyenne une à deux fois par an<sup>364</sup>, si l'on excepte sa présence pendant le siège. Lieutenant du duc, ces rapports avec la cité sont de primes abords militaires et financiers<sup>365</sup>. Effectivement, les habitants d'Orléans se doivent d'entretenir les militaires chargés de les défendre, mais aussi de soutenir Charles VII dans la guerre contre les Anglais. Ce soutien peut se manifester par un simple paiement :

*« Nous, Jehan bastart d'Orléans, conte de Porcien et de Mortaing, grand chambellan de France et lieutenant de Monseigneur le Roy sur le faict de la guerre et du [duc Charles] comte de Bois et de Beaumont. Confessons avoir eu et receu des bourgeois, manans et habitans de la ville d'Orléans par les mains de Jehan Halle receveur des deniers [...] la somme de six cens livres tournoys laquelle somme lesdiz bourgeois, manans et habitans nous ont baillé pour paier les gens de guerre, escuiers en icelle ville en garnison [...] En tesmoing nos seel et seing manuel, le premier jour de may, l'an mil CCCC vint neuf. Signé : Le Bastart d'Orléans. »*<sup>366</sup>

---

<sup>362</sup> A.D. D'Eure & Loir, E2728, f°261, Ordre du Bâtard à Guillaume de Tucé

<sup>363</sup> Archives Communales d'Orléans, série CC.

<sup>364</sup> Annexe 7 : Visites du Bâtard à Orléans de 1420 à 1456

<sup>365</sup> Annexe 8 : Relations avec la ville d'Orléans

<sup>366</sup> A. Com. d'Orléans, CC 199 n°7

Mais il peut aussi se traduire par l'apport de matériel de guerre :

*« A Naudin Bouchart pour pouldres et autres choses par lui bailliés c'est assavoir pour six livres de pouldre à couleuvrines par lui bailliez à monseigneur le bastart d'orliens la veille de Noel mil CCCC XXXV, XXXIII sols parisis. »<sup>367</sup>*

Ils participent également à la rançon de leur seigneur prisonnier<sup>368</sup>, tout comme à celle du comte d'Angoulême :

*« A monseigneur le comte d'Angolesme à luy octroyé par les habitants d'Orléans à sa venue d'Angleterre en ladite ville qui fut au mois d'avril l'an mil IIII<sup>C</sup>XLV, XII<sup>C</sup> l.t qui vallent IX<sup>C</sup>LX l. p. »<sup>369</sup>*

En contrepartie de cela, les Orléanais n'hésitent pas à exprimer leurs doléances au Bâtard :

*« A Thevenon de Bourges pour avoir envoyé deux fois devers monseigneur le Bastard d'Orléans pour lui faire assavoir que les gens d'armes estoient entour ceste ville et quilz destrousoient tout entour ceste dicte ville. »<sup>370</sup>*

Voire à lui demander, en 1449, d'intervenir auprès du roi, afin de baisser l'impôt :

*« Martin de Maubodet luy de faiz procureur pour despense faicte en ung voyage fait par maistre Fleurent Bourgoing, conseiller de ladite ville, ledit Martin et en leur compaignie Jehan Pithon varlet de ladite ville et Jehan Berry varlet dudit maistre Fleurent, avec quatre chevaux de louage qui furent envoiez d'Orléans à Chasteaudun de par les commis par l'Eglise, et les procureurs, de ladite ville par devers monseigneur de Dunois luy expliquer de ce que le Roy veult faire lever la monaie des deniers du douziesme de la ville et forsbourg d'Orléans et des aultres villes et paroisses estant des paies [...] d'icelle ville, et aussi des chaussées d'icelle ville, pour recommander à monseigneur de Dunois le faiz d'icelle ville et*

---

<sup>367</sup> A. Com d'Orléans, CC551, f°53

<sup>368</sup> Voir l'annexe 8

<sup>369</sup> A. Com d'Orléans, CC 658, f°47

<sup>370</sup> A. Com d'Orléans, CC. 655, f°59-62

*savoir sil avoit aucune puissance d'en faire composicion. Lequel respondit que non mais qu'il feroit du mieulx qu'il pourroit. [...] »<sup>371</sup>*

Effectivement, dès qu'il le peut le Bâtard soutient les Orléanais. Soucieux de leur moral, il organise une procession commémorative de la libération le 8 mai 1430<sup>372</sup>. De même, afin de reconstruire la ville, endommagée par le siège, il obtient du roi une aide financière :

*« [...] Noz bien amez les bourgeois, manans et habitans de la ville d'Orléans nous ont fait exposer que pour entretenir leurs loyaultez envers nous et cesser la dampnable entreprise des Anglois noz anciens ennemis et adversaires qui par huict mois ont tenu siège devant ladite ville envers yceulx exposant fait et porté plusieurs grans charges, mises, domaiges et despenses. Et aient leurs héritaiges et maisons abatu et démoli et chapistres, et ait esté le pont de ladite ville avec les tours d'icellui en grands partie démoliz. Lesquelz sont retrouvez reparer et aients charges, baronnies et affaire de ladite ville supporter et les debtes paier n'eussent peu lesdiz exposants sans nostre aide et confort et pour ce [...] leur eussions données noz lectres faictes à Meung sur ceux le xvie jour de janvier l'an mil CCCC vint & neuf par lesquelles leur octroiasmes une aide qui s'ensuivit devants jusques à six ans àcompter de la chandeleur ensuivante. [...] Donné à Tours le XXIIIe jour de decembre l'an de grace mil CCCC trente et cinq. Et de nostre règne le quatorziesme, ainsy faicts de par le Roy, monseigneur le duc de Bourbon, monseigneur Charles d'Anjou, le bastart d'Orléans, Christophe de Harcourt et aultres presens. »<sup>373</sup>*

Dans cette optique, en 1432, il n'hésite pas, avec Jean le Fuselier, à taxer les marchands passant à Orléans par la Loire, ce qui lui vaut un rappel à l'ordre des officiers royaux :

*«Proces verbal fait par Thomas de Vassi, sergents d'armes du roy Charles Septieme, à la requeste du procureur dudit sieur Roy, contre Monsieur le Batard d'Orléans, Jean le Fuselier & autres, touchant les exactions & concussions qu'ils faisoient sur les denrées & marchandises, baissant & montant par la rivière de Loyre. »<sup>374</sup>*

---

<sup>371</sup> A.Com d'Orléans, CC. 556, f°40

<sup>372</sup> Colette Beaune, *Naissance de la Nation France*, Paris, 1985, p.180

<sup>373</sup> A.Com d'Orléans, CC. 967, f°2-4

<sup>374</sup> **BNF RES\_RES-F-1589**, copie imprimée du XVIIe siècle, d'une affaire judiciaire concernant Dunois à Orléans en 1432.

De même, lui ou son épouse, Marie d'Harcourt, informe régulièrement les échevins d'Orléans des avancées de la reconquête de la Normandie et de la Guyenne :

*« Jehan Hillaire [...] procureur pour bailler à Fréteval poursuivant de monseigneur le comte de Dunois, qui le XXVIIe jour de juing apporta lettres presentes de ma Dame de Dunois qui estoit à Chasteaudun advissant aux bourgeois & habitans de ladicte ville faisans mention de la composition des villes et chastel de Caen, et fut ordonné luy donner pour son service deux escuz d'or. »*<sup>375</sup>

Ces échanges de services<sup>376</sup> qui se poursuivent après la libération du duc d'Orléans et du comte d'Angoulême témoigne de l'assise du Bâtard sur la ville. Mais aussi, d'une certaine affection des Orléanais à son égard, comme l'atteste certains dons. Ainsi en 1440, les échevins offraient à la comtesse de Dunois qui venait d'accoucher, vingt-quatre pigeons, quatre oisons, quatre lévriers et deux chevaux<sup>377</sup>. Nous pouvons supposer que cette manière d'administrer du Bâtard n'était pas propre aux Orléanais mais était général aux autres sujets du duc Charles. Afin de libérer ce dernier, en plus d'administrer ses biens, le Bâtard se devait de représenter la maison d'Orléans, et d'exister politiquement à la cour du roi de France.

#### I.4. Représenter les Orléans

De par ses succès militaires, et ses fonctions à la cour de Charles VII, le Bâtard peut faire valoir les droits du duc Charles. Ce fut le cas lors du Traité d'Arras en 1435, où sous prétexte de la captivité de ses frères, il refusa de jurer la paix, et par là même de sceller la réconciliation entre Orléans et Bourgogne :

*« [...] tous jurèrent, excepté Le Bastart d'Orléans qui ne la voutl jurer et s'excusa, disant que le duc d'Orléans et le duc d'Angolesme son frère, estoient prisonniers en Angleterre ; et*

---

<sup>375</sup> A.Com d'Orléans, CC. 556, f°47

<sup>376</sup> Voir l'Annexe 8

<sup>377</sup> A.Com d'Orléans, CC. 657, f°19v

*que, sans le commandement et les congé et licences d'eulx, ne voddroient riens faire de ladicte paix. [...] »<sup>378</sup>*

Autre exemple plus délicat, sa participation à la révolte nobiliaire de la Praguerie en 1440. Comme nous le verrons dans un prochain chapitre, cette révolte était due à un mécontentement des princes envers le renforcement de l'autorité royale, mais était aussi une des conséquences du Traité d'Arras. Cette paix bourguignonne avait en effet déçu les anciens fidèles armagnacs de Charles VII, au nombre desquels se trouvait Jean de Dunois. Ce dernier joignait à ces griefs un autre plus personnel : le peu d'implication du roi lors des négociations de la libération du duc d'Orléans en 1439. En effet, conscient des troubles provoqués par la famille d'Orléans sous le règne de son père et irrité du fait que les Anglais considèrent le duc d'Orléans comme le principal négociateur de la paix, Charles VII, voit d'un mauvais œil le retour de son cousin Charles. Or, le roi était contraint de faciliter l'élargissement des frères d'Orléans en raison de la promesse, faite en 1392 par son père au duc Louis, de pourvoir au mariage de ses filles et de payer la rançon de ses fils si ceux-ci venaient à être emprisonnés<sup>379</sup>. S'il est évident qu'au moment de son avènement Charles VII ne pouvait tenir cet engagement, il n'en demeure pas moins qu'après son sacre et les victoires françaises, le Bâtard d'Orléans était en droit d'attendre de son suzerain qu'il tienne son serment. A cette parole donnée s'ajoutaient des considérations financières : ainsi que le mentionne cet acte parisien, qui fut sans doute placardé dans les rues lors de la prise de Montereau<sup>380</sup>, Charles d'Orléans avait investi dans les campagnes royales par l'entremise de son frère illégitime :

*« [...] et bailla la garde du dit lieu de Monstereau au dit bastard d'Orleans, qui fort avoit frayé, comme l'en a dit, et le dit notoirement, ou fait et entretenement du dit siege, et baillé des finances de messeigneurs d'Orleans et d'Angolesme, prisonniers en Angleterre. »<sup>381</sup>*

Dès lors, il est possible de concevoir l'irritation du Bâtard devant le peu d'implication du monarque à la libération du duc, ce qui explique sa coalition avec les ducs de Bourbon, d'Alençon, de Bretagne et du comte d'Armagnac. Leur plan était simple : mettre le roi sous

---

<sup>378</sup> *Chronique de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy*, publié par François Morand, Paris, 1876, t.1, chapitre CXC.V.

<sup>379</sup> AN K54 n°16.

<sup>380</sup> Octobre 1437.

<sup>381</sup> A.N, X1A 1482, f° 37v°-38r°/ KK1101, pièce 776. Paris, 10 et 22 octobre 1437.



la tutelle de son héritier, le Dauphin Louis. Ils se heurtèrent toutefois au manque d'adhésion de la part des villes et de la noblesse qui ne voyaient pas d'intérêt à se révolter contre le roi. D'autant que celui-ci, soutenu par le comte du Maine, le comte de la Marche et le connétable de Richemont, entendait mater la révolte. Le Bâtard d'Orléans revint très vite dans le giron royal, et réussit à se dédouaner de son rôle dans la révolte, en accusant Bourbon et Alençon de l'avoir manipulé après le second échec<sup>382</sup> de la délivrance de son demi-frère :

« [...] *quant il*<sup>383</sup> [...] *trouva monseigneur le bastart d'Orleans, qui venoit de la paix*<sup>384</sup> , *auquel il donna entendre que le Roy ne vouloit point la delivrance de monseigneur d'Orleans; et dès celle heure commença à conspirer avec mondit seigneur le bastart et d'autres, [...] mondit seigneur le bastart luy donna passage et à ses gens, non informé de la mauvaise volonté que luy et ses adhérens*<sup>385</sup> *avoient à l'encontre du Roy; ne jamais mondit seigneur le bastart n'eut sceu, et quant il cogneust au vray leur entencion, il les abandonna et vint devers le Roy, comme raison estoit.[...]* »<sup>386</sup>

Le roi pardonna au comte de Dunois, qui put s'investir de nouveau dans la reprise des négociations pour la délivrance du duc d'Orléans en 1440.

---

<sup>382</sup> Il y'avait eu une première tentative en 1438

<sup>383</sup> Sous-entendu le duc de Bourbon.

<sup>384</sup> Il s'agissait des négociations pour libérer le duc en 1439.

<sup>385</sup> Sous-entendu les conjurés.

<sup>386</sup> *Chroniques d'Escouchy* éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, t.III, p. 4 à 17.

## II. Vers la liberté

### II.1. La libération de Charles d'Orléans

Libérer Charles d'Orléans était une volonté ancienne du Bâtard puisque dès 1421, nous avons trace d'une requête envoyé au Régent de France :

*« Item à Robin de Saint Mesmin, Jehan Avignon et Briçonnet de Saint Mesmin procureurs de ladite ville pour ung voyage par eulx faict par l'ordonnance desdiz [commissaires] et procureurs pour aller à Bloys par devers monseigneur le chancelier d'Orléans pour une lettre que monseigneur le Bastart d'Orliens avoit envoiée, pour aller par devers monseigneur le Régent, pour lui parler de la prison de monseigneur le duc d'Orliens. [...] XXVIII livres paris. »<sup>387</sup>*

Mais c'est à partir de 1436, que les négociations en vue de délivrer le duc commencent à se préciser. Le Bâtard d'Orléans y prend part et tente de convaincre le duc de Savoie de donner sa fille en mariage au duc prisonnier, afin que sa dot puisse payer la rançon. Il n'hésite pas à faire appel à son ex beau-père, Jean Louvet, alors en exil à Avignon. Celui-ci avait effectivement de bonnes relations avec la Savoie. Confiant le Bâtard lui écrit une lettre de Blois, en date du 18 novembre :

*« Monseigneur est sur le point de se délivrer ou jamais, et, avant qu'il soit un mois j'en ferai une fin. »<sup>388</sup>*

Il avait auparavant pris soin de récupérer des bijoux du duc, en gage en Avignon, afin de parfaire son ambassade :

*« [...] Comme naguère par le recouvrement fait par nostre amé et féal conseiller et chambellan Hue de Saint Marc de [tants] joyaulx de pierre qui estoient après de par nous en gage en garde et mains de [tants] lombards en Avignon, nostre dit conseiller en faisant yceulx apporter en nostre ville de Blois les eust laissié à [Vaten] pour doubt de ses finances*

---

<sup>387</sup> A.Com d'Orléans, CC. 548, f°7

<sup>388</sup> BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1881-1891, t.III p. 90-93.

*et prins par Jehan le Fuzelier général conseiller par nous, ordonné sur le fait des deniers de noz finances eust envoyé audit lieu de Vaten. Tant archiers de la compaignie de nostre amé et féal frère messire Jehan Bastard d'Orléans qui yceulx ont apportez et délivrez audit lieu de Blois es mains des gens de nostre conseil. [...] »<sup>389</sup>*

Nous ignorons la suite de cette affaire, une chose est sûre : le duc de Savoie ne conclua pas d'accord, et ces projets de mariage furent abandonnés. Le Bâtard ne se découragea pas et sollicita l'aide du duc de Bretagne et du comte de Suffolk. L'idée était habile. Puisque la famille d'Orléans était alliée aux Montfort depuis le mariage, en 1423, de Marguerite d'Orléans et de Richard d'Etampes. Quant à Suffolk, capturé par le Bâtard à Jargeau en 1429, il s'était engagé, en échange de sa libération, à favoriser la libération des frères d'Orléans. Grâce à ses nouveaux alliés, les négociations prennent un nouveau tour. Le gouvernement anglais consent à ce que moyennant le paiement d'une somme déterminée, le duc d'Orléans se rende en Normandie, sur les frontières de Bretagne pour traiter de la paix<sup>390</sup>. Des ambassadeurs furent même désignés à cet effet et Henri VI accorda au duc un sauf-conduit :

*« Une lectre du Roy Henry d'Angleterre en parchemin, seellée de son grant seau en cire blanche et queue pendant, donné à Westminster le XII<sup>e</sup> jour de juillet, Tan de son resne le XVI<sup>e</sup>, par laquelle lectre narrative comme [...] monseigneur d'Orléans soy desirans s'i mectre à son povoir, lui ayant requis license et congié de le laissier venir et seurement acompagnéou pays de Normendie pour povoir estre à icelle convencion ; par icelle lectre, donne congié audit monseigneur d'Orléans de faire ledit voyage parmy ce que du temps promis et accordé par mondit seigneur le duc avec ledit Roy il fera bailler la somme d'argent opportune pour sondit passage, comme pour la seurté de sa personne, etc., comme plus aplain est contenu par ladicte lectre. »<sup>391</sup>*

Restait à trouver la somme exigée dans les plus brefs délais. Le Bâtard s'y emploie, et n'a de cesse que de vendre les comtés de Porcien<sup>392</sup> et de Périgord<sup>393</sup>, tout en opérant

---

<sup>389</sup> BNF, P. Orig, 2158, Orléans, n°542

<sup>390</sup> BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, *Histoire de Charles VII*, t.III p. 90-93.

<sup>391</sup> A.N, K535, n°27, f°11

<sup>392</sup> British Library, add. Charters, 3820, 4411, 4412

<sup>393</sup> British Library, add. Charter 3818, 4405

d'importants transferts d'argent<sup>394</sup>. Mais le délai s'écoule sans que le paiement puisse être effectué, et les négociations sont reportées au printemps 1438. Jean Popham, trésorier du roi d'Angleterre, est désigné pour se rendre à la cour de Bretagne. Il arrive à Vannes vers le milieu de mai. La conférence s'ouvre aussitôt. Le duc d'Orléans se fait représenter par son demi-frère, chargé de lire une lettre à l'assemblée :

*« Une demye fueille de papier escripte et dit dessus : copie de la lettre de monseigneur escripte au Roy puis l'assemblée faite devers le duc de Bretagne des gens des deux Roys, et monseigneur le Bastard d'Orléans, avecques lui aucuns des gens du conseil de mondit seigneur. »*<sup>395</sup>

Par un acte du 30 mai, rédigé en présence du bâtard d'Orléans et des ambassadeurs anglais, le duc de Bretagne déclare se porter médiateur, de concert avec le duc d'Orléans<sup>396</sup>. Il est convenu de continuer les négociations au printemps 1439, en présence du duc Charles. Afin de financer son retour en France, le Bâtard continue d'emprunter, et obtient 4000 mille saluts d'or des comtes de la Marche et de Pardiac :

*« Certaines lectres en ung fardellet, une du conte de la Marche et de Pardriac, par laquelle il se oblige de paier et delivrer à Rouen, en la ville de Caen, au Roy d'Angleterre pour et par monseigneur le duc d'Orleans dedens la fin d'un mois entier, après ce qu'il sera venu et arrivé deça la mer ou païs de Normandie par la manière appoinctée par monseigneur le bastard d'Orléans, conte de Vertus, et autres du conseil de mondit seigneur le duc avec l'abbé de Fescan et autres embasseurs dudit Roy d'Angleterre, la somme de IIII mille salus, seellée ladicte lectre du seel des armes dudit conte de la Marche, et données en la ville de Murat le VIIIe jour du mois de juing mil CCCCXXX huit et signées »*<sup>397</sup>

---

<sup>394</sup> Annexe 9 : Mouvements d'argent pour la libération de Charles d'Orléans et de Jean d'Angoulême

<sup>395</sup> A.N, K535, n°27, f°21, pièce 2

<sup>396</sup> BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, *Histoire de Charles VII*, t.III p. 90-93.

<sup>397</sup> A.N, K535, n°27, f°4, pièce 3

Le duc, quant à lui, rachète des prisonniers anglais afin de minimiser sa rançon :

*« Une lectre de l'evesque de Xaintes, comme tuteur et curateur des enffans de feu monseigneur de Mortemar, contenant certain traictié fait entre monseigneur le bastard d'Orleans et les gens du conseil de monseigneur le duc d'Orleans d'une part et ledit evesque d'autre, à cause de ung prisonnier desdiz enfans dudit feu monseigneur de Mortemar, nommé Jehan Margin, Anglois, sur la somme de dix mille escuz d'or par la manière exprimée et contenue ou contenu de ladicte lectre dudit evesque de Xaintes, par laquelle icellui evesque confesse avoir receu par mondit seigneur le bastard ung sien seellé sur ledit traictié de la somme de deux mille escuz d'or ayans apresent cours, et une obligacion de certains marchans de la sousterraine de la somme de mille Royaulx d'or et par les mains de Hue de Saint Mars. [...] »<sup>398</sup>*

Il est convenu que le duc d'Orléans se rende à Gravelines, en terre anglaises, à l'été 1439, afin d'y traiter de la paix. Il y débarque le 26 juin 1439<sup>399</sup>. C'est la première fois que le duc se retrouve en présence de son frère :

*« [...] Auxquelx, chascun à son tour, ledit duc d'Orliens fist joieuse récepcion, et par especial à son frère. [...] »<sup>400</sup>*

Malheureusement, les négociations échouent du fait du manque de réactivité de Charles VII. Charles d'Orléans est alors contraint de retourner en Angleterre. Avant de repartir, il charge le Bâtard de plaider sa cause auprès du roi de France :

*« Une demie fueille de papier, et dit au premier : instruction à mon frère Bastart et aux gens de mon conseil de ce qu'ilz ont à dire à monseigneur le Roy et à madame la Royne, à monseigneur le daulphin et aux autres seigneurs, et de ce qu'ilz leur ont à requérir de par moy pour le fait de ma délivrance ; signé de la main de monseigneur et de son petit signet. »<sup>401</sup>*

---

<sup>398</sup> A.N, K535, n°27, f°5, pièce 4

<sup>399</sup> BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, *Histoire de Charles VII*, t.III p.105-106.

<sup>400</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chroniques*, éd. J.A.C Buchon, Orléans, 1861, chapitre CCLIII.

<sup>401</sup> A.N, K535, n°27, f°21, pièce 1

Le Bâtard, afin d'attirer l'attention du roi, participe momentanément à la révolte de la Praguerie. Pardonné, il attire également l'attention du duc de Bourgogne, et en particulier de la duchesse, à la cause du duc d'Orléans. En effet, Philippe le Bon, déçu par l'application du Traité d'Arras, opère un retournement politique conséquent en se réconciliant avec Orléans, le but de la manœuvre étant de s'en faire un allié de poids pour contrecarrer l'autorité de Charles VII. Son ambassadeur Hugues de Lannoy devait donc convaincre les Anglais du bien-fondé de cette délivrance, ce qui n'était pas chose aisée, ceux-ci ayant vécu la signature du Traité d'Arras comme une trahison. Toutefois Lannoy sait plaider sa cause comme le montre ce document qu'il écrivit au gouvernement anglais, retrouvé par Pierre Champion au début du XX<sup>ème</sup> siècle :

*« [...] Comme il faut endurer ce qu'on ne saurait empêcher, c'est donc votre avantage, à vous, Anglais, de faire la paix. [...] Monseigneur d'Orléans est prisonnier en Angleterre. Depuis longtemps il cherche et poursuit sa délivrance, qui ne peut venir que par la paix entre les deux royaumes. Le Bâtard d'Orléans, les serviteurs et les amis des d'Orléans, sauront bien contraindre le roi Charles à la paix générale. De leur côté les Anglais pourraient élargir le duc qui, avec le concours du roi et des seigneurs de France, en témoignage de sa reconnaissance, saura bien avancer la paix finale. Le duc de Bourgogne en tirerait même un avantage particulier en s'assurant sa reconnaissance. [...] »<sup>402</sup>*

Outre la négociation de sa liberté, le duc de Bourgogne paya une partie de la rançon du duc, soit 40 000 nobles<sup>403</sup>, à charge à Charles d'Orléans de verser les 80 000 nobles restant ou de se constituer prisonnier, s'il ne parvenait pas à faire la paix entre France et Angleterre. Cette clause de la libération du prince-poète n'avait rien de neuf en 1440, puisqu'elle avait déjà été conclue l'année précédente par Jean de Dunois :

*« [...] le Duc d'Orleans garny de vous de bon vray et loyal saufconduit par vertu duquel mondit tres honoré Seigneur le Duc d'Orléans et ceux de la compaignye puissent venir et aller seurement en un party et en l'autre, pour soy employer au fait de la paix final d'entre les Royaumes de France et d'Angleterre et pour pourchacier sa delivrance ou en dessans de*

---

<sup>402</sup> BNF, français 1278, f°34, CHAMPION, Pierre, *La vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris, 1850, p.276-277.

<sup>403</sup> La duchesse emprunta toutefois 15000 nobles (A.N K72, n°562)

*[...] rendre dedens les termes de St. andré le corps de mondit tres honoré seigneur le duc d'Orleans mort ou vif prisonnier comme devant en livre desdites villes de Rouen, de Calais ou de Chierbourg laquelle que mieux vous semblera es mains de vous tres haut et puissant prince ou de vostre commis et depputez en moy baillant bon seur et loyal saufconduit durant deux mois devant ladite feste de St. andré pour accomplir ce que dessus est dit ou vendre ladite finance en l'un des lieux dessusdits tel que bon vous semblera en le me faisant scavoir par votre bon plaisir un mois devant ladite feste de St. andré et tout sans fraude, barat ou malengin.[...] »<sup>404</sup>*

Pour parvenir à payer cette somme le Bâtard se rapproche des grands seigneurs. Il obtient du (Dauphin, 30 000 saluts d'or<sup>405</sup> ; 20 000 saluts d'or du duc de Bourbon ; 10 000 saluts d'or du Comte d'Eu ; 4 000 saluts d'or de Pierre d'Amboise ; même somme pour Jean de Bueil, l'amiral Prégent de Coetivy et de l'évêque de Clermont. Le connétable de Richemont et le comte de Tancarville donnent chacun 6 000 saluts d'or, tandis que le comte de Dreux en donne 1 000<sup>406</sup>. Ces sommes étant prêtées, des garanties sont prises :

*« Ung cayer en papier contenant la teneur et effect des lectres de garenties pour avoir les seillez de certains seigneurs, oudit cayer nommez, pour l'eslargissement de monseigneur le duc en France ; lesquelles lectres de garentie maistre Denis Berthelin, secrétaire de monseigneur le Bastard et autres des gens de mondit seigneur. »<sup>407</sup>*

Et, en 1440, tandis qu'Henri VI délivre un sauf conduit au duc Charles<sup>408</sup>, le Bâtard rencontre Jean de Saveuses à Saint-Omer afin de préparer la venue du duc :

*« De par le duc d'Orléans. [...] Comme nous ayons dus le mois de May deurement passé moult devers nous, et attendre nostre venue en la ville de Saint Omer en la compagnie de beau frère le Bastart d'Orléans, nostre amé et féal conseiller et premier chambellan Jehan de Saveuzes.[...] »<sup>409</sup>*

---

<sup>404</sup> BNF, ms.Fr 20379, f°24-25.

<sup>405</sup> A.N, K65, n°15<sup>12</sup>

<sup>406</sup> M. MAULDE DE LA CLAVERIE, *Histoire de Louis XII*, Paris, 1889-1891, tome 1, p. 64-65.

<sup>407</sup> A.N, K535, n°27, f°16

<sup>408</sup> A.N, K65, n°14

<sup>409</sup> BNF, P.O, 2653, Saveuses, n°7

Il reçoit également un sauf-conduit du roi d'Angleterre :

« [...] *Nous avons esté advertiz que, afyn de mener, par la grace de Dieu, à bonne & fructueuse conclusion les conventions & assamblees, qui ja par diverses foiz ont esté, & encores de present sont tenues, en esperance de trouver & mettre bonne paix & union entre nous & nostre adversaire de France, est expedient & convenable que Jehan Bastard d'Orléans conte de Dunoys se transporte souventes foiz en divers Lieux de nostre Royaume de France. Et, pour consideration de ces choses, nous (qui de tout nostre cueur desirons le Bien d'Icelle Paix) au dit conte de Dunoys, & jusques à nombres de quatre vins personnes chivalers, gentilx Hommes, ou autres en sa compaigne, de quelque Estat, nation, ou condition q'ilz soient, & jusques à quatre vins chevaulx, ou au dessoubz, avons donné & ottoie, donnons & ottoions, de grace especial, par cez presentes, bon, seur, & loial saufconduit, durant du jourduy jusques a Primer jour du Moys de May prochainement venant, pour aler du pais d'Artois, ou il est de present, a Orleans, a Bloiz, & par tout ailleurs en l'obeissance de noz adversaires, & retourner es Paiis de Flandres & d'Artois, & de rechief aller & retourner de Lieux a autre tant de foiz qu'il luy plaira, durant le temps de ce present Saufconduit, [...]*»<sup>410</sup>

Les accords passés, Charles d'Orléans est officiellement libre en novembre 1440. Accueilli par le duc Philippe de Bourgogne et son épouse Isabelle de Portugal, il accepte de jurer la paix d'Arras, et convainc le Bâtard de faire de même :

« [...] *Et ce fait, fut appelé le conte de Dunois, bastard d'Orliens, pour faire le sairement dessusdit. Lequel délaia ung petit. Mais incontinent, par le commandement dudit duc d'Orliens, son frère, il le fist. [...]* »<sup>411</sup>

Cela fait, le duc est nommé chevalier de la Toison d'Or, et épouse la nièce du duc de Bourgogne, Marie de Clèves, dont la dot devait servir à rembourser les grands seigneurs ayant payé sa rançon. Une fois réunis, les deux frères concentrent leurs efforts à la délivrance de Jean d'Angoulême.

---

<sup>410</sup> RYMER, Thomas, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica inter Reges Angliae*, Londres 1735, t. V p.90.

<sup>411</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chroniques*, chapitre CCLIII.



## II.2. La libération de Jean d'Angoulême.

Si Dunois ne put être l'acteur principal de la libération du duc d'Orléans il en alla autrement pour la libération de Jean d'Angoulême comme en atteste cette lettre du comte en personne :

« [...] *Nous étant dans la ville de Rouen, aux mains des Anglais [...] fûmes mis à délivrance [...] par le moyen et à la poursuite du comte de Suffolk du côté des Anglais; Lequel comte de Suffolk [...] nous dit que tout ce qu'il avait fait, tant à la délivrance de notre très cher seigneur et frère monseigneur le duc d'Orléans qu'à la notre, il l'avait fait de son bon cœur, non seulement pour amour de mon dit seigneur et de nous, mais il l'avait fait principalement pour l'amour de notre très chier et bien amé frère le Bâtard d'Orléans, comte de Dunois [...] »*<sup>412</sup>

Nous avons effectivement une idée très claire des négociations grâce à plusieurs lettres conservées aux Archives Nationales. Elles se conclurent en 1444 entre le duc d'Orléans, Dunois, le comte de Suffolk et le duc de Somerset qui détenait le comte d'Angoulême.<sup>413</sup> Pierres angulaires de ces pourparlers, les comtes de Dunois et de Suffolk se connaissaient depuis longtemps. Ils s'étaient rencontrés en 1427 lors de tractations afin d'éviter le siège d'Orléans. De plus, comme nous l'avons vu, Suffolk avait été le prisonnier du Bâtard de 1429 à 1431, lequel l'avait libéré en échange de sa promesse de favoriser la libération de ses frères.<sup>414</sup> Fidèle à sa parole, Suffolk mit toute son influence en œuvre dans les discussions en vue de libérer Jean d'Angoulême. Ils parvinrent à un accord le 12 mai 1444 avec Jean de Beaufort, duc de Somerset qui détenait le comte. Les clauses de cet accord sont les suivantes : moyennant le paiement comptant de 12 000 saluts d'or et l'engagement des ducs d'Alençon et de Bourbon, des comtes de la Marche et de Dunois et du seigneur de Loheac pour 65 000 saluts d'or, le comte d'Angoulême serait élargi :

« [...] *lesdits duc d'Orléans et conte de Dunois payeront et dellivreront comptant en la place de Chierbourg audit duc de Sommercet ou à ses commis ou de ses hoirs ou ayans cause la somme de douze mil salus d'or ou six mil nobles d'or et de poix ou la velleur et pour seureté*

---

<sup>412</sup> Bibliothèque publique d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, ms. 550 de Gyvès, f°689-693.

<sup>413</sup> A.N, J647, n°4, 5, 6, 7, 20, 20bis

<sup>414</sup> A.N, K64, n°3718 : Envoi en mars 1431 de Jean le Fuzelier en Angleterre pour négocier l'échange, contre Jean d'Angoulême, du comte William Pole de Suffolk tombé aux mains du Bâtard d'Orléans à Jargeau.

*du résidu de ce qui pourra devoir ledit conte d'Angoulesme, lesdits duc d'Orléans et conte Dunois dellivreront et bailleront les scellez des seigneurs qui s'ensuivent, c'est à sçavoir le scellé dudit duc d'Orléans pour la somme de vingt mil salus d'or, le scellé du duc d'Alençon pour la somme de dix mil salus d'or, le scellé du duc de Bourbon pour la somme de dix mil salus, le scellé du conte de la Marche pour la somme de dix mil salus, le scellé dudit conte de Dunois pour la somme de dix mil salus, le scellé du seigneur de Loheac pour la somme de cinq mil salus d'or, le scellé dudit conte d'Angoulesme seul et pour le tout, lesquels scellez se montent à la somme de soixante et cinq mil salus d'or [...]»<sup>415</sup>*

Toutefois la mort de Jean de Beaufort, survenu le 27 mai 1444, retarda l'exécution de la transaction. Néanmoins Jean d'Angoulême fut conduit à Cherbourg, d'où il adressa cette lettre au Bâtard :

*« Très chier frère, j'ay sceu par Coingnac que il fault que soiés obligié pour moy à plusieurs seigneurs pour les sellés qu'il me fault avoir et aucy pour les douze mille saluz qui me convient avoir, comme vous maimes en avez fait l'apointement aveques mon cousin de Southfolk, si vous prie tant de cuer que plus puis que à ce faire ne veuilliés rien espargnier, et je vous promet par ma foy vous en dédomagier envers tous, comme tenu y seré. Et pour ce je vous prie de rechief que veuilliés faire diligence que le faict de ma délivrance à ceste fois soit mené à fin qui par vous a esté commancé, comme en vous en ay parfaite fiance, et moy délivré vous me trouverés bon frère. Escript à Chierbourg le XXVIIIe jour de juing. [...] »<sup>416</sup>*

Malgré cette touchante demande, Dunois ne peut concrétiser ce projet qu'en 1445. En effet, Somerset mort, il fallait négocier avec sa veuve. De ces nouvelles tractations il reste deux actes datés du 7 mars 1444.<sup>417</sup>

---

<sup>415</sup> BNF, F.fr. 2811, n°19, éditée par Charavay dans *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, p. 13-14.

<sup>416</sup> Charavay dans *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, p. 15. Il s'agit d'une lettre que l'auteur aurait retrouvée dans la collection privée d'un certain Eugène Minoret. Nous n'avons pu en retrouver la trace.

<sup>417</sup> Ancien Style.

Par la première le duc d'Orléans rappelle l'accord passé avec le comte de Suffolk :

*« Charles duc d'Orleans et de Valois, comte de Bloys et de Beaumont, Seigneur de Coucy [...] A tous ceux que ces presentes lettres verront salut. Comme pour parvenir ala delivrance et eslargissement de notre trèschier et tresamé frere, Jean d'Orleans, conte d'Angoulesme, estant hostaige a pleige de certains grand somme de deniers et moyen de dame Marguerite, duchesse de Somerset, ou de ses hoirs en ayant cause ou comme. [...] Et afin que mondit frere puisse en sa personne venir pardeça et devers monditseigneur le Roy pour charier son fais et sadite finance pluseurs seellez donons [...] aladite dame Marguerite duchesse de Somerset la somme de neuf mil huis cens quarante quatre saluz d'or. [...] »<sup>418</sup>*

Dans la seconde, le Bâtard, lui-même, s'engage à tenir les mêmes promesses en vue de la délivrance de son demi-frère :

*« Jean, Bastard d'Orleans, conte de Dunoy, Grant Chambellan de France. Atous ceulx que ces presentes lettres veront, Salut. Comme pour pervenir ala delivrance et eslargissement de notre trèsredoubté seigneur monfrère Jehan d'Orléans, conte d'Angoulesme a present estant et tenant hostaige a pleige de certaines avant somme de deniers es mains de dame Marguerite, duchesse de Somerset ou deses ayant cause ou comme [...]Savoir faisons que, [...]nous rendrons et restituerons ala dite dame Marguerite duchesse de Somerset ou sesdits hoirs ou ayant cause ou comme ou aulx porteurs la somme de dix mil saluz d'or ou cinq mil nobles d'or et de paier ayant cours apresent ou a venir placer en leur party deça la mer dedens huit mois après le temps et terme dudit an passez dudit eslargissemens la personne de Monseigneur le conte d'Angoulesme en vie ou parvenir [...] Donné a Paris le septiesme jour de mars l'an mil CCCC quarante et quatre.[...]»<sup>419</sup>*

---

<sup>418</sup> A.N, J647, n°4.

<sup>419</sup> A.N, J647, n°5.

Ces nouvelles négociations finissent par porter leurs fruits et, le 31 mars 1445, Jean d'Angoulême est libéré après trente-trois ans de captivité :

*« En l'an mil CCCC quarante cinq dessusdit, retourna d'Engleterre en France le comte d'Angoulesme, frère à Charles, duc d'Orleans, moyennant certaine grande finance qui pour lui fut payée; lequel avoit esté prisonnier au Royaume d'Engleterre, depuis l'an mil CCCC et douze, [...] Lequel comte retourné comme dit est, en France, fut receu très honnourablement, tant du Roy, de son frère, duc d'Orleans, comme des aultres princes et seigneurs generallement, et lui firrent, chascun en droit soy, très joyeuse chière. »<sup>420</sup>*

Le comte reconnaissant, envoya alors cette lettre au Bâtard pour lui signifier sa délivrance :

*« [...] Très chier et bien amé frère, je me recommande à vous; vueillés savoir que aujourd'huy je suis eslargi par mon cousin de Suffolc; et à présent suis à Louviers sain et sauf, auquel lieu ay esté honorablement receu; et à l'aide de Dieu je vous pense brièvement voir et vous remercier comme celui qui a esté cause de ma délivrance. C'est ce que m'a assuré mon cousin de Suffolc, lequel se recommande à vous. Escrit en hâte à Louviers, derniers jours de mars. [...] vostre frère le comte d'Angoulesme.»<sup>421</sup>*

Une fois le duc libre, le Bâtard d'Orléans fut vraisemblablement chargé de réunir la somme comme l'atteste ce document, où le duc d'Orléans lui envoie des biens très précieux. La date de l'acte, le 26 juin 1444<sup>422</sup>, incite à penser que ces richesses auraient été données afin de verser la rançon le plus tôt possible :

*« Nous Jehan Bastard d'Orleans conte de Dunois et de Longueville et grant chambellan de France. Confessons avoir eu et receu de bauluchon [...] garde de la vaisselle d'or et d'argent de mondit seigneur le duc d'Orléans, deux potz d'argent, deux armores finz [...] aux armes de monditseigneur le duc, deux flacons d'argent garniz [...] laquelle monditseigneur le duc nous a prestée et par son commandement nous a esté baillé et delivré*

---

<sup>420</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, t. I, chapitre XI, p.82-83

<sup>421</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°689-693.

<sup>422</sup> Ancien Style

*par ledit bauluchon. En tesmoing de ce nous avons seelé de nostre seing manuel ceste presente sedule le XXVIe jour de juing l'an mil CCCC quarante et quatre. Signé : le Bastard d'Orléans. »*<sup>423</sup>

De même cette quittance du comte de Suffolk, retrouvée par Charavay, semble le confirmer :

*« Nous, Guillaume, marquis et conte de Suffolk, confessons avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens, par la main de Monseigneur le conte de Dunoys, la somme de troys mille saluz en déduction de ce qui nous estoit deu, à cause du plegement de six mille escuz que avions plégé Jehan de Saveuse sur la finance que devoit monseigneur d'Angolesme, de laquelle nous nous tenons pour contens et quictons ledit monseigneur d'Orliens et tous autres à qui quictance en appartient. Tesmoing mon seing manuel cy mis le premier d'aoust l'an mil CCCC quarante sept. [...]»*<sup>424</sup>

Cinq ans plus tard le Bâtard d'Orléans parvient à faire réduire la rançon du comte. En effet, au cours de la prise de Caen, le 24 juin 1450, le comte de Dunois fit prisonnier l'ancienne geôlière du comte d'Angoulême, la duchesse de Somerset et son fils Edmond<sup>425</sup>. Or la rançon de Jean d'Angoulême était telle qu'il n'avait pu s'en acquitter, aussi Dunois accepta de libérer ses prisonniers moyennant une baisse du montant dû. C'était là une habile négociation car, ni les revenus patrimoniaux du comte d'Angoulême, ni l'impôt sur les greniers à sel, ni les générosités du Bâtard n'auraient pu suffire à acquitter cette ancienne dette, ainsi que l'atteste cette lettre de la duchesse de Somerset :

*« Marguerite, duchesse de Somerset, comtesse de Somerset et de Kendale, à hault et puissant seigneur Jehan bastart d'Orléans, conte de Dunois et grant chambellen de France, plaise vous savoir ainsi que bien estes adverty ja pieça et par pluseurs et diverses foiz vous avez esté requis et sommé de par nous de entretenir et accomplir envers nous voz foy et promesses et de acquicter voz seelles et obligacions qui sont devers nous pour le fait de l'eslargissement de nostre très chier cousin Jehan; conte d'Angoulesme, dont aucune chose n'a esté faicte ne acomplie de vostre part, [...] Pourquoi nous vous escripvons présentement les choses*

---

<sup>423</sup> A.N, K535, n°24.

<sup>424</sup> Pièce de la collection Minoret, publiée par Charavay dans *Jehan d'Orléans, comte d'Angoulême*, p. 17-18.

<sup>425</sup> A.N, K.68, n°45

*dessusdictes et vous prions et néantmoins par ces présentes sommon ceste foiz pour toutes que vous vueilliez acomplir envers nous vosdictes foy et promesse et acquiter vosdits seelles et obligacions et avecques ce nous rendre et restituer touz les despens, dommaiges et intérestz par nous faiz, supportez et soustenuz, et que encores nous convient faire, supporter et soustenir en vostre deffault, et telement que n'ayons cause de procéder contre vous, comme faire povons, dont nous serons très desplaisante, se faire le nous convient. Et afin que vous croyez ces présentes venir de nous nous les avons subscriptes de nostre nom et fait seeller du seel de noz armes. Escript à Maxsey le dix huitième jour de février l'an de grace mil quatre cens cinquante cinq. [...] »<sup>426</sup>*

La famille d'Orléans ne parvint toutefois pas honorer les derniers paiements dus à la duchesse de Somerset puisqu'il en sera encore question lors du mariage de Louis XII et de Marie Tudor en 1514.

---

<sup>426</sup> Pièce de la collection Minoret, publiée par Charavay dans Charavay dans Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, p. 18-20.



### III. Au service des Orléans

#### III.1. L'affaire du Milanais

Une fois libres, les frères d'Orléans s'unissent dans la sauvegarde de leurs intérêts. Nous en avons un exemple avec la tentative de reconquête du comté d'Asti. Reçu en dot de Valentine Visconti, le comté d'Asti avait été administré par les Orléans de 1389 à 1415. Mais la captivité de Charles d'Orléans occasionna de nombreux troubles, comme la guerre entre Milan et Montferrat<sup>427</sup> :

*« Plusieurs escriptures, ensemble liées en papier, rapportées de Lombardie par maistre Pierre Sauvage touchant les affaires qu'il a eu ouditpays l'an mil III<sup>C</sup> XXXI pour les besoingnes de monseigneur et de sa seigneurie d'Ast à cause de la guerre du duc de Millan au marquis de Mont Ferrât, pour trouver manière de tirer hors d'icelle guerre la seigneurie d'Ast, de laquelle ledit duc de Millan s'aidoit et servoit en sa guerre. »<sup>428</sup>*

Le duc de Milan, Filippo Maria Visconti, ayant été d'une grande aide, il fut convenu de lui confier la gestion de l'Astesan sous réserve qu'il le restitue à la libération du duc d'Orléans.<sup>429</sup> Gérant le comté d'Asti depuis plus de vingt ans, Visconti considéra en 1437, que ce comté était sien de plein droit depuis 1408, année de la mort de sa sœur, Valentine. Aussi, en 1438, afin de s'assurer cet « héritage » il y nomma procureur son gendre, Francesco Sforza. Une fois libéré en 1440, le duc d'Orléans réclama, par l'intermédiaire du Bâtard d'Orléans, la restitution de la dot de sa mère :

*« Certaines requestes faictes par monseigneur le bastard d'Orleans au duc de Millan ou à ses commis et aucunes responces en lombart escriptes audit monseigneur le Bastard par ledit duc de Millan sur le fait de la restitution d'Ast à monseigneur le duc. »<sup>430</sup>*

---

<sup>427</sup> 1431

<sup>428</sup> A.N, K535, n°27, f°9, pièce 3.

<sup>429</sup> A.N K62 n°2

<sup>430</sup> A.N, K535, n°27, f°7



Le duc promet officiellement, le 30 août 1441, de restituer le comté d'Asti au bout de six mois :

*«Ung instrument, passé l'an mil CCCCXLI en la ville de Blois, le penultiesme jour d'aoust, en la présence de monseigneur le duc d'Orléans et envers lui en la main de deux tabellions apostoliques et imperiaux, nommez Hugues Perfier et Michiel le Queux, par noble homme Jehan de Faignan, familier et procureur à ce de messire Philippe Marie, duc de Millan, fondé dudit seigneur par procuracion oudit instrument transcripée, promist ledit de Faignan et jura pour et ou nom de sondit seigneur de bien et loyaument gouverner la seigneurie d'Ast l'espace de six mois pour et ou nom de sondit seigneur de Millan, et promet par ledit instrument rendre et restituer ladicte seigneurie d'Ast à mondit seigneur d'Orléans par la forme et manière escripte en ladicte procuracion et oudit instrument signé par les tabellions dessusdis. »<sup>431</sup>*

Le délai passe sans que cette promesse devienne effective, et le 22 mai 1443, Charles d'Orléans réclame de nouveau le comté, tout en nommant le Bâtard gouverneur à vie d'Asti<sup>432</sup>. La mort de Visconti en 1447, loin de régler ce litige, l'empire. En effet le condottiere Francesco Sforza, en qualité d'époux de la fille naturelle de Filippo Maria Visconti, s'empare du Milanais, tandis que Charles d'Orléans, en tant que petit-fils légitime de Jean Galéas Visconti, réclame le duché. Afin de contrer Sforza, le duc d'Orléans, accompagné du Bâtard prit les armes, et entre solennellement dans Asti le 16 octobre 1447, avant d'être défait par l'armée de Sforza. Il est contraint de quitter Asti le 10 août 1448. Las des affaires, Charles d'Orléans s'installe définitivement à Blois à partir de 1448, où il s'entoure d'une cour toute consacrée à la littérature et à la poésie. Véritable homme d'action de la famille, le Bâtard continue de réclamer le duché de Milan pour son frère. C'est à lui, que les hommes du duc d'Orléans, restés à Asti, s'adressent pour demander conseil :

*« Monseigneur nous avons fait vint lestres pour estre présenté à Madame<sup>433</sup> faisans mémoire de l'avis et minutes que vous avez fait pour estre présenté par le Roy au duc de*

---

<sup>431</sup> A.N, K535, n°27, f°8, pièce 2

<sup>432</sup> A.N K67, n°22

<sup>433</sup> Sous-entendu Marie de Clèves, elle s'occupa du duché en l'absence de Charles d'Orléans alors à Asti, on doit être en 1448.

*Millan et aussi de la minute que vous avoit faicte selon noz advis affin que son plaisir fust de choisir et eschoir celles qui iceulx luy plaisoit. Et pour ce que aliors que nous rendions expediences et messaiges d'Asti pour s'en retourner devers madite dame. Et s'ensuivent ung des serviteurs de nos lieutenants qui nous a apporté nouvelles lettres totalement differentes des premières. Il nous a semblé qu'il falloit changé [...] A nous envoyé, veuillions donner conseils [...] et services audit lieutenants et audits officiers d'Asti pour soustenir ledit chastel de [Vatisol] et pour faire obéir les marquis d'iceulx à la Justice et juridiccion de mondit seigneur selon leur fidélité [...]. »<sup>434</sup>*

De même, il continue de plaider la cause du Milanais au Roi de France. Les ambassadeurs du duc de Milan ne s'y trompent pas comme en témoigne cette dépêche d'Angelo Acciaioli à Francesco Sforza, depuis Tours, datée du 21 décembre 1451<sup>435</sup> :

*« [...] Il Re credo che farà quello che voi desiderate, non obstante queste contrarietà del Duca d'Orliense, el quale é buono S.re, ma il Bastardo é quello da cui procedeno tucti questi sollevamenti ; et questo Reame é oggi tucto pieno di gente d'arme et desiderano novità, et se queste cose degl'Inghilesi non gli tenessi, non harebbero hora a fare qualche impresa ; ma queste cose del Duca d'Orliense el Re mi pare dispostod'acconciarle in modo che non ci a dare noia. [...] »<sup>436</sup>*

---

<sup>434</sup> BNF, P.O, 2159, n°609

<sup>435</sup> BNF, fonds italien, cod. 1585. f°236r, *Distpatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483. Edited with translations by Paul M. Kendall and Vincent Ilardi, 1970/1971, t.1, p.47.*

<sup>436</sup> « [...] Le Roi, je crois, fera ce que vous désirez malgré l'opposition du Duc d'Orléans. Il est lui-même un bon seigneur, mais le Bâtard est celui par qui passent toutes ces agitations. Ce royaume est aujourd'hui fourré avec des troupes et ils sont agités; et si la guerre avec l'Angleterre ne les occupaient pas, ils entreprendraient immédiatement une certaine entreprise. Quant à la question du Duc d'Orléans, le Roi me semble être disposé pour l'arranger d'une telle façon qu'il ne nous donnera pas d'ennuis. [...] »

Plus que le duc Charles lui-même, Dunois défend farouchement les intérêts de la famille. Plus qu'un représentant de sa lignée, il est lui-même un Orléans. Louis XI dans ses confidences à Emanuele de Iacopo et Giovan Pietro Panigarola<sup>437</sup>, partageait ce sentiment :

*« Ritrovandone ad varii ragionamenti con questo S. Re, la M.tà Soa quale grandemente desydera che V.S. habia et tegna el Stato suo pacifico et quieto et etiam, si possibile est, lo augmenti, ne disse che de qua la S.ria V. haveva doi adversari, cioè la casa de Orliens, dela quale non bisognava dubitare per essere quela molto abassata et di potentia et de homeni et morto el conte de Dunos, quale sicondo legie di natura hé assay proximo, ancor più seria nichillata. [...] »*<sup>438</sup>

Cette dépêche au duc de Milan date de mars 1466. Il serait possible d'objecter que Charles d'Orléans étant mort depuis un an, il ne restait que le Bâtard pour défendre les intérêts de la famille ; ce serait oublier le comte d'Angoulême, qui, dans cette affaire, fut singulièrement absent.

### III.2. Négocier l'union de Jean d'Angoulême

Il semble en effet que le Bâtard, bien que respectueux de son rang, ait eu de l'ascendant sur son frère d'Angoulême. Il négocie sa libération, participe au financement de sa rançon<sup>439</sup>, mais également organise son mariage avec Marguerite de Rohan :

*« Nous Jehan Le fuzelier general conseiller ordonné par Monseigneur le Duc d'Orléans sur le fait et gouvernement de toutes ses finances et Jacques le Boucher tresorier general de monseigneur le Duc, congnoissons avoir aujourd'huy et receu en présence pour convertir es affaires de monditseigneur de haus et puissans seigneur Monseigneur le Bastart*

---

<sup>437</sup>Relation d'Emanuele de Iacopo et de Giovan Pietro Panigarola au duc de Milan, depuis Orléans le 31 mars 1466. BNF, fonds Italien, cod. 1593, f°237-37v. , *Distpatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483. Edited with translations by Paul M. Kendall and Vincent Ilardi, 1970/1971*, t.3, p. 92-97.

<sup>438</sup> « En m'entretenant de diverses matières avec le Roi, qui souhaite vivement que Votre Excellence ait et maintienne son Etat dans une condition de paix et de tranquillité et même si possible l'augmente, il nous a dit qu'ici Votre Excellence a deux adversaires; c'est-à-dire la Maison d'Orléans qui ne doit pas être crainte, parce que son pouvoir est très réduit par manque d'hommes. D'autant qu'à la mort du comte de Dunois (qui selon les lois de la nature doit être proche), la Maison d'Orléans serait encore plus affaiblie. [...] »

<sup>439</sup> Voir Annexe 9

*d'Orleans, Conte de Vertuz la somme de trois cens Royaux d'or et trois quart de Royau en unze hanaps en façon de lampes, treize escuelles et un couvercle de gobelet tout d'argent doré pesant ensemble cinquante marcs une once au fuer de six royaux d'or le marc venue, de la finance receue par mondit seigneur le bastard de Monseigneur le viconte de Rohan sur le mariage de Monseigneur le conte d'Angolesme, laquelle somme de trois cens royaux d'or et trois quart de royau nous promectons par ces presentes rendre et restituer a monditseigneur le Bastard des premiers deniers qui venront et seront receus de ce qui appartiendra a monditseigneur le Duc par octroy du Roy notre Sire, des aydes ayans courts esdits pays et terres de mondit seigneur le duc de l'année commençant au premier jour d'octobre prouchainement venant toutes autres assignations arriere mises. Tesmoing nos seings manuels cy mis le troisisme jour de septembre, l'an mil quatre cens trente sept avec nos signets. Signé Le Fuzelier et J. Boucher aux paraphes. »<sup>440</sup>*

Mariage qui prend effet dès la libération du comte d'Angoulême. Il signe la promesse de mariage le 30 juillet 1446 :

*« Nous Jehan conte d'Angoulesme, seigneur Despinay & Romorantin. Congnoissons & confessons avoir promis à nostre trèschier & trèsamé cousin Alain viconte de Rohan, prendre par mariage Marguerite sa fille en nous fournissant et paiant la somme de soixante mille escus d'or, quatre un marc. C'est assavoir presentement & avant les espousailles trente mille & les autres trente mille dedens six ans prouchain enfin lesdites espousailles, de deux ans en deux ans dix mille escus qui seront esdiz six ans XXX<sup>M</sup> escus. De laquelle somme, nous promectons bailler pour seureté de restitution de la somme que se devra restituer par le contract & appointment que sur ce sera ; et en douairier ladite Marguerite sur noz terres & heritaiges bien & convenablement ainsi que plus à plain sera contenu audit appointment ; et à fournir les choses dessusdites, obligations, moiens & loiz nostre et tous bien présent & avenir. En tesmoing de ce nous avons signées ces présentes de nostre saing manuel et fait sceller de nostre seel, le penultiesme jour de juillet. L'an de grâce mille CCCC quarante & six.*

*Jehan. »*<sup>441</sup>

---

<sup>440</sup> BNF, ms.fr 20379, f°28-30.

<sup>441</sup> Nantes, Espace Patrimoine Médiathèque Jacques Demy, Carton Bizeul, ms. 1687, pièce n°64

Il se marie le 5 août, et reçoit une première partie de la dot pour payer sa rançon le 10 août :

*« Saichent tous que par nostre cour de Nantes s'est aujourd'huy compareu en personne hault et puissant prince Jehan Conte d'Angoulesme [...] qui se submist touz ses biens par son serrement au pouvoir et juridiction decestedite courst. Et ce fust, cognessant et confessant avoir eu & receu en or comptant de nobles et puissant seigneur Alain, Vicomte de Rohan, comte de Porhouet et seigneur de Léon, la somme de douze mille salus en déduction acquis et rabat de la somme de trente mille escuz de ce que ledit vicomte lui est tenu et doibt paiier et bailler par le mariage, fait, traictié, [...] entre ledit conte et Marguerite de Rohan fille dudit vicomte dedans le temps et avant les espousailles d'icelles. Delaquelle somme de douze mille salus, ledit conte s'est tenu pour content & bien païé et a quicte & quicte ledit viconte [...]»<sup>442</sup>*

Il serait possible d'objecter que ces négociations ayant débuté avant 1444, année de la libération de Jean d'Angoulême, il n'y a rien de surprenant à ce que ce soit le Bâtard qui traite avec les Rohan. Représentant de Charles d'Orléans, il l'était tout autant de son autre frère. Aussi rien d'étonnant à ce qu'il ait poursuivi les tractations avec le comte de Rohan jusqu'en 1444, comme en témoigne cet extrait de l'inventaire de Pierre Sauvage :

*« [...] Une cedulle en parchemin obligatoire, signée de Jehan le Fuzelier et Jaques Boucher et seelés de leur signetz, comme ilz confessent devoir à monseigneur le Bastard d'Orleans la somme de IIIIC royaulx et trois quars de roiau en certaine vaisselle d'argent qu'ilz ont eue ou pris de six royaulx le marc pour les affaires de monseigneur d'Orleans. Laquelle vaisselle estoit de celle de monseigneur d'Angoulesme receue du conte de Rohan, etc., comme appert par je ne comprends pas cette phrase .ladicte cedulle. [...] »<sup>443</sup>*

---

<sup>442</sup> Nantes, Espace Patrimoine Médiathèque Jacques Demy, Carton Bizeul, ms. 1687, pièce n°66

<sup>443</sup> A.N, K535, n°27, f°21 ; CHAMPION, Pierre, *Un inventaire des papiers de Charles d'Orléans*, p.9-55

Cependant, ce qui est troublant, c'est qu'il semblerait que Dunois ait continué de discuter de l'alliance du comte d'Angoulême avec les Rohan après le retour de Jean. En effet, de 1444 à 1446, il fit plusieurs voyages en Bretagne en vue de finaliser le mariage de son frère, comme en témoigne cet extrait du codicille du Bâtard d'Orléans, dressé en 1468 :

« [...] *Sensuivent les debtes que Monseigneur Jehan conte de Dunoys a déclaré estre par luy deues, et lesquelles il veult et ordonne estre paiées aux personnes et en la manière qui s'ensuit. Premièrement veult et ordonne estre baillé et payé aux héritiers de feu Monsieur de Rohan la somme de deux mil escus, pour toute la question qu'il luy fait de la somme de six mil escus dont il luy fait demande, qui est en sa consiance ce qu'il luy puet devoir, car de ladite somme de six mil escus dit avoir paié en vaisselle deux mil escus et les deux autres mil escus il les prent pour les intérestz et dépens de plusieurs voïages qu'il fist en Bretagne devers mondit sieur de Rohan pour l'accomplissement du mariage de feu Monseigneur d'Angoulesme et de la fille ainsnée de mondit seigneur de Rohan, lequel fut promis de la part de mondit seigneur de Rohan et non tenu, et dont mondit seigneur de Dunoys lui faisoit question pour sesdits intérest de la somme de dix mille escus, lesquels il veult par ce moyen estre quittez. [...] »<sup>444</sup>*

Pourtant, ce document pose de nouvelles interrogations. Il y est effectivement question d'une dette importante et ancienne que devait le comte de Dunois à cette famille. Quand et pourquoi fut-elle contractée ? Les sources manquent à ce sujet. Quoiqu'il en soit le fait reste intéressant. Assurément, si cette créance fut engagée avant le projet d'union entre Marguerite de Rohan et Jean d'Angoulême, l'intérêt qu'avait le Bâtard d'Orléans dans cette affaire apparaît clairement, et expliquerait pourquoi Dunois pût réduire ses arriérés en évoquant ses frais de voyages dans la négociation du mariage de son demi-frère.

---

<sup>444</sup> BNF, NAF 9647, fol. 284-291 ; JARRY, Louis, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, Orléans, 1890, Etat des dettes et codicille du Bâtard d'Orléans p.52.

### III.3. Un lien indéfectible

Parfaitement intégré au sein de la fratrie d'Orléans, le Bâtard prend la première place aux yeux du monde. Il veille aux intérêts de son frère le duc en résidence à Blois, et correspond régulièrement avec lui :

« [...] *Item le VI<sup>e</sup> jour du mois de janvier à Robert Ronmaing [...] la somme de XLV l.t pour ung voyaige qu'il a fait de Chauny à Rouen porter lettres à Monseigneur de Dunois pour les affaires de monditseigneur. [...] »*<sup>445</sup>

De même, ils échangent des cadeaux. En 1450, le duc d'Orléans offre un cheval au comte de Dunois :

« *Je Jehan d'Estampes, escuier, maistre dostel de monseigneur le conte d'Angoulesme confesse avoir eu & receu dehonorable homme Jehan Chardon tresorier et receveur général de toutes les finances de monseigneur le duc d'Orléans & de Milan, la somme de deux cent escuz d'or pour ung cheval que monditseigneur le duc a prins & a checté de moy la dicte somme & icelui donné à monseigneur le conte de Dunois comme plus à plein prêt assavoir par ses lettres patentes données à Blois le III<sup>e</sup> jour de ce present mois d'aoust. Delaquelle somme de II C escuz je me tiens pour content & bien païé & en quicte ledit tresorier [...]* »<sup>446</sup>

La même année, le duc Charles envoie son propre médecin soigner Marie d'Harcourt, l'épouse du Bâtard :

« *Charles, duc d'Orléans, de Milan et de Valois, comte de Blois, de Pavie et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy. A nostre amé et féal conseiller et général gouverneur de toutes noz finances, maistre Jehan le Prestre Salut et Dileccion. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé & féal tresorier et receveur général de noz finances Jehan Chardon, vous devrez [...] faire paier bailler & delivrer à nostr bien amé valet de chambre Jehan de Baicelles, la somme de quatre vingts livres tournoyes pour ung cheval en poil que que nous*

---

<sup>445</sup> BNF, P.O, 2159, n°619

<sup>446</sup> A.D. du Loiret, 6J10, pièce 35

*fait prendre et acheter delui ladite somme. Et icelui avons donné à nostre amé et féal conseiller et premier chambellan, Jehan de Saveuze, en recompensation d'un mulet en poil noir lequel avons pris delui et icelui donné à nostre amé et féal medecin maistre Jehan Cailleau en faisant des bons et notables services quil nous a faiz et à nostre trèschière et amée seur la contesse de Dunois en la maladie qu'elle a eu dernièrement. [...] »<sup>447</sup>*

Et en 1457, Marie d'Harcourt offre un petit singe au duc :

*« [...] A ung de Fontennes de ma dame de Dunois ledit jour la somme de IV l.t pour don à lui fait par mondit seigneur pour [...] un petit singe qu'il a présenté à mondit seigneur de par madite dame de Dunois. »<sup>448</sup>*

Si nous n'avons pu retrouver trace de cadeaux entre le Bâtard et son frère d'Angoulême, il est fort probable qu'il y'en ait eu, d'autant que lors de la première campagne de Guyenne en 1451, les frères combattirent ensemble :

*« En l'an ensuivant, mille quatre cent cinquante et ung, le roy estant en sa cité de Tours, ordonna le conte de Dunois et de Longueville son lieutenant général pour aller en sa duchié de Guyenne, et icelle réduire et remectre en son obéissance. [...] Et pour ce départit sondit lieutenant, avec grant et notable chevallerie et grant compaignie de gens de guerre, et alla premier mectre le siège devant ung chastel nommé Montguyon. Auquel lieu vint au service du roy le conte d'Engoulesme, frère légitime du duc d'Orléans et cousin germain du roy; Jehan Bureau, trésorier de France, Pierre de Louvain et plusieurs autres chevaliers, escuyers et gens de guerre, jusques au nombre de quatre cent lances, et les archiers et guysarmiers avec trois mille francs-archers, qui tinrent ledit siège vaillemment, en attendant toujours plus grant nombre de troupes qui devoit venir. [...] »<sup>449</sup>*

Parfaitement inséré au sein de la famille d'Orléans, le Bâtard d'Orléans correspond aux attentes que l'on avait envers les bâtards princiers au XVe siècle. Il a veillé à la libération de

---

<sup>447</sup> A.D. du Loiret, 6J10, pièce 27

<sup>448</sup> BNF, P.O, 2160, n°664

<sup>449</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, chapitre 239.



ses frères, géré leurs biens en leur absence et a toujours fait passer leurs intérêts avant les siens. Toutefois la situation exceptionnelle de la famille d'Orléans fait que le Bâtard d'Orléans, titré comte de Dunois en 1439, finit par surpasser politiquement le duc, son demi-frère. Plus qu'un bâtard, il réussit au travers de son statut de représentant du duc à devenir un prince à part entière et à fonder une nouvelle grande famille : Les Longueville.

Deuxième Partie :  
L'affirmation de son statut princier

---



# Chapitre V

## Un prince en ses domaines

---

### I. Les dons du comté de Dunois et de Longueville

#### I.1. Les dons antérieurs

Comme nous l'avons relevé, Charles d'Orléans octroie plusieurs biens fonciers<sup>450</sup> au Bâtard, soit dans son intérêt, soit pour subvenir à ses besoins. Il est, tour à tour, fait comte de Vertus, comte de Porcien<sup>451</sup>, comte de Périgord<sup>452</sup> et comte de Romorantin<sup>453</sup>. Mais il apparaît que dès 1421, le Bâtard reçoit des biens de la part du futur Charles VII, comme la terre de Valbonnais en Dauphiné :

« [...] lui<sup>454</sup> avons donné, ainsi que par noz lettres patentes sur ce faictes vous pourra plainement apparoir, les terres chastellenies, chasteaulx, ensemble les fruiz et emolumens, appartenances quelxconques des chasteaulx et chastellenies de Vaunbonoys, Retier, Antrisque, le Perier, Clays et généralement toutes les terres, chasteaulx, villes et autres appartenances de ladicte terre de Vaunbonoys, estans au bailliage de Gresevodain en nostre pays du Daulphiné. [...]»<sup>455</sup>

A peu près du même âge, élevés un temps ensemble grâce aux bons soins de Jeanne du Mesnil<sup>456</sup>, une amitié presque fraternelle était née entre ces deux hommes. En outre le contexte politique les rapproche. Allié idéal du parti Armagnac, le Dauphin avait reçu

---

<sup>450</sup> Annexe 4 : Possessions successives du Bâtard d'Orléans.

<sup>451</sup> Bibliothèque publique d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, ms. 550 de Gyvès, f°683

3333

<sup>452</sup> *Ibid* f°684

<sup>453</sup> A.N, K534, n°33.

<sup>454</sup> Le Bâtard d'Orléans

<sup>455</sup> A.D de l'Isère, B.3044 f°142

<sup>456</sup> Comme l'indique le registre KK43, f°6, conservé aux Archives Nationales, Jeanne du Mesnil était la gouvernante de Charles VII. Selon l'historien Michel CAFFIN DE MEROUVILLE, in *Le Beau Dunois et son temps*, Paris, 1961 (réédition, en 2003), p. 31, elle s'occupa aussi de Dunois, l'hypothèse peut se tenir même si les preuves manquent.

l'allégeance de Philippe de Vertus. Celui-ci disparu, le Bâtard d'Orléans se met tout naturellement au service du Régent de France. Isolé, le Dauphin s'assure de l'appui des Orléans en donnant plusieurs terres à son représentant. La terre de Valbonnais d'abord<sup>457</sup>, puis deux châellenies en Dauphiné, lors du mariage du Bâtard avec Marie Louvet en juillet 1422 :

« *Charles filz du Roy, Régent du Royaume, dauphin du Viennois donne son chastiaux et chastellenies de Theyr, de la pierre de domaine près de Sallauriz en Dauphiné, à Jean son cousin filz naturel de Louys duc d'Orléans son oncle par lettres données à Meung sur Loire le dernier juillet 1422.* »<sup>458</sup>

Non content de cela, il lui donne en apanage la terre de Gien en récompense de ses services mais aussi pour le dédommager de sa captivité bourguignonne<sup>459</sup> :

« *Charles VII, Roy de France donne à Jean Bastard d'Orléans la ville de Gien en apanage pour lui et ses hoirs masles. Registre de la Cour du 29 décembre 1424.* »<sup>460</sup>

L'octroi d'un apanage, privilège réservé aux frères du souverain, montre bien la place qu'avait le Bâtard dans le cœur du monarque. Outre ce bien, le roi offre à son ami le comté de Mortain en 1424 :

« [...] *de la Comté de Mortaing qu'autrefois et dons pieça par nos autres lettres* [...] »<sup>461</sup>

Si tous ces dons peuvent se justifier par l'affection royale envers le fils illégitime du duc d'Orléans, nous pouvons également trouver des motifs plus concrets :

« [...] *pour aydier à soustenir l'estat de nostre très chier et amé cousin le bastard d'Orliens, et autres charges que pour nostre service lui convient continuellement supporter, tant en*

---

<sup>457</sup> A.N, JJ187, f°32. Centre Jeanne d'Arc de la Bibliothèque publique d'Orléans, ms. 550 dit de Gyvès, f°683.

<sup>458</sup> *Ibid*

<sup>459</sup> A.N, XIA 8604, f°70v, STEIN, Henri, Inventaire analytique des ordonnances enregistrées au Parlement de Paris jusqu'à la mort de Louis XII, Paris, 1908, page 30.

<sup>460</sup> Centre Jeanne d'Arc de la Bibliothèque publique d'Orléans, ms. 550 dit de Gyvès, f°683.

<sup>461</sup> *Ibid* f°693

*nostre guerre comme autrement, et à ce que plus honorablement se puisse maintenir en nostre compaignie, de nostre volonté, eue sur ce grande et meure deliberacion [...] »<sup>462</sup>*

En effet à chaque fois, ces terres sont données pour permettre au Bâtard d'Orléans de « soutenir son état », mais aussi en paiement de son action militaire. La réussite de sa carrière politique et militaire lui permet d'obtenir des biens conséquents à titre perpétuel.

## I.2. L'obtention du comté de Dunois

Le Bâtard d'Orléans étant passé à la postérité sous le nom de son comté, il nous semble intéressant d'étudier les étapes de cette donation. Le comté de Dunois, adjacent au duché d'Orléans, avait été acheté, en 1391, par le duc Louis au seigneur Guy II de Châtillon. A cette transaction s'était ajoutée la vente du comté de Blois. Ces terres agrandissant son principal duché, Louis les légua par testament à son fils aîné. Celui-ci reconnaissant envers son frère, sentant sa liberté proche<sup>463</sup>, octroie le comté de Dunois au Bâtard à titre viager. Comme le don est considérable, il lui reprend les terres de Romorantin et de Millançay, ainsi que le comté de Vertus :

*« [...] depuis ce nostre frère nous avoit supplié que luy voullussions donner nostre comté et vicomté de Chasteaudun et Dunois en prenant lesdits comté de Vertus chastel et chastellenie de Romorantin et Millançay, et généralement tout ce que par icelles nos autres lettres luy avons donné. Pourquoy Nous désirant le bien honneur et avancement de nostre frère pour la bonne amour et affection fraternelle que avons envers luy, et pour les bons et agréables services qu'il nous a faits en maintes manières, fait de jour en jour, et espérant qu'il face ou temps à venir, et aussi que désirons nostredit frère Bastard estre et demeure près de nous, a ce que en nos affaires et secours et en nostre service se puisse mieux employer. Inclinans a sa supplication luy avons donné et par ces présentes donnons pour luy ses hoirs descendant de sa chair en loyal mariage nosdits comté et vicomté de Chasteaudun, les ville et chastellenie de Fretenal, les villes terres et chastellenie de Marchénoir, les ville et chastellenie de la ferté Villermois, et la chastellenie de Fromenteau [...] »<sup>464</sup>*

---

<sup>462</sup> Archives de Grenoble, B.3044 f°142

<sup>463</sup> Il offrit cette terre à l'occasion de la première conférence de paix de Gravelines en juillet 1439.

<sup>464</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°685-687.

Puis, une fois libéré, il offre, en août 1441, cette terre à son demi-frère à titre perpétuel et l'autorise à accorder un douaire à son épouse, Marie d'Harcourt. Afin de justifier sa décision, il rappelle les services que le comte de Dunois lui avait rendus :

*«[...] Louions, [...], et approuvons de nostre [...], grace speciale, pleine puissance et auctorité confermons par ces présentes, par lesquelles en tant que mostres est reconnoissance à plein et au vray, et par veus et expérience plus amplement que nous faisons nous estant en Angloterre, les hauts, grands et nobles services que nostre frère nous a faits le temps passé et les grandes peines périls et dangiers qu'il â, acause de nostredit service, eus soustenus et soufferts, et en iceux grandement frayé et mis du sien tant à la conservation de nos pays terres et seigneuries, où il a continuellement exposé son corps et ses biens en grand dangiers et péril de sa personne, et especial à la résistance et desfense de nostre ville d'Orléans, durant ce qu'il fut assiégée des Anglois ou semblablement. Il fraya et despendit du sien très grandement et largement pour recueillir et entretenir gens de deffenses, comme aussi en la poursuite de nostre délivrance pour laquelle s'est grandement travaillé employé, et despendû du sien. A la remémoration desquelx bons loyaux grands et notables services dessusdits, nous nous sentons tenons et reputons grandement tenus. Avons de nouvel et de nostre plus ample grace et pour plus grant seureté de nostre frère et dudit don à luy fait donné et donnont à tousiours mais inecSORablement et perpetuellement à iceluy nostre frère pour luy et des hoirs yssant de sa chair lesdites comté et vicomté de Chasteaudun et autres. [...]»<sup>465</sup>*

Cette terre étant offerte à titre définitif, Jean d'Angoulême devait donner son accord. Pour les mêmes motifs que son frère, il accepte :

*« [...] Iceluy Monseigneur le comte d'Angoulesme de son bon gré, et bonne volonté, propre mouvement, de certaine scionce franche pure et liberal volonté, sans fraude, doupcion ou induction d'autruy, mais luy sur ce bien adverti, conseillé, pourveu et deliberé si comme il disoit, recognut et confessa pardevant lesdits notaires jurées commis en droit pardevant nous avoir eus, et encore avoir agréable et iceux loua et ratifia, confirma, et approuva, et*

---

<sup>465</sup> Ibid f° 687-688.

*louë, grée, ratifie, confirme et approuve du tout en tout par ces presentes desmaintenant a tousiours inexorable, pour et au profit d'iceluy Monseigneur le Bastard et ses hoirs; et veut iceluy Monseigneur le comte que iceux don transport et delaisement fussent, soient, et demeurent d'un tel effect et valeur comme s'il eust esté present et consentant à ladite donation [...] »<sup>466</sup>*

Le comte d'Angoulême, ayant approuvé, Charles d'Orléans ajoute une clause spéciale à cette donation. Il y est stipulé qu'en cas d'absence d'héritier du duché, le comte de Dunois ne tiendrait plus sa terre que du Roi de France et non plus du duc :

*« [...] et au cas que mondit seigneur d'Orléans n'auroit hoirs masles procrées de son corps en en loial mariage comtes de Blois qu'en iceluy eux. Monseigneur le duc d'Orléans comte de Blois a voulu et consenti, veut et consent que mondit seigneur Jean d'Orléans comte de Dunois et ses hoirs tiennent ladite comté de Dunois, chastiaux, ville et seigneurie de Chasteaudun et autres dessusdites du Roy mondit Sire à cause de sa couronne. [...] comme pour lors mondit seigneur d'Orléans a separé, divisé, osté, eximé, et par la teneur de ces présentes separé, divisé, osté, eximé ladite comté de Dunois terres et seigneuries dessusdites de ladite comté de Blois, et qu'elle ressortissent sans moien pardevant le Roy nostredit seigneur en sa cour de Parlement à la charge de la foy au Roy et a ses successeurs Roys de France [...] »<sup>467</sup>*

Ainsi, si ses frères meurent sans héritiers mâles, Dunois ne devra hommage qu'au roi de France. Comment expliquer cette clause ? Ce diplôme peut nous apporter quelques éclaircissements :

*« [...] mondit seigneur le duc d'Orléans conte de Bloys a voulu et consenti, veulx et consent que mondit seigneur Jehan Bastart d'Orléans conte de Dunois et ses hoirs teingnent ladite comté de Dunois, chasteaulx villes et terres et seigneuries de Chasteaudun et autres dessusdit du Roy notredit seigneur avance de sa [couronne] faire moyen en telz droiz noblesses prévoyance et prééminence que mondit seigneur d'Orléans [...] veulx que [...] sondit frere*

---

<sup>466</sup> *Ibid* f° 689-693.

<sup>467</sup> *Ibid* f° 688-689.



*monseigneur Jehan Bastard d'Orléans et ses heoirs contes de Dunoyz savoir et soient tenuz faire au Roy mondit seigneur et ases successeurs Roys de France les foys et hommaige desdites conté de Dunoyz, [...] desdites contés et quelles resovassens faire moyen pardemain le Roy mondit seigneur et en sacourt de parlement [...]»<sup>468</sup>*

Cet acte est daté du 20 novembre 1446. Il y a juste six ans que la Praguerie a éclaté et que le duc d'Orléans a été libéré. Charles VII qui se méfie de son cousin, voit d'un très mauvais œil le fait que le Bâtard ait son ainé pour suzerain direct. Le monarque est, d'autre part, parfaitement conscient que la participation de Dunois à la révolte nobiliaire de 1440 est essentiellement due à son manque d'implication dans la libération de Charles d'Orléans. En outre, il sait que le duc d'Orléans et le comte d'Angoulême n'ont pas de fils et qu'ils ont atteint un âge considérable. C'est pourquoi, le souverain exige que le comte de Dunois devienne son vassal direct, si ses ainés meurent sans héritiers. Aussi, sous couvert de faire honneur au Bâtard en plaçant son comté sous obédience royale, Charles VII s'assure de la fidélité de son lieutenant général. Pour ce dernier, c'est une véritable promotion. En ne devant sa terre qu'au roi de France, il se hisse au rang de grand vassal, et quitte son statut de bâtard dépendant de sa seule famille. Toutefois la naissance de Louis d'Orléans, le 27 juin 1462, abolit la clause voulue par Charles VII. Cependant, le roi, qui voyait en Dunois un serviteur efficace, continue à lui offrir des présents, dont le comté de Longueville.

### I.3. L'obtention du comté de Longueville

Le don n'est pas moindre, puisqu'avant la conquête anglaise de la Normandie, les revenus du comté de Longueville servaient à l'entretien des enfants royaux :

*« [...] par le deces du Conte de Longueville naguaires trespasé ladite conté de Longueville, la terre de Rochetesson et aucunes autres qu'il tenoit, nous soient escheues et icelles par noz autres lettres ayons donné a nostredit filz. Savoir vous faisons que nous voulans la despense de nostredite compaigne et de nosdits enfans estre entierement payée et lesdits marchans estre contentez, voulons et ordonnons que toutes les revenues sans en rien excepter desdites conté et autres terres a nous venues en appartenance par la mort dudit*

---

<sup>468</sup> A.N, J368, n° 1

*conte soient doresnavant baillées pour payement de ladite despense et non ailleurs employées [...]*»<sup>469</sup>

Outre l'apanage de Gien, un tel présent témoigne de la propension qu'avait Charles VII à considérer le Bâtard comme un frère. En outre, donner ce comté est aussi un bon moyen de montrer au monde la faveur royale à l'égard de Dunois. En effet, par le passé ce comté avait plusieurs fois été offert aux grands favoris. Philippe IV le Bel, en 1305, en avait effectivement gratifié son chambellan Enguerrand de Marigny, Charles V l'avait donné au connétable Bertrand du Guesclin, de même, le roi Henri V d'Angleterre, poursuivant dans cette voie, l'avait octroyé au comte de Douglas. Cependant, cette nouvelle marque d'estime peut aussi trouver son origine dans la méfiance que le monarque éprouve pour les fils légitimes du duc Louis. En effet, après le retour en France du duc d'Orléans et du comte d'Angoulême, Charles VII pouvait craindre que son lieutenant général favorise en priorité son allégeance au duché d'Orléans. Une crainte d'autant plus justifiée que le Bâtard s'était mis délibérément sous la tutelle de son frère aîné. Cette inquiétude de Charles VII se manifeste d'abord par les clauses qu'il ajoute à la cession définitive du comté de Dunois<sup>470</sup>, puis par l'octroi du comté de Longueville :

*« Charles par la grace de Dieu Roy de France, [...] Avons baillé, cédé, transporté et délaissé, donnons, baillons, transportons et délaissions de grace especial parce ces présentes à tousiours à iceluy nostre cousin de Dunois et à ses hoirs masles procréés en loyal mariage la Comté de Longueville avec la terre Damville sans aucune chose y retenir ny referrer à nous et à nos successeurs sous tant seulement la foy et hommage ressort et souveraineté. Donné à Jumièges le XVIème janvier MIIIC quarante neuf et de nostre règne le vingthuietiesme. »*<sup>471</sup>

Mais la raison officielle de cette donation reste la reconnaissance royale envers le Bâtard d'Orléans :

*« [...] pour considération des grands, notables, continuels et recommandables services que*

---

<sup>469</sup> BNF, ms.fr 20379, f°128.

<sup>470</sup> A.N, J368, n°1.

<sup>471</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°683.

*nostre très chier et amé cousin Jean Bastard d'Orléans comte de Dunois et grand chambellan de France nous a faict tout son temps tant entour de nous où longuement il a esté nourri, comme au fait de nos guerres à l'encontre de nos anciens ennemis et adversaires en plusieurs armées et batailles esquelles dès son jeune aage et que premièrement il fist pû armer et porter harnois il s'est tousiours grandement, et en grande cure soin, et diligence, employé de tout son pouvoir au recouvrement de nostre seigneurie, et mesme presentement à la conqueste et recouvrance de nostre pays et duché de Normandie. Il a esté dès le commencement et est encore à présent nostre lieutenant général, et a la principale charge et conduite de nostre armée, et où il s'est tellement et honnorablement gouverné et maintenu en s'exposant en grand péril, danger, peine et travail, son corps, ses biens, et ses amis sans y rien espargner qu'il en fait envers nous à loüier et recommander, et en est digne de grande rémunération [...] »<sup>472</sup>*

Connaitre les comptes et revenus de ce comté passé en diverses mains et ruiné par la guerre ne devait pas être aisé. Aussi, une fois l'acte officiel de donation reçu, le Bâtard d'Orléans demande à Charles VII des informations quant à la gestion du comté de Longueville, et fait recopier les documents de ses prédécesseurs :

*« De par le Roy, noz amez et feaulx puis certain temps en ca vous avons escript a la requeste de nostre chier et feal cousin le conte de Dunois et de Longueville que feissiez sercher es comptes de titredela Chambre des Comptes a Paris les comptes et enseignemens faisans mention des advez et denombremens touchans ladite Conté de Longueville, et depuis nosdites lettres vous avez fait sercher en notredit Chambre lesdits comptes et enseignement ace present l'un des serviteurs de notredit cousin qui en a fait escripre le double qui est encores enladite chambre par devers vous, ainsi que notredit cousin nous a fait dire, en nous requerant que icelui double lui vueillions faire bailler et encore faire querir se on pourra plus amplement trouver des enseignemens touchans ladite conté pour recouvrer les droitz d'icelle voulons que a notredit Conte vous faites bailler le double desdits enseignemens et faciez visiter en notre Chambre es comptes anciens rendus en icelle et autres enseignemens touchans ladite conté[...] »<sup>473</sup>*

---

<sup>472</sup> *Ibid.*

<sup>473</sup> *Ibid* f° 129.

Ce souci de gestion du Bâtard se retrouve dans l'administration et la mise en valeur de son patrimoine.



## II. Bâtir pour mieux s'établir...

### II.1. Des revenus réguliers

En effet, dès l'obtention définitive de ses comtés, nous pouvons observer que Dunois veille à l'enrichissement et l'embellissement de ses biens. Il dispose de nombreux revenus tant par la terre, que par les pensions versées par le duc d'Orléans<sup>474</sup> et le Roi de France<sup>475</sup>. Ces revenus proviennent de sources diverses. Il peut s'agir de paiements pour les fonctions que le Bâtard accumule au fil du temps, comme celle de capitaine de Sommières, de 1433 à sa mort :

*« Nous Jehan Bastart d'Orléans, chevalier, conseiller et grant chambellan du Roy nostre sire, cappitaine et garde des villes et chastels de Sommières. Confessons avoir eu et receu de Maistre Estienne Pelot, trésorier et receveur général de [Langeais ?] la somme de douze cens livres tournois [...] pour noz gaiges et pensions à cause de la garde de ladite place pour ceste présente année commençant ou mois de septembre deument passé mil quatre cens quarante et six. De laquelle somme de douze cens livres tournois pour ladite cause nous nous tenons pour content et bien paié. [...]»<sup>476</sup>*

Ou bien encore, celle de capitaine de Meulant<sup>477</sup> à partir de 1455 :

*« Nous, Jehan Bastard d'Orléans, conte de Dunois et de Longueville, grant chambellan de France et cappitaine de Meulant. Confessons avoir receu de Guillaume de Javillac receveur de Mantes & de Meulant la somme de cent livres parisis pour nos gaiges à cause dudit office de cappitaine pour ung an entier commençant le premier jour de février mil CCCC cinquante & quatre et finissant le derrenier jour de janvier ensuivant l'an [...]. »<sup>478</sup>*

---

<sup>474</sup> Annexe 8.

<sup>475</sup> Annexe 12

<sup>476</sup> BNF, ms.fr. 20382, pièce 8

<sup>477</sup> Meulan-en-Yvelines.

<sup>478</sup> BNF, ms.fr. 20382, pièce 33

Ces succès militaires lui ont permis d'obtenir des pensions. Ainsi de sa victoire de Montargis en 1427 jusqu'en 1438<sup>479</sup>, une pension annuelle de 2000 livres tournois lui est versée :

*« Nous, Jehan, Bastard d'Orléans, chevalier & conseiller, chambellan du Roy nostre Sire. Confessons avoir eu et receu de Jehan Beaune, receveur général de toutes finances au pays de Languedoc, la somme de deux mille livres tournois. Laquelle le Roy nostre dit seigneur nous avoit données pour plusieurs causes & considérations contenues et déclarées en ses lettres sur ces présentes & données [...] le XXIIe jour d'octobre deuement passé tant pour avoir esté & lever le siège de la ville de Montargis que les Anglois & autres ennemis y tenoient comme autrement. [...] »*<sup>480</sup>

A partir de 1424, il percevait régulièrement une pension de 1000 livres :

*« Nous Jehan Bastard d'Orleans comte de Dunois et de Longueville grant Chambellan de France, confessons avoir receu de Messire Symon Le Bourlier notaire et secretaire du Roy et Receveur General des finances de Normendie, 10000 livres tournois pour partie de notre pension de ceste année, [...] »*<sup>481</sup>

A cela s'ajoute, l'octroi de privilèges comme, à partir de 1458, la perception annuelle d'une partie de la gabelle du grenier à sel de Vernon :

*« Nous Jehan, conte de Dunois et de Longueville, grant chambellan de France confessons avoir receu de Girart de Vauboulon grenetier de Vernon sur Seyne 400 livres tournois que le Roy nous a donné à prendre chacun an sur la revenue du grenier a Sel de Vernon. [...] »*<sup>482</sup>

Enfin, il s'y ajoute les différents revenus que lui apportent ses terres de Valbonnais, Dunois et Longueville. Du fait d'archives lacunaires, ils sont moins aisés à connaître. Nous avons toutefois une estimation des bénéfices d'une partie du comté de Longueville<sup>483</sup>, grâce au procès qui oppose le Bâtard au comte de Tancarville à partir de 1449. Il s'agit d'un conflit

---

<sup>479</sup> Annexe 8

<sup>480</sup> BNF, ms.fr. 20382, pièce 18

<sup>481</sup> BNF, ms.fr 20379, f°139.

<sup>482</sup> *Ibid* f°137.

<sup>483</sup> Annexe 15

d'intérêt ancien, quelque peu oublié sous l'occupation anglaise. L'affaire datait de Charles V (1364-1380), qui, le 27 mai 1364, afin de récompenser du Guesclin, avait détaché le comté de Longueville de celui de Tancarville dont il dépendait jusque-là. Dès lors un arrangement avait été établi entre la famille de Tancarville et Olivier du Guesclin, héritier du connétable de France. Il y était question de terres que possédait le comte de Longueville, mais qui appartenait aux Tancarville à titre viager. A la mort d'Olivier du Guesclin, vers 1400, les comtes de Tancarville prirent possession de ces biens. Aussi Guillaume d'Harcourt, beau-frère de Jean de Dunois et comte de Tancarville, eut-il à cœur de restaurer cet accord d'un autre siècle :

*« A Messeigneurs des Comptes. Supplie le Conte de Dunois et de Longueville comme ayant a cause de ladite conté de Longueville quil tient du Roy a lui et ses hoirs masles seulement procès soit meu et pendant es assises d'Arques entre lui et Monseigneur de Tancarville luy empesche soubz umbre de certaine condition oureservation qui fu faite a feu Messire Bertrand du Guesclin lors Conte de Longueville en 1371 par tres royaulx enregistrées en ladite Chambre, combien que apres le trespasement du Conte de Tancarville qui enicellui temps estoit, ait esté ladite condition mise au delivre a feu Olivier du Guesclin frere et heritier dudit Messire Bertrand par vertu de tres royaulx 1381 ou 1382 et declaracion faite oudit an 1382, depuis laquelle delivrance ledit feu Messire Olivier ait joy paisiblement et apres son trespas en ait joy le Roy au droit deladite conté de Longueville jusqu'à la descente des anglois, qu'il vous plaise faire bailler audit suppliant par la chambre le double desdites lettres ensemble du don de haulte Justice fait a Monditseigneur de Tancarville qui a present est, et des dons faiz a ses predecesseurs et quelles terres sont adjointes a ladite Conté de Tancarville a la creacion d'icelle»<sup>484</sup>*

Afin de résoudre cette affaire, le comte de Dunois fut sommé de produire les documents établissant les revenus des biens en question.<sup>485</sup> Il réussit pourtant à gagner du temps en ne trouvant guère ces papiers, en raison de la guerre qui avait ravagé le comté.

---

<sup>484</sup> Ibid f°129.

<sup>485</sup> Ibid f°130



La Chambre des Comptes eût donc à produire les preuves de l'accord passé avec Olivier du Guesclin :

*« De par le Roy, Noz amez et feaulx notre cher et féal cousin le conte de Dunoys nous a fait remonstrer que a cause de la conté de Longueville, il y'a plusieurs droiz et domaines qui viennent chascun jour en grant diminution pour les guerres, et ne puet trouver les escriptures servant a ce. Vous mandons que vous faites quérir en nostre Chambre des Comptes les livres des advezuz et denombrement deladite conté ensemble les comptes des vicomtés ou receveurs de Rouen, Arques, Monstievillier et Caudebec et tout ce qui servira a notredit cousin touchant ladite conté et les droiz d'icelle, luy bailler en forme authentique pour s'en aidier. Donné à Changy le 22 juillet. Signé Charles. »<sup>486</sup>*

De là, la Chambre estime les revenus annuels des fiefs-fermes disputées à 344 livres tournois, 10 solz et 6 deniers.<sup>487</sup> Ces bénéfices finalement assez maigres ne donnent qu'une idée très partielle des revenus du comté de Longueville. Ils restèrent néanmoins source de conflit, puisqu'à la mort du comte de Dunois, en 1468, l'affaire n'était toujours pas résolue. Ce désaccord ne fut définitivement réglé qu'une vingtaine d'années plus tard, avec le legs du comté de Tancarville, que fit Jeanne d'Harcourt à son cousin germain, François Ier de Longueville<sup>488</sup>.

Concernant la terre de Valbonnais, nous n'avons pas connaissance de revenus particuliers. Ils devaient être pourtant suffisants puisque de 1421 à 1439, ils contribuèrent au maintien financier du Bâtard d'Orléans. En outre, de 1445 à 1468, cette terre fut exemptée d'impôt selon la volonté du Dauphin Louis, reconnaissant de l'action de Dunois au siège de Dieppe :

*« [...] A tous savoir faisons que pour les haulx et recommandables services faiz a mon très redoubté seigneur et père par nostre tres cher et feal cousin le Bastard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, et aussi a nous et mesmement au lièvement du siège que tenoient les Anglais devant Dieppe, qui a esté la première de noz entreprinses où nous avons obtenu victoire, à laquelle notredit cousin nous a serviz de sa propre personne et de ses gens nobles*

---

<sup>486</sup> *Ibid* f° 131

<sup>487</sup> Annexe 14.

<sup>488</sup> Le fils du Bâtard d'Orléans.

*et autres en grant nombre, de ses biens sans riens espargner. Nous à notredit cousin donnons toute icelle porcion d'aide d'argent à quoy pourra estre mise et imposée par les Estaz de notre Dauphiné les terres de Vaubonnois et appartenances en notre Dauphiné, appartenans à notredit cousin pour icelle avoir par chascun an, quelque somme que ladite portion puisse monter, sa vie durant. [...] »<sup>489</sup>*

Enfin, les apports financiers du comté de Dunois sont également malaisés à connaître. Même si ces domaines ont l'avantage d'être dans une région agricole prospère<sup>490</sup>, ils ont connu un état de guerre quasi-permanent de 1410 à 1429, et tout est à reconstruire.<sup>491</sup>

## II.2. Beaugency

De l'obtention définitive du comté de Dunois à sa mort, le Bâtard entreprend plusieurs chantiers sur ses domaines.<sup>492</sup> La reconstruction commence par Beaugency, où le Bâtard d'Orléans s'établit à partir de janvier 1441, afin de rénover le logis en vue d'y accueillir son frère Charles, récemment libéré<sup>493</sup>. Il est vrai que le château était en bien triste état :

*« Au temps duquel transport fait a nostre frere et que lad. Seigneurie echeut en ses mains, les chastel et place dudit Baugency estoient tant à l'occasion de la guerre que autrement en si grant ruyne que on n'y eust peu loger ne retraire sans y faire grandes reparations et ascroistre ledit logis. »<sup>494</sup>*

Le château de Châteaudun ayant lui aussi besoin de travaux, il semble que Dunois s'installa d'abord à Beaugency. Il poursuit son aménagement : en décembre 1442 « un mur traversin » est dressé dans la chambre basse<sup>495</sup>. Toutefois, ses droits sur cette seigneurie ne s'établissent qu'à partir du 15 juillet 1443. Date à laquelle, l'archevêque de Narbonne, Jean d'Harcourt,

---

<sup>489</sup> BNF, ms.fr 20379, f°131

<sup>490</sup> THIBAUT, Jean, « Un prince territorial au XVe siècle : Dunois, Bâtard d'Orléans », *Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIV, n°116, septembre 1997, p.3-46.

<sup>491</sup> ROBREAU, B. (dir.), BODENSTEIN, W., CAILLOU, F., CLEMENT, J., LELONG, A., LEYMARIOS, Cl., MARIN, I., NIVEAU, D., RIBALDONE, T., ROYNEAU, L., WALTER, Ph., *Histoire du Pays Dunois*, tome 2, Chateaudun, 2009, p.99.103.

<sup>492</sup> Annexe 15.

<sup>493</sup> A.D du Loiret, A40

<sup>494</sup> BNF, NAF MS 9647 F°248-251

<sup>495</sup> Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam, doc.515 du 23 décembre 1442.

oncle de Marie d'Harcourt<sup>496</sup>, achète ce domaine à Charles d'Orléans<sup>497</sup>. La recette de cet achat, soit 1600 écus d'or<sup>498</sup>, devait servir à la rançon de Jean d'Angoulême. Dans l'acte d'achat, il est expressément déclaré que le pouvoir et gouvernement du château, de la ville et de la seigneurie de Beaugency sont données à « *Monsieur et à Madame de Dunois* » et que la justice sera rendue en leur nom, avec le droit de commettre des officiers, ainsi que pourrait faire « *mondit seigneur l'archevêque* »<sup>499</sup>. Le couple coseigneur au regard de l'autorité et de la jouissance mais non de la propriété<sup>500</sup>, poursuit les travaux de rénovation dès 1443.<sup>501</sup> Selon l'étude de David Bontemps<sup>502</sup>, ce n'est qu'à partir de 1452, à la mort de Jean d'Harcourt, que Dunois et sa femme, seigneurs de pleins droits, entreprennent des travaux plus conséquents sur le logis seigneurial<sup>503</sup>. Selon des analyses menées par le laboratoire Archéolabs, la charpente aurait été refaite vers 1453<sup>504</sup>. De même, le 4 mai 1459 et le 4 avril 1461, le comte de Dunois passe un marché de couverture avec un dénommé Simon Delaveau, afin de « *couvrir la garde-robe nouvellement faicte contre la chapelle Saint Georges et la salle du chastel de Baugency qui est faicte tout neuf, rechercher la gallerie dudit chastel [...]* »<sup>505</sup>. Ce qui permet de supposer que le gros œuvre s'achevait. Le château devait être agréable, puisque le Bâtard y hébergea Louis XI le 4 octobre 1461, au retour de son sacre à Reims.<sup>506</sup>

Soucieux de son confort, mais aussi de son âme et du bien-être de ses sujets, Dunois obtint du pape Nicolas V, une indulgence plénière pour l'abbaye de Beaugency<sup>507</sup>. Cette indulgence serait accordé à tous les fidèles qui, dans un laps de dix ans à partir de la

---

<sup>496</sup> Epouse du Bâtard depuis 1439

<sup>497</sup> Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam, doc 505 du 15 juillet 1443 (document transcrit à partir d'une minute de Jacques Barilleau, notaire à Beaugency).

<sup>498</sup> Louis Jarry, *les sépultures de Marie d'Harcourt et de Jean de Dunois*, p.63

<sup>499</sup> *Ibid* p.55. Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam, doc 505 du 15 juillet 1443

<sup>500</sup> Un acte du 8 octobre 1445, concernant la donation de « l'ostel et hospital de Saint-Ladre de Baugency » par Charles d'Orléans à Jehan Sauvage, ne désigne Dunois qu'en tant que procureur de l'archevêque de Narbonne, seigneur dudit lieu de Baugency. (Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam, doc 641.). BONTEMPS, Daniel, « Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Baugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVIe siècle », in *Bulletin Monumental*, t. 165-1, Paris, 2007.

<sup>501</sup> A.D du Loiret, A40

<sup>502</sup> BONTEMPS, Daniel, « Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Baugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVIe siècle », in *Bulletin Monumental*, t. 165-1, Paris, 2007.

<sup>503</sup> Annexe 16.

<sup>504</sup> BONTEMPS, Daniel.

<sup>505</sup> Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam doc.3075

<sup>506</sup> FAVIER, Jean, *Louis XI*, Paris, 2001, p.229.

<sup>507</sup> Louis Jarry, *les sépultures de Marie d'Harcourt et de Jean de Dunois*, p.65

promulgation de la bulle pontificale, visiteraient l'église abbatiale, ruinée par les guerres, le dimanche dans l'octave de l'Ascension, et consacraient une aumône à sa réparation :

« [...] *Et inter cetera precipue considerantes prefatum dominum comitem pie cernentem ecclesiam nostram occasione guerrarum, proh dolor! ita delapsam, ut nisi celeriter opportunum apponeretur remedium, in brevi omnimodo subjicienda foret ruine, nobis super hoc providere nitens valentibus suis interventionibus et eximiis laboribus, quos sua felicitas novissime assumpserat in peraganda unione orthodoxe matris ecclesie apud almam sedem apostolicam impetrasse et obtinuisse unam plenariam omnium delictorum et peccatorum indulgenciam, singulis annis usque ad decennium, et pro ejus reparatione juxta eorum devocionem de bonis a Deo sibi collatis peringentibus, prout latius bulla patet apostolica super hiis confecta, proventibus cujus ecclesiastice indulgencie eadem ecclesia nostra, ut recenter est prorsus relevata. [...]* »<sup>508</sup>

Cinq ans après, le samedi 21 avril 1453, le chapitre de l'abbaye décide la fondation d'un anniversaire solennel. Il devait être célébré à perpétuité, le mardi après l'Ascension, pour les âmes des parents défunts du comte et de la comtesse de Dunois, et pour eux-mêmes, pendant leur vie, et pour le salut de leurs âmes, après leur mort. De plus, on les associait, ainsi que leur postérité, à toutes messes, prières, ou encore jeûnes, qui se diraient ou se feraient dans l'abbaye et dans tous les prieurés qui en dépendaient :

« [...] *Hinc est quod nos hec et multa alia benefacta nobis collata animis nostris revolventes, ingratitude abhorrentes, quod valemus et tenemur rependere satagentes, concordii assensu, pura devocione, sinceri affectu, matura deliberatione, statuimus et ordinamus, ad perpetuam rei memoriam, unum solempne anniversarium, quolibet anno, die martis post Ascensionem Domini perpetuo celebraturos, pro animabus omnium nobilium parentum defunctorum et eorumdem illustrissimorum quandiu, favente Domino, iidem illustrissimi*

---

<sup>508</sup> A.D du Loiret, A 63, f°42-43. « [...] Et notamment entre autres choses, considérant que le susmentionné comte a pieusement vu les dommages que la guerre a causé à notre église, et que s'il n'y avait pas apporté rapidement un opportun remède, et ce par tous les moyens, elle se serait effondrée. En plus de ses interventions et merveilleuses actions, il ajouta de nouveaux bienfaits en accord avec notre Sainte Mère l'Eglise. D'une manière tout à fait digne à son mérite, il obtint du Saint-Siège Apostolique une indulgence plénière pour notre église de cette année à la dixième. Le dimanche dans l'octave de l'Ascension, tous les Chrétiens des deux sexes qui visiteront notre église et donneront une aumône pour sa réparation recevront une indulgence plénière grâce à la bulle apostolique donné à notre église. [...] »

*advixerint in humanis, et post eorum decessus pro animarum suarum salute, apud Dominum fundere statuentes, ipsos et totam prolem eorum generosam associantes in omnibus missis, oracionibus, jejuniis, vigiliis, elemosinis, suffragiis et omnibus, quibuscunque pietatis operibus et benefactis in perpetuum, annuente Altissimo, per nos et posteros nostros, in eadem ecclesia nostra et omnibus membris ejus, agendis et celebrandis. Datum et actum in nostro generali capitulo anno et die prelibatis. »<sup>509</sup>*

Parallèlement à la reconstruction et à l'administration de cette seigneurie dont il ne sera pleinement propriétaire qu'en 1453 le Bâtard d'Orléans s'attache à la restauration de ses autres biens, notamment son château de Longueville.

### II.3. Longueville-sur-scie

Selon la tradition, ce château aurait été fondé en 1084 par l'un des compagnons de Guillaume le Conquérant<sup>510</sup>. Depuis, comme nous l'avons vu, il était passé entre plusieurs mains au gré des circonstances militaires. Il eut de prestigieux propriétaires, de Guillaume le Maréchal à Du Guesclin, en passant par Enguerrand de Marigny. Un temps sous domination anglaise, il revint dans le giron de Charles VII en 1435. Celui-ci en fit d'abord cadeau à Etienne de Vignolles, dit La Hire. Puis, à la mort de ce dernier, il l'offrit au comte de Dunois qui récupéra une forteresse non négligeable mais largement démantelée. Comme le démontre l'étude de Philippe Lardin<sup>511</sup>, le Bâtard s'attela assez rapidement à des travaux de rénovation<sup>512</sup>, sans pour autant vouloir en faire une de ses résidences. Il s'agissait avant tout de remettre en état une forteresse militaire. Ainsi de 1458 à 1459, les travaux rendent le château habitable et capable d'accueillir une garnison. Il convient toutefois de noter

---

<sup>509</sup> *Ibid* « [...]Depuis nous avons reçu beaucoup de bienfaits, et parce que n'étant pas ingrat, statuons et ordonnons un solennel anniversaire à perpétuité. Dorénavant, le mardi d'après l'Ascension, une messe sera célébrée en la mémoire des parents défunts des illustrissimes comte et comtesse, pour eux-mêmes et pour le salut de leurs âmes après leurs décès. De même nous les associons à toutes messes, oraisons, jeûnes, vigiles, aumônes, suffrages, et toutes actions pieuses, de cette année à perpétuité, par nous et nos successeurs en notre église. Daté et acté dans notre chapitre ce présent jour et année. »

<sup>510</sup> Philippe Lardin, « La Remise en état du château de Longueville-sur-scie au lendemain de la guerre de cent ans », in *Cahier Havrais de Recherche Historique* n°57-1998, p. 73-98.

<sup>511</sup> *Ibid*

<sup>512</sup> Annexe 15

l'amélioration du sort des ouvriers, qui, engagés sur une longue durée, obtiennent un défraiement pour leur repas, et voient leur salaire augmenté<sup>513</sup>.

Puis, de 1465 à 1468, on installe un boulevard en lien avec les progrès de l'artillerie des frères Bureau. Les ornements du château prennent un tour politique. Des fleurs de lis sont installées sur les linteaux des portes principales comme pour rappeler la récente reconquête de la Normandie. De même l'installation<sup>514</sup> en un endroit non précisé du château de statues des trois derniers comtes de Longueville, à savoir, Du Guesclin, La Hire et Dunois est révélatrice. Ces statues sont en pierre de Vernon ce qui est un luxe pour la région, de même que l'emploi des ardoises pour les couvertures de la toiture. Soucieux de l'avancée du chantier, nous savons que Dunois se rendit au château avec son fils en 1467<sup>515</sup>. Aujourd'hui, il ne reste de ces travaux, que des ruines car le château fut considérablement détruit en 1472 par les troupes de Charles le Téméraire. Cependant, les étapes de la rénovation démontrent qu'il s'agissait avant tout de reconstruire une forteresse non seulement utile mais aussi représentative de l'affermissement de l'autorité de Charles VII et de son représentant, Jean de Dunois.

#### II.4. Châteaudun

Ce souci politique se traduit également dans la construction de son château de Châteaudun<sup>516</sup>. En raison de l'éparpillement de ses possessions<sup>517</sup>, le Bâtard se doit d'avoir une capitale au centre de ses terres. Son choix se porte naturellement sur Châteaudun, du fait que c'était la capitale du premier comté qu'il détenait réellement. Située au cœur de la Beauce, entre la Normandie et les pays de Loire, ce lieu de résidence lui permet de se rendre rapidement auprès du roi, ou du duc d'Orléans. De plus, il pouvait espérer que cette cité redevienne le lieu de transit idéal des marchands, qui préférant éviter Paris, remontaient l'Eure depuis Rouen jusqu'à Chartres afin d'atteindre Tours. Et de nouveau y instaurer des péages, taxes de marché et halage qui sont autant de sources de revenus pour la ville, le

---

<sup>513</sup> Philippe Lardin

<sup>514</sup> *Ibid*

<sup>515</sup> A.D de Seine-Maritime, C2807, f°211, Venue de Jean de Dunois et de son fils à Longueville en 1467.

<sup>516</sup> Annexe 17

<sup>517</sup> Annexe 13

comté mais aussi son seigneur.<sup>518</sup> Il est vrai que l'économie de la cité avait pâti de la guerre depuis 1410. La ville voisine de Bonneval avait été prise à plusieurs reprises par l'ennemi<sup>519</sup>. Quant à Châteaudun, elle s'était signalée en résistant aux Anglais, et, en 1429, sa garnison, commandée par Florent d'Illiers, contre-attaqua les troupes de Suffolk assiégeant Orléans.<sup>520</sup> La citadelle, certes imprenable de par sa localisation sur un éperon rocheux, avait donc beaucoup souffert, et des réparations étaient nécessaires. Plus qu'une simple rénovation, nous pouvons parler ici de véritable reconstruction, l'enjeu étant pour Dunois d'y établir sa cour, comme n'importe quel prince du Sang. L'ampleur des travaux que cela implique, explique pourquoi le Bâtard s'installe d'abord à Beaugency et pourquoi il fait rapidement construire le « logis des Galeries »<sup>521</sup>. Ce bâtiment à pans de bois, démoli dès 1492, était situé hors de l'enceinte du château, dont il longeait le fossé oriental<sup>522</sup>. De petites dimensions et construit à l'économie, il ne pouvait être pour Dunois qu'un logis temporaire, et l'on est en droit de penser, tant son emplacement est singulier qu'il ne fut établi hors du château que pour laisser place libre au chantier<sup>523</sup>. Afin de pouvoir suivre l'office, Dunois, en 1446, fait construire près du « logis des Galeries » une église en dehors de l'enceinte du château, dédiée à saint Roch et saint Sébastien<sup>524</sup>. Puis il remet en état la grosse tour édifiée par les précédents comtes de Blois. Le 3 décembre 1450<sup>525</sup>, il passe un marché avec l'un des maître-charpentier du duc d'Orléans, Richard Fé. Pour 700 écus d'or, celui-ci doit assembler une plate-forme de bois, portant au centre une aiguille d'environ trois mètres, avec un chapiteau de deux mètres « pour recevoir un ange ou fleuron de 5 à 6 pieds de haut, pour recevoir une grant fleur de lis, lequel il plaira à Monseigneur et à Madame »<sup>526</sup>. Afin de réaliser cette

<sup>518</sup> THIBAUT, Jean, « Un prince territorial au XVe siècle : Dunois, Bâtard d'Orléans », *Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIV, n°116, septembre 1997, p.3-46.

<sup>519</sup> ROBREAU, B. (dir.), BODENSTEIN, W., CAILLOU, F., CLEMENT, J., LELONG, A., LEYMARIOS, Cl., MARIN, I., NIVEAU, D., RIBALDONE, T., ROYNEAU, L., WALTER, Ph., *Histoire du Pays Dunois*

<sup>520</sup> H.G., « Les sièges et incendies de la ville de Châteaudun », *Bulletin de la société dunoise*, t.II, 1870-1874, p.67. VILLARET (de), A., *Campagnes des Anglais dans l'Orléanais, la Beauce chartraine et le Gâtinais (1421-1428). L'armée sous Warwick et Suffolk au siège de Montargis. Campagnes de Jeanne d'Arc sur la Loire postérieures au siège d'Orléans*, Orléans, 1893, p.2-5.

<sup>521</sup> A.D. D'Eure & Loir, E2734, f°141v, fin de la construction « du logis des Galeries » à Châteaudun en 1455.

<sup>522</sup> Annexe 17

<sup>523</sup> MARTIN-DEMEZIL, Monique, « La Sainte-Chapelle du château de Châteaudun », in *Bulletin Monumental*, années 1972, vol. 130, n°2, pp.113-128

<sup>524</sup> Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, Orléans, 1890, p.21-30

<sup>525</sup> Annexe 15.

<sup>526</sup> BNF, NAF 9647, f°193, marché passé entre Richart Fé et le Bâtard d'Orléans pour restaurer le comble de la grosse tour

commande, l'administration des eaux et forêts du duché d'Orléans, sur la signature du Bâtard, délivre au charpentier la tonture de quatre arpents de bois :

*« Nous Jehan, Bastard d'Orléans, conte de Dunoys et de Longueville, grant chambellan de France. Confessons que le maistre des eaux et forestz de mon très redoubté seigneur, monseigneur le duc d'Orléans, en la marche du Chaumontois, la coupe et tonture de quatre arpens de bois par vertu du don à nous fait par mon très redoubté seigneur. Delaquelle coupe et tontures ainsi à nous délivrées [...] nous nous tenons pour content et en quictons ledit maistre des eaux, la garde dudit Chaumontois et tous aultres. [...] »<sup>527</sup>*

Une fois les combles de la grosse tour construits, Dunois fait démolir l'ancien palais des comtes de Blois qui y était accolé, afin d'y édifier son logis. Pour se faire, il mandate Nicole Duval. Maître-maçon rouennais, celui-ci avait été distingué par le comte lors de la rénovation du château de Longueville. Engagé en 1459<sup>528</sup> pour superviser les travaux du château de Châteaudun, c'est à lui que l'on doit l'aile dite « de Dunois ». Nous savons grâce aux comptes des obsèques du Bâtard, que les appointements de cet architecte s'élevaient à 100 livres tournois par an :

*« [...] Item veult estre païé à Me Nicole Duval maître des euvres de son chastel de Chasteaudun tout ce qu'il luy sera et pourra estre deu, à cause ses gaiges de cent francs par an. [...] »<sup>529</sup>*

Nous pouvons supposer que cette aile était presque achevée à la mort de Dunois, puisque serruriers, menuisiers et couvreurs sont inclus dans les certificats de paiement du compte des obsèques :

*« [...] A Messire Raoul Maunoury, commis du temps de feu monditseigneur à paier les mises des réparacions du chastel de Chasteaudun, la somme de IXC l. t. pour icelle bailler et*

---

<sup>527</sup> A.D du Loiret, A2124, pièce 2, quittance du Bâtard d'Orléans sur le produit de 4 arpens de bois des forêts de Chaumont, le 15 mai 1447.

<sup>528</sup> A.D de Seine-Maritime, A8, f°168v°, Délibérations de la ville de Rouen, départ de Nicolas Du Val pour travailler au chantier du Château de Châteaudun. 11 septembre 1459. Nicolle Duval était remplacé dans ses fonctions « *jusques ad ce qu'il soit retourné des marches de Chasteaudun ou il est allé besongner de son mestier de maçonnerie pour Monseigneur le conte de Dunoys.* »

<sup>529</sup> BNF, NAF 9647, fol. 284-291, liquidation des dettes du Bâtard d'Orléans.



*délivrer aux maçons, manœuvres, carriers, charpentiers, couvreurs et autres ouvriers qui avoient besoigné oudit chastel et qui leur estoit due ouparavant le trespas de feu monditseigneur, pour ce IXC l. t. [...]»<sup>530</sup>*

Selon Jean Taralon<sup>531</sup>, l'aile du château, construite par Duval, atteste des changements architecturaux effectués au cours du XV<sup>ème</sup> siècle. A la fin de la Guerre de Cent ans, un nouveau sens de l'habitation émerge. Un aménagement plus aimable du logis seigneurial ou princier est privilégié aux préoccupations de défenses militaires. Assurément, si nous sommes encore loin de la fastueuse aile Longueville, cette aile, dite « Dunois », présente ce que Trouvelot<sup>532</sup> nomme « les formules décoratives de la première Renaissance ». <sup>533</sup> Nous pouvons également retrouver les influences normandes de Duval avec la façade du grand escalier de Châteaudun qui termine l'aile de Dunois<sup>534</sup>. Monique Martin-Demezil<sup>535</sup> y a vu une parenté avec l'avant-portail de la cour des Libraires de Rouen. En effet les premiers niveaux et les couronnements sont identiques. S'il est certain que ce portail rouennais, postérieur à 1468, n'a pu servir de modèle, nul doute que Nicole Duval et Guillaume Pontifs ont subi une influence commune.

Toujours est-il, que ce souci particulier accordé au Château de Châteaudun, tant par le choix d'un architecte étranger, par la pose de fleurs de lys sur le chapiteau de la tour et sur le grand escalier, que par les écussons du Bâtard dans les salles du logis témoigne de la volonté de Dunois d'être reconnu comme un prince issu du sang de Charles V. Il ne manquait plus qu'une Sainte Chapelle.

#### *II.4.1. La Sainte-Chapelle de Châteaudun.*

A cet égard, nous pouvons remarquer les tentatives que fit Jean de Dunois pour supprimer la brisure de bâtardise de ses armes. Selon l'historien Philippe Contamine<sup>536</sup>, le Bâtard

---

<sup>530</sup> *Ibid*

<sup>531</sup> TARALON, Jean, *Le Château de Châteaudun*, Paris, 1958, p.2-7.

<sup>532</sup> Architecte des monuments historiques, il restaura le château en 1938.

<sup>533</sup> TARALON, Jean, *Le Château de Châteaudun*, Paris, 1958, p.2-7.

<sup>534</sup> Annexe 17

<sup>535</sup> MARTIN-DEMEZIL, Monique, « La Sainte-Chapelle du château de Châteaudun », pp.113-128

<sup>536</sup> CONTAMINE, Philippe, « Le chef de guerre, l'homme de pouvoir, le prince: le bâtard d'Orléans », *Art de l'enluminure*, n°25, juin-juillet-août 2008, p.2-12

d'Orléans aurait cherché, dès 1432, à se faire légitimer. En effet, au lendemain de la prise de Chartres, il envoie une supplique au pape Eugène IV. Contamine, ayant retrouvé le texte de cette supplique, en date du 17 août 1432, mentionne dans son article que le capitaine s'y présentait comme « *parent au second degré du sérénissime et très chrétien prince Charles* », à savoir Charles VII. Le Pape répondit favorablement à la demande de Dunois, sans que cette décision ne soit jamais entérinée par le roi de France. Toutefois, selon l'abbé Bordas, Charles VII aurait cherché à légitimer son cousin naturel :

« [...] *Dans cette année 1451, selon une histoire particulière de Charles VII, et selon d'autres, en 1454 seulement, le roi, qui voyait avec peine pour un des soutiens de l'état, la barrière qui l'écartait des prérogatives du sang dont la nature l'avait formé, quoiqu'il en fut si digne, résolut de la rompre par sa puissance souveraine. Il lui fit donc expédier des lettres-patentes de légitimation qui le déclarèrent lui et ses descendants princes de sang royal et habiles à succéder à la couronne de France, au défaut de princes légitimes. Ces lettres furent confirmées avec applaudissement dans les états-généraux tenus à Orléans, l'an 1458. Elles ordonnaient que le filet de gueules dans les armes du comte, qui était en barre, serait changé en argent et en bande. [...]*»<sup>537</sup>

De ses lettres patentes nous n'avons cependant guère de traces. En revanche, plusieurs éléments tendent à confirmer la thèse de Bordas. La première est une considération iconographique. En effet, Jean de Dunois se fait représenter dans son livre d'heures revêtu du tabard de ses armes<sup>538</sup>. Des armes, qui comportent une brisure argent et non de gueules ou sable. De plus, il existe également une considération manuscrite dans le titre que les actes donnent à Dunois, à partir de 1456, notamment dans la déposition du Bâtard<sup>539</sup> :

« [...] *Super IV et VIII articulis, et super VII, interrogatorio promotoris, de adventu apud regem, de conversatione dicta Johanna cum armatis et in artibus bellicis, similiter de devotione pietate et caeteris virtutibus ipsius, alys de voluntate producentis omissis,*

---

<sup>537</sup>BORDAS, Jean-Baptiste Abbé, *Histoire du comté de Dunois de ses comtes et de sa capitale*, p.256.

<sup>538</sup>Annexe 20.

<sup>539</sup> A.N, U821, f°199-210.

*illustrissimus princeps, dominus Johannes, comes Dunensis et de Longavilla, locum tenens generalis domini nostri regis in facto guerrae, aetatis LI annorum vel circa; [...]* »<sup>540</sup>

Le terme d' « *illustrissimus* » retient l'attention. Cette qualité n'était accordée qu'aux seuls princes du sang, signe que le monarque avait dû envoyer ces lettres-patentes à son ami d'enfance. De même, le mot « *princeps* » tend à souligner cette appellation. Il est en outre notable que la plupart des textes postérieurs à cette déposition donnent toujours au comte de Dunois, le titre d'« *illustrissimus* », telle que la chronique de Thomas Basin<sup>541</sup>:

« [...] *Erat similiter et ejus frater comes Angolismensis; Borbonii et Alenconii duces etiam illic adfuere, et illustris ille comes Dunensis, cum pluribus aliis proceribus. [...]* »<sup>542</sup>

Néanmoins, malgré ces quelques considérations, il est certain que la famille de Dunois-Longueville ne voit la brisure de bâtardise abrogée officiellement de son blason qu'en 1571, par lettres patentes de Charles IX :

« [...] *A ces causes [...] avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces présentes que nous tenons et reputons nostredit cousin Léonor d'Orléans duc de Longueville pour prince de nostre sang, et nostre vouloir et intencion estre comme a tousiours esté, que luy par enfans et successeur de droicte lignée soient tenus et resonnent pour tels, ainsique nous les tenons et reconnoissent et voulons reconnoitre a tousiours estre yssus et descendus de ladite maison d'Orléans et en ce degré [...]* »<sup>543</sup>

Comme le souligne cet acte, si les descendants de Dunois ne bénéficiaient pas du titre officiel, en pratique ils avaient, comme leur aïeul, rang de prince. C'est assurément dans cette optique que Jean de Dunois, dès qu'il fut assuré du caractère inaliénable de ses

---

<sup>540</sup> « [...] Sur les quatrième et huitième articles, et sur le septième de l'interrogatoire du promoteur au sujet de son arrivée auprès du roi, de sa conduite avec les hommes d'armes et de ses talents militaires, de même au sujet de sa dévotion, de sa charité, et de ses autres vertus\_ les autres articles étant omis à la demande du promoteur\_ le très illustre seigneur Jean, comte de Dunois, et de Longueville, lieutenant général de notre seigneur le roi pour le fait de guerres, âgé d'environ cinquante et un ans. [...] »

<sup>541</sup> Basin, *Histoire de Louis XI*, éditée et traduite par Charles Samaran, 3 vol., Paris, 1963, tome I, chapitre XXIV.

<sup>542</sup> « [...] Il y avait aussi son frère, le comte d'Angoulême; étaient également présents les ducs de Bourbon et d'Alençon, ainsi que l'illustre comte de Dunois et plusieurs grands du royaume. [...] »

<sup>543</sup> Bibliothèque publique d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, manuscrit 550 *de Gyvès*, f°708-709.

domaines, prit soin d'aménager ses territoires et de doter sa résidence principale d'une Sainte Chapelle.

#### *II.4.2. La Sainte Chapelle*

L'inventaire des archives du château de Dampierre<sup>544</sup> nous apprend qu'en 1451 l'évêque de Chartres, Pierre Béchebien, autorise la destruction de l'ancienne chapelle du château de Châteaudun afin d'en construire une autre en son lieu et place, c'est-à-dire à côté de la grosse tour<sup>545</sup>. D'emblée le comte de Dunois déclare vouloir établir cette Sainte Chapelle pour le salut des âmes de son aïeul Charles V, Charles VI, Louis d'Orléans, Charles d'Orléans, de son épouse et de lui-même<sup>546</sup>. Il ne pouvait effectivement se permettre ce type de fondation qu'en raison de son ascendance royale.<sup>547</sup> L'édifice fut semble-t-il construit rapidement. Une quittance du 28 octobre 1454 donnée au maçon Martin Brait, nous révèle que le gros œuvre se terminait :

« [...] pour avoir enduit et blanchi la basse et la haulte chapelle du chastel de Chateaudun et aussi taillés es assises et levees la greigneur partie des goutières de ladicte chappelle [...] »<sup>548</sup>.

Il eût été, en effet, absurde de blanchir les murs d'un édifice en cours de construction. Dès 1456, un bénitier et deux cloches sont mises en places par un certain Guillaume Bouchart :

« [...] pour la façon de deux cloches pour la Sainte Chapelle ... et pour un benoistier pour ladite chappelle [...] »<sup>549</sup>

---

<sup>544</sup> A.B, « Les anciennes chapelles du château de Châteaudun. La chapelle Saint-Blanchard », dans *Bulletin de la Société dunoise*, t. XII, 1909-1912, pp. 141-148.

<sup>545</sup> Annexe 17.

<sup>546</sup> BILLOT, Claudine, *Les Saintes-Chapelles royales et princières*, Paris, 1998 p.66

<sup>547</sup> HACKER-SUCK, Inge, « La Sainte-Chapelle de Paris et les chapelles palatines du Moyen Age en France », *Cahier Archéologiques*, t. XIII, 1962, p.217-257

<sup>548</sup> A.D. D'Eure & Loir, E2734, f°45v, quittance donnée au maçon Martin Brait, après travaux, « pour avoir enduit et blanchi la basse et la haulte chapelle du chastel de Chateaudun et aussi taillés es assises et levees la greigneur partie des goutières de ladicte chappelle ». 28 octobre 1454.

<sup>549</sup> A.D D'Eure & Loir, E2734, dernier cahier, f°90v, réalisation de deux cloches et d'un bénitier pour la Sainte Chapelle, 29 avril 1456.

Le chantier n'était pas achevé pour autant puisqu'en 1463, le testament du Bâtard et de son épouse nous apprend qu'ils lèguent deux milles francs pour l'achèvement de la Sainte-Chapelle :

« [...] *Item veullent et ordonnent que pour l'achavement de la sainte Chappelle estant en leur chasteau de Chasteaudun et pour le logis des religieux qui y seront soit baillée la somme de deux mille frans. [...] »*<sup>550</sup>

Effectivement, l'historienne Monique Martin-Demezil<sup>551</sup> a démontré que la Sainte-Chapelle a connu trois campagnes de construction. Les deux premières du vivant de Dunois, la troisième sous la gérance de sa bru, Agnès de Savoie. La première campagne, des années 1451 à 1454, correspond à la construction du chœur et de l'abside de la chapelle basse, de même qu'à la totalité de la chapelle haute. La deuxième campagne, sous l'impulsion de Nicole Duval, se consacre au décor de la nef et de la sacristie, de 1461 à 1464. L'adjonction du clocher et des oratoires se fera en 1493, sous Agnès de Savoie.

La Sainte Chapelle est dédiée aux saint patrons du comte et de son épouse : Saint Jean-Baptiste et à la Vierge et aux Saints Anges<sup>552</sup>. Le registre des visites de Miles d'Illiers mentionne, le 5 juin 1465, la visite de la Sainte-Chapelle dédiée par le cardinal Guillaume d'Estouteville avec l'autorisation du précédent évêque de Chartres, Pierre Béchebien :

« *Die mercurii, 5 junii (1465), visitatio capellae sancti Johanys Castridunensis, dedicatae per reverendissimum in Christo patrem et dominum, dominum Guillelmum, tituli sancti Martini in Montibus sacro sanctae ecclesiae (romanae) presbyterium cardinalem, de licencia et permissione defuncti bonae memoriae domini Petri, quondam episcopi Cartonensis, quam dominus Comes Dunensis faciebat de novo construere. »*<sup>553</sup>

---

<sup>550</sup>Bibliothèque municipale d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, manuscrit 550 de Gyvès, f°697-700; Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p.39-47

<sup>551</sup>MARTIN-DEMEZIL, Monique, « La Sainte-Chapelle du château de Châteaudun », in *Bulletin Monumental*, années 1972, vol. 130, n°2, pp.113-128

<sup>552</sup>BNF NAF 9647, f°247, dédicace de la Sainte Chapelle le 5 juin 1465 par Guillaume d'Estouteville. Registre des visites de Miles d'Illiers.

<sup>553</sup>BNF, fr 24136, F°16v, « Le mercredi 5 juin (1465), visite de la chapelle Saint Jehan de Châteaudun que Monseigneur le comte de Dunois faisait de nouveau construire. Elle avait été consacrée par le révérend père, Monseigneur Guillaume, cardinal du titre de Saint Martin in Montibus, et dédiée par feu Monseigneur Pierre de bonne mémoire, alors archevêque de Chartres. »

Sans doute Pierre Béchebien, qui donna l'autorisation de la dédicace, mourut-il en 1459 ; mais il reste que la dédicace elle-même pourrait être postérieure à l'autorisation. Quoiqu'il en soit, les textes précis ne mentionnent désormais que des travaux d'aménagement intérieur : en avril 1467, Pierre de Montfort, organiste du roi, reçoit commande d'orgues pour la Sainte Chapelle<sup>554</sup>. Il y eut également d'autres commandes réalisées du vivant de Dunois mais sans date précise. Nous en trouvons trace dans le compte récapitulatif des dettes de Dunois. Ainsi, le Bâtard passa commande d'un lutrin en forme d'aigle au fondeur parisien Jehan Morand :

« [...] *pour paier l'aigle mis en la chappelle de Chasteaudun, et pour les voictures à le admener de Paris audit Chasteaudun, et le asseoir Et pour. le veage de celluy qui l'a assis et autres menuz, fraiz, declarez en la quittance sur ce faicte, lequel avoit esté fait du temps de feu monditseigneur, cy rendue, pource. IIIIIX VIII 1. [...]* »<sup>555</sup>

Nous savons par la quittance originale du voiturier<sup>556</sup> que le lutrin fut rapporté de Paris le 11 mai 1469. Il y eut probablement un retard de livraison car cette date est en contradiction avec le huitain, retrouvé par François Perrault, curé de Prasville, comme souvenir de son voyage de Châteaudun en 1775 :

*« Très hault excellent et puissant  
Jehan jadis comte de Dunois  
Me fist faire en son vivant,  
Par Jehan Morant, fondeur courtois,  
Et fut cy mis en ce beau mois  
Mars mil quatre cent soixante-huit.  
Priez tous Dieu d'une voix  
Qu'en Paradis soit conduis. »*<sup>557</sup>

---

<sup>554</sup> A.D. D'Eure & Loir, E2740, f°20, Quittance de 296 écus d'or pour la façon des orgues de la Sainte-Chapelle du château de Châteaudun, par Pierre de Montfort, prieur de Saint-Porchaire de Poitiers et de Méré, organiste du Roi. Avril 1467.

<sup>555</sup> BNF, NAF 9647, f°302-328

<sup>556</sup> BNF, NAF 9647, f°329, Mise en place du lutrin de la Sainte-Chapelle, sorti des ateliers du fondeur parisien, Jehan Morand, le 11 mai 1469.

<sup>557</sup> Coudray, *Histoire du château de Châteaudun*, p.181.

De même, le comte passe commande à son charpentier Richard Fé de deux oratoires :

« *aux enfants et heritier dudit maistre Richart Fe, menuisier, la somme de cinquante livres tournois restant de la somme de CXVII l. à quoy c'est montée la prisee des cloyson des deux oratoires et celle fermant le cueur de la chappelle de Chasteaudun.* »<sup>558</sup>

Le terme « d'oratoires » désignait alors un meuble à côté de l'autel<sup>559</sup>. L'autel était pourvu de deux meubles de chaque côté. Dunois passe également commande à Paoul Grymbault de peintures pour orner les murs de sa fondation :

« *A Me Paoul Grymbault, maistre escolle de Partenay*<sup>560</sup>, *pour avoir paint plusieurs choses en la chappelle du chastel de Chasteaudun, du vivant de feu monditseigneur, la somme de XXVII l.* »<sup>561</sup>

Les historiens de l'art ont longtemps pensé qu'il s'agissait de la fresque du Jugement Dernier, nous savons aujourd'hui que cette fresque avait été commandé par Agnès de Savoie<sup>562</sup> et que les peintures de Grymbault de même que celles de Piètre André<sup>563</sup> ont été détruites.

Autres éléments remarquables de cette chapelle, la commande d'un ensemble de douze<sup>564</sup> statues monumentales de saints auxquelles Jean de Dunois vouait une dévotion

---

<sup>558</sup> BNF, NAF 9647, f°302-328

<sup>559</sup> MARTIN-DEMEZIL, Monique, « La Sainte-Chapelle du château de Châteaudun », in *Bulletin Monumental*, années 1972, vol. 130, n°2, pp.113-128

<sup>560</sup> Il s'agissait d'une dignité ecclésiastique, voir GASNAULT, Pierre, « Paul Goybault, peintre français de la seconde moitié du XVe siècle », in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1977, 1980, pp.124-128.

<sup>561</sup> BNF, NAF 9647, f°302-328

<sup>562</sup> MARTIN-DEMEZIL, Monique. BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, « Notes pour servir à l'histoire de la Sainte Chapelle de Châteaudun et de l'un de ses serviteurs », Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, t.III, 1863.

<sup>563</sup> MERLET, Lucien, Registres et minutes des notaires du comte de Dunois (1369-à 1676), Châteaudun, 1886, I, 53.

<sup>564</sup> Deux autres, celles de Saint François et de Sainte Agnès, saints patrons d'Agnès et de François de Longueville furent rajoutées en 1493. La statue de Jean de Dunois, elle n'était surement pas destinée à la chapelle puisque Dunois n'est pas représenté en priant. Serait-ce celle qui se trouvait à Longueville-sur-Scie ? L'hypothèse est belle, mais manque de preuves. D'autre part, il n'existe pas de mention de cette œuvre avant le XIXe siècle.

particulière<sup>565</sup>. Formant un groupe homogène<sup>566</sup>, il semblerait qu'elles proviennent d'un atelier parisien, fortement influencé par l'art flamand en vogue à la cour de Bourgogne<sup>567</sup>. Enfin nous savons par l'érudit Lancelot, qui fit un état des lieux en 1715, que la Sainte-Chapelle était ornée de vitraux<sup>568</sup>. Elles portaient les armes des Longueville et de leurs alliances. Sur les vitraux du chœur étaient représentés le Bâtard à genoux, armé, la cotte d'armes ornée des pièces de son écu et Marie d'Harcourt.<sup>569</sup> Comme toutes fondations de ce type, elle renfermait des reliques de la Vraie Croix :

« [...] *It. la vraye croix enchascée en or.*[...] »<sup>570</sup>

Et n'était pas dépourvue d'une certaine richesse comme en témoigne cet extrait de l'inventaire dressé après décès du comte de Dunois :

« [...] *Item une chappe de damas cramoisy brochée d'or, pour ladite chappelle, garnye d'orfrais à ymagerie, avecques le chapperon au couronnement Nostre Dame.* [...] *Item une autre chappelle de damas blanc broiché d'or, à feuilles de houlis et autres feuilles, garnye de une chazuble, tunique et domatique, à orfrais aux armes de Monseigneur et feue Madame, de deux estolles et trois fanons de mesmes.* [...] *It. ung autre calice d'argent doré plain.* [...] *It. ung euvanglier couvert d'argent doré, à l'image du crucifils et de Notre Dame de Pitié.* [...] *It. ung petit coffret paint, où sont les reliques ensuivans : Ung vesseau de cristal, à mectre corpus Domini. It. une dent de S. Jehan Baptiste, enchassée en or, dont y a d'un costé saint Jehan Baptiste, et ung quamaieu de l'autre. It. une autre relique de S. Jehan Baptiste,*

---

<sup>565</sup> Annexe 18. Sept d'entre elles (Sainte Elizabeth de Hongrie, Sainte Barbe, Saint Jean l'Évangéliste, Sainte Marie l'Égyptienne, Sainte Geneviève, Sainte Apolline et Sainte Marguerite), sont aussi représentées dans le Livre d'Heures.

<sup>566</sup> MARTIN-DEMEZIL, Monique, Les statues sont sans aucun doute l'œuvre d'un même atelier. On peut cependant distinguer plusieurs mains, La Vierge et St Jean Baptiste, dues probablement au chef d'atelier, sont d'une qualité raffinée, mais d'un style encore proche du XIV<sup>e</sup> siècle. Cinq autres statues : Barbe, Marguerite, Apolline, Geneviève et Marie-Madeleine se distinguent par des vêtements aux plis tumultueux ; ceux de Sainte Barbe sont le mieux traités ; les autres sont plus secs (Apolline). Deux autres statues, Catherine et Radegonde ont des draperies très différentes au plissé beaucoup plus simple. Enfin, Elisabeth et Jean l'Évangéliste, statues-appliques, très plates, présentent un drapé extrêmement frustre.

<sup>567</sup> GUILLOT DE SUDUIRAUT, Sophie, « Les sculptures de l'ancienne abbaye de Ferrières-en-Gâtinais », in *Michel Colombe et son temps*, sous la direction de Jean-René Gaborit, Paris, 2001

<sup>568</sup> Ils furent détruits par les prussiens en 1815.

<sup>569</sup> BNF, NAF 9647, f°191 : constatation par le mémorialiste Lancelot de l'état de la Sainte Chapelle de Châteaudun en 1715.

<sup>570</sup> BNF, NAF 9647 F°276-283.



*enchassée en argent doré, dedans icelluy ung Agnus Dei enlevé. [...] It. ung vesseau d'argent doré, à mectre le cresseme. [...] »<sup>571</sup>*

Afin de réaliser cette fondation, portée par une volonté de se positionner au rang de prince, mais aussi par une piété sincère, le comte de Dunois ne s'embarrasse pas de convention. En effet, la desserte de l'ancienne église des comtes de Blois était dévolue aux chanoines de l'église de la Madeleine. Or, comme le prouve cet extrait d'un accord de vente de terrain, passé avec le chapitre de Saint André, le comte de Dunois souhaite établir dans sa chapelle un collège de chanoines réguliers étrangers à Châteaudun :

*« [...] de la fondation et soustention dune chapelle et logeis que mondit seigneur entend faire au lieu deprentes appellé les galleries et pres dicellui lieu pour loger certain religieux quilz vieult fonder en sa chapelle de son chastel de Chasteaudun. [...] »<sup>572</sup>*

Il s'agissait de moines issus de l'abbaye de Saint-Victor à Paris. Afin de créer les lieux réguliers pour aménager le cloître, il fallait acquérir des maisons autour de la chapelle de Saint-Roch, ainsi que l'atteste ce passage d'un acte de vente :

*«[...] Comme hault et puissant seigneur, Monseigneur Jehan conte de Dunois, [...] aient deslong temps proposé et délibéré fonder en la sainte Chapelle du chastel de Chasteaudun quilz ont fait dedier moult longtemps et solempnellement ung vieux conventuel de Religieux de lordre Monseigneur Saint Augustin soubz la regle forme et manière [...] de l'abbaye monseigneur Saint Victor de Paris, [...]et en obstant ce il ne pourroit bonnement faire dedans les lignes adéssirés et habitacions qui seront nécessaire pour lesdis religieux soit délibéré et ait trouvé par conseil de faire construire et ediffier les logeis et demeures desdits religieux hors et près desondit chastel au lieu dit et appellé de présent les galleries de monditseigneur ouquel lieu ait entention de faire diffier une autre chapelle pour iceulx religieux avec dortouer, reffectoires, cloistre, chappitre et autres ediffices reisonnable et propre pour l'entretienement, vie et estat iceulx religieux. [...] »<sup>573</sup>*

---

<sup>571</sup> *Ibid* f°276-283.

<sup>572</sup> A. D. d'Eure et Loire, G3387.

<sup>573</sup> *Ibid*

Ces maisons étaient de la censive de la Madeleine, et les religieux, jaloux de conserver les droits curiaux qu'il possédait *ab antiquo*, sur la chapelle et sur les hôtes du château, forment opposition au projet du comte et portent leurs plaintes devant l'évêque de Chartres, Miles d'Illiers. Frère du gouverneur de Châteaudun, Florent d'Illiers, cet évêque devait son épiscopat à l'intervention du comte de Dunois, dont l'abbé Bordas retrouva la lettre de recommandation au XVII<sup>e</sup> siècle :

« [...] le grand désir qu'il a à ce que ledit Me Mille soit eslu audit évesché, et les causes qui le meuvent à vous en requérir ; et quand vous obtempérerez à sa requête, je vous certifie que vous lui ferez chose très-agréable ; et lui semble que sa requête est juste et raisonnable, vu les grands services que ses parens lui ont faits, le long temps que ledit Me Mille a demeurén en vostre église, et qu'il est homme de telle maison comme sçavez assez ; et par ma foy, ce ne fût l'occupation continuelle que j'ay pour le faict du roi, je fusse allé devers vous pour vous requérir pour ledit Me Mille, par quoi vous en escrips, et vous prie le plus affectueusement que je puis, que vous le veüilliez avoir pour recommandé. [...]»<sup>574</sup>

Malgré le soutien d'un évêque qui lui devait sa mitre, Dunois doit s'incliner devant les réclamations des religieux. Selon Jarry et Merlet, il y eut, le 8 février 1466, une transaction, aux termes de laquelle les religieux conservaient le droit de paroisse sur le château et sur toutes les maisons du nouveau cloître ; ils continuaient à recevoir 10 livres de rente que les comtes de Dunois avaient toujours payées pour la desserte de l'ancienne chapelle. Enfin, pour les indemniser des oblations qu'ils avaient coutume d'y recevoir, Jean d'Orléans s'oblige à leur faire 100 sous de rente.<sup>575</sup> Ce problème réglé, Dunois peut acquérir les terres dont il avait besoin pour installer les religieux de Saint Victor. Il fait essentiellement affaire avec les chanoines de Saint-André :

« [...] mondit seigneur le conte d'une part et les chanoines et chappitre de l'esglise collégial dudit saint audit congreguez et assembles ensembles en leur chappitre et postulant aleurs coustumes [...] lesquelles parties congurent et confessent que ilz avoient faiz et font les

---

<sup>574</sup>BORDAS, Abbé Jean-Baptiste, *Histoire du comté de Dunois, de ses comtes, de sa capitale*, publié sur son manuscrit conservé à la bibliothèque de Châteaudun et revue par M. Achille Guinée, Châteaudun, 1850, p.259-260.

<sup>575</sup>L. MERLET, L. JARRY, *Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun*, Introduction, p. XXVI-XXVII.

*traictés [...] contenans ce qui sensuivent. C'est assavoir que lesdiz du chappitre de saint André cappitulant et devenir assemblez en leurs chappitres comme dit est, et de lanquicte congé et assentenir de mondit seigneur levesque, ont cessé, quicté, délaissé et transporté, cessent, quictent, délaissent et transportent a mondit seigneur le conte de Dunois, a ses hoirs et ayant cause a touziours, les maisons et rentes dessusdictes avecques ce linterest qu'ilz auroient et pourroient avoir cause de ladicte fondacion et considéracion des chappelle et eddiffices pour le logis et habitacion desdiz religieux qui entendu avecque mondit seigneur le conte esdites maisons et autres plans et esparts contigues et jouxant dicelles ouer tout le droict non cause, action, seigneurie, possession [...] qu'ilz yavoient et pourroient avoir faire rente en revenir ces présentes alacharge de rente et charge foncière [...] Moyennant que mondit seigneur le conte a promis et sera tenu rendre et paier ausdiz de l'esglise de Saint André lesdictes rentes montant a la somme de dix livres tournois doresnavant par chascun an [...] »<sup>576</sup>*

Il prend en outre soin de régler rapidement ses achats, comme nous le prouve cette quittance :

*« [...] Et parfaict desdites rentes montant a dix livres tournois come dessus est dit et desdiz arreraiges et de touz les [...] louages que nous avons ou pourrions avoir au temps avenir, quicte et décharge, quictons et déchargons par ses présentes desmaintenant atouzjours mondit seigneur le conte, ses hoirs et ayant cause. Promectons en bonne foy et loyauté que toutes les lectres de quictance et le contenu en icelle, nous ne vendront ne feront venir en aucunes manières, enquoy les avons, avions, tendrons et quicterons atouziours fermes et establis et agréables sans aucune infraction soubz l'obligation de nous, de noz successeurs et de touz les biens meubles et immeubles de notredite église présente et avenir que soubzmettons du tout a la juridicion de toutes tours.[...] »<sup>577</sup>*

---

<sup>576</sup> A. D. d'Eure et Loire, G3387

<sup>577</sup> *Ibid*

C'est ainsi que le 22 septembre 1468, Dunois scelle un accord avec les moines de Saint-Victor :

*« In nomine Dominus, Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctia patuit evidentus, cefit notum omnibus, anno ejusdem Domini millesimo quadregentesimo sexagesimo octavo, indictione prima mensis vero septembris die vigesima secunda, Pontificatus Sanctissum in Christo Patris & Domini nostri Domini Pauli Divina Providentia Papa Secundi anno quinto, [...] nostrum, & notarium publicarum infrascriptorum praesentia personnaliter constitute, Illustris & magnificisa excellens & princeps & Dominus Dominus Joannis Aurelianus Comes Dunensis & de Longavilla, Dominus de Partenays, princeps de Castellaillon & Dominus de Balgencia & de Castro Reginalis, Magnus Cambellanus francia nemor, Reverendum in Christo pater et Dominus Dominus milo miseratione divina Carnotensis Comiti ad infra scripta probens et concedens, Joannis permissione divina abbas monasterii faretii Victoris prope Parisios ordinis sancti augustini atque venerabilis et religionis viri fareti, Joannis Berthi prior claustralia in Theologia Licenturia, Jacobus Mauduit abbas de [...] Eleemosinarius, Joannis Sabroux Cantor, Joannis de [...] religiosi dicti monasterii ad hoc specialiter constitute et sufficienter fundati us dicebans et afserebam; et etiam Reverendus in Christo Pater et Dominus Dominus Guillermus eadem miseratione Parisiensis Episcopus ad eadem infrascriptur assensum et consensum et eisdem abbati et religiosis autoritatem in quantum opus cft prebens dicens et afferens [...]»<sup>578</sup>*

Cependant, une déconvenue attendait le Bâtard d'Orléans. En effet, selon l'abbé Bordas<sup>579</sup>, il semblerait qu'en 1468, les religieux de Saint-Victor, craignant la cohabitation « avec les

---

<sup>578</sup> A. D. d'Eure et Loire, G3387, pièce 3-4. « Au nom du seigneur. Par ce présent acte [...] soit évident et notoire à ceux qu'en l'an de notre seigneur mil quatre cent soixante huit indiction première le vingt deux septembre du pontificat de notre saint père le pape Paul second l'an cinquième[...] en présence de nous notaire public soussigné, haut et puissant prince et seigneur Jean d'Orléans comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Partenay, prince de Chastellaillon, seigneur de Boisgency et de Chateau Regnault, grand chambellan de France et semblablement révérend père en Dieu messire Milles évêque de Chartres autorisant le seigneur comte de Dunois à l'effet des présentes, Jean abbé du monastère de Saint Victor ordre de Saint Augustin et les vénérables et religieux frères Jean Berte prieur clostral licencié en la sacrée faculté de théologie, Jacques Mauduit abbé de ... aumônier, Jean Sabroux chantre, Jean des Friches, religieux du monastère de Saint-Victor fondé de procuration spéciale des autres religieux du même monastère à l'effet des présentes, comme il a été dit et affirmé[...]»

<sup>579</sup> BORDAS, Abbé Jean-Baptiste, *Histoire du comté de Dunois, de ses comtes, de sa capitale*, publié sur son manuscrit conservé à la bibliothèque de Châteaudun et revue par M. Achille Guenée, Châteaudun, 1850, p. 264-267.

soldats et les demoiselles »<sup>580</sup> refusèrent de s'installer à Châteaudun. Aussi, bien que les bâtiments conventuels eussent été construits, la chapelle ne devait être desservie que par le chapelain du château<sup>581</sup> jusqu'en 1492. En outre, si Miles d'Illiers avait fait renoncer l'abbaye de la Madeleine à ses droits<sup>582</sup>, il ne renonce pas pour autant aux siens, et maintient la chapelle sous son autorité au lieu de l'autorité pontificale. Tant et si bien que la fondation définitive est réalisée par Agnes de Savoie qui réussit non sans mal à placer la Sainte Chapelle sous l'autorité directe du Pape, par une bulle d'Innocent VIII du 5 janvier 1490, confirmée par Alexandre VI le 7 octobre 1492.

## II.5. Notre-Dame de Cléry

A l'instar des ducs de Bourgogne enterrés à la Chartreuse de Champmol, et des ducs d'Orléans inhumés au Couvent des Célestins, le comte de Dunois et ses descendants se devaient d'avoir une nécropole prestigieuse. Le Bâtard choisit la Basilique de Notre-Dame de Cléry Saint-André. Il s'agissait d'un lieu de culte, alors très renommé, à seulement une cinquantaine de kilomètres de Châteaudun. Une légende s'attachait à cette église. Elle raconte que, vers 1280, un paysan qui labourait sa terre découvrit dans un buisson une statue en chêne polychrome de la Vierge, d'environ un mètre de hauteur. Toujours conservée aujourd'hui, cette statue porte une couronne et tient sur ses genoux l'enfant divin.<sup>583</sup> Lors de sa découverte, le paysan voulant rapporter l'oeuvre au curé de Mézières-les-Cléry, les bœufs de son attelage partirent dans une direction opposée et s'arrêtèrent net dans une clairière non loin de la Loire. C'est à cet endroit que l'église de Cléry aurait été bâtie, afin de déposer la statue miraculeuse. Haut lieu de pèlerinage, transformée en collégiale sur ordre de Philippe le Bel en 1300, Notre-Dame de Cléry avait cependant été détruite en 1428 par les troupes anglaises de Salisbury, alors occupées à assiéger Orléans. Il ne restait rien, hormis le clocher et la statue<sup>584</sup>.

---

<sup>580</sup> SAINT-MARTHE, Denis de, *Gallia christiana*, tome VIII, Paris, 1763. Col 404-408

<sup>581</sup> BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, « Notes pour servir à l'histoire de la Sainte Chapelle de Châteaudun et de l'un de ses serviteurs », Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, t.III, 1863.

<sup>582</sup> La Madeleine avait aussi des droits paroissiaux sur la chapelle

<sup>583</sup> Annexe 19.

<sup>584</sup> JARRY, Louis, *Histoire de Cléry et de l'église collégiale de Cléry*, Orléans, 1899

Salisbury étant décédé très peu de temps après ce pillage, sa mort avait pris un caractère de vengeance divine, comme en témoigne cet extrait du *Journal du siège d'Orléans* :

« [...] *Plusieurs dirent depuis que le conte de Salebris print telle fin par divin jugement de Dieu, et le croyent, tant pour ce qu'il avoit failly de promesse au duc d'Orléans prisonnier en Angleterre, auquel il avoit promis qu'il ne mesferoit en aucune de ses terres, comme aussy parce qu'il n'espargnoit monastères ne églises qu'il pillast et feist piller, puis qu'il y peust entrer : qui sont choses assez induisans à croire que ses jours en furent abbregez par juste vengeance de Dieu. Et en especial fut pillée l'église Nostre Dame de Cléry et le bourg aussi pareillement. [...]* »<sup>585</sup>

En cette fin de guerre de Cent ans, un tel événement avait de quoi accroître la réputation du lieu et attirer l'attention de Jean de Dunois. En digne serviteur du roi de France, restaurer un lieu saint, détruit par les Anglais ne pouvait qu'alimenter la propagande royale; à savoir que, depuis 1429, Dieu soutenait la cause des Français. A cela, selon la tradition, il pouvait rajouter une raison plus personnelle, ce que l'on a appelé « le vœu de Dieppe ». En effet, en août 1443, le Bâtard d'Orléans, aux côtés du Dauphin, avait libéré la ville de Dieppe assiégée par Talbot. D'abord mal engagée, la bataille avait fini par être gagnée, selon Jean Chartier<sup>586</sup>, en raison de la foi des Français :

« [...] *Et là se deffendirent très fort les Anglois de pierre et de traict, tant qu'ilz y tuèrent bien de quatre-vingtz à cent François, et en navrèrent de deux à trois cens. Parquoy furent fort recullez du conmentcement; maiz pour la grant fiance qu'ilz avoient en Dieu, à la glorieuse Vierge Marie et à Monseigneur saint Denis, patron de France, lequel ilz réclamoient souvent, et parce que mondit seigneur le Daulphin les enhardissoit et donnoit courage de poursuivre leur entreprinse et assaillir de bien en mieulx. Et mesmement vindrent les bourgeois d'icelle ville à tout grosses arbalestes jucques au nombre de soixante à quatre-vingts, par le moyen desquelz furent moult grevés lesdits Angloiz, et pource ne se osoient découvrir; parquoy en assaillant fut ladite bastille prinse, et fut vaillamment combatu main*

---

<sup>585</sup> CHARPENTIER, Paul, CUISSARD, Charles, *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, Orléans, 1896, p.13, date du 27 octobre 1428.

<sup>586</sup> Historiographe officiel de Charles VII...

*à main. Et entrèrent dedens icelle bastille lesdits François de grant prouesse. [...]Et tantost après ladite bastille ainssi prinse se retraît mondit seigneur le Daulphin avecques sa compaignie en la ville de Dieppe. Et fist abattre ladite bastille et mettre toutes les bombardes et autres artilleries dedans ladite ville. [...]De laquelle victoire il rendit graces à Dieu, disant icelle estre venue de la vertu divine, et non pas de soy, et se rendit moult tenu à Dieu d'avoir eu si belle victoire et entreprinse à son joyeux commencement. [...]»<sup>587</sup>*

S'il était habituel au Moyen Age de célébrer des *Te Deum* après un succès militaire, cet épisode fut amplifié par la mémoire collective et qualifiée de « vœu de Dieppe ». Louis Jarry (1837-1898), dans son étude des sépultures de la famille de Dunois à Notre-Dame de Cléry Saint-André<sup>588</sup>, eût le mérite de dégager les sources postérieures qui alimentèrent cette légende. Elles semblent essentiellement avoir pris corps au XVII<sup>e</sup> siècle. Que nous racontent-elles? L'historien de la maison d'Harcourt, le chevalier La Roque de la Lontière, en fait en 1662 un bref résumé :

*« [...]Après cette victoire obtenue par le Dauphin, depuis roi Louis XI, qui fut le commencement de la réduction de Normandie, il fut sollicité par le comte de Dunois (qui luy remonstra que cet ouvrage n'estoit pas des hommes et de l'humaine portée) d'aller à Nostre-Dame de Cléry rendre action de grâce, et d'y faire jeter les fondements d'une église où Jean d'Orléans fist bastir une chapelle, et ce fut là le commencement de la dévotion qu'eut Louis XI à Notre-Dame de Cléry. [...]»<sup>589</sup>*

Jarry cite également les travaux d'un chanoine de Cléry, nommé Médon, qui écrivait en 1670, un court essai historique sur la collégiale de Cléry :

*« [...] Adonc ledit seigneur Dauphin, se trouvant en grande consternation et destitué de forces humaines, eut recours aux célestes; demanda audict seigneur Jean, Conte de Dunois : « Mon cousin, de quel costé est Nostre-Dame de Cléry? », et luy ayant esté montré, se*

---

<sup>587</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, tome 2, chapitre 157.

<sup>588</sup> JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François II et Louis Ier, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, Orléans, 1888, p. 44-68.

<sup>589</sup> LA ROQUE DE LA LONTIERE, Gilles-André de, *Histoire généalogique de la Maison d'Harcourt*, Paris, 1662, p. 719.

*prosterna à deux genoux et fit vœu à la Sainte-Vierge, sy elle luy faisoit la grâce de repousser ses ennemis, il feroit bastir l'église sur le dessein de Philippe-le-Bel, son prédécesseur, l'amplifieroit de grands honneurs en faveur et contemplation de la Sainte-Vierge qui y estoit réclamée. Sa prière faicte, donna l'assault à la citadelle et l'emporta avec une déroutte toute miraculeuse et expulsion des ennemis sans faire perte des siens, ce qui n'estoit pas à proprement parler imaginable, veu la situation du lieu et force des ennemys, occasion que ledit seigneur Jean d'Orléans, comte de Dunois, dit que c'estoit œuvre de Dieu et non des hommes et que sa Majesté avoit grand subject de rendre grâces à Dieu et à la Sainte Vierge, pourquoy il despescha ung hérault à Cléry pour luy en rendre grâces [...] »<sup>590</sup>*

Ainsi, à partir de la chronique de Chartier, somme toute très vague sur le vœu que fit le Dauphin lors du siège de Dieppe, se construisit, deux cent ans plus tard, une très belle histoire. Comment démêler le vrai du faux? Il est certain que les sources contemporaines de l'événement sont beaucoup moins précises que celles du XVII<sup>e</sup> siècle, d'où un inévitable embellissement de l'histoire d'origine. Toutefois la première fondation du Bâtard d'Orléans à Cléry, date de 1444 :

*« Le mercredi XIIIe jour d'octobre IIIIC XLIIII. En la présence de Guillaume Barre et Berthaut de Berry notaires jurez a Baugency, furent présens et establiz personnelment très noble et très puissant seigneur Messire Jehan Bastart d'Orleans cote de Dunois et de Longueville grant chambellan de France, et très noble et puissant dame Marie de Harecourt sa femme, icelle dame [...] ont donné et donnent dès maintenant pour tousjoursmes a messires les Doien et Chappitre de lad. eglise de Notre Dame de Clery, pour eulx et leurs successeurs, la somme de quarente livres tournois de rente annuelle et perpetuelle. [...] »<sup>591</sup>*

Cette donation tend à corroborer l'accomplissement d'un vœu, survenu un an plus tôt. Même si la pratique des vœux s'était considérablement ralentie au XV<sup>e</sup> siècle, elle existait encore; quant au culte marial il était en plein essor, et le Bâtard d'Orléans avait été entretenu par sa famille dans sa foi à l'égard de la Vierge, ainsi que l'atteste cette quittance :

---

<sup>590</sup>JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François II et Louis Ier, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, Orléans, 1888, p. 52.

<sup>591</sup>JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François II et Louis Ier, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, Orléans, 1888, p. 83-85.



« Saichent tuit que je Jehan Boquet, libraire et enlumineur demourant en rue Neufve Nostre Dame de Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige Pierre Renier, trésorier général de Mgr le Duc d'Orléans, la somme de six livres tournois pour la vente d'unnes heures de Nostre Dame à l'usaige de Paris, vigiles des mors et autres suffraiges, que ledit trésorier a fait achoter de moy ledit pris pour Mes. Le Bastart d'Orléans a qui mondit s. d'Orléans les a données et fait délivrer. [...]»<sup>592</sup>

La rente versée aux chanoines sert en premier lieu au lambris de l'église, la tâche fut confiée au charpentier Richard Fé :

« Le lundi XXIVe jour de fevrier IIIIC XLVIII<sup>593</sup> au lieu de Cléry. Richart Fé charpentier et maistre des euvres de charpenterie de monseigneur le Duc d'Orleans confesse avoir pris à faire, de venerables et discrettes personnes les Doyen et chappitre de Notre Dame de Cléry; c'est assavoir lambrisser la nef de lad. eglise tout du long et du tour, bien deument et de bois de chesne bon marchant et sec. Et sera led. lambris cloué et tringlé dessus la closture. Item faire une porte de bois, où aura ung guichet, enchassillée bien et convenablement et de son bois. [...] »<sup>594</sup>

En contrepartie, Jean de Dunois et Marie d'Harcourt exigent que les chanoines de Cléry chantent tous les jours de l'an une messe pour leur Salut, et ce jusqu'à la fin de leurs existences :

« [...] Moyennant et parmi ce que lesd. Doien et chappitre seront tenuz doresnavant a touzjoursmais continuellement faire dire et chanter tous les jours de l'an une messe basse de Notre Dame la vie durant de mond.sr. le conte et de mad. dame la contesse sa femme laquelle mese sera chantée la première messe après que matines seront dites au grant aultier de lad. Eglise. Et sera la première messe qui se dira et chantera apres que Matines seront

---

<sup>592</sup> BNF, ms. Fr 26612, quittance 51.

<sup>593</sup> 1449 n.style.

<sup>594</sup> JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie D'Harcourt, femme du Bâtard d'Orléans, de Jean leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, Orléans, 1888, p.85-86

*chantées en lad. Eglise Notre Dame de Cléry et avant qu'ilz en chantent point d'autre, première après lesd. Matines. [...] »<sup>595</sup>*

Puis, lorsqu'ils auraient quittés ce monde, les religieux se devaient de dire chaque année une messe pour le repos de leurs âmes :

*« [...] Et apres le trespas de mond. Sr le conte ou de mad. dame la contesse sa femme, ou du premier deulx qui ira de vie à trespas devant l'autre, lesd. R. Doien et chappistre seront tenuz faire dire et chanter lad. messe des Trespasés par chacun jour de l'an a touzjoursmais par la maniere susd. sauf a tous les samedis quelle sera chantée touzjours de Notre Dame seulement. Et en oultre mondit sr. le conte a promis et mad. dame la contesse a promis et accordé de bailler ausd. Doien et chappitre amortissement desd. XL l. t. afin qu'ilz en puissent joir paisiblement. [...] »<sup>596</sup>*

De tels souhaits accréditent l'idée que le Bâtard et son épouse désiraient se faire ensevelir à Cléry, et ce dès 1443. Afin de parfaire leur lieu de sépulture, le comte de Dunois confie à Pierre Chauvin, l'architecte de Charles d'Orléans, le reste des travaux. Ce dernier s'emploie à la décoration du portail nord de Notre Dame de Cléry :

*« Le lundi XXIIIe jour de février IIIIC XLVIII<sup>597</sup> au lieu de Cléry. Maistre Pierre Chauvin, maistre des euvres de maconnerie de Monseigneur le duc d'Orléans, a pris desdits de chappitre<sup>598</sup> les euvres de maconnerie qui ensuivent, ou portail où a une ymaige de Notre Dame jaune, C'est assavoir que oudit portail fault deux tabernacles l'un dessus l'autre garniz d'entrepie et de ymaiges a mettre et asseoir sur la teste du Roy qui est élevé en pierre oudit portail et l'autre au dessoubs d'icellui. Item faire ung autre lit de cinq tabernacles au dessus du lit qui est jà tabernaclé et ymagné et iceulx tabernacles garniz d'entrepie senz ymaiges; et fera iceulx tabernacles de la forme et façon de ceulx qui y sont de présent ou mieulx et amortira icellui lit a son appointement d'un espy raisonnable a icelle besoingne*

---

<sup>595</sup> *Ibid*

<sup>596</sup> *Ibid*

<sup>597</sup> Ancien style.

<sup>598</sup> De Notre-Dame de Cléry.

*et fera rainer l'enchapement lequel est commancé de deux coustez dud. portail, à venir morir à sond. espy ainsi qu'il appartient à arrester led. enchapement. [...] »<sup>599</sup>*

Le 27 février 1453, la seigneurie de Cléry est adjugée par décret à Jehan de Dunois pour 400 écus d'or et 400 écus d'or d'arrérages, à lui dus par Robert et Guichart de Layre, en déduction d'une créance antérieures et plus considérable<sup>600</sup>. Devenu seigneur de Cléry, le Bâtard s'attache à y édifier sa chapelle familiale. Pour cela, il mandate le fils de Nicole Duval, Simon<sup>601</sup>, qui fait détruire l'ancien chapitre en vue de construire la chapelle :

« [...] *en la chapelle de Monsieur le conte de Dunoys ou lieu de leur chappitre qui démolly a esté pour la rédification d'icelle. [...] »<sup>602</sup>*

Dédiée à Saint Jean-Baptiste, cette chapelle s'ouvre sur la basse-nef, par deux arcades que sépare un pilier. L'architecte lui a donné une forme angulaire, très saillante<sup>603</sup>. L'ensemble est très simple et harmonieux malgré l'irrégularité du plafond de Du Val<sup>604</sup>. Il est d'ailleurs possible d'y remarquer les armes de la famille de Longueville sur les clés de voûte, le blason de Dunois étant au centre. L'architecte, selon le vœu du comte, prend également soin de disposer à l'entrée de la chapelle deux angelots se faisant face, le premier portant l'écu du Bâtard d'Orléans, le second celui de Marie d'Harcourt. Grâce aux comptes des obsèques nous savons que les travaux s'étalèrent de 1453 à 1468. Simon du Val réalise l'ensemble de la chapelle :

« [...] *A maistre Simon du Val, maistre des œuvres de maçonnerie de la chappelle de Cléri, la somme de VIIXX V l. I s., qui deue estoit pour les salaires de luy et des maçons qui ont*

---

<sup>599</sup> JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie D'Harcourt, femme du Bâtard d'Orléans, de Jean leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, p.87-88.

<sup>600</sup> *Ibid*p.30 ; A.D du Loiret, A63, f° 14

<sup>601</sup> JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie D'Harcourt, femme du Bâtard d'Orléans, de Jean leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, p.30. Maçon comme son père, il avait également travaillé sur le chantier de Longueville-sur-Scie, cf. Philippe Lardin.

<sup>602</sup> D'après des minutes de Nicole Mourry, notaire à Cléry. Voir JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie D'Harcourt, femme du Bâtard d'Orléans, de Jean leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, p.8

<sup>603</sup> JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie D'Harcourt, femme du Bâtard d'Orléans, de Jean leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, p. 6.

<sup>604</sup> Annexe 19

*besongné en ladicte chappelle, du vivant de feu monditseigneur; comme il appert par quittance cy rendue, pour ce XIIIX V l. I s. [...] »<sup>605</sup>*

De même que le pavage :

*« [...] A Simon Du Val, maçon, maistre des œuvres de maçonnerie de la chappelle de Cléry, là somme de XIII escuz d'or à luy baillez, pour le parpaiement despierres achaptées pour le pavement de ladite chappelle, ainsi qu'il appert par quittance par luy baillée; Pour ce, au pris de XXVII s. VI d, pour escu. XIX l. V s. [...] »<sup>606</sup>*

La charpente est confiée à Pierre Rémy :

*« [...] A Pierre Rémy, charpentier, la somme de dix réaulx et deux escuz d'or, restans de XX réaulx et deux escuz, qui deuz lui estoient pour la couverture de la charpenterie qu'il a faicte à Cléri, ainsi qu'il appert par quittance, pour ce XVII l. XV s. [...] »<sup>607</sup>*

Quant à Richard Fé, il réalise l'oratoire<sup>608</sup>, de même que les chaises :

*« [...] A maistre Richard Fé, pour l'oratoire et les chèzes qu'il a faictes à Cléri, à luy païé depuis le trespas de feu monditseigneur, à plusieurs foiz et parties, la somme de VIIXX III l. X s. [...] »<sup>609</sup>*

Le tombeau, devant l'autel<sup>610</sup>, à en croire le testament de 1463, devait être en cuivre ou en albâtre :

*« [...] leurs corps soient portez et mis en l'esglize de Nostre Dame de Cléry et en la chapelle Saint Jehan Baptiste, et dessus iceulx mis deux tumbes de cuivres ou alabastre qui n'ayent*

---

<sup>605</sup> BNF, NAF 9647, f°302-328

<sup>606</sup> *Ibid*

<sup>607</sup> *Ibid*

<sup>608</sup> Au sens de meuble d'autel

<sup>609</sup> BNF, NAF 9647, f°302-328

<sup>610</sup> Annexe 19

*par sus le pavement que trois doiz, et sur icelles soit escript ce que par leur exeuteurs dans escripts sera dict advisé et ordonné .[...] »<sup>611</sup>*

C'est aujourd'hui invérifiable, les guerres de religions du XVIème siècle ayant, en 1562, saccagé les sépultures des comtes de Dunois comme en témoigne cet extrait de l'œuvre de Théodore de Bèze, cité par Louis Jarry :

*« [...] il ne fut pas pardonné aux sépultures de la maison de Dunois. [...] »<sup>612</sup>*

Seules les fouilles archéologiques, qui furent entreprises par Jarry à la fin du XIXème siècle, permirent de déterminer avec exactitude l'emplacement des tombes de Dunois et de ses descendants.<sup>613</sup> Toutefois, à travers ces différentes restaurations le Bâtard d'Orléans nous apparaît comme un homme, certes soucieux de son Salut, mais avant tout soucieux de son rang. Prince de facto, il se devait d'établir une lignée.

---

<sup>611</sup> Bibliothèque municipale d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, manuscrit 550 de Gyvès, f°697-700; Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p39-46.

<sup>612</sup> JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie D'Harcourt, femme du Bâtard d'Orléans, de Jean leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, p.40.

<sup>613</sup> Annexe 19.

### III. Vers une « principauté » ?

#### III.1. Les alliances du comte de Dunois

##### *III.1.1. Marie d'Harcourt*

Son choix se porte sur Marie d'Harcourt. Issue d'une très vieille et prestigieuse famille normande, sœur du comte de Tancarville, cette jeune fille de 19 ans était un bon parti pour le fils naturel du duc Louis d'Orléans. En effet, malgré des liens de parenté moindre avec sa promise<sup>614</sup>, le mariage est conclu à l'été 1439, et le contrat signé le 16 novembre de la même année. Le frère de la mariée, Guillaume d'Harcourt s'engage, toutefois, à verser une dot peu avantageuse :

*« [...] traictés faicts et passez entre haus et puyssans seigneur Monseigneur Guillaume de Harcourt, comte de Tancarville, frère germain de ladite Damoysele d'une part. Et ledit Monseigneur le Bastard d'autres part; les traittez, promesses, convenances & aultres choses qui s'ensuivent. C'est assavoir Monseigneur Guillaume Comte de Tancarville a promis donner et bailler sadicte soeur audit monseigneur le Bastard, qui icelle promest prendre à femme et espouse, si Dieu en Sainste Esglise s'y accordent; & en faveur & contemplation & pour l'accomplissement dudit mariage, & dès lors en avant, a promis & sera tenu ledit Monseigneur le Comte de Tancarville fayre payer à sadite soeur par chacun an, commençant au jour de la consommation dudit mariage, et délors en avant pour icelle part et portion, quiluy peust competer et appartenir és terres & revenus escheus & appartenans à iceux Monsieur le Comte de Tancarville, et Madamoysele sa soeur estans à present en l'obeyssance du Roy, la somme de six cens livres tournois de rente annuelle [...] »<sup>615</sup>*

Néanmoins, excepté cette petite rente annuelle de six cent livres tournois, le contrat reste intéressant pour le Bâtard d'Orléans. Marie lui apporte en dot la vicomté de Melun, des terres en Hainaut de même que des prétentions sur des terres en Normandie<sup>616</sup>.

---

<sup>614</sup> La grand-mère de Marie d'Harcourt, Jeanne d'Enghien, était la grande tante de Mariette d'Enghien, mère du Bâtard d'Orléans.

<sup>615</sup> B.I, manuscrit Godefroy 303, f°10 à 17.

<sup>616</sup> Annexe 13

En outre, elle possède des droits sur les seigneuries de Chateillaillon et de Parthenay :

« [...] *Et oultre ha esté convenu et accordé entre lesdites parties comme apres ledit mariage consommé, icelluy Monseigneur le Comte et ledit Monseigneur Bastard, et Madamoyselle son aspouse qui sera, poursuivrons le droict qui leur appartient & qu'ils prétendent ez ville et seigneurie de Partenay, et qui furent au feus seigneur & dame de Partenay père et mere de feüe Madame de Tancarville, mere dessusdits Monsieur le Comte de Tancarville et de Mademoyselle sasoeur [...] »<sup>617</sup>*

D'autre part, les Harcourt promettent de verser une partie de la rançon de Charles d'Orléans, alors encore captif. En effet, l'oncle de la mariée, Jean d'Harcourt, archevêque de Narbonne, donne 6000 écus afin de rembourser les dettes contractées par le duc prisonnier pour sa libération. Puis, comme nous l'avons vu, achète à Charles d'Orléans la châtelainie dont il laisse la gérance à sa nièce et son époux :

« [...] *Le duc d'Orléans n'y fut pas oublié, car dans cet acte, Jean de Harcourt, archevêque de Narbonne, s'y obligea à donner six mille écus, pour aider à liquider les emprunts faits pour la délivrance du duc, qui vendit quelque temps après les domaines et châtelainie de Beaugency à cet archevêque, lequel en fit présent au comte de Dunois et à son épouse. »<sup>618</sup>*

En contrepartie, le Bâtard s'engage à faire verser à son épouse un douaire de trois mille livres, de même qu'une résidence de son choix, s'il venait à mourir avant elle :

« [...] & iceluy Monsieur le Bastard par la perfection dudit mariage, a promis doüier, doüiera, & doüie ladite damoyselle, de la somme de trois mil livres tournois de rente, à prendre & lever franchement & quittement, par elle, ou ses ayans cause, audit titre & doüaire, la vie d'elle durant seulement, chacun an, après le deceds dudit Monsieur le Bastard en, & sur la terre & comté de Dunois; & généralement sur tous les autres héritages, rentes, revenues, seigneuries, & possessions quelsconques dudit Monsieur le Bastard presens & à venir; & fut chacun d'iceux, par foy, & pour le tout, que ledit Monsieur le

---

<sup>617</sup> *Ibid*

<sup>618</sup> BORDAS, Jean-Baptiste Abbé, *Histoire du comté de Dunois de ses comtes et de sa capitale*, publié sur son manuscrit conservé à la bibliothèque de Châteaudun et revue par M. Achille Guenéé, Châteaudun, 1850, p.247.

*Bastard par exprès a de ce chargez, affectez, & obligez envers ladite damoysselle, & ses ayans cause. [...] Et avec ce aura ladite damoysselle, pour sa demeure, un des chasteaux & places principales dudit Monsieur le Bastard lequel elle voudra choisir, après celui que l'héritier dudit seigneur aura choisy. [...],»<sup>619</sup>*

Il semble qu'une bonne entente, voire un attachement sincère ait uni les deux époux. Ainsi, à certaines occasions, Marie accompagne le comte de Dunois dans ses campagnes. Tous les chroniqueurs<sup>620</sup> du temps s'accordent à dire qu'elle était aux côtés de Talbot, lors de l'entrée solennelle de Charles VII à Rouen, le 10 novembre 1449 :

« [...] *Sy estoient aux fenestres, en pluseurs lieux et en grant abondance, les dames, damoiselles et bourgoises, moult bien parées et ornées de riches habillemens, et, entre les autres, y estoient la comtesse de Dunois, avec laquelle on avoit amené le seigneur de Tallebot et tous les autres ostagiers anglois; [...]*»<sup>621</sup>

Plus probant à cet égard, est le testament que font les époux en octobre 1463 dans la cité d'Arles :

« [...] *L'an de la nativité de Nostre Seigneur mil quatre cens soixante et trois, et le troisieme jour du mois d'octobre, nostre saint père le pape Pie segond et le très chrestien prince Loys, par la grâce de Dieu roy de France, régnans ; sachent tous présens et à venir que, en présence de nous notaire apostolic impérial et royal, et des tesmoings cy dessous escripts personnellement establis, très hault et puissant seigneur Jehan, conte de Dunoys et de Longueville, seigneur de Partenay, et très haulte et très puissante dame Marie de Harecourt, contesse et dame d'iceulx lieux, sa femme, [...] Ont fait ensemble et ordonné leur testament et darnière volenté [...] Fait et passé a esté ce présent testement en la cité d'Arle en Provence, en la maison de messire Jehan Arlatan, chivalier. [...]* »<sup>622</sup>

---

<sup>619</sup> B.I, manuscrit Godefroy 303, f°10 à 17.

<sup>620</sup> Sa présence est mentionnée par le Héraut Berry, Jean Chartier, Matthieu d'Escouchy et les Vigiles de Martial d'Auvergne.

<sup>621</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, 3 vol, t.1, Chapitre XXXVII, p. 211-245

<sup>622</sup> Bibliothèque municipale d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, manuscrit 550 de Gyvès, f°697-700; JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, 1890, p.39-47



Le lieu et la date de ce testament sont effectivement révélateurs. Nous savons qu'en 1462, Louis XI envoie le comte de Dunois défendre Savone. La chose faite, il revient en France un an plus tard. Ainsi Arles constitue une étape de son périple, quant à la présence de Marie d'Harcourt à ses côtés, elle indique que si la comtesse n'a pas suivi son mari en Italie, elle l'a tout du moins rejoint. Toutefois, si l'image de la dame suivant son époux dans ses campagnes reste plaisante, il est fort probable que cela arriva rarement. Assurément, il revient à l'épouse, mère de l'héritier, d'administrer le patrimoine de la famille, en l'absence de son époux. Aussi pouvons-nous retrouver des traces de la gestion de la comtesse de Dunois. Ainsi règle-t-elle une affaire avec son beau-frère, le duc d'Orléans, le 27 octobre 1457, comme en témoigne cette quittance du duc Charles :

*« Nous Charles duc d'Orleans et de Milan ce confessons avoir receu de nostre seur de Dunois par la main de Coucy nostre poursuivant d'armes ung cresneau de drap de damas blanc brodé et semé de perles et une tenaille frangée d'or par les VIII bouts que pieça avions presté et envoyez a notre dite sceur dont nous nous tenons pour contens et en quittons ladite belle sœur et tout autres. [...] »*<sup>623</sup>

Dans la même optique, c'est elle qui perçoit, en janvier 1461, les droits sur le grenier à sel de Vernon sur Seine, offert par le roi, quelques années auparavant :

*« Nous Marie de Harrecourt contesse de Dunois et de Longueville, confessons avoir receu de Girard de Vauboulon grenetier du grenier a sel de Vernon sur Seine, 200 livres tournois pour part de 400 livres tournois que le Roy nous a donnez a avoir chacun an sur le prouffit dudit grenier. 14<sup>e</sup> janvier 1461. Signé : Marie. »*<sup>624</sup>

Comme nous l'avons vu, elle est aux côtés de son époux dans ses entreprises de reconstruction. De même, c'est elle qui signe le bail de la métairie d'Ouzenain près de Bonneval en 1456<sup>625</sup>, signe un marché avec le boucher Etienne Bernaje afin d'alimenter le château de Châteaudun<sup>626</sup>, offre un missel à la fabrique du Poislay :

---

<sup>623</sup> BNF, ms.fr 20379, f°29-30.

<sup>624</sup> *Ibid* f°141.

<sup>625</sup> A.D. D'Eure & Loir, E2735, f°1

<sup>626</sup> A.D. D'Eure & Loir, E2739, f°1

« ouquel n'a nulles espistres, au commencement duquel est le kalendier, et après icellui kalendier a escript au commencement du feuillet en lectre rouge *Dominica prima in Adventu.* »<sup>627</sup>

Disparue le 5 septembre 1464, son cœur est inhumé selon ses vœux dans la Sainte-Chapelle de Châteaudun :

« *Ipsa die (sabbati festiva beatae Mariae, 8 septembris (1464), in capella sancti Johannis Castridunis, presentatum fuit reverendo in Christo patri et domino, domino Miloni, Dei gratia episcopo Carnotensi, per nobiles viros, dominos Florentinum de Illesis, dominum temporalem dicti loci, et Johannem Cholet, dominum de la Cholletière et de Dangelio, magistrumque hospitii potentis principis, domini comitis Dunentis, militis, cor defunctae nobilis Dominae, Dominae Maria de Harcourt, comitissae Dunensis, quae sabbati hujus mensis diem suum clausit extremum, apud Chouseyum-super-Ligerim, prope Salmarum*<sup>628</sup>.[...] *qua celebrata, fuit per eundem reverendum patrem inhumatum cor predictae dominae Comitissae in capella predicta, pluribus nobilibus et viris ecclesiasticis et aliis presentibus.* »<sup>629</sup>

Son corps quant à lui, repose dans la chapelle familiale de Notre-Dame de Cléry-Saint-André. Il subsiste trace des travaux qu'entreprit Jean de Dunois, pour le tombeau de sa femme, en la chapelle Saint Jean à Notre-Dame de Cléry :

« *Pour ung autre voyage par lui fait pour aller conduire le corps de feu madame de Dunois, qui Dieu pardont, et pour ayder à faire l'obsèque d'icelle dame jusques à Cléry à*

---

<sup>627</sup> A.D. D'Eure & Loir, E2735, f°2

<sup>628</sup> Chouzé-sur-Loire, canton de Bourgeuil, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire)

<sup>629</sup> BNF, fr 24136, F°14. « Ce jour (le samedi 8 septembre (1464), fête de Notre-Dame), dans la chapelle Saint Jean du Châteaudun, en présence de notre révérend père, Miles, évêque de Chartres par la grâce de Dieu, les nobles seigneurs, Florent d'Illiers bailli de la ville, Jehan Cholet seigneur de la Cholletière et Dangele, premier magistrat, et Monseigneur le Comte de Dunois et ses chevaliers, présentèrent le cœur de la noble défunte, Dame Marie d'Harcourt, comtesse de Dunois, qui trépassa à Chouzé-sur-Loire. [...] Ce même jour, le révérend père envoyé du Pape célébra la messe dans ladite chapelle Saint Jehan du château de Châteaudun, elle fut célébrée pour l'inhumation du cœur de ladite comtesse dans ladite chapelle. »

*Chasteaudun, pour le fait dudit obsèque, ainsi que mondit seigneur lui avait commandé, ou il vacqua quatre jours entiers.»<sup>630</sup>*

### *III.1.2. Marier avantageusement sa descendance*

De son union avec Marie d'Harcourt, il eût cinq enfants, dont trois parvinrent à l'âge adulte<sup>631</sup>. L'aînée, Marie<sup>632</sup>, nous est connue, car elle fût déshéritée par testament pour avoir renoncé à ses vœux de nonne et s'être enfuie avec Louis, Bâtard de Bourbon :

*« [...] Item pour ce que leur fille Marie n'a voulu tenir les vueulx et promesses par elle fais à Dieu, nostre créateur, de estre religieuse toute sa vye et en l'ordre de religion de sainte Clere, et que depuis sa dampnable volenté, elle estant en leur compagnie doucement et honnestement traictée, sous couleur et ombre de confession, le jour de l'Asumption de Nostre-Dame, occultement et clandestinement s'est liée et promise par mariage à Loys soy portant bastard de Borbon, sans le vouloir, sceu, ne le consentement d'eux ne autres leurs parens, en quoy grandement a mesprins et offencé, premièrement envers Dieu nostre rédempteur, en tant qu'elle n'a observés ne gardés les vueulx et promesses par elles faitcs, esté contre l'ordonnance de Dieu et la coustume de l'Esglize en l'ordre de mariage, déceu et fraudé iceulx soubz couleur de dévotion et n'a gardé l'amour et obéissance que enfans sont tenus de garder envers leurs pères et mères, et contre le commandement de Nostre Seigneur ; pour laquelle cause, et à fin de donner exemple à toutes filles, et mesmement à filles de nobles et haultes maisons, que vueulx faiz à Nostre Seigneur de propouz délibéré soy doivent observer et tenir sans soy en départir ne prendre autre voie sanz premièrement en avoir licence et congié, pour ce faire, de nostre saint père le Pape ou autre ayant de ce faire pouvoir et puissance, en rendant l'obéissance à nostre mère sainte Esglize comme faire se doit, en après que l'oneur et obéissance telle que par les enfans doit estre faicte à père et mère soit gardée et observée ; pour ce que dessus, lesdits Jehan et Marie, conte et contesse de Dunoy,*

---

<sup>630</sup> Jarry, Louis, *Les sépultures de Marie D'Harcourt, femme du Bâtard d'Orléans, de Jean leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, p.41-42.

<sup>631</sup> Il eut une fille Jehanne dont on apprend l'existence par le testament de 1463, et enterrée dans l'église de Mervent en Poitou, et un fils Jehan dont les restes ont été retrouvés dans la tombe de Marie d'Harcourt.

<sup>632</sup> Née en 1440.

*ladite Marie leur fille ont privée et deshéritée, privent et deshéritent, elle et les siens qui d'elle pourroient venir et yssir, à tousjours, de toutes successions [...] »*<sup>633</sup>

Le Bâtard de Bourbon s'étant uni le 25 février 1465 avec Jeanne de Valois la fille naturelle que Louis XI avait eue avec Phélice Regnard, Dunois réussit à marier Marie avec Louis de La Haye, seigneur de Passavan et de Mortagne<sup>634</sup>. Quant à son autre fille, Catherine<sup>635</sup>, le Bâtard prit également soin de conclure ses noces avec le comte de Roucy, Jean de Sarrebruck<sup>636</sup>. Ce mariage fut vraisemblablement conclu l'année du décès du Bâtard d'Orléans, à savoir, 1468. La preuve de ceci étant, que le comte de Dunois organisa les derniers détails de la noce dans le codicille, qu'il fit sur son lit de mort, le 8 novembre 1468 :

*« [...] Item veult et ordonne monditseigneur que les deux mil deux cens escus, que Pierre Le Vasseur, marchand d'Orléans, a en garde de monditseigneur, et aussy dix huit cens escus que doit recevoir Denis Le Breton à Laon, ensemble les quatre mil escus qui restent à paier à monditseigneur à cause de sa terre de Gays, soit tout converty ou mariage de Mademoiselle Katherine sa fille. Item veult et ordonne que si les sommes cy devant déchirées, lesquelles il ordonne estre receues par sesdits exécuteurs pour l'accomplissement des choses dessusdites et de sondit testament, se montent plus que les sommes et frais qu'il aura convenu faire et paier pour tout parfaire et accomplir, que l'outreplus soit pareillement converty ou mariage de madite Damoiselle Katherine sa fille. [...] »*<sup>637</sup>

Mais l'alliance la plus prestigieuse est sans aucun doute celle de son fils et héritier François.<sup>638</sup>

---

<sup>633</sup>Bibliothèque municipale d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, manuscrit 550 de Gyvès, f°697-700; Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p.39-47

<sup>634</sup> Dans les Hauts-de-Saone.

<sup>635</sup> Née en 1450.

<sup>636</sup> Fils de son ami, le damoiseau de Commercy. TOUREILLE Valérie, *Robert de Sarrebrück ou l'honneur d'un Ecorcheur (v.1400-v.1462)*, Rennes, 2014.

<sup>637</sup> BNF, NAF 9647, fol. 284-291.

<sup>638</sup> Il était né en 1447.

Effectivement, le 2 juillet 1466, il réussit à le marier avec Agnès de Savoie, sœur cadette de la reine de France, Charlotte de Savoie :

*« Louys par la grâce de Dieu Roy de France, Dauphin de Viennois, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Comme le mariage ait esté parlé, fait & conclu entre nous, comme prenant en main & nous faisant fort de nos tres-cher & tres-amez frère & sœur les duc & duchesse de Savoye, d'une part; & nostre très-cher et amé cousin le comte de Dunois, & nostre cousin le comte de Longueville, en la forme & manière plus à plein declarée és articles cy-après escrits. S'ensuivent les articles accordez entre le Roy nostre Sire, prenant en main, & foy faisant fort de messeigneurs les duc & duchesse de Savoye, d'une part; & messeigneurs les comtes de Dunois & de Longueville, d'autre part; sur le faict du mariage de mademoiselle Agnes de Savoye & dudit monseigneur de Longueville. [...] »<sup>639</sup>*

C'était là un coup de maître qui s'explique par la volonté du roi de se réconcilier avec le comte de Dunois, au lendemain de la Ligue du Bien Public. Louis XI offrit aux jeunes mariés la coquette somme de quarante mille écus dont trente mille constituait la dot de la promise, de même que la seigneurie d'Oysans en Dauphiné et Langeais en Touraine :

*« [...] Item. Que pour l'accomplissement d'iceluy mariage, le Roy nostredit Seigneur sera tenu payer, bailler & délivrer audit monseigneur de Longueville la somme de quarante mille escus, Item. Et de laquelle somme de quarante mil escus d'or, ledit Monsieur de Longueville sera tenu d'employer trente mil escus d'or en terres & seigneuries, qui seront le propre héritage de madite damoiselle, & de ses hoirs; & les autres dix mil escus restans, mondit seigneur de Longueville en pourra disposer à sa volonté. [...] Et pour la seureté & payement de ladite somme de quarante mil escus d'or, le Roy nostredit seigneur a baillé & délivré audit monseigneur de Longueville les places, villes, terres & seigneuries de la Mure & Oizans, assises en Dauphiné, & Langé assis en Touraine, avec leurs appartenances & dependances quelconques, tant en justice, fiefs, arriere fiefs, droicts & devoirs, rentes, revenus, profits & esmolemens quelconques, qui pourroient venir & issir desdites terres & seigneuries[...] »<sup>640</sup>*

---

<sup>639</sup> GODEFROY, Denys, *Histoire de Charles VII*, Paris 1661, p. 826-827

<sup>640</sup> *Ibid*

Ce soin apporté aux alliances de ses enfants manifeste un véritable désir d'inscrire, au sein du royaume de France, une nouvelle lignée princière, dont le territoire se devait d'être conséquent.

### III.2. Ses nouvelles acquisitions

Dès l'obtention des comtés de Dunois, puis de Longueville, le Bâtard d'Orléans se préoccupe de l'agrandissement de ses possessions. Nous avons vu comment au moyen de ses alliances, il obtient des droits en Normandie, la vicomté de Melun, la seigneurie de Beaugency, de même que de nouvelles terres en Dauphiné<sup>641</sup>. Ses terres de Hainaut, obtenue par son mariage avec Marie d'Harcourt sont rapidement échangées contre les seigneuries de Loigny et de Rémalart<sup>642</sup>. En 1444, afin de financer la libération du comte d'Angoulême, il rachète pour dix mille écus d'or la seigneurie de Château-Renault au duc d'Orléans :

*« Nous Jehan Bastard d'Orléans conte de Dunois et grand chambellan de France. Confessons que sur la somme de dix mil escuz d'or que nous avons paiée et baillé à monseigneur le duc d'Orléans pour les chastels et chastellenie de Chasteauregnault que monseigneur le duc nous a naguères vendues et livrez. [...] »*<sup>643</sup>

Comme nous l'avons vu, le 27 février 1453, il devient seigneur de Cléry, ce qui lui permet d'acheter à Perrotin de Chartres, le fief de Lestiou, près de Beaugency, le 10 janvier 1455<sup>644</sup>. Le 20 août de la même année, il achète au duc de Savoie la Baronnie de Gex près de Genève sous réserve qu'il puisse lui racheter au même prix dix ans plus tard<sup>645</sup> :

*« [...] c'est asscavoir la seigneurie et baronnye de Geay estant au pays de Savoye près de la ville de Genève, laquelle seigneurie leur a esté baillée et transportée pour le prix et somme de vingt-trois mille escus d'or [...] »*<sup>646</sup>

---

<sup>641</sup> Annexe 13.

<sup>642</sup> THIBAUT, Jean, « Un prince territorial au XV<sup>e</sup> siècle : Dunois, Bâtard d'Orléans », *Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIV, n°116, septembre 1997, p.3-46.

<sup>643</sup> BNF, P. Orig. 2159, Orléans n°626

<sup>644</sup> A.D du Loiret, A63, châteltenie de Beaugency

<sup>645</sup> BNF, ms.fr

<sup>646</sup> Bibliothèque municipale d'Orléans, centre Jeanne d'Arc, manuscrit 550 de Gyvès, f°697-700

Un temps prévu dans la dot de sa fille Catherine, le duc de Savoie lui rachète en 1466 pour vingt-trois mille écus d'or<sup>647</sup>. Puis le 22 octobre 1458, il obtient la terre de Parthenay du roi de France, qui auparavant avait été donné en 1425 à Arthur de Richemont, au détriment de la famille d'Harcourt :

« [...] Comme par noz lettres patentes donnez en notre ville de Poitiers, le vintquatriesme jour d'octobre mil CCCC vint et cinq [...] cédé, delaissé et transporté à nostre treschier et amé cousin Artus de Bretaingne, connestable de France, pour lui et ses hoirs masles descendens de son corps en loial mariage, la propriété des villes, chasteaulx, chastellenies, terres et seigneuries de Partenay et de Secondigny, de Vouvant, de Mervant, du Couldray, Salbert de Chasteaulaillion et de Mathefelon [...] »<sup>648</sup>

Ceci explique la mention d'un procès pour la jouissance de ces terres dans le contrat de mariage du Bâtard d'Orléans et de Marie d'Harcourt :

« [...] qu'ils prétendent ez ville et seigneurie de Partenay, et qui furent au feus seigneur & dame de Partenay père et mere de feüe Madame de Tancarville, mere dessusdits Monsieur le Comte de Tancarville et de Mademoyselle sasœur; et le procès qui est encommencé à l'occasion d'icelles, en feront & feront fayre les diligences & poursuites, qui y appartiennent, & qui y appartiendront, ensemble, par commun, & par communs despens; & en ce qui sera obtenu & qui leur adviendra par l'issuë dudit procès, madite damoyelle aura sa part et portion[...] »<sup>649</sup>

Le problème se résout à la mort du connétable de France, quand Charles VII l'offre au comte de Dunois :

« Charles, par la grace de Dieu, Roy de France. Savoir faisons à tous presens et advenir. [...] considérant lesdiz services faicts par notre dit cousin de Dunois à nous et à la chose publique de notre royaume [...] Desapresent somme pour lors et deslors comme depuis, donné, cédé, delaissé et transporté, donnons, cedons, delaissons et transportons par ces

---

<sup>647</sup> ; Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p.10

<sup>648</sup> B.I, ms. Godefroy 148, f°108.

<sup>649</sup> B.I, manuscrit Godefroy 303, f°10 à 17

*présentes à mondit cousin de Dunois et ses enfans masles procreez en loial mariage et aus masles descendans d'iceulx enfans masles en loial mariage perpetuellement et à tousjours toutes les présentes terres seigneuries et baronnies de Partenay, de Secondigny, de Vouvant, de Mervant, du Couldrays, Salbert de Chasteaulaillon et de Mathefelon. [...] »<sup>650</sup>*

Ainsi, possédant un patrimoine considérable, le Bâtard d'Orléans aurait été, selon Jean Thibault<sup>651</sup>, l'un des seigneurs les plus riches du royaume de France. Sa cour de Châteaudun devait donc connaître un certain raffinement.

### III.3. Une cour fastueuse ?

Le comte de Dunois était effectivement renommé pour son opulence. Ce trait de caractère est présent dans la plupart des chroniques, telles celles du Héraut Berry, notamment à l'occasion d'entrées solennelles. Le Bâtard d'Orléans se fait remarquer par la richesse de sa mise, comme à Paris en 1437 :

*« [...]Après venoit monseigneur le bastart d'Orleans armé de toutes pieces, sur ung coursier couvert de moult riche drap d'or jusques aux piez, tenant en son poing ung gros baston; et sur les espauls avoit une grosse chesne d'or faicte a grans feuilles de chaisne, qui pesoit L marcs. [...] »<sup>652</sup>*

Mais aussi à Rouen en 1449 :

*« [...] Après vint le seigneur de Dunoys, lieutenant general, monté sus un cheval couvert de veloux vermeil a une grant croix blanche, vestu d'une jaquette pareille, forree de fines martres sebelines, en sa teste ung chapel de veloux noir et une espee a son costé garnie d'or et de pierrerye, prisee XXM escus [...] »<sup>653</sup>*

---

<sup>650</sup> B.I, ms. Godefroy 148, f°108.

<sup>651</sup> THIBAUT, Jean, « Un prince territorial au XV<sup>e</sup> siècle : Dunois, Bâtard d'Orléans », *Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIV, n°116, septembre 1997, p.3-46.

<sup>652</sup> LE BOUVIER, Gilles dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, éditées par Courteault, Celier, Pommerol, Paris, 1979, p.190-194.

<sup>653</sup> *Ibid* p. 323 à 329.



Il serait possible d'objecter que ces témoignages rapportent des événements, finalement assez extraordinaire, où la puissance du roi et de sa cour doivent être célébrées; qu'enfin, à ces occasions, Dunois n'est guère le plus extravagant du cortège. Toutefois, une source importante peut nous informer du train de vie exact du comte de Dunois, il s'agit de l'inventaire qui fut dressé à Châteaudun, après son décès, à l'hiver 1468. Cette énumération, longue de sept feuillets, nous dévoile un grand raffinement. Il y'est d'abord question de vêtements :

« [...] *Le harnois de selle de drap d'or sur cramoisy à feue Madame, complect, garny de XIII grans boillons d'argent doré goderonnez, avecques les boucles, boutz et clouz, pareillement d'argent dorez. [...] Item ung autre bonnet de fil d'or brodé, à fleurs de pensées bleues, vermeilles et blanches, sur toille jaune. Item ung autre bonnet de fil d'or brodé, à fleurs de ne m'obliez mye, sur toille jaune. [...] It. une coueffe de fil d'or de soye violete et noire [...] Item une pièce de damas cramoisy broché d'or, contenant VI aulnes. It. une pièce de damas blanc, contenant XVIII aulnes III quartiers, à grant fueillage d'or. Item une robe de drap d'or cramoisy de Hongrie. It. ung drap d'or blanc rouge et bleu appelé Baudequin. [...] It. deux carreaux de drap d'or cramoisy. [...] It. ung carreau vuide de drap d'or cramoisy. »<sup>654</sup>*

Puis des éléments de décoration intérieure :

« [...] *It. ung parement de cheze de pluseurs couleurs et broché d'or [...]. Item huit pièces de tappicerie de laine, à fleurs de maries, à chacun ung arbre et une turterelle dedans. Item deux pièces de tappicerie de laine, de Joseph. Item une chambre de tappicerie de laine, à bouts, garnie de ciel, dossier et couverture de mesmes, et de deux courtines de sarge verte. Item XIII tappiz de muraille et trois banquiers de mesmes ladite chambre à houlz. [...] »<sup>655</sup>*

---

<sup>654</sup> BNF, NAF 9647, f°276-283.

<sup>655</sup> *Ibid.*

S'ensuit la vaisselle :

« [...] *Deux poz et une coupe d'argent doré. [...] It. une esguyère d'argent. [...] Item deux flaquons d'argent doré, aux armes de Monseigneur et feu Madame. Item trois pointes de chandelliers d'argent blanc. [...] »*<sup>656</sup>

Enfin, les ouvrages de couture de Marie d'Harcourt :

« [...] *Item sept coffres, en partie desquelz sont les besoignes qui s'ensuivent : Deux branches de corail, dont y a cinq pièces qui en sont rompues, avecques xxxv patenostres de corail à feu Madame. [...] It. la valeur de deux petites canetes de fil d'or desvuydé en deux papiers. Item une petite pièce d'ouvrage à lorenges, verte, vermeille et fil d'argent. [...] Item deux petites pièces d'ouvrage vermeil, où a sept croix de fil d'or, semées de lettres bleues. [...] »*<sup>657</sup>

A la lecture de ces informations, il est indéniable que Bâtard avait un train de vie en lien avec son statut social. Nous sommes sans doute loin des fastes de Bourgogne mais tout à fait dans la norme concernant les princes du temps.

Autre témoignage intéressant, l'inventaire de la bibliothèque de Châteaudun.<sup>658</sup> Cette « librairie » comptait près de cinquante-cinq ouvrages, ce qui poussa Albert Chatelet<sup>659</sup> à affirmer qu'elle était tout aussi conséquente que celle de son frère, le duc Charles. En outre, cet inventaire dévoile les goûts éclectiques de Jean de Dunois ; les thèmes des ouvrages y sont assurément fort variés. Ainsi on peut y voir un attrait important pour la religion :

« [...] *Item, ung grant livre appelé la Phelipine autrement l'Appocalice, avecques l'Ologe de sapience [...] Item, ung livre des Euvangiles en françoys [...] Item, une passion de Nichodemus, avecques le livre des Vices et des Vertuz [...] Item, ung psaultier en françoys [...] Item ung autre petit livre des saintes auctoritez de saint Bernard, [...] Item ung autre*

---

<sup>656</sup> *Ibid.*

<sup>657</sup> *Ibid.*

<sup>658</sup> BNF, NAF 9647, f°276-283.

<sup>659</sup> CHATELET, Albert, "Les Heures de Dunois", *Art de l'enluminure*, n°25, juin-juillet-août 2008, p.12-27

*petit livre des traictiez de pénitance. [...]Item ung traictié qui parle de la vie saint Anthoine abbé et confesseur [...] Item ung autre livre en papier appelle : « Composition de la sainte escripture, ». Item ung autre livre en pappier appellé « le vieil testament » [...] Item ung autre livre en pappier qui parle de sainte Patrasse et de l'Apocalipce. Item ung autre livre en latin, couvert d'es : De omni potencia divine majestatis. Item ung autre en parchemin, de latin, où sont les explanacions sur le livre de Lévitique, autrement appellé Radulphus super Levitiquin. Item ung autre livre en parchemin appellé : Cantica canticorum, couvert d'ees à boillons de cuivre. [...] »<sup>660</sup>*

D'où la présence d'ouvrages de philosophie :

*« [...] Item, ung autre grant livre appelle la première partie principal du livre de Saint Augustin : de la Cité de Dieu [...] Item, ung autre livre de la seconde partie principal dudit livre Saint Augustin : de la cité de Dieu [...] Item, ung autre livre appellé Ethiques et Politiques [...] Item, ung autre livre de la Propriété des choses [...] Item ung petit livre des philozophes, en francoys. Item le livre de la créacion d'Adan, et de plusieurs philozophes. [...] Item ung autre livre en pappier appellé « le livre du Trézor », qui parle de la nessence de toutes choses. [...] »<sup>661</sup>*

A cela s'ajoute un intérêt pour les traités de politique :

*« [...] Item, le livre du Songe du Vergier [...] Item ung autre livre appellé : Institute, en francoys, couvert d'es blancs [...] Item ung petit livre couvert de roige, qui se nomme les grans droiz de France. [...] »<sup>662</sup>*

---

<sup>660</sup>BNF, NAF 9647, f°276-283.

<sup>661</sup>Ibid.

<sup>662</sup>Ibid.

Voire ce que nous pourrions nommer des ouvrages de curiosités. Le comte de Dunois possédait en effet un ouvrage sur le gouvernement du grand Khan, et un autre sur la médecine :

« [...] *Item, ung aultre livre de la gouvernance du grant Cam de Catay. Item ung autre livre venu de Haignault, [...] où est traictié des cinq sens corporelz, de six désirs de créature humaine et autres plusieurs traictiez. [...]* »<sup>663</sup>

Puis des livres pratiques en rapports avec ses biens fonciers :

« [...] *Item ung autre petit livre où sont les adveuz et reconnoissances de la conté de Tancarville. [...] Item sept années des Compte du demaine de Dunoys, rendus par Denis Delorme, du temps qu'il commença à estre receveur [...]* »<sup>664</sup>

A la lecture de ces diverses informations, il est logique d'affirmer qu'il s'agit de la bibliothèque d'un érudit. Affirmation renforcée par l'importante collection d'ouvrages historiques :

« [...] *Item, ung autre gros livre appellé Titus Livius, [...] Item, les croniques Martiniennes, avecques la vie du Roy Challemaine. [...] Item ung autre petit livre appellé Charles Martel, escript dessus le Vie en francoys. Item ung livre de la vie du Roy Charlemaine. [...] Item ung autre livre en parchemin de la Destruction de Troye. [...] Item ung autre livre en latin, appellé la Cronologie des Dieux paiens, couvert d'es. Item le livre d'Alexandre, à boillons de cuivre. Item ung livre appellé Godefroy de Billon [...]* »<sup>665</sup>

Derrière ces œuvres, somme toutes très intellectuelles, notons également la présence d'ouvrages plus ludique, notamment quelques romans courtois :

« [...] *Le livre du romant de la Rose, avecques Boesse : de consolacion, couvert de velours gris et tanné, à dix boillons d'argent doré et les fermouers de mesmes, en l'un desquelz sont*

---

<sup>663</sup> *Ibid.*

<sup>664</sup> *Ibid.*

<sup>665</sup> *Ibid.*

*les armes de monseigneur. [...] Item, la Légende dorée, en deux volumes, couvers de cuirs rouge sans fremouers [...] Item ung livre en parchemin, de la Doctrine de cueur [...] Item ung livre de Méluzine, [...] »<sup>666</sup>*

Remarquons également une certaine sensibilité poétique :

« [...] *Item, le livre appelé Policraticum, [...] Item, ung livre de maistre Alain Chartier, couvert de rouge sans fremouers [...] Item, ung autre livre appelé le Livre de Machault [...] Item, ung livre appelé Bocasse [...] »<sup>667</sup>*

Cette « librairie », certes moins riche que celle de Charles d'Orléans, témoigne toutefois de la culture de Jean de Dunois. De ces cinquante-cinq ouvrages, un seul nous est parvenu : son Livre d'Heures.<sup>668</sup> Conservé aujourd'hui à la British Library, il a été réalisé par un enlumineur parisien. Connu sous le vocable de « Maître de Dunois », en raison de son œuvre maitresse, cet enlumineur, par son abondante production, a occupé une place importante dans l'histoire de l'enluminure parisienne au milieu du XVe siècle. Cet homme, dont nous ignorons le nom, était un ancien élève du « Maître de Bedford ». <sup>669</sup> Ce dernier, artiste le plus en vue à Paris entre 1420 et 1435, est considéré aujourd'hui comme le dernier grand représentant du style gothique international. Il avait dirigé un atelier florissant pendant l'occupation anglaise et travaillé tout particulièrement pour le duc de Bedford<sup>670</sup>. Il semble avoir disparu de la scène artistique au moment où mourait en 1435 son principal mécène et où les Anglais, en recul, abandonnaient Paris en 1436. Ce fut alors le « Maître de Dunois » qui prit le relais de l'atelier, qu'il maintiendra en exercice pendant une trentaine d'années. Il travailla essentiellement pour l'entourage de Charles VII, dont le Bâtard d'Orléans. Pour Nicole Reynaud, son œuvre la plus remarquable est le livre du comte Jean de Dunois.<sup>671</sup> L'ensemble du manuscrit synthétise le style de l'artiste, connu pour sa technique sophistiquée de la demi-grisaille. Technique qui consistait à présenter les figures vêtues de

---

<sup>666</sup> *Ibid.*

<sup>667</sup> *Ibid.*

<sup>668</sup> British Library, ms Yates Thompson 3.

<sup>669</sup> SPENCER, Eleanor, « l'Horloge de Sapience », *Scriptorium*, XVII, p.277-299; « Gerson Ciboule and the late Bedford Master's shop », *Scriptorium*, XIX, 1965, p. 104-108.

<sup>670</sup> D'où son nom de convention.

<sup>671</sup> REYNAUD Nicole, « Les Heures du chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins et la peinture parisienne autour de 1440 », in *Revue de l'Art*, n°126, 1999-4, p.23-35.

blanc et s'enlevant sur fond de paysages ou d'intérieurs naturellement colorés, comme le sont aussi les carnations. Ce parti esthétique hardi et élégant\_ qui avait connu un large succès au XIVe siècle et semblait tombé en désuétude\_ avait été remis à la mode par le Maître de Dunois, d'où une vogue parisienne des « livres blancs » dans le milieu des amateurs. Par sa possession d'un tel objet, il est logique de supposer que le comte de Dunois, en mécène averti, suivait avec intérêt les artistes à la mode.

Ainsi, par la mise en valeur de ses domaines, le soin apporté à ses alliances, le Bâtard d'Orléans s'impose en comte de Dunois, prince du sang au même titre que le duc d'Orléans et le comte d'Angoulême. Cette volonté se retrouve également au sein de son entourage.



# Chapitre VI

## Un entourage princier

---

### I. Parmi les Grands de France

Tout au long de sa carrière, le Bâtard d'Orléans s'est constitué un réseau tant à l'échelle de son comté qu'au sein de l'Etat.

#### I.1. Des liens avec les grandes familles de France

Constamment dans le sillage de Charles VII, Dunois acquiert, au fil des ans, une grande influence sur le roi :

« [...] *et de presente non ha nesuno che specialmente regia le Re de Franza, e quello che de presente ha più granda auctoritade apresso del Re pare essere Monsegnore lo Bastardo d'Orliens; [...]* »<sup>672</sup>

Cette position, de même que sa parenté, lui permettent d'entretenir des relations avec les grandes familles de France. Outre son ascendance paternelle, il leur est lié par un jeu d'alliances matrimoniales. En 1423, sa demi-sœur, Marguerite d'Orléans, épouse Richard comte d'Étampes, frère du duc de Bretagne; tandis qu'en 1424 sa nièce, Jeanne d'Orléans, s'unie au duc d'Alençon. Ces liens font du Bâtard d'Orléans un diplomate de choix pour le roi concernant les affaires de Bretagne.

---

<sup>672</sup> *Distpatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483. Edited with translations by Paul M. Kendall and Vincent Ilardi, 1970/1971, t.1, p.160-163.* « [...] À présent il n'y a personne qui contrôle particulièrement le Roi de France; celui qui a maintenant la plus grande autorité après le Roi semble être le Bâtard d'Orléans. [...] »



Ainsi, après la prise de Fougères<sup>673</sup>, il est l'ambassadeur de Charles VII :

« [...] Neantmoins, apprez que bien au long ceste besoingne eust esté desbatue en la presence du Roy, fut advisé : qu'il seroit bon qu'il envoyast aucuns de ses gens vers sondit nepveu de Bretaingne, [...] Et lors furent commis à faire ceste ambaxade, de par le Roy, le comte de Dunois, le seigneur de Pressigny, et aucuns autres, qui tous ensamble, par pluseurs journées, se tirrèrent en Bretaingne devers le duc, duquel ilz furent receus très honnourablement [...] »<sup>674</sup>

De même en 1465, lorsque Louis XI envoie Dunois en ambassade auprès de son neveu, François II, duc de Bretagne<sup>675</sup> :

« [...] *Ob quam rem, cum varios nuntios epistolasque incassum pluries transmisisset, decrevit denuo illustrem comitem Dunensem, de Britannia ad se reversum, licet arthreticis passionibus et podagra graviter laborantem, illo destinare, invitumque licet, coegit illuc proficisci. [...] Aestimabat enim, eo quod Britanniae dux nepos ducis Aurelianensis et per hoc etiam nepos suus existeret, [...] quod apud utrumque posset quod vellet facile perficere. [...]* »<sup>676</sup>

Ses liens de parenté, son service auprès du roi de France, et sa situation de bâtard en font un médiateur idéal entre le roi et les princes, notamment lors de l'assemblée de Nevers en février 1442 :

« [...] *non obstant que ledit bastart d'Orliens, qui avoit esté devers le Roy deux ou III foys pour ces matières, eust rapourté que le Roy estoit content de l'assemblée de nos diz seigneurs, [...] Et pour savoir le bon plaisir du Roy sur les choses dessusdictes, a esté advisé*

---

<sup>673</sup> Le 24 mars 1449

<sup>674</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, tome I, chapitre XXX, p.159-167.

<sup>675</sup> Fils de Richard d'Étampes et de Marguerite d'Orléans, il était le neveu de Dunois.

<sup>676</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Louis XI*, éditée et traduite par Charles Samaran, 3 vol., Paris, 1963, vol. 1, livre II, chapitre I : « [...] Il avait déjà envoyé, en vain, lettres et messagers; il décida alors de charger à nouveau de cette mission le comte de Dunois, qui revenait de Bretagne; et quoique celui-ci, podagre, souffrît durement de la goutte, il l'obligea à partir contre son gré. [...] Louis estimait, en effet, qu'il pouvait obtenir facilement ce qu'il voulait: le duc de Bretagne n'était-il pas le neveu du duc d'Orléans, et par cela même le neveu du comte de Dunois? [...] »

*que leditmonseigneur le bastart d'Orliens, lequel, comme dit est, a esté devers lui deux ou III fois pour ces matières, y retourneroit avecques lesdiz monseigneur le chancellier et messire Loys.[...] »<sup>677</sup>*

Des princes que le Bâtard d'Orléans connaît bien, de par son parcours, mais aussi de par ses négociations pour la libération de ses frères. La plupart d'entre eux, tels les ducs de Bourgogne et de Bourbon, les comtes d'Eu, et de la Marche se sont investis financièrement dans la rançon du duc Charles d'Orléans, tout comme, des grandes familles telles que les Bueil.

Enfin, outre ses tractations avec les grands de France, le Bâtard n'hésite pas à s'endetter auprès d'eux. Ainsi son codicille et l'état de ses dettes, nous apprend que le Bâtard devait 2000 écus à Alain IX, vicomte de Rohan<sup>678</sup>, et ce depuis l'époque du mariage de son frère Jean avec Marguerite, la fille du vicomte<sup>679</sup>. A la même époque, lors de son ambassade en Angleterre, il emprunte de l'argent auprès de Bertrand Bauveau, seigneur de Pressigny, son compagnon de route.<sup>680</sup> Ces dettes sont réglées à sa mort, tout comme celle souscrite auprès de la Trémoille<sup>681</sup>. Mais ces rapports ne se bornent pas aux grandes familles. En raison de ses fonctions, le comte de Dunois côtoie les serviteurs de l'État.

## I.2. Mais aussi avec les serviteurs de l'Etat

Depuis la disgrâce de Jehan Louvet<sup>682</sup>, le Bâtard se garde de fréquenter les favoris de trop près. Cela ne l'empêche pas pour autant de frayer avec différentes personnalités du règne. Gravitant autour du roi, les officiers que Dunois côtoie sont multiples et variés.

De par sa carrière, c'est d'abord aux militaires qu'il a affaire, notamment le Connétable de France, Arthur de Richemont. Pourtant entre ces deux hommes rien n'allait de soi. Frère du duc de Bretagne, allié des Orléans, Richemont aurait dû être un allié naturel du Bâtard. Mais

---

<sup>677</sup>ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, tome 3, pièces justificatives, p. 41-43.

<sup>678</sup> Annexe 23.

<sup>679</sup> En 1449.

<sup>680</sup> Annexe 23

<sup>681</sup> *Ibid*

<sup>682</sup> Voir le chapitre III

c'est oublier qu'en 1425, le Bâtard, gendre du Président de Provence, doit s'exiler au profit du récent Connétable<sup>683</sup>. Les deux hommes se retrouvent en 1427, lors du siège de Montargis. Là encore, leurs avis divergent, le Bâtard, aux côtés de la Hire, attaque sans l'accord de Richemont. En outre, le Bâtard semble être revenu à la cour grâce à l'entremise du nouveau Georges de la Trémoille, qui provoque la disgrâce du Connétable en 1428. La Trémoille, qui comme le Bâtard participe à la Praguerie en 1440, tandis que Richemont mate la révolte au nom du roi. Enfin, Dunois, par son mariage avec Marie d'Harcourt, a des prétentions sur la seigneurie de Parthenay, propriété de Richemont par don royal :

« [...] Comme par nos lettres patentes données en nostre ville de Poitiers le vingtquatriesme jour d'octobre mil quatre cens vingtcing laisions et expedions par nostre chambre des comptes et enregistrée en icelle le douziesme jour d'aoust l'an mil quatre cens vingtsix ; et autres nos lettres données à Tours le neuviesme jour d'avril mil quatre cens trente quatre avant Pasques ; et de nos ammandemens leus et publiés en nostre court de parlement le cinquiesme jour de mars l'an mil quatre cens trente cinq, déclaratoires de notre intention et confirmatives desdites premières lettres, et pour la cause contenues en icelles : eussions donné, ceddé, délaissé, et transporté à nostre trescher et amé cousin Arthur de Bretagne, Connestable de France, pour luy et ses hoirs masles desansdans de son corps en loial mariage, la propriété des villes, chasteaulx, chastellennies, terres et seigneuries de Parthenay, Secondigny, de Vouvant et Mervant du Couldray [...] de Chasteaulaillon et de Matheselon, et généralement toutes autres terres et seigneuries que feu Jehan Larchevesque, en son vivans, chevalier seigneur de Parthenay nous avoit vandues, delaisser et transportées [...] »<sup>684</sup>

Tout semble s'apaiser lors de la campagne de Normandie. Peut-être parce que les deux hommes ont des fonctions presque équivalente ? L'un est Connétable, l'autre Lieutenant du roi. L'un devait attaquer par la Somme, l'autre par la Bretagne. Et cette reconquête normande est sans conteste leur œuvre commune. Rivaux mais point ennemis, ces deux hommes se sont respectés, unis par une même reconquête de la France. Par ailleurs, en octobre 1458, le

---

<sup>683</sup> Voir le chapitre II

<sup>684</sup> B.I, ms. Godefroy 142, f° 108

Arthur de Richemont, devenu duc de Bretagne, accepte que la seigneurie de Parthenay soit donné à Jehan de Dunois :

« [...] nous ait conseillé, requis et supplié que dès maintenant voulsissions addé et transporté à iceluy nostre cousin de Dunois lesdites terres et seigneuries, pour en jouir et user apres le deces de nostre cousin de Bretagne, au cas que au temps de son deces il ne délaissoit aucuns hoirs masles descendans de son corps en loial mariage. [...] »<sup>685</sup>

Un autre militaire, compagnon de route du Bâtard est Pierre de Brézé, Sénéchal de Normandie. C'est avec lui qu'il menace de prendre Le Mans et qu'il part en ambassade en Angleterre en 1448. C'est aussi avec lui qu'il rentre dans Rouen après la prise de la ville :

« [...] Ledit Dunoys estoit monté sur ung cheval plaisant à l'œil [...] »

*Après si se suivoient de coure,  
Brézé, Jacques Cueur l'Argentier,  
Avec le sire de Gaucourt,  
Tenans les rangs de leurs quartiers.  
Les trois estoient vestuz de mesmes,  
De jacquettes et parements  
Comme Dunoys et en tous esmes  
Sans différence aucunement. »<sup>686</sup>*

---

<sup>685</sup> *Ibid*

<sup>686</sup> D'AUVERGNE, Martial, *Les Vigiles de Charles VII*, BNF ms.fr 5054, f°182v-183. Voir également l'annexe 23.

A leurs côtés chevauche Jacques Cœur, Grand Argentier. A défaut d'amitié, il semble que Dunois se soit entendu avec Cœur. Liés par des intérêts financiers<sup>687</sup>, nous savons par le *Journal* du procureur Dauvet<sup>688</sup>, qu'en septembre 1453, le Bâtard d'Orléans doit 722 livres d'un ancien compte<sup>689</sup>, et 2372 livres pour :

« *Plusieurs parties de draps de soye, de layne, pelleteries et autres choses par luy et par ses gens prinses à l'Argenterie.* »<sup>690</sup>

Par ailleurs, les deux hommes possèdent deux prisonniers anglais, le seigneur de Berquigny et Jean d'Ormont, fils du comte d'Ormont et d'Irlande, capturés lors de la prise de Vernon en 1449<sup>691</sup>. L'Argentier détient trois quart de la future rançon, tandis que le Bâtard dispose d'un quart. A la chute de Jacques Cœur, le comte de Dunois ne prend parti ni pour Cœur, ni pour le roi. Il se voit quitte de ses dettes envers le marchand, mais perd les bénéfices des rançons au profit de Charles VII qui vend les prisonniers à Jehan de Bueil :

« *Et ce jour mesme*<sup>692</sup>, après que je me suis enquis par plusieurs foiz à plusieurs seigneurs, chiefs de guerre et autres, s'ilz vouloient acheter et mettre à pris ledit seigneur de Berquigny et que je n'ay trouvé personne qui l'ai mis ne voulu mettre à pris que monseigneur de Bueil qu'il a mis la somme de 24000 escuz et qu'il puet avoir danger de mort et d'autres inconvénients et fortunes à garder longuement ledit prisonnier, j'ay vendu et délivré ledit prisonnier.»<sup>693</sup>

Il profite de la disgrâce de l'Argentier pour acheter sept rubis de 204 carats, un gros rubis de 73 carats, deux gros saphirs et seize petits saphirs, le tout pour 1500 écus d'or.<sup>694</sup> Il semble

---

<sup>687</sup> GUILLOT, Robert, *La chute de Jacques Cœur, une affaire d'état au XVe siècle*, Paris 2008.

<sup>688</sup> DAUVET, Jean, *Les affaires de Jacques Coeur : journal du procureur Dauvet : procès-verbaux de séquestre et d'adjudication* / éd. par M. Mollat, Paris, 1952-1953, 2 vol.

<sup>689</sup> HEERS, Jacques, *Jacques Cœur*, Paris, 1997, p.56

<sup>690</sup> DAUVET, Jean, *Les affaires de Jacques Coeur : journal du procureur Dauvet : procès-verbaux de séquestre et d'adjudication*, p.107

<sup>691</sup> HEERS, Jacques, *Jacques Cœur*, p.203

<sup>692</sup> Le 4 septembre 1456.

<sup>693</sup> DAUVET, Jean, *Les affaires de Jacques Coeur : journal du procureur Dauvet : procès-verbaux de séquestre et d'adjudication* / éd. par M. Mollat, Paris, 1952-1953 p.483-484

<sup>694</sup> HEERS, Jacques, *Jacques Cœur*, p.203

que d'aucuns le critiquèrent sur ces acquisitions peu onéreuses, c'est pourquoi Jean Dauvet prit soin d'écrire en toutes lettres dans son *Journal* que :

« *C'estoit beaucoup plus grant pris que je n'en trouvoye de nul autre.* »<sup>695</sup>

Enfin il semble avoir de bonnes relations avec le chancelier des Ursins et sa famille. Ne causant point de scandales par ses actions et ses relations, Jehan de Dunois se contente de servir le roi tout en veillant à garder son influence. Très populaire, il est difficile de lui trouver des détracteurs, et le moine de l'abbaye de Saint-Martial résume ce que ses contemporains disent de lui :

« [...] *bastardus de Aurelianis, miles, nobilis, pulcher, dulcis et mansuetus et magno consilio et que rex multum diligebat, non sine causa quia prudens et boni regiminis erat, ut communis fama refferebat.* [...]»<sup>696</sup>

Prudent dans ses fréquentations, le Bâtard d'Orléans l'est tout autant dans ses rapports avec l'élite de ses comtés.

---

<sup>695</sup> Ibid p.110.

<sup>696</sup> A.D de la Haute Vienne, n°prov. H.468, f°218v°-219r, registre de la Chambrière de l'abbaye de Saint-Martial. « [...] le Bâtard d'Orléans, soldat, noble, beau, agréable, calme, de grand conseil et que le roi estimait beaucoup, et non sans cause parce qu'il était prudent et de bon gouvernement, ainsi que l'opinion publique le rapportait [...]»



## II. Constitution d'une clientèle

Il est possible d'étudier ces rapports grâce aux testaments du comte de Dunois, son codicille, l'état de ses dettes, les comptes de ses obsèques, mais aussi les montres d'armes<sup>697</sup> auxquelles il participa. Il ressort de cette étude, une nette influence orléanaise.

### II.1. Une influence orléanaise

En raison de la captivité de son frère Charles, le Bâtard est plusieurs fois amené à rencontrer le collègue des douze officiers, chargé d'administrer le duché.

Parmi eux, se trouve Jehan de Saveuses.<sup>698</sup> Issu d'une famille de Picardie, il est le cinquième fils de « Morelet » de Saveuses, chambellan de Louis I<sup>er</sup> duc d'Orléans. Elevé à la cour ducale<sup>699</sup>, il est tout à fait vraisemblable que Dunois le connaisse depuis l'enfance. Otage en Angleterre avec Jean d'Angoulême par le traité de Buzençais, il est libéré vers 1433 ; et le 21 mai de la même année, il est présent à un conseil tenu par le Bâtard d'Orléans.<sup>700</sup> De 1433 à 1440, il n'a de cesse d'effectuer plusieurs démarches afin de hâter la délivrance du duc Charles. Ainsi, à l'hiver 1436, Jehan de Saveuses et le Bâtard tentent d'impliquer le duc de Savoie dans les négociations d'élargissement de Charles d'Orléans<sup>701</sup>. En juillet 1439, les deux hommes sont à Saint-Omer<sup>702</sup>, puis de nouveau au mois de juin 1440 pour une mission infructueuse relative à la libération du duc. Par la suite, Saveuses est fait capitaine de Beaugency en 1442, vers 1446 il est bailli du comté de Blois<sup>703</sup>, en 1462, il est lieutenant du capitaine du château de Blois, qui n'est autre que Dunois<sup>704</sup>.

---

<sup>697</sup> Voir les Annexes 23, 24, 25, 26, et 27.

<sup>698</sup> SCHNERB, Bertrand, *La Noblesse Au Service Du Prince: Les Saveuse: Un Hostel Noble De Picardie Au Temps De L'état Bourguignon (V. 1380-v. 1490)*, Turnhout, 2018, chapitre 2.

<sup>699</sup> SOYER, Jacques, TROUILLARD, Guy, DE CROY, Joseph, *Cartulaire de la ville de Blois*, 1907, p.356-363

<sup>700</sup> BNF, P.O 2741, n°7

<sup>701</sup> N.A.F 5848 n°312

<sup>702</sup> A.N, K500, n°14

<sup>703</sup> SOYER, Jacques, TROUILLARD, Guy, DE CROY, Joseph, *Cartulaire de la ville de Blois*, p.356-363

<sup>704</sup> P.O 2475, n°22



Enfin, lors de l'entrée officielle dans Bayonne, le 21 août 1451, nous trouvons trace d'un Jamet de Saveuses<sup>705</sup>, aux côtés du Bâtard :

*« Messire Jamet de Saveuses,  
[...] Et après Dunoys heuze à heuze,  
Chevauchoit Lohéac mareschal.  
Saveuze portoit la bannière,  
Devant ledit conte de Dunoys,  
Et puis après venoit derrière,  
Six cens lances à blanc harnois. »*<sup>706</sup>

Il est donc sûr et certain que ces deux hommes se connaissent bien et s'apprécient. Par ailleurs, dans son testament, le Bâtard distingue Jehan de Saveuses :

*« [...] Item, je vueil et ordonne estre dite et célébrée ungne messe basse, pour l'arme de Jehan de Saveuze, à la sainte Chapelle de Chasteaudun, par chacun jour, de cy à quatre ans; c'est assavoir : en la semaine, les quatre jours de requien, et trois de Nostre Dame; et pour ce faire aront XL frans par an et pour les services et biens qu'il m'a faiz sera départy au povres en la ville de Bloys dont il a esté gouverneur IIC frans. [...] »*<sup>707</sup>

Le Bâtard est également proche de Jehan Le Fuzelier, conseiller du duc d'Orléans et gouverneur de ses finances. Très actif dans les négociations de la délivrance du duc, les deux hommes travaillent régulièrement ensemble<sup>708</sup>. Et en 1436, Fuzelier, en plus de ses fonctions auprès de Charles, remplit également le poste de Maître d'Hôtel, procureur et receveur général des finances du Bâtard d'Orléans<sup>709</sup> :

*« L'an mil IIII<sup>e</sup> trente six le XXVIII<sup>e</sup> jour de décembre. En la présence de Pierre Garsonnet, cleric, notaire, [garde] du Seel de la chastellenie de Romorantin fut présent, Pierre De*

---

<sup>705</sup> Annexe 30

<sup>706</sup> D'AUVERGNE, Martial, *Les Vigiles de Charles VII*, BNF, ms.5054, f°223.

<sup>707</sup> Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, Orléans, 1890, p.47-52.

<sup>708</sup> Voir chapitre IV.

<sup>709</sup> Annexe 24

*Vignes, escuiez, lequel cogneu avoir eu et receu de maistre Jehan le Fuzelier maistre dostel de Monseigneur le Bastard d'Orliens par la main de Jehan Bouter receveur dudit monseigneur à Romorantin la somme de dix livres tournois que ledit monseigneur devoit audit Pierre De Vignes comme icelluy pierre de vignes disoit. Et dela somme de dix livres, ledit Pierre De Vignes sestime bien païé et en acquicte et quicte ledit monseigneur, sesdits maistres d'ostel et receveurs [...] »<sup>710</sup>*

L'un de ses parents, Estienne Le Fuzelier<sup>711</sup>, Doyen de l'Eglise de Saint-Sauveur de Blois, est d'ailleurs l'un des exécuteurs testamentaires de Jehan de Dunois et de Marie d'Harcourt en 1463 :

*« [...] Et pour faire et accomplir l'exécution de cest présent testament, lesdits conte et contesse ont fait, constitué et ordonné, font, constituent et ordonnent leurs exécuteurs ; [...] c'est messire Estienne Le Fuzelier. »<sup>712</sup>*

Grand favori du duc comblé de grâces, dont l'honneur d'ajouter les fleurs de lis et le lambel des Orléans sur ses armoiries bourgeoises<sup>713</sup>. Jehan Le Fuzelier disparaît en 1446. Il connaît alors une disgrâce posthume en raison du nombre important de dettes qu'il laisse sur son compte et celui du duc<sup>714</sup>. L'histoire ne dit pas si la fortune du Bâtard fut également victime de ce trésorier dispendieux.

Autre figure orléanaise autour du Bâtard d'Orléans, celle de Jehan de Refuges. Maître des Requêtes de l'Hôtel du duc<sup>715</sup>, il est conseiller ducal et compte parmi le nombre des conseillers qui administrèrent les états de Charles d'Orléans, durant sa captivité :

*« [...] Par monseigneur le duc à la relacion du Conseil auquel mondit seigneur le Bastard d'Orléans, vous garde des seaulx, messire Jehan de Refuges, Hue de Saint Marc, Jehan de*

---

<sup>710</sup> A.D du Loiret, 6J24, pièces 68

<sup>711</sup> Annexe 25.

<sup>712</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700, Louis Jarry, *Jehan Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p.39-47

<sup>713</sup> SOYER, Jacques, TROUILLARD, Guy, DE CROY, Joseph, *Cartulaire de la ville de Blois*, introduction, p. XXVIII

<sup>714</sup> *Ibid*, p.356-363

<sup>715</sup> *Ibid*, p.310-313

*Saveuzes, ledit maiste Jehan le Fuzelier, maistre Hugues Perrier, Jehan le Mercier et autres.*  
[...] »<sup>716</sup>

Il est lui aussi partie prenante dans les négociations pour la libération de son maître. Il est présent à Gravelines le 21 juillet 1439, lors de la prestation d'hommage que le duc reçut du Bâtard d'Orléans pour le comté de Dunois<sup>717</sup>. Parmi les favoris du duc Charles, il est en 1446 parvenu à la dignité de conseiller du roi<sup>718</sup>. Décédé en 1449, il prête de l'argent au Bâtard comme en témoigne l'état de ses dettes :

« [...] *Aux héritiers feu messire Jehan de Reffuge, la somme de cinq cens escuz d'or, deue par feu monditseigneur audit Reffuge, ainsi qu'il appert par l'obligation et quictance cy rendues, pour ce. VICIIIXXVII l. X s.* [...] »<sup>719</sup>

De même que la famille blésoise de son épouse, Jeanne de Faverois, est également créancière du comte :

« [...] *Item veult estre païé aux héritiers de feu Faveras de Bloys, pour toutes choses en quoy il leur puet estre tenu à cause dudit Faveras, la somme de cinq cens escus, en ce comprins le deu de feu Messire Jehan du Reffuge.* [...] »<sup>720</sup>

Citons encore Jacques Boucher, trésorier de Charles d'Orléans, très connu pour avoir logé Jeanne d'Arc au siège d'Orléans. Il semble que le Bâtard ait été son débiteur:

« [...] *Item veult estre païé aux héritiers de feu Jacques Boucher, à cause d'une cédule qu'ils ont, signée de feu Madame la contesse de Dunoys, la somme de deux cens escus.* [...] »<sup>721</sup>

---

<sup>716</sup> BNF, P.O, 2158, n°542

<sup>717</sup> A.N, KK897, f°98r.

<sup>718</sup> SOYER, Jacques, TROUILLARD, Guy, DE CROY, Joseph, *Cartulaire de la ville de Blois*, p.310-313.

<sup>719</sup> BNF, NAF 9647, f°302-328, Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p.86-130.

<sup>720</sup> *Ibid.*

<sup>721</sup> *Ibid.*

Jehan Doulcet, maître de la chambre aux deniers du duc d'Orléans, est également une relation du comte de Dunois, qui devait lui porter une certaine estime puisqu'il dote ses héritiers :

« [...] *It. à la vefve de feu Jehan Doulcet de Blois, qui fut maistre de la chambre aux deniers de feu Monseigneur le duc d'Orléans, à elle paie VIIIXX escuz d'or, ainsi qu'il avoit esté ordonné par testament de feu monditseigneur, comme appert, pour ce. IICXX l. t. [...] »*<sup>722</sup>

D'un point de vue militaire, le Bâtard fréquente aussi Bernard Vilot. De petite naissance, cet humble blésois était parvenu à la fonction de procureur en 1413, et s'était consacré à la défense du comté de Blois.<sup>723</sup> Ainsi en 1428, aux débuts du siège d'Orléans, il obéit à l'ordre du Bâtard de détruire les ponts de Blois :

« *Tres chier et amé compère je me recommande à vous et veuillez savoir que Mons. le Bastard m'a escript que on feist rompre les guez qui sont entre Beaugency et Orleans et jusques a Saint Benoit sur Loire, et pour ce que je ne sçay pas la manière comment vous avez fait rompre vos guez et que ce soit le plus hastivement que vous pourrez, et que j'en aye dedans demain au soir responce au plus tart. Le Saint Esperit soit garde de vous. Escrip à Orléans, ce vendredi XXVIIIe jour d'aoust*<sup>724</sup>. »<sup>725</sup>

En revanche, plus compliquées sont ses relations avec Archambault de Villars, ancien maître d'hôtel de Louis Ier d'Orléans et chambellan du duc Charles. En effet, capitaine de Blois, emmené en otage en Angleterre avec le jeune comte d'Angoulême, il perd sa charge à son retour en 1430 au profit du Bâtard d'Orléans.<sup>726</sup> La raison en est son grand âge, mais du coup son fils Louis de Villars est privé de la lieutenance.<sup>727</sup> Toutefois, nous retrouvons trace d'un certains Jehan de Villars et d'un Colisson Villars qui servent le Bâtard<sup>728</sup>. Le premier, en

---

<sup>722</sup> *Ibid*

<sup>723</sup> SOYER, Jacques, TROUILLARD, Guy, DE CROY, Joseph, *Cartulaire de la ville de Blois*, p.367-372.

<sup>724</sup> 1428. Salisbury se préparait à assiéger Orléans.

<sup>725</sup> BNF, P.O 914 n°34

<sup>726</sup> GONZALEZ, Elizabeth, *Un prince en son Hôtel, les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, Paris, 2004, p.212.

<sup>727</sup> M. MAULDE DE LA CLAVERIE, *Histoire de Louis XII*, Paris, 1889-1891, 3 tomes

<sup>728</sup> Annexe 23

tant que chevalier en 1422<sup>729</sup>, le second en tant qu'homme d'armes lors de la reconquête de la Normandie<sup>730</sup>.

Il est d'ailleurs remarquable de retrouver les diverses obédiences du Bâtard dans les montres qui nous sont parvenus. En effet, nous retrouvons l'influence orléanaise avec les Villars, mais aussi la présence d'un certain Colin Le Prestre<sup>731</sup>, qui sert en tant qu'archer durant la campagne normande<sup>732</sup> et qui vraisemblablement est un parent de Jacques Le Prestre, valet de la ville d'Orléans. Citons aussi un certain Chiefdeville<sup>733</sup>, archer sous les ordres du comte, et parent des Chiefdeville de Blois, à qui Dunois devait de l'argent :

« [...] *It. aux héritiers de feu Chiefdeville de Blois, ausquels estoit deu de reste C l. t., que feu monditseigneur avoit ordonnez estre paieez par son testament, comme appert par quittance cy rendue, pour ce C l. [...]* »<sup>734</sup>

L'obédience royale est également notable par la présence régulière de Jamet du Thillay, conseiller du roi et bailli de Vermandois, aux côtés du Bâtard<sup>735</sup>. Toutefois nous remarquons aussi la présence d'hommes qui appartiennent à une sphère d'influence propre à Dunois, tel Thibaut d'Armagnac, bailli de Chartres<sup>736</sup>. Effectivement, bien que marqué par le réseau royal et orléanais, Jehan de Dunois se constitue son propre réseau.

## II.2. Une clientèle dunoise

Ce réseau se compose essentiellement de seigneurs et de notables locaux. Fidèles à leur suzerain orléanais pendant la tourmente de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, ils se rangent facilement derrière le nouveau comte de Dunois<sup>737</sup>. A

---

<sup>729</sup> A.D. du Loiret, A2458

<sup>730</sup> BNF ms.fr 21495 n°28 ; BNF ms.fr 21495 n°62

<sup>731</sup> Annexe 23

<sup>732</sup> BNF ms.fr 21495 n°28 ; BNF ms.fr 21495 n°39

<sup>733</sup> *Ibid*

<sup>734</sup> BNF, NAF 9647, f°302-328, Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p.86-130

<sup>735</sup> Annexe 23.

<sup>736</sup> BNF ms.fr 21495 n°28 ; BNF ms.fr 21495 n°62

<sup>737</sup> ROBREAU, B. (dir.), BODENSTEIN, W., CAILLOU, F., CLEMENT, J., LELONG, A., LEYMARIOS, Cl., MARIN, I., NIVEAU, D., RIBALDONE, T., ROYNEAU, L., WALTER, Ph., *Histoire du Pays Dunois*, tome 2, Chateaudun, 2009, p.99-103.

commencer par la famille d'Illiers, vieille noblesse de Beauce<sup>738</sup>, ils étaient seigneurs de cette châtelainie mais aussi de Chantemesle<sup>739</sup>. Les représentants de cette famille sont Florent, gouverneur de Châteaudun, bailli de Chartres, et Miles, évêque de Chartres. Florent d'Illiers est un compagnon d'armes du Bâtard. Ils participent tous deux à l'épopée de Jeanne d'Arc, puis à la prise de Chartres en 1432 :

« [...] *Si firent grant diligence d'aller quérir les clefs et de ouvrir la porte Saint-Michiel. Près de laquelle porte étoit en ambusche Messire Florent d'Illiers à bien cent ou six vingtz homme à pié, et ung pou plus loing avoit une autre embusche de gens à pié de environ deux ou trois cens combatans. Et à une lieue de là ou environ estoient à cheval ledit bastard d'Orléans, La Hire et autres cappitaines à bien cinq cens combatans. Et d'icelle porte se saisirent aucuns qui estoient dedens de ladite porte et du pont levys. Et donc saillit ledit Messire Florent d'Illiers de son embusche, tenant en sa main la banière du roy de France, et entra dedans icelle ville, et l'autre embusche le poursuivit de bien près; et ala ledit Messire Florent avec les gens à pié jucques devant Nostre-Dame, se combatans contre ceulx qui vouilloient faire aucune resistance. [...]* »<sup>740</sup>

Les deux hommes combattent ensemble durant la campagne de Normandie, et en 1457, Charles VII nomme Florent, bailli de Chartres. Il est probable que Dunois l'apprécie puisque en 1459, il soutient la candidature de son frère Miles à l'évêché de son baillage. Ce cadet de la famille d'Illiers avait bénéficié d'une excellente éducation, notamment celle de l'Université de Paris. Docteur en droit, conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes de l'Hôtel du roi, il est au moment de son élection doyen de l'église de Chartres, et curé d'Illiers.<sup>741</sup> Une fois élu évêque, il s'acquitte consciencieusement de ses devoirs diocésains. Il officie pontificalement à toutes les solennités, quitte rarement son vaste diocèse, ne cesse de le parcourir en tous sens et n'omet jamais de convoquer chaque année en synode les abbés et les autres dignitaires ecclésiastiques du pays.<sup>742</sup> Il pratique toutefois le népotisme, et

---

<sup>738</sup> *Histoire d'Illiers depuis le VIIIe siècle*, par X..., 1882

<sup>739</sup> Commune de Logron en Eure-et-Loir.

<sup>740</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, chapitre 80.

<sup>741</sup> ROBREAU, B. (dir.), BODENSTEIN, W., CAILLOU, F., CLEMENT, J., LELONG, A., LEYMARIOS, Cl., MARIN, I., NIVEAU, D., RIBALDONE, T., ROYNEAU, L., WALTER, Ph., *Histoire du Pays Dunois*, p. 105-108.

<sup>742</sup> *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome I, Chartres, 1858, p.212

favorise les intérêts de sa famille en nommant ses neveux<sup>743</sup> à des postes prestigieux. Ainsi Florent d'Illiers le jeune est Grand archidiacre, Louis et René successivement abbé de Bonneval.<sup>744</sup> L'évêque privilégie également le Bâtard d'Orléans en l'aidant à établir sa Sainte Chapelle à Châteaudun qu'il visite le 5 juin 1465.<sup>745</sup> Il assiste avec Jehan de Dunois aux obsèques de Charles VII le 5 août 1461 :

« [...] A celle heure furent chantées vespres de mors pour ledit roy .seullement ; et l'endemain, matines, c'est assavoir Dirige, environ six heures de matin. Et y estoient Monseigneur d'Angoulesme, Monseigneur de Dunoiz, Monseigneur de Bresé, Monseigneur de Chasteau-Bruyant, Monseigneur le grant escuier, l'évesque de Paris et court de parlement. L'évesque de Bayeux fist le service, les évesques de Troyes et de Chartres, l'office. [...] »<sup>746</sup>

A la mort de la comtesse de Dunois le 1<sup>er</sup> septembre 1464, il est choisi pour officier l'ensemble des obsèques à Cléry et Châteaudun, tandis que son frère Florent est désigné pour porter le cœur de la défunte de Chouzy-sur-Loire<sup>747</sup> à Châteaudun :

« [...]in capella sancti Johannis Castridunis, presentatum fuit reverendo in Christo patri et domino, domino Miloni, Dei gratia episcopo Carnotensi, per nobiles viros, dominos Florentinum de Illesis, dominum temporalem dicti loci, [...] »<sup>748</sup>

---

<sup>743</sup> Essentiellement les enfants de Florent d'Illiers et de Jeanne de Coutes.

<sup>744</sup> *Histoire du pays Dunois*, p. 99-103.

<sup>745</sup> BNF, fr 24136, F<sup>o</sup>16v

<sup>746</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, chapitre 288

<sup>747</sup> Lieu de décès de Marie d'Harcourt

<sup>748</sup> BNF, fr 24136, F<sup>o</sup>14, traduction : «[...] Dans la chapelle Saint Jean du Châteaudun, en présence de notre révérend père, Miles, évêque de Chartres par la grâce de Dieu, les nobles seigneurs, Florent d'Illiers bailli de la ville [...] »

Enfin, au décès du Bâtard d'Orléans en 1468, l'évêque de Chartres préside le convoi funéraire du Puiset à Cléry, et célèbre l'enterrement :

« [...] *idem reverendus pater dominus Milo, episcopus Carnotensis, a dicta civitate Parisiense recessit, ut obsequiis funeris defuncti nobilis domini Johannys, Comitis Dunensys [...] »*<sup>749</sup>

Florent Bourgoing est aussi une figure importante de l'entourage de Jehan de Dunois. Issu d'une famille bourgeoise beauceronne, il est licencié en droit de l'université d'Orléans.<sup>750</sup> Maître des eaux et forêts du duc d'Orléans, il devient seigneur de Concire<sup>751</sup> et est fait bailli de Dunois en 1453. Proche du Bâtard, il est son exécuteur testamentaire dès son testament de 1463 mais aussi en 1468 :

« [...] *Et pour faire et accomplir l'exécution de cest présent testament, lesdits conte et contesse ont fait, constitué et ordonné, font, constituent et ordonnent leurs exécuteurs ; c'est asscavoirr noble et [...] maistre Florent Bourgoing, bailly de Dunoys [...] »*<sup>752</sup>

Il assiste tout naturellement aux obsèques de Marie d'Harcourt en 1464 :

« [...] *cum magistris Florentino Bourgoing, baillivo Dunensi, [...] »*<sup>753</sup>

Et participe en tant qu'exécuteur testamentaire à l'organisation des obsèques du Bâtard en 1468<sup>754</sup>.

---

<sup>749</sup> BNF, fr 24136, f°23r, traduction : « [...] De même, le révérend père, Monseigneur Miles, évêque de Chartres, quitta ladite ville de Paris pour les obsèques de Monseigneur Jehan, comte de Dunois [...] »

<sup>750</sup> *Histoire du pays Dunois*, p.105-108.

<sup>751</sup> Lailly dans le Loiret

<sup>752</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700, Testament de Jean de Dunois.

<sup>753</sup> BNF, fr 24136, F°14, traduction « [...] avec maître Florent Bourgoing, bailli de Dunois [...] »

<sup>754</sup> Annexe 27



Il est en cela secondé par deux autres exécuteurs, à savoir, Georges de Brilac, seigneur de Courcelles, et, du changeur du Trésor, Jehan de Mineray. Le Bâtard les rétribue d'ailleurs dans son testament de la somme de 300 livres tournois :

« [...] A Monsieur de Courselles, Jehan de Mineray, et à maistre Florent Bourgoing, nommez exécuteurs oudit testament, à chacun C l. t., à eulx données par feu monditseigneur, pour ce IIIIC l. [...] »<sup>755</sup>

Enfin, la famille d'Avaugour gravite également autour du comte de Dunois, en la personne de Guillaume d'Avaugour. Issu d'un lignage breton<sup>756</sup>, le père de Guillaume, Louis d'Avaugour, gouverneur de la Ferté-Bernard en pays de Loire, s'était uni à une héritière de Beauce, Catherine de Rouvray. Les Rouvray, seigneurs de Courtalain<sup>757</sup>, s'étaient distingués dans la défense du comté de Dunois pendant la guerre civile<sup>758</sup>. Guillaume commence sa carrière au service de Miles d'Illiers. C'est en tant que chevalier de l'évêque qu'il assiste aux obsèques de Marie d'Harcourt :

« [...] Et hoc assecraverunt eidem reverendo patri milites prefati et Guillelmus d'Avaugour, armiger [...] »<sup>759</sup>

De 1464 à 1468, il semble acquérir davantage de responsabilités, car à lire les comptes des obsèques de Jehan, Bâtard d'Orléans, il est omniprésent dans l'organisation du convoi funéraire et des cérémonies qui en découlent<sup>760</sup>. Et François de Longueville, l'héritier de Dunois, en fait son intendant<sup>761</sup>.

---

<sup>755</sup> BNF NAF 9647 f°302-328

<sup>756</sup> Celui des Penthievre.

<sup>757</sup> Commune d'Arrou en Eure-et-Loir.

<sup>758</sup> ROBREAU, B. (dir.), BODENSTEIN, W., CAILLOU, F., CLEMENT, J., LELONG, A., LEYMARIOS, Cl., MARIN, I., NIVEAU, D., RIBALDONE, T., ROYNEAU, L., WALTER, Ph., Histoire du Pays Dunois, p.99-103

<sup>759</sup> BNF, fr 24136, F°14, traduction: « [...] Et étaient présents les hommes d'armes de notre révérend père, et Guillaume d'Avaugour, chevalier [...] ».

<sup>760</sup> Annexe 27.

<sup>761</sup> Ce qui permet à Guillaume d'Avaugour de reconstruire le château de Courtalain en 1483, et de finir sa carrière comme chambellan du roi Louis XII, neveu du Bâtard.

Ainsi, au travers de ces diverses figures qui évoluent autour du Bâtard d'Orléans, il nous paraît évident qu'au sein de l'obédience orléanaise, Jehan de Dunois constitua son propre réseau de clientèle. Il en va de même pour son Hôtel.



### III. L'Hôtel du Bâtard d'Orléans

Tenter de reconstituer l'Hôtel du comte Jehan de Dunois, Bâtard d'Orléans peut relever de la gageure. En effet, il ne reste que très peu de documents comptables, hormis les testaments de 1463 et 1468, de même que le codicille du comte, l'état de ses dettes et le compte de ses obsèques. Tout au plus, il est possible de reconstituer sa Maison au moment de son décès en 1468.

#### III.1. Organisation de l'Hôtel du Bâtard

Mais qu'est-ce qu'un *Hôtel* ou une *Maison* au XVe siècle ? Cette dénomination recouvre plusieurs éléments, comme l'ont démontré différentes études, dont celle d'Elizabeth Gonzalez<sup>762</sup>. Comme son ancêtre le *palatium*, l'Hôtel est une résidence ou un château, mais c'est aussi un ensemble de services qui permette au prince de vivre, en assurant sa vie quotidienne et celles de tous ceux qui vivent et se déplacent en sa compagnie.<sup>763</sup> Toutefois, ce n'est pas son seul rôle. Comme l'a souligné Werner Paravicini, l'Hôtel garantit la sécurité du prince, lui permet d'impressionner ses concurrents, intègre les couches dirigeantes, gouverne et administre les domaines.<sup>764</sup>

Si nous suivons cette définition nous pouvons distinguer plusieurs « services ».<sup>765</sup> Concernant le gouvernement de son comté, nous trouvons en premier lieu son *conseil*, qui dans les dernières années de la vie du comte de Dunois, regroupe une dizaine de conseillers. Vient ensuite son administration qui regroupe trois magistrats, six receveurs, deux poursuivants, un clerc et un comptable.

Concernant les « services » en lien avec la personne même du comte, ils sont nettement plus nombreux. Premièrement, le spirituel, avec la présence d'un chapelain et d'un aumônier,

---

<sup>762</sup> GONZALEZ, Elizabeth, *Un prince en son Hôtel*, les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle, Paris, 2004, p.327-329.

<sup>763</sup> PIPONNIER, Françoise, *Costume et vie sociale. La Cour d'Anjou, XIVe-XVe siècle*, Paris-La Haye, 1970, p.213

<sup>764</sup> PARAVICINI, Werner, « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », dans *A la cour de Bourgogne. Le duc, son entourage, son train* sous la direction de Jean-Marie Cauchies, Turnhout Brepols, 1998.

<sup>765</sup> Annexe 25.

puis vient la domesticité en lien avec la Chambre du Bâtard, à savoir : cinq valets de chambre, dont un qui assure les fonctions de barbier. La suite de Marie d'Harcourt est également évoquée avec la présence d'une dame de compagnie et d'une servante. Le service proprement dit est quant à lui composé d'un médecin, d'une dizaine de serviteurs et d'un portier. En ce qui concerne la Bouche, nous retrouvons un cuisinier, un sommelier de l'échansonnerie et une chambrière de cuisine. Compte tenu de l'étendue des cuisines du château de Châteaudun, il est tout à fait possible d'imaginer qu'ils étaient plus nombreux. Enfin, il y'a l'Ecurie, avec un écuyer et la présence de quatre valets de litière pour transporter un Bâtard âgé et podagre. Au total, la Maison de Dunois compte environ une cinquantaine de personnes, ce qui peut paraître fort peu en raison de la qualité du Bâtard d'Orléans et de la grandeur des communs de Châteaudun<sup>766</sup>. Cela nous incite à penser que ce chiffre n'est pas représentatif de l'Hôtel du comte de Dunois. En effet, il ne s'agit ici que du personnel distingué dans son testament. Pour autant, il est possible de dresser un profil de ses serviteurs.

### III.2. Profil de ses serviteurs

Ils sont pour la plupart de la région mais sont de différentes qualités sociales. L'élite s'occupe de l'administration, les humbles du service.

Au sein du Conseil, nous retrouvons de la noblesse, tel Jehan Cholet. Seigneur de la Cholettière<sup>767</sup>, il est le maître d'Hôtel du Bâtard d'Orléans, mais aussi celui du roi ainsi que son chambellan.<sup>768</sup> Et en 1463, il est, avec Florent Bourgoing et Estienne Le Fuzelier, exécuteurs testamentaires de Jehan de Dunois et de Marie d'Harcourt :

« [...] *Et pour faire et accomplir l'exécution de cest présent testament, lesdits conte et contesse ont fait, constitué et ordonné, font, constituent et ordonnent leurs exécuteurs ; c'est asscavoirr noble et honorable personne le seigneur de la Choletière, messire Estienne Le Fuzelier, doyen en l'esglise de Saint-Sauveur de Bloys, et maistre Fleurent Bourgoin,*

---

<sup>766</sup> Tout le dernier étage de l'aile dunois et ses combles. Ils avaient également une chapelle supérieure qui leur était propre.

<sup>767</sup> Orrouer en Eure-et-Loir

<sup>768</sup> JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p. 39-47.

*bailly de Dunoy, et chacun d'eulx et les deux des trois, auxqueulx ils ont donné et donnent plein povoir et puissance de faire et accomplir, de leur propre autorité et sans congié d'aucune court laye ou aultre, leurdit testement et ordonnance, tout ainsy que par eulx dessus a esté dit et ordonné en ce qui touche le fait de leurs âmes. [...] »<sup>769</sup>*

Autre noble dunois, Guillaume de Théligny. Maître d'Hôtel du comte, il appartient à une famille qui s'est distinguée dans la défense de Châteaudun pendant le conflit des Armagnacs et des Bourguignons.<sup>770</sup> Il en va de même pour son parent Pierre de Théligny, lui aussi membre du Conseil. Guillaume tient une place prépondérante. Il est témoin du testament de 1463, tout comme Jehan Chollet :

*« [...] Présens ad ce et priés en tesmoings, nobles et honorables personnes : mons. Jean Choulet, chivalier, seigneur de la Chouletière, Guillaume de Théligny [...] »<sup>771</sup>*

L'influence de Charles d'Orléans n'est jamais loin, puisqu'on compte un Guillaume Prunelé, seigneur de Herbault comme conseiller du comte. Or les Prunelé étaient une famille appartenant par tradition à l'Hôtel du duc d'Orléans.<sup>772</sup>

La bourgeoisie dunoise est également bien représentée avec les secrétaires du comte que sont Guy de Romilly et Jehan Picheron<sup>773</sup>. Romilly est particulièrement apprécié puisque le comte lui lègue 998 livres afin de pourvoir à l'entretien de ses filles.<sup>774</sup> Quant à Picheron, il est omniprésent dans l'organisation des obsèques de son maître<sup>775</sup>. Autre grande famille dunoise, celle des de Villexis, avec la présence de Philippe de Villexis, avocat du Bâtard et présent à l'inhumation du cœur de Marie d'Harcourt :

*« [...] Philippo de Villexis, advocato domini Comitit predicti, [...] »<sup>776</sup>*

---

<sup>769</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700

<sup>770</sup> *Histoire du pays Dunois*, p.99-103

<sup>771</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700

<sup>772</sup> GONZALEZ, Elizabeth, *Un prince en son Hôtel, les serviteurs des ducs d'Orléans au XVe siècle*, p.327

<sup>773</sup> *Histoire du pays Dunois*, p.105-108.

<sup>774</sup> Annexe 26

<sup>775</sup> Annexe 27.

<sup>776</sup> BNF, fr 24136, F°14, traduction : « [...] Philippe de Vixellis, avocat dudit comte.[...] »

Les serviteurs de plus humble condition n'appartiennent pas à la dimension administrative de l'Hôtel. Ils ne sont pas pour autant oubliés du Bâtard. Citons Marie de Bertement, dame de compagnie de la comtesse, que Dunois dote afin qu'elle puisse se marier :

« [...] *Item, je ordonne à la fille de Alardin, Marie de Bertement, IIC frans pour son mariage, à cause du service qu'elle a fait à ma dessusdite fame [...] »*<sup>777</sup>

Quant à l'autre servante de Marie d'Harcourt, elle est tout simplement pensionnée à vie :

« [...] *et aussy à Symonne Encarde pour le bon service qu'elle [a fait] à moy et à madite fame cent l. ; et XXX l. sa vie durant, suz la revenue de Marché noir, aveques ce que je donne aux Cordeliers de Chasteaudun pour aider à la réparacyon de leur Esglise. [...] »*<sup>778</sup>

D'autres « pauvres serviteurs » perçoivent aussi un héritage :

« [...] *Item, je donne à mes povres serviteurs, la somme de VIIC l. tournois, pour icele estre baillée et distribuée ainsy qui s'ensuit : aux trois serviteurs de ma chambre, Michelet, Moyse, et Julyen trois cens l. et toutes mes robes; à Colins, mon queue, IIIIXX l. ; au Piquart, XL; à Jehan Dugué, Mitayne Gervaise et Jehan Cauchon, à chacun XXV l. ; à Simon le Varlet de sommiers, XXX l. ; et sa vie durant, sur la recepte de Chasteaudun, XVI l. t. ; à Symon, le portier de Bogency, XX l. ; à la fame de cuisine, XL; à Nicolas le Genevoiz, XL l. ; à mon palefrenier, XXX l. , et le reste là où par mes exécuteurs sera advizé [...] »*<sup>779</sup>

Ainsi, malgré le peu de sources que nous avons la Maison de Jehan Bâtard d'Orléans nous semble analogue à d'autres hôtels princiers. Outre les fonctions quotidiennes et administratives, les personnes qui la composent sont à l'image du réseau du comte de Dunois. Certains serviteurs sont aussi au service du roi ou du duc d'Orléans, d'autres dépendent totalement du comte. Un comte sûr de ses intérêts et qui n'hésite pas à affirmer ses droits.

---

<sup>777</sup> JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.47-52.

<sup>778</sup> *Ibid*

<sup>779</sup> *Ibid*

# Chapitre VII

## Le rebelle inattendu

---

### I. Deux procès

Devenu, par son service auprès du roi et de ses frères, un prince *de facto*, Dunois s'avère capable de veiller à ses prérogatives, notamment à l'occasion de deux procès, celui, en 1445, de Jean IV d'Armagnac, puis en 1458, de Jean II d'Alençon.

#### I.1. L'affaire du comte d'Armagnac

Concernant l'affaire d'Armagnac, il s'agit avant tout pour Charles VII de réaffirmer son autorité royale sur un grand seigneur par trop vindicatif. En effet, le comte Jean IV, avec l'aide de son fils, avait, dans son propre comté, commis de nombreuses exactions à l'encontre des officiers du roi. Arrêtés puis emprisonnés, les coupables attendaient le jugement du souverain. A la lecture de l'acte d'abolition, il semble que de grands nobles, dont le Bâtard d'Orléans, aient dissuadé le monarque de rendre une sentence trop sévère :

« [...] *Pourquoy [...] en faveur [...] de noz tres chier et amé frère et cousins le comte du Maine et de Mortaing, de Richemont connestable de France, de la Marche, Vendosme, Foix, de Dunois lesquels en leurs personnes nous ont faict humble requeste pour nostre cousin le comte d'Armaignac que voulsissions l'accueillir et recevoir en nostre benignegraceetbienveillance et oublier les cas faustes et crimes dessusdits et autres, lay remettre et pardonner iceux [...] »*<sup>780</sup>

---

<sup>780</sup> BNF, ms.fr 3876, f°188-197.



Le comte épargné doit cependant renoncer à ses châtelainies du Rouergue, de Lectoure et Gourdon. Son fils, Jean V d'Armagnac, recouvre celles-ci en 1451 grâce à l'intercession des mêmes grands seigneurs :

« [...] *Et pour autres causes et considérations ace nous mouvans par le advis et deliberation de noz tres chiers, et tres amez freres et cousins le roy de Sicille et duc d'Orleans, et de noz tres chiers et amés cousins le comte d'Angoulesme et de Clermont et de Richemont duc de Vendosme de Castres et de Penthievre et de Dunois et de plusieurs autres de nostre sang et des gens de notre grand conseil, avons notredit cousin d'Armagnac quitté et deschargé, quittons et deschargeons desdites seurtez et des outres promesses et obligations pour et a cause de ce faictes. Et [...] avons restitué et delivré restituons et délivrons a notredit cousin d'Armagnac qui a présent est lesdites quatre chastellainies de Rouergue, Lectoure, Gourdon et avecques terres et seigneuries dessusdites aveques tous les droicts appartenances et deppendances quelconques, [...] »<sup>781</sup>*

Cette prise de position du Bâtard d'Orléans en faveur de la miséricorde royale envers le comte d'Armagnac pourrait être liée aux projets de reconquête que le royaume connaissait en 1445. Assurément, comment espérer reconquérir la Guyenne sans le soutien des grands nobles du Languedoc, tel Armagnac ou Foix ? D'où cette incitation à ménager le comte. Dans cette optique, nous pouvons comprendre pourquoi, en 1451, Dunois intercède en faveur de Jean V pour que celui-ci récupère les terres dont son père a été privé. En effet, Armagnac ayant pris une large part à la délivrance de la Guyenne, il est juste qu'il soit récompensé. Cependant, ces considérations politiques mises à part, il est possible d'émettre une autre hypothèse. Effectivement Jean de Dunois n'est pas le seul à plaider la cause du comte d'Armagnac, les ducs de Savoie, d'Anjou et d'Orléans y prennent une large part de même que les comtes d'Angoulême, de Richemont, et du Maine pour ne citer qu'eux. Autrement dit, la quasi-totalité des grands de France se refuse à une sentence trop dure à l'égard de Jean IV. Après tout de quoi était-il coupable, si ce n'est de s'être violemment opposé aux officiers royaux ? Autrement dit, de représentants du souverain, dont les prérogatives menacent les privilèges de la noblesse. Dans ces conditions, il n'est pas absurde de penser que la prise de position de Dunois, serait non seulement une stratégie de reconquête militaire, mais aussi un

---

<sup>781</sup> BNF, ms. fr. 3876, f°196-198v.

avis dans le cadre d'un groupe social. Il est également possible de retrouver cette situation au cours du procès du duc Jean II d'Alençon, survenu en 1458.

## I.2. La trahison du duc d'Alençon

Cette affaire est néanmoins plus complexe à traiter, s'agissant ici d'un cas de trahison et de crime de lèse-majesté. En effet, Le duc d'Alençon ruiné par les frais de guerre, mécontent du roi, avait eu l'imprudence de pactiser avec l'Angleterre :

*« Jehan, duc d'Allenchon, estoit mal content de ce que ledit duc de Bretaingne tenoit la ville de Fougières, dont cy devant est faicte plus plainne mencion, laquelle il disoit à lui appartenir, comme de son propre heritaige. Et pour icelle ravoit, avoit pluseurs fois requis le Roy Charles, affin de lui en faire raison; mais pour ce que on n'y besoingnoit pas à sa voulenté, se troubla en soy mesme, et aussy pour ce que quant il alloit à l'hostel du Roy, il n'estoit pas receu ni oy comme il lui sambloit qu'il devoit estre, attendu qu'il estoit sailly de la couronne, si prochain que chascun pooit savoir. Et à ceste cause [...] trouva manière d'avoir alliance avec le Roy Henry d'Engleterre, qui long temps et ses predecesseurs, ont esté renommez ennemis dudit Roy Charles de France et de ses predecesseurs, et par lesdictes alliances devoient lesdis Anglois descendre audit Royalme par aucunes marches appartenans audit duc d'Allenchon, et lesquelles il devoit baillier et mettre en leurs mains; et de ce furent trouvées lettres signées de la main d'icellui duc d'Allenchon, lesquelles furent présentées au Roy Charles. [...] »<sup>782</sup>*

Le Bâtard d'Orléans, en qualité de représentant de Charles VII, est chargé d'arrêter le duc félon :

*« [...] Et ce venu à la congnoissance dudit Roy, et qu'il fut plainement infourmé dudit cas, ordonna le comte de Dunois, bastard d'Orléans, aller audit Paris, pour icellui d'Allenchon faire et constituer prisonnier comme dit est, et avec luy le seigneur de Moy, bailli de Vermandois, et certain nombre de gens de guerre, pour furnir ladicte prinse. [...] »<sup>783</sup>*

---

<sup>782</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, t.2, chapitre CXXXIX, p. 318-324.

<sup>783</sup> *Ibid*

En raison de ses fonctions de Grand Chambellan, il assiste en bonne place au procès<sup>784</sup>. Il y paraît revêtu d'une robe rouge, posté aux pieds du roi, à gauche, et tient un bâton de commandement, insigne de son office. En outre, la chute du duc d'Alençon lui est bénéfique, puisqu'il est chargé de la gestion des terres du condamné :

*« Nous Jehan Comte de Dunois et de Longueville, Seigneur de Parthenay, confessons avoir receu de Maître Simon Le Bourlier, notaire et secretaire du Roy, et Receveur général des finances de Normendie, 400 livres tournois anous ordonnees par le Roy pour la garde des villes et chastel d'Alençon de ceste annee commencée le 1er d'octobre dernier. »*<sup>785</sup>

Alors que Dunois agit en zélé serviteur de l'Etat, son caractère princier peut nous échapper. Cependant, certains détails tendent à souligner une attitude digne d'un prince, notamment dans le récit de l'arrestation de Jean d'Alençon. Escouchy nous y présente deux amis de longue date attablés, Dunois glissant à son compère, au détour de la conversation, qu'il l'arrête sur ordre de Charles VII :

*« [...] Et quant ledit d'Orlans [...] tira à l'hostel dudit duc d'Allenchon [...]. Lequel d'Allenchon, sans soy doubter aucunement, lui fist grant recepcion et honnourable; et apprez qu'il ot ung petit devisé avec lui, et qu'il peut savoir que ses gens, tant de dehors comme dedens, estoient prez de lui, dit ces mos : « Monseigneur, pardonnez-moi, le Roy m'a envoyé devers vous et baillié charge de vous faire son prisonnier; ne sçay proprement les causes pour quoy. » Et pour à lui obéir, en lui mettant la main sur l'espaulle, lui dit de rechief : « Je vous fais prisonnier du Roy ». A laquelle parolles ledit d'Allenchon monstra manière d'estre bien desplaisant, et non sans cause; et vit lors grant nombre de gens dudit d'Orleans entrer tant en son hostel comme sa chambre, et congneut bien qu'il failloit qu'il obéist. [...] »*<sup>786</sup>

---

<sup>784</sup> Comme en témoigne la célèbre enluminure dans *Des cas des nobles hommes et femmes* de Boccace. Voir l'annexe 22.

<sup>785</sup> BNF, ms.fr, 20379, f°139.

<sup>786</sup> ESCOUCHY, Mathieu, *Chronique*, éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, t.2, chapitre CXXXIX.

Parents<sup>787</sup>, les deux hommes ont maintes fois combattu ensemble. Inutile de dire qu'ils se connaissent bien! Le dialogue rapporté par Escouchy, sans doute quelque peu mis en scène, est un échange d'égal à égal qui rend bien compte du statut du comte de Dunois. En suivant cette idée, le choix de Dunois par Charles VII pour arrêter le duc d'Alençon n'est pas anodin. Désigner un proche de l'entourage royal pour accomplir cette tâche, est également une marque d'égard envers le rang de l'incriminé. Enfin, le discours que Charles d'Orléans, fait à l'occasion du procès de son gendre est révélateur :

« [...] *Quant a la forme de donner conseil dont jay par avant parlé, je viens en conclusion de vous conseiller en cinq choses : la première touchant le fait de sauviér sa vie en deux manieres lune en corps et l'autre en lame, et dy ainsi que devez ensuir la sentence que jay ditte par avant cest assavoir nolo mortem peccatoris pareillement ne devez vouloir sa mort, car veu ses ouvrages son bon sens lui fault, parquoy sil estoit mis a mort sans avoir loisir de se [...] corriger son ame soit en dangier de quoy vous et nous tous qui vous conseillions aurions a respondre envers Dieu [...] Oultre plus pour ce quil a este dit que veu le crime de lese mayesté enquoy il est encouru ne pouvioit estre devisée pugnicion assez grande surce je respons que a mon sentement, se on lui veult garder toute rigueur, plus paine lui sera de endurer longuement douleur et desplaisance en ce monde que le faire mourir tout a ung coup, laquelle mort le delivrerois des paines et ennuis de ce monde. Car jay congnoissance par moy mesmes que en ma prison en angleterre pour les desplaisance et ennuitz ou je me trouvoye jay mainteffoiz soubhaidié que jesusse este mort ala bataille ou je fuz pris pour estre hors des maulx esquelz je me trouvoye. Et pource donne conseil ne ne seroye pour riens le contraire que sa vie ne soit sauviée. Secondement pour la seureté du royaume conseille quil soit tenu bien et seurement quil ne puisse malfaire sil en avoit volenté, en la manière que vous monditseigneur par bon conseil adviserez. [...]*»<sup>788</sup>

Compte tenu des rapports unissant les deux frères, il est légitime de penser que Dunois partage le sentiment du duc d'Orléans, à savoir épargner Alençon, en raison de son rang, tout en l'empêchant de nuire.

---

<sup>787</sup> Par l'union du duc d'Alençon en 1424 avec la nièce du Bâtard d'Orléans, Jeanne, la fille de Charles d'Orléans et d'Isabelle de France.

<sup>788</sup> BNF, ms.fr 5738, f°23-35.

Par son attitude lors de ces deux procès, le Bâtard d'Orléans apparaît comme faisant corps avec la grande noblesse de France. Prince lui-même, il veille à la défense de ses intérêts en participant à deux révoltes nobiliaires.

## II. La Praguerie

La première de ces révoltes est celle dite de la Praguerie en 1440.

### II.1. Un mécontentement au service du duc d'Orléans

Comme nous l'avons vu dans un précédent chapitre, dès 1421, le Bâtard sollicite Charles VIII afin de libérer ses frères.<sup>789</sup> Mais le monarque, ayant déjà à composer avec ses vassaux met peu d'empressement à la libération de ses cousins. Cette inaction peut aussi s'expliquer en raison d'un accord inquiétant qu'avait passé le duc d'Orléans avec le roi d'Angleterre. Siméon Luce mentionne une trahison vers 1421 du duc d'Orléans, qui se serait engagé à reconnaître Henri V et ses successeurs<sup>790</sup>. Pour Luce, outre l'affaire de Bretagne, ce traité explique la destitution du Bâtard d'Orléans de la capitainerie du Mont en 1425. Grâce aux travaux de l'historiographe Thomas Rymer, au XVIIème siècle, il semble qu'un tel pacte entre Orléans et Angleterre ait bien eu lieu, mais seulement en 1433. Les termes en sont pour le moins explicite :

*« En cas que la Paix se fasse, nous promettons de ne reconnoitre jamais d'autre Roi de France, que le Roi Henri et ses Héritiers et leurs Successeurs. Que si la Paix ne se fait pas, nous offrons et promettons d'exécuter ponctuellement les conditions suivantes. Nous rendrons hommage au Roi Henri, notre souverain Seigneur, sous le Titre de Roi de France, et lui prêterons serment de fidélité. Nous ferons en sorte que tous nos Sujets et Vassaux le reconnoitront en la même qualité, et se soumettront à sa domination. Que si quelques-uns le refusent, ils seront punis comme Rebelles [...] »<sup>791</sup>*

Pour les traducteurs de Rymer, Jean Leclerc et Paul Rapin de Thoyras, cette alliance n'aurait été qu'une supercherie du duc d'Orléans, impatient après 18 ans de captivité de recouvrer sa liberté.

---

<sup>789</sup> A. Com d'Orléans, CC. 548, CHAMPION, Pierre, *La vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, p.183-184

<sup>790</sup> *Chroniques du Mont-Saint-Michel (1343-1468), publiées avec notes et pièces diverses relatives au Mont-Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise*, par Siméon LUCE, Paris, 1879

<sup>791</sup> RYMER Thomas, *Abrégé historique des XX volumes des Actes publics d'Angleterre recueillis par Thomas Rymer*, par Jean Leclerc et Paul Rapin de Thoyras, La Haye, 1733, extrait du tome X, p.133-134

Plusieurs passages de l'acte confirment leurs hypothèses, notamment celui-ci :

« [...] Nous mettrons entre les mains du roi Henri, Orléans, Blois, Châteaudun, La-Ferté-Milon, et généralement toutes les Villes et Châteaux de notre Domaine. Item, entre les Places qui ne nous appartiennent pas, nous lui ferons livrer La Rochelle, le Mont S. Michel, Limoges, Bourges, Xaintes, Chinon, Poitiers, Tournay, Tonneins, Béziers, Loches. Que si quelque obstacle nous empêche de lui livrer quelques-unes de ces Villes, nous lui en livrerons d'autres en leur place, à sa satisfaction ; excepté La Rochelle et le Mont S. Michel, qui ne pourront être changées pour d'autres. [...] »<sup>792</sup>

En effet, il n'est pas du ressort du duc d'Orléans d'exécuter de telles conditions; particulièrement si la guerre continue, puisque Charles VII a des garnisons dans toutes ces places. Du reste, il est fort difficile de comprendre, comment le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre, aurait pu les termes d'un tel traité. Pour Pierre Champion, Charles VII aurait eu connaissance de cet accord mais n'en aurait pas tenu compte, seul l'Angleterre et la Bretagne auraient pris l'affaire au sérieux.<sup>793</sup> Toutefois, on peut comprendre la rancune du roi, même s'il il se doit veiller à la libération des frères d'Orléans en raison de la promesse que son père avait faite en 1392 au duc Louis<sup>794</sup>, S'il est évident qu'au moment de son avènement il ne peut tenir cet engagement, il n'en demeure pas moins qu'après son sacre et les victoires françaises, le Bâtard d'Orléans attend qu'il tienne son serment. A cette parole donnée s'ajoute des considérations financières : ainsi que le mentionne cet acte parisien, sans doute placardé dans les rues lors de la prise de Montereau<sup>795</sup> :

« [...] et bailla la garde du dit lieu de Monstereau au dit bastard d'Orleans, qui fort avoit frayé, comme l'en a dit, et le dit notoirement, ou fait et entretenement du dit siege, et baillé des finances de messeigneurs d'Orleans et d'Angolesme, prisonniers en Angleterre. »<sup>796</sup>

---

<sup>792</sup> *Ibid*

<sup>793</sup> CHAMPION, Pierre, *La vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, p. 205-207

<sup>794</sup> AN K54 n°16, Charles VI avait promis au duc Louis d'Orléans de pourvoir au mariage de pourvoir au mariage de ses filles et de payer la rançon de ses fils si ceux-ci venaient à être emprisonnés

<sup>795</sup> Octobre 1437.

<sup>796</sup> A.N, X1A 1482, f° 37v°-38r°/ KK1101, pièce 776. Paris, 10 et 22 octobre 1437.

Dès lors, il est possible de concevoir l'irritation du Bâtard face au peu d'implication du monarque pour la libération du duc, vis-à-vis duquel il a une dette. L'échec des négociations de 1439 précipite Dunois aux côtés des révoltés de la Praguerie.

## II.2. La révolte

Annoncée par la conjuration de 1437, cette rébellion est due à un mécontentement des princes contre la restauration du pouvoir monarchique par le souverain<sup>797</sup>. A cela s'ajoute l'amertume des anciens fidèles de Charles VII, déçus par la réconciliation franco-bourguignonne, au nombre desquels se trouvait le Bâtard d'Orléans. Parmi les mécontents, se trouvent les ducs d'Alençon, Bourbon, Bretagne et Armagnac, soutenus de loin par Philippe de Bourgogne. Le plan des conjurés est simple : mettre le roi sous la tutelle de son héritier, le Dauphin Louis. Celui-ci, en désaccord avec la politique de son père y voit une bonne occasion, et se joint aux rebelles :

« [...] *Si estoit leur intencion que le dessusdit Daulphin aroit seul le gouvernement et povoir du royaume de France, et que le roy Charles son père seroit mis comme en tutelle et gouverné par eulx.* [...] »<sup>798</sup>

Mais les conjurés se heurtent au manque d'adhésion de la part des villes, et de la noblesse qui ne voient pas d'intérêt à se révolter contre le roi, d'autant que celui-ci, soutenu par le comte du Maine, le comte de la Marche, et le connétable de Richemont, entend mater la révolte :

« [...] *Et se commencèrent très fort à doubter que de leur dicte entreprinse ne leur venist grand mal. Car avec ce estoient desjà advertis que ycelui Roy venoit contre eulx à moult grand puissance, comme dessus est dict. Laquelle chose estoit véritable. Car le Roy entra audit pays de Bourbonnois et commença à faire très forte guerre aux villes et forteresses du*

---

<sup>797</sup> AURELL, Martin, *La noblesse en Occident (Ve-XVe siècle)*, p.151. CAZAUX Loïc, « Les lendemains de la Praguerie : révolte et comportement politique à la fin de la guerre de Cent ans », in Pernot (F.) & Toureille (V.) (éd.), *Lendemain de guerre. Les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*. Actes du colloque de l'Université de Cergy-Pontoise (2008), Bruxelles, 2010, p. 337-346.

<sup>798</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, éd. J.A.C Buchon, Orléans, 1861, chapitre CCXLVI, t.5, p. 410-416.



*devantdit duc de Bourbon et de ceulx tenans de son parti. Si en mist pluseurs en son obéyssance. [...] »<sup>799</sup>*

Réfugiés à Niort, les rebelles apprennent la soumission sanglante du siège de Saint-Maixent<sup>800</sup> :

*« [...]Et là lui vindrent les nouvelles que monseigneur d'Alenczon et Jehan de la Roche estoient entrez par traïson dedans Saint Maixant et que ung portal de la ville tenoit pour le Roy. Et incontinent le Roy et mon dit seigneur envoyerent Yvon de Beaulieu leur dire que bientost auroient secours ceulx qui tenoient pour le Roy ; et monterent à cheval le plus tost qu'ilz peurent et amenerent ce qu'ilz avoient de gens. Et aussitost que monseigneur d'Alenczon et Jehan de la Roche le sceurent, il deslogerent bien a haste, et laisserent des gens ou chasteau, qui bientost après furent renduz ; et eurent ceulx qui estoient o Jehan de la Roche les testes trenchées, et monseigneur le connestable sauva à sa priere ceulx de monseigneur d'Alenczon. [...] »<sup>801</sup>*

A la suite de ce siège, le Bâtard d'Orléans se rend à Charles VII :

*« Et bientost après le bastard d'Orleans vint crier merci au Roy [...] lequel eut son pardon et laissa les autres. [...] »<sup>802</sup>*

### II.3. Une fin heureuse

Cette rapide absolution se justifie par les explications du Bâtard qui accuse les ducs de Bourbon et d'Alençon de l'avoir manipulé après l'échec des négociations de 1439 :

*« [...] Item, et quant il fut audit lieu d'Orleans, trouva monseigneur le bastart d'Orleans, qui venoit de la paix<sup>803</sup>, auquel il donna entendre que le Roy ne vouloit point la delivrance*

---

<sup>799</sup> *Ibid*

<sup>800</sup> Aujourd'hui Saint Maixent l'École dans le département des Deux-Sèvres.

<sup>801</sup> GRUEL, Guillaume, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éd. Achille Le Vavasseur, Paris, 1890, chapitre LXXII.

<sup>802</sup> *Ibid*

<sup>803</sup> Il s'agit des négociations avec l'Angleterre concernant la libération du duc d'Orléans, commencée en 1438.

*de monseigneur d'Orleans; et dès celle heure commença à conspirer avec mondit seigneur le bastart et d'autres, [...] mondit seigneur le bastart luy donna passage et à ses gens, non informé de la mauvaise volonté que luy et ses adhérens avoient à l'encontre du Roy; ne jamais mondit seigneur le bastart n'eut sceu, et quant il cogneust au vray leur entencion, il les abandonna et vint devers le Roy, comme raison estoit.[...] »<sup>804</sup>*

Peu de temps après les défenses des grands seigneurs insurgés s'effondrent. Le duc de Bourgogne favorise la réconciliation du Dauphin et de son père, s'en est fini de la Praguerie :

*« [...] Et quant tout ce fut fait et acompli en la manière dessusdicte et que le Daulphin fu content de demourer avec le Roy son père, on cria la paix.[...] »<sup>805</sup>*

L'implication du Bâtard au sein de la Praguerie nous le fait paraître comme un révolté fort tiède, presque par hasard. Il n'en sera pas de même vingt-cinq ans plus tard avec la Ligue du Bien Public.

---

<sup>804</sup> Cité dans les *Chroniques d'Escouchy* éditée par Gaston du Fresne de Beaucourt, Paris, 1863, t.III, p. 4 à 17

<sup>805</sup> MONSTRELET, Enguerrand de, *Chronique*, éd. J.A.C Buchon, chapitre CCXLVI, t.5, p. 410-416.



## III. La Ligue du Bien Public

### III.1. Louis XI

Pour comprendre l'action du comte de Dunois au sein de cette révolte, il est nécessaire de revenir sur ses relations avec le nouveau roi de France, Louis XI. Si leurs rapports peuvent être cordiaux, ils sont néanmoins marqués par l'hostilité du souverain envers son prédécesseur. Jean de Dunois fait partie des souvenirs de jeunesse du roi. Ils ont participé à la Praguerie et ont levés le siège de Dieppe en août 1443. Un siège, à la suite duquel, le Dauphin avait, comme nous l'avons vu, récompensé le Bâtard d'Orléans.<sup>806</sup> En 1452, afin de participer à la campagne de Guyenne, il avait demandé au Bâtard d'intercéder auprès de Charles VII :

*« Mon très redoubté seigneur, je me recommande à vostre bonne grace tant et si très humblement comme je puis. Et vous plaise savoir, mon très redoubté seigneur, que j'ay sceu qu'il est descendu une grosse armée de Angloys en Bordeloy, et pour ce que autrefois j'ay esté averty que vous fustes aucunement desplaisant de ce que en vostre conquete de Normandie et dudit Bordeloy je ne vous offry mon service, ce que fiz par Estissac, Remon et Benoist, en s'adressant à beau cousin de Dunoys, non obstant que estoye en piteux estat de ma personne, et me desplaist de tout mon cuer s'il ne vint à vostre notice, maintenant mon très redoubté seigneur, vous envoye mon amé et feal conseiller et chambellan le sieur de Barry pour vous y offrir mon service et y mettre corps et biens, se vostre plaisir l'est me fayre ceste grace de m'en donner la charge et m'y employer, comme plus à plain le vous pourra dire ledit sieur de Barry, lequel vous plaise croyre. En priant le benoist filz de Dieu, mon très redoubté seigneur, qu'il vous doint très bonne vie et longue. Escript à Vienne le XXVe jour d'octobre. Vostre très humble et très obbeissant filz. Loys. »<sup>807</sup>*

Louis devenu roi en 1461, ses relations avec Dunois changent. En rupture avec son père depuis 1446, le nouveau souverain ne peut que s'attacher à évincer du pouvoir la vieille

---

<sup>806</sup> BNF, ms.fr 20379, f°131.

<sup>807</sup> Lettres de Louis XI, roi de France, publiées par Joseph Vaesen et Etienne Charavay, 10 vol., Paris, 1883-1909, tome 1, p.57.

garde du règne précédent. Si l'on en croit Jean Chartier, le Bâtard l'aurait pressenti dès les obsèques de Charles VII :

« [...] *Et d'icelle heure le disgnier estant fait et les grâces dictes, Monseigneur le conte de Dunoiz et de Longueville dist à haulte voix que lui et tous les autres serviteurs avoient perdu leur maistre, et que ung chacun en son particulier pourchassat de soy pouvoir. A quoy furent plusieurs moult doulens et courroussés, et non sans cause. [...]* »<sup>808</sup>

Toutefois, Louis XI éloigne le comte de Dunois des affaires avec plus de douceur que pour d'autres. Il utilise en effet ses talents d'ambassadeur, lui conserve son poste de grand chambellan, et l'envoie en 1462, défendre Asti en passant par Savone :

« *De par le roy. Très chier et amé cousin, incontinent que avons sceu que le siege estoit à Savonne*<sup>809</sup>, nous vous avons escript que feissiez diligence de passer et faire passer voz gens à Lyon pour tirer par dela. Toutesvoies, pour ce que presentement avons eu d'autres nouvelles dudit lieu de Savonne, c'est assavoir du seigneur de Chastillon<sup>810</sup> et de ceulx de la dicte ville, et que avons entendu que n'estes point encores party, nous vous mandons que incontinent ces lettres veues et le plus diligemment que vous pourrez, vous vous mectez à chemin et faictes passer vos dictes gens. [...] »<sup>811</sup>

Les écrits de Thomas Basin<sup>812</sup> sont d'ailleurs à ce sujet, très virulents :

« [...] *Et primum quidem duci Mediolanensium vel ipsis Januensibus (qui paulo ante contra patrem suum rebellaverant, et in montanis suis eam, quam illic ad domandos eos miserat, expeditionem protriverant) bellum illaturus, seque de acceptis ulturus injuriis, illustrem comitem Dunensem, quem et veluti proscriptione damnabat, cum caeteris copiis ad Astensem civitatem et Sagonensem, prope ducis Mediolanensis et Januensium terminos ire*

---

<sup>808</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, tome 3, chapitre 288.

<sup>809</sup> Le Cabinet historique, Documents, année 1857, p.117, renferme une quittance pour 2000 écus d'or touchés par Dunois à Lyon, en date du 10 septembre 1463. Savone était restée fidèle après l'insurrection de Gênes.

<sup>810</sup> Louis de Laval.

<sup>811</sup> BNF, fr. 20487, f°95, *Lettres de Louis XI, roi de France*, publiées par Joseph Vaesen et Etienne Charavay, 1, 1 vol., Paris, 1885, tome 2, p.43-44.

<sup>812</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Louis XI*, éditée et traduite par Charles Samaran, 3 vol., Paris, 1963, vol. 1, livre I, chapitre XII.

*coegit. Qui, invitus licet et non parva affectus injuria, illo profectus est et per annos aliquot, absque aliquo congressu, remoratus[...] »<sup>813</sup>*

Même s'il convient de garder à l'esprit que Thomas Basin est très partial à l'égard de Louis XI, son témoignage reste intéressant. Ayant participé à la Ligue du Bien Public, ses écrits ont l'avantage de mettre en évidence les rancœurs des princes révoltés, de même que leur motivation. C'est le cas pour le comte de Dunois :

« [...] *illustrem comitem Dunensem, [...] Qui, invitus licet et non parva affectus injuria, illo profectus est et per annos aliquot, absque aliquo congressu, remoratus; [...] »<sup>814</sup>*

De plus, le Bâtard d'Orléans est aussi la cible des plaisanteries de Louis XI. Le roi raille les comtes du Maine et de Dunois qu'il surnomme « les vieillards de Suzanne »<sup>815</sup>. A ces moqueries, cette éviction progressive du gouvernement, s'ajoute le désintérêt du souverain pour les intérêts Orléanais en Italie. Selon Basin, Dunois, afin de retourner en France, doit conclure un accord à l'encontre des biens de sa famille :

« [...] *donec, adinventata via per prudentiam suam<sup>816</sup>, quae sibi in Galliam et terras suas reditum aperiret, foedera atque amicitiae inter regem et ducem Mediolani copulatae sunt. Quibus conciliatis idem illustris comes Dunensis in Galliam revertendi licentiam impetravit. Rex vero Januam sibi rebellem et minime parentem, atque Sagonam, quam tenebat, juri ejusdem ducis cessit perpetuo habendas ac possidendas, intervenientibus promissionibus per quas regi idem dux de certo militum numero, quando id exposceret, opitulari et servire*

---

<sup>813</sup> « [...] Pour combattre le duc de Milan et les Génois qui peu auparavant s'étaient révoltés contre son père et avaient écrasé, dans leurs montagnes, l'expédition envoyée pour les réduire, et pour venger les injures reçues, il contraignit l'illustre comte de Dunois, qu'il condamnait en quelque sorte à l'exil, à se rendre, à la tête de quelques troupes, à Asti et à Savone, près des frontières des territoires de Milan et de Gênes. Dunois contre son gré et sensible à l'injure, se rendit dans ces régions et y demeura quelques années, sans pouvoir rien faire. [...] »

<sup>814</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Louis XI*, vol. 1, livre I, chapitre XII. « [...] l'illustre comte de Dunois, contre son gré et sensible à l'injure, se rendit dans ces régions et y demeura quelques années, sans pouvoir rien faire [...] »

<sup>815</sup> KENDALL, Paul Murray, *Louis XI*, Londres 1971, trad. Éric Diacon Paris 1974, rééd. 1976, 1977, 1991, 1995, 1997, p.197; FAVIER, Jean, *Louis XI*, Paris, 2001, p. 60. Suzanne et les vieillards est un épisode biblique racontant qu'une jeune femme, Suzanne, surprise alors qu'elle prend son bain, refuse les propositions malhonnêtes de deux vieillards qui l'accusent alors d'adultère et la font condamner à mort. Mais le jeune prophète Daniel survient, prouve son innocence et fait condamner les vieillards. Le récit constitue le 13e chapitre du livre de Daniel.

<sup>816</sup> Il s'agit de Dunois.

*teneretur. Ferebatur enim et voluisse comitatum Astensem similiter eidem duci cessisse, nisi in contrarium Aurelianensium dux, ad quem ex materna successione pertinebat, obstitisset atque reclamasset. [...] »<sup>817</sup>*

Même si en tant que frère du duc d'Orléans, le Bâtard reproche au roi son alliance avec le duc de Milan, Francesco Sforza ; assurément, ses motivations dans cette révolte sont beaucoup plus classiques. Il s'agit pour le vieil ami de Charles VII de protester contre son exclusion du pouvoir et la mise en péril de ses prérogatives. Louis XI est aussi une source de mécontentement pour les autres grands du royaume tels les duc de Bourbon, de Bretagne, de Lorraine, et de Nemours ou encore les comtes de Charolais, de Dammartin, d'Albret, de Saint-Pol, et enfin d'Armagnac. Irrités par le développement des prérogatives royales, le poids de l'administration, les exigences du fisc, et le rôle accru des bourgeois au sein du gouvernement<sup>818</sup>, ces grands seigneurs se révoltent au mois de mars 1465. Comme pour la Praguerie, les coalisés mirent à leur tête l'héritier du souverain, son frère Charles, duc de Berry, alors âgé d'une vingtaine d'années. Ce dernier, le 4 mars 1465, donne le signal de la rébellion, en s'enfuyant en Bretagne. Inquiet, le souverain dépêche en Anjou, le comte de Dunois, alors atteint de la goutte. Celui-ci décide de demeurer auprès des rebelles :

*« [...] decrevit denuo illustrem comitem Dunensem, de Britannia ad se reversum, licet arthreticis passionibus et podagra graviter laborantem, illo destinare, invitumque licet, coegit illuc proficisci<sup>819</sup>. Ferebantque nonnulli regem comminatum sibi quod ab eo pœnas reposceret, nisi ad intentionem suam efficaciter laboraret. Aestimabat enim, eo quod Britanniae dux nepos ducis Aurelianensis, et per hoc etiam nepos suus existeret, simul etiam quia suus frater eum maxime diligere videbatur, quod apud utrumque posset quod vellet facile perficere. Tamen, an ita fuerit rex sibi comminatus, compertum non satis habemus. Ipse itaque comes, jussu regio, per alveum Ligeris in Britanniam descendit; sed mediam*

---

<sup>817</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Louis XI*, vol. 1, livre I, chapitre XII : « [...] Finalement il trouva, dans sa sagesse, une voie qui lui permit de rentrer en France et dans ses domaines; un pacte d'amitié et d'alliance fut conclu entre le roi et le duc de Milan, puis Dunois demanda l'autorisation de rentrer en France. Le roi céda au duc, en toute propriété, Gênes, en pleine rébellion et désobéissance contre lui, et Savone, qui lui appartenait; en échange, le duc lui promettait de mettre à sa disposition un certain nombre de soldats quand il le lui demanderait. On racontait encore que le roi voulait lui céder également le comté d'Asti, à moins que le duc d'Orléans, à qui ce fief appartenait par héritage maternel, n'y fit obstacle.[...] »

<sup>818</sup> KENDALL, *Louis XI*, Paris, 1974, p.183; FAVIER, Jean, *Louis XI*, Paris, p.449-472

<sup>819</sup> Ce n'est pas en Bretagne que fut envoyé le comte de Dunois, mais en Anjou où une conférence eut lieu entre lui le duc de Bretagne et le roi de Sicile, à la Roche-au-Duc, dans les premiers jours d'avril.

*quidem proficiscens legationem fecit, de suo autem reditu ad regem minime cogitavit. Sed cum tuto se constitutum cerneret cum parte bona suae supellectilis, illic quam ad regem reverti maluit consistere et remorari, regi denuntians quod se minime tunc ad se reversurum exspectaret. [...]*»<sup>820</sup>

Il avait, en outre, prémédité son action, puisqu'il avait pris soin de mettre ses biens meubles en sûreté :

« [...] *Verum quia diffidebat se a duce posse ea consequi, quae rex fieri cupiebat et sibi prosequenda commiserat, veritus non abs re minas regis non sine bonorum suorum mobilium meliore portione est profectus. Sed etiam secum tulit, incertus an, expleta legatione, tutum sibi atque consultum foret ad regem reverti necne. [...]*»<sup>821</sup>

En représailles, Louis XI lui reprend ses terres de Parthenay, et les offre au comte du Maine :

« [...] *Item. Et pour ce que, à cause desdicts différends, le Roy a faict prendre et mettre en ses mains les terres et seigneuries de Partenay, Vouvent, Mairevent, Secondigny, le Coudray-Salbart et Chesteillallon, lesquels au moyen dessusdict, et aussy par le moyen de certains dons et transports que feu le Roy Charles en fist au Roy qui à présent est, le Roy en a faict don et transport à monsieur le Comte du Mayne son oncle, lequel en a pris et appréhendé la possession en desappoinçant monsieur le Comte de Dunois desdictes places,*

---

<sup>820</sup>BASIN, Thomas, *Histoire de Louis XI*, vol. 1, livre II, chapitre II. « [...] il décida alors de charger à nouveau de cette mission le comte de Dunois, qui revenait de Bretagne; et quoique celui-ci, podagre, souffrît durement de la goutte, il l'obligea à partir contre son gré. On raconte même que le roi le menaça de le châtier s'il ne réussissait pas dans sa mission. Louis estimait, en effet, qu'il pouvait obtenir facilement ce qu'il voulait: le duc de Bretagne n'était-il pas le neveu du duc d'Orléans, et par cela même le neveu du comte de Dunois? D'autre part, Charles, frère du roi, semblait beaucoup aimer le comte. Pourtant, nous ne sommes pas certains que le roi prononça contre lui de telles menaces. Donc le comte de Dunois, sur les ordres du roi, se rendit en Bretagne en suivant les rives de la Loire. Par son départ, il remplissait la moitié de sa mission; mais il ne songea point du tout au retour. Bien au contraire, pensant se mettre en sûreté, il préféra demeurer en Bretagne avec une bonne partie de son train de maison. Ce faisant, il montrait clairement son intention de ne pas revenir auprès du roi. [...] »

<sup>821</sup> *Ibid* Livre I, chapitre XXVIII : « Mais, parce qu'il doutait de pouvoir obtenir du duc ce que le roi souhaitait et lui avait donné l'ordre de rechercher, et aussi parce qu'il craignait, non sans raison, les menaces du roi, il ne partit point sans emporter la meilleure partie de ses biens mobiliers. Et même, il la prit avec lui, car il ne savait pas si, sa mission accomplie, il serait sûr et opportun pour lui de retourner auprès du roi. [...] »



*terres et seigneuries, qu'il tenoit et possedoit au moyen des don et transport qui luy en avoient esté faicts par ledict feu Roy Charles [...] »<sup>822</sup>*

### III.2. Déroulement de la révolte

Jean de Dunois ne quitte pas pour autant la coalition, et participe, le 13 mars, au manifeste du duc de Bourbon, où celui-ci explique le pourquoi de leur révolte :

*« Très chers et bons amis, pour ce que ce, par cy-devant, et depuis le commencement du règne de Mossenhor le roy qui a present est, les faiz de ce royaulme ont esté conduiz et gouvernez plus à volenté que rayson, et toutes exactions, oppressions, tortz, griefs et autres mals infinis ont esté faiz et donnez, et encores se font et donnent chacun jour, tant es-esglises, nobles, que à povre et menu poble, en plusieurs et mainctez manières, comme chacun le peult sçavoir et cognoistre [...] »<sup>823</sup>*

En conséquence, suivant leur devoir de conseil auprès du roi, un devoir qu'ils estiment bafoués, les princes prennent les armes pour « le bien public » du royaume. Il s'agit bien d'une révolte nobiliaire classique<sup>824</sup> :

*« [...] Si se sont unis et alliez en une mesme voulenté et une bonne, entière, et vraye amour et entention estant entre eulx pour mectre et donner ordre, provesion, police et administration de justice en cedit royaulme, comme ilz sont tenuz et serementez de le faire [...] »<sup>825</sup>*

---

<sup>822</sup> *Ordonnances des rois de France de la troisième race,.... Seizième volume, Contenant les ordonnances rendues depuis le mois de juin 1463 jusqu'au mois de juin 1467 / par M. le comte de Pastoret, Paris, 1814, p.378-386 : Lettres de ratification des accords faits entre le Roi et plusieurs Princes de son sang. Louis XI, à Paris, le 27 octobre 1465.*

<sup>823</sup> CHAZAUD, Martial-Alphonse, *Une Campagne de Louis XI. La ligue du bien public en Bourbonnais (mars-juillet 1465)*, Moulins, 1872, p.84-86.

<sup>824</sup> CAZAUX Loïc, « Les lendemains de la Praguerie : révolte et comportement politique à la fin de la guerre de Cent ans », in Pernot (F.) & Toureille (V.) (éd.), *Lendemain de guerre. Les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*. Actes du colloque de l'Université de Cergy-Pontoise (2008), Bruxelles, 2010, p. 337-346.

<sup>825</sup> CHAZAUD, Martial-Alphonse, *Une Campagne de Louis XI. La ligue du bien public en Bourbonnais (mars-juillet 1465)*, Moulins, 1872, p.84-86.

Ce manifeste destiné à rallier à leur cause les villes et la petite noblesse est un échec. Ceux-ci, comme pour la Praguerie ~~voient~~ estiment qu'ils n'ont rien à gagner en suivant les princes et restent fidèles au roi. Ce manque d'adhésion permet à Louis XI de se défendre. Opérant autant par la plume que par les armes, il parvient à gagner du temps<sup>826</sup>. Après l'issue incertaine de la bataille de Montlhéry, le 16 juillet 1465, où chacun des deux partis croit avoir gagné, le comte de Charolais est rejoint par ses alliés n'ayant pas pris part au combat. Parmi eux, se trouve Jean de Dunois :

« [...] Là arrivèrent<sup>827</sup> messire Charles de France, lors duc de Berry, seul frere du Roy, le duc de Bretaigne, mons. de Dunoys, mons. Dampmartin, mons. de Loheac, mons. de Bueil, et mons. de Ghaumont et messire Charles d'Amboise, son filz qui depuis a esté grand homme en ce royaulme.[...] »<sup>828</sup>

Là, les rebelles décident de marcher sur Paris, Dunois y accompagne le comte de Charolais :

« [...] Mons. de Dunoys l'accompagna en une lectiere car pour la goutte qu'il avoit, il ne pouvoit monter à cheval; et portoit l'on son enseigne après luy. [...] »<sup>829</sup>

S'il apparaît évident, que le vieux comte de Dunois, malade, ne peut combattre ; son appui demeure utile aux grands seigneurs. En effet, ses qualités d'orateur lui permettent de défendre leur cause et de négocier, comme c'est le cas avec les Parisiens, le 23 août 1465 :

« [...] Et en effet ledit conte de Dunois [...] deist que le roy avoit fait aliances au duc de Millan, lombart et aultres estrangiers pour destruire toutes les nobles maisons de France, en espécial les maisons d'Orléans, de Bretaigne, de Bourgongne et de Bourbon. Item, deit que le roy faisoit faire plusieurs mariages de personnes de non pareil estat ou grant deshonneur et desplaisir desdites personnes, ausmoins de leurs parens. Item, disoit que ja pieça ilz avoient requis au roy que il vousist tenir et assembler les trois estats du royaulme affin de donner provision aux cas dessusdiz, et à ung chascun de eulx, dont le roy avoit esté reffusant.

---

<sup>826</sup> *Ibid* p.86-91, p.101-113.

<sup>827</sup> Le 21 juillet 1465.

<sup>828</sup> COMMYNES, Philippe de, *Mémoires*, Mémoires, éditées par Mlle Dupont, Paris, 1840-1843. Livre I, chapitre V.

<sup>829</sup> *Ibid* Chapitre VI.

*Item, demandoient la recepte, maniemment et gouvernement de toutes les finances du royaume. Item, demandoient la congnoissance et distribucion de toutes les offices du royaume. Item, demandoient à avoir devers eulx et en leur puissance et ordonnance toute l'armée du royaume. Item, demandoient à avoir la parsonne du roy et le gouvernement d'icelle. Item, demandoient que on leur bailiast et délivrast la ville de Paris à leur volenté, affin de avoir reparacion des choses ci devant dictes et par eulx aleguées, et aussy affin de avoir l'effect desd. choses par eulz demandées et justice des choses que ilz disoient avoir esté malfaictez par le roy, et que reparacion et reformacion fussent faictes des cas dessusdiz, et leur fussent adjudgées par les trois estas du royaume toutes leurs demandes [...]»<sup>830</sup>*

Paris, à l'instar des bonnes villes, ne se rend pas. Isolés, les coalisés doivent se résoudre à négocier avec le roi. Louis XI peut alors mener sa politique habituelle ; à savoir négocier séparément avec chacun et dissocier la Ligue du Bien Public par des concessions inégales. C'est ainsi qu'il signe avec le duc de Berry et le comte de Charolais, le traité de Conflans, le 5 octobre 1465, le traité de Caen avec le duc de Bretagne, en décembre 1465. Tandis qu'avec Dunois et les princes, il conclut le traité de Saint-Maur-Les-Fossés :

*« CHARLES fils et frere de Roys de France, Duc de Normandie; François, Duc de Bretagne; Jehan, Duc de Calabre et de Lorraine; Charles de Bourgogne, Comte de Charollois; Jehan, Duc de Bourbonnois et d'Auvergne; Jacques, Duc de Nemours, Comte de la Marche; Jehan, Comte d'Armagnac; Louis de Luxembourg, Comte de Saint-Paul, Charles, Comte d'Albret, et Jehan, Comte de Dunois, à tous ceux qui ces presentes lectres verront, salut. [...] Sçavoir faisons que nous, de nostre certaine science, pure et franche volenté, par bonne et meure deliberacion de conseil, avons loué, conservé et approuvé, louons, conservons et approuvons par ces présentes, les traictés, accords et appoinctemens dont mencion est faicte ez articles dessus transcripts, et tout le contenu en iceulx; et avons promis et promectons de bonne foy et par noz seremens, de les tenir, garder et accomplir de nostre part inviolablement [...]»<sup>831</sup>*

---

<sup>830</sup> *Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture, 1437-1469*, publié par Gustave Fagniez, Paris, 1878, p.63-64.

<sup>831</sup> *Ordonnances des rois de France de la troisième race,.... Seizième volume, Contenant les ordonnances rendues depuis le mois de juin 1463 jusqu'au mois de juin 1467*, p. 386: Traité de Saint-Maur-des-Fossés, signés par les princes, le 29 octobre 1465.

Chacun reçoit diverses compensations, pour le comte de Dunois c'est la totale restitution de ses biens :

« [...] *Sçavoir faisons que nous, considerans les grands et haultz faictz esquelz nostredict cousin a servi la couronne de France et la chose publique de nostre royaume, à l'honneur et accroissement et utilité d'icelles, pour lesquels services qui sont bien notoires nostredict feu seigneur et pere fust raisonnablement meu de luy donner et transporter lesdictes terres; considerans aussy le droict et tiltre qui en icelles luy est acquis tant au moyen dudict don, de nostredicte ratificacion et approbacion d'icelluy et des services qu'il nous a faictz à ladicte pacificacion desdicts differens et aultrement; pour ces causes et autres à ce nous mouvans et par l'avis et deliberacion de la pluspart desdicts seigneurs de nostre sang et des gens de nostre grand conseil, avons déclaré et déclarons ledict don fait par nostredict seigneur et pere, desdictes terres, baronnies et seigneuries et leurs appartenances, à nostre cousin de Dunois, avoir et sortir son plain et entier effect et demeurer en la forme et vertu qu'il a selon la forme et teneur d'icelluy et desdictes expedicions sur ce faictes et de la ratificacion par nous faicte; voulons que icelluy nostre cousin de Dunois et ses hoirs masles et les hoirs masles de sesdicts hoirs masles en loyal mariage joyssent et usent à tousjours plainement et paisiblement et perpétuellement desdictes terres, baronnies et seigneuries de Partenay, &c. lequel don et transport, nous derechef confirmons, ratiffions et approuvons. [...].»<sup>832</sup>*

Il obtient également pour son fils, François, la main de la sœur de la reine, Agnès de Savoie. Les noces ont lieu le 2 juillet 1466.

---

<sup>832</sup> *Ibid* p. 383, lettres patentes par lesquelles Louis XI rend ses terres au comte de Dunois, le 14 octobre 1465.

### III.3. La restauration du Comte de Dunois

Après cette révolte, Louis XI montre une attitude plus chaleureuse envers le vieil ami de son père. Il prend régulièrement son conseil, comme en témoigne l'ambassadeur Giovan Pietro Panigarola, dans une missive au duc de Milan, en date du 11 mars 1466<sup>833</sup> :

«[...] *El conte di Dunois hé in questa terra. El S. Re quasi ogni giorno va a tenere Consiglio in casa soa, dimonstrando havere caro el consiglio suo. Como credo V.S sapia esso conte de Dunois tegniva certe terre in Savoya in pegno da quello Ill.mo Duca di Savoya, sicondo intendo per ducati XXV.M., et durante queste guerre<sup>834</sup> ad instantia di la M.tà Soa di la quale era inimico, esse terre li fuorono tolte per el prefato Duca di Savoya. Cerchando hora che li siano restituite, la M.tà Soa ha ordinato mandare el Bayli de Lione in Savoya per questa casone, et dice volerli dare ogni adiuto et favore, adcio che el sia restituito como prima, et al presente si ordinano le instructione per mandarlo delà ad operare circha questa materia. [...]*»<sup>835</sup>

Le même Giovan Pietro Panigarola, dans une autre lettre au duc, en date du 21 mars 1466, insiste sur la considération que Louis XI porte à Jean de Dunois<sup>836</sup> :

«[...] *Questa matina el Ser.mo S.Re ha tenuto Consiglio in caxa di Mons.re de Donoes et la M.tà Soa in persona li hé venuta. [...]*»<sup>837</sup>

---

<sup>833</sup> BNF, fond italien, Cod. 1593, f°227-30; *Distpatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483. Edited with translations by Paul M. Kendall and Vincent Ilardi, 1970/1971, t.3, p. 3-11.*

<sup>834</sup> La Ligue du Bien Public.

<sup>835</sup> «[...] Le Comte de Dunois est ici et le Roi va presque chaque jour le consulter dans sa résidence, manifestant combien son conseil lui est cher. Comme je crois que Votre Seigneurie le sait, le Comte de Dunois a tenu en sécurité certain territoire de la Savoie de l'illustre duc de Savoie [Amédée IX] et, d'après ce que j'ai entendu, pour la somme de vingt-cinq mille ducats; pendant les guerres récentes, sur l'insistance de Sa Majesté dont il était un ennemi, ces pays lui ont été pris par le Duc de Savoie. Dans une tentative pour les lui restituer, Sa Majesté a maintenant décidé d'envoyer le Bailli de Lyon en Savoie pour cette raison, en disant qu'il souhaite lui donner chaque aide et assistance pour que tous puissent lui être rendu comme auparavant; actuellement ils rédigent les instructions pour sa mission en vue de traiter cette affaire. [...] »

<sup>836</sup> *Distpatches with related documents of Milanese ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483. Edited with translations by Paul M. Kendall and Vincent Ilardi, 1970/1971, t.3, p.45-51*

<sup>837</sup> «[...] Ce matin Son Altesse Sérénissime le Roi a tenu le conseil dans la maison de Monseigneur de Dunois, où il était venu personnellement. [...] »

De fait, de 1466 à la disparition du Bâtard d'Orléans, le 23 novembre 1468, il semble que Louis XI montre du respect au vieux comte, tout en l'impliquant quelque peu dans les affaires de l'Etat. Ainsi, à l'été 1468, il l'implique dans ses investigations sur l'Ordre de la Toison d'Or, dont on peut supposer qu'elles débouchent sur la création de l'Ordre de Saint Michel l'année suivante :

« *Chancelier, nous avons receu voz lettres avec ce que nous avez envoyé touchant la Toyson, dont, et de la bonne diligence que avez faicte, sommes bien content ; mais au surplus, faictes diligence de recouvrer le demourant ; car ung an a ou environ, à Tours en la chambre de feu monseigneur de Dunoys en vostre presence fut leue l'Ordre de la Toison*<sup>838</sup>, et devez savoir qu'elle est devenue, et ce que en trouverez, envoyez le nous, et n'y faictes faulte. Donné à Amboise, le Vme jour de juillet. Loys. Toustain. »<sup>839</sup>

Le 2 décembre 1468, il finance les obsèques de Dunois et y assiste :

« [...] *Quas vigiliis decantando supervenit illustrissimus princeps, dominus noster, rex Ludovicus, qui collegio predicto maximam auri summam pro servicio ejusdem domini Comitis faciendo concessit et donavit. [...]* »<sup>840</sup>

Enfin, il conserve à son fils François, la terre de Parthenay :

« *Loys par la grace de Dieu, Roy de France a noz amez les tresoriers de France, Salut. Pour la proximité de lignage dont nous atient notre tres chier et amé frère et cousin François conte de Dunoys et de Longueville et Seigneur de Parthenay a Iceluy donnons les rachatz des terres et seigneuries de Parthenay, Vovant, Mirevant, le Couldray, Salbert et Scondigny et de leurs appartenances a luy advenues par le trespas de notre cousin le comte de Dunois son père. Donné à Orleans le der novembre 1468. »*<sup>841</sup>

---

<sup>838</sup> Le 1<sup>er</sup> août 1469 à Amboise, le roi institua l'ordre de Saint Michel. Il est probable que la demande faite dans cette lettre au chancelier a trait à un emprunt quelconque que Louis XI entendait faire à l'ordre de la Toison d'Or.

<sup>839</sup> BNF, Fr. 15537, f°102

<sup>840</sup> BNF, fr 24136, f°23r ; Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, tome I, Chartres, 1858, p.266-269. L'illustre prince, notre seigneur, le roi Louis assista à ces vigiles, il avait donné beaucoup d'or au collègue pour le service funèbre dudit comte de Dunois.

<sup>841</sup>BNF, ms.fr 20379, f°142.

Ainsi, par ses prises de positions dans des procès nobles, sa participation à deux révoltes nobiliaires, l'histoire du comte de Dunois et de Longueville démontre qu'en plus de s'être révélé un appui solide de la famille d'Orléans, un serviteur efficace du roi de France, il était aussi un grand seigneur par son comportement. Reconnu par ses pairs, il lui restait à construire sa légende.

## Chapitre VIII

### Vers l'image du « Beau Dunois »

---

Revenu en grâce après la Ligue du Bien Public, ayant retrouvé ses fonctions et marié avantageusement son fils avec la sœur de la reine France, le comte de Dunois demeure un personnage emblématique de l'entourage royal. Ce chapitre vise à montrer comment sa fin, de même que les témoignages de ses contemporains favorisèrent sa bonne réputation et l'édification de l'image du « beau chevalier ».

## I. Des obsèques princières.

### I.1. La fin du Bâtard d'Orléans

En perpétuel mouvement, tout au long de sa carrière, c'est au cours d'un voyage près de Paris que le Bâtard tombe malade. Il trouve refuge chez le trésorier de guerre au château de l'Hay<sup>842</sup> comme en témoigne ce versement de six livres<sup>843</sup> :

« [...] A Jacquete, chambrière du trésorier des guerres, où monditseigneur trespasa, pour la paine qu'elle avoit eue. VI l. [...] »<sup>844</sup>

En 1468, le trésorier de guerre est Antoine Raguier. Cette charge héréditaire appartient à la famille Raguier, tout comme la seigneurie de l'Hay<sup>845</sup>. Que le comte de Dunois s'y arrête n'est en rien dû au hasard, car cette lignée appartient à la sphère d'influence des Orléans. En effet, en 1436, l'Hay appartenait à messire Charles Raguier, alors chanoine d'Orléans<sup>846</sup>. C'est donc chez un client de sa famille que le Bâtard se retire. Il est difficile de connaître la date à laquelle il s'alite. Toujours est-il que sa maladie dut être longue, puisque les comptes

---

<sup>842</sup> L'actuelle l'Hay-les-roses

<sup>843</sup> Annexe 27

<sup>844</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, 1890, p.86-130.

<sup>845</sup> JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.33-39

<sup>846</sup> *Ibid*



de ses obsèques<sup>847</sup> nous informent qu'un cordelier de Paris l'assista pendant vingt-deux jours :

« [...] *A ung cordelier de Paris, pour vigiles et service par luy fait pour feu monditseigneur, par XXII jours. IV s. [...] »*<sup>848</sup>

Quant au codicille de son testament, il est rédigé le 8 novembre, soit dix-sept jours avant sa mort :

« [...] *Monseigneur Jehan a ratiffiez, conferrmez et approuvez et, par ce présent codicille, rattiffie, confirme et approuve et a pour agréables, comme bien et deuement faits et audit testament voutt et veult plaine foy estre adjoustée, comme a ce present codicille. [...] Et en augmentant et accroissant icellui testament, par forme de codicille, voutt et ordonna, veult et ordonne, par ces présentes, que lesdits laiz et ordonnances, spéciffiées et déclairez en iceulx deux fueillets, soient du tout entérinez, payez et accompliz, selon leur forme et teneur. En tesmoing de ce nous, à la relacion desdits notaires, avons mis le seel de ladite prevosté de Paris à ces lectres, qui furent faictes et passées le mardy huitiesme jour du mois de novembre, l'an de grâce mil quatre cens soixante-huit. [...] »*<sup>849</sup>

A cette date le comte est déjà malade :

« *A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Yvry et de Saint Andry en la Marche, conseiller chambellan du Roy nostre sire et garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Gens du Conseil et Nicolas Ripaut clerks notaires jurez du Roy notredit seigneur, de par luy establis en son chatelet de Paris, fut présens en sa personne très noble et puissant seigneur Monseigneur Jehan, conte de Dunois, de Longueville, seigneur de Parthenay et grant Chambellan de*

---

<sup>847</sup> Annexe 27

<sup>848</sup> BNF NAF 9647, f°302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.86-130.

<sup>849</sup> BNF, NAF 9647, fol °284-291. Editées JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.52-58

*France, gisant au lit, malade, et ayans bon propos, mémoire et entendement, comme il est apparu auxdits notaires [...] »<sup>850</sup>*

Il est soigné par un médecin parisien, Charles de Mauregard :

*« [...] A maistre Charles de Mauregard medicin pour sa paine d'avoir visité feu monditseigneur, en sa maladie, audit Lay, XIII l. XV s, comme appert, par .sa quittance cy rendue, pour ce XIII l. XV s. [...] »<sup>851</sup>*

Et l'apothicaire Jean Delagarde lui prépare des médicaments depuis Paris :

*« [...] A Jehan Delagarde, apoticaire de Paris, la somme de VIIXX VIII l. XIII s. VIII d., qui deue luy estoit par feu monditseigneur, pour plusieurs parties d'espiceries et droguerries par luy livrées du vivant de feu monditseigneur, durant sa maladie, comme appert par sa quittance cy rendue, pour ce VIIXX VIII l. XIII s. VIII d. [...] »<sup>852</sup>*

Les symptômes d'une mort prochaine se faisant sentir, le comte de Dunois appelle auprès de lui deux docteurs l'un de Châteaudun, Guillaume Jaquelin<sup>853</sup>, l'autre de Paris, Maître Guillaume de Châteaufort afin qu'ils l'assistent dans son agonie :

*« [...] A Me Guillaume de Châteaufort, docteur en théologie, demorant à Paris, la somme de XXVII l. X s. t., pour sa paine et salaire d'estre venu de Paris audit Lay, durant la maladie de feu monditseigneur, pour le confesser et estre à son trespas, où il a esté par plusieurs journées. Pour ce, à luy payé, comme appert par la quittance cy rendue. XXVII l. X s. t. [...] »<sup>854</sup>*

---

<sup>850</sup> *Ibid*

<sup>851</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.86-130.

<sup>852</sup> *Ibid*

<sup>853</sup> JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.33-39.

<sup>854</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.86-130.

Le 24 novembre 1468, Jean Bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville expire. Il était alors âgé de soixante-six ans :

« [...] *Monseigneur Jehan, conte de Dunois et de Longueville, seigneur de Partenay, grant chambellan de France, qui Dieu pardoint, depuis le XXIIIe jour du mois de novembre mil IIIIC LXVIII que trespasa monditseigneur, au lieu de Lahy près Paris. [...] »*<sup>855</sup>

Selon les mœurs de son époque, le Bâtard a connu une belle mort : elle n'est pas subite, il ne meurt pas intestat, et quitte ce monde accompagné des prières et bénédictions ecclésiastiques rituelles<sup>856</sup>. En effet, il se prépare soigneusement en étant assisté de plusieurs prêtres, mais aussi en dictant son codicille et, fait rare, en rédigeant lui-même son testament<sup>857</sup>. Pourtant, ce ne sont pas ses premières dispositions. Il semble qu'il en ait établi trois<sup>858</sup>, dont un acte avec son épouse en 1463. L'existence du troisième est avérée par cet extrait du testament de 1463 :

« [...] *C'est leur darnier testement, ordonnance et darnière volenté, laquelle ils veulent estre observée, gardée et exécutée ainsy que dessus est dit, et si autre testement ou ordonnance avoient faicte ou temps passé, icelluy ou icelle ont révoqué et révoquent et annullent, cest présent testement demeurent en sa fermeté et valeur [...] »*<sup>859</sup>

Compte tenu de cette clause, il est fort probable que le précédent testament ait été détruit au moment de la rédaction de celui-ci. Le nombre de testaments peut s'expliquer. En effet, il est logique de supposer que le premier acte ait été établi dans les années 1450, lorsque Dunois et Marie d'Harcourt prirent la décision de faire ériger leur chapelle funéraire à Cléry-Saint-André. La fuite vers 1463 de leur fille aînée, Marie, les ayant conduits à la déshériter,

---

<sup>855</sup> *Ibid*

<sup>856</sup> LORCIN, Marie-Thérèse, « le testament », dans *A réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident Médiéval*, dir. D. ALEXANDRE-BIDON, C. TREFFORT, Lyon, 1993

<sup>857</sup> Le cas est effectivement exceptionnel. Sur cette période seulement deux testaments holographes nous sont connus, celui de Dunois et de Jeanne de France, duchesse de Berry. GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Lille, 2005, p. 94-96. *Chroniques de l'Annonciade. Vies de la Bienheureuse Jeanne de France et du Bienheureux Gabriel-Maria*, éd. J.Fr. Bonnefoy, Paris, 1937

<sup>858</sup> JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.5-8

<sup>859</sup> Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p.39-46.

de même que leur départ pour l'Italie<sup>860</sup>, peuvent justifier la rédaction du second. Enfin, la disparition de la comtesse de Dunois l'année suivante, explique pourquoi le Bâtard d'Orléans, malade, réaffirme une ultime fois ses dernières volontés. Celles-ci ne diffèrent en rien des souhaits émis cinq ans plus tôt. En premier lieu, tout comme il l'avait fait avec sa femme, il recommande de nouveau son âme à Dieu, la Vierge et les saints qui lui sont chers, en prenant soin cette fois-ci d'y ajouter les apôtres :

« [...] *Et premièrement, je recommande mon ame à Dieu mon créateur, à sa benoïste glorieuse Vierge mère, à Monseigneur Saint Michel l'ange, Monseigneur Saint Jehan Batiste, aux benoiz apostres, saints et saintes, anges, arquanges, et généralement à toute la court de Paradis.[...]* »<sup>861</sup>

Puis, il prend soin de rappeler le lieu où il souhaite être inhumé :

« [...] *Item, je vueil et ordonne que, après que auray rendu l'esperit et mon arme séparée de mon corps soit porté en l'Esglise de Nostre Dame de Cléry, mis et pozé en la chapelle que je y ay fait faire, tout auprès du corps où reboze Marye de Harcourt, ma bonne seur et compaigne, à quy Dieu pardoint [...]* »<sup>862</sup>

Il cite l'une des clauses de ces dons à la collégiale de Notre-Dame de Cléry, à savoir la célébration d'une messe par an pour le repos de son âme et de celle de sa femme :

« [...] *Item, je ordonne estre dit par ung an ungne messe à note, diacre et soux-diacres, en la chapelle où sera mondit corps; et en la fin d'icele, suz les sépultures de moy et de ma fame: de profundis, ungne oraison pour l'arme de moy et madite compaigne, et Fidelion; et aux quatres ordres Mandiens d'Orliens; et deux aux Cordeliers de Chasteaudun : et sera bailé pour icelles VII messes quatre cens frans [...]* »<sup>863</sup>

---

<sup>860</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p. 94-96

<sup>861</sup> BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374.

<sup>862</sup> *Ibid*

<sup>863</sup> *Ibid*

Cette prière et ses deux premières volontés attestent bien que le comte de Dunois, face à la mort, ne différerait guère de ses contemporains. Le fidèle prend soin d'organiser plusieurs messes pour le repos de son âme, et ce, plusieurs années après son décès. En effet, de telles précautions permettent une abréviation du temps de l'âme en Purgatoire, lieu tout aussi terrible que l'Enfer mais provisoire. L'Enfer, quant à lui, est évité grâce à une vie pieuse et morale, pendant laquelle des dons ou donations à L'Eglise sont fortement recommandés, dans la mesure des moyens du fidèle, choses dont Jean de Dunois s'acquitte scrupuleusement.

Enfin, à ces trois premières clauses, s'ajoutent de nombreux dons d'argent. En premier lieu à de bonnes œuvres :

« [...] *Item, je ordonne estre entretenue l'aumosne de cent povres pour ung an, c'est assavoir L à Chasteaudun, XXX à Bogency, et XX à Cléry. Item, je ordonne estre donné et employé VIIIIC frans, pour le mariage de cent filles pucelles, es lieux qui s'enssuivent : à Chasteaudun, XXX; à Partenay, XXX; à Longueville, XX; et à Bogency XX; c'est assavoir es villes et sies. [...]* »<sup>864</sup>

Les villes en sa possession, et celles où il a des attaches, tel Blois, la demeure de son aîné, sont particulièrement dotées :

« [...] *Item, ordonne estre donné, pour Dieu et en aumosne, la somme de VII cens frans en VII villes; c'est assavoir : en la ville de Chartres, C l. t.; en la ville de Tours C l. t.. en la ville de Blois, C l.; en la ville de Chasteaudun, C l.; en la ville de Partenay, C l. t.; à Bogency et à Longueville, CC l. [...]* »<sup>865</sup>

Enfin de l'argent est distribué à ces serviteurs :

« [...] *Item, je donne à mes povres serviteurs, la somme de VIIIIC l. tournois, pour icele estre baillée et distribuée ainsy qui s'enssuit : aux trois serviteurs de ma chambre, Michelet,*

---

<sup>864</sup> *Ibid*

<sup>865</sup> *Ibid*

*Moyse, et Julyen trois cens l. et toutes mes robes; à Colins, mon queue, IIIIIXX l. ; au Piquart, XL; à Jehan Dugué, Mitayne Gervaise et Jehan Cauchon, à chacun XXV l. ; à Simon le Varlet de sommiers, XXX l. ; et sa vie durant, sur la recepte de Chasteaudun, XVI l. t. ; à Symon, le portier de Bogency, XX l. ; à la fame de cuisine, XL; à Nicolas le Genevoiz, XL l. ; à mon palefrenier, XXX l. , et le reste là où par mes exécuteurs sera advizé [...] »<sup>866</sup>*

Il en va de même pour ses dettes, que ces héritiers devront acquitter :

*« [...] Item, je vueil et ordonne que mes léales debtes soient aquitées lesqueles et dont je suis recors, pour ce ay volenté de m'en aquiter [...] »<sup>867</sup>*

Cette profusion de dons n'est pas la marque d'une extrême générosité, mais plutôt une coutume usuelle de l'art du « bien mourir » médiéval. Suivant un véritable cérémonial<sup>868</sup>, le mourant doit se défaire peu à peu de tout ses biens, abandonner sa richesse et les honneurs du siècle. On considérerait effectivement que de telles pratiques permettaient d'assurer son Salut. C'est pourquoi il est habituel de voir dans les actes, le testateur partager une partie de ses biens entre bonnes œuvres et serviteurs, l'autre étant réservée à ses héritiers naturels. Aussi ce n'est pas l'expression de ses legs qui, dans le testament du Bâtard d'Orléans, retient l'attention, mais surtout l'organisation de ses funérailles qui y est parfaitement ordonnancée.

## I.2. Un enterrement pensé par le comte de Dunois

Voulant être inhumé à Notre-Dame de Cléry, Jean de Dunois demande la présence d'une dizaine de prêtres au sein de son convoi funéraire. Ils sont chargés de chanter les différents offices de la journée, ainsi que les vigiles des morts :

*« [...] à conter depuis le partement jusques aux temps qu'ilz pourront estre retournez; aveques ce, pour mondit corps accompagner, seront X prestres quy diront au vespres vigille de mors et le matin grant messe à note de requien, auxquels sera fait leur despence de boire*

---

<sup>866</sup> *Ibid*

<sup>867</sup>BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374.

<sup>868</sup> DUBY, Georges, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, 1973, rééd. 2008, p.9.

*et manger, et giste; et pour leur salaire X soulx tournois pour jour, à compter du temps qu'ilz aront peu mettre, alant et retournant. [...] »<sup>869</sup>*

De même, il réclame la présence de cinquante pauvres, vêtus de draps noirs et chargés de porter des torches<sup>870</sup> à l'entrée des villes où son corps s'arrêtera :

« [...] *et que, du lieu où je décéderay, pour accompagner mon dit corps jusques audit Cléry, seront cinquante povres qui porteront chacun ungne torche, qui seront alumées à l'entrée et yssue des lieues et villes où mondit corps ce arrestera; et aront yceulx povres chacun robe et chaperon de drap noir [...] »<sup>871</sup>*

A la fin du Moyen Age, les princes considèrent pauvres et malades comme des intercesseurs privilégiés et leur octroient de nombreux biens<sup>872</sup>. Les testateurs accordent des legs spécifiques, à telle ou telle catégorie d'indigents. Les princes prévoient aussi une distribution d'aumônes, en monnaie généralement pour clôturer leurs obsèques. Cette « donne » est si coutumière que les pauvres se rendent à chaque cérémonie funèbre pour la recueillir. Ainsi, en 1461, on compte une centaine de pauvres dans l'escorte du catafalque de Charles VII<sup>873</sup>. Dès lors, il est logique que les princes du sang comme René d'Anjou ou, ici le comte de Dunois, suivent l'exemple royal. Toujours est-il, qu'un tel convoi devait impressionner, et informer le monde qu'une personne de très haut rang venait de trépasser. La suite devait être toute aussi grandiose, les obsèques étant prévue de cette manière :

« [...] *Item, je vueil et ordonne qu'ilz soient mandéz XXX prestres, en oultre les X, pour eulx trouver à Cléry au temps que mondit corps y sera; pour faire le service de vigilles et des*

---

<sup>869</sup> BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374.

<sup>870</sup> La centaine de pauvres qui convoiaient le corps de Charles d'Orléans en 1465 portaient aussi des torches. Contamine, «La piété quotidienne dans la haute noblesse à la fin du Moyen Age : l'exemple de Charles d'Orléans (1463-1465) », dans H. Dubois, J.-C. Hocquet et A. Vauchez (éd.), *Horizons marins, itinéraires spirituels (Ve-XVIIIe siècles)*, I, *Mentalités et sociétés*, Paris, 1987, p.35-42. Article repris dans Ph. Contamine, *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie. Figures, images et problèmes du XVe siècles*, Orléans-Caen, 1994, p.205-212.

<sup>871</sup> BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374.

<sup>872</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, « Les testaments princiers à la fin du Moyen-Age, miroirs de la spiritualité et des dévotions aristocratiques », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t.89 (n°223), juillet-décembre 2003, p. 325-344.

<sup>873</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p.144-146

*messes qui ce diront le jour de mon enterrement, qui ce prendront à Chasteaudun; c'est assavoir de la Madelène de Saint André, de la Sainte Chapelle et de Saint Franssois, qui aront par chacun jour, tant pour aller que retourner, pour leur despence et salaire, chacun XII sols tournois; et sera prié l'abé de la Madelène à y venir; et les autres dix ce prendront en l'Eglise de Notre Dame de Cléry et à Mehun-suz-Loire; lesquels, pour leur despence salaire, aront XII sols tournois; et sera pelé l'abé de Bogency de y venir, lesquels dessusdiz abbés célébreront les deux messes qui ce diront à note, la première de Notre Dame et l'autre de requien; et à tous les prestres qui, ledit jour de mon enterrement, sélébreront, tant les mandéz dessus diz que autres, aront pour la messe V sols tournois. [...]*<sup>874</sup>

Enfin, à l'issue de l'inhumation de son corps à Cléry, le comte de Dunois réserve une aumône de deux cent francs aux pauvres présents, à la condition qu'ils accomplissent cette prière :

*« [...] Aveques ce la somme de deux cens [frans] pour donner aux povres; c'est assavoir : IIII blans à chacun povres et VI blans à povres fames nourices, auxquels, après l'ausmone livrée, sera requis eux mettre à genolz, priant à haute voix, les vizaiges tournez vers l'Esglize de Notre Dame, par trois foiz : Dieu, mysericorde. [...] »*<sup>875</sup>

Que pouvait donc bien signifier cette prière à Notre-Dame de Cléry ? Louis Jarry a émis à ce sujet une hypothèse intéressante<sup>876</sup>. Il s'agirait du rappel du vœu de Dieppe de 1442, quand, au cœur de la bataille, Louis XI, suivant la direction montrée par le Bâtard, aurait prié la Vierge de Cléry. Cette histoire est belle, mais compte tenu des embellissements que connu le vœu de Dieppe, la supposition de Jarry est aujourd'hui invérifiable. Quoiqu'il en soit, cette demande de Dunois ne peut qu'attester du lien privilégié qui l'unissait à la collégiale. Il restait à ses exécuteurs testamentaires, Georges de Brilac<sup>877</sup>, Florent Bourgoing<sup>878</sup>, et Jehan de Mineray<sup>879</sup>, à veiller au bon déroulement de ses funérailles.

---

<sup>874</sup> BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374

<sup>875</sup> *Ibid*

<sup>876</sup> JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François II et Louis Ier, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, Orléans, 1888, p. 52.

<sup>877</sup> Il était Seigneur de Courcelles

<sup>878</sup> Il était Bailli de Dunois

<sup>879</sup> Il était Changeur du Trésor.



### I.3. Une cérémonie à l'image de son époque.

L'ordonnement des obsèques du comte de Dunois nous est bien connu grâce aux comptes<sup>880</sup> mais aussi aux mémoires de Guillaume Laisné, prieur de Mondonville<sup>881</sup>. Ses obsèques suivent les rituels funéraires propres à cette époque. Ils se déroulent en trois temps : la veillée mortuaire, le convoi funèbre et l'inhumation<sup>882</sup>. Le Bâtard mort, deux hommes procèdent à sa toilette :

« [...] A deux compaignons [...] Et pour leur paine d'avoir lavé le corps de feu monditseigneur, pour l'ambosmer. XX s. [...] »<sup>883</sup>

Cet acte avant tout hygiénique, est aussi une purification du défunt<sup>884</sup>. Il s'agit de laver symboliquement le corps de ses péchés<sup>885</sup>. Cette tâche est effectuée par des hommes, car, même mort, le corps n'en garde pas moins ses caractéristiques sexuelles<sup>886</sup>. Au cours de cette toilette, le cadavre est éviscérées, les entrailles du comte sont retirées et mises dans un tonneau pour être ensevelies à Beaugency<sup>887</sup> :

« [...] A ung tonnellerie pour sa paine d'avoir enfoncé les entrailles de feu monditseigneur, audit lieu de Lay X d. [...] »<sup>888</sup>

---

<sup>880</sup> Annexe 27

<sup>881</sup> Il appartenait à la suite de Miles d'Illiers, et a consigné la plupart des déplacements de l'évêque. BNF, fr 24136, f°23r, édités par *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome I, Chartres, 1858. p.266-269.

<sup>882</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p. 346-353

<sup>883</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, 1890, p.86-130.

<sup>884</sup> *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p. 109-110.

<sup>885</sup> DURAND, Guillaume, *Rational des divins offices*, trad. De Ch. Barthelemy, Paris 1854, livre VII, chapitre XXXV, *De l'office des morts*, p.110.

<sup>886</sup> TREFFORT, Cécile, *L'Eglise carolingienne et la mort*, Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, Lyon, 1996. P.67

<sup>887</sup> JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.33-39

<sup>888</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, p.86-130.

Son cœur est également retiré et déposé dans une boîte de plomb pour être inhumé dans la Sainte-Chapelle de Châteaudun conformément aux dernières volontés du comte :

« [...] *A ung sellier, pour sa paine d'avoir cuidé coller de la toille noire sur le plomb où estoit ledit cueur enfermé X d. [...] »*<sup>889</sup>

Cette division du corps liée à l'embaumement est d'usage chez les princes. Elle leur permet d'occuper des sanctuaires renommés liés au pouvoir monarchique ou d'autres sanctuaires dynastiques liés à leurs capitales<sup>890</sup>. Concernant Jehan de Dunois, Bâtard d'Orléans et fondateur de la dynastie des Orléans-Longueville, l'utilisation de la division est clairement politique. Le fait de vouloir inhumer son cœur dans la Sainte-Chapelle de Châteaudun lui permet d'affirmer son appartenance à part entière à la famille d'Orléans<sup>891</sup>, puisque seuls les descendants de Saint Louis pouvaient obtenir des reliques détachées de la Vraie Croix et de la Couronne d'épines. Et Les descendants de Dunois pour marquer leur filiation continuèrent à procéder de même. Selon l'expression de Murielle Gaude-Ferragu c'est une véritable « nécropole de cœur »<sup>892</sup> que le comte de Dunois initie, ce qui, dans la France du XVe siècle est unique.

Une fois la toilette, et la division achevées, le corps est déposé dans un cercueil de plomb :

« [...] *A Monsieur de Courtalain pour despence qu'il avoit paiée que avoient faicte les plombeur, charpentiers et autres qui aidèrent à plomber le corps de feu monditseigneur et faire la chapelle de bois mise sus le corps de feu monditseigneur, audit lieu de Lay, (par certifficacion dudit de Courtalain cy devant rendue). XXVIII s. IIII d. [...] »*<sup>893</sup>

---

<sup>889</sup> *Ibid*

<sup>890</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p.327.

<sup>891</sup> CHATENET, Monique, « « Piteux triomphes » et « lamentables pompes » : les obsèques des Orléans-Longueville aux XVe et XVIe siècles », dans *L'église et le monument funéraire à la Renaissance*, Actes du colloque tenu à Tours en 1996.

<sup>892</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p.327.

<sup>893</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, p.86-130.

Ces bières de plomb pèsent un poids considérable auquel s'ajoute le poids du cadavre. Pour supporter une telle charge, soit des bâtons étaient placés sous le cercueil, soit la bière était enfermée dans un coffre en bois muni d'anneaux de fer. L'embaumement était peu efficace pour les longs trajets, aussi les cercueils de plomb hermétiquement clos atténuaient les odeurs de décomposition. Cependant, lorsque les cérémonies funèbres se déroulent sur le lieu même du décès, l'usage du cercueil de plomb scellé devient marque de luxe et de haute noblesse.<sup>894</sup> Après avoir été scellé, le cercueil du Bâtard est déposé dans l'église de L'Hay-les-Roses afin d'y être veillé :

« [...] *A VI hommes qui portèrent ledit corps de l'ostel où il trespassa jusques en ladicte église de Lay XV s. (Il appert de quittance des margueliers de Lay cy devant rendue.)* [...] »<sup>895</sup>

Commence alors la deuxième phase du rituel : le convoi funèbre. Comme nous l'avons vu, il devait être impressionnant. Outre les dix chapelains et les cinquante pauvres portant des torches, le convoi se compose de prélats, de chevaliers, d'écuyers et de serviteurs du défunt. Le corps et le cœur reposent sur un chariot de deuil, conduit par deux pages montés sur des chevaux harnachés de drap noir<sup>896</sup>. Un drap d'or orne le poêle du comte de Dunois :

« [...] *A ung cousturier, pour sa peine d'avoir cousu le drap d'or sur le poelle de feu monditseigneur. X d.* [...] »<sup>897</sup>

Les armes du Bâtard d'Orléans sont omniprésentes, 374 écussons sont peints par un peintre parisien :

« [...] *A Yvon Fourbault, peintre demorant à Paris, la somme de XLII l. XII s. VI d. pour sa paine d'avoir fait IIC LVXIII escussons aux armes dudit deffunt, pour mettre audit Lay aussi pour avoir noircy la chapelle de bois mise sur le corps, la peinture détenteur de ladicte*

---

<sup>894</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p.127.

<sup>895</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, p.86-130

<sup>896</sup> JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, p.97

<sup>897</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, p.86-130

*église; Et pour une banyère, panon, estandart et guidon, tout aux armes de feu monditseigneur, pour mectre en sa chapelle de Cléri, lesquelles parties se montent à lad. somme de XLII l. XII s. VI d. comme appert par quictance, cy rendue. Pour ce (il est apparu de quictance dudit Fourbault cy rendue). XLII l. XII s. VI d. [...] »<sup>898</sup>*

Le but d'un tel faste est de faire savoir au monde la puissance de « l'illustre » que l'on enterre. Ce spectaculaire convoi s'arrête successivement à Montlhéry, Etampes, le Puiset (où le rejoint l'évêque de Chartres) et Saint-Pérvy-la Colombe. A l'entrée des villes traversées, une procession accueille le cercueil et les accompagne jusqu'à l'église où des messes sont célébrées :

*« [...] et predictum corpus dicti domini Comitis, pluribus nobilibus et notabilibus viris tam ecclesiasticis quam laicis et quinquaginta pauperibus, panno nigro indutis, quolibet thedam in manu sua deferente et precedente, apud Puisetum<sup>899</sup>, dicti diocesis Aurelianensis, reperit. In ejus loci ecclesia predictum corpus, lunae 28 dicti mensis, devote resquiescit ; et, martis sequente, summo mane, pluribus missis ibi cum missa de Requiem solemniter celebratis, ductum fuit, luminaribus precedentibus et societate predicta sequente, summo mane, pluribus missis ibi cum missa de Requiem solemniter celebratis, ductum fuit, luminaribus precedentibus et societate predicta sequente, ad Sanctum-Petrum-Avy<sup>900</sup>, ejusdem Aurelianensis diocesis, et sero in ecclesia loci, vigiliis decantatis, de nocte ibi requiescit. [...] »<sup>901</sup>*

---

<sup>898</sup> *Ibid*

<sup>899</sup> Le Puiset

<sup>900</sup> Saint-Pérvy-la Colombe

<sup>901</sup> BNF, fr 24136, f°23r, éditées par *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome I, p.266-269. Traduction : « [...] Plusieurs notables tant religieux que laïcs et cinquante pauvres portèrent avec déférence le corps dudit comte au Puiset, dans le diocèse d'Orléans. Le lundi 28 dudit mois de novembre, le corps reposa dans l'église de la ville. Le mardi, plusieurs prêtres l'emmenèrent tout en célébrant des messes de Requiem, et en étant entouré de porteur de cierges, jusqu'à Saint-Pérvy-la Colombe, dans le diocèse d'Orléans, où il fut chanté des vigiles dans l'église et où le corps passa la nuit. [...] »

A l'arrivée à Beaugency, les sujets de Dunois se joignent à la procession pour accueillir leur ancien maître. Le clergé de Châteaudun est également présent :

« [...] *Ac, mercurii sequente, mane, missis pluribus celebratis, ut predictum est, ductum fuit corpus predictum ad villam Balgenciaci*<sup>902</sup>, *cui obviam venerunt religiosi abbas et conventus monasterii Beatae Mariae ejusdem loci processionaliter, cum omni populo villae illius et duodecim pauperibus, nigro panno indutis, et quolibet thedam deferente, et in ecclesia predictae Beatae Mariae, vigiliis Mortuorum solemniter per eundem reverendum patrem, astantibus cum eo venerabilibus Beatae Mariae, vigiliis Mortuorum solemniter per eundem reverendum patrem, astantibus cum eo venerabilibus Beatae Mariae Magdalенаe de Castriduno, ordinis sancti Augustini, abbatibus, pluribusque viris aliis ecclesiasticis, decantatis, de nocte corpus predictum requiescit. [...]* »<sup>903</sup>

Enfin arrive la dernière partie du rituel, l'inhumation à proprement parler<sup>904</sup>. Elle se déroule dans un espace semi-public : la nécropole. Les cierges sont omniprésents, tout autour de la chapelle ardente, où le défunt repose :

« [...] *Jovisque sequente, missa ac servicio per dictum reverendum patrem factis, in qua ecclesia, in missa per eundem reverendum patrem celebrata, capellani ejusdem reverendi patris offertorium in pecunia totaliter acceperunt ; et ipsa die, sumpto prandio, circa primam horam post meridiem, ductum fuit predictum corpus, precedentibus luminaribus et pluribus processionibus, ad locum predictum et ecclesiam Beatae Mariae de Cleriaco, cui obviam venerunt collegium predictae ecclesia ; in qua, preparatis omnibus quae in obsequiis agenda in ecclesia erant, ac succensis quampluribus cereis thedis et luminaribus, idem*

---

<sup>902</sup> Beaugency

<sup>903</sup> BNF, fr 24136, f°23r, éditées par *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome I, p.266-269. Traduction : « [...] Le mercredi plusieurs prêtres menèrent ledit corps à Beaugency, où les rejoignit l'abbé et les moines de l'abbaye de Notre-Dame pour l'emmener en procession dans la dite abbaye. Ils étaient accompagnés de toute la population de la ville et d'une vingtaine de pauvres. Là on chanta les Vigiles des Morts en présence des abbés de la Madeleine de Châteaudun et de Saint André, puis le corps passa la nuit dans l'abbaye. [...] »

<sup>904</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p. 346-353

*reverendus pater vigiliis Mortuorum decantavit, et per collegium ac alios viros ecclesiasticos ibidem astantes decantari solemniter jussit. [...] »<sup>905</sup>*

La collégiale selon l'usage est pourvue d'un décor héraldique important :

« [...] A maistre Pol Goybault<sup>906</sup>, pour IIC X escussons de papier, aux armes de feu monditseigneur, [...] c'est assavoir, LXX de deux fueilletz à XV d. chacun, VIXX d'une feuille à X d. et LX de demie feuille à VI d., vallent lesdits IIC X escussons audit pris. XL l. VII s. VI d. [...] »<sup>907</sup>

Des tentures noires parées des armes du prince sont disposés le long des murs et des piliers de l'église. Tant à Beaugency où ses entrailles sont ensevelies :

« [...] A ung paintre de Baugenci, pour IIIIXX escussons noirs aux armes de feu monditseigneur, pour mettre autour de l'église dudit Baugenci [...] »<sup>908</sup>

Que dans l'abbatiale de Notre-Dame de Cléry :

« [...] Pour VIIC et demi d'espingles achaptées à Nostre Dame de Cléri, pour atacher les bougrans l'un à l'autre dedans ladite église (affermé par ledit Picheron). VII s. VI d. [...] »<sup>909</sup>

Le roi Louis XI assiste à la cérémonie :

« [...] Quas vigiliis decantando supervenit illustrissimus princeps, dominus noster, rex Ludovicus, qui collegio predicto maximam auri summam pro servicio ejusdem domini

---

<sup>905</sup> BNF, fr 24136, f°23r, éditées par *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome I, p.266-269. Traduction : « [...] Le jeudi, le révérend père célébra une messe et l'après-midi plusieurs prêtres emmenèrent le corps, tout en célébrant des messes de Requiem, et en étant entouré de porteur de cierges, jusqu'au lieu de Notre-Dame de Cléry, où le collège de ladite église les rejoint. Dans l'église tout était prêt pour les obsèques, avec beaucoup de cierges et de lumière. Le révérend père ordonna que le collège et tous les assistants chantent les vigiles des Morts. [...] »

<sup>906</sup> Grymbault.

<sup>907</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Éditées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, p.86-130

<sup>908</sup> *Ibid*

<sup>909</sup> *Ibid*

*Comitis faciendo concessit et donavit. Ac vero, die veneris die 2 mensis decembris veniente, celebrata innumerabili quantitate missarum ac vigiliarum, celebratisque missis per Beatae Mariae Magdalenae de Castridutino de Sancto Spiritu, ac Beatae Mariae de Belgenciaco abbates de beata Maria, idem reverendus pater solemniter decantari fecit commendationes Defunctorum, ac dictam missam de Requiem solemniter in pontificalibus celebravit, in qua missa capellani ipsius reverendi patris offertorium in pecunia totaliter perceperunt. Et demum, idem reverendus pater, servicio more et rite completo, corpus predicti domini Johannis, Comitis Dunensis, in ecclesia predicta Beatae Mariae et in capella quam ipse defunctus dominus Comes suo proprio fondavit sumptu et construi fecit juxta sepulturam predictae suae consortis, fuis pro eo lachrimis et orationibus, inhumavit et ecclesiasticae reverenter tradidit sepulturae. »<sup>910</sup>*

Cette présence royale est tout à fait exceptionnelle. En effet, à partir de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le souverain se tient systématiquement à l'écart du cadavre. L'oint du Seigneur doit éviter tout contact avec le monde de l'impur et le corps en putréfaction en fait partie<sup>911</sup>. Aussi est-il tout à fait remarquable que Louis XI ait transgressé cette règle pour Jehan de Dunois. Faut-il y voir une marque d'affection, ou de dévotion pour le site de Cléry que le roi restaure depuis le vœu de Dieppe et où lui même sera inhumé ? Il est difficile de trouver une réponse.

Une fois le corps du Bâtard enterré aux côtés de son épouse, un tombeau de cuivre est érigé par le fondeur parisien Jehan Morant :

*« [...] A Jehan Morant, fondeur demourant à Paris, la somme de IIIIC XII l. X s, a lui paiée par les mains de Denis Le Breton, par l'ordonnance des exécuteurs, sur la sépulture par luy faite pour feu monditseigneur, tant pour cuyvre que pour façon en ce non compris ce que*

---

<sup>910</sup> BNF, fr 24136, f°23r, éditées par *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome I, p.266-269. Traduction : « [...] L'illustre prince, notre seigneur, le roi Louis assista à ces vigiles, il avait donné beaucoup d'or au collègue pour le service funèbre dudit comte de Dunois. Enfin, le vendredi 2 décembre, fut célébré une importante quantité de vigiles par les religieux, des abbayes de la Madeleine de Châteaudun, du Saint-Esprit, et de Notre-Dame de Beaugency, puis notre révérend père fit chanter une messe solennelle de Requiem. Puis fut enseveli ledit corps de Monseigneur Jehan, comte de Dunois, dans ladite église de Notre-Dame de Cléry, dans la chapelle que ledit comte avait fondé et fait construire, aux côtés de la sépulture de son épouse.»

<sup>911</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p.245.

*le bailli de Dunois en a baillé, comme appert par le marché de ce fait et quittance dudit Morant [...] »<sup>912</sup>*

Nous supposons que ce tombeau<sup>913</sup> représentait le comte de Dunois et son épouse agenouillé :

« [...] A Jehan Morant, de Paris, pour le reste à lui deu de la sepulture de feu monditseigneur. Et pour les voicturiers qui ont admené de Paris à Cléri les représentations de feu monditseigneur et dame, de cuyvre. Et pour les journées dudit Morant et de ses varletz à asseoir ladite sepulture, LXXI escuz d'or et XXVII s. p. en monnoie vallant. IIIIXX XVIII l. XIII s. IX d. [...] »<sup>914</sup>

Pendant ce temps, le convoi funèbre du cœur du Bâtard est transporté à Châteaudun dont la Sainte-Chapelle est aussi décorée de tentures noires et d'écusson aux armes du défunt. L'évêque Miles procède à la cérémonie :

« *Die lunae, 5 dicti mensis decembris, inhumatum fuit apud Castridunum, in sacra capella ejusdem loci, cor defuncti nobilis principis domini Johannis, comitis Dunensis, associatum pluribus nobilibus viris ecclesiasticis, cui obviam venit idem reverendus pater, cum religiosus, abbate et conventu monasterii Beatae Mariae Magdalенаe de Castriduno et collegio sancti Andrea et aliis viris ecclesiasticis. Et hesterna die, de sero, decantatae fuerunt per eundem reverendum patrem vigiliae Defunctorum ; et hodierna die, decantata missa de beata Maria per abbatem monasterii Beatae Maria Magdalенаe de Castriduno, prefatus reverendus pater commendationes Defunctorum fecit solemniter decantare, et deinde missam pro Defunctis celebravit et cantavit, et servicium inhumationis Defunctorum perfecit. Et, qua completa, idem reverendus pater (dixit) quod voluntas dicti defuncti domini Comitis erat cor suum, un cum corde defunctae dominae Mariae consortis suae, in medio capellae predictae inhumari, ante majus altare [...]»<sup>915</sup>*

---

<sup>912</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, p.86-130

<sup>913</sup> Il n'en reste aujourd'hui plus rien, le tombeau ayant été détruit pendant les Guerres de Religion.

<sup>914</sup> BNF NAF 9647 feuillets 302-328. Editées par JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, p.86-130

<sup>915</sup> BNF, fr 24136, f°23v, éditées par *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome I, p.269-270. Traduction : « Ce lundi, cinquième jour dudit mois de décembre (1468), le cœur du noble prince Monseigneur



Sans nul doute les obsèques de Jehan Bâtard d'Orléans ont une dimension tant religieuse que politique. A l'image du Christ ressuscité, le comte de Dunois triomphe de l'oubli par un faste funèbre spectaculaire qui marque les mémoires. Son tombeau et les messes commémoratives perpétuent son souvenir<sup>916</sup>. Le choix d'inhumer son corps à Cléry, son cœur à Châteaudun et ses entrailles à Beaugency l'ancre définitivement dans sa principauté. Cléry devient alors nécropole familiale, Châteaudun une « nécropole de cœur »<sup>917</sup>. Véritable *princeps de facto*, c'est sans aucun doute un prince que l'on enterrait en ce mois de novembre 1468. Le mythe du *Beau Dunois* était en marche.

---

Jehan, comte de Dunois, fut inhumé dans la Sainte Chapelle de Châteaudun, en présence de nombreux nobles et ecclésiastiques, dont le révérend père avec les religieux de l'abbaye, couvent et monastère de la Madeleine de Châteaudun, le collègue de Saint André et d'autres hommes d'église. La veille au soir les Vigiles avaient solennellement été chanté pour le défunt. Ce jour, le révérend père fit chanter la messe de Notre-Dame par les moines de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun et ensuite il fit célébrer la messe des morts et il procéda à la cérémonie d'inhumation. Quand cela fut fait, ledit révérend père rappela que les volontés était que son cœur soit enterré au milieu de ladite chapelle aux côtés du cœur de Dame Marie, [...] »

<sup>916</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p. 346-353.

<sup>917</sup> *Ibid* p.327.

## II. Vers la construction d'un stéréotype

### II.1. Un idéal chevaleresque

#### *II.1.1. Les témoignages*

Dès le vivant du comte, ses contemporains dressent de lui un portrait des plus flatteurs. Nous retrouvons de multiples témoignages. Le Héraut Berry nous rapporte la magnificence du Bâtard lors de l'entrée solennelle de Rouen en 1449 :

« [...] *Après vint le seigneur de Dunoys, lieutenant general, monté sus un cheval couvert de veloux vermeil a une grant croix blanche, vestu d'une jaquette pareille, forree de fines martres sebelines, en sa teste ung chapel de veloux noir et une espee a son costé garnie d'or et de pierrerye, prisee XXM escus [...] »<sup>918</sup>*

Jean Chartier mentionne ses qualités orales :

« [...] *Adonc, le dit Monseigneur de Dunois, pour le roy, comme froid et attempé seigneur, leur commença à dire et à exposer en beaulx et hauls termes, comme ung des beaux parleurs françoys qui soit en la langue de France [...] »<sup>919</sup>*

Quant à Thomas Basin, il comble le Bâtard d'éloges et de qualités :

« [...] *illustris Johannes, naturalis filius Aurelianensium ducis, quem supra necatum fuisse Parisius retulimus, [...] dignus qui non modo ejusdem ducis legitimus, verum eciam regis, immo et nobilissimi imperii rex atque moderator existeret. Fuit enim prudencia et consilio in rebus tum belli tum pacis sagacissimus et gravissimus, in execucione vero eorum que consulto agenda decreta essent cautissimus atque efficacissimus executor, ut luculenter*

---

<sup>918</sup> LE BOUVIER, Gilles dit le Héraut Berry, *Les Chroniques du roi Charles VII*, éditées par Courteault, Celier, Pommerol, Paris, 1979, p.323-329

<sup>919</sup> CHARTIER, Jean, *Chroniques de Charles VII*, édité par A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858, chapitre 184.

*cunctis innotuit ex hiis que per eum in arduis et difficilibus causis atque negociis fortiter et strenue persepe et longo tempore factitata fuerunt, [...]»<sup>920</sup>*

A l'instar du moine de Saint Martial à Limoges, tous s'accordent à présenter le comte de Dunois comme un seigneur sage, prudent, courageux, à la mise prestigieuse. A tel point que Philippe de Commynes s'en amuse en qualifiant le Bâtard d'Orléans d'homme « *fort estimé en toutes choses* »<sup>921</sup>. En bref, la quintessence de ce que pouvait être un prince au XVe siècle.

### *II.1.2. La participation à la création de l'Ordre de Saint-Michel*

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que le roi sollicite le comte de Dunois dans la création d'un nouvel ordre de chevalerie :

« *De par le roy.*

*Chancellier, nous avons receu voz lettres avec ce que nous avez envoyé touchant la Toyson, dont, et de la bonne diligence que avez faicte, sommes bien content ; mais au surplus, faictes diligence de recouvrer le demourant ; car ung an a ou environ, à Tours en la chambre de feu monseigneur de Dunoys en vostre presence fut leue l'Ordre de la Toison, et devez savoir qu'elle est devenue, et ce que en trouverez, envoyez le nous, et n'y faictes faulte. Donné à Amboise, le Vme jour de juillet.»<sup>922</sup>*

Il s'agit des préparatifs de la création de l'ordre de Saint-Michel, institué le 1<sup>er</sup> août 1469 à Amboise. Le Bâtard défunt ne fait pas partie de la première promotion. Mais cette lettre nous prouve qu'il a sans doute participé à l'élaboration des statuts de l'ordre, statuts très empruntés à la Toison d'or. Cette participation pourrait expliquer sa représentation posthume

---

<sup>920</sup> BASIN, Thomas, *Histoire de Charles VII*, éditée et traduite par Charles Samaran, Paris, 1945 (2<sup>ème</sup> édition en 1964), chapitre V. Traduction : « [...] c'était l'illustre Jean, fils naturel du duc d'Orléans, dont nous avons rapporté plus haut la mort à Paris. Bien que n'ayant pas encore combattu, il était déjà digne d'être fils non seulement de duc, mais de roi, que dis-je d'être roi lui-même et chef de ce grand Royaume. Il fut, en effet, très avisé et très pondéré dans son jugement et dans ses conseils, autant dans les choses de la guerre que dans celles de la paix; très prudent aussi et très agissant dans l'exécution de ce qui avait été une fois décidé, comme il apparut clairement à tous par ce qu'il accomplit vaillamment et courageusement à maintes reprises et pendant une longue période dans des cas et dans des affaires ardues et épineux, ainsi que nous le montrerons aux chapitres suivants [...] »

<sup>921</sup> COMMYNES, Philippe de, *Mémoires*, 3 vol., éditées par Mlle Dupont, Paris, 1840-1843,

<sup>922</sup> BNF, Fr. 15537, f°102. Edité dans *Lettres de Louis XI, roi de France*, publiées par Joseph Vaesen et Etienne Charavay, 1, 10 vol., Paris, 1883-1909, p. 8.

avec l'ordre de Saint-Michel<sup>923</sup>. Sa contribution à la naissance de cette institution ne peut que donner de l'importance à cet ordre de chevalerie.

### *II.1.3. Le Bâtard d'Orléans, un héros Littéraire ?*

Perçu déjà comme un idéal chevaleresque par ses contemporains, il devient une figure littéraire dès son vivant. Dans son épopée sur la reconquête de la Normandie, Robert Blondel<sup>924</sup> n'hésite pas à comparer Jehan de Dunois à de grands généraux romains comme Pompée et César :

« [...] *Deinceps rex Karolus, [...] in hostes a Normania depellendos se bellum suscepturum decrevit; et illustrissimum Johannem Aurelianus bastardum, comitem Dunensem, armorum ducem strenuissimum, generalem pro felici guerre expeditione, data omni regia potestate, locumtenentem constituit; qua tam prudentis et sollertis animi constancia et tam continui laboris opera fretus est, quod ejus preclarissima gesta non minori quam Pompei aut Caesaris laude gesta digna videntur. [...]* »<sup>925</sup>

Dans *Le Jouvencel* de Jean de Bueil, le Bâtard d'Orléans prête ses traits au sage comte de Parvenchières :

« [...] *Au matin, aprez la messe, le Roy assembla son conseil, là où il y avoit aucuns prelatz et des seigneurs de son sang et autres chevaliers et conseilliers. Et entre ceulx du sang y estoit le conte de Parvenchières, lieutenant du Roy, qui estoit vieil homme et ancien et avoit beaucoup veu. [...]* »<sup>926</sup>

Avec une telle renommée de son vivant, l'image du Bâtard d'Orléans ne peut qu'embellir au fil du temps.

---

<sup>923</sup> Annexe 30

<sup>924</sup> BLONDEL, Robert, *Œuvres*, publiées d'après les manuscrits originaux, avec introduction, notes et glossaire d'A. Héron, Rouen, 1891, tome 2, *Reductio Normandie*, Livre I, *De bello insidioso*, chapitre XIII, p. 49.

<sup>925</sup> « [...] Ensuite le roi Charles, [...] déclara la guerre afin de chasser les ennemis de la Normandie. Pour ce faire il institua comme lieutenant, chargé de la conduite générale des opérations, investi de toute la puissance royale, le plus vif de ses chefs de guerre, le très illustre Jean, Bâtard d'Orléans, comte de Dunois; dont les brillantes actions ne paraissaient pas moins digne de louanges que celles de Pompée et de César, tant par la constance de son esprit sage et prudent que par le soin qu'il apporta à la reconquête. [...] »

<sup>926</sup> DE BUEIL, Jean, *Le Jouvencel*, éd. Camille Favre et Léon Lecestre, Paris 1887-1889, p.167

## II.2. Dont la mémoire se perpétue

Si nous regardons l'évolution des représentations iconographiques du comte de Dunois<sup>927</sup>, nous observons un basculement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Le Bâtard est embelli et porte de riches tenues propres à la Renaissance. Il est possible d'expliquer cette modification par l'élévation des descendants de Dunois au titre de duc de Longueville en 1525<sup>928</sup>, ou encore leur légitimation officielle en 1571<sup>929</sup>. Malgré ces enjolivements, nous retrouvons des caractéristiques relevés par ses contemporains dans certains ouvrages du XVII<sup>e</sup> siècle, notamment dans l'œuvre de l'Abbé Bordas :

« [...] A son grand courage il joignit toutes les autres qualités qui concourent à former le grand homme et l'homme de bien. La sagesse et la prudence marquèrent toutes ses actions, où la critique la plus sévère trouva peu à condamner. Les princes et les principaux seigneurs de son temps s'étaient fait une gloire d'être ses élèves dans le métier de la guerre ; et en tout autre genre, ils se trouvaient sûrs de ne se point égarer en le prenant pour modèle. Le soldat l'adorait. Les habitans du Dunois, qui comptaient que sa gloire rejaillissait sur eux, se seraient fait tuer pour lui. En général, les gens de guerre étaient bien plus sensibles à la façon dont il rendait justice au mérite et à la bonté avec laquelle il compatissait à leurs besoins, qu'ils n'étaient choqués d'un certain air froid et imposant qui leur inspirait la crainte en même temps que le respect. Cet extérieur peu communicatif ne prévenait pas d'abord en sa faveur, mais en perçant au-delà, on sentait le prix de son amitié qui était d'une constance peu commune. Sa vertu récompensait au centuple ce qui paraissait lui manquer du côté de l'ouverture et de l'affabilité. S'il parlait peu, il agissait beaucoup. Bon prince, bon sujet, bon parent, il s'acquittait l'attachement respectueux et reconnaissant de ses vassaux ; les intérêts de l'Etat et de ses souverains l'occupèrent encore plus que ceux de sa maison, quoique sa sollicitude pour ses frères ait peu d'exemple. Ces dons de la nature étaient soutenues par une religion solide qui lui faisait rapporter à Dieu tout ce que les autres ne voyaient qu'en lui et de lui. [...] »<sup>930</sup>

---

<sup>927</sup> Annexe 30

<sup>928</sup> Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°705-707

<sup>929</sup> *Ibid* f°708-709

<sup>930</sup> BORDAS, Jean-Baptiste Abbé, *Histoire du comté de Dunois de ses comtes et de sa capitale*, publié sur son manuscrit conservé à la bibliothèque de Châteaudun et revue par M. Achille Guenée, Châteaudun, 1850, p.268-269.

Au XVIIe et XVIIIe siècle, Jean Chapelain dans son épopée, *La Pucelle ou la France délivrée*, puis Voltaire dans sa satire, *La Pucelle d'Orléans*, font du Bâtard un stéréotype du guerrier attiré par le beau sexe. Il est sublimé par le style troubadour du XIXe siècle pour devenir au début du XXe siècle un héros national.



## Conclusion

---

Ainsi, pour qui veut étudier le phénomène de « bâtardocratie »<sup>931</sup> propre au XVe siècle, l'étude de Jehan Bâtard d'Orléans se révèle riche d'enseignements. Comme le veut l'usage, le Bâtard sert les intérêts des Orléans dont il dépend. Entretenu par eux, il leur est entièrement dévoué. Mais des circonstances exceptionnelles, à savoir l'assassinat de son père, la guerre tant civile qu'étrangère et la captivité de ses frères, le conduisent à être l'unique représentant de la famille. Afin d'accomplir son devoir envers les siens et libérer sa fratrie, il met son épée au service de Charles VII. Acteur de la Reconquête, il s'illustre, certes, dans la défense d'Orléans aux côtés de Jeanne d'Arc, mais aussi dans la reprise de la Normandie, puis de la Guyenne.

A l'instar du héros du *Jouvencel*<sup>932</sup>, ses succès militaires, son amitié avec le roi Charles VII, lui ont permis de réaliser une carrière politique. Grand Chambellan du souverain, il est sans conteste un proche du monarque. Sa réussite personnelle concourt à faciliter la libération de ses frères notamment celle du comte d'Angoulême en 1446. Le duc d'Orléans, reconnaissant, lui offre le comté de Dunois en 1439 ; le roi celui du comté de Longueville en 1449.

Paradoxalement, sa bonne fortune l'a éloigné du modèle classique de bâtard princier. En effet, dès l'obtention définitive de son comté en 1440, nous observons chez Jehan de Dunois une volonté de se démarquer et d'établir sa propre dynastie. A partir des années 1450, il tente de se faire légitimer par le Pape.<sup>933</sup> N'y parvenant pas, il atténue la barre de bâtardise de ses armoiries. Elle devient blanche et s'affine au fil du temps. Comme un prince légitime il signe de son seul prénom, et ses contemporains le qualifient d'*illustrissimus. Princeps de facto*, il décide, comme un descendant de Saint Louis, de construire une Sainte-Chapelle, fait unique,

---

<sup>931</sup> HARSGOR, Mikhaël , « L'essor des Bâtard nobles au XVe siècle », in *Revue Historique*, t. 253, Fasc. 2 (514) (AVRIL-JUIN 1975), pp. 319-354.

<sup>932</sup> DE BUEIL, Jean, *Le Jouvencel*, éd. Camille Favre et Léon Lecestre, Paris 1887-1889, 2 vol.

<sup>933</sup> CONTAMINE, Philippe, « Le chef de guerre, l'homme de pouvoir, le prince: le bâtard d'Orléans », in *Art de l'enluminure*, n°25, juin-juillet-août 2008, p.2-12



d'y établir sa « nécropole de cœur <sup>934</sup>», tandis que sa sépulture familiale est à l'Abbatiale de Notre-Dame de Cléry-Saint-André. Décédé le 24 novembre à l'Haye-les-Roses, ces funérailles respectent tous les codes des obsèques princières, et en même temps les dépassent par la présence du roi Louis XI, ce qui est exceptionnel.

Ses descendants n'auront de cesse de se réclamer de leur aïeul, obtiendront les titres de ducs et pairs en 1505, puis une légitimation effective en 1571. Comblé d'éloges par ses contemporains, le Bâtard d'Orléans incarne à la fin de sa vie un modèle de chevalier. Participant à la création de l'Ordre de Saint-Michel, il devient au fil du temps un idéal courtois, une icône du style troubadour, magnifié au XIX<sup>e</sup> siècle par le chant de la Reine Hortense, *Partant pour la Syrie*. Tandis que les courants bellicistes des débuts du XX<sup>e</sup> siècle le transformaient en un héros national, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Ainsi, ce personnage doit être remis à sa juste place, celle d'un bâtard princier, conduit, par les circonstances et son mérite, à fonder une nouvelle lignée princière : les Longueville.

---

<sup>934</sup> GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, p.327.

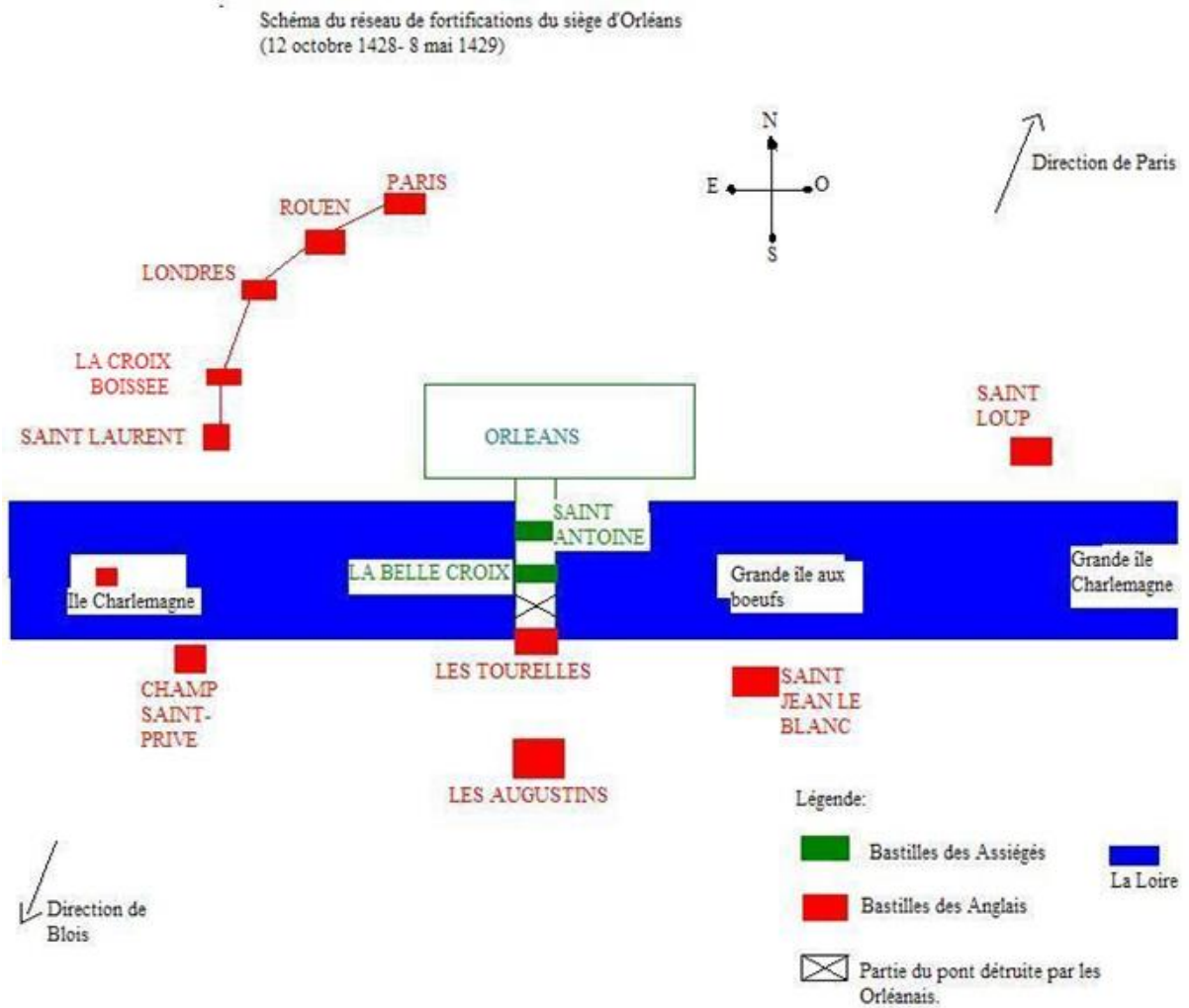
# ANNEXES

---



# Annexe 1 : Le siège d'Orléans

Figure 5 : Schéma simplifié du siège d'Orléans





## Annexe 2 : Revenus du Bâtard au siège d'Orléans (12 octobre 1428-8 mai 1429)

<b>Emetteurs</b>	<b>Destinataires</b>	<b>Sommes</b>	<b>Sources</b>
Habitants d'Orléans	Bâtard d'Orléans (pour payer la garnison)	600 l.t	A.C Orléans, CC 199 n°7
Habitants d'Orléans	Bâtard d'Orléans (pour être venu secourir Orléans avec 14 milliers gens de traits)	28 l.p et 16 s.t et 300 l.p	A.C Orléans, CC 550 n°30
Habitants d'Orléans	Bâtard d'Orléans (pour être venu secourir Orléans avec 14 milliers gens de traits)	500 l.t	<i>Journal du Siège</i> p.260
Charles VII	Bâtard d'Orléans (pour son voyage à Chinon)	193 l.t et 5 s.t (sur 1293 l.t et 5 s.t) soit 14%	BNF, M.fr 7858 f°42
Charles VII	Aux lieutenants des compagnies des chefs de guerre présents à Orléans	150 l.t	BNF, M.fr 7858 f°42
Charles VII	Bâtard d'Orléans	155 l.t (sur 2352 l.t) soit 6%	BNF, M.fr 7858 f°42-43
Charles VII	Aux lieutenants des compagnies des chefs de guerre présents à Orléans	104 l.t	BNF, M.fr 7858 f°43
Charles VII	Bâtard d'Orléans (pour le paiement de 49 hommes d'armes)	392 l.t (sur 6050 l.t) soit 6%	BNF, M.fr 7858 f°44
Charles VII	Bâtard d'Orléans (pour 65 payes)	217 l.t (sur 3106 l.t) soit 6%	BNF, M.fr 7858 f°45
Charles VII	Bâtard d'Orléans (pour le paiement de 70 hommes d'armes et 30 de trait)	550 l.t (sur 5130 l.t) soit 10%	BNF, M.fr 7858 f°46
Charles VII	Bâtard d'Orléans (pour le paiement de 49 hommes d'armes et 26 de trait)	416 l.t (sur 6264 l.t et 10 s.t) soit 6%	BNF, M.fr 7858 f°47-49

<b>Émetteurs</b>	<b>Destinataires</b>	<b>Sommes</b>	<b>Sources</b>
Charles VII	Bâtard d'Orléans (pour le paiement de 58 hommes d'armes et 27 de trait)	185 e. or, 27 s.t, 6 d.t (sur 1880 e. or, 223 l.t, 15 s.t) soit 10%	BNF, M.fr 7858 f°47-49
Charles VII	A Gastart, messager du Bâtard d'Orléans pour un voyage vers le roi	50 l.t, (sur 375 l.t) soit 13%	BNF, M.fr 7858 f°50
Charles VII	Au Bâtard d'Orléans	120 l.t, (sur 18 523 l.t) soit 0,6%	BNF, M.fr 7858 f°51
Charles VII	Au Bâtard d'Orléans pour l'ensemble des combattants d'Orléans	2000 l.t	BNF, M.fr 20379 f°134-137

## Annexe 3 : Les frais de la campagne de Normandie (1449-1450)

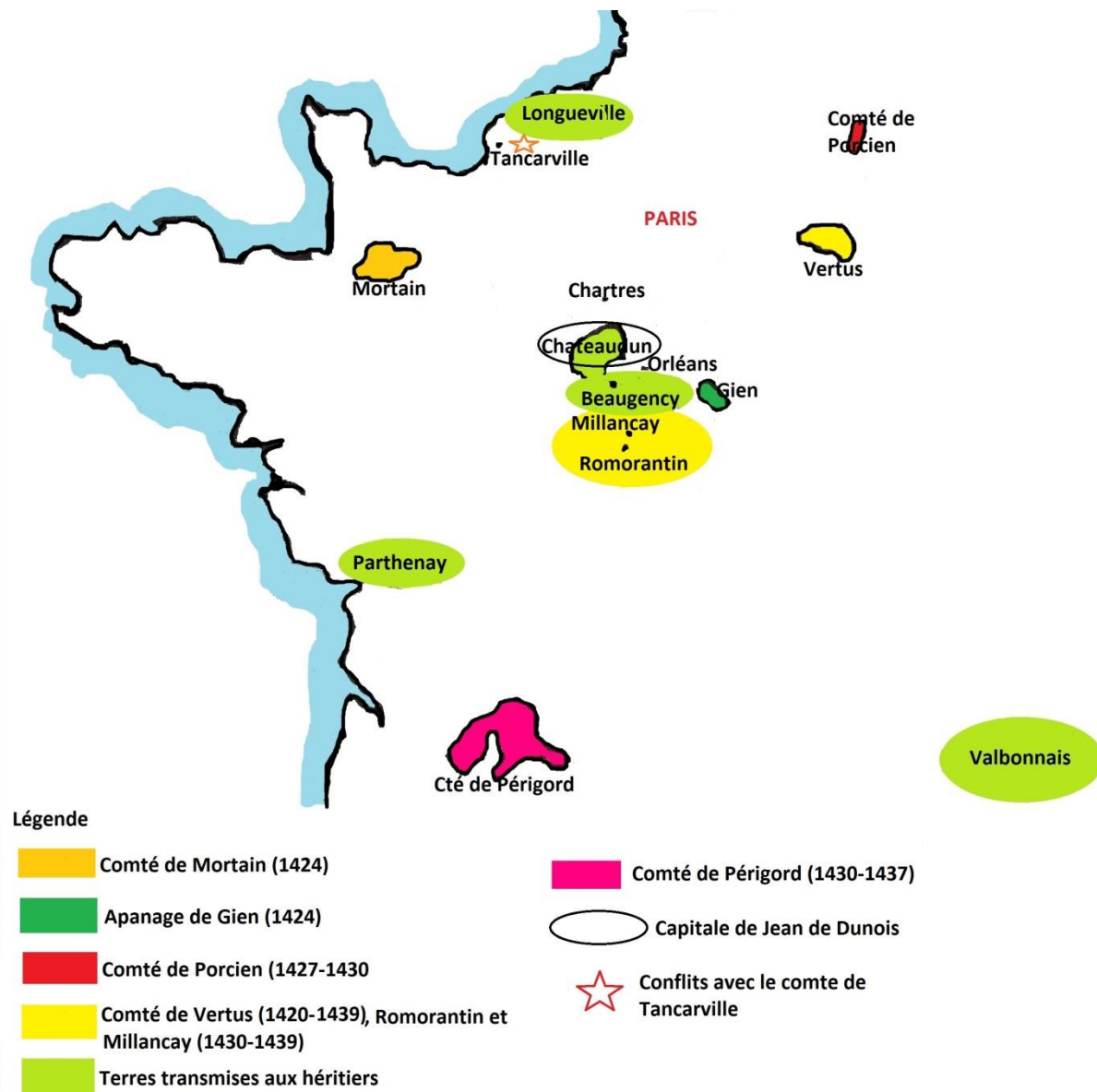
Dates	Destinataires	Sommes	Sources
1452 <i>19 juillet</i>	Paiement au comte de Dunois de ses gages de capitaine de 100 lances	287 l.t	BNF, P.O, 2159, n°627
1452 <i>3 janvier</i>	Paiement au comte de Dunois de ses gages de capitaine de 100 lances	300 l.t	BNF, P.O, 2159, n°635
1455 <i>24 juillet</i>	Paiement au comte de Dunois de ses gages de capitaine de 100 lances	300 l.t	BNF, P.O, 2159, n°655
1458 <i>15 octobre</i>	Paiement au comte de Dunois pour 6 hommes d'armes	270 l.t	BNF, P.O, 2160, n°672
1458 <i>24 janvier</i>	Paiement au comte de Dunois de ses gages de capitaine de 100 lances	300 l.t	BNF, P.O, 2160, n°673
1450 <i>30 juin</i>	Paiement au comte de Dunois pour 6 hommes d'armes et 12 archers	540 l.t	BNF, ms.fr 20379 f°134-137
1450 <i>décembre</i>	Paiement au comte de Dunois pour 50 hommes d'armes et 100 archers	3 000 l.t	BNF, ms.fr 20379 f°134-137
1451 <i>Avril</i>	Paiement au comte de Dunois pour 6 lances	540 l.t	BNF, ms.fr 20379 f°134-137
1453 <i>18 avril</i>	Paiement au comte de Dunois pour 6 lances	540 l.t	BNF, ms.fr 20379 f°134-137
1451 <i>30 juin</i>	Paiement au comte de Dunois de ses gages de capitaine de 80 lances	240 l.t	BNF, ms.fr 20382, n°13



<b>Dates</b>	<b>Destinataires</b>	<b>Sommes</b>	<b>Sources</b>
1451 <i>30 juin</i>	Paiement au comte de Dunois pour 6 hommes d'armes et 12 archers	540 l.t	BNF, ms.fr. 20382, pièce 15
1451 <i>20 janvier</i>	Paiement au comte de Dunois pour 50 hommes d'armes et 100 archers	3 000 l.t	BNF, ms.fr. 20382, pièce 16
1451 <i>3 avril</i>	Paiement au comte de Dunois pour 6 lances	540 l.t	BNF, ms.fr. 20382, pièce 17
<b>Total</b>		<b>10 397 l.t dont 1 127 l.t pour Dunois, soit 10%</b>	

## Annexe 4 : Possessions Successives du Bâtard d'Orléans.

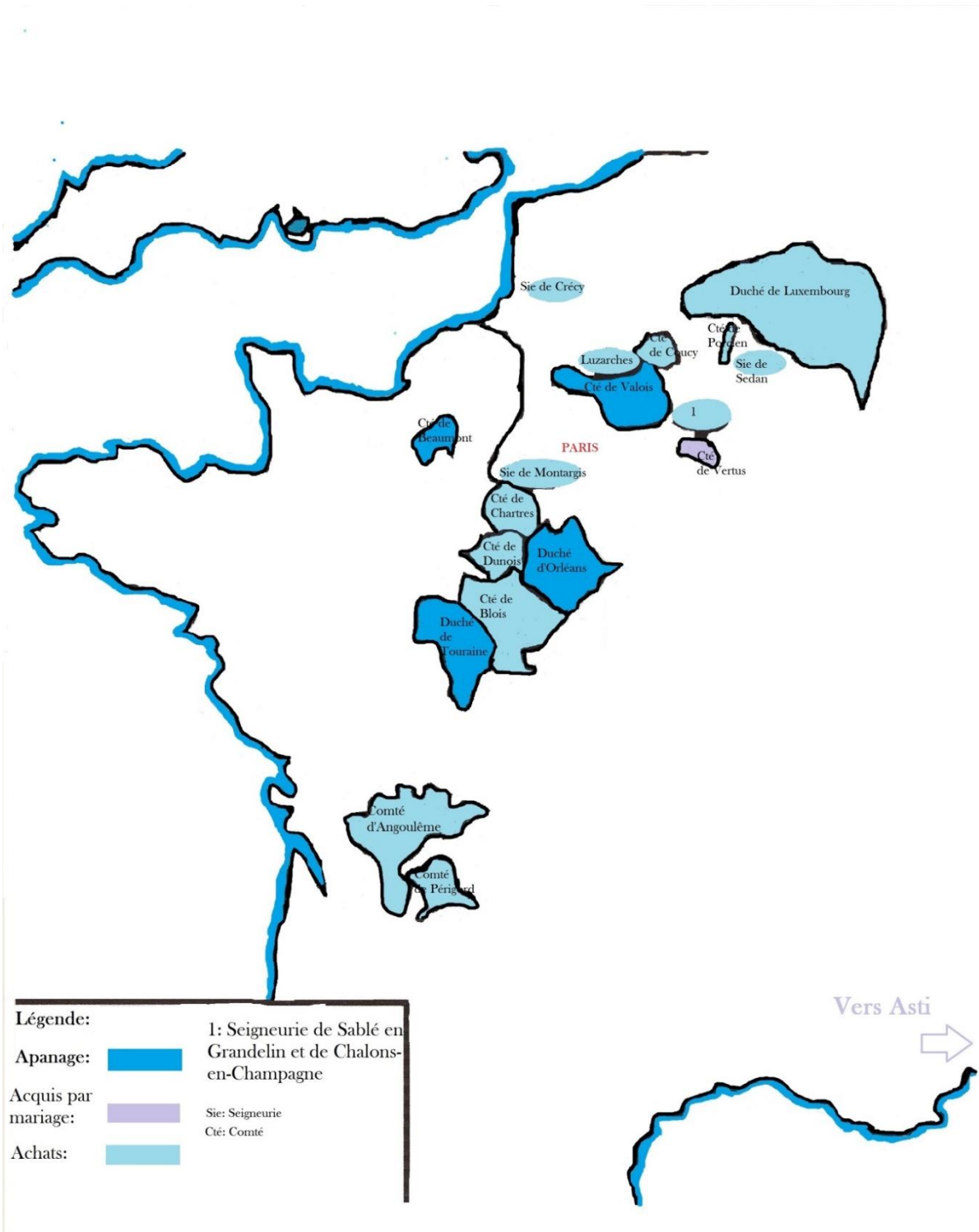
Figure 6 : Carte des possessions de Jean de Dunois





## Annexe 5 : Possessions du duc d'Orléans en 1415.

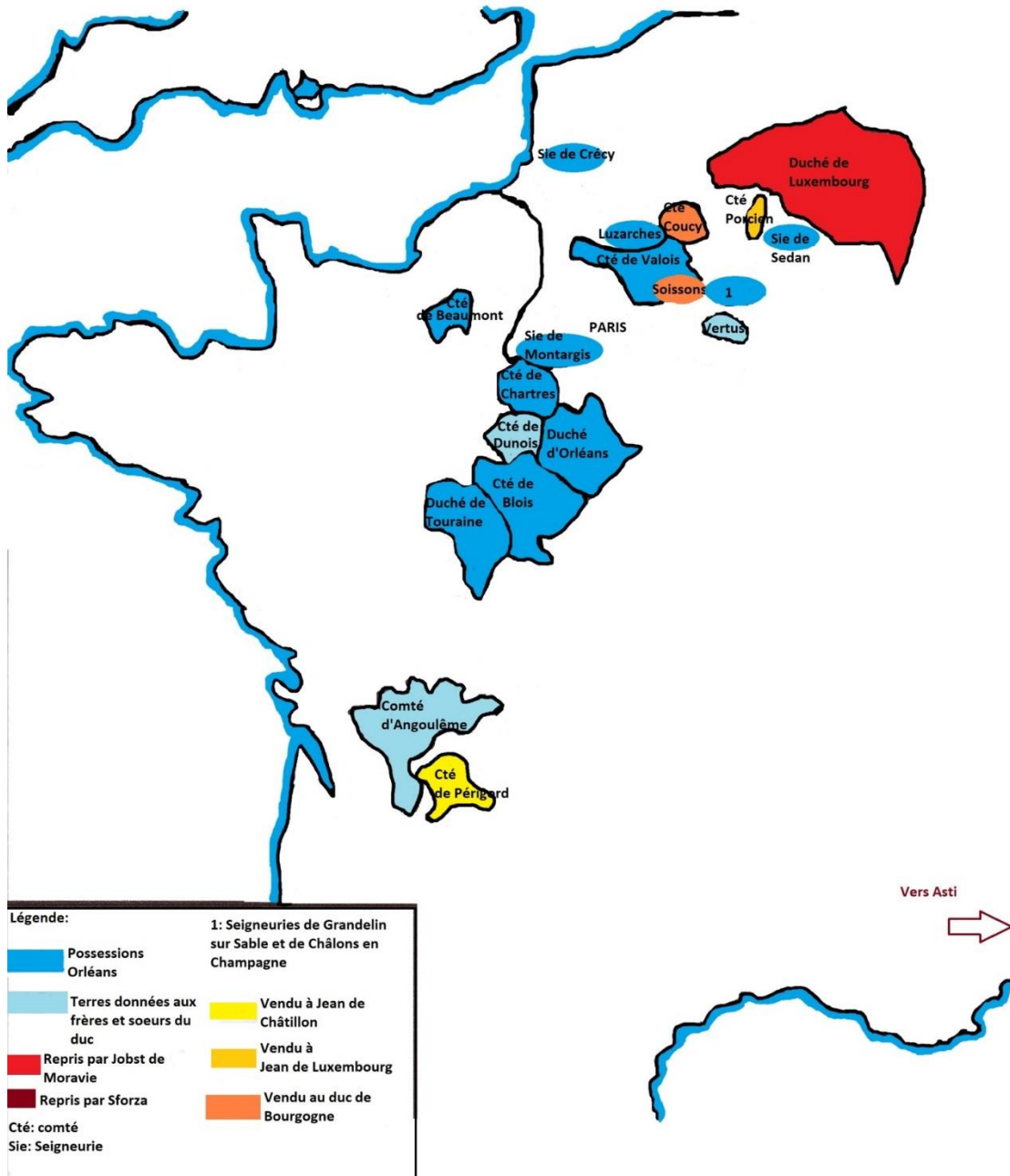
Figure 7 : Carte des possessions du Duc d'Orléans en 1415





# Annexe 6 : Possessions du duc d'Orléans en 1440

Figure 8 : Carte des possessions du duc d'Orléans en 1440





## Annexe 7 : Visites du Bâtard à Orléans de 1420 à 1456

Dates	Visites	Sources
1420	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans accompagné de l'archevêque de Reims	A. Com d'Orléans, CC 547, f°9
10-avr	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 651, f°11v
1421 21-sept	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans accompagné de Monseigneur de Narbonne et du Prévôt de Paris	A.Com d'Orléans, CC. 548, f°12
1424 03-août	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 652, f°13v
29-janv	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 652, f°14
1425 03-août	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 652, f°16v
18-sept	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 549, f°15v
1426 23-mars	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 653, f°12
1428 25 - octobre 1429 au 8 mai	Siège d'Orléans	<i>Journal du siège d'Orléans</i> <sup>935</sup>
1430 08-mai	Procession commémorative de la levée du Siège	<i>Naissance de la Nation France</i> <sup>936</sup>
1435 07-juil	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 654, f°13-14

<sup>935</sup> CHARPENTIER, Paul, CUISSARD, Charles, *Journal du siège d'Orléans (1428-1429) augmenté de plusieurs documents notamment des comptes de ville (1429-1431)*, Orléans, 1896, p.10-11

<sup>936</sup> BEAUNE, Colette, *Naissance de la Nation France*, Paris, 1985, p.180.



<b>Dates</b>	<b>Visites</b>	<b>Sources</b>
22 <i>janv.</i> <i>Au</i> 13 <i>fév.</i>	Séjour du Bâtard	A.Com d'Orléans, CC. 654, f°21-23
1436 28- <i>avr</i>	Entrée solennelle du Bâtard accompagné de l'évêque de Paris	A.Com d'Orléans, CC. 654, f°26
14- <i>oct</i>	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 654, f°37
11- <i>nov</i>	Entrée solennelle du Bâtard accompagné du chancelier et du connétable	A.Com d'Orléans, CC. 654, f°41
1439 06- <i>oct</i>	Entrée du Bâtard, Charles d'Anjou, duc d'Alençon, Monseigneur de Bourbon, Yolande d'Aragon, le chancelier et l'évêque d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 655, f°50
1441	Entrée du Bâtard d'Orléans accompagné de son épouse Marie d'Harcourt	A.Com d'Orléans, CC. 656, f°20
27- <i>sept</i>	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 656, f°29
1442 <i>mars</i>	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 657, f°25v
20- <i>janv</i>	Marie d'Harcourt est de passage à Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 657, f°43
1443 22- <i>févr</i>	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 657, f°41
1456	Entrée solennelle du Bâtard d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 665, f°23

## Annexe 8 : Dons et pensions octroyés par Charles d'Orléans à Jean de Dunois

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons matériels	Revenus fonciers	Sources
1415	décembre		Achat de chausses		A.D du Loiret 6J8 pièces 137,138, 155 et 156
1417			Don d'un livre d'heures		BNF, ms. Fr 26612, quittance 51
	6 aout		Don d'un cheval		A.D du Loiret 6J8, pièce 157
1418	6 nov.		Achat de l'équipement de Jehan de Trye, son écuyer		A.D du Loiret 6J8, pièces 161-162
1426			Don de 8 arpents de bois chauffage		BNF, P. Orig, 2158, Orléans, pièce 525
1426	4 janv.		Don de 2 arpents de bois de chauffage		Blois, Bibliothèque municipale, Ms. 73, Pièce 1180

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons matériels	Revenus fonciers	Sources
1427	19 mars			Don du manoir de Champ le Roy en Hainaut	Orléans, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 f°683-684
				Don du comté de Porcien	Orléans, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 f°684
1430		Pension de 1000 livres tournois			BNF, P. Orig, 2158, Orléans, 529
			Don de 2 arpens de bois de chauffage		BNF, P. Orig, 2158, Orléans, 530
		1000 saluts d'or et 70 marcs afin d'administrer le duché d'Orléans			BNF, P. Orig, 2158, Orléans, 531
	23 mars	Don de 300 livres tournois			A.D du Loiret 6J9, pièces 21-22
	14 déc.			Don du comté de Romorantin et de Millançay	A.N K534 n°33

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons matériels	Revenus fonciers	Sources
1430	14 déc.			Echange du comté de Porcien contre celui de Périgord	Orléans, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 f°684
1431	29 oct.	Don de 20 acquêts de froment, pension 1000 livres tournois			BNF, P. Orig, 2158, Orléans, 534
		Don de 90 écus d'or pour tenir son état			BNF, P. Orig, 2158, Orléans, 535
1432	5 nov.	400 royaux d'or en remboursement d'un voyage en Bretagne pour les affaires du duc			BNF, P. Orig, 2158, Orléans, 537
1433	22 mai		Don de 2 arpents de bois de chauffage		BNF, P. Orig, 2158, Orléans, 539
1434	6 juillet	Acompte de 20 livres tournois sur une pension annuelle 1000 livres tournois			A.D du Loiret A2124, pièce 5

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons matériels	Revenus fonciers	Sources
1435	4 janvier	Acompte de 400 saluts d'or sur une pension de 1500 saluts d'or			A.D du Loiret A2124, pièce 4
1439	21 juillet			Don du comté de Dunois	Orléans, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 f°685-687
1441	18 janvier	Pension de 3000 livres pour services rendus			Rouen, Bibliothèque publique, Fonds Leber 5696. Inv. 3182
	24 déc.	Paiement de 100 écus d'or pour avoir été à Saumur voir le roi			Rouen, Bibliothèque, fonds Leber 5695-Chart. Carton 7, Inv. 3181
1444 à 1448		Pension de 360 livres, 7 sols, et 6 deniers tournois sur le grenier à sel de Châteaudun			A.D du Loiret 6J16, pièces 160-162

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons matériels	Revenus fonciers	Sources
1444	8 juillet	200 livres tournois en salaire de sa charge de capitaine de Blois			Blois, Bibliothèque municipale, Ms.74, 1326
1447	15 mai		Don de 4 arpents de bois	Don du "hallois" de Bonneval	A.D du Loiret, A2124, pièce2
1450	20 janvier	100 livres tournois en salaire de sa charge de capitaine de Blois			BNF, P. Orig., 2159, n°618
	4 avril	Remboursement de 300 écus d'or			BNF, P. Orig., 2159, n°622:
	3 août		Don d'un cheval		A.D du Loiret, 6J10, pièces 33-35
1451		Dons de 400 livres tournois, et pension annuelle de 200 livres tournois sur la gabelle du grenier à sel de Janville			A.D du Loiret, 6J10, pièces 50

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons matériels	Revenus fonciers	Sources
1451	2 octobre	100 livres tournois en salaire de sa charge de capitaine de Blois			BNF, P. O., 2159, n°625
1457	1 <sup>er</sup> déc.		Don de 4 arpents de bois		A.D du Loiret, A2124, pièce1
		200 livres tournois en salaire de sa charge de capitaine de Blois			BNF, P.O., 2160, n°670
1461	20 janvier	100 livres tournois en salaire de sa charge de capitaine de Blois			BNF, P.O, 2160, n°695
1462	20 mai	100 livres tournois en salaire de sa charge de capitaine de Blois			BNF, P.O, 2160, n°712

<b>Dates</b>		<b>Pensions, salaires et récompenses</b>	<b>Dons matériels</b>	<b>Revenus fonciers</b>	<b>Sources</b>
1464	15 nov.	400 livres tournois pour la garde et sûreté du Château de Coucy			BNF, P.O, 2160, n°718





## Annexe 9 : Mouvements d'argent pour la libération de Charles d'Orléans et de Jean d'Angoulême

Dates		Nature du mouvementn d'argent	Sources
1434		Le Bâtard d'Orléans envoie 560 écus d'or en Angleterre pour la libération de Jean d'Angoulême.	A.N, K535, n°27, f°13
1436	1er octobre	Lettre de Charles d'Orléans relatant le transfert par le Bâtard de joyaux mis en gages en Avignon et à Blois.	BNF, P.O, 2158, Orléans, n°542
1437		Vente par le Bâtard du comté de Périgord à Jean de Châtillon	British Library, add. Charter 3818, 4405
		Vente par le Bâtard du comté de Porcien à Jean de Luxembourg	British Library, add. Charters, 3820, 4411, 4412
	30-août	Transfert de vaisselles précieuses sous la responsabilité du Bâtard d'Orléans pour la libération du duc Charles.	A.N, K535, n°27, f°19, pièce 3
		Transfert de vaisselle d'argent au prix 400 royaux sous la responsabilité du Bâtard d'Orléans pour la libération du duc Charles	A.N, K535, n°27, f°19, pièce 4
1438	13-avr	Lettre de l'évêque de Saintes concernant l'achat par le duc d'Orléans de la rançon de l'Anglais Jean Margin.	A.N, K535, n°27, f°5, pièce 4
	08-juin	Don du comte de la Marche et de Pardriac de 4000 saluts d'or pour le paiement de la venue de Charles d'Orléans en Normandie	A.N, K535, n°27, f°4, pièce 3

Dates		Nature du mouvementn d'argent	Sources
1438	13-juin	Lettres recensant les différentes participations financières à la rançon du duc d'Orléans.	A.N, K535, n°27, f°5, pièce 1
1439	25-oct	Charles d'Orléans charge le Bâtard d'une mission auprès du roi, de la reine et du dauphin, afin d'obtenir une aide pour sa rançon	A.N, K65, n°151
1440	25-oct	Charles donne l'ordre au Bâtard d'Orléans de trouver par la vente de ses terres 100 000 écus d'or.	A.N, K1210
		Vente au duc de Bourgogne des terres de Coucy, Soissons, la Fère et diverses terres en Hainaut	A.N, K1210
		Le Dauphin s'engage à verser 30 000 saluts d'or pour la rançon de Charles d'Orléans.	A.N, K65, n°15 <sup>12</sup>
1442	08-mai	Charles d'Orléans est autorisé par le roi à recevoir des parts de l'impôt. Privilège accordé à la requête de Dunois, Anjou et Gaucourt	BNF, P.O, 2158, n°552
	24-mai	Lettres patentes datées de Limoges, où le roi accorde au duc d'Orléans 168 900 écus d'or pour le paiement de sa rançon	A.N, K68, n°11
1444	11-févr	Charles VII autorise le duc d'Orléans à percevoir la gabelle sur ses terres et celle de Dunois pour la rançon d'Angoulême	BNF, P.O, 2158, n°574

Dates		Nature du mouvementn d'argent	Sources
1444		Transfert de bijoux sous la responsabilité du Bâtard d'Orléans pour la libération du comte d'Angoulême.	A.N, K535, n°27, f°15,
	13-mai	Promesse du Bâtard d'Orléans de payer 12 000 mille saluts d'or pour la rançon du comte d'Angoulême.	A.N, K535, n°27, f°26
	20-juin	Vente de la châtellenie de Château-Renault au comte de Dunois afin de financer la libération du comte d'Angoulême.	A.N, K535, n°27, f°18,
	26-juin	Lettre du Bâtard, où il confesse avoir gardé en dépôt la vaisselle d'or et d'argent du duc d'Orléans	A.N, K535, n°24
	08-sept	Dunois et sa sœur Marguerite reconnaissent avoir eu en dépôt des pierres précieuses	A.N, K535, n°25



## Annexe 10 : Relations avec la ville d'Orléans

### Paiements et services rendus au Bâtard

Dates		Paiements	Sources
1429	1er mai	Paiement de 600 livres pour payer la garnison	A.Com d'Orléans, CC. 199, f°7
		Paiement de 28 livres pour payer les archers venus lever le siège	A.Com d'Orléans, CC. 550, f°30
1435		Octroi de 6 livres de poudre à couleuvrine	A.Com d'Orléans, CC. 551, f°53
1437	28-déc	Paiement de 1 000 livres pour le roi pour la prise de Montargis	A.Com d'Orléans, CC. 199, f°6
1438	31 aout	Paiement de 800 écus pour délivrer Dreux et Chevreuse	A.Com d'Orléans, CC. 199, f°8
1439		Prêt de 600 saluts d'or pour négocier la libération du duc à Calais	A.Com d'Orléans, CC. 655, f°37
		Paiement de 400 écus pour la libération du duc	A.Com d'Orléans, CC. 655, f°67
1440	22-févr	Paiement de 20 écus pour un voyage en Lombardie	A.Com d'Orléans, CC. 655, f°93v
1442	28-mars	Octroi d'habillements de guerre	A.Com d'Orléans, CC. 657, f°18

Dates		Paiements	Sources
1445	avril	Paiement de 960 livres parisis pour la libération du comte d'Angoulême	A.Com d'Orléans, CC. 658, f°47
1449	juillet	Envoi de gens de traits orléanais pour lever le siège de Verneuil	A.Com d'Orléans, CC. 556, f°35

## Services rendus aux Orléanais et Correspondance

Dates		Services rendus et correspondance	Sources
1425		Voyage auprès du Bâtard à Blois pour lui demander de faire partir les "gens d'armes"	A.Com d'Orléans, CC. 549, f°11
	25-juin	Envoi de lettres au Bâtard, alors à Beaugency	A.Com d'Orléans, CC. 653, f°14
	13-sept	Voyage auprès du Bâtard à Meung pour connaître ses conditions de départ des "gens d'armes"	A.Com d'Orléans, CC. 549, f°17
1429	1er octobre	Recherche du Bâtard à Marchenoir	A.Com d'Orléans, CC. 550, f°96
1435	26-juin	Regnaut Bichète, poursuivant du Bâtard, apporte des nouvelles de Saint-Denis	A.Com d'Orléans, CC. 654, f°10
1435		Voyage auprès du Bâtard pour le mettre en garde des Anglais autour d'Orléans	A.Com d'Orléans, CC. 654, f°28
	17-29 juin	Voyage auprès du Bâtard pour connaître le résultat du siège de Saint Denis	A.Com d'Orléans, CC. 551, f°14
	24 déc.	Le Bâtard convainc le roi d'accorder une aide financière aux orléanais pendant 4 ans	A.Com d'Orléans, CC. 967, f°2-4
1439		Voyage auprès du Bâtard pour l'informer des rapines des "gens d'armes"	A.Com d'Orléans, CC. 655, f°59-62
1449	23-juil	Voyage auprès du Bâtard d'Orléans au siège de Verneuil	A.Com d'Orléans, CC. 556, f°30



Dates		Services rendus et correspondance	Sources
1449		Voyage auprès du Bâtard à Châteaudun pour qu'il demande au roi de baisser l'impôt	A.Com d'Orléans, CC. 556, f°40
1450	juillet	Marie d'Harcourt annonce aux Orléanais la prise de Caen	A.Com d'Orléans, CC. 556, f°47
1451	1er sept	Marie d'Harcourt annonce aux Orléanais le miracle de Bayonne	A.Com d'Orléans, CC. 662, f°62

## Dons et présents faits au Bâtard d'Orléans

Dates		Dons et présents	Sources
1421		Don de 960 livres parisis	A.Com d'Orléans, CC. 548, f°9
1436	janvier	Don de plusieurs tonnelets de vin	A.Com d'Orléans, CC. 654, f°21
1440		Vin offert à la comtesse de Dunois qui venait d'accoucher.	A.Com d'Orléans, CC. 656, f°20
1442		Présent à Marie d'Harcourt de 24 pigeons, 4 oisons, 4 lévriers et 2 chevaux	A.Com d'Orléans, CC. 657, f°19v
		Don de 100 livres tournois	A.Com d'Orléans, CC. 657, f°35
1444		Don de 200 livres tournois	A.Com d'Orléans, CC. 658, f°32
1456		Don d'un brochet à Marie d'Harcourt	A.Com d'Orléans, CC. 665, f°23



## Annexe 11 : Dons et pensions de Charles VII au comte de Dunois<sup>937</sup>

Revenus du Bâtard d'Orléans donné par le Roi de France et le Dauphin

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons Matériel	Revenus fonciers	Sources
1420	Nov.		Don d'un cheval valant 800 livres par le Dauphin		A.N, KK53, f°75v°
1421	Oct.		Don d'un cheval valant 2000 livres		A.N, KK53, f°81v°
			Don d'un cheval valant 5200 livres par le Dauphin		A.N, KK53, f°121v°
	9 nov.			Terre de Valbonnais en Dauphiné	A.D d'Isère, B.3044, f°142
1422	mars		Don d'un cheval		A.N, KK53, f°121v°

<sup>937</sup> Concernant la campagne de Normandie, voir l'Annexe 3.

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons Matériel	Revenus fonciers	Sources
1422	31 juil.			Terres de Theiss, La Pierre, du Vaine et de Fallavier en Dauphiné	AN, JJ187, f°2; Orléans, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550, f°683
1424	22 aout	1 000 livres tournois			BNF, ms.fr. 20382, pièce 25
	20 oct.	droit d'entrée sur 50 tonneaux de vin en compensation de ses frais lorsqu'il était otage de Jean V			BNF, ms.fr. 20382, pièce 26
	7 déc.			Comté de Gien en apanage et du comté de Mortain.	A.N, XIA 8604, f°70v°; Orléans, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550, f°683
1427	22 oct	2 000 livres tournois en récompense de la levée du siège de Montargis			BNF, ms.fr 20379, f°134-137; BNF, ms.fr. 20382, pièce 18 et 19

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons Matériel	Revenus fonciers	Sources
1431	27 avr.	600 livres tournois			BNF, ms.fr. 20382, pièce 30
1432	19 juil.	1 000 livres tournois en récompense de la levée du siège de Lagny sur Marne			BNF, ms.fr. 20382, pièce 31
	8 déc	750 florins			BNF, P.O, 2158, n°538
1435	31 janv.	25 000 réaulx d'or prélevé sur les Etats du Languedoc			BNF, P.O, 2158, n°541
	8 juil.	4 000 moutons d'or sur les 2000 livres tournois de sa pension annuelle			BNF, ms.fr. 20382, pièce 4
1438	1 <sup>er</sup> oct.	Pension de 2 000 livres par an			BNF, ms.fr. 20382, pièce 6
1445	5 oct.	Dauphin exempté la terre de Valbonnais d'impôts			BNF, ms.fr 20379, f°131

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons Matériel	Revenus fonciers	Sources
1447	8 juin	1 200 livres tournois en paiement de sa charge de capitaine de Sommières			BNF, ms.fr. 20382, pièce 8
1450	16 janv.			Comté de Longueville	A.N, J211, n°49; A.N, J396, n°23; A.N, XIA 8605, f°127; A.N, XIA 8605, f°135
	29 aout	1 000 écus d'or en compensation des terres de Danneville			BNF, ms.fr 20379, f°134-137; BNF, ms.fr. 20382, pièce 11
	26 nov.	440 livres			BNF, P.O, 2159, n°607
1451	20 mai	41 livres tournois en paiement de sa charge de capitaine de Sommières			BNF, ms.fr 20379, f°134-137; BNF, ms.fr. 20382, pièce 12

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons Matériel	Revenus fonciers	Sources
1455	4 mars	100 livres tournois en paiement de sa charge de capitaine de Meulant			BNF, ms.fr 20379, f°134-137; BNF, ms.fr. 20382, pièce 33
1458	22 oct			Seigneuries de Parthenay, Vouvant, Mervant, Secondigny	A.N, XIA 8605, f°204v°, B.I, ms. Godefroy 142, f°108
	6 nov.	400 livres tournois par an sur les revenus du grenier à sel de Vernon			BNF, ms.fr 20379, f°134-137, BNF, ms.fr. 20382, pièce 34
1459	14 mars	400 livres tournois en paiement de sa charge de capitaine de Vernon			BNF, ms.fr. 20382, pièce 36
	14 mars	400 livres tournois pour la garde des villes et château d'Alençon			BNF, ms.fr 20379, f°139



Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons Matériel	Revenus fonciers	Sources
1459	24 mai	10 000 livres tournois			BNF, ms.fr. 20382, pièce 37
	24 mai	Pension de 1 000 livres par an			BNF, ms.fr. 20379, f°139
	13 juil.	Remboursement d'une dette de 9 000 écus par une pension pendant trois ans de 3000 écus			BNF, ms.fr. 20379, f°134-139; BNF, ms.fr. 20382, pièce 35
1460	28 mars	400 livres tournois par an sur les revenus du grenier à sel de Vernon			BNF, ms.fr. 20382, pièce 38
	18 oct.	400 livres tournois par an sur les revenus du grenier à sel de Vernon			BNF, ms.fr. 20379, f°139
1461	14 janv.	200 livres tournois sur les 400 livres des revenus du grenier à sel de Vernon			BNF, ms.fr. 20379, f°141

Dates		Pensions, salaires et récompenses	Dons Matériel	Revenus fonciers	Sources
1461	26 mars	100 livres tournois en paiement de sa charge de capitaine de Meulant			BNF, ms.fr 20379, f° 140; BNF, ms.fr. 20382, pièce 39
1463	10 sept.	2 000 écus d'or pour son expédition à Savone			BNF, ms.fr 20379, f° 140; BNF, ms.fr. 20382, pièce 40



# Annexe 12 : Possessions de Jean de Dunois

Figure 9 : Carte des possessions de Jean de Dunois





## Annexe 13 : Quelques revenus du comté de Longueville en 1449, disputé avec le comte de Tancarville<sup>938</sup>

Quelques revenus du comté de Longueville en 1449, disputés avec le comte de Tancarville

<b>Domaines</b>	<b>Revenus</b>
La fiefferme de Royville	11 livres, 5 sols 6 deniers par an
La fiefferme du Bust	8 livres par an
Greniers de la seigneurie de Brachy	16 livres, 5 sols par an
La fiefferme de Lintot	180 livres par an
La fiefferme d'Aigleville	25 livres par an
La fiefferme de Renouillé	16 livres par an
La fiefferme de Jean Hellebont	15 livres par an
La fiefferme de Sequentot	48 livres par an
La fiefferme de Dragleville	25 livres par an
La fiefferme de Benonville	16 livres par an
<b>Total</b>	<b>344 livres, 10 sols, 6 deniers</b>

---

<sup>938</sup> BNF, ms.fr. 20382, pièce 23 ; BNF, ms.fr 20379 f°130



## Annexe 14 : Travaux réalisés par Jean de Dunois dans ses domaines

Date		Lieu	Travaux	Sources
1441	Janv.	Beaugency	Marie d'Harcourt fait remeubler le château afin d'accueillir Charles d'Orléans	A.D du Loiret, A40
1442	23 déc.		Rénovation du Château, construction d'un mur "traversin" dans la chambre basse	Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam, doc.515
1443			Rénovation du Château	A.D du Loiret, A40
1444	13 oct.	Cléry-Saint-André	Fondation du Bâtard d'Orléans et de Marie d'Harcourt au chapitre de Cléry	Louis Jarry <sup>939</sup>
1446		Châteaudun	Construction de la chapelle Saint Roch et Sébastien	Louis Jarry <sup>940</sup>
1448	24 fêv.	Cléry-Saint-André	Construction du lambris de l'église par Richart Fé	Louis Jarry
	27 fêv.		Décoration du portail Nord de l'abbaye par Pierre Chauvin	
1450	3 déc.	Châteaudun	Restauration des combles de la grosse tour	BNF, NAF 9647, f°193
1451			Fin des travaux du "logis des Galeries", et de la chapelle	A.D. D'Eure & Loir, E2734, f°141v
1452 1453		Beaugency	Rénovation de la charpente de la partie centrale du château	Article de David Bontemps <sup>941</sup>

<sup>939</sup> JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François II et Louis Ier, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, Orléans, 1888, p.58

<sup>940</sup> JARRY, Louis, *Testaments, inventaire et compte des obsèques de Jean Bâtard d'Orléans*, Orléans, 1890, p.21-30

<sup>941</sup> BONTEMPS, Daniel, « Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Beaugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVI<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin Monumental*, t. 165-1, Paris, 2007



Date		Lieu	Travaux	Sources
Vers 1453		Cléry-Saint-André	Lancement de la construction de la chapelle Saint Jean-Baptiste.	Louis Jarry
1454	28 oct	Châteaudun	Les chapelles basses et hautes de Châteaudun sont "enduits et blanchis", construction des gouttières	A.D. D'Eure & Loir, E2734, f°45v
1455			Fin de la construction « du logis des Galeries »	A.D. D'Eure & Loir, E2734, f°141v
1456	29 avr.		Réalisation de deux cloches et d'un bénitier pour la Sainte Chapelle	A.D D'Eure & Loir, E2734, dernier cahier, f°90v
1458 - 1459		Longueville sur scie	Réfection des portes et tours du château	Article de Philippe Lardin <sup>942</sup>
			Installation d'une grande lucarne de pierre aux armes de France, à l'entrée du château	Article de Philippe Lardin
Installation d'une terrasse, échauguette, réfection de la charpente, de l'escalier à vis et des escaliers des tours				
Réparation d'un pont-levis				
Travaux d'aménagement des tours (latrines, fenêtres, garde-robe, cheminée)				
Réfection des planchers				
1458 - 1459			Restoration de la charpente des tours et des galeries	
		Restoration de la porte qui est percée d'un guichet		

<sup>942</sup> LARDIN, Philippe, « La remise en l'état du château de Longueville-sur-Scie au lendemain de la guerre de Cent ans », *Cahier Havrais de Recherche Historique* n°57-1998, p.73-98.

Date		Lieu	Travaux	Sources
1459	4 mai	Beaugency	Réfection de la charpente du logis	Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam doc.3075
	11 sept.	Châteaudun	Nicolas Duval maître d'œuvres du chantier	A.D de Seine-Maritime, A8, f°168v°
1460 1464			Installation des statues dans la sainte Chapelle	Article de Sophie Guillot de Suduiraut <sup>943</sup>
1461	4 avr.	Beaugency	Réfection de la charpente du logis	Orléans, Médiathèque, ms.1010, Adam doc.3075
1464	30 juil.	Châteaudun	Lancement de la construction du grand escalier aile nord du château de Châteaudun	A.D. D'Eure & Loir, E2739, f°180v°,
1465 - 1466		Longueville sur scie	Reconstruction de la tour sainte Foy	Article de Philippe Lardin
1467	avril	Châteaudun	Installation d'orgues dans la Sainte Chapelle	A.D. D'Eure & Loir, E2740, f°20
1467 - 1468		Longueville sur scie	Installation d'un boulevard	Article de Philippe Lardin
			Construction d'une tour à dos d'âne et à celle d'un autre avant-mur.	
			Réfection de la couverture des galeries	

<sup>943</sup> GUILLOT DE SUDUIRAUT, Sophie, « Les sculptures de l'ancienne abbaye de Ferrières-en-Gâtinais », in *Michel Colombe et son temps*, sous la direction de Jean-René Gaborit, Paris, 2001

Date		Lieu	Travaux	Sources
			Installation des statues de trois comtes de Longueville, Du Guesclin, La Hire et Dunois.	Article de Philippe Lardin
1468	août	Châteaudun	Construction des combles de la Sainte Chapelle	A.D. D'Eure & Loir, E2742, f°1
			Couverture du château.	A.D. D'Eure & Loir, E2742, f°20
			Peintures dans la Sainte Chapelle	A.D. D'Eure & Loir, E2742, f°22
		Cléry-Saint-André	Travaux de Simon Duval dans la chapelle de Longueville, aménagement des caveaux de Dunois et Marie d'Harcourt	BNF, NAF 9647, f°302-328
1469	11 mai	Châteaudun	Mise en place du Lutrin de Jehan Morand dans la Sainte Chapelle commandé par Dunois	BNF, NAF 9647, f°329

## Annexe 15 : Logis de Dunois, château de Beaugency.

Figure 10 : Extrait de l'article de David Bontemps<sup>944</sup>

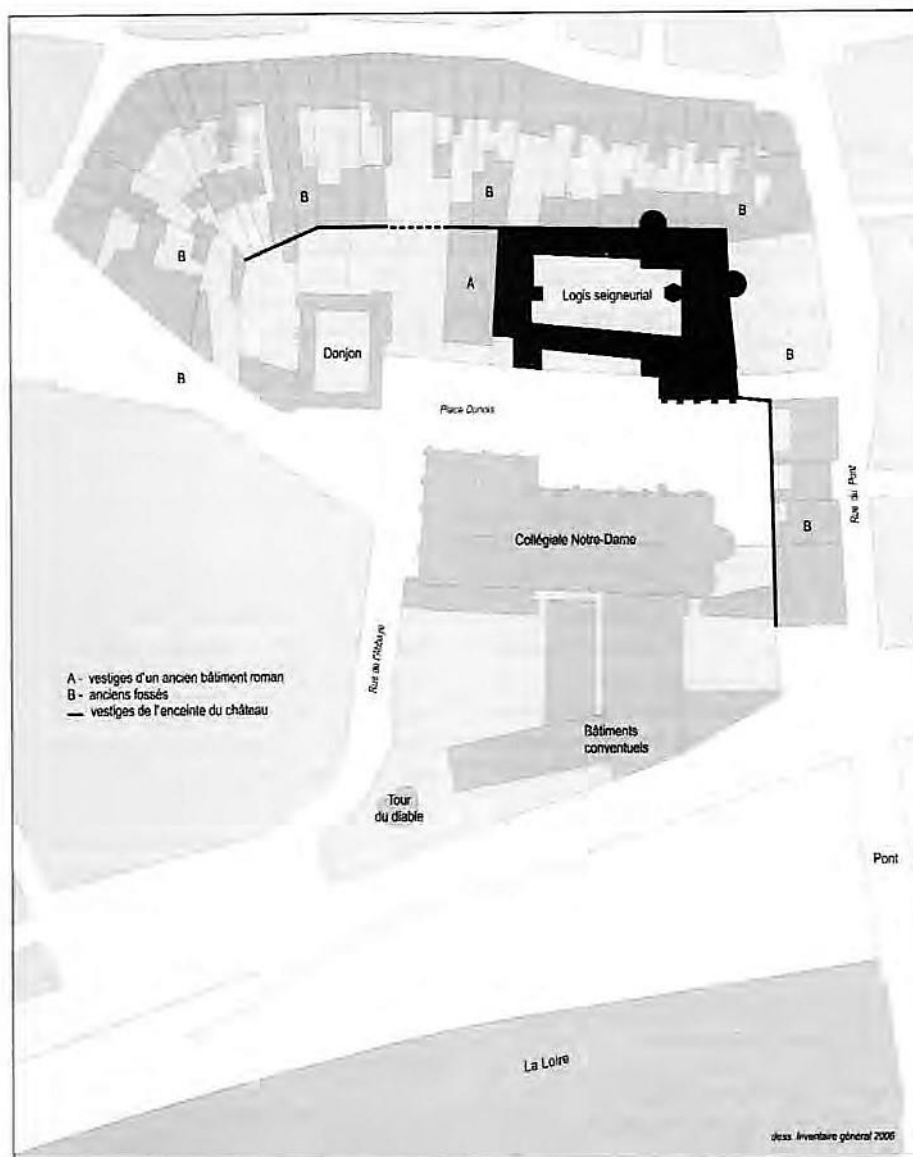


Fig. 1 - Beaugency, plan-masse et plan de situation de l'ensemble castral (dessin A.-M. Bonnard © 2006, Inventaire général Centre-ADAGP).

<sup>944</sup> BONTEMPS, Daniel, « Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Beaugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVI<sup>e</sup> siècle », in *Bulletin Monumental*, t. 165-1, Paris, 2007

Figure 11 : Extrait de l'article de David Bontemps

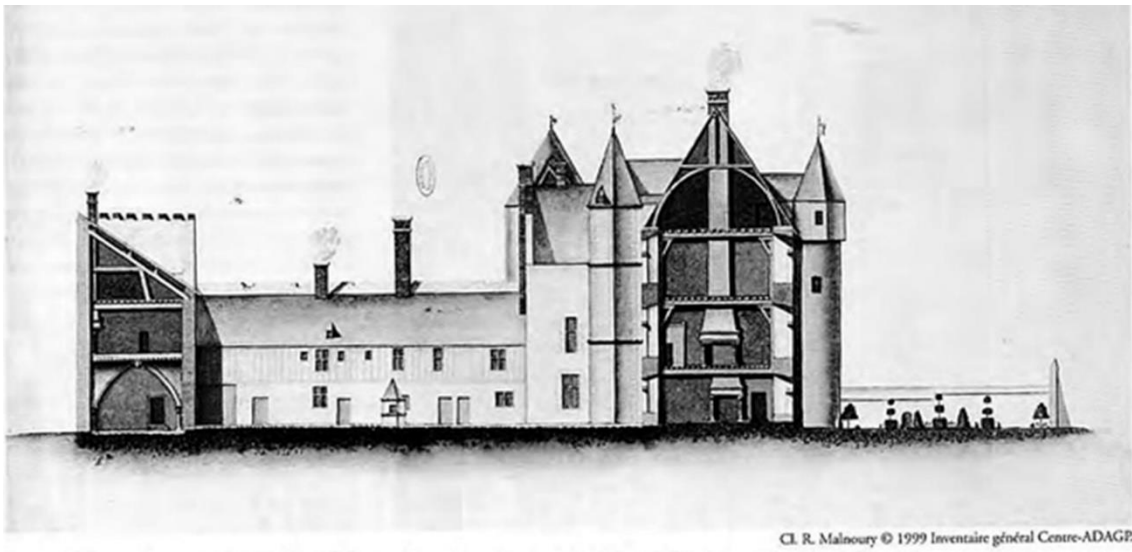


Figure 12 : Vue actuelle du logis de Dunois



## Annexe 16 : Château de Châteaudun.

Figure 13 : Plan du château (c) CMN

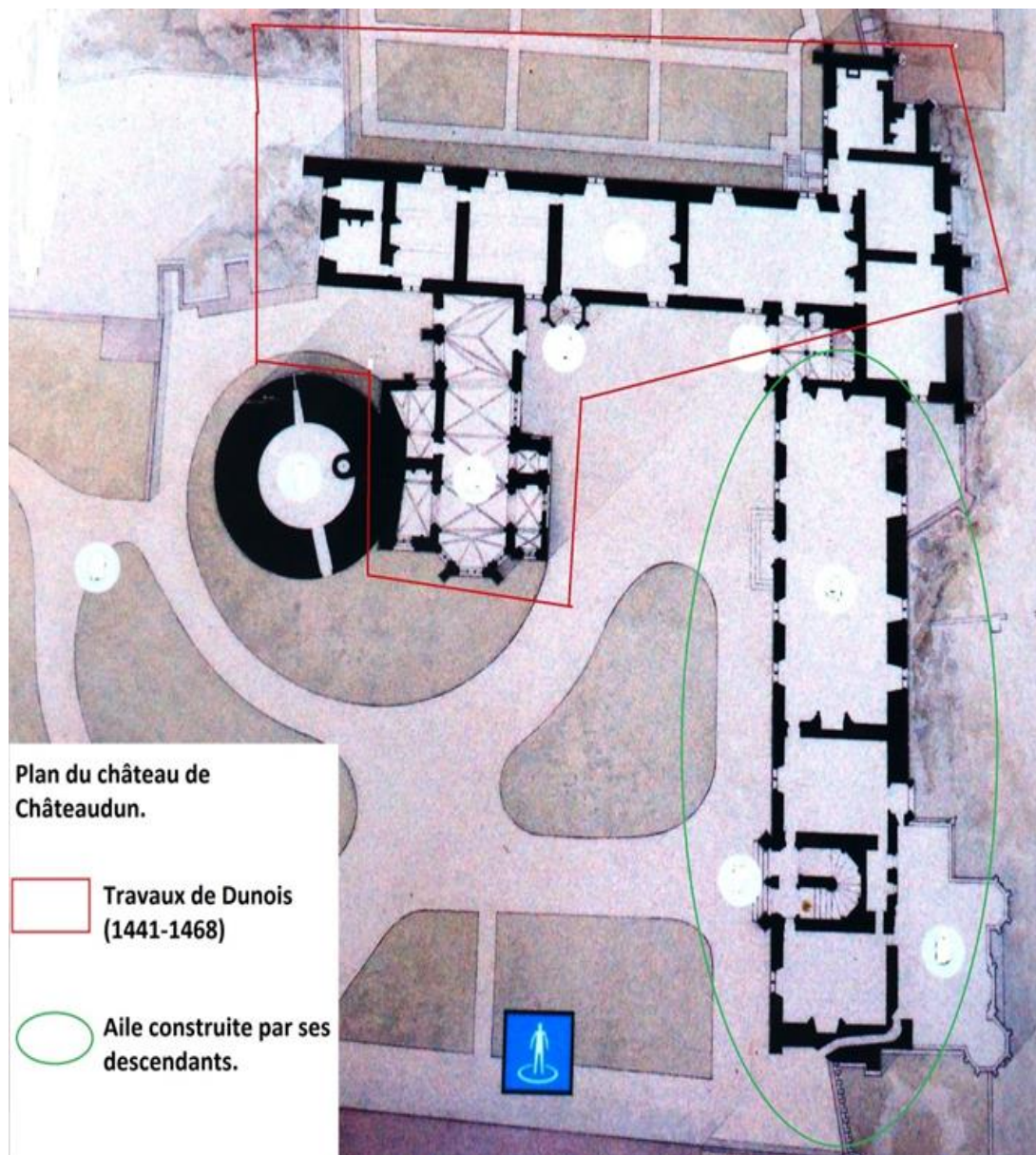


Figure 14 : (c) Vincent Tournaire



Figure 15 : Sainte Chapelle, Aile Dunois. (c) Pauline Bord



Figure 16 : Chapelle Basse, (c) Pauline Bord



Figure 17 : Détails colonnes statues de Châteaudun (c) Pauline Bord

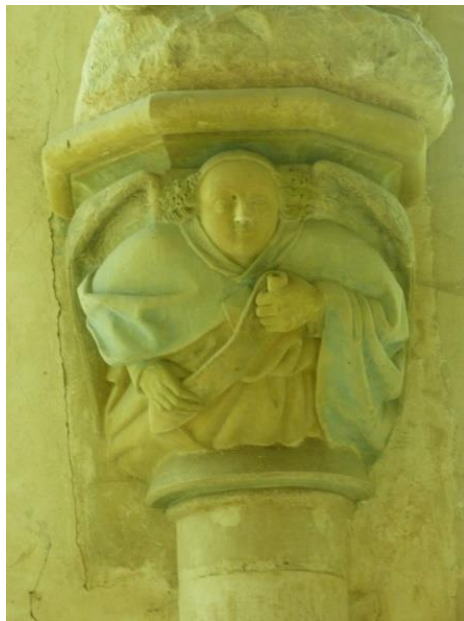




Figure 18 : Escalier de l'aile Dunois, (c) Pauline Bord et avant-portail de la Cour des  
Libraires de Rouen



## Annexe 17 : Les Saints de la Sainte-Chapelle de Châteaudun et du Livres d'Heures

Figure 19 : Sainte Elisabeth de Hongrie<sup>945</sup>.



<sup>945</sup> British Library, ms Yates Thompson 3, f<sup>o</sup>286.

Figure 20 : Sainte Barbe<sup>946</sup>



<sup>946</sup> British Library, ms Yates Thompson 3, f<sup>o</sup>289.

Figure 21 : Saint Jean l'Évangéliste<sup>947</sup>.



<sup>947</sup> British Library, ms. Yates Thompson 3, f°263.

Figure 22 : Sainte Marie L'égyptienne<sup>948</sup>



<sup>948</sup> British Library, ms Yates Thompson 3, f<sup>o</sup>287.

Figure 23 : Sainte Geneviève<sup>949</sup>



<sup>949</sup> British Library, ms. Yates Thompson 3, f°283.

Figure 24 : Sainte Appoline<sup>950</sup>



<sup>950</sup> British Library, ms. Yates Thompson 3, f°284v

Figure 25 : Sainte Marguerite<sup>951</sup>



<sup>951</sup> British Library, ms. Yates Thompson 3, f°282.





## Annexe 18 : Notre-Dame de Cléry

Figure 26 : La Vierge de Notre-Dame de Cléry. (c) Pauline BORD



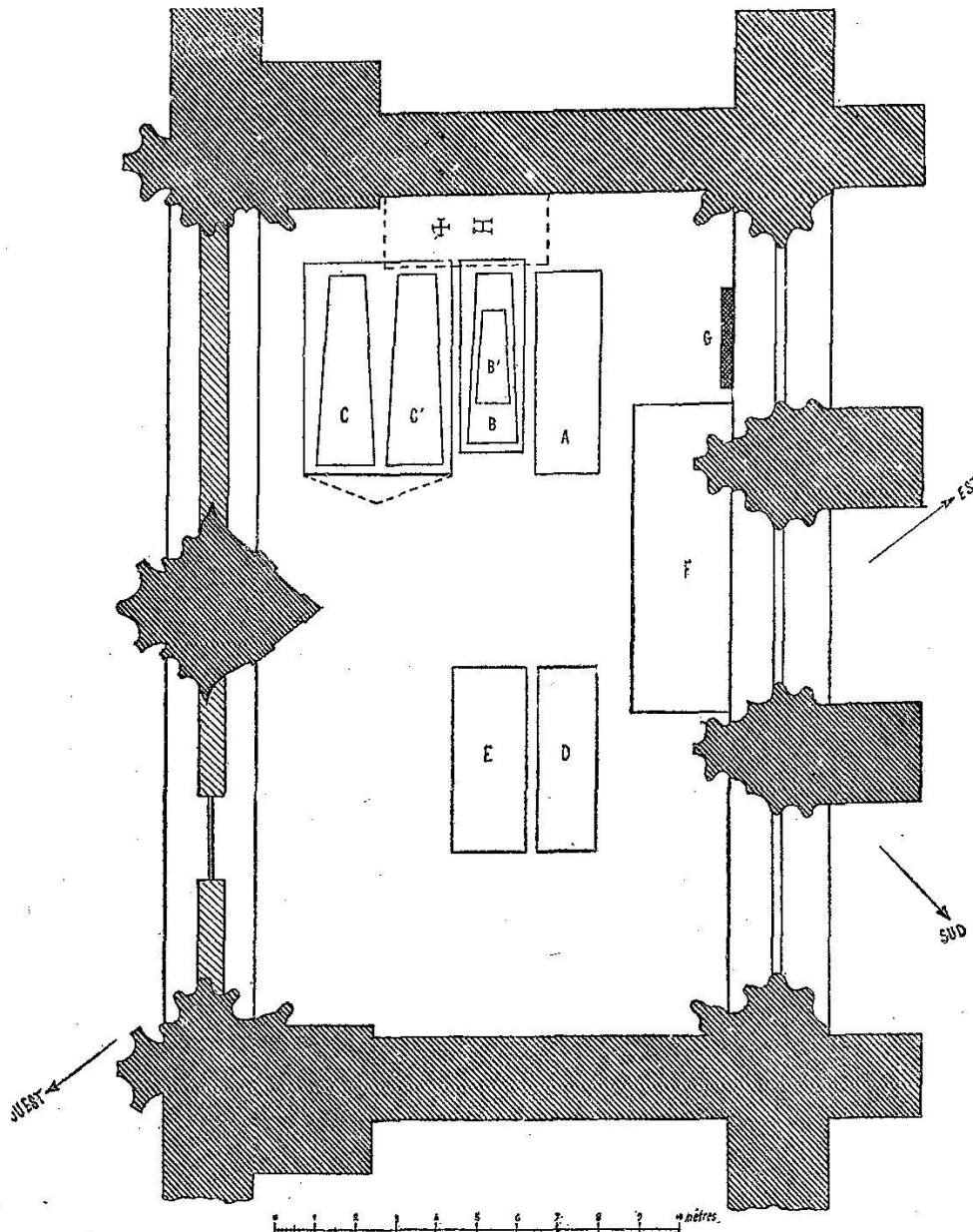
Figure 27 : Vue de Notre-Dame de Cléry par Louis Boudan en 1699, BNF Gaignières,

5425



Figure 28 : JARRY, Louis, Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François II et Louis Ier, ducs de Longueville, leurs petits-fils, Orléans, 1888, p.2:

CHAPELLE DE LONGUEVILLE, A NOTRE-DAME DE CLÉRY



- |                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| A Bâtard d'Orléans.             | E Agnès de Savoie.      |
| B Marie d'Harcourt. -- B' Jean. | F Personnages inconnus. |
| C François II. -- C' Louis.     | G Arcature sculptée.    |
| D François I.                   | H Autel.                |

Figure 29 : Voûte de la Chapelle Saint Jean à Cléry, armes du comte de Dunois © Pauline

Bord



Figure 30 : Pierre tombale (c) Hervé Serrurier



## Annexe 19 : Portraits contemporains de Jehan de Dunois

Figure 31 : Les Heures de Dunois, ms Yates Thompson 3, British Library, f°22v°, prière  
Obsecro te. Détails



Figure 32 : Portrait présumé de Jean de Dunois, collection particulière



Figure 33 : Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville d'après un original. Album « Recueil de costumes de Gaignières », xviii<sup>e</sup> siècle, Paris, BnF



Figure 34 : Statue présumée de Jehan de Dunois, chapelle de Châteaudun. Photographie personnelle







## Annexe 20 : Détails du Livre d'Heures de Jean de Dunois.

Figure 35 : Le dîner du comte de Dunois, British Library, ms Yates Thompson 3, f°1  
(detail)



Figure 36 : Saint Georges, représentation supposée de Marie d'Harcourt devant  
Châteaudun, British Library, ms Yates Thompson 3, f°274

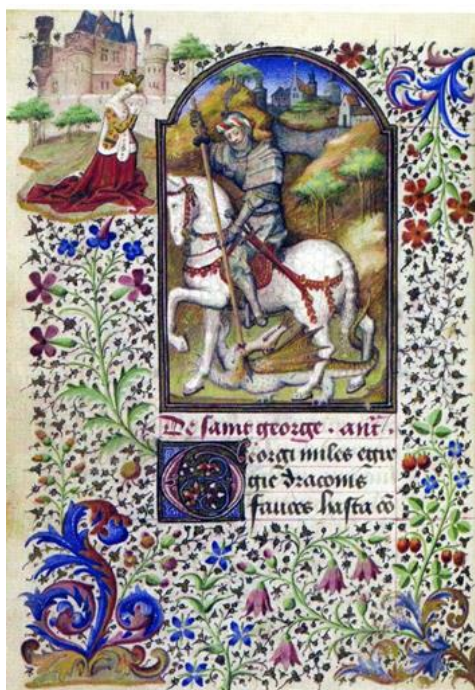


Figure 37 : Armoiries du comte, British Library, ms Yates Thompson 3, f°13 et 157,  
détails.



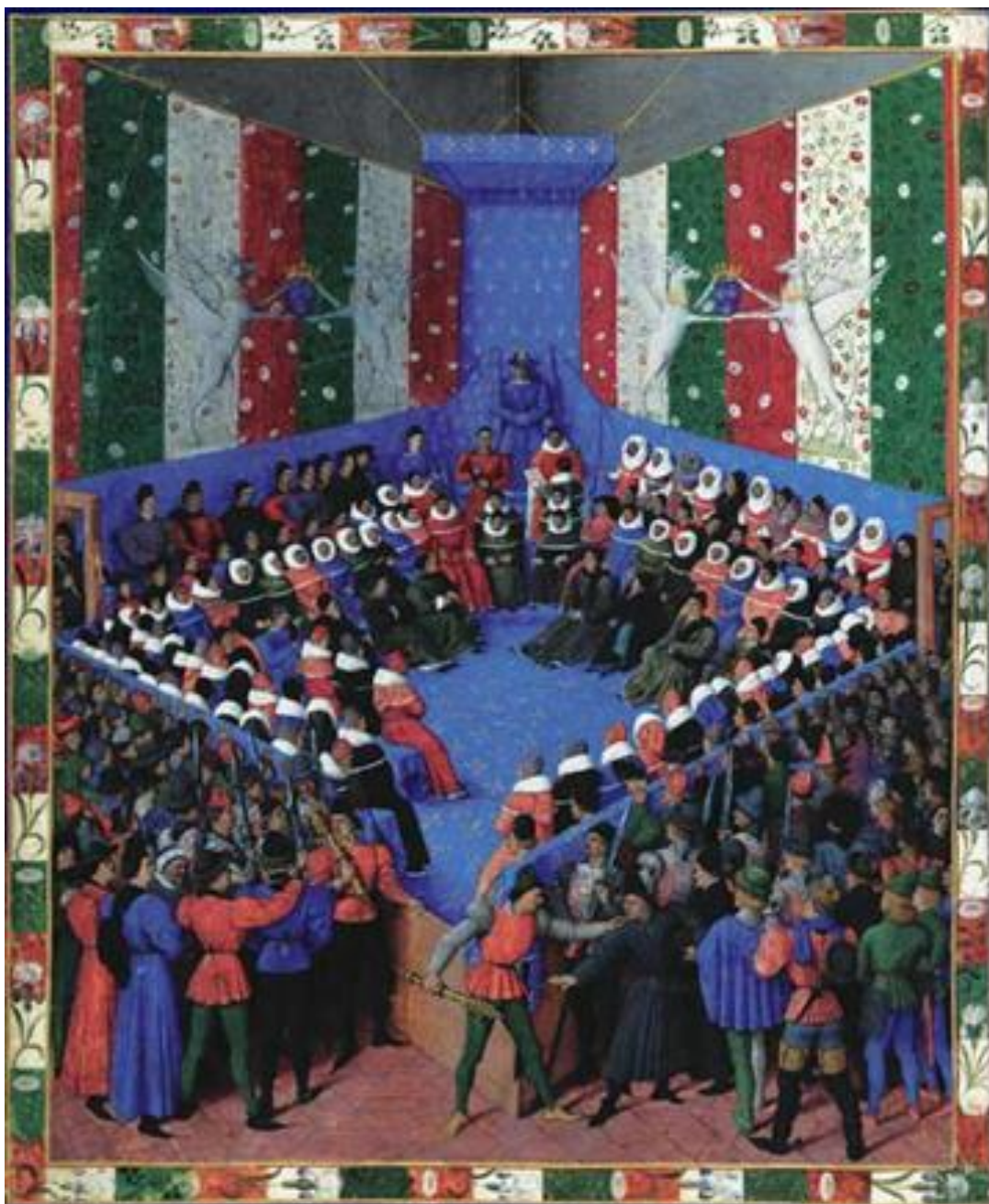
Figure 38 : Allégorie de la Paresse, British Library, ms Yates Thompson 3, f°162.





## Annexe 21 : Le procès du duc d'Alençon<sup>952</sup>

Figure 39 : Le lit de justice de Vendôme.



<sup>952</sup> Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cod.Gall. 6, fol.2v, Boccace, *Des cas des nobles hommes et femmes*, enluminure de Jean Fouquet représentant le procès du duc d'Alençon ou plus précisément *Le lit de justice de Vendôme*.



## Annexe 22 : L'entrée de Jehan de Dunois, Jacques Cœur et Pierre de Brézé dans Rouen.

Figure 40 : Les Vigiles de Charles VII, par Martial d'Auvergne<sup>953</sup>



<sup>953</sup> BNF, ms. fr. 5054, f° 182v





## Annexe 23 : Effectifs militaire du Bâtard d'Orléans

Il s'agit du recensement des militaires qui servirent sous les ordres du Bâtard.

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1418	Jehan de Trye		Ecuyer et serviteur	A.D du Loiret, 6J8, 161-162
1421	Philippe de Guynes	Famille du Nord pas de Calais (comté de Guines)	Chevaliers	"La Monstre de Blois", A.D. du Loiret, A2458.
	Pierre le Roux			
	Jean de Villars			
	Robert le Chat			
	Pierre de la Mothe		Ecuyers	
	Héron de Giresme	Parenté avec Nicolas de Giresme, famille originaire du Valois		
	Guillot de Beauvilliers			
	Geoffroy le Chat			
	Jean de Carville			
	Le bastart de Varennes	Appartenance à la seigneurie de Varennes en Picardie (Somme)		

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1421	Guillaume Garreau	Le vicomte d'Orléans, seigneur gâtinais.	Ecuyers	"La Monstre de Blois", A.D. du Loiret, A2458.
	Gilles Pinon			
	Pierre Cornesure			
	Jean Torcheboeuf			
	Guillot Grosselay			
	Nicolas de Gonier			
	Bertrand Raimbaud			
	Phot de Villorens			
	Pierre Lusseau			
	Guiot de Villeret			
	Collisson de Villiers/villars	Parenté avec Archambault de Villars ?		
	Estienne Loppeau			
	Pierre de Courtenays.			
	Geoffroy le Jay		Archers	
	Michel Gueniot			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1421	Jean d'Archiélon		Archers	"La Monstre de Blois", A.D. du Loiret, A2458.
	Perrin le Tendre			
	Jean Balthone			
	Guillot Linget			
	Pierre Prodome			
	Jean Mayet			
	Jean Bonarts			
	Jean Lubin			
	Samson Jacques			
	Jean Deshayes			
	Jean Pion			
	Jean de Villeret			
	Pierre de Sellorges			
	Jean de l'Orme			
	Georget de Rapenne			
Guillaume Noleau				

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
1428	Raimond de Villard de Jardalest,		Chevaliers	Déposition de Dunois au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc en 1456. D'après Quicherat, du manuscrit 14665 du fond latin de la BNF, et la copie U821 aux Archives Nationales.
	Jamet du Thillay			Déposition de Dunois au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc en 1456. D'après Quicherat, du manuscrit 14665 du fond latin de la BNF, et la copie U821 aux Archives Nationales.
1431	Jaques de Milly dit l'Etendart		Capitaine du château de Romorantin	A.D du Loiret, 6J24, pièces 65-66
1435	Regnault Bichète		Poursuivant du Bâtard d'Orléans	A. C du Loiret, CC 654, f°10
1436	Jehan Boutet		Receveur du Bâtard à Romorantin	A.D du Loiret, 6J24, pièces 68-71
	Denis des Planches		Châtelain du Bâtard à Romorantin	A.D du Loiret, 6J24, pièces 70 et 73

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
1437	Jehan Giraut		Procureur gal du Bâtard à Romorantin et Millançay	A.D du Loiret, 6J24, pièces 69
28 juin 1451	Jamet du Thillay	Conseiller du roi et bailli de Vermandoys	Chevalier	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Thibaut d'Armagnac	Lieutenant et grand bailli de Chartres	Hommes d'armes	
	Estienne Gilles de Bernach	Bailli de Mantes		
	Jehan de Hargenille			
	Jammet de Obuyon			
	Jehan de Lagrange			
	Gilles Bastard de Ludres			
	Perronet le chevalcher			
	Jehan de Gaillart Boys			
	Pierre le Grand			
	Juroy Defaubourg			
	Guyonnet Soloy			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
28 juin 1451	Colisson de Villiers/villars	Parenté avec Archambault de villiers/villars	Hommes d'armes	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Coluit Delarance			
	Richart de Prulay			
	gilles de Haulbeuf			
	Gilles Berceau			
	Jehan de L'Estandart			
	Jehan le Jeune Homme			
	Jehan de Penhouet			
	Estienne de la Prest			
	Hugo de Mongenon			
	Messire Sarcquet de Junot			
Lancelot de Canny	Lien avec Aubert le Flamenc sire de Canny, chambellan de Charles Ier et beau-père de Dunois			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
28 juin 1451	Pierre de Flavaucourt		Hommes d'armes	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Jehan de Groussy			
	Malert de Groussy			
	Colinet de Baudrier			
	Bernard de Bruyas			
	Jaques Bugnier			
	Messire Aise Tueillier			
	Guillaume Ayeul			
	Jehan Chaillon			
	Jehan les Champenoys			
	Robert du Tilleul			
	Girardon Ysebrou			
	Hetton du Sel			
	Pierre du Sel			
	Masson du Sel			
	Guillot Pean			
Jehan de Chambon				
Estienne de Sasseuille				



Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
28 juin 1451	Odenet de Vaulvez		Hommes d'armes	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Messire Jean de la Mocte			
	Olivier des Trois			
	Oudinot le Sueur			
	Coutault dit le Poictevin	Liens de Dunois avec le Poitou		
	Pierre Duquesnel			
	Pierre le Lyegoys			
	Jehan de Bougenille		Archers	
	Jehan Dussy			
	Jehan de Leppmasse			
	Jehan Rifflart			
	Jehan Larchier			
	Guillaume Annay			
	Jehan de Chesdenille			
	Jehan Olyer			
	Anthoine Lombart			
	Jehan de Dourdoyen			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
28 juin 1451	Colin le Prestre	Parenté avec Jacquet le Prestre valet de la ville d'Orléans?	Archers	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Jehannet Coust			
	Colin Nemours			
	Loys de Bernach			
	Guillaume Nord			
	Yvin Prestre			
	Jehannet de Bernach			
	Guillet Lambert			
	Jehan d'Espagne			
	Guillaume de Franchehomm es			
	Yves Mousse			
	Pierre le Beau			
	Pierre d'Orléans			
	Girart Gruter			
	Richard Dennes			
Girart de Condé				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
28 juin 1451	Dronet Augustin		Archers	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Jehan Duhamel			
	Oliver du Fay			
	Enguerrand Pigne			
	Jehan du Teller			
	Jehan Guiot			
	Gilet Olivier			
	Laurent du Fay			
	Pierre de Palletôt			
	Jehan Dujardin			
	Gillet le Farm			
	Estienne Larchier			
	Micheaut Parent			
	Colin Assis			
	Perronet Boileau			
	Perronet Audin			
	Jehan Dubet			
	Jehan Puisson			
Guillet de Dieppe				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
28 juin 1451	Jehan Duitin			Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Jehan Labarbe			
	Robien Raiveau			
	Dronet Auquebut			
	Jehan Duhamel			
	Olivier Dufay			
	Gillet Anover			
	Estienne Traversier			
	Pierre Audtin			
	Jehan du Ber			
	Jehan Puison			
	Jehan Autour			
	Jehan la Barbe			
	Pierre Taillemet			
	Louis Granier			
	Guillet le Serf			
	Henry le Mareschal			
	Jehan Lauthier			
	Pierre Torboillard			
	Robert de Longevollet			
Perronet de Meche				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
28 juin 1451	Colin Crogniselle		Archers Archer Archer	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Guillet Pillon			
	Robin de Gromard			
	Colin Tresmesmes			
	Colin Pluisegaige			
	Perronet Gentil			
	Jehan Raidamet			
	Jehan d'Ays			
	Jehan du Fou			
	Guillet de Choselmille			
	Laurent le Roy			
	Pierre de Longuereste			
	Jehan de Bevoy			
	Pierre Alain			
	Jehan Pregay			
	Guiot de Tabetonne			
	Robin Mofumer			
	Pierre Cambron			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
28 juin 1451	Jehan de Saint Romain		Archers	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°28
	Pierre Pigon			
	André Malerbe			
	Jehan Labonnecte			
	Colin Huiseur			
	Robin de la Grenerie			
	Gilbert Gibon			
	Guillet Maupuis le Ruisseau			
	Guillet Pourfranc			
	Martin de Buffet			
	Guillet Chretien			
	Michaud Parent			
	Guillet Magne de Lestessoys			
	Jehan Flambard			
	Gérard Lebrun			
	Pierrot Berthelemy			
Robin le Maistre				

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
2 octobre 1451	Jamet du Thillay	Conseiller du roi et bailli de Vermandois	Chevalier	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°39
	Regnault du Quelque			
	Jesus le Hegord			
	Jehan de Bougenille			
	Jehan Duyfy			
	Jehan le Bigoudin			
	Jehan de Lespmarc			
	Jehan Riffeau			
	Jehan Larchier			
	Guillaume Arbre		Archers	
	Pierre de Chiefdeville	Originaire de Blois		
	Jehan Oliez			
	Anthoine Lombart			
	Colin le Prestre	Parenté avec Jacquet le Prestre valet de la ville d'Orléans?		
Jamet Conste				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
2 octobre 1451	Colin Aumont		Archers	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°39
	Denys de Bernard			
	Jehan Daudemont			
	Guillem Nord			
	Robin Preteur			
	Jamet de Banauch			
	Vincent Lombars			
	Jehan Despaigne			
	Guilhem Lesimplehom me			
	Guillet de Ferqueroy			
	Pierre Mousse			
	Pierre le Beau			
	Pierre d'Orléans	?		
	Girard Gouttiez	?		
	Girard de Met			
	Girard de Ronde			
Drouet Auctre				
Jehan Duhamel				



Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
2 octobre 1451	Olivier Dufay		Archesr	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°39
	Enguerrend Pigne			
	Jehan du Tillet			
	Jehan Giroz			
	Jacquet Levesque			
	Gillet Olivier			
	Louis de Cordon			
	Laurent du Fay			
	Pierre de Palletôt			
	Jehan du Odin			
	Guillet le Fléaux			
	Estienne Louhier			
	Michaulx Parent			
	Cosmes de Sie			
	Pierre d'Orléans			
	Pierre Audtay			
	Jehan Dubet			
	Jehan Pinçon			
Guillet le Gast				
Henry le Mareschal				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
2 octobre 1451	Thomas Carey		Archers	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°39
	Jehan Larchier			
	Pierre Haboullart			
	Robert de Feuquerolles			
	Paris de Marley			
	Colin Roquefelle			
	Guillet Pillon			
	Robin de Gresnière			
	Colin Sénéchaux			
	Colin Pluisegaige			
	Pierre Gentil			
	Jehan Cardamel			
	Jehan du Val			
	Jehan d'Art			
	Jehan Dudit Corderoy			
	Guillet de Chiefdeville	Originaire de Blois		
	Laurent le Roy			
	Pierre de Feuquerolles			
	Jehan de Varoy			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
2 octobre 1451	Pierre Allay		Archers	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°39
	Jehan Pregay			
	Guiot de la Veterme			
	Bruy Monnier			
	Pierre Cauderon			
	Jehan de Saint Romain			
	Pierre Pigeon			
	André Malerbe			
	Jehan Lalouete			
	Jehan Harefleur du Prevost			
	Robin de la Grenerie			
	Gillebert Gibon			
	Guille Maupas du le Buisseau			
	Guillet Prousinel			
	Maclay de Basset			
Guillet Chretien				
Jehan Ponctenui				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
2 octobre 1451	Anthoine Paris		Archers	Montre d'Harfleur, BNF ms.fr 21495 n°39
	Guillot du Magni			
	Jehan Flambert			
	Thibault Flambert			
	Robert Barthelemy			
	Guillet de Dieppe			
	Jehan Nantais			
	Jehan la Barbe			
	Jehan Carreau			
	Pierre Lallemant			
	Denys Granier			
Robin le Maistre				
21 avril 1452	Jamet du Thillay	Conseiller du roi et bailli de Vermandois	Chevalier	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°51
	Jehan Chollet		Hommes d'armes	
	Ivanoye de Tourselilon			
	Jacquet de Lignet			
	Jehan Alloing			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
21 avril 1452	Thomas de Vernoy		Homme d'armes	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°51
	Jehan de Bienseffelon		Archers	
	Charlot d'Auvergne			
	Jacot Aplenant			
	Willem le Clou			
	Girart de Naveye			
	Jehan Robert			
	Jehan Anq			
	Jehan Doubte			
	Thibault Bourgoys			
	Jehan Duquet			
	Jehan de la Sangneur			
	Jehan le Borgne			
4 juillet 1452	Jehan Dupallay		Hommes d'armes	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°54
	Jaquin Dupallay			
	Roger de Monthaulx			
	Anthoines de Rochefort			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
4 juillet 1452	Gouffre Bournier		Hommes d'armes	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°54
	Guille Thern			
	Pierre le Pillois			
	Simonnet Boucher			
	Pierre de Armenans			
	Jehan du Chastellus			
	Pierre Devilleux			
	Merion Lestiennier			
	Pierre du Pallais			
	Jehan Lequille			
	Audrien Alisois			
	Jaquet de Lyon			
	Jehan du Moien			
	Dryan Ranyut			
	Jehan le Mere			
	Henry de Meremont			
	Jehan de Harmonnet			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
4 juillet 1452	Charles Bonard		Archers	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°54
	Perronnet Nomst			
	Jehan de Lamare			
	François Saimagrave			
	Jehan Joingre dit Blandu			
	Pierre Yllimer			
	Mousse Deryan			
	Michault de la Vigne			
	Robert de Halandre			
	Guillot Quillet			
	Morisse Depasse			
	Bertrand Vouleur			
	Pierre Blénon			
	Jehan Liget			
	Jehan de Rethel			
Perrin Marieur				
Guillet de la Barre				

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
4 juillet 1452	Louys de la Branche		Archer	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°54
8 avril 1453	Jamet du Thillay	Conseiller du roi et bailli de Vermandois	Chevalier	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Thibaut d'Armagnac	Bailli de Chartres	Hommes d'armes	
	Jehan de Haugerolles			
	Jouvenel de Caubignon			
	Jehan de Gaillart Boys			
	Jehan Bastard de Lignes			
	Parent le Chancelier			
	Pierre le Gendre			
	Loys de Bernault			
	Jacob de Jambont			
	Guillaume l'Auvergnat			
	Ennomer Solui			
	Marc de saint Hénard			



Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
8 avril 1453	Colisson de Villiers/villars	Parenté avec Archambaud de villars?	Hommes d'armes	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Colmet de la Noix			
	Guillaume Caulboeuf			
	Jehan Lestandard			
	Richart de Prulay			
	Jehan le Breton			
	Jehan le Jenneschois			
	Ligier de Mongerou			
	Jehan de Penhouet			
	Estienne de la Prest			
	Jehan le Villerau			
	Jehannet des champs			
	Guillaume Coleman			
	Messire Jaquet de Jeucourt			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
8 avril 1453	Lancelot de Canny	Parenté avec Aubert le Flamenc, seigneur de Canny ?	Hommes d'armes	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Parent de Flavencourt			
	Jehan de Groussy			
	Laurent Bouglier			
	Guillot de Hannelles			
	Hector du Sel			
	Pierre du Sel			
	Pierre Alavy			
	Guillot Payez			
	Jehan de Sassenille			
	Oudinet de Vauclerz			
	Olivier des Cerfz			
	Cardinet le Feron			
	Jehan Chambon			
	Messire Jehan de la Motte			
Jehan le Poictevin				

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
8 avril 1453	Colinet de Baudrier		Hommes d'armes	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Jacques Vignes			
	Bernart de Bugart			
	Jehan Champenois			
	Jehan Potier			
	Girardin Yshavre			
	Guillaume Ayeul			
	Robert du Tilleul			
	Jehan Chaillot			
	Messire le Tuilliers			
	Thomas de Hargeville		Archers	
	Jehan le Bigoudin			
	Jehan Galiot			
	Denis le Liégeois			
	Denisot la Trompette			
	Yvonnet de Caubignon			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
8 avril 1453	Jehan de Lespinasse		Archers	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Jehan Larchier			
	Pierre Chesdenille			
	Jehan de Champaigne			
	Jehan Oliez			
	Anthoine Lombart			
	Jehan Dourbugne			
	Jehannet Coust			
	Guillaume Notet dit Mistoudin			
	Guillaume Salevrier			
	Regnault Blas			
	Jehan de la Grange			
	Thibaud du Boys			
	Guillaume le Simplissime			
	Pierre Morin			
	Pierre d'Orléans			
Colin le Canonier				
Pierre le Veau				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
8 avril 1453	Robin Bataille		Archers	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Pierre Broulant			
	Gilbert Grasel			
	Jehan Duhamel			
	Laurent du Fay			
	Yvon de Saulx			
	Guillaume le François			
	Jehan Guiot			
	Jehan Dujardin			
	Jaquet Levesque			
	Loys de Cordon			
	Guillaume Voiteval			
	Guillaume le Franc			
	Michel Pardeux			
	Pierre Boileurs			
	Pierre Maison			
	Jehan Pimpon			
	Guillaume de Dieppe			
	Jehan Constan			
	Jehan la Barbe			
Robin Carreau				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
8 avril 1453	Gauthier Lambert		Archers	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Jehan Daulphin			
	Denis Graines			
	Estienne Larchier			
	Jehan Tison			
	Guillot le Serf			
	Simonnet Basin			
	Jehan Larchier			
	Jehan Drouyn			
	Pierre Triboulart			
	Jehan des Prez			
	Colin Roquefolz			
	Guillaume Pilon			
	Pierre de Mile			
	Le Grant Jehan			
	Berthelemy de Bignes			
Colin Plantegraine				
Pierre Gentil dit le Frère				

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
8 avril 1453	Jehan Caudamel		Archers	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Jehan du Val			
	Robin le Poincte			
	Jehan du Son dit Couliron			
	Guillame Chiefdeuille			
	Laurent le Roy			
	Pierre Laquer			
	Jehan de Beory			
	Jehan Baudet			
	Jehan Pregay			
	Guiot Delavertue			
	Mahiet de Calinelle			
	Jehan Robeline			
	Pierre Cambron			
	Jehan de Saint Romain			
	Pierre Pison			
	André Malhieie			
	Jehan Lalouen			

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
8 avril 1453	Colin Lampeluy dit Pierret		Archers	Montre campagne de Normandie, BNF ms.fr 21495 n°62
	Robin de la Grenerie			
	Gilbert Guibon			
	Guillot Maupas			
	Guillot Poursaul			
	Michel de Buffet			
	Pierre le Pirart			
	Guillaume Migne			
	Jehan Flaubert			
	Colin de Saint Mictre			
	Henry le Bon Frère			
1468	Guyon de Puigirault	Noble dunois	Ecuyer du comte	Etat des Dettes et Codicille de Dunois, BNF, NAF 9647, fol. 284-291, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques,</i> p.52-58





## Annexe 24 : Entourage local de Jean de Dunois

### Elite locale

Dates		Noms	Origines	Fonctions	Sources
1463	3 oct.	Estienne Le Fuzelier	Doyen de l'Eglise de Saint-Sauveur de Blois, parenté avec Jean le Fuzelier général des finances du duc d'Orléans	Exécuteurs testamentaires	Testament de Dunois et de son épouse, Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.39-47
1463 - 1468		Florent Bourgoing	Sieur de Concire, Lailly (Loiret), conseiller du duc d'Orléans, lieutenant général du maître des eaux et forêt du duché d'Orléans. Bailli de Dunois.	Dunois et Marie d'Harcourt, assistent à leurs obsèques	Testament de Dunois et de son épouse, Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700, Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.39-52. BNF, ms.fr 24136, F°14
1464	8 sept.	Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain		

Dates		Noms	Origines	Fonctions	Sources
		Florent d'Illiers	Gouverneur de Châteaudun et bailli de Chartres	Assistent aux obsèques	Inhumation du cœur de Marie d'Harcourt, BNF, ms.fr 24136, F°14
1468	28 sept.	Jehan de Saveuses	Gouverneur de Blois et proche du duc d'Orléans	Ami de Jean de Dunois qui paye plusieurs messes basses en sa mémoire	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374.Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques,p.47-52
		Georges de Brilac	Seigneur de Courcelles	Exécuteur testamentaire de Dunois	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374.Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques,p.47-52

Dates		Noms	Origines	Fonctions	Sources
1468	8 nov.	Robert d'Estoutevill e	Chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Yvry et de Saint Andry en la Marche, conseiller chambellan du Roi et garde de la prévôté de Paris	Etablit l'Etat des dettes et le codicille de Dunois, chargé de collecter l'argent des débiteurs du comte	Etat des Dettes et Codicille de Dunois, BNF, NAF 9647, fol. 284-291, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.52-58

## Le Clergé

Dates		Noms	Origines	Fonctions	Sources
1464 - 1468		Miles d'Illiers	Evêque de Chartres, frère de Florent	Aide à l'établis- sement de la Sainte Chapelle, dirige les obsèques de Marie d'Harcourt et de Dunois	BNF, ms.fr 24136, f°14 et 23
1464	8 sept.	Natali le Picart	Prêtre de Saint- André de Châteaudun	Officiant pendant la cérémonie	Inhumation du cœur de Marie d'Harcourt, BNF, ms.fr 24136, F°14
1464	8 sept	Pierre Roucelier	Archidiacre du Dunois	Officiant pendant la cérémonie	Inhumation du cœur de Marie d'Harcourt, BNF, ms.fr 24136, F°14
		Jehan Prevost	Prêtres		
		Jehan Houdain			
		Jehan Durant			
		Simon du Fay	Electeur	Assiste aux obsèques	

## Les Notables

Dates		Noms	Origines	Fonctions	Sources
1464	8 sept	Jean Roucelier	Lieutenant de Florent Bourgoing	Assiste aux obsèques	Inhumation du cœur de Marie d'Harcourt, BNF, ms.fr 24136, F°14
1468	28 sept.	Jehan de Mineray	Changeur du Trésor	Exécuteur testamentaire de Dunois	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374. Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.47-52
1468	8 nov	Jacques Boucher	Trésorier du duc d'Orléans	Relations de Dunois qui dote ses héritiers	Etat des Dettes et Codicille de Dunois, BNF, NAF 9647, fol. 284-291, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.52-58
		Jehan Doulcet	Maître de la chambre aux deniers du duc d'Orléans		
		Nicolas Ripaut	Clerc, notaire, juré du Roi	Etablit l'Etat des dettes et le codicille de Dunois	

## Autres

Dates		Noms	Origines	Fonctions	Sources
1468	28 sept.	Maître Matthieu Beauvarlet		Banquier du comte de Dunois	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372- 374. Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.47-52
		Jehan de Beaune	Marchand de Tours		
	8 nov.	Jehan de Beaune	Marchand de Tours	Ses héritiers doivent collecter l'argent des débiteurs du comte de Dunois	Etat des Dettes et Codicille de Dunois, BNF, NAF 9647, fol. 284-291, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.52-58
		Jehan Ardoin			
		Pierre de Le Vasseur	Marchand d'Orléans		
Pierre Lesbahy		Relation de Dunois qui dote ses héritiers			

## Annexe 25 : Hôtel du Comte de Dunois

### Conseil du comte de dunois

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1436	Jehan Le Fuzelier	Conseiller du duc d'Orléans et gouverneur de ses finances	Maître d'Hôtel, procureur et receveur général des finances du Bâtard d'Orléans	A.D du Loiret, 6J24, pièces 68-71
1463	Jehan Chollet	Seigneur de la Choletière (Eure-et-Loire)	Chambellan du roi et maître d'hôtel du roi et du comte de Dunois, exécuteur testamentaire de Dunois et Marie d'Harcourt	Testament de Dunois et de son épouse, Orléans, Bibliothèque publique, Centre
1463 - 1468	Jehan Garnier	Trésorier de l'église collégiale de Saint-André de Châteaudun, chanoine de l'église collégiale de Cléry, maître et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Beaugency	Conseiller	Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.39-47



<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
1463 - 1468	Guillaume de Théligny	Seigneur de Lierville (Oise, Picardie), Verdes (Eure-et-Loir) et de la Touche- Hersant, Lanneray (Eure-et-Loir)	Maître d'Hôtel du comte de Dunois	A.D. D'Eure & Loir, E2741, f°87; Testament de Dunois et de son épouse, Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.39-47
1468	Guillaume de Marvilliers			Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.86- 130
	Guillaume Prunelé	Seigneur de Herbaut	Conseillers	
	Pierre de la Ferté			
	Pierre Théligny			
	Jehan Le Tonnelier		Lieutenant du comte de Dunois	
Guy de Romilly		Secrétaire du comte de Dunois		

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1468	Jehan Picheron	Bourgeois dunois	Secrétaire du comte de Dunois	Etat des Dettes et Codicille de Dunois, BNF, NAF 9647, fol. 284-291, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques, p.52-58

## Administration

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
1449	Saussaye		Poursuivant du comte de Dunois	A. C du Loiret, CC 556, f°40
1452-1453	Michel Fennan		Procureur du comte de Dunois	A.D. D'Eure & Loir, E2732, f°3, f°68-69
1464	Philippe de Villexis		Avocat du comte de Dunois	Inhumation du cœur de Marie d'Harcourt, BNF, ms.fr 24136, F°14
	Dangele		Premier Magistrat du comte de Dunois	
1468	Denis Le Breton	Bretagne	Trésorier du comte de Dunois	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374. Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.47-52
	Vouvant	Origine poitevine	Poursuivant du comte de Dunois	Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86-130

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1468	Nicolas Viole		Clerc du comte de Dunois	Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86-130
	Raoulin Blancbaston		Receveur du comte de Dunois pour le comté de Longueville	
	Colinet de Dampmartin		Ancien receveur du comte de Dunois pour Beaugency	
	Jehan Berson		Receveur du comte de Dunois pour Beaugency	
	Guillaume Le Tonnelier		Receveur du comte de Dunois pour le Dunois	
	Jehan Dauron		Receveur du comte de Dunois en Poitou	Etat des Dettes et Codicille de Dunois, BNF, NAF 9647, fol. 284-291, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.52-58

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1468	Jehan Chaillou		Comptable	Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86-130
	Maitre Jehan Hébert		Receveur du comte de Dunois pour les terres de Châtelaillon	Etat des Dettes et Codicille de Dunois, BNF, NAF 9647, fol. 284-291, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.52-58

## Offices spirituels

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
1468	Raoul Maunoury		Aumônier	A.D. D'Eure & Loir, E2742, f°20; Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86- 130
	Jehan Laignel		Chapelain	Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86- 130

## Chambre du comte du Dunois

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1452	Michel de Couldre		Barbier et valet de chambre	A.D. D'Eure & Loir, E. 2732, f°9
1468	Julien Chapellain		Valets de Chambre	Etat des Dettes et Codicille de Dunois, BNF, NAF 9647, fol. 284-291, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.52-58
	Michel Robeton			Testament de Dunois et de son épouse, Orléans, Bibliothèque publique, Centre Jeanne d'Arc, ms. 550 dit de Gyvès, f°697-700, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.39-47
	Jehan Moysan dit "Moysen"			Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, Jean Bâtard d'Orléans, <i>testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86-130
	Jehan Lecoq dit Cochon			

## Suite de Marie d'Harcourt

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
1468	Marie de Bertement		Servante	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374. Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.47-52
	Symonne Encarde			



## Service

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1468	Jacques Turgis		Médecin	Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> p.86-130
	Piquart		Serviteurs	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374. Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.47-52
	Jehan Dugué			
	Mytaine Gervaise			
	Jehan Cauchon			
	Nicolas Le Genevoiz			
	Cochet			
	Regnaut de Villiers	Parenté avec Archambaud de Villiers		
	Germain Perrinel			
	Philippot Liot			
Nicolas de L'Espèce		Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86-130		

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1468	"Symon"		Portier de Beaugency	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374. Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.47-52

## Bouche

Dates	Noms	Origines	Fonctions	Sources
1468	Colin du Four		Cuisinier	Testament de Jean de Dunois, BNF, ms. 1122 du fond Clairambault, f°372-374. Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.47-52
	Jehan de Heusedam		Sommelier de l'Echansonnerie	Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86-130
	Gilon		Chambrière de cuisine	

## Ecurie

<b>Dates</b>	<b>Noms</b>	<b>Origines</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Sources</b>
1452	Jamet Autier	Capitaine de Fréteval	Ecuyer d'Ecurie	A.D. D'Eure & Loir, E2732, f°1
1468	Jehan Lambert dit Mytaine		Valets de litière	Compte des obsèques du Bâtard, BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, <i>Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques</i> , p.86- 130
	Jehan Du Gué			
	Gervaise Lorens			
	Anthoine de Chambou rdisse			



## Annexe 26 : Dettes du comte de Dunois

Annexe réalisée d'après l'état des dettes et le compte de ses obsèques, publié par Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p.52-58 et p.86-130. BNF, NAF 9647, f°284-291 et f°302-328.

### La noblesse

Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Alain IX de Rohan	Vicomte de Rohan		Pour Rohan, 10 000 écus, pour Dunois 2 000. Litige.
Catherine de la Trémoille	Comtesse de Guînes	Dette dûe au défunt mari de la comtesse	567 livres et 15 sols
Bertrand de Beauvau	Seigneur de Pressigny, Sénéchal d'Anjou	Anciennement 3000 écus	200 écus
Giles de Rouvroy, dit de Saint Simon	Chevalier, bailli de Senlis	En tant qu'héritier d'un certain créancier du nom de Floquet	28 sols, 3 deniers
Anthoine de Besles	Seigneur de Lorges	Pour la composition du rachat de la métairie de Voves qui appartenait à la Chapelle de Châteaudun	27 livres 10 sols
<b>TOTAL</b>			<b>200 écus, 2 594 livres, 53 sols, 3 deniers</b>



## Les notables

Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Jehan de Reffuges	Conseiller du duc d'Orléans	Paiement d'une dette à ses héritiers	687 livres, 10 sols
Faveras de Blois	Notable de Blois, allié aux Reffuges		500 écus
Anthoine Boucher	Héritier de Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans		320 livres tournois
Robert de Hueval	Héritier de Jehan de Hueval, notable normand		525 livres tournois
Maistre Estienne de Labergement	Héritier de François Victor, créancier de Dunois		300 réaulx d'or
Chédeville de Blois		Paiement d'une dette à ses héritiers	100 livres
Jehan Doulcet	Maistre de la chambre aux deniers du duc d'Orléans	Paiement d'une dette à sa veuve	200 livres tournois
Florent Bourgoing	Bailli de Dunois	Pour être resté pendant 15 jours auprès du comte de Dunois pendant son agonie à l'Haye	15 livres
		Pour un voyage fait pour le comte entre l'Hay et Orléans	40 sols



Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Jehan de Beaune	Marchand de Tours	Pour une dette du comte	170 livres 19 sols 2 deniers
Estienne le Melle	Procureur à Chartres	Pour avoir vendu au comte quatre tonneaux de vin et un traversin de vin	42 livres
Florent Bourgoing	Bailli de Dunois	Pour accomplir les dernières volontés du comte	410 livres tournois
Nicolas de Louvyers	Notable parisien	Pour une dette du comte	112 livres 5 sols 10 deniers
Héritiers de Colin Massart	Receveur de Dreux	Pour une dette du comte	320 livres tournois
<b>TOTAL</b>			<b>300 Réaulx d'or, 500 écus, 2 801 livres, 57 sols, 10 deniers</b>

## Le clergé

Noms	Statut	Nature de la dette	Montant de la dette
Raoul Maunoury	Aumônier du comte	Commis à payer les travaux du château de Châteaudun	916 livres tournois 10 sols
Jehan Laiguel	Chapelain du comte	Pour ses gages	27 livres 10 sols
	Chapître de Cléry	Pour les messes basses dites pour le repos de Marie d'Harcourt célébrées du vivant du comte	114 livres 17 sols 6 deniers
	Jacobins d'Orléans	Pour les messes basses dites pour le repos de Marie d'Harcourt célébrées pendant les 6 mois avant le décès du comte	12 livres
Jehan Guillot	Aumônier de Beaugency	Pour ses gages et l'aumône aux pauvres	38 livres
	Chapelains de la Chapelle de Châteaudun	Pour leurs gages	40 livres
Nicole Myay	Chanoine de Cléry	Pour avoir restauré la couverture de la charpente de la chapelle de Cléry abîmé par le feu	3 écus d'or

Noms	Statut	Nature de la dette	Montant de la dette
Raoul Maunoury	Aumônier du comte	Pour les maçons qui travaillèrent dans la chapelle hors l'enceinte du château de Châteaudun	9 livres 10 sols
Maistre Regnault de Paris	Chanoine de Chartres	Pour du vin vendu aux officiers et serviteurs du comte	33 livres
<b>TOTAL</b>			<b>3 écus, 1189 livres, 47 sols, 6 deniers</b>

## Les serviteurs du Comte

Noms	Statut	Nature de la dette	Montant de la dette
Guion de Puygirault	Ecuyer du comte	Représentant du créancier monseigneur de Stissac	605 livres tournois
Nicole du Val	Maistre des œuvres du château de Châteaudun	Pour les travaux à Châteaudun	200 livres tournois
Guy de Romilly	Secrétaire du comte	Pour payer l'entretien de ses filles selon les dernières volontés de Dunois et régler une dette	998 livres 8 sols 2 deniers
Guillaume de Prunelé	Seigneur de Herbault	Pour ses gages en tant que conseiller du comte	86 livres 12 sols 6 deniers
Pierre de la Ferté			43 livres 6 sols 3 deniers
Pierre Théligny			
Jamet Autier		Pour ses gages en tant qu'écuyer d'Ecurie du comte	
Simonne Sicade	Ancienne demoiselle de Marie d'Harcourt	Pour ses gages et une pension durant 9 ans après le décès du comte	370 livres tournois
Michel Robeton	Valets de chambres du comte	Pour gages et héritage	150 livres tournois
Julien Chappellain			

Noms	Statut	Nature de la dette	Montant de la dette
Jehan Moysan	Valet de chambres du comte	Pour gages et héritage	100 livres tournois
Colin du Four	Cuisinier du comte		80 livres tournois
Germain Perrinel	Serviteur du comte		60 livres tournois
Philippot Liot			
Jehan de Heusedam	Sommelier de l'échansonnerie du comte		40 livres
Jehan du Gué	Valets de litière du comte		25 livres
Jehan Lambert dit "Mitaine"			
Gervaise Lorens			
Jehan Lecoq dit "Cochon"	Valet de fourrière du comte		
Simon	Valet de sommier du comte		164 livres tournois
Jehan Picheron	Secrétaire du comte		27 livres 10 sols
Gilon	Chambrière de cuisine du comte		10 livres tournois
Nicolas de l'Espèce	Serviteur du comte		40 livres
Anthoine de Chambourdisse		30 livres	
Jacques Turgis	Médecin du comte	200 livres tournois	
Simon du Val	Maitre des œuvres de maçonnerie de la chapelle de Cléry	Pour ses gages et le paiement de ses maçons	240 livres

Noms	Statut	Nature de la dette	Montant de la dette
Jehan Garnier	Conseiller du comte	Pour le rembourser de son voyage pour récupérer l'argent que devait Jean de Beaune	40 sols tournois
Denis Lebreton	Trésorier	Pour ses gages	137 livres 10 sols
Simon du Val	Maître des œuvres de maçonnerie de la chapelle de Cléry	Pour le pavement de la chapelle de Cléry	14 écus d'or
Robert Saussaye	Poursuivant du comte	Pour les carrières de la Charité qui avaient fournis les pierres de la chapelle de Cléry et des travaux de Cléry	100 livres et 100 sols
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour ses voyages à Poitiers et Tours pour récupérer de l'argent dû au comte	17 livres 3 sols 9 deniers
Jehan Garnier	Conseiller du comte	Pour sa dépense à Chartres pour le compte de Jean de Dunois	53 sols 4 deniers
Jehan Chaillou	Comptable du comte	Pour avoir tenu la comptabilité de la Sainte Chapelle de Châteaudun	28 livres

Noms	Statut	Nature de la dette	Montant de la dette
Michel Robeton	Valet de chambres du comte	Pour gages et héritage	41 livres 5 sols
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour ses gages	18 livres 13 sols
Jehan le Tonnelier	Lieutenant du comte	Pour une dette contractée par le comte après la prise de Chartres en 1432	50 livres tournois
<b>TOTAL</b>			<b>14 écus 4 250 livres 252 sols 24 deniers</b>

## Les marchands et artisans

Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Hennequin	Orfèvre	Pour son travail à Notre-Dame de Cléry	
Richard Fourniquet	Drapier à Blois	Pour une commande réalisée pour le comte de Dunois	92 livres, 8 sols, 9 deniers tournois
Jehan de Luz	Orfèvre demeurant à Blois, au service de la duchesse d'Orléans	Pour avoir réalisé un écrin à plusieurs émaux pour la chapelle de Châteaudun	50 écus d'or
Pierre Boulart	Marchand pelletier à Blois	Héritier de Geffroy le Gras, créancier de Dunois	123 livres, 17 sols, 6 deniers
Anthoine Angiraut		Héritier de Estienne Troisillon, serrurier à Châteaudun	25 écus d'or
Jehan de Neufbourg	Drapier de Tours	Pour draps de soie et de laine portés à Paris puis à Rouen au comte de Dunois	41 livres 2 sols et 6 deniers
Jacques Ferrant	Serrurier de Châteaudun	Pour la réalisation de serrures au château de Châteaudun	27 livres et 10 sols
Raoulin Potyron	Menuisier de Châteaudun	Pour des ouvrages au château de Châteaudun	3 livres et 5 sols



Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Colin Prasteau	Fourrier de Châteaudun	Pour du bois et du charbon pour les orgues de Châteaudun	6 livres
Jehan Lempereur	Orfèvre de Tours	Dette du vivant de Dunois	288 livres 5 sols 3 deniers
Cochet de Tours		A ses héritiers pour une dette du comte	85 livres tournois
	Hôte de Loines à Paris	Pour avoir hébergé le comte de Dunois	50 livres tournois
Pierre Lesbay			165 livres tournois
	Un homme de Moret		30 livres tournois
Thierry Ysbrant et René de Dremen	Brodeurs demeurant à	Pour les tables d'autel, diacres, sousdiacres et chappes de la Sainte Chapelle de Châteaudun	178 livres 15 sols
Thierry Ysbrant	Chartres	Pour les armoiries en velours bleu du comte sur les tables d'autel et crucifix et de la Sainte Chapelle	35 livres 2 sols 6 deniers
Jehan Morant	Fondeur parisien	Pour les tombeaux de cuivre du comte et de la comtesse de Dunois	510 livres 10 sols
Paoul Grymbault	Maître d'école de Parthenay	Pour ses peintures dans la chapelle de Châteaudun	41 livres 5 sols

Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Adam Morant	Artiste parisien	Pour l'aigle de la chapelle de Châteaudun	88 livres
René de Dremen	Brodeur à Chartres	Pour deux tables d'autel semées de fleurs de Marie et une chappe bleue pour la chapelle de Cléry	46 livres 7 sols 6 deniers
Guillaume Segrie	Couturier	Pour des tables d'autel, chappes et chasubles pour la chapelle de Cléry	6 livres 133 sols 10 deniers
La Cotarde	Brodeuse d'Orléans	Pour des franges de soie bleu, blanche et vermeille pour les vêtements liturgiques de la chapelle de Cléry	4 livres 10 sols
Guillaume Segrie	Couturier	Pour d'autres vêtements liturgiques et ornements pour la chapelle de Cléry	4 livres 2 sols 6 deniers
Oudin Chauvin	Nautonier de Beaugency	Pour les pierres amenées de Beaugency à Cléry	21 livres
Jean Baille	Nautonier de la Charité	Pour les pierres amenées de la Charité à Cléry	10 livres 5 sols

Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Estienne d'Orléans	Nautonier de Beaugency	Pour avoir plusieurs fois transporté le comte de Dunois de son vivant	55 livres
Pierre Rémy	Charpentier	Pour la couverture de la charpente à Notre-Dame de Cléry	17 livres 15 sols
Richard Fé	Menuisier	Pour l'oratoire et les chaises de Notre-Dame de Cléry	133 livres 10 sols
Thomas Danyel	Serrurier	Pour avoir ferré l'huis de l'oratoire, les deux huys de la chapelle et cinq chaises	100 sols
Philippot Aubour	Menuisier	Pour avoir fait la couverture des sépultures de Jehan de Dunois et de Marie d'Harcourt	7 livres 13 sols 3 deniers
Jaquet Ferrant	Serrurier beau-père de Thomas Danyel	Pour les serrures, ferrures et loquets sur la sépulture du comte et de la comtesse de Dunois	78 sols 9 deniers
Jaquet Ferrant et Thomas Danyel	Serruriers	Pour avoir armé de fer les fenêtres de la chapelle de Cléry	40 livres

Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Jehan du Fou	Maçon de Cléry	Récompensé pour avoir sauvé la chapelle de Cléry d'un incendie	110 livres
Perrette	Veuve d'Henry Geldaf, verrier d'Orléans	Pour la verrière des chapelles de Cléry	30 sols
Olivier Loysy	Habitant de Cléry	Pour avoir rangé les décorations funèbres de la chapelle	27 sols 6 deniers
Richard Fé	Menuisier d'Orléans	Pour ses ouvrages dans l'Hôtel et Château de Châteaudun	200 livres
Germain Fé	Menuisier fils de Richard Fé	Pour ses ouvrages dans l'Hôtel et Château de Châteaudun	116 livres
Noel Pilet	Maréchal-ferrant de Châteaudun	Pour avoir logé l'atelier de Germain Fé	13 livres 15 sols
Héritiers de Richard Fé	Famille de menuisiers	Pour les cloisons de la Chapelle	50 livres tournois
		Pour 14 milliers de tuiles pour couvrir la Chapelle de Châteaudun	15 livres 15 sols
	Charretiers de Châteaudun	Pour avoir apporté les tuiles	40 sols

Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
		Pour aller vers le receveur du Poitou afin de récupérer de l'argent dû au comte	20 sols
Estienne Regnard	Boulangier	Pour une commande réalisée pour le comte de Dunois	10 livres
Jehan Doulcet	Hôtelier chartrain	Pour la dépense de ses officiers dans cet Hôtel	12 livres 6 sols 2 deniers
Jehan Mortier			16 livres
Simonne La Grosse	Poissonnière chartraine	Pour un poisson commandé du vivant du comte	12 livres 6 sols
Veuve de Simon Teste Blanche	Pâtissier chartrain	Pour une pâtisserie commandé du vivant du comte	10 livres
Emery Pignerre	Drapier chartrain	Pour une commande réalisée pour le comte de Dunois	60 sols
Héritiers de Michel d'Estampes	Hôtelier chartrain	Pour le logement des officiers et gens du Bâtard à Chartres	13 livres 5 sols
Héritiers de Courbantou	Vendeur de Chevaux	Pour l'achat de deux haquenées et d'un cheval	206 livres 5 sols
Héritiers de Robert Bongeu	Boucher de Blois	Pour une vente datant d'avril 1440	100 livres tournois

Noms	Statuts	Natures de la dette	Montants de la dette
Maistre Jehan Bérart	Héritier de Pierre Bérart trésorier de France	Pour les arrérages qu'il devait percevoir sur l'Hôtel Gouin à Tours qui appartenait au comte, et pour lequel il y'eut un procès.	320 livres 16 sols 8 deniers
Héritiers de Jehan Lagrange	artiste de Bourges	Pour l'achat du <i>Livre des Propriétés</i>	130 livres 8 sols 4 deniers
<b>TOTAL</b>			<b>75 écus 3 541 livres 685 sols 80 deniers</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>300 réaulx d'or, 792 écus, 14 375 livres, 489 sols, 123 deniers</b>
----------------------	--



## Annexe 27 : Comptes des obsèques de Dunois

BNF NAF 9647 f°302-328, Louis Jarry, *Jean Bâtard d'Orléans, testaments, inventaires et compte des obsèques*, p. 86-130

### La maladie de Dunois

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Jehan Laignel	Chapelain du comte	Pour payer un cordelier de Paris pour les vigiles et services rendus au comte de Dunois pendant 22 jours	4 sols
	Un homme de Châteaudun	Pour un cheval prêté à maître Guillaume Jacquelin docteur en théologie pour assister le comte	30 sols
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour payer Jacquete la chambrière du trésorier des guerres chez qui Dunois trépassa, pour les soins qu'elle donna	6 livres
Jehan Coillebalit	Boucher de l'Hay	Pour de la viande livrée au comte	37 livres 5 sols
Jean Delagarde	Apothicaire de Paris	Pour avoir fait et livré les médicaments du comte	168 livres 13 sols 8 deniers
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Aux autres serviteurs et chambrières du logis	6 livres
Maitre Guillaume de Châteaufort	Docteur en théologie parisien	Pour avoir assisté le comte de Dunois pendant son agonie	27 livres, 10 sols tournois



Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Charles de Mau Regard	Médecin	Pour avoir soigné le comte pendant sa maladie	13 livres 15 sols
<b>Total</b>			<b>230 livres 77 sols 8 deniers tournois</b>

## Les Obsèques

Noms	Fonctions	Commandes	Paieiment
	1 peintre d'Orléans	Peint des écussons sur la chapelle de bois, encadrant le cercueil qu'il avait peinte en noire	5 sols
	2 compagnons	Ont pavoisé de tissu noir l'entrée de l'abbaye de Cléry	12 sols 6 deniers
		Ont allumé et éteint les cierges pendant les obsèques à Cléry	10 sols
	1 maçon	A creusé la fosse où fut mis le corps de Dunois	10 sols
	Les Frères Mineurs du Couvent de Châteaudun	Pour leur service lors des obsèques à Cléry	15 livres tournois
	Chapitre de Notre- Dame de Cléry	Pour l'usage des 40 livres de cire	54 écus 73 livres tournois 6 sols 7 deniers
	1 chapelain de Cléry	Pour la fabrication du pain à chanter pour l'eucharistie	27 sols 6 deniers
	1 compagnon	A chanté la messe	2 sols et 6 deniers
Julien Chapelain	Valet du comte	Pour payer les 134 prêtres pour les messes qu'ils ont dites	33 livres et 10 sols

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Pierre de la Rivière	Chanoines de Notre-Dame de Cléry	Pour avoir dit cinq messes	12 sols tournois
Pierre Hermyer			
Nycolas Myay			
Pierre Barrilleau			
Guillaume Martin			
Maitre Richard Fé	Maître-charpentier d'Orléans	Pour la chapelle de bois encadrant le cercueil	20 livres, 10 sols
Maitre Simon Duval	Maître-maçon	Effectue les maçonneries de la fosse où l'on dépose le cercueil	28 livres 10 sols 10 deniers
	6 hommes	Pour avoir porté des torches au gué de Cléry	5 sols
		Pour les liens qui ont été utilisés pour le chariot qui a emmené le cœur de Dunois à Châteaudun	2 sols et 6 deniers
	1 couturier	Pour avoir cousu le drap d'or sur le cercueil de Dunois	10 deniers

Noms	Fonctions	Commandes	Paie ment
	1 sellier	Pour avoir doublé de cuir le coffre de plomb où était le cœur de Dunois	10 deniers
	Charretier	Pour différents trajets entre Beaugency et Cléry	22 sols et 6 deniers
	30 prêtres de Châteaudun	Pour leurs services pendant la messe et les vigilles des morts	40 livres tournois
	Curé de l'Eglise de la Ferté de Villeneuveil	Pour être venu avec la Croix au devant dudit cœur	13 sols et 9 deniers
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour payer l'église paroissiale de la Ferté de Villeneuveil	27 sols 6 deniers
		Pour doter l'Hôtel de Dieu de la Ferté de Villeneuveil	13 sols et 9 deniers
		Pour le paiement de deux cierges pris à l'Hôtel Dieu pour la messe de la Ferté de Villeneuveil	5 sols
	1 homme	Pour avoir nettoyé l'église de la Ferté de Villeneuveil	10 deniers
		Pour la messe dite à la Ferté de Villeneuveil	2 sols et 6 deniers
Julien Chapelain	Valet du comte	Pour 73 messes célébrées dans la Sainte Chapelle de Châteaudun pendant l'inhumation du cœur	12 livres 3 sols et 4 deniers

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Jehan Laignel	Chapelain du comte	Pour l'aumône générale aux pauvres de Châteaudun pendant l'inhumation du cœur	50 livres tournois
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour l'offrande faite à Châteaudun	4 livres 16 sols 6 deniers
Regnault de Villiers	Serviteur du comte	Pour payer les pauvres qui accompagnèrent le convoi funéraire du comte	203 livres 2 sols et 6 deniers
		Pour des épingles qui servirent à attacher les étoffes noires pendant les cérémonies de Châteaudun	5 sols
	Sonneurs de Saint André de Châteaudun	Pour avoir sonné pendant les cérémonies de Châteaudun	10 sols
	Sonneurs de la Madeleine de Châteaudun		20 sols
Philippot Huet	Serviteur du comte	Pour avoir apporté l'Etendard du comte de Paris à Châteaudun	30 sols
Mytaine	Valet de la litière du comte	Pour avoir escorté le corps du comte pendant le convoi et les obsèques	17 sols et 6 deniers
Vouvent	Poursuivant du comte	Pour deux voyages de Châteaudun à Citeaux pour les obsèques	20 sols
Thierry Ysbrent	Brodeur à Chartres	Pour la réalisation de plusieurs tables d'autel pour les cérémonies dans la chapelle de Châteaudun	65 écus d'or

<b>Noms</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Commandes</b>	<b>Paieement</b>
René de Dremen	Brodeur à Chartres	Pour la réalisation de plusieurs tables d'autel pour les cérémonies dans la chapelle de Châteaudun	65 écus d'or
Paul Goybault	Peintre	Pour la réalisation de 210 écussons aux armes de Dunois	40 livres 7 sols 6 deniers
Guillaume de Mainvilliers	Maître d'Hôtel du comte	Pour payer 4 charretiers de Beaugency plusieurs besognes à Châteaudun pour les obsèques	115 sols
Germain Fée	Menuisier, fils de Richard Fé	Pour la construction de 2 chapelles de bois pour Châteaudun et Beaugency	9 livres 9 sols 11 deniers
Jehan Le Tonnellier	Lieutenant du comte	Pour payer le luminaire utilisé pour les cérémonies de Châteaudun	58 livres 13 sols et 6 deniers
Jacques Ponceau	Cieigier d'Orléans	Pour le luminaire réalisé pour la cérémonie de Beaugency	150 livres 10 sols 2 deniers
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour la nourriture de l'escorte du convoi funéraire	327 livres 18 sols 6 deniers tournois
		Pour solder ses gages	15 livres 16 sols et trois deniers
Leborgne		Pour avoir amené les étoffes noires, tables d'autel et drap de soie de Montlhéry jusqu'à Beaugency	45 sols tournois
Bourdin		Pour avoir averti des obsèques Florent Bourgoing, bailli de Dunois, alors à Orléans	48 sols tournois

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Germain Fée	Menuisier, parent de Richard Fé	Pour la chapelle de bois conçue à Châteaudun	8 livres 3 sols
Jehan Laignel	Chapelain du comte	Pour l'aumône générale à l'Hay- les-Roses	43 livres 2 sols
		Pour l'aumône aux religieuses de Saint Marceau près de Paris afin qu'elles prient pour l'âme du défunt	100 sols
		Pour l'offrande faite à l'Hay-les- Roses	35 sols tournois
Jehan Chapellain	Serviteur du comte	Pour payer les 80 chapelains qui célèbrent les messes à L'Hay-les- Roses	32 livres 10 sols
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour payer les torches de l'église de l'Hay-les-Roses	55 sols
Christophe de Laplanche	Menuisier parisien	Pour la conception du cercueil, des tréteaux où le déposer, de quatre chandeliers	16 livres 10 sols tournois
	Aux quatre ordres mendiants parisiens	Pour les vigiles des morts dites en l'église de l'Hay	10 livres tournois
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour payer le linceul du comte	33 sols 3 deniers
		Pour payer trois hommes qui ont amené le luminaire du comte de Paris à l'Hay	10 sols

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
	1 tonnelier	Pour avoir mis les entrailles du comte en un tonneau	10 deniers
	3 compagnons	Pour avoir sonné pendant les cérémonies de l'Hay	27 sols 6 deniers
		Pour les chandeliers et les cierges utilisés à l'Hay	20 sols
	2 femmes	Pour la préparation du corps à l'Hay	2 sols et 6 deniers
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour le paiement des "plombeurs" qui plombèrent le corps du défunt	38 sols 3 deniers
	6 hommes	Pour avoir transporté le cercueil de l'hôtel où mourut Dunois à l'église de Lay	15 sols
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour le paiement de Philippe Cantiers qui alla devers François de Longueville pour la préparation des obsèques	27 sols 6 deniers
		Pour le paiement de deux compagnons pour avoir lavé et embaumé le corps	20 sols
		Pour le paiement d'un sac acheté pour mettre les étoffes noires pour le service et le couvercle du chariot	7 sols 6 deniers



Noms	Fonctions	Commandes	Paieiment
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour payer deux serviteurs de Jehan Lagarde pour la fabrication du luminaire pour la cérémonie de L'Hay	17 sols et 6 deniers
Yvon Fourbault	Peintre parisiens	Pour avoir fait 243 écussons aux armes de Dunois et pour avoir noircie la chapelle sur le corps du défunt à l'Hay et pour la bannière et l'étendard	42 livres 12 sols 6 deniers
Jehan de Lagarde	Apothicaire parisien	Pour la conception du luminaire et sa livraison à l'Hay	69 livres 3 sols 2 deniers
		Pour la conception et livraison de "certaines drogueries" pour embaumer le corps du défunt	21 livres 9 sols 7 deniers
Katherine	Veuve du drapier Baudet Chenart	Pour la vente et la livraison de drap de laine noire pour mettre sur le cercueil	481 écus d'or
Guillaume de Saily dit Motin	Tailleurs parisien	Pour la conception de robes de deuil et d'un étendard	32 livres 7 sols 6 deniers
Guillaume le Prince		Pour la conception de robes de deuil	
Pierre Menart	Pelletier parisien	Pour livraison de fourrures pour les robes de deuil	42 livres 7 sols 6 deniers
Raouline	Veuve du drapier Denis le Cornu	Pour 40 aunes de velours noir	385 livres

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
		Pour un cercueil de plomb	13 livres 6 sols 3 deniers
Jehan Laignel	Chapelain du comte	Pour la façon de son habit	20 sols
	1 homme	Pour être allé de l'Hay à Bourg la Reine chercher le cheval du théologien Guillaume Jaquelin pour les obsèques	10 deniers
	1 charretier	Pour avoir amené le pain pour le service à l'église de l'Hay	13 sols et 9 deniers
	1 compagnon	Qui apporta à cheval cinq francs de l'Hay à Montlhéry pour les obsèques	5 sols
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour le paiement de 6 chapelains de Montlhéry qui conduisent le corps à leur église en chantant	20 sols
		Pour payer les vicaires de l'Eglise	27 sols 6 deniers
		Pour les sonneurs de l'église de Montlhéry	
		Pour les bougies pour la messe de Montlhéry	20 deniers
		Pour les épingles et liens qui fixaient le couvercle du chariot dans lequel était le cercueil	10 sols

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
	4 compagnons couturiers	Pour le drap noir des tapis de selle de drap noirs et les harnois pour les chevaux du convoi funéraire à Montlhéry	30 sols
	1 sellier de Paris	Pour les tapis de selles, harnois et deux selles neuves pour les pages	7 livres, 9 sols, 6 deniers
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour payer les chanoines de Sainte Croix d'Etampes	27 sols 6 deniers
		Pour payer les cordeliers de Sante Croix d'Etampes	
		Pour aider à la réfection de Notre- Dame d'Etampes	4 écus 4 livres 2 sols 6 deniers
		Pour le paiement de Notre-Dame d'Etampes	10 sols
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour la façon de 3 mortiers de cire à Etampes pour dire les messes	5 sols
	1 charron d'Etampes	Pour 4 bandes de bois pour consolider le chariot du cercueil	3 sols 4 deniers
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour payer les sonneurs de Notre- Dame d'Etampes	20 sols
		Pour payer un peintre d'Etampes pour avoir noirci le chariot qui transporte le corps	3 sols 4 deniers

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour payer les 3 charetiers qui mènent le chariot mortuaire	37 sols 6 deniers
		Pour l'aumône de deux pauvres femmes à Etampes	3 sols 4 deniers
Chambray	Poursuivant du comte	Pour aller d'Etampes à Cîteaux pour le fait des obsèques	20 sols
Florent Bourgoing	Bailli du Dunois	Pour payer son clerc qui partit à Paris chercher du drap noir pour des robes de deuil	10 sols
Georges de Brilac	Seigneur de Courcelles	Pour payer ses robes de deuil	10 livres 17 sols 6 deniers
Jehan Moysan	Valet de chambre du comte		
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour payer le curé du Puiset, pour être venu au-devant du convoi funéraire et le conduire dans son église	27 sols 6 deniers
		Pour payer l'église du Puiset	10 sols
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour payer les sonneurs de l'église du Puiset	5 livres
		Pour payer les trois hommes qui installèrent le corps dans l'église	5 sols

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour payer un compagnon qui avait amené des besognes pour les obsèques d'Etampes au Puiset	8 sols 4 deniers
Guillaume d'Avaugour	Seigneur de Courtalain	Pour payer le curé de Saint Père Avy la Colombe, pour être venu au-devant du convoi funéraire et le conduire dans son église	17 sols et 6 deniers
		Pour payer l'église de Saint Père Avy la Colombe	4 livres 2 sols et 6 deniers
		Pour payer les six hommes qui installèrent le corps dans l'église	27 sols 6 deniers
Julien Chapelain	Valet du comte	Pour payer les 41 messes célébrées à Beaugency	15 livres 5 sols tournois
Germain Fée	Menuisier, parent de Richard Fé	Pour ses travaux à Beaugency	55 sols
Jehan Moysan	Valet de chambre du comte	Pour les gentilshommes présents à la grant messe de Beaugency	26 livres tournois 8 deniers
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour les chandelles de Beaugency	13 sols 2 deniers
		Pour les sonneurs de Beaugency	27 sols 6 deniers
		Pour payer un peintre de Beaugency pour 80 écussons noirs aux armes du comte pour l'église de Beaugency	100 livres tournois

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour deux compagnons pour avoir allumé et éteint le luminaire pendant le service	5 sols
		Pour trois compagnons de Beaugency qui nettoyèrent le parvis de l'église pour la cérémonie	11 sols et 8 deniers
		Pour les clous qui servirent à attacher les écussons aux torches que portaient les pauvres	3 sols 4 deniers
		Pour les épingles qui servirent à fixer les étoffes de deuil dans l'église de Beaugency	7 sols 6 deniers
		Pour le compagnon qui aidait à installer les étoffes dans l'église de Beaugency	5 sols
		Pour les clous qui servirent à fixer les étoffes de deuil dans l'église de Beaugency	7 sols 6 deniers
		Pour les compagnons qui firent la chapelle de bois mise sur le corps pour les cérémonies de Beaugency	7 sols 6 deniers
Vouvent	Poursuivant du comte	Pour voir porté les lettres du seigneur de Courcelles de Beaugency à Châteaudun afin d'organiser le service	57 sols 6 deniers
Jehan de Mineray	Notable chartrain, exécuteur testamentaire	Pour "le maître d'école" de Beaugency	55 sols

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Nicolas de l'Espèce	Serviteur du comte	Pour être allé de nuit à Chateaudun afin de ramener le drap d'or à Beaugency pour recouvrir le corps du comte	7 sols 6 deniers
	1 homme de Chateaudun	Pour avoir transporté le drap d'or sur son cheval	7 sols 6 deniers
Guillaume de Mainvilliers	Maitre d'Hôtel du comte	Pour payer le drap et la doublure de sa robe de deuil	8 livres 5 sols
	1 homme de Beaugency	Pour avoir amené des étoffes de deuil	5 sols
	1 compagnon de Chateaudun	Pour avoir amené des étoffes de deuil	10 sols
	1 charretier	Pour avoir amené le bois afin de tendre les étoffes de deuil dans l'église de Beaugency	3 sols 4 deniers
Estienne Regnard		Pour être allé de Beaugency à Chateaudun puis de Beaugency à Cléry pour les besoins des obsèques	27 sols 6 deniers
Jehan Picheron	Secrétaire du comte	Pour 700 épingles achetées à Notre-Dame de Cléry pour fixer les étoffes de deuil	8 sols 6 deniers
Jehan Moysan	Serviteur du comte	Pour l'aumône le jour des obsèques de Cléry	28 sols 4 deniers

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Jehan Laignel	Chapelain du comte	Pour l'aumône générale aux pauvres pendant les obsèques de Cléry	200 livres
	10 chapelains parisiens	Pour avoir accompagné le convoi funèbre de L'Hay à Cléry et pour leur retour à Paris	72 livres
		Pour la paille du chariot	20 deniers
		Pour de la corde achetée pour transporter des bougies	15 deniers
Guillaume Pillas	Apothicaire de Beaugency	Pour le luminaire réalisé pour Cléry	9 livres tournois 5 sols
		Pour deux douzaines de pots pour mettre de l'encens pour les cérémonies de Beaugency	2 sols et 6 deniers
		Pour une livre d'encens	5 sols
Maitre Robert Turpin	Notable de Beaugency	pour avoir logé "l'écurie du comte" quand son corps fut mené de Beaugency à Cléry	30 sols tournois
Jehan de Mineray et Florent Bourgoing	Exécuteurs testamentaires	Pour les dépenses d'Orléans pour réaliser les écussons et le luminaire pour les obsèques	30 sols tournois
		Pour 24 aulnes de bougrans noirs achetés à Orléans à Pierre le Vassor	4 livres 17 sols 6 deniers



Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Jehan de Mineray et Florent Bourgoing	Exécuteurs testamentaires	Pour 24 aulnes de bougrans noirs de toile neuve achetés à Orléans à Pierre le Vassor	28 livres tournois
		Pour 2 bougrans noirs acheté à Macias mercier d'Orléans	35 sols tournois
		Pour un bougran noir acheté de Boart mercier d'Orléans	16 sols 3 deniers
		Pour 3 bougrans achetés à Gilet de l'Aubépine marchand d'Orléans	4 livres 16 sols 6 deniers
		Pour 3 bougrans achetés à Gilet de l'Aubépine marchand d'Orléans	49 sols 9 deniers
		Pour deux aulnes de bougrans achetés à Gilet de l'Aubépine marchand d'Orléans	27 sols 6 deniers
		Pour 3 bougrans achetés à Jehan Blandin mercier d'Orléans	45 sols tournois
		Pour un sac pour ranger les bougrans pour les mener d'Orléans à Beaugency	3 sols 6 deniers
		Pour le transport du luminaire à Cléry	10 sols
Jehan Rebondi d'Orléans	Cordier	Pour les cordes pour tendre les étoffes de deuil dans l'église de Beaugency	18 sols 4 deniers

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
Huguecte	Veuve d'Ambroise Gastineau cordier	Pour les cordes pour tendre les étoffes de deuil dans l'église de Beaugency	27 sols 6 deniers
Jehan de Mineray et Florent Bourgoing	Exécuteurs testamentaires	Pour payer le mercier orléanais Valentin Orgeron pour le transport du drap d'or	27 sols 6 deniers
Richard Fée	Menuisier	Pour deux chappelle de bois pour le luminaire à Beaugency et à Cléry	40 livres tournois
Florent Bourgoing	Bailli de Dunois, exécuter testamentaire	Pour payer le peintre qui a noirci les chapelles de bois	4 livres tournois 2 sols 6 deniers
		Pour payer Pierre, peintre d'Orléans, pour des écussons aux armes du comte	
		Pour le voiturier qui conduisit par eau les Religieux des quatres ordre mendiants d'Orléans, à Beaugency, puis à Cléry	40 livres tournois
		Pour la dépense des quatres ordres mendiants à Beaugency, Cléry et pour leur retour à Orléans	13 écus d'or
		Pour les religieux qui veillèrent le corps à Cléry	27 sols 6 deniers
Denys le Breton	Serviteur du comte	Pour payer l'ensemble des Vêpres dites de la mort du comte à ses obsèques	1502 livres 13 sols 2 deniers
	Chapitre de Cléry	Pour les pierres du tombeau	15 livres

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
	1 peintre	Qui a peint le tombeau de noir	55 sols
Jehan de Mineray	Exécuteur testamentaire	Pour payer le chapelain de Guy de Romilly pour des messes dites à l'Haye du vivant du comte, Beaugency et Cléry lors des obsèques	27 sols 6 deniers
<b>Total</b>			<b>678 écus d'or</b> <b>3 933 l.t</b> <b>2 303 s. 563 d.</b>

## Exécution des dernières volontés

Noms	Fonctions	Commandes	Paiement
	5 prêtres de Meung	Pour être venu chanter l'obiit à Cléry	60 sols
	4 ordres mendiants d'Orléans	Pour avoir chanté une messe chaque jour pendant un an après le trépas du comte	200 livres tournois
	Cordeliers de Châteaudun	Pour deux messes dites chaque jour pendant un an après le trépas du comte	100 livres tournois
	Chapitre de Notre-Dame de Cléry	Pour une messe dite chaque jour pendant un après le trépas du comte	
	Chapelain de la Sainte Chapelle	Pour quatre messes en mémoire de Jean de Saveuses dites chaque jour pendant deux ans	160 livres tournois
Raoul Maunoury	Aumônier du comte	Pour l'aumône de cinquante pauvres à Châteaudun chaque jour pendant 1 an	256 livres tournois
Jean Guillot	Aumônier de l'abbaye de Beaugency	Pour l'aumône de trente pauvres à Beaugency chaque jour pendant 1 an	200 livres tournois
Jehan Barrilleau	Chapelain de Notre-Dame de Cléry	Pour l'aumône de vingt pauvres à Cléry chaque jour pendant 1 an	120 livres tournois
		Pour faire le pain de l'aumône	7 livres 10 sols

Marie de Berthement	Servante de Marie d'Harcourt	Pour son mariage avec Anthoine d'Arquene	200 livres tournois
		Pour le mariage de cent pucelles à Châteaudun, Longueville, Beaugency	800 livres tournois
		Pour les aumônes aux indigents de Chartres, Châteaudun, Beaugency, Blois, Tours, Parthenay et Longueville	700 livres tournois
	Frères Mineurs du Couvent de Châteaudun	Pour réparer leur église	100 livres tournois
		Pour les messes dites pour le repos de l'âme de Marie d'Harcourt du vivant du comte	40 livres
Georges de Brilac, Jehan de Mineray, Florent Bourgoing	Exécuteurs testamentaires	Don du défunt pour leur office d'exécuteur testamentaire.	300 livres tournois
		Pour l'aumône à Blois pour le repos de l'âme de Jean Saveuses	200 livres tournois
<b>Total</b>			<b>3 723 livres tournois 70 sols</b>
<b>TOTAUX: 678 écus d'or 7 586 livres tournois 835 sols 571 deniers</b>			

## Annexe 28 : Argent collecté pour les obsèques de Jean de Dunois

Origines de l'argent	Lieu	Somme perçues
Jehan de Mineray, notable chartrain, exécuteur testamentaire de Jean de Dunois	L'Hay-les-roses	300 livres tournois
		500 livres tournois
Georges de Brilac, seigneur de Courcelles, exécuteur testamentaire de Jean de Dunois	Cléry	255 livres tournois
		99 écus, 136 livres, 6 deniers
Philipot Huet serviteur du trésorier du comte Denis le Breton	Châteaudun	215 livres tournois 11 deniers
Nicolas Viole, clerc du comte de Dunois		50 livres tournois
Jehan Moysan, valet de chambre du comte		221 livres 2 sols, 5 deniers
Jehan de Mineray, notable chartrain, exécuteur testamentaire de Jean de Dunois		20 ducats, 30 livres
Maitre Jehan Garnier, conseiller du comte		2285 livres 3 sols 5 deniers
Denis le Breton, trésorier du comte		2880 livres parisis
		590 livres 13 sols 2 deniers
		340 livres tournois
		151 livres, 5 sols
François comte de Dunois, fils du défunt		900 livres tournois
Raoulin Blancbaston receveur du duc de Longueville	200 livres tournois	

Origines de l'argent	Lieu	Somme perçues
François comte de Dunois, fils du défunt	Châteaudun	1037 livres tournois
		7500 livres tournois
Nicolas Violle, cleric du comte de Dunois		2550 livres 10 sols tournois
Raoulin Blancbaston receveur du duc de Longueville		515 livres tournois
François comte de Dunois, fils du défunt		37 livres 5 sols tournois
Nicolas Violle, cleric du comte de Dunois		148 livres 13 sols, 8 deniers
		61 livres 2 sols 2 deniers tournois
		90 écus d'or
Jehan de Mineray, notable chartrain, executeur testamentaire de Jean de Dunois		200 écus d'or
Jehan de Beaune, banquier de Dunois		1693 livres
Jehan Picheron, secrétaire du comte		2078 livres et 15 sols tournois
Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, beau-frère du comte		737 livres 7 sols 11 deniers
Guy de Romilly, secrétaire du comte		1047 livres 4 sols 7 deniers
Anthoine Hélye fermier des terres de Parthenay, Vouvent et Mervent		1000 livres tournois
Colinet de Dampmartin, ancien receveur de Beaugency	200 livres	

Origines de l'argent	Lieu	Somme perçues
Receveur de Vouvant, Châtellaillon et Parthenay	Châteaudun	2000 livres tournois
Du receveur de Château-Renault		500 livres tournois
		476 livres tournois
Jehan Garnier, conseiller du comte		220 livres tournois et 6 deniers
Jehan Berson, receveur de Beaugency		500 livres tournois
Nicolas Viole, cleric du comte de Dunois		500 livres tournois
Guillaume le Tonnelier receveur pour le Dunois		300 livres tournois
<b>Total</b>		<b>33 152 livres 9 sols et 7 deniers</b>





## Annexe 29 : Entrée de Dunois et de Jamet de Saveuses dans Bayonne.

Figure 41 : Entrée de Dunois et Jamet de SAveuses dans Bayonne

BNF, ms.5054, f°223. Saveuses est en armure complète et porte la bannière à croix blanche.





## Annexe 30 : L'évolution iconographique de Jean de Dunois

Au XVe siècle

Figure 42 : Portrait présumé. Ecole de Provence, collection particulière.



Figure 43 : Les Heures de Dunois, ms. Yates Thompson 3, British Library, f°22v, prière  
Obsecro te, détail, vers 1441



Figure 44 : Copie d'un portrait du XVe siècle par Gaignières au XVIIe siècle. Gaignières  
712. "Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux  
départements des estampes et des manuscrits", Henri Bouchot, Paris, 1891, t.1



Au XVIe siècle

Figure 45 : André Theve, *Dunois, les vrais portraits et vies des hommes illustres*, Paris, 1584, p.402. Bibliothèque Nationale et universitaire de Strasbourg.



Figure 46 : Thierry Bellangé (1594-1638), Jean Comte de Dunois, Maison Jeanne d'Arc, Orléans.

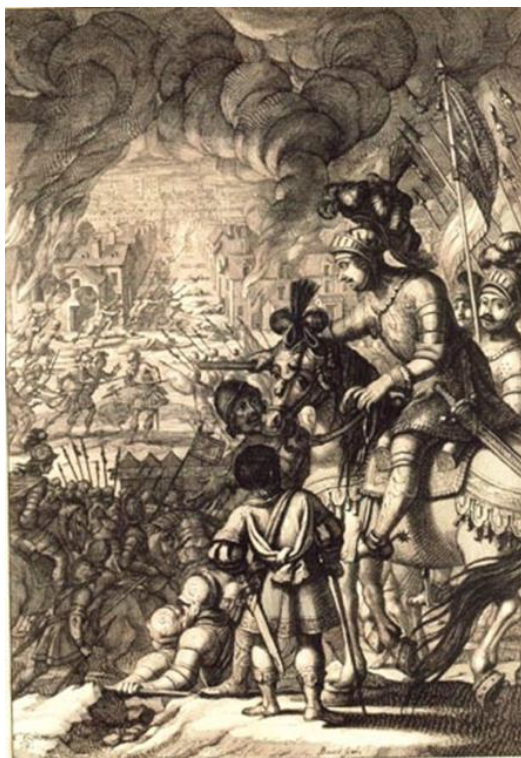


Au XVII-XVIIIe siècle

Figure 47 : Daumont, Jean d'Orléans comte de Dunois, gravé rue St Martin, Paris, XVIIIe siècle.



Figure 48 : Claude Vignon, Abraham Bosse, Dunois devant Paris, 1656, Musée des Beaux-Arts de Nancy



Au XIXe siècle

Figure 49 : Carle, Costume de Dunois, interprété par Isambert, dans le vaudeville Jeanne d'Arc, de Michel Dieulafoy, 1812

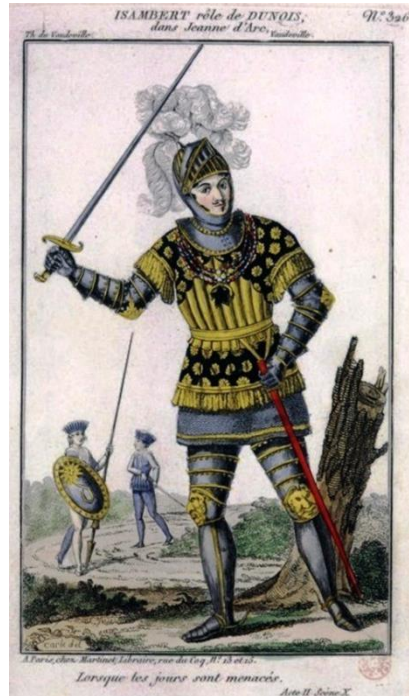
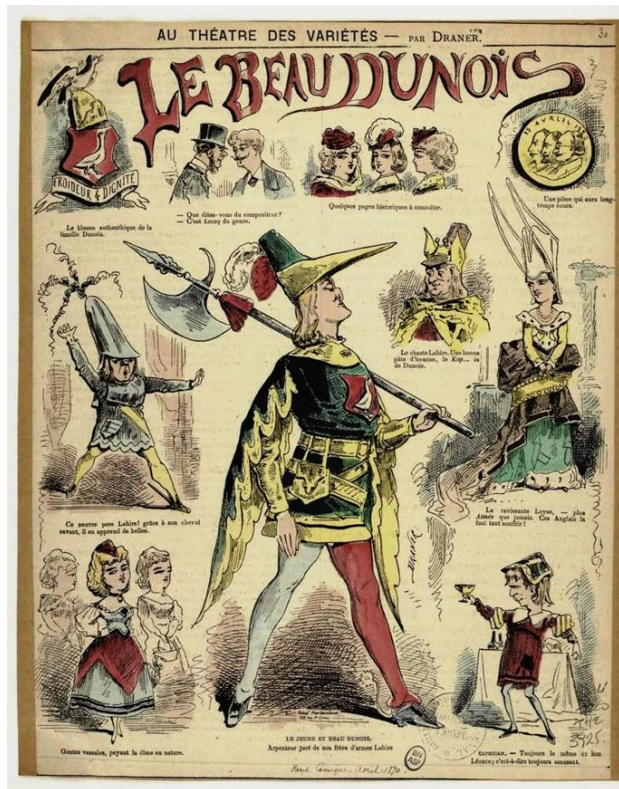


Figure 50 : Octave Tassaert, Jean de Dunois, comte de Longueville dit le Bâtard d'Orléans, Versailles, 1838





Figure 51 : Draner, le Beau Dunois, opéra-bouffe de Charles Lecocq, BNF, Paris, 1870.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

En 1900

Figure 52 : Etiquette de boîte de fil de mercerie Danel, vers 1900, Médiathèque de Roubaix.





## Annexe 31 : Chronologie

### 1401

Liaison de Louis d'Orléans avec Mariette d'Enghien.

### 1402/1403

Naissance de Jean, Bâtard d'Orléans. (Selon la tradition orale le 18 avril 1402 au château de Beauté-sur-Marne).

### 1403

22 février: Naissance de Charles, onzième enfant de Charles VI et d'Isabeau de Bavière.

### 1405

19 août : Entrée de Jean Sans Peur à Paris. Louis d'Orléans confie à Valentine Visconti son fils illégitime.

### 1407

23 novembre : Assassinat du duc Louis d'Orléans.

26 novembre : Fuite de Jean sans Peur.

Décembre : Entrée de la duchesse d'Orléans dans Paris.

Le Bâtard d'Orléans est recueilli par Marie de Châteauvillain, épouse d'Amé de Sarrebruck.

### 1408

4 décembre : mort de Valentine Visconti.

### 1409

Jean Sans Peur est chargé du gouvernement du dauphin Louis de France.

### 1410

Soulèvement de Charles d'Orléans, soutenu par Bernard d'Armagnac contre Jean sans Peur. Formation du parti Armagnac.

### 1412

8 mai : Traité d'Eltham.

14 novembre : Traité de Buzançais. Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, est emmené en tant qu'otage en Angleterre.

### 1415

25 octobre: Bataille d'Azincourt. Charles d'Orléans est emmené en captivité en Angleterre.

**1417**

5 avril : mort du dauphin Jean de Touraine : Charles devient dauphin de France.

**1418**

29 mai : prise de Paris, le Bâtard est fait prisonnier par les Bourguignons.

26 octobre : le Dauphin Charles prend le titre de Régent de France.

**1419**

10 septembre : assassinat de Jean Sans Peur à Montereau.

**1420**

21 mai : Traité de Troyes.

Mort de Philippe, comte de Vertus. Retour du Bâtard d'Orléans à la cour du Dauphin Charles.

**1421**

25 janvier : le Bâtard d'Orléans est nommé chambellan du Régent.

22 mars : bataille de Baugé.

15 avril : participation du Bâtard d'Orléans à une revue militaire à Blois.

14 août : traité entre Charles d'Orléans et Henri IV.

**1422**

31 août : mort d'Henri V.

21 octobre : avènement de Charles VII.

Mariage de Jean, Bâtard d'Orléans avec Marie Louvet.

**1424**

17 août : Bataille de Verneuil.

Nomination du Bâtard d'Orléans à la capitainerie du Mont-Saint-Michel.

Octobre : Rapprochement du gouvernement royal avec la Bretagne.

Entrée en scène du comte de Richemont, frère cadet du duc de Bretagne.

Le Bâtard est désigné comme otage en attendant la fin des pourparlers.

7 décembre : Jean d'Orléans est libéré et reçoit le comté de Gien et de Mortain.

**1425**

7 mars : Richemont est nommé connétable de France et entre au Conseil royal.

Disgrâce du Président Louvet, il est exilé avec le Bâtard d'Orléans en Provence.

Mort de Marie Louvet.

**1427**

Juillet : La Trémoille évince Richemont.

16-17 juillet : négociations entre Suffolk et le Bâtard d'Orléans concernant la sauvegarde des terres de Charles d'Orléans.

5 septembre : délivrance de Montargis

Charles d'Orléans octroie au Bâtard le comté de Porcien

#### **1428**

Avril : Le Bâtard d'Orléans est nommé lieutenant général pour le roi sur le fait de la guerre.

12 octobre : Début du siège d'Orléans

25 octobre : Le Bâtard prend le commandement de la défense de la cité.

27 octobre : Mort de Salisbury.

#### **1429**

12 février : Bataille des Harengs.

29 avril : Le Bâtard d'Orléans rencontre la Pucelle.

8 mai : Délivrance du siège d'Orléans.

12 juin : Prise de Jargeau.

16 juin : Prise de Beaugency.

18 juin : Bataille de Patay.

10 juillet : Reddition de Troyes

17 juillet : Sacre de Charles VII à Reims.

27 août : Le Bâtard d'Orléans entre au Grand Conseil.

#### **1430**

25 mai : Prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne.

Charles d'Orléans reprend le comté de Porcien au Bâtard, en échange, il reçoit le

#### **1431**

30 mai : Exécution de Jeanne d'Arc à Rouen.

#### **1432**

20 avril: Prise de Chartres.

10-19 août : Siège de Lagny-sur-Marne.

#### **1433**

Juin : disgrâce de la Trémoille. Retour de Richemont.

#### **1435**

Juin : Echech du Bâtard devant Saint-Denis.

5 août : Ouverture du congrès d'Arras.

21 septembre : Traité d'Arras.

#### **1436**

Janvier : Jean d'Orléans est nommé grand chambellan, et devient membre permanent du conseil royal.

13 avril: Prise de Paris.

#### **1437**

Complot de la Trémoille.

10 octobre : Prise de Montereau.

12 novembre : Entrée solennelle de Charles VII à Paris.

#### **1438**

7 juillet : Promulgation de la « Pragmatique Sanction ».

#### **1439**

26 juin 1439 : Conférences de Gravelines, le duc Charles revient pour la première fois en France.

21 juillet : Jean Bâtard d'Orléans reçoit le comté de Dunois en échange de ses autres possessions orléanaises.

16 novembre : Dunois épouse Marie d'Harcourt.

Novembre : Ordonnance réservant au roi le droit de lever des troupes. Le concile de Bâle prononce la déchéance du pape et élit Félix V.

Décembre : Éclatement de la Praguerie

#### **1440**

17 Juillet : Fin de la Praguerie.

Novembre : Délivrance de Charles d'Orléans.

20 novembre : Naissance de Marie, premier enfant de Dunois et de Marie d'Harcourt.

#### **1441**

Janvier : Début des travaux de réfection du Château de Beaugency

Août : Charles d'Orléans donne au Bâtard le comté de Dunois à titre perpétuel.

#### **1443**

15 juillet : Jean d'Harcourt achète la seigneurie de Beaugency

Août : Le dauphin Louis et Dunois au siège de Dieppe.

#### **1444**

24 mai : Les trêves de Tours. Dunois est désigné comme le conservateur de la trêve.

Septembre : Naissance de Jean, fils de Dunois et de Marie d'Harcourt.

## 1445

31 mars : Libération de Jean d'Angoulême.

26 mai : Création des compagnies d'ordonnance.

Août : La trêve avec l'Angleterre est prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1446. Dunois occupe au Conseil, la place prépondérante.

Hiver : Les trêves avec l'Angleterre qui promet de céder le Maine sont prolongées jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1447.

## 1446

28 octobre : Promulgation de la grande Ordonnance sur la réforme de la Justice.

Novembre : Lettres royales données à Maillé qui confirment la donation du comté de Dunois à Jean d'Orléans et ses héritiers.

23 décembre : Naissance à Chinon de Charles de France.

Fin décembre : Départ de l'héritier du trône, pour administrer directement le Dauphiné.

## 1447

Janvier : Naissance de François, fils de Dunois et de Marie d'Harcourt.

22 janvier : Renouvellement de la trêve franco-anglaise jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1448.

Juin : Départ pour Londres, d'une ambassade conduite par Dunois. La trêve est prolongée de cinq mois.

Juillet : Ouverture d'un concile laïc à Lyon, en vue de réconcilier la Chrétienté.

13 août : Mort du duc de Milan. Charles d'Orléans réclame le duché de Milan.

20 septembre : Départ du duc d'Orléans pour l'Italie.

17 octobre : Les troupes françaises se font battre par François Sforza, gendre de l'ancien duc de Milan.

Fin octobre : Départ de Dunois pour Lyon, en qualité de représentant personnel du roi.

## 1448

Dunois obtient une indulgence plénière pour l'abbaye de Beaugency.

28 avril : Création des francs archers.

Mai: Offensive contre le Mans de Dunois et de Brézé. La trêve avec l'Angleterre est prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1450.

Septembre : Nouveau départ de Dunois pour Genève, pour régler les affaires de l'Église.



## 1449

16 janvier : Don du comté de Longueville.

24 mars : Prise de Fougères par François de Surienne.

4 avril : Fin du schisme. Renonciation de Félix V à la tiare.

17 juillet : Reprise de la guerre contre les Anglais. Dunois est nommé « *lieutenant général des marches au-delà des rivières de Somme et d'Oise jusqu'à la mer.* »

12 août : Dunois prend Pont-Audemer.

15 août : Dunois prend de Lisieux.

19 octobre : Prise de Rouen.

10 novembre : Entrée solennelle de Charles VII.

## 1450

1<sup>er</sup> janvier : Dunois prend Harfleur.

16 janvier : Confirmation de la donation du comté de Longueville au comte de Dunois pour lui et ses descendants.

9 février : Mort d'Agnès Sorel.

15 février : Ouverture d'une information préalable, en vue de réviser le procès de Jeanne d'Arc.

18 février : Dunois prend Honfleur.

25 mars : François Sforza est élu duc de Milan.

15 avril : Victoire de Formigny.

1<sup>er</sup> juillet : Prise de Caen.

12 août : Prise de Cherbourg.

Septembre : Naissance de Catherine, quatrième enfant de Dunois et de Marie d'Harcourt.

## 1451

9 mars : Mariage du dauphin avec Charlotte de Savoie, contre le gré du roi.

31 mars : Dunois est désigné lieutenant général pour le recouvrement de la Guyenne.

Juin : reconquête de la Guyenne, arrestation de Jacques Cœur.

30 juin : Dunois entre dans Bordeaux.

21 août : Dunois entre dans Bayonne.

28 novembre : Dunois est nommé lieutenant-général en Normandie, de nouveau menacée par L'Angleterre.

Hiver : Réorganisation du système gouvernemental.

## 1452

27 février : Dunois seigneur de Beaugency.

Mars : Mission extraordinaire à la cour de France du cardinal d'Estouteville, légat du pape.

Mai : Ouverture solennelle de l'assemblée du clergé de France qui refuse d'abolir a « Pragmatique Sanction »

21 septembre : Action royale armée, contre la Savoie.

25 octobre : Les troupes anglaises débarquent en Guyenne. Bordeaux retombe entre leurs mains. Reprise de la guerre.

8 novembre : Signature d'un traité de confédération entre la France et la confédération suisse.

## 1453

Janvier : Mort du fils aîné de Dunois, Jean.

27 février : Dunois, seigneur de Cléry.

Printemps : Reprise de l'offensive en Guyenne contre les Anglais.

29 mai : Prise de Constantinople par les Turcs.

17 juin : Victoire de Castillon. Mort de Talbot. Fin de la Guerre de Cent ans.

30 septembre : Appel solennel du pape à la chrétienté pour l'union contre les Infidèles.

## 1456

Dunois achète au duc de Savoie la terre de Gex, sous réserve de son rachat.

22 février : Dunois dépose devant le tribunal chargé de la révision du procès de Jeanne d'Arc.

31 mai : Arrestation du duc d'Alençon par Dunois, sur l'ordre de Charles VII.

7 juillet : Réhabilitation solennelle de la mémoire de Jeanne d'Arc, dans la grande salle du palais archiépiscopal de Rouen.

14-20 juillet : Victoires décisives des Hongrois sur les Turcs à Belgrade.

30 août : Fuite du Dauphin chez son oncle, le duc de Bourgogne.

## 1457

Avril : Promulgation de l'Ordonnance qui réorganise la Chambre des Comptes.

Installation de Dunois et de sa famille à Châteaudun.

18 décembre : Grande audience, aux Montils, des ambassadeurs de Hongrie, venus proposer à Charles VII, le mariage de leur souverain, Ladislas, avec Madeleine de France.

#### **1458**

26 août : Procès, au château de Vendôme, du duc Jean d'Alençon qui sera condamné à mort; sa peine sera commuée en prison perpétuelle.

4 octobre : Le roi envoie une mission en Allemagne, chargée d'examiner la nouvelle découverte de l'imprimerie.

#### **1459-1460**

Refroidissement des rapports franco-bourguignons.

Menaces de guerre.

Guerre des Deux Roses en Angleterre.

#### **1461**

Printemps : Echec de la politique extérieure française, en Italie et en Allemagne.

Mai : Imminence de la guerre avec la Bourgogne. Dunois et Pierre de Brézé reconstituent l'armée royale.

22 juillet : Mort de Charles VII à Mehun-sur-Yèvre. Avènement de Louis XI.

15 août : Sacre de Louis XI à Reims.

31 août : Entrée du roi dans Paris.

4 octobre : Dunois reçoit Louis XI dans son château de Beaugency.

19 novembre : Pierre de Brézé et Chabannes sont emprisonnés. Abrogation de la Pragmatique Sanction.

#### **1462**

25 mars : Dunois part en mission, avec Pierre de Brézé libéré, auprès du duc de Bourgogne.

15 mai : Dunois s'installe à Asti, en qualité de gouverneur du comté pour son frère.

Retour en France quelques mois plus tard.

#### **1463**

9 janvier : Le Roussillon devient français.

Septembre : Rachat par Louis XI, des villes de la Somme engagés par le traité d'Arras en 1435.

3 octobre : Jean de Dunois et Marie d'Harcourt rédigent leur testament et déshéritent leur fille Marie, en fuite avec le Bâtard Louis de Bourbon-Roussillon.

## 1464

Printemps : Le roi reprend à Dunois ses seigneuries du Poitou.

Août : Formation de la « Ligue du Bien Public. »

1<sup>er</sup> septembre : Mort de Marie d'Harcourt.

8 septembre : Inhumation du cœur de Marie d'Harcourt dans la Sainte Chapelle de Châteaudun.

1<sup>er</sup> décembre : Les princes mécontents sont convoqués par Louis XI à Tours.

## 1465

4 janvier : Mort du duc Charles d'Orléans. Dunois participe à la révolte féodale.

Mars : Campagne du roi en Bourbonnais.

5 juin : Consécration de la Sainte-Chapelle de Châteaudun par Guillaume d'Estouteville.

17 juillet : Bataille de Montlhéry où Pierre de Brézé trouve la mort. Dunois n'y paraît pas.

5 octobre : Traité de Conflans, fin de la guerre du Bien Public.

14 octobre : Dunois est remis en possession de ses terres du Poitou par un traité particulier. Le traité définitif de Saint-Maur-des-Fossés proclame l'amnistie générale.

Fin octobre : Dunois préside pour le roi, la commission chargée d'établir des réformes.

30 novembre : Dunois est nommé membre du Conseil de Normandie.

## 1466

2 juillet : Mariage de François de Dunois-Longueville avec Agnès de Savoie, sœur de la reine de France.

Octobre : Marie, fille aînée de Dunois, épouse Louis de La Haye, seigneur de Passavant et de Mortagne.

## 1468

16 mars : Catherine, seconde fille de Dunois, épouse Jean de Sarrebrück, comte de Roucy.

5 juin : Dédicace solennelle de la Sainte-Chapelle de Châteaudun.

4 juillet : Dunois est nommé « curateur » du prince d'Orléans, le futur Louis XII.

23 novembre : Mort du comte de Dunois au château de l'Hay.

2 décembre : Obsèques solennelles de Jean d'Orléans, à Notre-Dame de Cléry.

5 décembre : Inhumation du cœur de Dunois dans la Sainte-Chapelle de Châteaudun.

## Bibliographie

---

- A.B, « Les anciennes chapelles du château de Châteaudun. La chapelle Saint-Blanchard, dans *Bulletin de la Société dunoise*, t. XII, 1909-1912, pp. 141-148.
- ALEXANDRE, Arnaud, « Louis d'Orléans, bâtisseur et amateur d'art », *Catalogue de l'exposition: Paris-1400, les arts sous Charles VI*, Paris, Musée du Louvre, 22 mars-12 juillet 2004.
- ALEXANDRE, Arnaud, « « Que le roi le puisse toujours avoir près de lui ». Présence de Louis d'Orléans à Paris : résidences et chapelles privées », dans Werner Paravicini et Bertrand Schnerb (dir.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2007, p. 373-388
- ALLMAND, Christopher, *La Guerre de Cent ans: L'Angleterre et la France en guerre 1300-1450*, Paris, 1989
- AMALVI Christian, *Le Goût du Moyen Age*, Paris, 1966
- AMBULH, Rémy, « Le sort des prisonniers d'Azincourt (1415) », in *Revue du Nord* n°372, Université Lille 3, 2007, pages 755 à 787.
- ANGULO (de), Lucy, « Charles and Jean d'Orléans: an attempt to trace the contacts between them during their captivity in England », dans Franco Simone, éd., *Miscellanea di studi e ricerche sul Quattrocento francese*, Turin, Giappichelli, 1967, p. 59-92.
- ANSELME DE SAINTE-MARIE (le père), *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, des pairs, des grands officiers de la Couronne et de la maison du Roy et des anciens barons du royaume...*, 9 vol., Paris, Editions du Palais-Royal, 1967-1968 (fac-similé de la 3<sup>e</sup> éd. : Paris, 1726-1733).
- Archives départementales de Loir-et-Cher, *Les ducs d'Orléans et le comté d'Asti. Catalogue de documents conservés à Asti, Milan et Turin*, Blois, 1933.
- ARMSTRONG, (C.A.J), « Sir John Fastolf and the law of Arms », *War, Literature and Politics in the Late Middle Ages. Essays in honour of G.W Coopland*, Liverpool, 1976
- ASKINS, William, « The Brothers Orléans and their Keepers », in *Charles d'Orléans in England (1415-1440)*, ed. par Mary-Jo Arn, Cambridge, 2000.
- AUTRAND, Françoise, *Naissance d'un grand corps de l'Etat. Les gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris, 1981

- AUTRAND, Françoise, « Naissance illégitime et service de l'Etat: les enfants naturels dans le milieu de robe parisien, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles », *RH*, 267 (1982), p.289-303.
- AUTRAND, Françoise, *Charles VI. La folie du roi*, Paris, 1986 (rééd. en 1992, 2002)
- AUTRAND, Françoise, « Pouvoir et savoir à la cour du duc d'Orléans », *Autour de Charles, duc d'Orléans. Célébration du 600<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance. Bulletin de l'Association des Amis du Centre Jeanne d'Arc*, Hors-série n°2 (1998), p.17-24.
- AUTRAND, Françoise, *Jean de Berry*, Paris, 2000
- AURELL, Martin, *La noblesse en Occident (Ve-XVe siècle)*, Paris, 1996.
- AVRIL, François, REYNAUD, Nicole, *Les manuscrits à peinture en France, 1430-1515*, Paris, 1993.
- BANCHEREAU, « Beaugency, Monuments civils, château » dans *Congrès Archéologique de France, Orléans, 1930*, p.352 à 355.
- BARANTE (de), Prosper, *Histoire des ducs de Bourgogne et de la Maison de Valois*, Paris, 1826.
- BARROIS, Etienne, *Histoire du siège d'Orléans, enrichie de la vie de Jean d'Orléans*, Orléans, 1739
- BEAUCOURT, Gaston du Fresne de, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1881-1891
- BEAUNE, Colette, « Mourir noblement à la fin du Moyen Age », dans *la Mort au Moyen Age. Actes du colloque de la SHMESP (Strasbourg, 1975)*, Strasbourg, Publications de la Société Savante d'Alsace et des régions de l'Est, 1977, p.124-143.
- BEAUNE, Colette, *Naissance de la Nation France*, Paris, 1985
- BEAUNE, Colette, « La Rumeur dans le journal du Bourgeois de Paris », *Actes des congrès de la SHMESP, 24<sup>e</sup> congrès*, Avignon, 1993, p. 191-203
- BEAUNE, Colette, *Jeanne d'Arc*, Paris, 2004
- BEAUNE, Colette, *Jeanne d'Arc, vérités et légendes*, Paris 2008
- BEAUVILLE, Victor de, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*, Paris, 1860
- BELLIER DE LA CHAVIGNERIE, « Notes pour servir à l'histoire de la Sainte Chapelle de Châteaudun et de l'un de ses serviteurs », *Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, t.III, 1863.
- BERARD, André, *Dictionnaire biographique des artistes français du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1872.
- BILLOT, Claudine, *Les Saintes-Chapelles royales et princières*, Paris, 1998

- BLUMENFELD-KOSINSKI, Renata et PETKOV Kiril, *Philippe de Mézières and His Age. Piety and Politics in the Fourteenth Century*, Leiden ; Boston, Brill, 2011
- BOISSIEU, A. de, *Essai sur l'iconographie de Jean Bâtard d'Orléans, comte de Dunois*, Châteaudun, 1906
- BONTEMPS, Daniel, « Les transformations du logis seigneurial de Dunois au château de Beaugency par Jean d'Orléans-Longueville au début du XVIe siècle », in *Bulletin Monumental*, t. 165-1, Paris, 2007.
- BORD, Pauline, *Jean de Dunois, la fidélité récompensée*, Châteaudun, 2013
- BORD, Pauline, « Au lendemain d'Azincourt : Jean bâtard d'Orléans (1403-1468), l'enjeu de la captivité du duc Charles », dans Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb (dir.), *Revue du Nord, hors-série, Autour d'Azincourt : une société face à la guerre (v. 1370 - v. 1420)*, Villeneuve-d'Ascq, Université de Lille-3, coll. « Histoire » (no 35), 2017
- BORDAS, Abbé Jean-Baptiste, *Histoire du comté de Dunois, de ses comtes, de sa capitale*, publié par A. Lecesne, Châteaudun, 1850
- BOUDET, Jean-Patrice, HELARY, Xavier (dir.) *Jeanne d'Arc, Histoire et mythes*, Rennes, 2014
- BOUDON, J.O, « L'image de Jeanne d'Arc au XIXe siècle », *Jeanne d'Arc et la guerre de Cent ans*, n°1, mai-juillet 2012, p.58-65.
- BOUZY, Olivier, « Les Morts d'Azincourt. Leurs liens de famille, d'office et de parti », *Mélanges offerts à Philippe Contamine*, Patrick Gilli et Jacques Paviot (dir.), *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Age*, Paris, 2012
- BOUZY, Olivier, *Jeanne d'Arc en son siècle*, Paris, 2013
- CAFFIN DE MEROUVILLE, Michel, *Le Beau Dunois et son temps*, Paris, 1961 (rééd. en 2003)
- Catalogue Analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*, 2 tomes, Paris, 1838.
- CAZAUX Loïc, « Les lendemains de la Praguerie : révolte et comportement politique à la fin de la guerre de Cent ans », in Pernot (F.) & Toureille (V.) (éd.), *Lendemains de guerre. Les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*. Actes du colloque de l'Université de Cergy-Pontoise (2008), Bruxelles, 2010, p. 337-346.
- CIRCOURT (de), Albert, « Documents luxembourgeois à Paris, concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans, copiés et rassemblés par le comte Albert de Circourt », publié par le docteur N. Van Wervecke, dans *Publications de l'Institut grand-ducal*, 1889, XL, pp. 53-148.



- CHALINE, Nadine-Josette, « Images de Jeanne d'Arc aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », dans *De l'hérétique à la sainte, les procès de Jeanne d'Arc revisités, colloque de Cerisy*, dir. François Neveux, Caen, 2012
- CHAMPION, Pierre, *La vie de Charles d'Orléans*, Paris, 1850
- CHAMPION, Pierre, *Le manuscrit autographe de Charles d'Orléans*, Paris, 1907
- CHAMPION, Pierre, *Charles d'Orléans, joueur d'échecs*, Paris, 1908
- CHAMPION, Pierre, *La Librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1910
- CHAMPOLLION-FIGEAC, Aimé, *Louis et Charles d'Orléans*, Paris, 1850 (rééd. en 1980)
- CHAPELOT, Jean, *Le Château de Vincennes. Une résidence royale au Moyen Age*, Paris, éd. du CNRS, 1994.
- CHARAVAY, Etienne, *Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, Paris, 1876.
- CHARAVAY, *Catalogue d'une collection d'un amateur anglais*, Paris, 1884.
- CHATELET, Albert, "Les Heures de Dunois", *Art de l'enluminure*, n°25, juin-juillet-août 2008, p.12-27.
- CHATENET, Monique, *Château de Châteaudun*, Boulogne, 1993.
- CHATENET, Monique, « « Piteux triomphes » et « lamentables pompes » : les obsèques des Orléans-Longueville aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », dans *L'église et le monument funéraire à la Renaissance*, Actes du colloque tenus à Tours en 1996.
- CHATENET, Monique, *Château de Châteaudun*, Paris, 1999.
- CHAZAUD, Martial-Alphonse, *Une Campagne de Louis XI. La ligue du bien public en Bourbonnais (mars-juillet 1465)*, Moulins, 1872.
- CHELINI, Jean, *Histoire religieuse de l'Occident médiéval*, Paris, 1991
- Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France, t.VII, contenant les mémoires de la Pucelle d'Orléans, ceux du Connétable de Richemont, et ceux de Florent sire d'Illiers*, Paris, 1785.
- COLAS, Emile, *Valentine de Milan, duchesse d'Orléans*, Paris, 1911
- CONTAMINE, Philippe, HELARY, Xavier, BOUZY, Olivier, *Jeanne d'Arc, Histoire et Dictionnaire*, Paris, 2012
- CONTAMINE, Philippe, *Azincourt*, Paris, Julliard, 1964.
- CONTAMINE, Philippe, *Guerre, état et société à la fin du Moyen Age. Etudes sur les armées des rois de France 1337-1494*, Paris-La Haye, 1976 (rééd. en 2004)
- CONTAMINE, Philippe, « L'ordre de Saint-Michel au temps de Louis XI et de Charles VIII », *Bulletin de la société nationale des Antiquaires de France*, 1976, p.212-238.

CONTAMINE, Philippe, « Les derniers mois de la vie de Charles d'Orléans d'après un document inédit », *Bulletin de l'Association des Amis du Centre Jeanne d'Arc*, 10 (1986), p.19-30.

CONTAMINE, Philippe, « La piété quotidienne dans la haute noblesse à la fin du Moyen Age : l'exemple de Charles d'Orléans (1463-1465) », dans *Horizons marins. Itinéraires spirituels (Ve-XVIIIe siècles), I. Mentalités et Société*, H. Dubois, J.C. Hocquet, A. Vauchez dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 1987, p.35-42.

CONTAMINE, Philippe, « Naissance d'une historiographie. Le souvenir de Jeanne d'Arc en France et hors France, depuis le « procès de son enfance » (1455-1456) jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *Francia, Forschungen zur westeuropäischen Geschichte*, 15, 1987, p.233-256.

CONTAMINE, Philippe, « Jeanne et la prophétie », *Les textes prophétiques et la prophétie en Occident*, Paris, 1990, p. 677-85.

CONTAMINE, Philippe, « Charles VII, les Français et la paix, 1420-1445 » in *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 137<sup>e</sup> année, N.1993 pp.9-23, Paris, 1993

CONTAMINE, Philippe, *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie, figures, images et problèmes du Xvème siècle*, Paris, 1994

CONTAMINE, Philippe, *La Noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XI. Essai de synthèse*, Paris, 1997

CONTAMINE, Philippe, « Les rencontres au sommet dans la France du XV<sup>e</sup> siècle », in *Im Spannungsfeld von Recht und Ritual Soziale Kommunikation in Mittelalter und Früher Neuzeit*, dir. H.Duchhardt, G. Melville, Cologne, 1997.

CONTAMINE, Philippe, *La guerre au Moyen Age*, Paris, 2003

CONTAMINE, Philippe, « Le chef de guerre, l'homme de pouvoir, le prince: le bâtard d'Orléans », in *Art de l'enluminure*, n°25, juin-juillet-août 2008, p.2-12

CONTAMINE, Philippe, « Le *Quadriloge invectif* d'Alain Chartier (1422) : texte de circonstance ou œuvre littéraire », *Au-delà des Miroirs : la littérature politique dans la France de Charles VI et de Charles VII*, CRMH, 2012, p.37-50.

CONTAMINE, Philippe, « Jean, comte de Dunois et de Longueville (v.1403-1468), ou l'honneur d'être Bâtard », in *La Bâtardise et l'exercice du pouvoir en Europe du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Eric Bousmar, Alain Marchandisse, Christophe Masson et Bertrand Schnerb, Lille, 2015, p.285 à 311.

- CONTAMINE, Philippe, *Charles VII, une vie, une politique*, Paris, 2017
- CORNET, Daniel, *Le siège de Montargis par les Anglais*, Montargis, 1903
- CORVISIER, André, « La tour maîtresse du château de Beaugency, dite « Tour de César » », in *Bulletin Monumental*, t.165-1, Paris, 2007 pp.3-30.
- COSNEAU, Edmond, *Le connétable de Richemont*, Paris, 1886
- COSNEAU, Edmond, *Les grands traités de la Guerre de Cent ans*, Paris, 1889
- COUDERC, Camille, *L'Entrée solennelle de Louis XI à Paris (31 août 1461)*, Paris, 1896
- COUDRAY, Louis-Désiré, *Histoire du château de Châteaudun*, Châteaudun, 1894, rééd. Paris, 2009
- COVILLE, Alfred (1860-1942), *Jean Petit: la question du tyrannicide au commencement du XVe siècle*, Genève, 1974, Paris, 1932,
- CREPIN-LEBLOND, Thierry, « Louis d'Orléans et Valentine Visconti, mécénat et politique autour de 1400 ». *Le petit journal de l'expo*, Blois, château, 26 juin-12 septembre 2004
- CURRY, Ann, *The Battle of Agincourt : Sources and Interpretations*, the Boydell Press, 2000
- CURRY, Ann, *Agincourt, a New History*, The History Press, 2005
- DANIEL, Catherine, « L'audience des prophéties de Merlin : entre rumeurs populaires et textes savants », *Médiévales*, numéro 57, automne 2009.
- E. DELARUELLE, *L'Eglise au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, 2 vol., Paris, 1962-1964.
- DELPORTE Christian, « Louis-Philippe réinvente l'Histoire de France », in *Le Musée révélé, l'histoire de France au château de Versailles*, dir. Laurent Gervereau & Claire Constans, Paris, 2005, p.29 à 49
- DEMURGER, Alain, *Temps de crises, temps d'espoirs (XIVe-XVe siècles)*, Paris, 1990.
- DERAMOND, Julie, « Jeanne d'Arc en procès, au théâtre et en musiques » dans *De l'hérétique à la sainte, les procès de Jeanne d'Arc revisités, colloque de Cerisy*, dir. François Neveux, Caen, 2012
- DERHEIMS, Jean, *Histoire civile, politique, militaire, religieuse, morale et physique de la Ville de Saint-Omer*, Saint-Omer, 1843
- DETREZ, L., «Le mariage de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves à Saint-Omer (26 novembre 1440) d'après les archives du Nord », *Annales du Comité Flamand de France*, 45 (1954), p.329-340.

- DUBY, Georges, *Guillaume le Maréchal ou le meilleur chevalier du monde*, Paris, 1973, rééd. 2008
- DUMONT, Charles-Emmanuel, *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy*, tome premier, Bar-le-Duc, 1843
- DUPONT-FERRIER, Gustave, « La Captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême (1412-1445) », dans *Revue Historique*, vol.63, janvier-avril 1897
- DUPONT-FERRIER, Gustave, « Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque », dans *Mélanges d'Histoire du Moyen Age*, Paris, 1976, p.39 à 92
- DUPUIS, François, *Mémoire sur le siège de Montargis en 1427*, Orléans, 1853
- DUPUY, M., « Observations critiques sur la légitimation de Jean, comte de Dunois, bâtard d'Orléans, sur les titres et rang de Prince du Sang, accordées à lui et à ses descendants », dans *Mémoires de littérature, tirés des registres de l'académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, tome 43<sup>e</sup>, Paris, 1786, P.578-597
- DURAND-LE GUERN, Isabelle, « Louis XI entre mythe et histoire », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, mis en ligne le 06 mars 2008. URL : <http://crm.revues.org//1703>.
- DURAND-LE GUERN, Isabelle, *Le Moyen Age des romantiques*, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- FAMIGLIETTI, Richard.C, *Royal intrigue: crisis at the court of Charles VI, 1392-1420*, New York, 1986
- Famille et parenté dans l'Occident medieval. Actes du Colloque de Paris (6-8 juin 1974) organize par l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Vie section) en collaboration avec le College de France et l'Ecole Française de Rome*, J. Le Goff et G. Duby éd., Rome, EFR, 1977.
- France (La) des principautés. Les Chambres des comptes aux XIVe et XVe siècles*, P. Contamine, O. Mattéoni dir., 2 vol., Paris, CHEFF, 1996 et 1998.
- FAUCON, Maurice, *Le mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti. La domination dans le Milanais de 1387 à 1450. Rapport de deux missions en Italie*, Paris, 1879 et 1880.
- FAVIER, Jean, *La Guerre de Cent ans*, Paris, 1980
- FAVIER, Jean, *Louis XI*, Paris, 2001
- FAVIER, Jean, *Le roi René*, Paris, 2008
- FLORI, Jean, *Chevaliers et chevalerie au Moyen Age*, Paris, 2008
- GARNIER, Robert, *Dunois: le Bâtard d'Orléans, 1403-1468*, Paris, 1999

- GASNAULT, Pierre, « Paul Goybault, peintre français de la seconde moitié du XVe siècle », in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1977, 1980, pp.124-128.
- GAUDE-FERRAGU, Murielle, « Le corps du prince. Le testament de Louis d'Orléans (1403), miroir de sa spiritualité», dans *Il cadavere. The corpse, Actes du colloque international tenu à Lyon en novembre 1996, Micrologus, Natura, Scienze e Società Medievali*, Brepols, t. VII, 1999, p. 319-344.
- GAUDE-FERRAGU, Murielle, « Les testaments princiers à la fin du Moyen-Age, miroirs de la spiritualité et des dévotions aristocratiques », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, t.89 (n°223), juillet-décembre 2003, p. 325-344.
- GAUDE-FERRAGU, Murielle, *D'or et de cendres; la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Lille, 2005
- GAUSSIN, Pierre-Roger, « Les conseillers de Charles VII (1418-1461). Essai de politologie historique », *Francia*, Munich, Artemis-Verlag, vol.10, 1982, p. 67-130.
- GAUVARD, Claude, « *De grace especial* ». *Crime, Etat et Société en France à la fin du Moyen Age*, 2 vol., Paris, Publications de la Sorbonne, 1991.
- GAUVARD, Claude, « Rumeur et gens de guerre dans le royaume de France au milieu du XVe siècle », *Hypothèses*, 2000/1, p. 281 à 292.
- GILLIOT, Christophe, GOSSELIN, Josselin, *Orléans, 1429, le siège au jour le jour*, Paris, 2008
- GIRAULT, Pierre- Gilles, « Le Couronnement du grand escalier de Châteaudun. A propos d'une restauration récente. », in *Bulletin Monumental*, tome 156, n°4, année 1998, pp.355-367.
- GIRAULT, Pierre- Gilles, « Images et portraits du prince autour de 1400 : l'exemple de Louis d'Orléans », *La création artistique en France autour de 1400 : XIXe Rencontres de l'École du Louvre (Paris, 7-9 juillet 2004)*, Paris, 2006, p.141-165.
- GOETHALS, Félix-Victor, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du Royaume de Belgique*, T.2, Bruxelles, 1849.
- GONZALEZ, Elizabeth, « *Les chambellans du duc d'Orléans* », *Bulletin de l'Association des Amis du centre Jeanne d'Arc*, 14, 1990, p.49-51.
- GONZALEZ, Elizabeth, « Châtelet ou hôtel ? La résidence ducale à Orléans au XVe », *Bulletin de l'Association des Amis du centre Jeanne d'Arc*, 18, 1994, p.13-22.
- GONZALEZ, Elizabeth, *Un prince en son Hôtel: les serviteurs des ducs d'Orléans au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2004

- GRAVES, Frances Marjorie, *Quelques pièces relatives à la vie de Louis I, duc d'Orléans et de Valentine Visconti, sa femme*, Paris, 1913
- GRAVES, Frances Marjorie, *Deux inventaires de la Maison d'Orléans (1389 et 1408)*, Paris, 1926
- GREVY-PONS, Nicole, « Propagande et sentiment national pendant le règne de Charles VI : l'exemple de Jean de Montreuil », *Francia*, 8 (1980), p.127-145\*
- GREVY-PONS, Nicole, « *L'Honneur de la Couronne de France* », *quatre libelles contre les Anglais (vers 1418-vers 1429)*, Paris, 1990.
- GUENEE, Bernard, *Un meurtre, une société, l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992
- GUENEE, Bernard, *La Folie de Charles VI, roi Bien-Aimé*, Paris, 2004
- GUERREAU-JALABERT, Anita, « La parenté dans l'Europe médiévale et moderne : à propos d'une synthèse récente », *L'Homme*, 1989, p.69-82
- GUERREAU-JALABERT, Anita, « Famille ou relation de parenté au Moyen Age », *Préfaces*, 18 (1990), p. 87-91.
- GUICHARD, Jean-Marie, *Poésie de Charles d'Orléans et de son Ecole*, Paris, 1842
- GUIFFREY, Jules, « Les artistes du duc Louis D'Orléans, frère de Charles VI, 1384-1409 », dans *Archives de l'Art Français*, t.3,1, 1885, p.145-146
- GUILLOT, Robert, *La chute de Jacques Cœur, une affaire d'Etat au XVème siècle*, Paris, 2008
- GUILLOT DE SUDUIRAUT, Sophie, « Les sculptures de l'ancienne abbaye de Ferrières-en-Gâtinais », in *Michel Colombe et son temps*, sous la direction de Jean-René Gaborit, Paris, 2001
- GUYON, Symphorien, *Histoire de l'église et diocèse, ville et université d'Orléans*, Orléans, 1650
- H.G., « Les sièges et incendies de la ville de Châteaudun », *Bulletin de la société dunoise*, t.II, 1870-1874.
- HACKER-SUCK, Inge, « La Sainte-Chapelle de Paris et les chapelles palatines du Moyen Age en France », *Cahier Archéologiques*, t. XIII, 1962, p.217-257
- HANNE, Olivier, *Jeanne d'Arc*, Paris, 2016.
- HARSGOR, Mikhaël, « L'essor des Bâtard nobles au XV<sup>e</sup> siècle », in *Revue Historique*, t. 253, Fasc. 2 (514) (AVRIL-JUIN 1975), pp. 319-354.
- HEERS, Jacques, *Jacques Cœur*, Paris, 1997

- Histoire d'Illiers depuis le VIIIe siècle*, Paris, 1882.
- Histoire d'Orléans et de son terroir*, 3 vol., 1. *Des origines à la fin du XVIe siècle*, J. Debal dir., Roanne/Le Coteau, Ed. Hovarth, 1983.
- Histoire de Blois et de sa région*, Y. Denis dir., Toulouse, Privat, 1988.
- JACQUETON, Gilbert, *Documents relatifs à l'administration financière en France de Charles VII à François Ier (1443-1523)*, Paris, 1891
- JAMES, M.R, *A descriptive catalogue of fifty manuscripts from the collection Henry Yates Thompson*, Cambridge, 1898.
- JARRY, Eugène, *La Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, 1372-1407*, Paris, 1889
- JARRY, Louis, *Les sépultures de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils, et de François II et Louis Ier, ducs de Longueville, leurs petits-fils*, Orléans, 1888
- JARRY, Louis, *Histoire de Cléry et de l'église collégiale de Cléry*, Orléans, 1899.
- JARRY, Louis, *Le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans, 1428-1429*, Orléans, 1892
- JONES, Michael K., « Aristocratie, faction et Etat dans la Bretagne du XVe siècle », dans *L'Etat et les aristocraties (France, Angleterre, Ecosse), XIIe-XVIIe siècle. Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique à la Maison Française d'Oxford (26-27 septembre 1986)*, P. Contamine dir., Paris, Presses de l'ENS, 1989, p.129-160
- JONES, Michael K., « *Gardez mon corps, sauvez ma terre \_ Immunity from War and the Lands of a Captive Knight : The Siege of Orléans (1428-29) Revisited.* » in *Charles d'Orléans in England (1415-1440)*, ed. par Mary-Jo Arn, Cambridge, 2000.
- JOUET, Roger, *La Résistance à l'occupation anglaise en Basse-Normandie (1418-1450)*, Caen, 1969
- Arlette Jouanna, *Le devoir de Révolte. La noblesse française en gestation de l'Etat Moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989.
- KENDALL, Paul Murray, *Louis XI*, Londres 1971, trad. de l'anglais par Éric Diacon Paris 1974, rééd. 1976, 1977, 1991, 1995, 1997
- KENDRICK Laura, MORA Francine, Reid Martine, *Le Moyen-Age au miroir du XIXe siècle (1850-1900,)* Paris, 2003
- KRYNEN, Jacques, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Age (1380-1440). Etude de la littérature politique du temps*, Paris, A. et J. Picard, 1994.

KRYNEN, Jacques, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIIIe-XVe*, Paris, Gallimard, 1994.

*L'Histoire au Musée, actes du colloque L'Histoire au musée qui a eu lieu au château de Versailles les 10,11 et 12 décembre 1998*, Versailles, 2004.

*La Fabrique du Moyen Age au XIXe siècle*, dir. Simone Bernard-Griffiths, Pierre Glaudes et Bertrand Vibert, Paris, Champion, 2003.

LA ROQUE DE LA LONTIERE, Gilles-André de, *Histoire généalogique de la Maison d'Harcourt*, Paris, 1662

LALOU, Elisabeth, « Le fonctionnement de l'Hôtel du roi du milieu du XIIIe au milieu du XIVE siècle », dans *Vincennes aux origines de l'Etat moderne : Actes du colloque sur les Capétiens et Vincennes au Moyen Âge*, Paris, 1996, p. 145-155.

LANNETTE-CLAVERIE, Claude, *Collection Joursanvault, sous-série 6J. Inventaire analytique*, Orléans, 1976.

LARDIN, Philippe, « La remise en l'état du château de Longueville-sur-Scie au lendemain de la guerre de Cent ans », *Cahier Havrais de Recherche Historique* n°57-1998, p.73-98.

*Le siège d'Orléans (12 octobre 1428-8 mai 1429)*, publication du centre Jeanne d'Arc, Orléans, 1975

*Le siège de Montargis, la victoire de 1427*, publication de la société d'émulation de l'arrondissement de Montargis, Montargis, 2003.

LECESTRE, Léon, *les Positions de thèse de l'Ecole des chartes*, Paris, 1882.

LEDAIN, Bélisaire, *Histoire de la ville de Parthenay et de ses anciens seigneurs*, Paris, 1858

LEMAITRE, Jean-Loup, *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges du XIe au XIIIe siècle*, Paris, 1989

LEROUX, Alfred, « Passages de Charles VII et du dauphin Louis à Limoges en 1439, des mêmes et de la reine de France en 1442 », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, Paris, 1885, tome 46, pp. 303-314.

LESUEUR, François, « Le Château de Châteaudun », dans *Congrès archéologique de France*, Orléans, 1930, pp 476-520.

LEON-MARTIN, Louis, *Dunois, le Bâtard d'Orléans*, Paris, 1943

LETT, Didier, MATTEONI, Olivier, « Princes et princesses à la fin du Moyen Age », in *Médiévales*, n°48, printemps 2005.

LEVELEUX-TEIXEIRA, Corinne, « Du crime atroce à la qualification impossible : les débats doctrinaux autour de l'assassinat du duc d'Orléans (1408-1418) », dans François



- Foronda, Christine Barralis et Bénédicte Sère (dir.), *Violences souveraines au Moyen Âge : travaux d'une école historique*, Paris, coll. « Le nœud gordien », 2010, VI-284 p.
- LEWIS, P.S, « Reflections on the Role of Royal Clientèles in the Construction of the French Monarchy (mid-XIV<sup>th</sup>/end-XV<sup>th</sup> centuries) », dans *l'Etat ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Ed. de la maison des sciences de l'homme, 1996, p.51-67.
- LORCIN, Marie-Thérèse, « Le Testament », dans *A réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident Médiéval*, dir. D. ALEXANDRE-BIDON, C. TREFFORT, Lyon, 1993
- LOT, Ferdinand et FAWTIER, Robert, *Histoire des institutions françaises au Moyen Age*, 3 vol., Paris, PUF, 1957-1962
- LOTTIN, Denis, *Recherches historiques sur la Ville d'Orléans*, Orléans, 1836
- LUCE, Siméon, « Louis d'Estouteville, le bâtard d'Orléans et la défense du Mont-Saint-Michel », in *Mémoires sur l'Histoire des XIV & XV<sup>e</sup> siècles*, du même auteur, Paris, 1860
- LUCHAIRE, Achille, *Manuel des institutions françaises au Moyen Age* 3 vol., Paris, PUF, 1957-1962.
- MARCHANDISSE, Alain, « Les Visconti, l'union de Valentine et de Louis d'Orléans vue par Froissart et par les auteurs contemporains », *Autour du XV<sup>e</sup> siècle. Journées d'études en l'honneur d'Alberto Varvaro. Communications présentées au symposium de clôture de la chaire Francqui au titre étranger (Liège, 10-11 mai 2004)*, éd. Moreno, G. Palumbo, Genève, 2008, p.93-116.
- MARCHANDISSE A., KUPPER J-L., *A l'ombre du pouvoir, les entourages princiers au Moyen Age*, Liège, 2003
- MARQUIS, Abbé, « le Dunois avant Jeanne d'Arc », *Bulletin de la Société Dunoise*, 6, 1890, p.379-408.
- MARTIN, Marie-Christine, *La Bâtardise dans les textes juridiques et les œuvres littéraires, en France, au Moyen-Age*, Lille, 1989
- MARTIN-DEMEZIL, Monique, « Le Château de Châteaudun de 1450 à 1520 », in *Information d'histoire de l'art*, t. XV, n°5, Paris, 1970
- MARTIN-DEMEZIL, Monique, « La Sainte-Chapelle du château de Châteaudun », in *Bulletin Monumental*, années 1972, vol. 130, n°2, pp.113-128
- MATTEONI, Olivier, « Les cours en France (seconde moitié du XIV<sup>e</sup>-fin du XV<sup>e</sup> siècle) », in Werner Paravicini, *La Cour de Bourgogne et l'Europe. Le rayonnement et les limites d'un*

*modèle culturel ; Actes du colloque international tenu à Paris les 9,10 et 11 octobre 2007*, avec le concours de Torsten Hiltmann et Frank Viltart, Ostfildern (Thorbecke), 2013.

M. MAULDE DE LA CLAVERIE, *Histoire de Louis XII*, Paris, 1889-1891, 3 tomes

M. MAULDE DE LA CLAVERIE, *La Diplomatie au temps de Machiavel*, Paris 1892, 2 tomes

MAZAS, Alexandre, *Histoire des grands capitaines*, t.VII, Paris, 1828

MECHINEAU, Pierre, *Les chevaliers de la victoire, Pierre de Brézé ministre de Charles VII 1408-1465*, Paris, 1986

*Mémoires de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, tome I, Chartres, 1858.

MERCIER, Franck, « Un prince du sang devant le tribunal de « l'opinion publique » ? Le procès pour crime de lèse-majesté de Jean d'Alençon (1456-1458) », in *S'exprimer en temps de troubles, conflits, opinions et politisation de la fin du Moyen Age au début du XXe siècle*, dir. L. Bourquin, P. Hamon, P. Karila-Cohen, C. Michon, Mayenne, 2011.

MERCIER, Jean, *Notre-Dame de Cléry*, Paris, 1988

MERLET, Lucien, *Inventaire sommaire des Archives Départementales d'Eure-et-Loir ; archives civiles : série E, Chartres*, 1884, 2 vol.

MERLET, Lucien, *Registres et minutes des notaires du comte de Dunois (1369-à 1676)*, Châteaudun, 1886

MICHAUD-FREJAVILLE, Françoise, « Le compagnon sans mémoire : le siège d'Orléans dans le Jouvencel de Jean de Bueil », dans *Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, n.s, 11/88 (1990), p.3-14. Réédité dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 12 spécial, 2005, p.101-111.

MINOIS, Georges, *Charles VII, un roi shakespearien*, Paris, 2005

MINOIS, Georges, *La Guerre de Cent ans: naissance de deux nations*, Paris, 2008

MOLINIER, Auguste, *Les sources de l'histoire de France : des origines aux guerres d'Italie, 1494*, vol.4, Paris, 1901-1906

MOLLAT DU JOURDIN, *La Guerre de Cent ans vue par ceux qui l'ont vécue*, Paris, 1992

MONTHERLANT, C. Millon de, *Le siège de Montargis en 1427*, Paris, 1898

MORERI, Louis, *Le grand dictionnaire historique, ou le mélange curieux de l'histoire sainte et profane*, Lyon, 1674.

MORSEL, Joseph, *L'aristocratie médiévale*, Paris, 2004.

*Moyen Age et XIXe Siècle : Le Mirage des Origines, actes du colloque tenu à Paris III et Paris X les 5 et 6 mai 1988*, réunis et présentés par Emmanuèle Baumgartner et Jean-Pierre Leduc-Adine, Universités de Paris X-Nanterre, 1990.

NICOT, G., « Le château de Châteaudun », *Les Monuments Historiques de la France*, 5, 1977.

OFFENSTADT, Nicolas, « Paix de Dieu et paix des hommes. L'action politique à la fin du Moyen Age. », in *Politix*, vol. 15, n°58, Paris, 2002, pp.61-81.

OUY, Gilbert, « Recherches sur la librairie de Charles d'Orléans et de Jean d'Angoulême pendant leur captivité en Angleterre, et étude de deux manuscrits autographes de Charles d'Orléans récemment identifiés », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, vol. 99, no 2, 1955, p. 273-288.

OUY, Gilbert, *La librairie des frères captifs: les manuscrits de Charles d'Orléans et Jean d'Angoulême*, Turnhout (Belgique), 2007

PARAVICINI, Werner, « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XVe siècle », dans *A la cour de Bourgogne. Le duc, son entourage, son train* sous la direction de Jean-Marie Cauchies, Turnhout Brepols, 1998.

PERNOUD, Régine, *Vie et mort de Jeanne d'Arc. Les témoignages au procès de réhabilitation 1450-1456*, Paris, 1953

PERNOUD, Régine, *Jeanne d'Arc par elle-même et par ses témoins*, Paris, 1965 (reed. 1996)

PERNOUD, Régine, *La libération d'Orléans: 8 mai 1429*, Paris, 1969

PIEL, Christophe, « Clientèles Nobiliaires et Pouvoir Royal. Les Estouteville, de l'occupation anglaise à la Ligue du Bien Public », *Hypothèses*, 1998, p.137 à 144.

PIPONNIER, Françoise, *Costume et vie sociale. La Cour d'Anjou, XIVe-XVe siècle*, Paris-La Haye, 1970.

PUPIL, François, « Peinture troubadour et Moyen Age Gothique », *Sociétés & représentations*, 2005/2 n°20, p.85 à 102.

RAYMOND, Paul, « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (1407), in *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1865, volume 1, n°1, pp. 215-249.

REYNAUD, Nicole, « Les Heures du chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins et la peinture parisienne autour de 1440 », in *Revue de l'Art*, n°126, 1999-4, p.23-35.

- REYNAUD, Nicole, « Le livre d'heures du chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins. Nouvelles acquisitions latines 3226 », *Revue de la Bibliothèque Nationale de France*, 1, 1999.
- ROBREAU, B. (dir.), BODENSTEIN, W., CAILLOU, F., CLEMENT, J., LELONG, A., LEYMARIOS, Cl., MARIN, I., NIVEAU, D., RIBALDONE, T., ROYNEAU, L., WALTER, Ph., *Histoire du Pays Dunois*, tome 2, Chateaudun, 2009
- ROLLAND, Monique, *Dunois, compagnon de Jeanne d'Arc, exposition organisée à l'occasion du demi-millénaire de sa mort, 1468-1968*, Châteaudun, 1968
- ROLLAND, Monique, *Charles d'Orléans en son temps*, château de Châteaudun, 1969
- ROLLAND, Monique, *Châteaudun: capitale du Dunois*, Châteaudun, 1986
- ROUX (Le), J., , *Recueil de la Noblesse de Bourgogne, Limbourg, Luxembourg, Gueldres, Flandres, Artois, Haynau, Hollande, Zeelande, Namur, Malines, Et autres Provinces de Sa Majesté Catholique.*, Douay, Imprimerie Derbaix, 1784
- SAINT-MARTHE, Denis de, *Gallia christiana*, tome VIII, Paris, 1763.
- SAGET, Abbé Louis, *Éloge de Jean, comte de Longueville, dit le Bâtard d'Orléans*, Orléans, 1910
- SENNEVILLE, Gérard de, *Les quatre frères d'Orléans, violences et passions au temps de la guerre de Cent ans*, Paris, 2016
- SERVAIS, Max, *Armorial des Provinces et communes de Belgique*, Bruxelles, 1955.
- SCHEIDING, Andrea, *Les statues de la Sainte-Chapelle de Châteaudun*, Mémoire de Maîtrise sous la direction d'Anne Prache, Paris IV-Sorbonne, 1987.
- SCHNERB, Bertrand, *Les Armagnacs et les Bourguignons, la maudite guerre*, Paris, 1988
- SCHNERB, Bertrand, *L'État bourguignon 1363-1477*, éditions Perrin, Paris, 1999
- SCHNERB, Bertrand, *Jean Sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005
- SCHNERB, Bertrand, « La piété et les dévotions de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Année 2005,149-4, pp.1319-1344.
- SCHNERB, Bertrand, « Charles V au miroir du Songe du Vergier » dans J. Devaux et A. Marchandisse (dir.), *Le prince en son Miroir. Littérature et politique sous les premiers Valois* (n° thématique de la revue *Le Moyen Age*, t. 116, fasc. 3-4), 2010, p. 545-559.
- SCHNERB, Bertrand, *La Noblesse Au Service Du Prince: Les Saveuse: Un Hostel Noble De Picardie Au Temps De L'etat Bourguignon (V. 1380-v. 1490)*, Turnhout, 2018
- SPENCER, Eleanor, « l'Horloge de Sapience », *Scriptorium*, XVII, p.277-299

- SPENCER, Eleanor, « Gerson Ciboule and the late Bedford Master's shop », *Scriptorium*, XIX, 1965, p. 104-108.
- STERLING, Charles, « Paoul Grymbault, éminent peintre français du XVe siècle », *Revue de l'art*, t.VIII, 1970.
- TARALON, Jean, *Le Château de Châteaudun*, Paris, 1951.
- TESNIERE, Marie-Hélène, « Charles d'Orléans in England (1415-1440), edited by Mary-Jo Arn, 2000 [compte rendu] », *Romania*, année 2002, volume 120, numéro 479, pp. 558-561.
- THIBAUT, Jean, « Le personnel de la Chambre des Comptes de Blois à la fin du Moyen Age », *La France des principautés. Les Chambres des comptes XIVe et XVe siècles. Colloque tenu aux Archives départementales de l'Allier, à Moulins-Yzeure, les 6, 7 et 8 avril 1995*, dir. Philippe Contamine et Olivier Mattéoni, Paris, 1996.
- THIBAUT, Jean, « Un prince territorial au XVe siècle : Dunois, Bâtard d'Orléans », *Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIV, n°116, septembre 1997, p.3-46.
- THIBAUT, Jean, « Fête et renouveau de la vie sociale à Orléans après 1429 », *Le Moyen Age*, 2010/2-Tome CXVI, p. 385 à 406.
- THIBAUT, Jean, « Familles royales, familles princières : L'exemple atypique de la famille d'Orléans au XVe siècle ou la Légitimité assumée par la Bâtardise », *Familles royales au XIVe et XVe siècle*, Aix-en-Provence, 2010
- THIERCELIN, Abbé, « Description de la fresque du Jugement Dernier dans la chapelle du château de Châteaudun », *Bulletin de la Société Dunoise*, t. XIII, 1913-1915, p.23-40.
- THIERCELIN, Abbé, « Les statues de la Sainte-Chapelle de Châteaudun. Etude hagiographique. », *Bulletin de la Société Dunoise*, 16, 1932-1935, p. 82
- TREFFORT, Cécile, *L'Eglise carolingienne et la mort*, Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, Lyon, 1996
- TOUREILLE Valérie, « Deux Armagnacs aux confins du royaume : Robert de Sarrebrück et Robert de Baudricourt. », in *Revue du Nord*, n°402, 2013, P.977 à 1001.
- TOUREILLE Valérie, *Robert de Sarrebrück ou l'honneur d'un Ecorcheur (v.1400-v.1462)*, Rennes, 2014.
- TOUREILLE Valérie, *Le drame d'Azincourt, histoire d'une étrange défaite*, Paris, 2015
- VALE, Malcolm, *Charles VII*, Berkeley, 1974.

- VALE, Malcolm *War and chivalry: warfare and aristocratic culture in England, France and Burgundy at the end of the Middle Ages*, Londres, 1981
- VALLET DE VIRIVILLE, Auguste, *Documents inédits pour servir à la biographie de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville.*, publiés dans le *Cabinet historique*, Paris, 1857
- VALLET DE VIRIVILLE, Auguste, *Histoire de Charles VII, roi de France et de son époque 1403-1461*, Paris, 1862-1865
- VALLET DE VIRIVILLE, Auguste, *Notice historique sur la médaille frappée à la monnaie de Paris, en souvenir de l'expulsion des Anglais, de 1451 à 1460*, Paris, 1867.
- VERGNAUD-ROMAGNESI, Charles-François, *Document inédit relatif au bâtard d'Orléans et à l'époque de sa naissance*, Orléans, 1859
- VILLARET (de), A., *Campagnes des Anglais dans l'Orléanais, la Beauce chartraine et le Gâtinais (1421-1428). L'armée sous Warwick et Suffolk au siège de Montargis. Campagnes de Jeanne d'Arc sur la Loire postérieures au siège d'Orléans*, Orléans, 1893.
- YANTE, J-M, « Louis d'Orléans, mainbour et gouverneur du Luxembourg (1402-1407). Dessein politique et action extérieure », *Entre royaume et empire : frontières, rivalités, modèles. Rencontres de Porrentruy, 27-30 septembre 2001*, Publications du centre européen d'études bourguignonnes, 2002, p.35-53.

